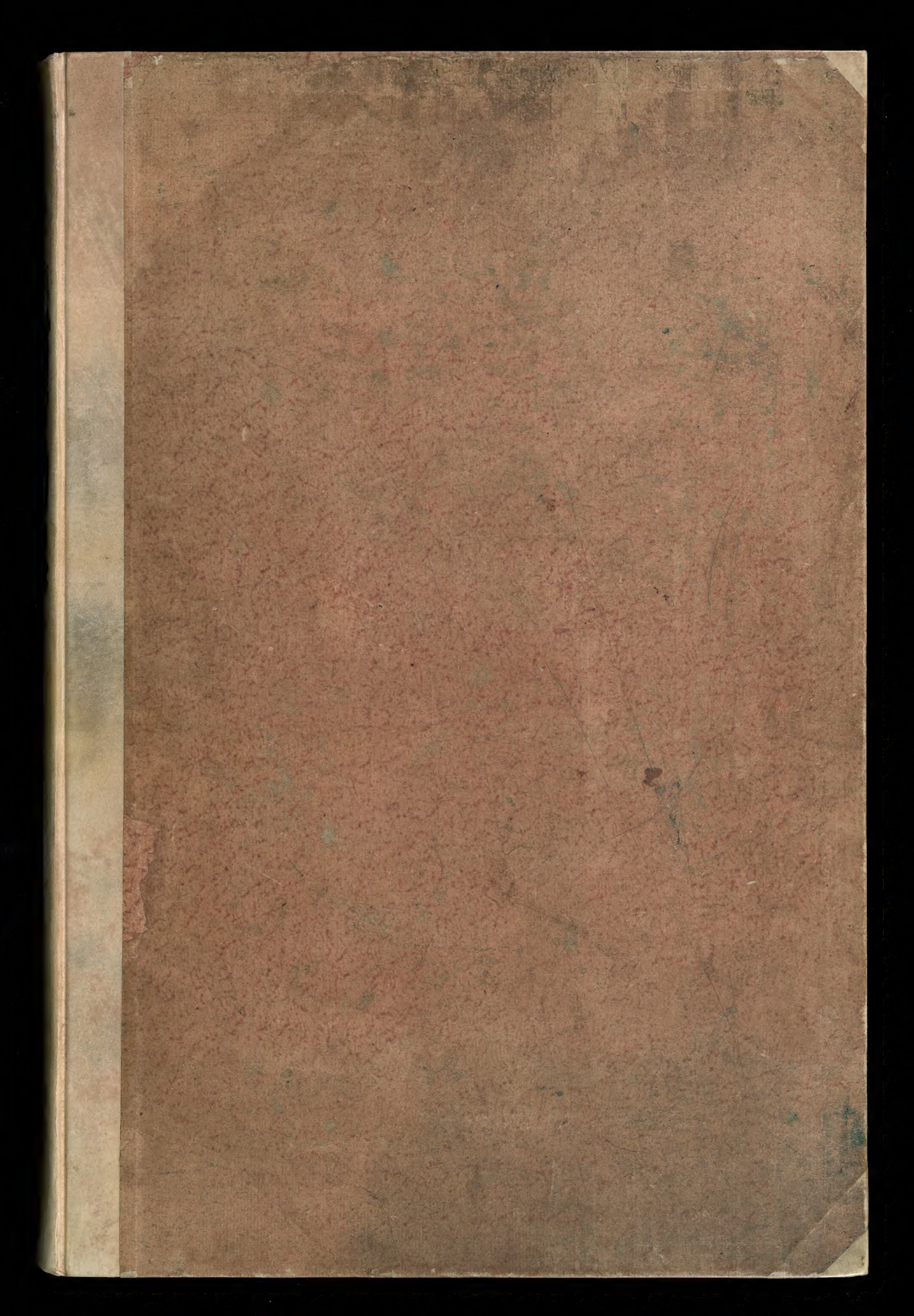
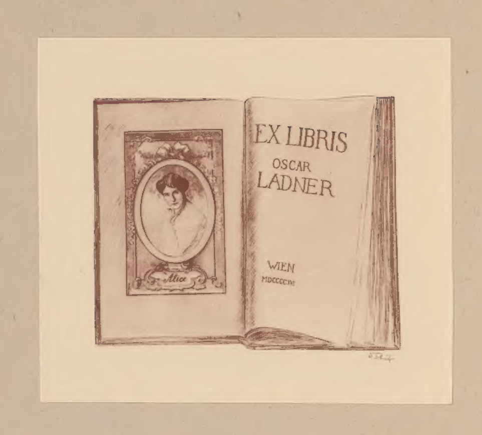



Alice
EX LIBRIS
OSCAR
LADNER
WIEN

TABLEAUX HISTORIQUES

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



Fragonard fils inv. et del. Coiny aqua forti. Malapeau sculp.

TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Ils ne sont plus ces jours de désastres, de deuil,
Où les partis haineux qui déchiraient la France,
Transformant nos cités en un vaste cercueil,
Au fond des cœurs navrés refoulaient l'espérance!
La valeur, le génie ont reconquis la paix:
Des noires factions les voix sont étouffées;
Et c'est à nos brillans trophées
Qu'est dû l'honneur du nom français.

P. A. M. Miger

COLLECTION COMPLÈTE
DES
TABLEAUX HISTORIQUES
DE
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

COMPOSÉE DE CENT TREIZE NUMÉROS,

EN TROIS VOLUMES:

LE PREMIER, contenant les Titre, Frontispice, Introduction, neuf Gravures et neuf Discours préliminaires, depuis l'Assemblée des Notables, tenue à Versailles, le 22 février 1787, jusqu'y compris le Pillage de la maison Réveillon, faubourg Saint-Antoine, le 28 avril 1789. De plus, trente-quatre Numéros composés de soixante-huit Gravures, et soixante-huit Discours historiques.

LE SECOND, contenant les Titre, Frontispice, et les Numéros trente-cinquième jusqu'au soixante-douzième, composés des Discours et Gravures soixante-neuvième à cent quarante-quatrième, finissant par le sujet qui a pour titre : *Journée mémorable du 18 Brumaire an 8.*

LE TROISIÈME, contenant les Titre et Frontispice, représentant les Droits de l'Homme, les cinq Constitutions qui ont régi la France depuis 1791; les Portraits de soixante-six personnages qui ont le plus marqué dans le cours de la Révolution, le Concordat, la Proclamation sur la Paix générale, le Vœu du Peuple français pour le Consulat à vie, la réponse du premier Consul, le Sénatus-Consulte organique de la Constitution, proclamé le 16 thermidor an 10; celui relatif à la nomination de l'Empereur, les Discours historiques sur les fêtes et cérémonies du Sacre, et la Table de l'Ouvrage.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ AUBER, ÉDITEUR, ET SEUL PROPRIÉTAIRE, RUE SAINT-LAZARE, CHAUSSÉE D'ANTIN, N°. 42.

IMPRIMÉ PAR DIDOT AINÉ, ET TERMINÉ PAR CHARLES, RUE DE SEINE.

AN XIII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE M. DCCCIV.

INTRODUCTION

AUX

TABLEAUX HISTORIQUES

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LA révolution de 1789 est le résultat d'un assemblage de causes agissant depuis des siècles, et dont l'action, rapidement accrue, fortement accélérée dans ces derniers temps, s'est trouvée tout-à-coup aidée d'un concours de circonstances dont la réunion paraît un prodige.

Jetons un coup-d'œil sur notre histoire; c'est celle de tous les maux politiques qui peuvent accabler un peuple. On s'étonne qu'il ait pu subsister tant de siècles en gémissant sous le fardeau de tant de calamités. Mais c'est à la patience de nos ancêtres et de nos pères que les générations suivantes devront la félicité qui les attend. Si la révolution s'était faite plus tôt, si l'ancien édifice fût tombé avant que la nation, par ses lumières récentes, fût en état d'en reconstruire un nouveau, sur un plan vaste, sage et régulier, la France, dans les âges suivans, n'eût pas joui de la prospérité qui lui est réservée; et le bonheur de nos descendans n'eût pas été, comme il le sera sans doute, proportionné aux souffrances de leurs aïeux.

Après l'affranchissement des communes (car nous ne remonterons pas plus haut, le peuple était serf, et les esclaves n'ont point d'histoire), à cette époque, les Français sortirent de leur abrutissement; mais ils ne cessèrent pas d'être avilis. Un peu moins opprimés, moins malheureux, ils n'en furent pas moins contraints de ramper devant leurs tyrans, qui, depuis si long-temps, formaient deux castes privilégiées. Seulement quelques individus parvenaient, de loin en loin, à s'élever au-dessus de la classe opprimée, par le moyen de l'ennoblissement; invention de la politique ou plutôt de l'avarice des rois, qui vendirent à plusieurs de leurs sujets quelques-uns des droits et des priviléges attribués aux nobles.

Parmi ces priviléges était l'exemption de plusieurs taxes pécuniaires ou de plusieurs impôts avilissans, dont la masse, croissant par degrés, retombait sur la nation contribuable, qui voyait ainsi ses oppresseurs se recruter dans son sein, se perpétuer par elle, et les plus distingués de ses enfans passer parmi ses adversaires. Le droit de conférer la noblesse, et les abus qui en résultèrent, devinrent le fléau du peuple pendant plusieurs générations successives. Des guerres continuelles, les nouvelles impositions qu'elles occasionnèrent, rendirent ce fardeau toujours plus insupportable. Mais ce qui fut encore plus funeste, c'est qu'elles prolongèrent l'ignorance et la barbarie de la nation.

La renaissance des lettres au seizième siècle paraissait devoir amener celle de la raison; mais égarée, dès ces premiers pas, dans le dédale des disputes religieuses et scholastiques, elle ne put servir aux progrès de la société; et cinquante ans de guerres civiles, dont l'ambition des grands fut la cause et dont la religion fut le prétexte, plongèrent la France dans un abîme de maux dont elle ne commença à sortir que vers la fin du règne de Henry IV. La régence de Marie de Médicis ne fut qu'une suite de faiblesses, de désordres et de déprédations. Enfin Richelieu parut, et l'aristocratie féodale sembla venir expirer au pied du trône. Le peuple, un peu soulagé, mais toujours avili, compta pour une vengeance et regarda comme un bonheur la chute de ces tyrans subalternes écrasés sous le poids de l'autorité royale. C'était sans doute un grand bien, puisque le ministre faisait cesser les convulsions politiques qui tourmentaient la France depuis tant de siècles. Mais qu'arriva-t-il? Les aristocrates, en cessant d'être redoutables au roi, se rendirent aussitôt les soutiens du despotisme. Ils restèrent les principaux agens du monarque, les dépositaires de presque toutes les portions de son pouvoir. Richelieu, né dans leur classe, dont il avait conservé tous les préjugés, crut, en leur accordant des préférences de toute espèce, ne leur donner qu'un faible dédommagement des immenses avantages qu'avaient perdus les principaux membres de cette caste privilégiée. Ils environnèrent le trône, ils en bloquèrent toutes les avenues. Maîtres de la personne du monarque et du berceau de ses enfans, ils ne laissèrent entrer dans l'esprit des rois et dans l'éducation des princes que des idées féodales et sacerdotales : c'était presque la même chose sous le rapport des priviléges communs aux nobles et aux prêtres. Tous les honneurs, toutes les places, tous les emplois qui exercent quelqu'influence sur les mœurs et sur l'esprit général d'un peuple, ne furent confiés qu'à des hommes plus ou moins imbus d'idées nobiliaires. Il se trouva que Richelieu avait bien détruit l'aristocratie comme puissance rivale de la royauté, mais qu'il l'avait laissé subsister comme puissance ennemie de la nation. Cet esprit de gentilhommerie, devant lequel les idées d'homme et de citoyen ont si long-temps disparu en Europe, cet esprit destructeur de toute société, et, quoi qu'on puisse dire, de toute morale, reçut alors un nouvel accroissement, et pénétra plus avant dans toutes les classes. C'était une source empoisonnée que Richelieu venait de partager en différens ruisseaux. Aussi observe-t-on, à cette époque, un redoublement marqué dans la fureur des ennoblissemens; maladie politique, vanité nationale, qui devait à la longue miner la monarchie, et qui l'a minée en effet.

Les ennemis de la révolution ne cessent de vanter l'éclat extérieur que jeta la France sous ce ministère, et que répandirent sur elle les victoires du grand Condé sous celui de Mazarin. Ils concluent qu'alors tout était bien; et nous concluons seulement que, même chez une nation malheureuse et avilie, un gouvernement ferme, tel que celui de Richelieu, pouvait faire respecter la France par l'Espagne et l'Allemagne, encore plus malheureuses, et surtout plus mal gouvernées. Nous concluons des victoires de Condé, qu'il était un guerrier plus habile ou plus heureux que les généraux qu'on lui opposa. Mais ce qui est pour ces mêmes ennemis de la révolution le sujet d'un triomphe éternel, c'est la gloire de Louis XIV, autour duquel un concours de circonstances heureuses fit naître ou appela une foule de grands hommes. On a tout dit sur ce règne brillant et désastreux, où l'on vit un peuple entier, tour à tour victorieux et vaincu, mais toujours misérable, déifier un monarque qui sacrifiait sans cesse sa nation à sa cour et sa cour à lui-même. La banqueroute qui suivit ce règne théâtral n'éclaira point, ne désenchanta point les Français, qui, pendant cinquante années, ayant porté tout leur génie vers les arts d'agrément, restèrent épris de l'éclat, de la pompe extérieure, du luxe et des bagatelles dont ils avaient été profondément occupés. Les titres, les noms, les grands continuèrent d'être leurs idoles, même sous la régence, pendant laquelle ces idoles n'avaient pourtant rien négligé pour s'avilir. Ce frivole égarement, cette folie servile se perpétuèrent, à travers les maux publics, jusqu'au milieu du règne de Louis XV.

Alors on vit éclore en France le germe d'un esprit nouveau. On se tourna vers les objets utiles; et les sciences, dont les semences avaient été jetées le siècle précédent, commencèrent à produire quelques heureux fruits. Bientôt on vit s'élever ce monument littéraire si célèbre (1), qui, ne paraissant offrir à l'Europe qu'une distribution facile et pour ainsi dire l'inventaire des richesses de l'esprit humain, leur en ajoutait réellement de nouvelles, en inspirant de plus l'ambition de les accroître. Voltaire, après avoir parcouru la carrière des arts, attaquait tous les préjugés superstitieux dont la ruine devait, avec le temps, entraîner celle des préjugés politiques. Une nouvelle classe de philosophes, disciples des précédens, dirigea ses travaux vers l'étude de l'économie sociale, et soumit à des discussions approfondies des objets qui jusqu'alors avaient paru s'y soustraire. Alors la France offrit un spectacle singulier; c'était le pays des futilités, où la raison venait chercher un établissement : tout fut contraste et opposition dans ce combat des lumières nouvelles et des anciennes erreurs, appuyées de toute l'autorité d'un gouvernement d'ailleurs faible et avili. On vit dans la nation deux nations différentes s'occuper d'Encyclopédie et de billets de confession, d'écomonie politique et de miracles jansénistes, d'Emile et d'un mandement d'évêque, d'un lit de justice et du Contrat social, de jésuites proscrits, de parlemens exilés, de philosophes persécutés. C'est à travers ce cahos que la nation marchait vers les idées qui devaient amener une constitution libre.

Louis XV meurt, non moins endetté que Louis XIV. Un jeune monarque lui succède,

(1) L'Encyclopédie.

rempli d'intentions droites et pures, mais ignorant les piéges ou plutôt l'abîme caché sous ses pas. Il appelle à son secours l'expérience d'un ancien ministre disgracié. Maurepas, vieillard enfant, doué du don de plaire, goûverne, comme il avait vécu, pour s'amuser. La réforme des abus, l'économie étaient les seules ressources capables de restaurer les finances. Il parut y recourir. Il met en place un homme que la voix publique lui désignait (1) : mais il l'arrête dans le cours des réformes que voulait opérer ce ministre, dont tout le malheur fut d'être appelé quinze ans trop tôt à gouverner. Maurepas le sacrifie : il lui donne pour successeur un autre homme, estimé, laborieux, intègre, qu'il gêne également et encore plus ; qu'il inquiète, et qu'il retient dans une dépendance affligeante, ennemie de toute grande amélioration. Cependant il engage la France dans une alliance et dans une guerre étrangère, qui ne laisse au directeur des finances que l'alternative d'établir de nouveaux impôts ou de proposer des emprunts. Le dernier parti était le seul qui pût maintenir en place le directeur des finances, peu agréable à la cour et au ministre principal. Les emprunts se multiplient ; nulle réforme économique n'en assure les intérêts, au moins d'une manière durable. M. Necker est renvoyé. Cet emploi périlleux passe successivement en différentes mains mal-habiles, bientôt forcées d'abandonner ce pesant fardeau.

M. de Calonne, connu par son esprit et par un travail facile, osa s'en charger ; mais ce poids l'accabla. Il avait à combattre la haine des parlemens et les préventions fâcheuses d'une partie de la nation. Toutefois son début fut brillant. Une opération heureuse et surtout sa confiante sécurité en imposa. Elle réveilla le crédit public, qui, fatigué de ses nouveaux efforts, s'épuisa et finit par succomber : enfin il fallut prononcer l'aveu d'une détresse complète. Il prit le parti désespéré, mais courageux de convoquer une assemblée de notables, pour leur exposer les besoins de l'État. Alors fut déclaré le vide annuel des finances, si fameux sous le nom de *déficit*, mot qui, de l'idiôme des bureaux, passa dans la langue commune, et que la nation avait d'avance bien payé. Un cri général s'élève contre le ministre accusé de déprédations et de complaisances aveugles pour une cour follement dissipatrice. L'indignation publique n'eut plus de bornes. Elle devint une arme formidable dans les mains du clergé et de la noblesse, que M. de Calonne voulait ranger parmi les contribuables, en attaquant leurs priviléges pécuniaires. Les deux ordres se réunirent contre le ministre. Le royaume entier retentit de leurs clameurs, auxquelles se joignit la clameur populaire.

C'est alors qu'on reconnut tout l'empire de cette puissance nouvelle et désormais irrésistible, l'opinion publique : elle avait précédemment entraîné M. de Maurepas dans la guerre d'Amérique, et ce triomphe même avait accru sa force. On avait pu apercevoir, pendant cette guerre, quels immenses progrès avaient faits les principes de la liberté. Une singularité particulière les avait fait reconnaître dans le traité avec les Américains, signé par le monarque ; et on peut dire que les presses royales avaient, en quelque sorte, promulgué la déclaration des droits de l'homme, avant qu'elle le fût, en 1789, par l'assem-

(1) M. Turgot.

blée nationale. C'est ainsi que le despotisme s'anéantit quelquefois par lui-même et par ses ministres.

Observons de plus qu'en 1787, outre cette classe déjà nombreuse de citoyens épris des maximes d'une philosophie générale, il s'en était depuis peu formé une autre, non moins nombreuse, d'hommes occupés des affaires publiques, encore plus par goût que par intérêt. M. Necker, en publiant, après sa disgrace, son compte rendu, et, quelques années après, son ouvrage sur l'administration des finances, avait donné au public des instructions que jusqu'alors on avait pris soin de lui cacher. Il avait formé en quelque sorte une école d'administrateurs théoriciens qui devenaient les juges des administrateurs actifs; et parmi ces juges, alors si redoutables pour son rival, il s'en est trouvé plusieurs qui, quelque temps après, le sont devenus pour lui-même.

M. de Calonne fut renvoyé: une intrigue de cour, habilement tramée, mit à sa place son ennemi, l'archevêque de Sens, qui, avant d'être ministre passait pour propre au ministère. C'était surtout celui des finances qu'il désirait, et c'était celui donc il était le plus incapable. Il porta dans sa place les idées avec lesquelles trente ans plutôt on pouvait gouverner la France, et avec lesquelles il ne pouvait que se rendre ridicule. Il s'était servi des parlemens pour perdre M. de Calonne; et ensuite, sur leur refus d'enregistrer des édits modelés sur ceux de son prédécesseur, dont il s'appropriait les plans comme une partie de sa dépouille, il exila les parlemens. La nation, qui, sans les aimer, les regardait comme la seule barrière qui lui restât contre le despotisme, leur montra un intérêt qu'ils s'exagérèrent, ou du moins dont ils n'aperçurent pas les motifs. Ils s'étaient rendus recommandables à ses yeux en demandant la convocation des États-généraux, dans lesquels ils croyaient dominer, et dont ils espéraient influencer la composition. L'archevêque de Sens, entraîné par la force irrésistible du vœu national, avait promis cette convocation, qu'il se flattait d'éluder : de plus, il avait reconnu et marqué du sceau de l'autorité royale le droit de la nation à consentir l'impôt; aveu qui, dans l'état des lumières publiques, conduisait, par des conséquences presque immédiates, à la destruction du despotisme.

Cette déclaration de leurs droits, donnée aux Français comme un mot, fut acceptée par eux comme une chose; et le ministre put s'en apercevoir au soulèvement général qu'excita son projet de cour plénière. Il fallut soutenir par la force armée cette absurde invention: mais la force armée se trouva insuffisante, dans plusieurs provinces, contre le peuple, excité secrètement par les nobles, les prêtres et les parlementaires. La nation essayait ainsi, contre le despotisme d'un seul, la force qu'elle allait bientôt déployer contre le despotisme des ordres privilégiés : cette lutte ébranlait partout les fondemens des autorités alors reconnues. Les impôts qui les alimentaient étaient mal perçus; et, lorsqu'après une banqueroute partielle, prémices d'une banqueroute générale, l'archevêque de Sens eût cédé sa place à M. Necker, appelé une seconde fois au ministère par la voix publique, le gouvernement parut décidé en effet à convoquer ces États-généraux si universellement désirés. Chaque jour, chaque instant lui montrait sa faiblesse et la force du peuple.

M. Necker signala sa rentrée au ministère par le rappel des parlemens, qu'avait exilés l'archevêque de Sens. Bientôt après, il fit décider une seconde assemblée, composée des mêmes personnes que la précédente. Ces notables détruisirent, en 1788, ce qu'ils avaient statué en 1787, déclarant ainsi qu'ils avaient plus haï M. de Calonne qu'ils n'avaient aimé la nation. Mais en vain les notables, en vain les parlemens s'efforçaient de la faire rétrograder, en cherchant à soumettre la composition des Etats-généraux au mode adopté en 1614; l'opinion publique, secondée depuis quelque temps de la liberté de la presse, triompha de tous les obstacles. Le jour où M. Necker fit accorder au peuple une représentation égale à celle des deux ordres réunis, le couvrit d'une gloire plus pure que celle dont il avait joui quand son rappel au ministère était le sujet de l'alégresse publique. Heureux si, après avoir aidé la nation à faire un si grand pas, il eût pu l'accompagner, ou du moins la suivre! Mais il s'arrêta, et elle continua sa marche. Au milieu des désordres qu'entraîna la chute subite du Gouvernement, l'Assemblée nationale poursuivit courageusement ses immenses travaux; et, dans l'espace de deux ans et quelques mois, elle consomma son ouvrage, malgré les fureurs des ennemis renfermés dans son sein, ou répandus autour d'elle. Le peuple français prit sa place parmi les nations libres; et alors tomba ce préjugé politique, qu'une nation vieillie et long-temps corrompue, ne pouvait plus renaître à la liberté.



ASSEMBLÉE DES NOTABLES, TENUE A VERSAILLES,

Le [illegible] Février 1787.

[illegible] d'Etat, des Pairs du Royaume, de Conseillers d'Etat, de Maîtres des Requêtes, de Maréchaux de France, d'Archevêques et Evêques, de Présidents de Parlements, et Conseils Souverains ; enfin de [illegible] des Villes [illegible] Députés des États. [illegible] y discuta entre-autres plans, ceux de la Subvention [illegible] [illegible] 25 Mai 1787. Cette Assemblée n'eut d'autre effet que de nécessiter la tenue des États Généraux.

PREMIER DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES, TENUE A VERSAILLES,

LE 22 FÉVRIER 1787.

COMME c'est, rigoureusement parlant, de la première assemblée des notables (car il y en eut une seconde en 1788) que date l'histoire de la Révolution française, nous avons dû développer ici tous les évènemens qui sont la source et la cause de ceux qui les ont suivis. Après la mort de Louis XV, le fardeau de la couronne reposa sur la tête d'un roi de vingt ans, sans expérience, et n'ayant que peu de moyens personnels. Il chercha d'abord à s'entourer des hommes qu'on lui désigna comme les plus probes et les plus habiles; mais il fut bien trompé dans ses choix. Le vieux comte de Maurepas, le plus corrupteur et le plus corrompu des hommes, devint le conseil intime, le tuteur du jeune roi; il rappela les parlemens que Maupeou avait détruits. Les affaires étrangères furent confiées à M. de Vergennes, à qui l'on reprochera éternellement le traité de commerce avec l'Angleterre. Le comte de Muy, plus propre à faire un capucin qu'un ministre, eut le département de la guerre. Sartines fut promu à celui de la marine, partie qui lui était absolument inconnue. Les finances furent remises à M. Turgot, connu par une administration pure et vivifiante dans l'intendance du Limousin : il déploya dans ce ministère des vues vastes et de grands moyens. C'était s'exposer à déplaire. Sa probité sévère et économique accéléra sa chute. Il eut pour successeur M. de Clugny, homme sans moyens. Après la retraite de celui-ci, M. Necker, connu par son habileté dans la Banque, fut nommé directeur-général des finances. Annonçant un système nouveau, et affectant un peu de stoïcisme, il eut des prôneurs enthousiastes et des détracteurs frénétiques : il ne méritait ni les uns ni les autres. Il était éloigné d'avoir le génie de sa place; mais il jouissait de la confiance publique, et l'on ne contesta jamais sa probité. Il employa la ressource ruineuse des emprunts, soumit tout aux capitalistes, et enfin se conduisit plutôt en banquier qu'en homme placé à la tête des finances d'un grand Empire. Son renvoi d'une cour dissipatrice fait son plus grand éloge. Il eut cela de commun avec Turgot; et il est reconnu que ce fut l'ascendant de la reine et du comte d'Artois qui occasionna la retraite de ces deux administrateurs.

M. Joly de Fleury succéda à M. Necker : il chargea indistinctement tous les impôts de dix sous pour livre de la valeur de leur primitive imposition, et sortit de place avec des pensions et du mépris. Un jeune homme d'une probité et d'une candeur bien reconnues, M. d'Ormesson, fut obligé de déposer à son tour un fardeau trop au-dessus de ses forces. Calonne le remplaça. Flétri du sceau de la défiance publique, il avait plu à la Cour par son esprit et ses prodigalités; mais, les Notables ayant rejeté les mesures qu'il proposait, il fut obligé de quitter le ministère.

L'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, inférieur en talens à Calonne, et cependant aussi prodigue, aussi entreprenant que lui, proposa au parlement les mêmes impôts, ceux du *timbre* et de *l'impôt territorial.* Les magistrats profitèrent de ce que le second avait d'odieux, pour les faire rejeter tous deux. De-là ces combats entre les parlemens et la Cour, cette suite d'ordres et de refus, d'injonctions, de remontrances et d'arrêtés, qui finirent par l'exil du parlement à Troyes. Les parlemens réduits à la seule vérité, pour sortir d'embarras, avouèrent, pour la première fois, qu'ils n'avaient pas le droit de consentir l'impôt, et demandèrent les États-généraux. Cette demande, dont les suites leur ont été si fatales, déconcerta alors les ministres. Elle fut si vivement accueillie, répétée avec tant de force, que le roi se vit obligé de l'accorder. Les parlemens croyaient influencer ces États, comme ils avaient fait en 1614. Leur arrière-pensée était de faire retomber sur le peuple les impôts dont ils se voyaient menacés. Et en effet, les parlemens ont-ils jamais poursuivi les ministres déprédateurs et fripons? Ont-ils arrêté l'excessive et effrayante progression des impôts? N'ont-ils pas ouvertement abusé, et fait ou permis le trafic le plus infâme de ce qu'il y a de plus saint sur la terre, la justice et les lois? Ne les a-t-on pas vu s'opposer à l'établissement des assemblées provinciales? Le peuple avait conservé pour ces vieilles idoles, pour ces antiques corporations, un respect d'habitude; mais ce respect passa, et les torts des parlemens parurent dans toute leur évidence, lorsqu'après avoir déclaré, avant leur exil à Troyes, qu'ils étaient incompétens pour enregistrer les impôts, ils eurent l'inconséquence et la lâcheté d'acheter leur retour, en enregistrant une prorogation de vingtièmes.

Le ministère crut l'occasion favorable pour établir une cour plénière imposante, qui lui donnerait les moyens de se passer des parlemens et des États-généraux. Elle devait être composée de princes et de pairs, de maréchaux de France et de quelques magistrats, c'est-à-dire, d'hommes dévoués à la Cour. Louis XVI tint une séance royale au parlement. M. d'Eprémesnil, conseiller, électrisait les têtes par une éloquence volcanique, et animait les esprits contre la Cour. Le palais fut investi de troupes. Brienne et Lamoignon furent honnis publiquement. Un nouveau Bussy-le-Clerc, le sieur d'Agoust entre avec audace dans la chambre des pairs, et demande ses victimes « *Nous sommes tous Goislard et d'Eprémesnil* », répondent les magistrats. Tous les Français étaient ce jour-là autant de d'Eprémesnil : ils ne savaient pas encore que cet homme n'était que l'ennemi du ministère, non l'ami de la nation. Les satellites de la Cour emmenèrent deux magistrats en robe qui s'étaient eux-mêmes livrés entre leurs mains, pour ne pas laisser souiller le sanctuaire de la justice, qu'on avait ordre de profaner. Le duc d'Orléans avait été précédemment exilé.

Peu de jours après cette séance parurent les fameux édits du 8 mai 1788. Peut-être a-t-on vu avec plaisir l'établissement des grands bailliages fixés par ces édits; mais la haine et la défiance que la cour plénière avait inspirées réunirent en ce moment la nation aux parlemens. La courageuse résistance du peuple de Rennes, les écrits énergiques de la commission intermédiaire des États de Bretagne, la conduite ferme, vigoureuse, mesurée et vraiment patriotique des États du Dauphiné, triomphèrent de la puissance

royale et renversèrent la cour plénière, Lamoignon et Brienne ses imprudens auteurs, et les grands bailliages dont ils étaient aussi les créateurs. Les parlemens furent réintégrés dans leurs fonctions.

Cependant le fréquent appareil des lits de justice, la subversion des parlemens, leur exil, l'emprisonnement de plusieurs de leurs membres, l'enlèvement subit de douze gentilshommes de Bretagne, leur détention à la Bastille, enfin l'établissement d'une cour plénière, et le déploiement de la force armée contre la magistrature, tous ces actes de violence et de despotisme avaient excité dans Paris, et plus encore dans les provinces, un mécontentement universel, présage certain d'une insurrection prochaine et générale. Une commotion violente était sur le point d'éclater à Grenoble; les citoyens y avaient déjà pris les armes.

D'un autre côté, la déprédation des finances était devenue telle, que les annales du monde en offrent peu d'exemples. Les Notables, après avoir constaté un *déficit* de 140 millions, s'étaient séparés sans avoir rien fait; ou du moins on n'adopta aucune des mesures qu'ils proposèrent. Cette assemblée était composée de 136 membres, et n'avait pas eu lieu depuis 1626. On l'avait formée des princes, des officiers de la couronne, des secrétaires d'état, des pairs du royaume, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, des maréchaux de France, d'archevêques et évêques, de présidens des parlemens et conseils souverains, enfin des municipaux de villes, et de députés d'État. On a vu que les principaux plans qui y furent discutés, furent ceux de la subvention territoriale et de l'impôt du timbre. Le roi présida en personne la première, et la sixième et dernière séance, qui eut lieu le 25 mai 1787 (1).

Tous les vœux se tournèrent alors vers deux objets que l'expérience faisait regarder comme les astres sauveurs de la France, les États-généraux et M. Necker. Celui-ci pouvait seul éclairer les ténèbres de l'administration, raviver la confiance et soutenir l'État dans un si grand péril. Un cri national se fait entendre de toutes parts, et appelle le peuple à la liberté. M. Necker rentre au ministère. Les États-généraux sont demandés, et le roi en promet la convocation. Les parlemens, qui, pour se tirer d'embarras, peut-être même pour se populariser, avaient été les premiers à la presser, s'en repentaient déjà, et ne pouvant la retarder, s'obstinaient à vouloir les formes de 1614, comme leur étant plus favorables. Ils arrêtèrent qu'on ne pouvait assembler les États-généraux sur d'autres bases. Cette prétention acheva de les perdre dans l'opinion publique.

La noblesse et le haut-clergé, toute la Cour, annonçaient dès ce moment le dessein d'influencer puissamment ces États. Ainsi se joignirent au vaste amas de matières combustibles prêtes à tout embraser, une diversité d'opinions, une lutte d'intérêts opposés et de passions rivales, qui faisaient entrevoir aux moins clair-voyans les fatales explosions qui allaient bientôt éclater.

M. Necker ne crut pas que le conseil du roi dût, au milieu de tant de prétentions contraires, décider la foule de questions relatives à la formation d'une assemblée aussi majestueuse qu'importante. Il convoqua de nouveau les Notables pour les consulter : il présumait de leur fermeté précédente en faveur de leur impartialité future; il ignorait que les grands mouvemens de l'ame appartiennent à certaines époques, et se répètent rarement. Ce faux calcul du ministre produisit beaucoup de mal. Les privilégiés se

(1) On devait cependant savoir combien les États-généraux précédens avaient été peu utile. Voltaire dit dans sa Henriade :

. . . . . De tous ces États l'effet le plus commun
Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

coalisèrent à cette seconde assemblée. Leurs efforts furent si puissans, et leur parti si considérable, que M. Necker crut, non sans raison, faire beaucoup que d'obtenir pour le peuple l'égalité de représentation, et de poser la base de la population pour règle de députation; en sorte que la représentation de ce qu'on appelait alors le *Tiers-État* fût égale à celle des deux ordres réunis, qu'on y délibérerait par tête et que les subsides seraient répartis proportionnellement entre tous les citoyens sans distinction.

On cru d'abord que le roi ayant convoqué les États-généraux, et accordé au *Tiers* une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis, le Clergé et la Noblesse renonceraient à leurs privilèges pécuniaires, et ne tiendraient plus qu'à ceux purement honorifiques. Dès-lors plus de difficultés à vaincre. Mais c'était bien mal connaître les hommes. Il n'y avait au fond rien de fait, pas même rien de commencé, surtout pour établir de l'harmonie et de l'intelligence. Soit prudence, soit faiblesse, M. Necker avait laissé indécis les objets les plus importans. On n'avait pas, dans les lettres de convocation, fixé le mode d'élection pour les ordres : il y était bien dit que chaque ordre élirait le nombre déterminé de députés; mais on abandonnait au choix libre des trois ordres la facilité de s'écarter de la règle, en faisant leurs élections ensemble et par ordres réunis. Au surplus, rien ne pouvait arrêter, prévenir, ni retarder une révolution que des abus innombrables avaient nécessitée, et dont les écrits des philosophes avaient concouru à accélérer le moment.



LIT DE JUSTICE TENU A VERSAILLES,

Le 6 Aout 1787.

[illegible]

DEUXIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIT DE JUSTICE TENU A VERSAILLES

LE 6 AOÛT 1787.

COMBIEN sont coupables les ministres qui, abusant de la faiblesse et de la confiance d'un Monarque bien intentionné, le portent à des démarches violentes et contraires à son caractère! Louis XVI ne s'était annoncé, dans les premières années de son règne, que par des actes de bienfaisance; mais depuis l'abus que les dépositaires de son autorité en firent avec un excès dont l'histoire offre peu d'exemples, il se vit réduit à employer malgré lui les moyens odieux et funestes dont le despotisme se servit de tout temps pour opprimer les peuples, et les réduire au silence et à l'esclavage. De ce nombre fut le lit de justice tenu à Versailles.

On ne mettra sans doute pas cet évènement au rang de ces détails qui, excitant un moment la curiosité publique, ne sont pas dignes d'arrêter long-temps les yeux des hommes éclairés et de fixer l'attention de la postérité. Elle ne conservera, il est vrai, que le souvenir des principales causes qui ont amené la révolution, des grands résultats qui en ont été la suite, et des actions ou des idées libérales et généreuses qui ont honoré cette époque; mais en même temps qu'elle citera les noms des citoyens dont le génie, la vertu et le courage auront le plus influé sur les destinées de la République française, elle voudra aussi suivre pas à pas le despotisme dans sa marche, connaître ses efforts, soit publics, soit préparés dans l'ombre, et jouir de leur impuissance.

Il est d'ailleurs des époques célèbres où les moindres faits prennent un caractère d'importance en participant à la majesté des évènemens auxquels ils donnent lieu : il ne faut donc pas s'étonner que, dans cette révolution si mémorable, le lecteur soit avide des plus petites circonstances. Si plusieurs doivent perdre de leur prix en s'éloignant de nous, elles ont au moins droit d'intéresser les contemporains. Nous sommes bien éloignés de mettre dans ce rang la tenue du lit de justice qui eut lieu à Versailles le 6 août 1787; c'est au contraire un des faits les plus importans, et qui ont le plus contribué à affaiblir l'autorité ministérielle, en achevant de la rendre odieuse.

B

C'est de cette époque que datent les scènes, tantôt terribles, tantôt imposantes et sublimes, toujours intéressantes et instructives, qui seront successivement les sujets de nos discours. Eh! peut-il y avoir de plus grand spectacle que celui d'un empire immense qui aspire à se régénérer, et qui renouvelle les bases du contrat politique sur lequel doit reposer l'union de vingt-cinq millions d'hommes? S'il est un tableau digne d'attacher tous les regards, n'est-ce pas celui que présente la masse générale de la nation, contrainte de passer précipitamment d'un régime antique à un régime opposé, et réduite, dans ce passage trop rapide, à se défendre contre toutes les attaques du despotisme, les efforts des ministres, de la noblesse, d'un clergé nombreux et puissant, des parlemens, non moins affermis et redoutables, la lutte des différentes factions, et, dans la suite, les dangers encore plus imminens des prestiges révolutionnaires?

La nation a commencé seule cette grande révolution, et l'a seule soutenue. Pendant tout le cours de ces orages politiques, le peuple a été rappelé sans cesse au sentiment de cette vérité : « Je suis en guerre, a-t-il paru se dire à lui-même, avec tous ceux » qui me gouvernent, qui aspirent à me gouverner, et même avec ceux que je me » suis choisi ; je surveillerai tout, et ne m'en rapporterai qu'à moi ».

La nation française a vu en effet des factions diverses naître, dominer et périr; elle les a vu remplacées par d'autres factions qu'elle a fait rentrer dans le même néant. Elle a eu à lutter contre les astuces ou les attaques directes du despotisme des ministres; elle a subi toutes les atrocités que le génie du crime peut accumuler; et, après avoir trouvé dans ses finances un déficit dont on n'a pu encore calculer toute la profondeur, elle a été obligée de soutenir une guerre sanglante et dispendieuse.

M. Necker avait proposé plusieurs bonifications faciles et déjà préparées, qui pouvaient s'élever à vingt-cinq ou vingt-six millions; ces moyens étaient assurément insuffisans. M. de Calonne, à son tour, proposa l'impôt du timbre et la subvention territoriale : ils présentaient, à la vérité, une très-grande ressource; mais les notables, et ensuite les parlemens, s'accordèrent à les rejeter. C'est ici le cas d'examiner quel jugement on doit asseoir sur ces deux ministres, qui ont joué un si grand rôle dans les évènemens précurseurs de la révolution : cet examen nous conduira d'ailleurs à des réflexions intéressantes, et nous en serons plus à même d'apprécier le véritable état du trésor public à cette époque.

Il paraît moins difficile de fixer son opinion sur M. de Calonne que sur son prédécesseur; on s'accorde assez généralement à le regarder comme un ministre doué de grands talens administratifs, mais immoral et dissipateur. Quant à M. Necker, s'il s'est quelquefois montré au-dessous de sa place et des lumières de son siècle, on lui rend la justice de dire qu'il se conduisait d'après les principes inaltérables de cette probité qui doit gouverner les citoyens de tous les ordres, dans quelque poste qu'ils soient placés. Il ne reconnaît en effet dans ses écrits qu'une seule morale pour les gouvernemens comme pour les particuliers, et il ne sépare point celle de l'homme privé de celle de l'homme public. C'est ainsi qu'il s'explique dans un passage du discours qu'il tint aux États-généraux, où il s'éleva avec éloquence contre l'idée honteuse et impolitique d'une banqueroute : « Oui, Messieurs, s'écria-t-il, et vous l'entendrez avec intérêt dans un discours » commandé par votre souverain, et qui a reçu la sanction de son autorité, il n'y a » qu'une seule grande politique nationale, qu'un seul principe d'ordre, de force et de » bonheur, et ce principe est la plus parfaite morale ».

D'aussi belles maximes, énoncées par un homme d'Etat, doivent lui assurer la vénération publique : ici elles sont soutenues et rehaussées par la conformité de sa conduite avec ses discours, avec une certaine gravité de mœurs et de maintien dont il ne s'était jamais

écarté. Il en faut conclure que le caractère de M. Necker est plus grand que ses talens, et qu'on remarque plus d'élévation dans son ame que dans ses projets. Ce jugement est plutôt un hommage qu'une critique; car on voit, en étudiant l'histoire des nations, que les ministres qui ont obtenu l'estime publique par leurs vertus sont encore plus rares que ceux qui l'ont subjuguée par leur génie. Si, dans les discours qu'il prononça aux États-généraux, ses principes parurent vaciller quelquefois, on doit sans doute attribuer cette incertitude à la situation difficile où il se trouvait; il marchait entre les prétentions ombrageuses des trois ordres; entre le trône, à qui un ministre ne pouvait demander le sacrifice d'aucun de ses droits, et la Nation, qui réclamait tous les siens.

Ce n'est cependant à aucune de ces causes qu'il faut attribuer la contradiction, du moins apparente, qui se trouve entre les premiers renseignemens que M. Necker avait donnés sur la grande question du déficit, et ceux qu'il y ajouta dans ce discours. Il le fait remonter à une époque antérieure à son compte rendu, et s'éloigne peu du système établi à cet égard par M. de Calonne dans le mémoire qu'il publia et répandit avec la plus grande profusion, tant pour contredire le compte rendu, que pour parvenir à sa propre justification. Ce rapprochement inattendu de M. Necker avec son antagoniste a étonné tous ceux qui ont lu attentivement les défenses contradictoires de ces deux fameux adversaires. Peut-être M. Necker ne voulut-il pas, dans un jour aussi solennel, où lui-même invitait tous les ordres à des sentimens de concorde et de paix, réveiller des sujets de discorde et de haine, et rappeler ses querelles particulières.

Tous ceux qui ont pris parti entre ce ministre et M. de Calonne manquaient des bases nécessaires pour asseoir un jugement fixe à leur égard. L'origine du déficit est donc incertaine pour qui veut juger sans partialité : attendons que la seule voix digne d'être écoutée dans une discussion aussi importante, la postérité, prononce définitivement sur cet objet. Au reste, il faut voir dans le discours de M. Necker, déjà cité, le développement des moyens qu'il proposait pour remédier au déficit, et qui ne peuvent être soumis à une analyse aussi rapide. C'était surtout dans la régénération du crédit public qu'il voyait les plus grandes ressources de la France.

On conçoit que ce ministre, du point élevé où il était placé, même en indiquant les moyens qu'il croyait propres à sauver l'Etat, découvrait de plus loin les obstacles inévitables qui retarderaient encore long-temps le grand œuvre du bonheur public. Il ne proposait que des arrangemens provisoires. « La simple abolition de la taille et » de la corvée, disait-il, signalera avec assez d'éclat les Etats de 1789 ». Il s'efforçait surtout de mettre la Nation en garde contre les opinions nouvelles. Mais qu'entend-on par opinions nouvelles? Trop de gens les regardent indistinctement comme des idées absurdes. Si l'on veut exprimer par-là les réclamations exagérées de quelques écrivains fanatiques et délirans qui prétendent effacer toutes les subordinations nécessaires dans l'ordre social, nous convenons qu'elles ne méritent que le mépris public; mais si l'on comprend sous cette dénomination d'opinions nouvelles les principes sacrés qui resserrent l'autorité dans ses bornes légitimes, qui ne laissent craindre au citoyen d'autre puissance que la loi; certes, de telles opinions, loin d'être nouvelles, sont très-anciennes, puisqu'elles sont fondées sur la raison, qui est de tous les temps et de tous les lieux.

En général, c'est une arme très-faible et pourtant très-usitée que ce reproche de nouveauté qu'on fait aux meilleures idées de ce siècle. La coutume et l'usage sont les argumens ordinaires de la tyrannie ou de l'ignorance; aussi reproche-t-on à M. Necker de n'avoir marché qu'en tâtonnant dans les routes tracées par la philosophie, et surtout

de ne s'être jamais mis à la hauteur des grandes circonstances dans lesquelles il se trouva pendant son ministère. Il est certain que sa marche n'est point celle du génie qui descend de l'ensemble aux détails, et qu'il repoussait toutes les vues générales avec une timidité qui prouvait suffisamment aux hommes éclairés les bornes de ses plans et de ses idées.

Mais quand ces reproches seraient fondés, quand il serait vrai que ce ministre n'aurait possédé que les qualités du second ordre, il n'en était peut-être que plus nécessaire et plus utile dans ces temps difficiles. Les génies entreprenans peuvent être dangereux à la veille et dans les premiers momens d'une grande révolution; l'audace se joint naturellement à la force : il est très à craindre qu'ils ne sachent pas traiter et composer à propos avec les passions humaines, qu'ils les heurtent imprudemment de front, et, qu'emportés par leur propre génie, ils détruisent eux-mêmes l'effet des plus utiles pensées.

Nous avons suffisamment développé dans le tableau précédent tout ce qui se passa dans l'assemblée des notables, de quels hommes elle était composée, et comment elle rejeta tous les plans de M. de Calonne. Ces notables s'épuisèrent en vains projets, dépensèrent beaucoup d'argent sans porter aucun remède aux maux de l'Etat, et retournèrent dans leurs provinces avec des impressions défavorables contre la Cour, sans s'être rendus dignes qu'on jugeât plus avantageusement d'eux-mêmes. Le cardinal Loménie *de Brienne*, archevêque de Sens, eut, après l'expulsion et la fuite de M. de Calonne, le titre de sur-intendant des finances. C'était un ministre précisément du même caractère que celui dont il prenait la place : vain, immoral, dissipateur, courtisan servile, plein d'audace, ne manquant pas de talens. *Lamoignon*, président au parlement de Paris, fut nommé garde-des-sceaux, et succéda dans cette fonction à *Hue Miromesnil.* Ces deux hommes associèrent leurs vues pour combler le déficit, et finirent par adopter les mêmes projets d'impôts que Calonne s'était inutilement efforcé de faire passer; c'est-à-dire, les deux édits du timbre et de la subvention territoriale. L'enregistrement de ces édits n'ayant pu avoir lieu à cause de la résistance opiniâtre que le parlement y opposa, le roi tint son lit de justice à Versailles, le 6 août 1787, dans les formes usitées, et les enregistremens ordonnés furent faits d'autorité en sa présence; mais, immédiatement après, le parlement protesta contre ces actes. Les suites de cette protestation étant consignées dans nos autres tableaux, nous terminerons celui-ci par une observation qui ne nous paraît pas indifférente, et qui résulte du rapprochement très-curieux qu'on peut faire des discours qui furent prononcés dans ce lit de justice avec ceux que tint le même Gouvernement à l'ouverture des Etats-généraux. Autant son langage était impérieux et plein de maximes arbitraires au mois d'août 1787, autant il parut modéré, paternel, et rempli des principes tutélaires d'une bonne administration au mois de mai 1789. Dans le lit de justice, le roi se rendait odieux; et il ignorait que les monarques devraient regarder comme leurs plus mortels ennemis les ministres qui les portent à des démarches dont la haine du peuple est le résultat. Aux Etats-généraux, au contraire, Louis XVI parut avec une majesté digne du trône, et en même temps avec la tendresse d'un père. Oublions le discours de 1787, et ornons ce tableau d'un passage du discours de 1789.

« Une inquiétude générale (nous citons les propres expressions de Louis XVI), un » désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer » totalement les opinions si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages » et modérés ».



Dessiné par Monnet

CHARLES-PHILIPPE D'ARTOIS, SORTANT DE LA COUR DES AIDES DE PARIS,

Le 17 Aout 1787.

Le second frère du Roi étant venu le 17 Aout 1787 faire enregistrer à la Cour des Aides les deux Édits du Timbre et de la Subvention territoriale; le peuple qui vit dans cet acte de l'autorité Royale une source de nouveaux maux, manifesta son ressentiment dans la cour du Palais.

TROISIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHARLES-PHILIPPE D'ARTOIS

SORTANT DE LA COUR DES AIDES, LE 17 AOÛT 1787.

La déprédation des finances fut une des principales causes de la Révolution française, et creusa l'abyme qui engloutit la monarchie. La profusion, la folie, et la dissipation avaient été portées au plus haut degré, et il n'est pas indifférent de remonter aux causes d'un abus aussi étrange.

Les chefs de la noblesse française, établis à la Cour de Louis XIV, gouvernaient le royaume : ils chassaient les ministres, choisissaient les généraux, donnaient les places, dirigeaient toutes les affaires. Le corps entier des nobles, se coalisant dans toutes les provinces du royaume, faisait servir tous les évènemens à l'avantage de la noblesse. Les grands remplissaient le ministère, les ambassades, les premières charges de la Cour; ils commandaient les armées; ils gouvernaient les provinces : les intrigans accaparaient toutes les faveurs, toutes les pensions, toutes les dignités. La noblesse pauvre voyait, dans la réunion des richesses nationales entre les mains de ceux de sa caste, un moyen infaillible de sortir un jour de sa médiocrité, et de parvenir à son tour aux honneurs et à l'opulence.

La chambre de la noblesse avait osé demander dans son cahier, en 1614, que les gentilshommes ne pussent être précédés sous prétexte d'offices, et qu'ils eussent le pas même sur les présidens des Cours souveraines; que les ambassades, charges de guerre, de la maison du roi et de la reine, leur fussent affectées; qu'il fût fait distinction des gentilshommes de quatre races et des nouveaux ennoblis par charges; qu'on interdît aux non-nobles les arquebuses, les pistolets, etc.; que les filles nobles, quoique majeures, ne pussent se marier à des personnes *de vile et abjecte condition* sans le consentement de quatre de leurs principaux parens; qu'on supprimât toutes les pensions accordées à des *personnes du Tiers-État*; que les nobles fussent exempts de la contrainte par corps pour les procès perdus contre les roturiers; qu'on établît une distinction dans les habits, suivant la condition des personnes, etc.

Tous ces droits, encore plus humilians pour la Nation qu'ils ne lui étaient onéreux, n'existaient pas en faveur des nobles : ils en eurent bientôt de plus étendus et de plus abusifs. N'a-t-on pas vu cette caste, se regardant moins comme une classe privilégiée de citoyens, que comme renfermant dans son sein toute l'influence politique de la Nation, pomper la substance publique par mille canaux différens, et s'arroger presque exclusivement tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires?

Aussi la France était-elle plongée dans une véritable anarchie. Malgré les sages lois et la bonne police établies sous Louis XIV, non seulement chaque province, chaque canton, chaque bourgade avait des seigneurs, dont les intérêts se croisaient, mais encore on voyait divers genres de seigneuries sur les mêmes choses et les mêmes personnes; ce qui, au lieu de diminuer le poids de la seigneurie entière, doublait, triplait, quadruplait le prix de l'esclavage. C'était sans doute un triste spectacle que celui qu'offrait le peuple français sous la domination de mille despotes. On voyait un vaste et brillant Empire, sans harmonie entre les classes des citoyens qui le composaient, et dans lequel on avait établi deux ordres d'hommes si différens l'un de l'autre, que le premier semblait, par ses prérogatives, rester dans le rang des souverains, tandis que le second paraissait frappé des caractères humilians de la servitude. Dès qu'un homme avait pu s'introduire dans la caste des nobles, l'État lui devait tout, et il ne devait plus rien à l'État; les charges, les emplois, toutes les graces étaient pour lui. L'abus était parvenu au point que les nobles demandaient sans cesse, soit qu'ils fussent riches ou pauvres, sans mettre en question si la ruine de l'État ne serait pas un jour le résultat de leurs pétitions indiscrètes. Quand toutes les places étaient remplies on en créait pour eux de nouvelles, ou bien ceux qui possédaient les anciennes se retiraient avec une pension égale à leur traitement, pour faire place aux nouveaux demandeurs. La même charge, souvent inutile, servait à plusieurs titulaires.

Sous le régent, et depuis sous Louis XV, ces abus allèrent en croissant; et malgré le caractère économe de Louis XVI, ils furent portés à leur comble sous son règne. En approfondissant les causes de cet énorme déficit on a dévoilé chaque jour de nouvelles turpides : on apprit enfin qu'il existait un registre particulier des déprédations de la Cour, sous le nom de *livre rouge* : l'Assemblée nationale résolut de se le procurer. Les premières instances furent inutiles. Ce livre contenait les profusions de Louis XV. Le roi, par respect pour la mémoire de son aïeul, répugnait à lever le voile qui couvrait une partie des torts du dernier règne : il céda cependant, et consentit à en donner connaissance aux commissaires du comité des pensions, sous la seule condition que l'inquisition ne s'étendrait pas au-delà de son règne. La première communication leur en fut donnée chez M. Necker, en présence de M. de Montmorin. Le ministre des finances leur ayant rappelé le désir du roi qu'on ne prît aucune connaissance de la dépense secrète de son aïeul, les membres du comité, fidèles aux principes de l'Assemblée constituante, qui les avait nommés pour ses commissaires, s'abstinrent d'y porter leurs regards, et commencèrent la lecture de ce registre au premier article du règne de Louis XVI.

Ce livre fameux est un registre de dépenses, composé de cent vingt-deux feuillets, relié en maroquin rouge; on avait employé pour le former du papier de Hollande de la belle fabrique de D. et C. Blaauw, dont la devise empreinte dans le papier est *Pro patriâ et libertate*. Chaque article de dépense est écrit de la main du contrôleur-général, et ordinairement paraphé de la main du roi. Le paraphe est une L, avec une barre au-dessous. Ainsi ce livre porte successivement l'écriture de MM. Terray, de Clugny, Turgot, Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, de Calonne, de Fourqueux, Lambert,

et encore Necker. Le total des sommes portées sur le livre rouge depuis le 19 mai 1774 jusqu'au 16 août 1789, monte à 227,285,517 livres. On y voit que, sous le ministère de M. de Calonne seul, Monsieur avait touché 13,824,000 livres, et M. d'Artois 14,550,000 livres. On voit ensuite que, outre la somme ci-dessus, ce prince avait touché, pour ses dettes, 7,500,000 livres, indépendamment des rentes viagères d'un million par an. On y trouve encore un don de 1,2000,000 livres, fait à M. de Polignac, en récompense de ses services, et un don de 44 livres 4 sous, à Jean-René Hamel, sergent au régiment de Flandre, pour avoir, par sa valeur, contribué à la prise du d'Uderstalt.

MM. de Calonne et Necker ont dit que les pensions et gratifications annuelles n'excédaient pas 28 millions; elles ont monté à plus de 70 millions : mais on fut encore plus étonné quand la publication du livre *des décisions* montra pour plus de 860 millions d'ordonnances au comptant dans l'espace de huit ans. M. Necker, pour combler le gouffre immense des dettes de l'État, creusé par tant de déprédations, ne vit de ressources que dans la formation d'un bureau de trésorerie, qui, sous l'autorité du roi, fixerait toutes les dépenses journalières, surveillerait toutes les recettes, dirigerait enfin toute l'action du trésor public. Mais ce plan était bien éloigné d'être suffisant; aussi fut-il rejeté. Il fallait cependant que l'assemblée se procurât de vastes ressources, soit pour combler le déficit, soit pour pouvoir attaquer à-la-fois tous les abus dévorans. M. Necker avait encore imaginé, mais sans succès, le don patriotique du quart des revenus. Ce fut alors que l'Assemblée décréta 400 millions d'assignats. On ne pouvait sans mauvaise foi les confondre avec le papier-monnaie, si justement proscrit par tous les écrivains politiques, puisque ce papier portait une hypothèque spéciale. Les circonstances d'une guerre avec toute l'Europe, et plus encore les dilapidations, occasionnèrent une prodigieuse émission de ce papier, qui finit par le discréditer : mais malgré l'abus qu'on en fit, il est certain que cette mesure sauva la chose publique. Une très-grande faute de M. Necker fut de n'avoir pas proposé lui-même, ou du moins soutenu de toutes ses forces la seule ressource qu'il y eût alors pour l'État, celles des assignats : il devait savoir qu'il est des circonstances si impérieuses, qu'il faut tout hasarder pour sauver la chose publique; d'ailleurs ce ministre devait, ou appuyer ce moyen de tout son pouvoir, ou en indiquer un meilleur. Nous avouons qu'il se trouva dans des circonstances très-difficiles, mais c'est alors que le génie déploie avec éclat toutes ses ressources.

Les détails que nous venons de donner sont postérieurs à l'évènement dont il s'agit ici, mais puisque les finances en furent la cause et le but, nous avons cru devoir réunir dans un même cadre tout ce qui a trait à une partie aussi intéressante, et de laquelle dépendent presque toujours la prospérité ou la chute des Empires. Il est encore une réflexion importante que nous devons ajouter à ce que nous venons d'exposer sur cet objet, et c'est d'ailleurs une justice que l'on doit rendre à M. de Calonne, que, lorsqu'il assurait que toutes les parties de son plan pour la libération des dettes de l'État étaient si bien liées ensemble, qu'une seule manquant, tout l'édifice des finances s'écroulerait, il n'en imposait pas au roi. Il est certain que si toutes ses propositions avaient été adoptées simultanément par les Notables, leur réunion formait une masse imposante contre laquelle toute l'autorité et la résistance des parlemens se seraient brisées et consumées en efforts impuissans.

Il n'est pas étonnant que les Notables n'eussent point accueilli ses projets; cette assemblée était composée des princes, de la haute noblesse, du haut clergé, des conseils du roi, des députés des parlemens et des pays d'État, et des chefs des

quelques grandes municipalités, qui jouissaient presque tous des immunités nobiliaires.

Le cardinal *de Brienne*, archevêque de Sens, remplaçant Calonne, eut le titre de sur-intendant des finances, qui lui donnait l'inspection sur les contrôleurs-généraux. *Lamoignon*, président au parlement de Paris, venait d'être nommé garde des sceaux à la place de *Hue Miromesnil*. Ces deux hommes se réunirent pour essayer de combler le *déficit* des finances en présentant quelque projet qui fût agréable au public. Il faut convenir que leur rôle était bien difficile à jouer. Brienne, qui jouissait, on ne sait trop pourquoi, d'une réputation d'habileté en économie politique, quoiqu'il n'eût jamais rien écrit sur cette science, s'appropria tous les plans de Calonne, et les présenta au parlement.

Cette Cour souveraine les rejeta; ils consistaient, ainsi que nous avons déjà eu occasion de l'observer, dans l'édit du timbre et celui de l'imposition territoriale. Ce fut alors que le parlement, pour se tirer d'embarras, déclara, pour la première fois, que le droit d'établir de nouvelles impositions n'appartenait qu'aux États-généraux. Le roi fit enregistrer ces édits dans un lit de justice qu'il tint à cet effet; et le parlement de Paris fut exilé à Troies.

Le second frère du roi fut chargé de faire enregistrer les mêmes édits à la Cour des aides : il s'y transporta le 17 août 1787. Le peuple, qui vit dans cet acte de l'autorité royale une injure faite aux magistrats, qui alors étaient encore dans sa faveur, manifesta son ressentiment dans la cour du Palais, et, sans la garde nombreuse et imposante qui l'environnait, le comte d'Artois eût vraisemblablement été victime de ce mouvement insurrectionnel.

Nous ne rappellerons point ici toutes les suites qu'eurent ces actes imprudens d'un gouvernement qui n'était pas en mesure pour les soutenir. Nous ne ferons qu'indiquer en ce moment les autres évènemens immédiats auxquels cette conduite de la Cour et des parlemens donna lieu, parce qu'on trouvera tous ces objets amplement développés dans les tableaux dont ils forment spécialement le sujet. Tous les efforts du Gouvernement pour retarder sa chute, non seulement furent impuissans, mais même concoururent à la précipiter. Tel fut le projet d'une Cour plénière et de six grands bailliages pour borner le pouvoir du parlement de Paris. Brienne travaillait à ce grand ouvrage de concert avec Lamoignon. Un conseiller du parlement de Paris, d'Eprémesnil, paya au poids de l'or une épreuve des édits dans l'imprimerie royale, et dévoila le secret des deux ministres. Les parlemens renouvelèrent l'union qui subsistait entre eux. Les projets de Cour plénière et de grands bailliages s'évanouirent : le premier éprouva une grande résistance dans la contrariété de l'opinion publique, fortement prononcée contre cette nouvelle tentative du despotisme; le second eut encore de plus grands obstacles à combattre dans la coalition et la résistance invincible de toute la robe. Brienne abandonna le ministère, et engagea le roi à remettre à M. Necker celui des finances. C'est ce dernier ministre, ou plutôt la force des choses et le concours impérieux des circonstances, qui décidèrent alors la Cour à convoquer les États-généraux. Dès ce moment, de nouvelles résistances amenèrent de nouvelles luttes et de nouveaux orages, dont l'explosion a été enfin si générale et si terrible. C'est ainsi que les nuages, après s'être peu-à-peu amoncelés dans les airs, se heurtent violemment, et de leur choc font jaillir la foudre qui embrase bientôt toute l'atmosphère.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PAR LOUIS XVI, AU PALAIS,

Le 19 Novembre 1787.

Le Roi [illegible] un Edit [illegible] d'un Emprunt pendant cinq Ans [illegible] le Duc d'Orléans [illegible] au Roi [illegible] contre cet Enregistrement comme illégal

QUATRIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PAR LOUIS XVI

AU PALAIS DE JUSTICE, A PARIS, LE 19 NOVEMBRE 1787.

L'ÉVÈNEMENT qui fait le sujet de ce tableau est un des plus importans du règne de Louis XVI, et un de ceux qui ont le plus concouru à nécessiter la révolution dont nous décrivons l'histoire. L'usage que ce monarque fit alors de son autorité, et auquel il fut forcé d'avoir recours par le désordre des finances, acheva d'aliéner les esprits et de mettre le comble au mécontentement général. Ce fut aussi dans cette séance extraordinaire que le duc d'Orléans parvint à se populariser. Mais, pour bien connaître quelle était la disposition des esprits à cette époque, et pour apprécier ce que fit Louis XVI et ce qu'il aurait pu faire, il faut reprendre les évènemens de plus haut.

Louis XIV parut sur le trône dans le moment où les guerres civiles avaient porté les ames au plus haut degré d'énergie : son règne est devenu une époque dans les fastes de l'univers. Les Français oublièrent presque leur esclavage, étant éblouis par l'éclat des conquêtes, par le charme des beaux-arts, et par toutes les jouissances que donnent le luxe et l'opulence : l'amour de l'or plana bientôt sur toutes les autres passions. Louis XIV avait deux penchans également dévorans, le faste et l'ambition. Sous son règne, la cupidité et l'orgueil altérèrent la loyauté, la simplesse de nos aïeux. Les dépenses de ce monarque et de sa cour ruinèrent la nation; mais on trouvait des traces de grandeur jusques dans les prodigalités du Gouvernement. On pardonna à Louis XIV, parce qu'il fut grand, et parce qu'on se souvenait encore des fers de la féodalité et des horreurs des guerres civiles; la nation s'était enivrée de ses succès avec lui et comme lui, mais du moins c'était une ivresse de gloire, puisque les préjugés la faisaient consister dans la folie barbare et ruineuse des conquêtes. La prévention de dicter des lois à l'Europe l'entraîna dans des guerres interminables : il oublia qu'il n'y a de guerres justes que celles qu'on ne peut éviter. L'entretien des armées épuisa le trésor royal, et le monarque et la nation finirent par expier quarante ans d'une

fausse gloire par tous les malheurs, toutes les humiliations qu'entraînent la misère et les revers.

Le régent semble avoir surpassé en audace, en folies et en prodigalités Louis XIV même. Celui-ci avait long-temps fait respecter la nation; mais celui-là la dégrada aux yeux de l'univers. Il chercha dans les repaires de la débauche un homme dont le nom flétrit l'ame et salit l'imagination (1); il en fit un pontife : que dis-je? il osa le placer sur le siège du vertueux Fénélon. La nation fut attachée au char d'une foule de prostituées; toute la régence ne parut qu'une orgie perpétuelle. C'est sous le régent et les règnes suivans qu'une cour corrompue et dissipatrice a conçu et exécuté l'idée d'affamer le peuple et de faire publiquement le monopole des grains : on vit dominer les passions les plus viles des extrémités de l'Empire au centre; tout fut perverti et démoralisé; la fange du libertinage infecta les mœurs publiques; la plus profonde dissolution passa de la cour dans la société; la licence la plus déhontée, le luxe le plus asiatique s'étendirent des évêques et des grands bénéficiaires aux lévites; le scandale et l'immoralité avilirent le sanctuaire. Les grands imitèrent le Gouvernement; ils perdirent la hauteur de caractère de leurs ancêtres, et ne furent plus que de vils courtisans.

Le régent voulut éviter le déshonneur d'une banqueroute évidente; mais *Law*, trompant la confiance publique, créa beaucoup trop de papier; il fut emporté malgré lui par le mouvement de cette machine, dont il avait trop forcé le jeu.

La corruption, le luxe des frivolités augmentèrent encore sous le règne de Louis XV. Ce monarque fut d'abord voluptueux et indolent, et finit par se livrer à une débauche honteuse; ses courtisannes faisaient et défaisaient les généraux et les ministres; toutes dévorèrent l'Etat. Le chancelier Maupeou porta l'oubli de toute pudeur jusqu'à nommer sa cousine une prostituée de la plus basse extraction. Le duc de Choiseul avait soumis le roi, et même madame de Pompadour, à son ascendant; madame Dubarri et M. d'Aiguillon se liguèrent contre lui. Le duc de Choiseul avait en grande partie les talens d'un homme d'Etat; c'était un courtisan doué cependant d'une certaine élévation d'ame : il fut banni du ministère. Alors le Gouvernement acheva de dégénérer, et l'Etat d'empirer.

L'abbé Terray, ne pouvant avoir d'argent, en vola au nom du roi. On n'a pas oublié à quel point ses exactions le rendirent odieux. La France était alors en proie à plusieurs tyrannies, celle des ministres et de leurs subalternes, celle du clergé, celle de la noblesse et celle de la robe. La nation, fatiguée de tant d'abus, d'affrons et de calamités, blessée du luxe insultant et de l'impudeur de ceux qui semblaient affecter de braver ses malheurs, commença à sortir de sa profonde et antique léthargie, et se réveilla tout-à-coup d'un sommeil de mille ans. Louis XV emporta au tombeau le mépris, et presque la haine d'un peuple dont il avait été long-temps l'idole.

Ce monarque étant mort le 10 mai 1774, Louis XVI reçut le même jour les hommages des princes et des princesses du sang; une députation du parlement se rendit auprès de lui au château de la Muette, le 5 juin, pour l'assurer du dévouement de la Cour des pairs. Louis XVI, par un édit du même mois, fit remise du droit de joyeux avénement, et promit de payer les dettes contractées par le Gouvernement sous ses prédécesseurs. Ses intentions, à cet égard, étaient louables, justes et paternelles; mais il ne connaissait pas en ce moment toutes ces dettes, et il était bien éloigné d'en soupçonner l'immensité. Il rétablit dans leurs fonctions, le 12 novembre de la même

---

(1) Le cardinal Dubois.

année, les magistrats qui composaient le parlement de Paris avant la révolution de 1771. Le même changement se fit à cette époque et l'année suivante dans les parlemens de province et dans les autres grands corps de l'ancienne magistrature. Le 12 novembre 1776, le roi tint un lit de justice à Versailles, dans lequel il fit enregistrer un édit portant suppression des corvées pour la confection des grandes routes, et conversion de cette charge, que portaient seules les classes du peuple les plus pauvres, en un impôt pécuniaire auquel tous les citoyens devaient contribuer. L'exécution de cette loi excita une réclamation universelle de la part de toutes les Cours supérieures, qui voulaient être exemptes de toutes taxes : la rumeur fut si grande, que Louis XVI se vit contraint de retirer un édit aussi juste par une déclaration du 11 août suivant, enregistrée au parlement de Paris le 19 du même mois. On voit jusqu'à ce moment le monarque ne s'annoncer que par des actes de justice et de bienfaisance; et ce sont les Cours supérieures de son Empire qui s'opposent à ses bonnes intentions! Pourrions-nous ne pas applaudir à une révolution qui les en a punies! En suivant ce règne jusqu'aux Etats-généraux de 1789, nous verrons ces Cours tenir constamment une conduite aussi coupable et aussi imprudente. Si nous insistons sur ces faits, c'est qu'ils sont une des causes principales et premières de cette révolution, et qu'on affecte de les méconnaître. Mais reprenons le fil des évènemens.

La guerre n'était pas ouvertement déclarée entre la France et l'Angleterre au commencement de 1778; cependant, tout annonçait une rupture inévitable. Le capitaine Tronjoly, commandant le vaisseau de ligne *le Brillant*, avait été attaqué au mois d'avril par deux vaisseaux anglais, qu'il avait repoussés : l'Angleterre avait pris Pondichéry, et dépouillé plusieurs navires marchands français. La cause de cette conduite était dans les plaintes que faisait le cabinet de Saint-James de ce que les Français secouraient les insurgés d'Amérique.

Silas Déane résidait à Paris avec la qualité d'envoyé du congrès de Philadelphie; mais la Cour de Versailles ne le reconnaissait pas légalement. Le docteur Benjamin Franklin venait d'arriver en France avec la secrète intention de faire valoir les droits des colonies, méconnus par leur métropole. Il se montra d'abord comme un citoyen accablé des maux de sa patrie, et qui vient les déplorer sous un ciel paisible. Il vivait à Paris avec une simplicité philosophique qui retraçait les mœurs patriarchales; il inspira le plus vif intérêt; mais, loin de traiter avec lui comme homme public, le Gouvernement français, par complaisance pour les représentations du vicomte Stormont, ambassadeur anglais, mettait de si étroites entraves au commerce des Américains dans les ports de France, qu'elles étaient le fréquent objet d'une multitude de réclamations dans le temps que l'Angleterre, toujours provocante, insultait les navires marchands français à la vue de nos côtes.

Louis XVI, exempt d'ambition, et convaincu de l'invincible obstacle que la guerre, même en la supposant heureuse, devait mettre à la restauration des finances, ne se prêtait qu'avec répugnance à la déclarer et à embrasser ouvertement la cause des Américains. Mais la grandeur de cette cause avait électrisé toutes les têtes françaises : les insurgés que leurs affaires appelaient en France étaient recherchés avec empressement; la franchise et la simplicité de ces membres d'un peuple neuf et libre étaient un spectacle qu'on ne se lassait pas d'admirer; on leur offrait publiquement tout ce que les traités alors subsistans entre les Cours de Paris et de Londres permettaient de leur donner, et on leur faisait parvenir indirectement non seulement les munitions de guerre dont ils avaient besoin, mais encore des hommes experts à diriger l'artillerie, la défense des places, et enfin des officiers d'un mérite supérieur, qui leur étaient surtout nécessaires pour exercer

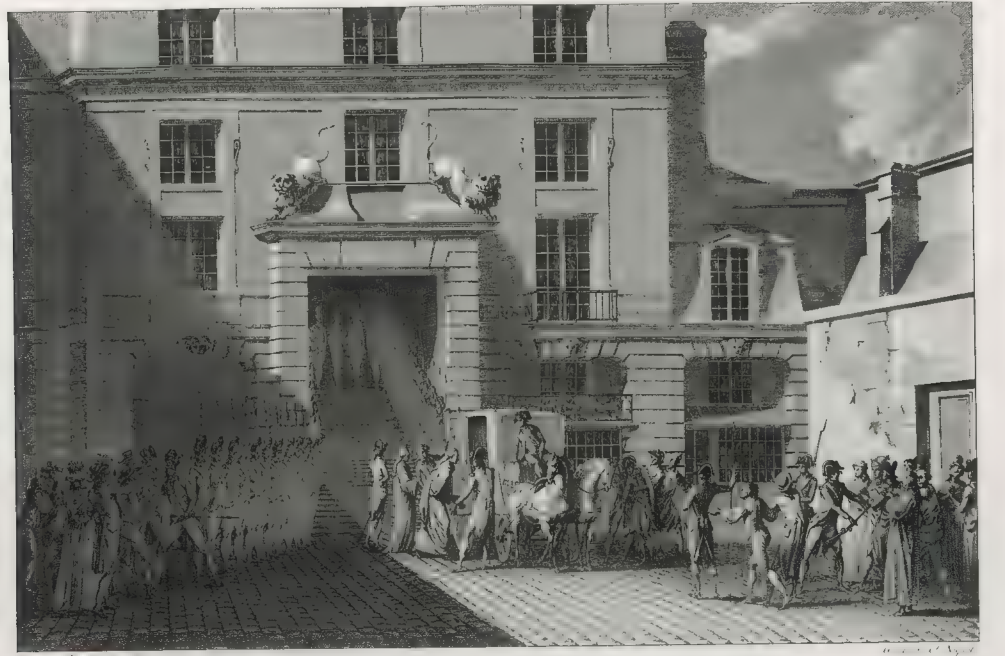
leurs milices au maniement des armes. Enfin, le Gouvernement français finit par se déterminer à reconnaître l'indépendance des Américains; et la guerre avec les Anglais fut la suite de cette démarche. On sait l'influence prodigieuse qu'elle a eue sur la révolution française.

La mort de M. Vergennes, arrivée dans un temps où les élémens de la commotion qui devait changer le Gouvernement de la France commençaient à circuler, chargeait Louis XVI de l'administration la plus difficile, et le mettait dans une position extrêmement critique. Le conseil de ce monarque était alors composé de *Tonnelier-Breteuil*, ministre de Paris; de *Montmorin*, ministre des affaires étrangères; de *Loménie*, ministre de la guerre; de *La Luzerne*, ministre de la marine; et de *Calonne*, ministre des finances : *Hue-Miromesnil* avait les sceaux.

Depuis quatre ans que Calonne avait succédé à d'Ormesson, l'embarras des finances s'était rapidement accru. Cependant, par différentes opérations obscures, les impôts avaient été augmentés de plus de cent millions : ils montaient à 560 millions; et néanmoins la dépense surpassait la recette de cent dix millions à la fin de 1787. On ne trouvait plus à emprunter; et les ministres étaient convaincus que la chute du Gouvernement ne pouvait être arrêtée que par une distribution nouvelle de l'impôt sans aucune augmentation, qu'on jugeait absolument impossible.

Pour arriver à ce but sans secousse, non seulement M. de Calonne augmentait le nombre des assemblées provinciales, dont l'idée appartenait à Turgot, mais, dans leur composition, il donnait aux communes une influence principale, qui devait les conduire à faire peser les impôts sur les nobles comme sur les non-nobles. On craignait (et l'évènement a justifié cette crainte) que les parlemens ne s'opposassent à cette innovation. Ce fut la véritable cause de la convocation des Notables, qui devaient discuter les objets les plus importans, et dont plusieurs avaient d'avance la faveur publique. On proposait d'accorder aux non catholiques les droits civils dont jouissaient les catholiques en France; d'établir l'impôt du timbre, supprimer la taille et la remplacer par une subvention territoriale, assise sur les biens nobles et roturiers.

Le parlement rejeta l'impôt territorial et l'édit du timbre : ils furent enregistrés en lit de justice, mais tous les parlemens des provinces les rejetèrent. Celui de Paris fut exilé à Troyes. Le roi déclara qu'il convoquerait les États-généraux; mais, comme s'il eût cherché à éluder cette promesse, il ordonna la création d'un emprunt successif de quatre cent vingt millions pendant cinq ans. Le parlement de Paris fut rappelé, après avoir promis d'enregistrer l'emprunt dans une séance royale. Ce fut ce qui donna lieu à la séance extraordinaire qui fait le sujet de ce tableau. Lorsque Louis XVI eut prononcé d'autorité l'enregistrement, le ci-devant duc d'Orléans se leva, et demanda au monarque si c'était un lit de justice ou une séance royale. Il lui fut répondu *royale*. Alors il protesta contre cet enregistrement comme illégal : il fut exilé dans ses terres, et la vengeance qu'il voulut en tirer dans la suite fut un des principaux motifs qui le portèrent à former la vaste et puissante faction qui a tant déshonoré et ensanglanté la révolution française.



ARESTATION DE D'ÉPRÉMESNIL ET GOISLARD, 9

Le 6 Mai 1788, 9

Le Conseiller d'Eprémesnil ayant découvert le projet d'édit du Cardinal de Loménie concernant la cour Plénière et l'ayant dénoncé au Parlement qui le fit avorter par le fameux Arrêté [illegible] fut enlevé par [illegible] d'Agoult ainsi que son collègue Goislard, et conduit par Ordre de la Cour le [illegible] aux Isles Ste Marguerite et le 2 au Château de Pierre-en-Cise

CINQUIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ARRESTATION DE D'ÉPRÉMESNIL ET GOISLARD,

CONSEILLERS AU PARLEMENT DE PARIS,

LE 6 MAI 1788.

Le sujet de ce tableau est digne, sous plus d'un rapport, d'être recueilli par l'histoire. Il tient aux premiers évènemens de la Révolution; il en est une des causes, et il en donne en partie la clef. Il intéressera également le philosophe et l'observateur, soit par les rapports politiques que nous venons d'indiquer, soit par les contrastes singuliers et les anecdotes piquantes que présente la vie de *d'Éprémesnil*, de cet homme qui a fait tant d'efforts pour arriver à la célébrité, et qui avait réellement tous les moyens de parvenir à une immortalité glorieuse, s'il eût mieux dirigé et plus constamment soutenu sa carrière politique. En le considérant comme écrivain et comme magistrat, on ne disconviendra certainement pas qu'il n'eût de grands talens et beaucoup de connaissances. On le vit souvent attirer l'attention publique et la mériter dans les disputes qui s'élevèrent entre les parlemens et les ministres; on doit ajouter même qu'il montra de l'énergie et du courage dans des circonstances difficiles et périlleuses : alors on l'entendit tonner avec force contre les abus d'autorité. La crainte de la vengeance et le ressentiment du ministère ne l'intimidaient point; il affrontait tous les dangers attachés à l'amour de la liberté et au courage qui osait la défendre.

L'exil, qui fut le prix de ces actes de vertu, fut pour lui un triomphe véritable, et, jusqu'à ce moment, bien mérité; il s'applaudit avec raison d'être le martyr d'une si belle cause : aussi, lorsqu'il fut rappelé de son exil, toutes les villes où il passa, en revenant à Paris, s'empressèrent de lui faire l'accueil le plus honorable et le plus flatteur.

Ce premier tableau de la vie politique de d'Éprémesnil devait faire espérer qu'en devenant membre des États-généraux, qui furent convoqués en 1789, la liberté trouverait en

lui un de ses plus ardens défenseurs. Cependant, par une fatalité que l'on ne peut expliquer qu'en l'attribuant à des passions basses et rampantes, à la vanité et à un intérêt personnel mal-entendu, il se montra tout-à-coup un des plus chauds partisans du despotisme; et la liberté n'eut pas d'ennemi plus prononcé que lui; elle n'en eut pas en même-temps de plus faible : car il n'est pas inutile d'observer qu'à dater de cette époque, il ne publia aucun discours, aucun écrit, où l'on pût reconnaître ces talens oratoires et cette éloquence véhémente qu'on avait admirés en lui pendant les premiers orages politiques.

Avant de retracer ici sa conduite pendant l'Assemblée constituante, nous croyons devoir rappeler les premières époques qui l'ont fait connaître.

Jacques Duval d'Éprémesnil était né à Pondichéry. Il avait un oncle dans la compagnie des Indes, lequel joua un très-grand rôle dans l'affaire du général Lally, qui, comme l'on sait, fut condamné à être décapité, d'après l'accusation d'avoir trahi la France. On n'a pas oublié les efforts que le fils de ce général fit pour obtenir la réhabilitation de la mémoire de son père par le ci-devant parlement de Rouen. Deux athlètes se montrèrent alors sur la scène, et se préparèrent au combat : d'un côté, parut le fils de l'infortuné qui avait péri sur l'échafaud; de l'autre, le neveu du dénonciateur qui avait appelé la vengeance des lois contre le condamné. Ces deux combattans descendirent dans l'arène avec des talens et des moyens différens. Le premier avait sans contredit la plus belle cause à défendre; tout ce que la piété filiale peut inspirer de plus touchant, il l'employa; et l'on peut dire que cet orateur fit la plus vive et la plus prodigieuse sensation. Le rôle du second, celui de d'Éprémesnil, était, dans cette lutte, bien moins intéressant : il avait à repousser les calomnies dont on voulait flétrir la mémoire de son oncle; et l'on se rappelle que cet oncle avait été dénonciateur, et qu'il avait conduit un officier général sur l'échafaud. Certes, il fallait un grand talent pour affaiblir l'odieux que cette conduite offrait naturellement; aussi d'Éprémesnil employa-t-il pour y parvenir toutes les ressources de son esprit, tous les moyens oratoires que pouvait comporter la défense dont il était chargé : il peignit Lally comme un traître envers sa patrie adoptive, comme ayant exercé des cruautés sans exemple, et montré l'avarice la plus sordide. Les tableaux affreux qu'il fit de la conduite de ce général dans l'Inde excitèrent l'indignation de tous les auditeurs; mais lorsqu'on entendit Lally-Tolendal justifiant son père avec l'éloquence la plus entraînante, avec l'accent de la nature et de la sensibilité la plus profonde, les vœux se réunissaient pour le succès de sa cause : tant il est vrai que tout ce qui porte l'empreinte des sentimens honnêtes fait toujours une juste et vive impression sur les ames sensibles!

Quoique cette lutte fût inégale sous plusieurs rapports, on n'en convint pas moins que d'Éprémesnil avait des talens distingués : depuis ce moment, on le mit au rang des magistrats les plus considérés; il ne se faisait rien d'important dans le parlement de Paris qu'il n'y prît une grande part, et c'était toujours pour s'opposer aux entreprises de la Cour et à ses actes d'autorité.

On connaît les évènemens qui ont eu lieu à l'occasion de l'enregistrement de plusieurs édits : nous ne rappellerons ici que quelques circonstances, qui serviront à faire juger ce qu'était alors d'Éprémesnil, et ce qu'il est devenu depuis.

Le souvenir des époques désastreuses du ministère de l'archevêque de Sens, Brienne, et de sa coalition avec le garde des sceaux, Lamoignon, ne sortira jamais de la mémoire des Français : ils se rappelleront toujours avec horreur les efforts que ces deux partisans du trône firent de concert pour river à jamais les chaînes de l'esclavage sous lequel la nation gémissait depuis une longue suite de siècles. Ce fut dans cette vue que ces deux ministres établirent une imprimerie secrète à Versailles, d'où ils faisaient sortir

tous les projets qu'ils croyaient utiles au succès de leurs conceptions machiavéliques. D'Éprémesnil mettait alors autant d'activité à découvrir les complots de ces ministres pervers, que ceux-ci en employaient pour faire réussir leurs funestes projets. Mais, malgré le mystère dont Brienne et Lamoignon couvraient leurs opérations, et l'appareil de la force militaire qu'ils déployaient avec un éclat menaçant, d'Éprémesnil parvint à découvrir leur secret, et, dans une assemblée des chambres du ci-devant parlement, il déchira le voile, et montra la profondeur de l'abîme dans lequel la Cour allait plonger la France : « Jurons tous, s'écria-t-il, en adressant la parole à ses collègues, jurons de nous » refuser à tout projet qui émanerait des presses ministérielles, et de périr plutôt que » de souffrir leur exécution. »

Ce serment fut prononcé par tous les membres du parlement; et, pour conjurer l'orage, ils arrêtèrent que l'Assemblée des chambres serait permanente. Cette conduite excita la plus vive inquiétude dans l'ame des deux ministres. Dans leur fureur, ils décidèrent qu'il fallait un exemple pour inspirer la terreur. En conséquence, une lettre de cachet fut lancée contre d'Éprémesnil et un autre magistrat (Goislard) qui avait dénoncé leurs vexations dans la perception des vingtièmes. Des satellites furent envoyés pour arrêter ces deux conseillers; ils furent enlevés et conduits, par ordre de la Cour, savoir : d'Éprémesnil, aux îles Sainte-Marguerite, et Goislard au château de Pierre-en-Cise, à Lyon. Voici comment cet enlèvement fut exécuté. On avait d'abord essayé de saisir ces deux magistrats chez eux, ou dans quelques maisons de Paris où ils avaient coutume d'aller; mais ayant échappé à ces recherches, ils se réfugièrent au palais, où le parlement les mit sous la sauve-garde de la loi. Les chambres furent sur-le-champ assemblées, et elles envoyèrent une députation à Versailles. La journée se passa dans une vaine attente. Les ministres, voyant que le parlement restait assemblé et qu'il bravait leur autorité, résolurent d'employer la violence. A minuit, plusieurs bataillons en armes, précédés de leurs sapeurs, la hache sur l'épaule, s'avancèrent à pas précipités vers le palais; leur commandant (d'Agoust) entra dans la grand'chambre, et demanda qu'on lui livrât les deux victimes désignées. « Nous sommes tous d'Éprémesnil » et Goislard, répondirent les magistrats. » Enfin, sur les cinq heures du matin, ces deux conseillers, pour prévenir les violences, se livrèrent eux-mêmes entre les mains des satellites du despotisme.

Cette conduite ferme et courageuse rendit d'Eprémesnil cher à tous les amis de la liberté. Pendant son exil, son nom était mêlé dans tous les vœux qu'on formait pour le renversement de la tyrannie; et il faut avouer que les apparences étaient en sa faveur. Ce n'a été que par la suite de sa carrière, qu'on a pu juger qu'il était plutôt l'ennemi des ministres que l'ami du peuple, et que, s'il les attaquait alors, c'était pour fixer les regards de la Cour, et parvenir lui-même au ministère; plan qui réussit ordinairement aux membres de l'opposition dans le parlement d'Angleterre. Ces observations suffisent sans doute pour fixer les opinions sur cette époque de sa vie.

Nous avons considéré d'Éprémesnil comme orateur, comme magistrat : il nous reste à rendre compte de sa conduite comme député à la première Assemblée constituante.

Jusqu'alors il s'était opposé avec courage à toutes les entreprises arbitraires; mais, dès le premier jour où il parut à l'Assemblée nationale, on reconnut que ses principes étaient changés, ou plutôt que, dans le fond de son cœur, il avait toujours été partisan du despotisme. On se souviendra long-temps de la motion qu'il fit à la fin de la session de l'Assemblée constituante, et qui avait pour objet d'envoyer une députation à la Cour, à l'effet d'implorer le pardon du roi pour les entreprises par lesquelles on avait tenté d'ébranler sa puissance suprême. Depuis, il ne cessa d'être le champion des contre-

révolutionnaires : il se mêlait souvent dans les groupes, où il se répandait en propos séditieux. Pendant l'Assemblée législative, il fut reconnu dans un de ces groupes : on l'en arracha avec violence, et il fut maltraité au point que son corps fut couvert de blessures; on ne parvint même à le sauver qu'en le faisant conduire à la prison de l'Abbaye, d'où il sortit quelques jours après.

D'Éprémesnil, se voyant l'objet de la haine publique, prit le parti de se retirer dans une terre qu'il avait près de la commune du Hâvre. Son nom était devenu trop fameux pour qu'on ne lui appliquât pas la loi *des suspects* : il fut donc arrêté, et conduit dans une des prisons de Paris, où il fut détenu jusqu'au 3 floréal de l'an 2, qu'il fut traduit au tribunal révolutionnaire avec *Thouret* et *Chapelier.* Il ne put s'empêcher de remarquer la bizarrerie de sa destinée, en se voyant réuni dans une même prison avec Chapelier, qui avait été constamment son antagoniste pendant l'Assemblée constituante.

Par une suite de la fatalité qui les avait conduits en même temps sur les funestes gradins pour être compris dans le même jugement, ces deux ex-constituans se trouvèrent ensuite placés l'un à côté de l'autre sur la même charrette. En y montant, Chapelier dit à d'Éprémesnil : « Lequel de nous deux croyez-vous que le peuple va huer? — Tous » deux, répondit d'Éprémesnil » : et il avait raison.

Ainsi périt, à l'âge de quarante-huit ans, d'Éprémesnil, après avoir joué d'abord un rôle très-brillant, y avoir fait succéder un rôle ridicule, et avoir fini par une conduite plus qu'imprudente, en changeant tout-à-coup de principes dans sa manière de se conduire, et en se montrant, sans aucune espèce de ménagement, et sans aucun espoir de succès, un des ennemis les plus déclarés de la révolution. On en peut conclure qu'il avait une de ces têtes ardentes qui entraînent communément dans les plus grands écarts, et causent presque toujours la ruine de celui qui a le malheur d'être ainsi organisé.



... par Girardet

INCENDIE DU CORPS DE GARDE SUR LE PONT NEUF.

Le 29 Aout 1788.

[illegible]

SIXIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

INCENDIE DU CORPS-DE-GARDE SUR LE PONT-NEUF, A PARIS,

LE 29 AOÛT 1788.

Les causes de ce mouvement insurrectionnel remontent très-loin et à des temps bien antérieurs. La nation française, avant d'en venir à secouer les chaînes antiques dont elle idolâtrait le joug, avait passé par tous les degrés de l'avilissement et de l'oppression. Qu'offrent, en effet, les annales de notre monarchie, à quiconque en lit attentivement l'histoire, si ce n'est une longue succession, une série désolante des misères du peuple, de l'accroissement graduel du despotisme et des prodigalités du Gouvernement? Le royaume changeait de maîtres; mais l'administration et les ministres ne changeaient ni de principes ni de méthode. De courts succès et de longs désastres, des projets ruineux ou des plans sages abandonnés avec la plus légère inconséquence, tel est le résumé de cette triste histoire.

Clovis, malgré ses grandes qualités, fut un prince barbare et cruel. Ses descendans n'eurent qu'une ombre de pouvoir; et le sceptre fut réellement entre les mains des maires du palais. Parmi ces maires, on distingue Pepin, qui, profitant de la nullité des rois et de l'anarchie dévorante où la nation était plongée, s'empara facilement d'une couronne qui semblait appartenir au premier qui oserait s'en saisir. La révolution qui plaça sur le trône Pepin, père de Charles Martel et aïeul de Charlemagne, ne fut funeste qu'à la maison régnante. Il devait être, et il fut en effet très-indifférent au peuple, esclave et opprimé, d'être gouverné par des maires absolus sous des rois fainéans, ou par la nouvelle dynastie, lorsqu'un de ces maires fut devenu roi.

Charlemagne établit, il est vrai, un beau plan d'administration, qui, cependant, renfermait un vice destructeur, celui de la confusion entre deux pouvoirs qu'on ne saurait trop séparer, et qui restaient toujours unis sur les mêmes têtes: le pouvoir

des armes et celui de la magistrature civile. Ce désordre a duré jusqu'à la destruction du Gouvernement féodal, c'est-à-dire, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu, sous Louis XIII.

Les enfans de Charlemagne laissèrent les seigneurs s'élever sur les débris de la puissance royale. On conçoit facilement que la nation n'en fut que plus tyrannisée, et, sous tous les rapports, plus malheureuse. Le petit nombre de bonnes lois qui existaient disparut entièrement au milieu de tant d'excès commis, par une si grande multitude de despotes différens. Le peuple fut asservi à une foule de coutumes aussi barbares que ridicules. C'est ce qu'on appela *Gouvernement féodal*.

Hugues Capet usurpa la couronne sur les faibles descendans de Charlemagne, comme Pepin l'avait usurpée sur les descendans de Clovis. Mais il n'y eut aucun concert pour le gouvernement général entre le monarque et les vassaux; chacun se crut maître sur son territoire. Il restait cependant deux lois de l'ancienne constitution : l'une était l'hommage qui représentait encore l'ancien serment de fidélité dû au roi par tous ses officiers, l'autre était le droit de ressort qui rendait le monarque juge de toutes les injustices commises par les vassaux : ces deux lois firent, à la longue, revivre toutes les autres; tant les traces des lois sont précieuses à conserver!

Le sage ministre Suger fit connaître à Louis cette importante vérité, que *moins il aurait d'esclaves, plus il aurait de sujets*, et qu'il était le roi de toute la France, non d'une ou deux castes. Il lui fit établir les communes et affranchir les habitans des villes, parce qu'en effet c'était la seule digue à opposer aux grands, devenus déjà rivaux du trône. Louis-le-Gros donna aux serfs de ses domaines le droit de bourgeoisie, et celui d'avoir un maire et des échevins. On vit peu-à-peu renaître le gouvernement municipal des villes et bourgs. Sous Philippe-Auguste, la France fut de nouveau comptée parmi les grandes puissances, et reprit, pour la première fois depuis Charlemagne, un rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Saint-Louis, petit-fils de Philippe-Auguste, fit asseoir avec lui la sagesse et la justice sur le trône. La fausse politique italienne, qui ne nâquit que sous Charles VIII, n'avait point encore empoisonné les maximes du Gouvernement.

Philippe-le-Bel, prince dissipateur, imagina, pour se procurer de l'argent, de renouveler et d'assembler souvent les États-généraux; et leur convocation n'eut presque jamais d'autre objet, jusques et compris ceux de 1614, ceux même de 1789, que d'en obtenir des subsides. On n'a jamais, avant 1789, assemblé ces États sans leur faire consentir de nouvelles impositions et surcharges pour le peuple.

Louis, dit *le Huttin*, est à jamais célèbre dans notre histoire pour avoir porté cette loi mémorable par laquelle il déclare que la nature ayant fait tous les hommes libres, et son royaume étant appelé *le royaume des Francs*, il entend que ses sujets le soient en réalité comme de nom.

Sous Philippe de Valois s'éleva le fameux différend dans lequel on vit deux princes s'appuyer également sur la loi salique pour prétendre au trône. Le sens de cette loi est fixé pour jamais. Mais Édouard III saisit toutes les occasions pour satisfaire son ressentiment. Alors commença cette longue rivalité entre la France et l'Angleterre, qui causa six cents ans de meurtres et de saccagement. Le Gouvernement fut à-peu-près le même sous Charles-le-Sage; mais la démence de Charles VI plongea l'État dans toutes les horreurs des dissentions intestines : la France nagea dans le sang.

Louis XI, Richelieu et Louis XIV, prouvèrent que la noblesse n'est point une barrière suffisante contre les entreprises du despotisme; et le peuple fut encore la victime de cette nouvelle lutte entre les rois et les seigneurs. Louis XI régna avec

autant de férocité que Néron, et mourut d'une manière aussi misérable que cet Empereur et que Charles IX. C'est ainsi que tous les tyrans devraient mourir.

Sous François I[er], la renaissance des sciences et des arts amena l'esprit littéraire, qui a produit l'esprit philosophique, auquel a succédé l'esprit législatif. Mais nous ne considérons ici que ce qui a un rapport direct avec l'état de la nation sous chaque règne, ou du moins à chaque époque marquante. Les profusions et les guerres rendirent encore alors la nation très-malheureuse; et les règnes, bien plus déplorables, qui suivirent celui de François I[er], ne présentent plus, jusqu'à la mort de Louis XIV, que de tristes exemples de tous les maux que peuvent enfanter l'ambition des grands et le fanatisme de la religion. C'est sous François I[er] et Henri II, son successeur, que commencèrent ces guerres civiles qui embrasèrent le royaume jusqu'au règne de Henri IV.

Depuis la réunion des grands fiefs à la couronne, le gouvernement féodal n'existait plus, ou du moins il avait cessé d'être dangereux. Mais si les seigneurs n'étaient plus des espèces de souverains, ils étaient néanmoins encore beaucoup trop puissans. Ils causèrent tous les troubles de la ligue et cette longue guerre, où une moitié de la France égorgea l'autre; où l'on vit un roi (1), féroce par instinct à la fleur de son âge, immoler, dans une nuit, à la voix d'une reine non moins barbare, (2) cent mille de ses sujets.

Sully, sous Henri IV, résista à l'insatiable avidité des grands; et les victoires de ce monarque avaient préparé leur ruine. Richelieu, sous Louis XIII, acheva d'abattre leur puissance. Le Gouvernement devint ferme et vigoureux, mais, en même temps, il se rendit despotique; ce qui ne fut pour la nation qu'un changement de tyrannie, et une nouvelle source de malheurs et de calamités d'un autre genre. C'est alors qu'a commencé le despotisme ministériel, le plus onéreux, le plus funeste peut-être de tous; c'est lui qui a occasionné tant de guerres et une si monstrueuse dilapidation des finances; c'est lui qui, par ses actes violens et arbitraires, a le plus contribué à accélérer la révolution et à précipiter la ruine du trône. L'évènement que présente ce tableau est une preuve de ce que nous venons d'avancer : on y verra à quel point les ministres se jouaient de la vie des citoyens. La France était privée depuis cinq mois de ses tribunaux et de ses magistrats. Le simulacre de la force publique contenait encore le peuple, surtout à Paris; mais l'imprudence, la cruauté du ministre qui avait cette ville dans son département, et la violence du commandant du guet, rompirent le dernier frein qu'on pût opposer à la licence, en faisant d'une fête patriotique un jour de deuil et de carnage. La jeunesse de la capitale avait demandé au lieutenant de police la permission de donner des marques publiques de la joie qu'on ressentait à l'occasion du renvoi des ministres de Brienne et Lamoignon. Elle s'assembla sur la place ci-devant Dauphine, et promena un mannequin représentant la personne d'un des ministres disgraciés (Brienne); ce mannequin fut ensuite brûlé en cérémonie. Le lendemain, le public voulut recommencer; mais le chevalier Dubois, commandant du guet, entreprit de s'y opposer : il ordonna de fondre sur le peuple, et de charger tout ce qui se présenterait. Plusieurs personnes furent blessées, et quelques-unes perdirent la vie. Le peuple se rallie, désarme et dépouille les soldats, brûle leurs habits, et les renvoie avec des sentimens de commisération bien honorable pour lui. On voit par-là qu'il n'est féroce que quand il a des agitateurs à sa tête.

---

(1) Charles IX.

(2) Catherine de Médicis.

On veut soutenir ce premier crime par un autre plus grand encore. Cette jeunesse provoquée s'étant portée sur la Grève, des corps de troupes qu'on y avait postés, et que la nuit couvrait de son ombre, firent des décharges redoublées, et étendirent sur la place un grand nombre de malheureux.

La retraite de M. de Lamoignon fit recommencer les mêmes scènes. Deux corps de troupes entrèrent à la fois par deux extrémités de la rue Saint-Denis, et firent une horrible boucherie. Un semblable massacre avait eu lieu dans la rue Mêlée, où demeurait le chevalier Dubois. Il fut mandé par le parlement. Le major comparut en son nom, et présenta un ordre supérieur. Le parlement ordonna par un arrêt d'informer contre les auteurs de ces massacres; mais de prétendus motifs de prudence, qui ne sauraient justifier la faiblesse des magistrats, les empêchèrent de donner aucune suite à cet arrêt. Voilà comme un Gouvernement insensé accoutumait le peuple à venger, au défaut des lois, le sang par le sang. Les gardes-françaises réfléchirent sur les ordres cruels qu'on leur avait fait mettre à exécution; il sentirent que leur serment les engageait à défendre la patrie, non à l'opprimer.

Ce fut au sujet d'une autre rixe du même genre, entre le peuple et le guet à cheval, qu'eut lieu l'incendie du corps-de-garde sur le Pont-Neuf. Le peuple se porta à cet excès pour se venger de la cruauté avec laquelle le guet l'avait chargé sur les trottoirs des différens quais. On brûla en même temps sur la place, alors appelée place Dauphine, l'effigie du chevalier Dubois, commandant de cette garde, avec celle des ministres Brienne et Lamoignon; on forma un bûcher avec les guérites et autres dépouilles des différens postes de la garde du guet, et des claies des marchands de volaille du quai des Augustins ou de la Vallée.

Dès ce moment, le peuple fut en guerre avec ses gouvernans : il commença à connaître sa force, et ceux-ci eurent dès ce jour le pressentiment de ces terribles crises; qui ont anéanti les ministres et leur puissance, le monarque et la monarchie. Ce fut à l'incendie du corps-de-garde dont il s'agit ici, que s'alluma la foudre qui devait dans peu dévorer les imprudens provocateurs de la vengeance populaire. Ils préparèrent de leurs propres mains les traits qui retombèrent ensuite sur leurs têtes; et ils durent regarder les premiers soulèvemens du peuple comme ces mugissemens, cette redoutable agitation des flots, qui annoncent au pilote épouvanté la tempête, le naufrage et la mort.



RASSEMBLEMENT SUR LE PONT-NEUF,

Le 16 Septembre 1788.

Depuis plusieurs jours le peuple se rassembloit sur la place du Pont Neuf. Il faisoit saluer et mettre à genoux les passans devant la Statue de Henry IV.

SEPTIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LE PEUPLE FORCE CEUX QUI PASSENT SUR LE PONT-NEUF

A SALUER LA STATUE DE HENRY IV,

LE 16 SEPTEMBRE 1988.

Ce tableau présente une des plus grandes leçons que l'histoire puisse offrir aux Gouvernemens. En effet, dans quelle circonstance le peuple de Paris se rassembla-t-il sur le Pont-Neuf pour y faire saluer et mettre à genoux les passans devant la statue de Henri IV, du meilleur de tous les rois? C'est précisément à la veille de cette étonnante révolution, qui devait bientôt abolir la royauté en France et faire disparaître de cette même place la statue du monarque dont on forçait les passans à vénérer en ce moment l'image; c'est enfin à une époque où l'extrême dilapidation des finances, les coups d'autorité hasardés et multipliés par le despotisme, l'exil des parlemens et le commencement des troubles de toute espèce, faisaient le plus peser le joug du despotisme sur la nation, achevaient d'aliéner les esprits et d'ulcérer tous les cœurs. Le peuple ne semblait-il pas dire aux gouvernans, par sa conduite en cette occasion : « O vous! que le pouvoir suprême environne, et à qui il n'a été remis que pour faire le bonheur de ceux que vous appelez vos sujets, apprenez que le peuple est juste, que vous pouvez compter sur son amour, sur son appui, tant que vous en paraîtrez dignes; mais qu'il vous abandonnera aussitôt qu'il se verra abandonné par vous. » Telle est la grande et importante vérité qu'offre ce juste mouvement de la vénération du peuple pour Henri IV, et des bénédictions dont la mémoire de ce monarque sera éternellement accompagnée, quelques révolutions qui surviennent sur la surface du monde moral et politique. Pour rendre cette vérité encore plus sensible, et afin qu'elle soit en même temps plus instructive, nous allons la développer davantage et l'appuyer sur des faits incontestables, puisés dans l'histoire des nations, et principalement dans celle du Gouvernement français.

N'est-ce pas la tyrannie des Arabes qui engagea les Espagnols à secouer leur joug? Ne sont-ce pas les vexations odieuses de Philippe II qui valurent à la Hollande sa liberté? Les Suédois ne languiraient-ils pas encore dans les cavernes de la Dalécarlie, si les rois de Danemarck n'eussent déployé imprudemment l'étendard du pouvoir arbitraire? N'est-ce pas du sein de l'esclavage le plus terrible que les Suisses ont recouvré la qualité d'hommes? L'Amérique septentrionale se serait-elle insurgée, sans l'oppression insultante de la métropole? C'est aussi parce que le Français a été opprimé, vexé, pressuré, mutilé de mille manières, avec encore plus de dédain et plus d'impudeur qu'aucun Gouvernement l'ait jamais fait, qu'il s'est lancé, à pas de géant, vers le recouvrement de ses droits. Le peuple le plus célèbre par son amour pour ses rois est celui qui en a secoué le joug et qui a brisé ses fers avec le plus d'impétuosité et de fureur; c'est lui qui a porté au despotisme les coups les plus terribles. L'histoire de son antique Gouvernement est nécessairement et indispensablement liée à celle de la révolution qui l'a détruit. Il faut que la postérité sache à quel point, et par quels moyens on a, pendant quatorze siècles, aggravé perpétuellement le sort de la nation; il est essentiel de suivre le despotisme dans toutes ses traces; et l'histoire de la révolution française remonte nécessairement aux premiers âges de la monarchie.

Les plus anciens États sont ceux qu'assembla Clovis en 499, pour l'établissement du christianisme. On y délibérait sur toutes les parties du Gouvernement; mais les grands seigneurs et les évêques étaient seuls appelés à ces États. Le peuple (et par ce mot nous entendons ici l'immense majorité de la nation) n'était compté pour rien. Clotaire II tint des espèces de parlemens, ou assemblées ambulatoires. Seul maître de la monarchie, après les guerres civiles qui eurent lieu sous les enfans de Clovis, ce fut lui qui fit prendre au Gouvernement cette tendance désastreuse et despotique qui précipita la ruine de la première race. Usurpateur de l'héritage de ses neveux, meurtrier d'une reine alors célèbre (1), il vit accroître le pouvoir des maires du palais, qu'il avait rendus ses complices : il fut obligé de tout souffrir et de tout accorder. Bientôt les descendans de Clovis n'eurent qu'une ombre de royauté, et le peuple, toujours esclave, avili et opprimé, passait, sans voir améliorer son sort, du joug d'une dynastie sous celui d'une autre. Dans ces temps malheureux, et sous ces règnes ignominieux, on dégrada l'homme et on avilit la terre. Tels furent les commencemens de ce régime féodal, dont nous aurons bientôt occasion d'observer les suites funestes. La France n'avait aucune constitution écrite. La démocratie militaire fut tranformée en aristocratie. Les rois attirèrent du peuple toute l'autorité à eux, et l'aristocratie se changea en une monarchie absolue et arbitraire.

Charlemagne, qui éclipsa Pepin et Charles Martel, Charlemagne, près de qui le nom même de Louis XIV pâlit, se montra digne du trône en rendant la tranquillité à ses États, et en les environnant de gloire, de justice et de bonheur, malgré ses nombreuses guerres. Il rendit presque totalement à la nation le pouvoir législatif, qui n'est, en dernière analyse, et ne peut être que le droit et la puissance de contraindre les hommes à être justes et à suivre des règles protectrices de leur sureté et de leurs propriétés. Le peuple y participa pour la première fois, sans cependant faire encore un ordre dans l'État.

Les enfans de Charlemagne furent à la fois faibles, injustes et cruels. La France fut opprimée par eux; et Charles-le-Chauve, qui leur succéda, donna le dernier coup à l'autorité du Gouvernement, parce qu'il joignit l'extrême injustice à l'extrême faiblesse.

---

(1) Brunéhau.

Il fut pour la seconde race ce qu'avait été Clotaire pour la première. Les seigneurs s'élevèrent sur les débris de la puissance royale, et la nation n'en fut que plus à plaindre. De nouveaux crimes replongèrent l'État dans de nouveaux malheurs. Enfin, le sceptre de Charlemagne échappa à ses descendans pour passer dans les mains de Hugues Capet, un des plus puissans vassaux de la couronne : et la nation vit ce changement de dynastie avec la même indifférence qu'elle avait vu ravir le sceptre au dernier rejeton de la première race, parce qu'ayant été constamment foulée et dédaignée, il lui importait peu de ramper sous un maître ou sous un autre; elle se flattait, au contraire, qu'un changement ne pouvait que lui être favorable : espérance toujours trompée, mais à laquelle son désespoir la portait à s'abandonner.

L'esprit public de la France et sa constitution disparurent presque entièrement au milieu de tant d'excès et de vexations, suivis de tant de faiblesse; plus de lois générales, plus de capitulaires. Les peuples sont asservis à des coutumes barbares et ridicules, selon que celui qui les gouverne est plus ou moins capricieux, plus ou moins tyran. C'est cette espèce d'administration qu'on a appelée *Gouvernement féodal.*

On voit que les États-généraux ont varié selon l'esprit dominant de chaque siècle, de chaque règne sous lequel ils ont eu lieu : l'armée les composa presque en entier sous la première race; l'église y domina sous la seconde. Clovis consultait, ménageait l'épée qui l'avait rendu conquérant; Pepin, le sacerdoce, auquel il devait l'usurpation de l'autorité suprême. Nous verrons bientôt Philippe-le-Bel s'étayer d'un nouvel appui, les parlemens.

A l'avénement de Hugues Capet au trône, commença un autre ordre de choses, ou plutôt le renversement de tout ordre public. La nation devint la proie d'une foule de seigneurs, qui la déchirèrent de cent manières différentes; la faiblesse de ces petits despotes les attachait à leur tour à des despotes plus relevés : telle fut l'origine des arrière-fiefs et du vassellage. Le peuple supportait toute la réaction de ces différens pouvoirs. Hugues Capet et ses successeurs n'assemblèrent plus la nation : il n'y eut que deux ordres, le clergé et la noblesse.

Sous Louis-le-Gros on vit, ainsi que nous avons eu précédemment occasion de l'observer, renaître le Gouvernement municipal des villes et des bourgs, le plus paternel de tous les Gouvernemens. Les seigneurs qui, du temps des croisades, avaient besoin d'argent pour le voyage d'outre-mer, vendirent comme lui la liberté aux serfs de leurs domaines. Les croisades produisirent au moins la liberté du peuple.

Le règne de Philippe-Auguste est une des principales époques de la monarchie. La France respira, et remonta au rang des grandes puissances, rang qu'elle avait perdu depuis Charlemagne. Louis IX, dit Saint-Louis, petit-fils de Philippe-Auguste, fut encore plus grand que lui; il ajouta l'empire de la sagesse et de la justice à celui de la politique : mais ce ne fut que sous Philippe-le-Bel que le peuple forma véritablement un ordre dans l'État : ce fut aussi sous ce règne, en 1314, que les impôts furent accordés par les trois ordres.

Les fiefs étaient devenus peu à peu héréditaires. Cependant Louis XI, Richelieu et Louis XIV, ont prouvé que la noblesse pouvait être contenue, mais avec beaucoup de peine et après un temps infini. Le Gouvernement fut à peu près le même sous Charles-le-Sage : mais le règne de Charles VI, dont la démence fit une longue minorité, laissa la nation en proie aux funestes effets de la division des princes, de l'ambition des grands et de la faiblesse du souverain.

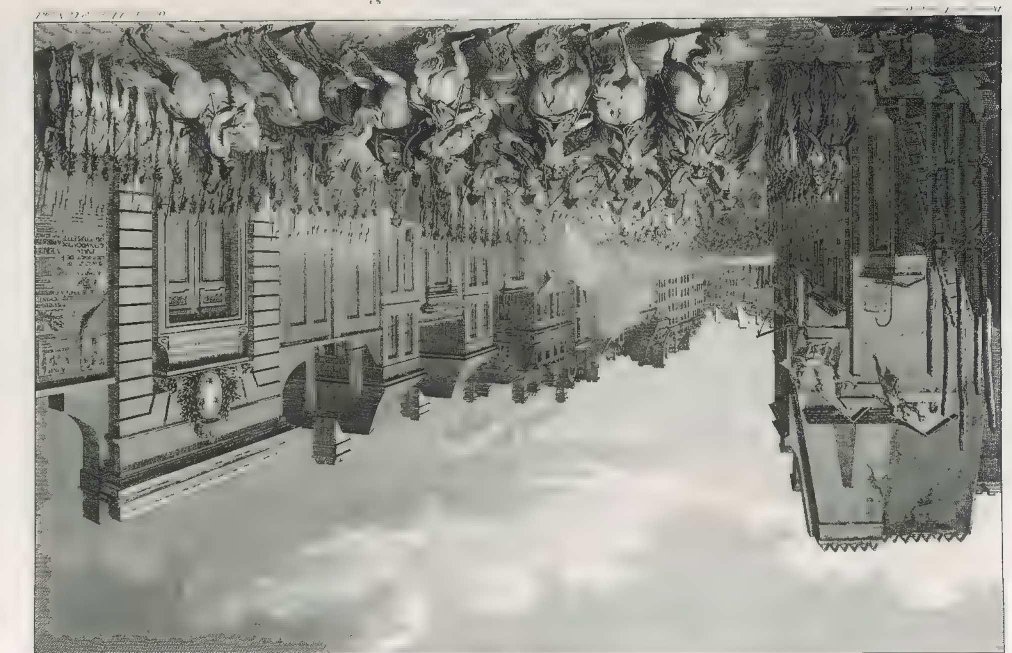
Tous les forfaits montèrent sur le trône avec Louis XI, prince à la fois faible et féroce, barbare et superstitieux : jamais peut-être la nation ne fut plus esclave, plus avilie que

sous ce tyran. Le règne de François I[er] prépara de loin la régénération du peuple français. Les États-généraux qui se tinrent à Tours avaient déjà consacré le dépôt de la liberté publique. Ce sont les plus mémorables de ceux qui ont été tenus avant 1789.

Les règnes déplorables qui suivirent celui de François I[er] n'offrent, jusques et compris les dernières années du règne de Louis XIV, que de tristes exemples de tous les maux que l'ambition et le fanatisme peuvent enfanter. Le feu des guerres civiles embrasa le royaume jusqu'au règne de Henri IV. Sully commença de remédier aux plaies profondes de l'État. Richelieu vint ensuite, et abattit la puissance des grands. Enfin le siècle de Louis XIV commence.

Nous venons de franchir des temps d'oppression, de discordes civiles, des temps de carnage et de mort, pendant lesquels la voix de la nation n'a pas été entendue : sous Louis XIV le Français n'est pas plus libre; mais du moins c'est une toute autre administration. La paix est plus sure au dedans, la guerre plus rigoureuse au dehors; les arts et le commerce sont portés au plus haut point de splendeur. Le despotisme ministériel n'a pesé d'une manière plus directe sur la nation que vers les dernières années du règne de ce prince et sous ses successeurs.

Il résulte de ce que nous avons exposé précédemment, que la nation a été méconnue, dédaignée et malheureuse pendant près de quatorze siècles; qu'elle n'a été un peu moins opprimée que pendant quelques faibles intervalles; et si le peuple a abandonné ses rois, il a auparavant été abandonné par eux ou par leurs ministres. Le règne de Henri IV ne fut assurément pas heureux : malgré ses bonnes intentions et l'administration sage et économique du grand Sully, ce monarque ne vécut pas assez pour jouir de la satisfaction de voir accomplir ses vœux paternels; ils ne tendaient à rien moins qu'à ce que *chacun de ses sujets pût mettre le dimanche une poule au pot.* Ce sont ses propres expressions, et c'était son unique désir, son véritable projet; projet sublime et bien au-dessus des vastes et désastreux desseins des Alexandre et des César. Eh bien! pour un vœu simplement conçu, et qui malheureusement ne put être réalisé, voyez, par l'évènement qui fait le sujet de ce tableau, combien sa mémoire est adorée, et à quel point le peuple français est confiant, doux, sensible, reconnaissant. N'est-ce pas primitivement aux ministres ineptes ou pervers, qui, par l'abus de leur autorité, trompant en même-temps le peuple et les rois, ont provoqué la révolution française, qu'il faut imputer, comme à leur première cause, tous les malheurs, tous les déplorables excès qui ont suivi ce grand bouleversement politique?



ATTROUPEMENT AU FAUXBOURG S.T ANTOINE,

Le 28 Avril 1789.

On répandit le bruit dans ce fauxbourg que les Ouvriers de la Manufacture de Papier de Réveillon seroient taxés à 15s par jour, et que le Pain étoit trop bon pour eux [illegible] ce qui [illegible] un attroupement considérable qui se porta à cette Manufacture dont les meubles furent jettés par les fenêtres et incendiés.

HUITIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ATTROUPEMENT AU FAUBOURG St.-ANTOINE,

LE 28 AVRIL 1789.

Depuis l'origine des sociétés, le despotisme pèse sur l'univers. L'histoire des révolutions humaines n'est que le récit des usurpations du pouvoir, des réclamations de la raison, et des vengeances du plus fort. Chez tous les peuples de la terre les vexations ont produit des réactions violentes, et ces réactions ont enfanté des révolutions. Partout, dans les républiques comme dans les monarchies, la violence a lassé la patience des opprimés; car, enfin, le peuple n'a qu'une certaine mesure de patience: alors il surpasse les excès même des despotes, et il ressemble à des tigres échappés de leur chaîne. En tous climats l'anarchie et le désordre ont été la suite des explosions occasionnées par l'excès de l'oppression, et ne se sont arrêtés qu'au moment où, après une lutte sanglante, la liberté triomphe, ou bien le despotisme reprend son empire pour le perdre encore dans de nouvelles crises.

Comme c'est principalement le despotisme ministériel qui, plus que celui des rois, a pesé sur la France, et a causé en partie la révolution dont nous décrivons l'histoire, c'est ici le cas d'observer que ce despotisme est le plus cruel de tous, parce qu'un ministre peut faire le mal plus impunément qu'un roi. Qu'a risqué jusqu'ici un ministre pervers? Sa place. L'histoire ministérielle ne nous présente, si l'on en excepte d'Amboise, Suger, Sully, Colbert, Turgot, et peut-être Necker, qu'une affreuse combinaison de la force, du vol et de l'intrigue. Ce sont les ministres qui ont prodigué les proscriptions et cette foule de lettres de cachet, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Le Gouvernement, sous les ministres de Louis XV, empira et dégénéra: l'abbé Terray, ne

pouvant avoir d'argent, en vola au nom du roi; et l'on sait à quel point ses exactions le rendirent odieux. Sous Louis XVI, les dissipations et les prodigalités de Calonne achevèrent de ruiner les finances et d'épuiser la nation.

L'accumulation de tant de maux, de tant d'abus, excita un mécontentement, et bientôt un soulèvement général. Au lieu de céder prudemment à l'orage, et d'en détourner par-là une partie, les ministres et la cour firent tout ce qu'il fallait pour en rendre les suites plus désastreuses, et pour aigrir de plus en plus les esprits. On eut recours à un de ces moyens, trop familiers aux gouvernemens corrompus; on résolut d'opposer la puissance des baïonnettes à celle de l'opinion publique: on décida qu'il fallait faire venir dans Paris assez de troupes pour intimider cette grande commune. Il fallait pour cela un prétexte; voici ce qu'on imagina. On convint de porter aux derniers excès ce peuple immense d'ouvriers et de journaliers qui habitent le faubourg St.-Antoine et le faubourg St.-Marceau, et qui, éloignés par état de toute instruction et des affaires publiques, sont plus faciles à séduire et à égarer. Il ne fallait pour cela qu'immoler un honnête homme, et trouver un scélérat qui se chargeât de le calomnier. L'abbé *Roi* saisit avec avidité l'occasion de commettre un crime utile. Il avait été secrétaire du comte d'Artois, et il avait surpris la protection de M. de *Charost*, qui lui avait accordé des lettres de recommandation auprès de M. *Réveillon*, honnête citoyen du faubourg St.-Antoine, qui occupait à sa manufacture de papiers veloutés un grand nombre d'ouvriers, dont il était le bienfaiteur et le père.

Ce négociant avait fait à l'abbé Roi des avances considérables, et celui-ci ne tenait aucun de ses engagemens. M. Réveillon écrivit à M. Charost pour le prier de le faire rembourser par son protégé. M. de Charost envoya la lettre à l'abbé Roi, qui en coupa la signature, et écrivit au-dessus une obligation de six mille livres en sa faveur. Le négociant, indigné, dénonça l'affaire à la justice. L'abbé Roi profita des circonstances pour le perdre. Tout-à-coup on répand le bruit que *Réveillon a taxé le salaire de ses ouvriers à quinze sous par jour, qu'il a dit que le pain était trop bon pour eux, et qu'il a été chassé de son district pour son inhumanité.* Les commis des fermes avaient annoncé depuis quelques jours qu'il entrait dans la ville une foule de gens sans aveu; on ne voulut donner aucune attention à cet avis; on ne laissa pas non plus le temps d'éclaircir des imputations aussi faciles à vérifier: on attroupe les habitans des deux faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau, trompés par la calomnie. Une foule d'étrangers que personne n'avait jamais vus, des gens inconnus même aux inspecteurs de la police, brûlent un mannequin auquel ils donnent le nom de Réveillon, et condamnent ce citoyen à la mort sur un prétendu arrêt du *Tiers-État.*

M. Réveillon court implorer l'assistance du lieutenant de police: le guet à pied et à cheval était occupé ailleurs; on adresse ce négociant au commandant des gardes-françaises. Après vingt courses inutiles, il parvient à aborder ce commandant: on lui promet de puissans secours, et on n'envoie que quelques soldats, tandis qu'un bataillon des gardes-françaises, qui était à Paris, aurait, dans ce premier moment, remédié à tout: on les avait employés souvent à de bien moindres choses. Les séditieux passent la nuit dans les cabarets, et préludent par de folles orgies au crime du lendemain; et tous les surveillans de la police dorment! On répand l'argent avec profusion pour trouver plus de complices. On entre dans la maison de Réveillon, d'où il s'était heureusement éloigné avec sa femme; on pille, on dévaste tout. Plusieurs de ces misérables, qui étaient entrés dans les caves pour s'y gorger de vins et de liqueurs, y trouvèrent une mort bien méritée, en avalant à longs traits de l'acide nitreux et des drogues destinées à la teinture.

Alors parut un appareil formidable de forces militaires. La multitude fait des armes de tout ce qui tombe sous sa main. Les gardes-françaises et les gardes-suisses essuyèrent long-temps tous les coups de cette foule ivre et forcenée. Enfin, un détachement de Royal-Cravatte eut ordre de charger; la vengeance fut terrible: tout ce qui se trouva sur les toits fut tué à coups de fusil; le peuple fut poursuivi avec la baïonnette. Il survint de la cavalerie, de l'infanterie, et on pointa le canon sur le faubourg. La foule fut bientôt dissipée, et plusieurs subirent le dernier supplice: le peuple est toujours à-la-fois instrument et victime. Paris vit avec effroi cet amas de forces qui menaçait visiblement sa liberté. Les soldats eurent horreur du service qu'on exigeait d'eux, et le despotisme concourait ainsi, sans en avoir le moindre soupçon, à gagner la force armée à la cause commune des citoyens. Grande et importante leçon dont tous les gouvernemens devraient profiter, et qui prouve que les excès même de la tyrannie lui ôtent ses plus fermes appuis, en la rendant plus odieuse à tous!

Le Gouvernement avait commis, quelque temps avant, une faute du même genre. La retraite de M. de Lamoignon ayant causé une joie générale dans Paris, et la jeunesse de cette ville voulant brûler en cérémonie un mannequin qui représentait ce magistrat, aucun satellite ne troubla la fête; mais des brigands et des hommes soudoyés se mêlèrent dans la foule. M. de Brienne, ministre de la guerre et frère du ministre principal, arrivait de Versailles à l'instant où ces forcenés s'approchaient de son hôtel pour l'incendier. Il fallait en imposer à cette multitude par une force armée considérable; c'était assurément la seule manière de prévenir l'effusion du sang et d'arrêter le désordre: on trouva plus court de massacrer le peuple impitoyablement, que de rechercher les vrais coupables. C'est ainsi que, dans un gouvernement arbitraire, ou plutôt c'est ainsi qu'avec des ministres altiers, présomptueux et ignorans, on croit pouvoir se jouer impunément de la vie des citoyens. Les mêmes évènemens, suivis des mêmes imprudences, eurent encore lieu au sujet de la joie que le peuple manifesta pour le renvoi de M. de Brienne, principal ministre.

Cependant la France était dans une fermentation générale : complètement asservie jusqu'à cette époque, elle songea enfin à secouer ses chaînes. La longue durée de la monarchie n'offrait plus qu'une succession désolante des misères du peuple, de l'accroissement graduel du despotisme et de la prodigalité du Gouvernement. Les commencemens du règne de Louis XVI avaient fait espérer que la France, après avoir passé d'un Gouvernement mixte à un Gouvernement féodal, et d'un Gouvernement féodal à un Gouvernement absolu, passerait enfin à une monarchie populaire et paternelle. Mais la faiblesse du chef, le fatal ascendant de la reine, du comte d'Artois, de madame de Polignac, qui avait toute l'ambition de la maréchale d'Ancre, l'avidité d'une foule de courtisans; l'ineptie et l'immoralité des ministres, tout-puissans pour le mal, et incapables d'opérer le bien (car Turgot et Necker ne furent pas conservés); les obstacles sans nombre qu'éprouvaient les administrateurs instruits et bien intentionnés; enfin, les fausses mesures que prit le Gouvernement, plongèrent le royaume dans les convulsions du désespoir et de l'indignation.

Telles étaient les dispositions des esprits, lorsqu'on eut l'imprudence d'empirer le mal par les fusillades et les coups d'autorité que nous venons de décrire.

Les écrits mâles et généreux paraissaient en foule, et achevaient d'électriser toutes les têtes. On voulut arrêter ce torrent de lumière et d'effervescence; mais les livres semblaient sortir de dessous terre. La plupart avaient une tournure populaire qui les mettait à la portée de tous les lecteurs. Le Gouvernement fut obligé de laisser tout écrire et tout dire. Les mécontentemens publics éclatèrent alors sans aucun ménagement: les écrivains,

assez hardis pour en porter l'expression franche aux pieds du trône, fixèrent l'attention générale, et appelèrent les vœux de l'immense majorité de la nation pour un ordre de chose plus légal et moins arbitraire.

La faction d'Orléans profitait malheureusement de toutes ces circonstances, et salariait tout à-la-fois et des écrivains incendiaires, qui précipitaient le mouvement de la révolution, en lui donnant la fatale direction, et une horde de brigands qui ensanglantèrent toute la surface de l'Empire, et plongèrent l'Etat dans un abîme de maux pires que les précédens.

Les ministres, la noblesse, le clergé, les parlemens, méconnurent l'esprit de leur siècle; ils ne songèrent qu'à augmenter leurs prérogatives et à soutenir leurs intérêts: cette conduite finit par entraîner leur destruction. Ils avaient abandonné le peuple, et le peuple les abandonna. Telle est l'idée qu'on doit se former de l'histoire de la révolution française, des causes qui l'ont opérée, et de tous les évènemens qui en ont été la suite. Puissent tous les gouvernans et tous les gouvernés avoir sans cesse ces grands exemples sous les yeux: les uns, pour apprendre que l'abus du pouvoir entraîne toujours sa ruine; les autres, pour se convaincre que la vraie liberté ne consiste que dans une rigoureuse soumission aux lois, et que la licence est pire même que le despotisme!



FUSILLADE AU FAUXBOURG S.T ANTOINE,

Le 28 Avril 1789,

[illegible] de la Maison et de la Manufacture de Réveillon les gardes françaises et Suisses qui avançoient dans le fauxbourg pour en chasser les brigands ayant [illegible] une grêle de pierres et de tuiles qu'on leur lançoit du haut de différentes Maisons, firent feu sur les assaillans dont ils firent un grand carnage.

NEUVIÈME DISCOURS PRÉLIMINAIRE

AUX TABLEAUX HISTORIQUES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

FUSILLADE AU FAUBOURG S^T.-ANTOINE,

LE 28 AVRIL 1789.

L'Amérique, ci-devant anglaise, présente sans doute un tableau étonnant par son adolescence anticipée, et par l'explosion rapide qui lui a fait parcourir, en moins de dix ans, les périodes qui consument des siècles dans le développement ordinaire des Empires. Mais ce tableau est bien loin d'être aussi varié, aussi instructif, sous tous les rapports, que celui que nous présente la révolution française. Les époques les plus célèbres de l'histoire du monde, dont elles ont changé la face, les merveilles de l'homme, qui souvent ont été ses crimes, les titres de sa grandeur et de sa honte, n'approchent point de ce qui s'est passé sous nos yeux. Il est donc intéressant de remonter aux causes de cette mémorable et terrible révolution, qui a déjà changé, et changera encore le système politique de l'Europe.

Ces causes sont de deux sortes; les unes éloignées, et les autres prochaines. Les causes éloignées, et cependant réelles, sont la découverte de l'imprimerie et celle de la boussole: la première a répandu les lumières et l'instruction; la seconde a fait communiquer l'Europe avec le Nouveau-Monde, et sans cette communication, la révolution de l'Amérique septentrionale n'aurait pas influé sur la nôtre. On peut dire qu'avant la prise de la Bastille, la France était déjà libre par ses lumières : le Gouvernement, aussi ignorant que dissipateur, ne soupçonnait pas même cette grande vérité; il était de mille ans en arrière de son siècle. Ce fut par une suite de cette profonde ineptie, que M. de Vergennes, qui n'avait que les vues étroites d'un commis de bureau, ne prévit pas l'influence qu'aurait la révolution des États-Unis, lorsqu'il conseilla à Louis XVI d'aider cette nation de ses forces.

Il n'est sans doute pas indifférent ni étranger à l'histoire des évènemens de nos jours, qui doit aussi faire connaître l'esprit du siècle où ils se sont passés, de donner

un tableau précis et rapide des principaux écrits par lesquels des génies vigoureux et transcendans avaient entretenu dans toutes les ames une énergie, et disséminé des lumières qui n'attendaient que le moment de recevoir leur application et de développer leur puissance. Malgré la corruption profonde et générale, ces écrivains avaient gravé la haine du despotisme dans tous les cœurs, et fait, pour ainsi dire, la révolution avant même qu'elle commençât.

Dans le dernier siècle, le sage *Locke* avait fait paraître son livre intitulé *le Gouvernement civil. Bodin* avait donné long-temps auparavant son ouvrage *de la République;* et l'immortel *Montesquieu* avait publié, vers le milieu de ce siècle, son *Esprit des lois* : quelques erreurs échappées à ce grand homme ne pouvaient nuire aux vérités répandues dans cet écrit, et présentées d'un stile aussi brillant. Quel autre, avant lui, observa de si près le système social? Quel autre, même après lui, contempla de si haut un ensemble aussi vaste? Il est le premier dont l'analyse a pénétré le jeu caché, et suivi tous les ressorts des machines politiques, les éternels rapports et réactions des hommes et des choses, des mœurs et des institutions, des climats et des Gouvernemens. Au génie qui invente, il joignit les talens qui embellissent. Il rendit les sciences souveraines; il fit plus, il les rendit populaires et vulgaires. Tel, et plus séduisant encore, fut *Voltaire*, cet homme infatigable, qui combattit soixante ans, tantôt avec l'arme si puissante du ridicule, tantôt avec la massue du savoir et de la raison, toujours avec le prestige de l'éloquence et la magie du coloris poétique, le despotisme de tous les genres, et les préjugés de tous les états. *Raynal*, dans son livre *du Commerce des Européens dans les Indes; Boulanger,* dans son ouvrage *du Despotisme oriental; Helvétius*, dans celui *de l'Esprit*, éclaircirent toutes les grandes questions relatives aux droits, au bonheur et à la liberté des hommes. Mais ce fut *J.-J. Rousseau* qui contribua le plus à terrasser le colosse antique du despotisme.

Si Montesquieu et Rousseau avaient retrouvé les titres du genre humain, l'austère et profond *Mabli* avait retrouvé ceux des Français : ses ouvrages étaient entre les mains de toutes les personnes pensantes, et il est un de ceux qui ont le plus concouru par leurs écrits à tracer le code de nos nouvelles institutions. Ajoutez aux ouvrages dont nous venons de parler, l'excellent livre de *Delolme*, les *Recherches sur les États-Unis d'Amérique*, par un citoyen de Virginie, et la *Défense de la Constitution Américaine*, par *John Adams*. La philosophie avait fait encore un plus grand pas; et déjà *Turgot* et *Condorcet*, ainsi que quelques autres philosophes, écrivaient sur la perfectibilité de l'espèce humaine. Il est ici une observation très-importante à faire : ce ne sont point les écrits de tous ces philosophes qui ont causé le délire démagogique dont la France a eu à gémir; c'est au contraire parce que les meneurs et les chefs de la révolution se sont écartés des sages maximes de ces écrivains, qu'ils ont fait de la liberté une furie, et que tant d'horreurs ont été audacieusement commises en son nom. Nous avons dû insister sur cette grande vérité, pour venger la philosophie de toutes les imputations qu'on ne cesse de lui faire à cet égard.

Nous voici parvenus aux causes immédiates et prochaines de la révolution; car elle n'a pas été l'ouvrage d'un seul homme ni de quelques hommes, mais le résultat d'un grand nombre de circonstances, qui toutes ont concouru à la rendre inévitable. Quand Mirabeau, quand d'Orléans, quand tous ceux qui se sont mis à la tête de cette subversion et régénération politique n'auraient pas existé, elle ne serait pas moins arrivée; mais elle eût peut-être été conduite d'une toute autre manière, et aurait pris une direction absolument différente. Une grande sagesse de la part du ministère aurait pu seule la prévenir.

Il faut sans doute mettre au premier rang des motifs qui ont amené la révolution, le prodigieux désordre des finances : néanmoins, il faut dire en même-temps que c'est surtout en finances, qu'*un Gouvernement qui ne fait pas tout ce qu'il veut est mal-adroit et faible.* Nos révolutionnaires n'ont que trop prouvé les immenses ressources de toute espèce qu'on eût pu trouver pour combler le déficit. Nous assignerons cependant la dilapidation des finances comme première cause, ne fût-ce que pour ne pas trop contredire à cet égard l'opinion générale.

Mais une cause bien plus réelle aux yeux de quiconque connaît les hommes; c'est la hauteur, l'orgueil, le faste insultant, le dédain très-prononcé de la haute noblesse et du haut clergé pour les autres classes de citoyens, même pour ce qu'on appelait la nouvelle noblesse et le bas clergé : ajoutez à cela l'insolence de la plupart des ministres et de leurs agens, le luxe des évêques, celui des courtisans, etc. Le peuple faisait plus que souffrir, il était bravé et méprisé; et par le mot *peuple*, nous entendons toujours l'immense majorité de la nation.

Il est encore très-certain que sans les États-généraux il n'y aurait point eu de révolution. Ainsi nous indiquerons pour autres causes, 1° les parlemens, qui, les premiers, ont demandé et provoqué ces mêmes États, par lesquels ils ont été détruits.

2° L'invitation faite par l'archevêque de Sens, de Brienne, principal ministre, à tous les écrivains du royaume, de manifester leurs opinions sur la convocation des États : de-là cette multitude d'écrits fiers, libres, indépendans, mais trop souvent anarchiques et délirans.

3° La détermination prise par M. Necker, de faire accorder au Tiers-État une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis. Il serait difficile de dire positivement quel fut le motif qui engagea ce ministre à prendre ce parti. Il voulait rester fidèle au roi, ne pas déplaire à d'Orléans, ménager la cour, et en même-temps se populariser. Toutes ces choses étaient absolument inconciliables. Il craignait aussi Mirabeau; et il ne savait pas que le plus sûr moyen de déplaire à tous les partis est de chercher à les contenter tous.

4° L'obstination de la noblesse à se refuser à la vérification des pouvoirs en commun : sans cette obstination, il y aurait eu une révolution, mais tout autrement mitigée.

5° La mesure plus qu'imprudente de la Cour, lorsqu'elle ferma la salle des États et voulut employer la force armée à cet acte de violence.

6° La faute que fit le clergé de temporiser, de rester irrésolu entre la noblesse et les communes, lorsque rien n'était plus instant que de se déterminer à un parti. La défection des curés, qui vinrent se réunir au Tiers-Etat, a été le résultat naturel de ces vacillations.

7° La séduction et le patriotisme des Gardes-françaises, et les libéralités du Palais-Royal, c'est-à-dire, du duc d'Orléans et de plusieurs particuliers envers les soldats des différens corps d'armée qui venaient visiter Paris.

8° L'absence de tout plan et de tout concert, lors de la prise de possession de Paris, le 12 juillet, par les troupes étrangères et les Suisses, et les lenteurs à attaquer la capitale, lenteurs qui donnèrent le temps aux Parisiens de se mettre en mesure.

9° La faute que fit la noblesse de rejeter de son sein le comte de Mirabeau. La noblesse méconnut tout le pouvoir d'un homme de génie. Elle en fut punie; Mirabeau fut accueilli par le Tiers-État : il entra en lice contre la noblesse, avec la triple armure des principes, du ressentiment et d'un grand talent. On doit regarder Mirabeau comme un grand poids dans la balance des évènemens : ôtez ce poids et placez-le dans le bassin opposé, vous avez une chambre-haute, vous avez une révolution toute différente.

10° La conduite ferme, sage et mesurée des communes aux États-généraux. Pendant que la cour, la noblesse, le clergé, entassaient fautes sur fautes, le Tiers-État ne faisait pas une fausse démarche; tous ses mouvemens étaient combinés, réfléchis, soutenus par une politique supérieure. Aussi, quels hommes dans tous les ordres! quel assemblage de talens! Un Mirabeau, le plus éloquent des improvisateurs à la tribune; un Lalli-Tolendal, plus éloquent encore la plume à la main; un Sieyes, armé d'une logique pressante et d'une métaphysique profonde; un Meunier, le plus instruit de tous en matière de gouvernement; un Thouret, dont la rédaction était si lumineuse; un Mauri, un Mallouet, un Cazalès, un Chapelier, un Taleyrand, et autres qu'ils serait trop long d'énumérer ici.

Enfin, la 11ᵉ et dernière cause de la révolution française est sans contredit dans cette infâme et puissante faction d'Orléans. Le prince dont elle tire son nom possédait des richesses immenses, et s'était entouré de tout ce qu'il y avait d'hommes vils, corrompus, capables de tout oser et de tout entreprendre, et qui ne s'effrayaient d'aucun crime: parmi ces hommes, plusieurs étaient malheureusement doués de beaucoup d'énergie et de talent. On sait d'ailleurs que l'Angleterre soutenait ce parti par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, soit à raison de sa rivalité naturelle et de son antique haine contre la France, soit pour se venger du secours que Louis XVI avait donné aux insurgés de l'Amérique anglaise.

Il résulte des faits que nous venons de rapprocher, qu'en analysant ce qui a préparé, mûri, amené la révolution, prise en général, on est tout étonné de voir un concours de causes, étrangères en apparence les unes aux autres, se réunir comme par un prodige inouï pour la produire; en sorte qu'en supprimant une seule de ces causes, la révolution ne se faisait pas, ou s'opérait beaucoup plus tard et d'une toute autre manière.

Parmi les imprudences du Gouvernement que nous avons assignées pour une des causes de la révolution, la fusillade qui eut lieu au faubourg St.-Antoine le 28 avril 1789 doit être mise au rang de celles qui concoururent le plus à ulcérer les cœurs et irriter les esprits. Comme nous avons, dans le tableau précédent, suffisamment développé les motifs de l'attroupement qui donna lieu à cet évènement, nous nous bornerons ici à dire qu'après le pillage de la maison et de la manufacture de l'infortuné *Réveillon*, les Gardes-françaises et les Gardes-suisses, qui s'avançaient dans le faubourg pour en chasser les brigands, ayant été assaillis par une grêle de pierres et de tuiles, qu'on leur lançait du haut de différentes maisons, repoussèrent la force par la force, et firent feu sur les assaillans, dont il y eut un très-grand nombre de tués, et un nombre encore plus considérable de blessés.



SERMENT DU JEU DE PAUME, A VERSAILLES

le 20 Juin 1789

PREMIER TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LE SERMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS LE JEU DE PAUME A VERSAILLES, LE 20 JUIN 1789.

Les Français, oppressés et avilis les trente dernieres années du regne de Louis XV et de ses maîtresses, écrasés et traités avec le mépris le plus insolent par les ministres de Louis XVI et par une cour qui contrarioit tous ses desirs de bien public, caressés d'espérances, et cependant trompés jusques dans leurs dernieres ressources par les emprunts de M. Necker qu'on croyoit un grand homme, joués et mangés au vif par un contrôleur tout brillant d'esprit, que la France entiere connoissoit comme un des plus déshontés personnages qu'il y eût au monde; les Français, dis-je, devoient trouver, dans l'extrémité même de la misere et de l'opprobre, la vie de l'état et le ressort de la liberté. Les notables sont réunis : ils n'ont point les principes de l'ordre social, mais ils ont les sentiments de l'indignation contre le brigandage du gouvernement. Dans le palais du despotisme, ils élevent les accents inconnus de la résistance. Les projets de Calonne sont rejetés; il est chassé en infâme. L'évêque Loménie s'éleve, se méprend, s'agite, et tombe. Les parlements, un moment exaltés par une apparence de patriotisme, et déshonorés éternellement par une vile connivence avec la cour et par une aristocratie incurable qui rapportoit tout à elle, et ne vouloit que tourner à son profit les derniers malheurs du peuple, descendent pour jamais dans l'abyme du mépris. Rien dans le trésor, nul emprunt possible, ruine totale, Necker rappelé, mais ne trouvant aucune ressource dans son génie monarchique; on est contraint de convoquer les états-généraux, dans l'espoir d'y pressurer ce qui restoit d'éponge à la richesse, et qui étoit uniquement entre les mains des prêtres et des nobles. On accorde la double représentation du tiers-état. Certes on ne cherchoit point à favoriser le peuple; on a bien prouvé que ce n'étoit qu'un prétexte perfide : on vouloit seulement, par sa prépondérance, forcer les deux classes aristocratiques et opulentes à se laisser manger aussi, et l'on espéroit les égaler effectivement dans la dépendance et la misere à la classe rampante et dépouillée, qui ne possédoit depuis si long-temps que la servitude et l'indigence. Les ordres privilégiés ne veulent point se confondre avec les représentants de la multitude. Ils craignent pour leur orgueil encore plus que pour leur richesse : ils se cantonnent dans leurs chambres respectives, et résistent à toutes les invitations pressantes de la nation représentée par les députés du peuple. Ceux-ci se lassent de cette opposition hautaine, et, forts de la volonté de vingt millions d'hommes qu'ils représentent, et de l'autorité civique suprême qui réside dans la majorité, dont

ils sont les agents, se constituent et se dénomment assemblée nationale. Sylvain Bailly, jouissant de l'estime universelle pour la supériorité de ses talents dans les lettres et les sciences, et pour la simplicité de ses mœurs dans sa vie domestique, est élu président. Il remplit cette charge suprême avec autant de dignité que de sagesse. Déja quelques représentants du clergé se sont mêlés à ceux de la nation, et annoncent les dispositions concordantes de la majorité des députés de cet ordre : déja, parmi ceux qu'on appeloit les gentilshommes, quelques philosophes, quelques ames libres et quelques esprits ardents, qui esperent d'autres sortes d'avantages, soit pour le bien public, soit pour eux-mêmes, d'une révolution qui s'annonce, divisent aussi la chambre de la noblesse. La coalition prochaine de tous les députés en un seul corps délibérant se montre inévitable. La cour, qui n'espéroit rien que de leurs divisions, après avoir, avec une politique noire et profonde, fomenté la discorde, se propose d'établir par leurs désaccord même, en intervenant pour le calmer, son nouveau systême de finance et son plan parfait de despotisme. Des hérauts d'armes proclament une séance royale qui se tiendra quelques jours après. Dans l'intervalle la porte de l'hôtel de l'assemblée est fermée et gardée par des soldats. Les députés de la nation sont repoussés du lieu de leur séance. Le président paroît, demande l'officier de la garde, qui a l'audace de lui intimer l'ordre qu'il a de ne laisser entrer personne dans la salle des états-généraux. *Je proteste contre de pareils ordres*, répond Sylvain Bailly, plein de la grandeur nationale dont il est le premier interprete, *et j'en rendrai compte à l'assemblée.* Les députés arrivent en foule, se partagent en divers grouppes dans la vaste avenue, s'irritent, s'électrisent, présentent l'aspect de ces nuages dispersés qui s'élevent de l'horizon, lançant déja de toutes parts les éclairs et prêts à se réunir pour former la tempête. Quelques uns vouloient que l'assemblée se tînt sur la place même, au milieu d'un peuple innombrable et bouillant d'indignation. D'autres proposoient d'aller tenir la séance sur la terrasse de Marly, où le conseil des tyrans avoit cantonné le roi pour lui dicter le despotisme. Le président avoit cherché un local où l'on pût délibérer avec ordre et sagesse. Son invitation à tous les membres de se rendre au jeu de paume circule en un instant. Tous y accourent. Un d'entre eux, malade, ne peut suivre les autres, il s'y fait porter. Ce lieu devient aussi auguste par la présence des représentants d'une grande nation en travail de la liberté, que les palais du monarque étoient infâmes par les conciliabules d'une cour sans pudeur, qui méditoient les derniers actes de la tyrannie. La délibération nationale fut rapide et sublime. Ce fut le premier coup de foudre de la liberté naissante. Voici le saint décret, le serment sacré qui décida les hautes destinées de la France : « L'assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer « la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les « vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibé-« rations et ne consomme l'œuvre importante pour laquelle elle s'est réunie, dans quel-« que lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin par-tout où ses membres se réunis-« sent, là est l'assemblée nationale, a arrêté que tous les membres de cette assemblée « prêteront à l'instant serment de ne jamais se séparer que la constitution du royaume « et la régénération publique ne soient établies et affermies ; et que le serment étant

« prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signa-« ture cette résolution inébranlable. »

Le président prêta le premier ce serment à l'assemblée et le signa. L'assemblée le prêta entre les mains de son président, et chacun apposa sa signature à ce grand acte. Un seul député eut la triste foiblesse ou le courage à contre-sens de ne point jurer que nous serions libres et de signer son opposition. La liberté des opinions ne fut que mieux constatée par ce fait. Le nom de Martin de Castelnaudary, inscrit comme opposant dans les registres, doit passer à la postérité comme celui de Thersite, ou comme celui d'Achille refusant de combattre avec les héros de la Grece. Pour savoir auquel de ces deux capitaines obstinés ressemble ce Martin, c'est à lui à prouver qu'il a combattu depuis avec magnanimité, qu'il a repoussé les Troyens à l'incendie des vaisseaux, et qu'il a vaincu Hector.

Le serment du jeu de paume, fait avec un si grand zele, un si beau concert et une résolution si invincible, le samedi 20, agita le jour même et le lendemain le feu du patriotisme dans les imaginations et dans les cœurs. Paris étoit effervescent d'admiration et d'espérance. La majorité du clergé se décidoit à la réunion, qui s'opéra, le lundi 22, dans l'église de S. Louis, où l'assemblée nationale tint sa séance avec un recueillement plein de majesté, malgré le concours innombrable des spectateurs qui remplissoient les bas-côtés du temple. Les cent quarante-neuf pasteurs citoyens, qui avoient signé la délibération du 19 pour la vérification commune des pouvoirs, sortirent du sanctuaire après un appel nominal, et s'avancerent en ordre dans la nef, au milieu des représentants de la nation, dont ils venoient augmenter le nombre et prendre eux-mêmes en ce moment seul le caractere auguste. Le vénérable archevêque de Vienne y prononça le discours de la concorde et de la liberté. Ses cheveux blancs, son éloquence paisible, le profond silence de toute l'assemblée, et de tout le peuple qui emplissoit l'enceinte, la réponse du président, pleine d'un sentiment doux et d'une dignité suprême, les larmes de joie de dix mille assistants, les accents unanimes d'une sensibilité tout ensemble patriotique et religieuse, le retentissement des voûtes sacrées, le saisissement de tous les cœurs, les nuances de plaisir et de gloire peintes et rayonnant sur tous les fronts et dans tous les regards, formoient un spectacle d'enchantement nouveau sur la terre. La Divinité, qui béatifie les ames en les remplissant d'un mutuel amour et d'un bonheur intime, étoit là. C'étoit la félicité du ciel tempérée par l'état de mortalité, qui admet encore quelques appréhensions mêlées et comme noyées dans les douceurs ineffables d'une infaillible espérance. Les sensations de ce moment heureux, de cette solemnité de la concorde, ne sortiront jamais des cœurs qui les éprouverent. L'historien qui les rappelle en a goûté les charmes. Il a eu en ce jour le bonheur d'une éternité; car il a vu, il a senti, dans un tableau présent et dans une perspective sans fin, l'union de la France et la libération de l'univers. Viens maintenant, monarque abusé, tenir ta séance royale sur un trône qui ombrage de son triste éclat la salle des représentants de la nation! Parle en despote, croyant parler en prince! répete la leçon de tes propres tyrans! ils sont la plupart rangés autour de toi, avec ta garde menaçante, pour t'encourager aux accents du despotisme. Necker seul y manque, par une politique qui l'y fait remarquer davantage, et qui ouvre

une ressource à la tyrannie, en cas qu'elle échoue et soit obligée de reculer devant la majesté nationale. Le maître parle à ceux qu'il regarde encore comme les représentants de ses esclaves. Il gourmande l'assemblée, il déclare qu'il n'a pas besoin d'elle; il énumere les rares bienfaits qu'il accorde à ses peuples. Ils sont donc à lui les Français comme un vil bétail au propriétaire? Les droits des nations sont donc les bienfaits des rois? et la volonté d'un homme, qui suit ce que les plus dépravés des êtres, les courtisans, lui inspirent, est la loi suprême? La stupeur de l'indignation tient les esprits en silence : mais quel silence terrible! qu'il est différent de celui qui régnoit la veille dans la grande séance de la liberté, à l'église de S. Louis! Le roi descend du trône en défendant aux députés toute délibération sur les ordres absolus et en leur ordonnant de se retirer au moment même. Les courtisans suivent, la noblesse s'écoule, la minorité du clergé disparoît, les vrais représentants de la nation restent. Un appariteur royal, le sieur Brezé, ose venir réintimer l'ordonnance du maître : un autre maître, un homme de génie, Mirabeau, le chasse par de nobles paroles. On délibere, et, à l'unanimité, l'assemblée nationale persiste dans ses précédents décrets, dans sa fidélité au serment prononcé au jeu de paume, à ce serment d'être libre et d'assurer la libération de la France. Premier tableau, qui commence la galerie de ceux où se peindra successivement, dans moins d'un demi-siecle et par de plus grands génies, la liberté du genre humain.



LE PEUPLE DÉLIVRANT LES GARDES FRANÇAISES A L'ABBAYE S.T GERMAIN.
le 30 Juin 1789

SECOND TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LES GARDES-FRANÇAISES DÉTENUS A L'ABBAYE S.-GERMAIN, DÉLIVRÉS PAR LE PEUPLE.

On ne doit point compter parmi les mouvements généreux du peuple vers la liberté, ni regarder comme son ouvrage, l'émeute excitée contre Réveillon, riche manufacturier du fauxbourg Saint-Antoine et citoyen estimable. Le pillage de ses atteliers, la fureur des brigands qui s'y livrerent, les cris de mort poussés contre lui, l'ordre de fermer les maisons donné par une troupe de scélérats qui couroient les rues, les alarmes, les terreurs répandues en un instant dans la capitale, n'étoient qu'un complot de l'aristocratie pour effrayer les esprits, faire redouter la révolution, et se ménager le prétexte plausible d'entourer Paris de forces menaçantes, afin de le garantir du pillage.

Les commis des fermes, qui, au grand étonnement des financiers leurs commettants, et du peuple, jusqu'alors leur victime, se montrerent de bons citoyens, avoient annoncé que, depuis quelques jours, il entroit dans la ville une foule de gens sans aveu. On ne voulut tenir aucun compte de cet avis. La police laissa les brigands s'attrouper, porter avec insolence l'effigie du citoyen dont ils détruisoient les possessions, et prononcer son arrêt de mort.

M. de Crosne, homme foible et indécis, esclave d'un ministere corrompu, et gardant par ambition une place supérieure à ses talents, ne se met nullement en peine d'arrêter le brigandage. Il répond que le guet à pied et à cheval a d'autres occupations, et qu'il faut s'adresser au commandant des gardes-françaises. On fait vingt courses inutiles pour trouver M. du Châtelet; enfin on réussit à le joindre. Il n'est point effrayé de tout ce qui arrive; il va envoyer de puissants secours; et ces puissants secours sont une poignée de soldats pour garder un vaste enclos, une maison immense, et pour faire face à une multitude innombrable de vagabonds effrénés, qui passent la nuit dans les tavernes, et se disposent, par des orgies, aux crimes commandés pour le lendemain. M. le commandant se repose, et la police dort; ou plutôt tout le gouvernement veille, dans l'espérance d'un désordre qui va remplir ses vues. Aucun des séditieux n'est arrêté, aucune mesure n'est prise afin de réprimer

les misérables, qui se trouvent assez riches pour répandre eux-mêmes l'argent à pleines mains, et entraîner avec eux les ouvriers séduits ou trompés. Ils commettent en effet les désordres qu'on avoit prévus et desirés.

Quand les excès sont à leur comble, alors le secours arrive, et il ne peut plus que redoubler le mal en nécessitant le carnage. Des ordres exécrables sont donnés pour tirer sur une multitude de citoyens, dont la plupart n'étoient attirés là que par la singularité de l'évènement, ou même par le zele de la chose publique. On avoit préparé pour les malfaiteurs des charrettes chargées de pierres, un bateau rempli de cailloux et de bâtons : ils furent interceptés; mais les tuiles, les ardoises, les meubles, y suppléerent, et furent lancés comme une grêle sur les soldats de Royal-Cravate et sur les gardes-françaises. Blessés et furieux, ils obéirent à l'ordre de la vengeance. Les fusils, les baïonnettes, immolerent des troupes de citoyens, tués sur les toits, percés dans les appartements, dans les caves; et la nuit seule mit un terme à ces meurtres. Il ne falloit qu'un bataillon, placé la veille sur les lieux, pour parer à tout : mais on vouloit un évènement qui parût rendre nécessaire à Paris la présence des troupes nombreuses qu'on alloit y amener, et il importoit au ministere de rendre le peuple et le soldat irréconciliables.

La Providence, qui, depuis le premier moment du nouvel ordre de choses, a toujours déconcerté les mesures de nos anciens tyrans, fit tourner contre eux cet exécrable projet. Les troupes, indignées de la mauvaise foi de leurs chefs, frémirent de l'odieux emploi auquel on réservoit leur courage. Elles se souvinrent qu'elles étoient françaises et citoyennes, et les soldats du roi devinrent les soldats de la patrie. On en remplit cependant tous les environs de la capitale. Quoique la réunion des trois ordres fût consommée à l'assemblée nationale, et que les ministres ne parlassent que de concorde entre le roi et les représentants, trente-cinq mille hommes de troupes de ligne étoient répartis entre Paris et Versailles; vingt mille autres étoient attendus; des trains d'artillerie les suivoient avec des frais énormes. Les camps sont tracés, les emplacements des batteries sont formés; on s'assure des communications, on intercepte les passages : les chemins, les ponts, les promenades, sont métamorphosés en postes militaires. Le maréchal de Broglie dirigeoit tous ces mouvements. La capitale, émue d'une indignation profonde à la vue d'un appareil de guerre si audacieux, cherche des amis et des alliés dans les soldats français qui arrivoient de toutes parts. On leur fit sentir que la soumission absolue à la discipline des camps et des combats, qui fait leur force contre les ennemis de la patrie, n'est pas exigible contre la patrie elle-même, et que le serment des guerriers les lie à la nation encore plus qu'au roi. Le régiment des gardes-françaises, plus éclairé que le reste de l'armée par son séjour dans Paris et particulièrement animé d'un juste ressentiment pour s'être vu dans l'alternative d'être la victime des brigands du fauxbourg S.-Antoine, ou le bourreau de ses concitoyens, donna le premier les preuves d'un patriotisme déclaré. Deux compagnies de ce corps refusent, le 23 juin, de tirer sur le peuple. Un jeune homme, officier récemment sorti de cette brave légion, et, malgré tous les liens du sang qui devoient l'attacher à l'aristocratie, intré-

pide apôtre de la liberté, M. de Valadi, va de caserne en caserne prêcher les droits de l'homme, et rappeler à chaque soldat ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'exige la patrie. Le succès répond à son zele : les gardes se mêlent avec le peuple et prennent part à tous les évènements qui intéressent la nation. En vain les chefs inquiets les consignent; des cohortes entieres sortent des casernes où elles étoient emprisonnées; et, après avoir paru par centaines, deux à deux, et sans armes, au Palais-royal, et y avoir reçu les applaudissements de leurs concitoyens ravis de leur patriotisme, ils rentrent dans les mêmes casernes, sans causer aucun désordre.

Cependant onze gardes-françaises, du nombre de ceux qui avoient refusé de tourner leurs armes contre le peuple, étoient détenus dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain. Le 30 juin, un commissionnaire remit au café de Foi une lettre, par laquelle on donnoit avis au public que la nuit même ils devoient être transférés à Bicêtre, *lieu*, disoit la lettre, *destiné à de vils scélérats, et non à de braves gens comme eux.* A peine un citoyen d'une voix forte a-t-il fait, au milieu du jardin, lecture de cet avis, aussitôt plusieurs jeunes gens s'écrient ensemble : *A l'abbaye! à l'abbaye!* et ils courent. Le cri se répete; les compagnons se multiplient; la troupe s'augmente; les ouvriers qui s'y joignent se munissent d'instruments, et dix mille personnes arrivent devant la prison. Les portes sont enfoncées, les gardes-françaises sont mis en liberté, ainsi que ceux du guet de Paris et quelques officiers qui, pour diverses causes, s'y trouvoient captifs; les coups redoublés de haches, de pics, de maillets, donnés dans l'intérieur, retentissoient au loin, malgré le bruit occasionné par un peuple immense qui emplissoit les rues adjacentes. Une compagnie de hussards et de dragons, le sabre à la main, se présente. Le peuple saisit les rênes des chevaux : les soldats baissent le sabre, plusieurs même ôtent leur casque en signe de paix. Les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe au Palais-royal par leurs libérateurs. On les fait souper dans le jardin; ils couchent dans la salle des Variétés, sous la garde des citoyens; et le lendemain on les loge à l'hôtel de Geneve. Des paniers suspendus aux fenêtres par des rubans reçurent les offrandes qu'on s'empressoit d'apporter à ces guerriers patriotes. On fit reconduire un soldat prévenu de crime, le peuple déclarant qu'il ne prenoit sous sa protection que ceux qui étoient victimes de leur civisme.

L'assemblée nationale, qu'une députation de jeunes citoyens instruisit de cet évènement, se vit alors entre deux pieges. Placée entre le monarque et le peuple, compromise avec l'un ou avec l'autre si elle prenoit un parti décisif, elle demanda au roi d'employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens de la clémence et de la bonté. Le roi attacha la grace des soldats délivrés à la condition de leur retour dans les prisons de l'abbaye. On craignoit au Palais-royal quelque vengeance secrete de la part des ministres et des chefs aristocrates contre ces braves gens, s'ils redevenoient prisonniers. Eux-mêmes, inquiets de la forme dans laquelle étoit conçue la promesse royale, résistoient aux invitations de ceux qui étoient plus confiants.

Cette cause fut agitée dans l'assemblée des électeurs, qui dès lors tenoient des séances publiques à l'hôtel-de-ville; séances dont bientôt devoit dépendre le salut de la patrie. M. l'abbé Fauchet plaida éloquemment pour les soldats, et fit sentir la

nécessité de rendre à une sécurité entiere les gardes-françaises dont la délivrance avoit fait la joie publique. On proposa divers moyens : celui qui vint en pensée à M. l'abbé Bertholio eut la préférence et réussit. On arrêta une députation de douze membres à Versailles, qui s'engagerent par serment à ne point rentrer dans Paris, que les soldats qui retourneroient à la prison n'en fussent ressortis, avec une pleine assurance de n'être jamais ni recherchés ni inquiétés pour cette cause. Ils n'hésiterent point d'y retourner. Les députés allerent à la cour : mais, instruite de cette démarche, elle se hâta, pendant que la députation étoit en route, d'envoyer la lettre de rémission. Les députés revinrent le même jour à Paris embrasser les soldats citoyens, qu'on s'empressa de féliciter. Cet évènement fit sentir au peuple toute sa force, acheva de troubler les ministres, précipita leurs opérations insensées contre la capitale, et hâta le moment décisif où l'on devoit anéantir le despotisme, et élever sur ses débris la souveraineté nationale.



MOTION FAITE AU PALAIS ROYAL *PAR CAMILLE DESMOULINS*

le 12 Juillet 1789

TROISIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PREMIERE MOTION DU PALAIS-ROYAL.

L'HISTOIRE morale de la révolution n'est pas d'un moindre intérêt que son histoire politique; et si, dans la rapidité de tant d'évènements extraordinaires, il eût pu se trouver un spectateur tranquille et indifférent, qui, passant tour à tour de Paris à Versailles, et de Versailles à Paris, eût entendu et comparé les discours et les opinions, il eût joui du plaisir attaché au plus grand contraste qui puisse, à cet égard, exister parmi les hommes; il eût senti la vérité de l'observation que nous avons déja indiquée, qu'il y a des nations moins différentes entre elles que ne l'étoient, en France, la classe qui gouvernoit et celle qui étoit gouvernée.

On a peine à se figurer quel fut l'étonnement de la cour, des ministres, des nobles en général, en apprenant que le peuple avoit forcé les prisons de l'abbaye pour en tirer les gardes-françaises. Mais cet étonnement, mêlé de mépris et d'indignation, ressembloit à celui que des maîtres ont pour des esclaves révoltés, dont la punition est infaillible. Tous les dépositaires de l'autorité, dans quelque grade que ce fût, accoutumés à la regarder comme leur propriété particuliere, ne pouvoient concevoir et plaignoient presque l'audacieuse démence qui venoit de se permettre un pareil attentat : le plus grand nombre, demeuré étranger au progrès des idées générales, n'avoit pas le plus léger pressentiment sur les approches d'une révolution que la partie éclairée de la nation regardoit comme inévitable, sans pouvoir toutefois en calculer le terme ni la mesure. Quant aux maximes de liberté publique, de souveraineté nationale, de droits des hommes, devenues, quelques mois après, constitutionnelles, ces axiomes ne sembloient à la plupart des privilégiés que des blasphêmes d'une philosophie nouvelle; et ceux qui, plus instruits, en étoient moins surpris ou moins indignés, ne les considéroient que comme des principes spéculatifs qui ne pouvoient jamais avoir d'application, et qui, dans une nation destinée, selon eux, à un esclavage éternel, perdroit infailliblement les insensés capables de les croire admissibles dans la pratique. C'est ce qu'on vit peu de jours après, lorsque M. de la Fayette, député à l'assemblée nationale, vint proposer un projet de déclaration des droits de

l'homme et du citoyen, et dire qu'on pouvoit rendre la France libre comme l'Amérique. Cette idée, pardonnable peut-être à un philosophe ou à un avocat (c'étoit presque la même chose dans les idées de la cour), parut le comble de la folie dans la bouche d'un jeune gentilhomme, qui se dégradoit lui-même, et qui de plus attiroit sur lui les vengeances du despotisme forcé à regret d'envelopper un chevalier français dans la proscription de tous ces hommes sans naissance, de tous ces gens *de rien* qui partageoient ses principes et son espoir.

Telle étoit, à Versailles, l'illusion générale parmi tous les ennemis du peuple, lorsqu'ils apprirent la sortie des gardes-françaises prisonniers à l'abbaye. Les ministres, en partageant l'indignation qu'elle excitoit, réprimerent néanmoins les premiers mouvements de leur fureur. Ils se rassuroient en songeant qu'ils avoient à leurs ordres une armée prête à punir les rebelles. Ils dicterent au roi une réponse mesurée, qui calma le peuple sans dissiper ses inquiétudes. Pendant ce temps, les maîtres de la force armée environnoient de troupes et de canons l'assemblée nationale; et, tandis qu'elle s'occupoit à rédiger les droits de l'homme et du citoyen, elle étoit menacée d'une prochaine destruction.

Déja Paris, qui votoit pour la liberté, étoit menacé des plus grandes violences. Déja se développoit un plan d'attaque dont le succès paroissoit infaillible. Les vives clameurs de la capitale éveillent enfin les alarmes des représentants, et l'éloquence de Mirabeau les décide à demander au roi la retraite des troupes. Dans la soirée du 10 juillet, une députation de vingt-quatre membres, présidés par l'archevêque de Vienne, est reçue dans ce même palais qui receloit les conspirateurs; elle présente au roi une adresse pleine d'énergie et de raison, pour le décider à éloigner sans délai les régiments nombreux, les trains d'artillerie, et tous les apprêts d'incendie et de meurtre qu'on étaloit d'une maniere si terrible aux yeux des Français.

Dans cette adresse, où l'on avoit épuisé toutes les armes de l'éloquence, on avoit prédit les suites que devoit avoir l'appareil formidable qui menaçoit le peuple, et l'on proposoit au roi les moyens de tout prévenir.

« La France, lui disoit-on, ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on « l'écarte, par des vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous avez « appelés pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénéra- « tion du royaume. L'assemblée nationale vient vous déclarer que vos vœux seront « accomplis; que vos promesses ne seront point vaines; que les pieges, les difficultés, « les terreurs, ne retarderont point sa marche, n'intimideront point son courage. »

On entroit dans les détails de tous les dangers qu'occasionnoit le rassemblement des troupes, et l'on ajoutoit :

« Il est d'ailleurs une contagion dans les mouvements passionnés. Nous ne sommes « que des hommes : la défiance de nous-mêmes, la crainte de paroître foibles, peuvent « entraîner au-delà du but. Nous serons obsédés d'ailleurs de conseils violents et déme- « surés; et la raison calme, la tranquille sagesse, ne rendent pas leurs oracles au milieu « du tumulte, des désordres et des scenes factieuses. Le danger est plus terrible en- « core; et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amenent devant vous : de

« grandes révolutions ont eu des causes biens moins éclatantes; plus d'une entreprise « fatale aux nations (on n'osoit dire *aux rois*) s'est annoncée d'une maniere moins « sinistre et moins formidable, etc. »

Le monarque, dont on dictoit les paroles, fit une réponse ambiguë, et persista dans le projet de conserver autour de lui toutes les forces qu'il prétendoit nécessaires au bon ordre et à la tranquillité publique.

Cette demarche de l'assemblée nationale, cette confiance dans la parole du roi, confiance que Paris ne partagea point, déterminerent les ministres à presser l'exécution de leur projet. La disgrace de M. Necker, qui désapprouvoit toutes ces mesures, étoit résolue, mais elle ne devoit avoir lieu que dans la nuit du 14 au 15. Les conjurés, impatients, devancerent l'exécution de ce projet, et crurent faire un grand pas en précipitant le départ du seul ministre qui leur étoit contraire. Dès le 11 on lui fit donner l'ordre de sortir du royaume dans vingt-quatre heures et avec tout le secret possible. Il obéit si exactement, que son frere et sa fille, en présence desquels il avoit reçu la lettre de cachet, n'en furent instruits par lui-même que lorsqu'il fut arrivé, le lendemain 12, à Bruxelles. Paris reçut le même jour à midi cette nouvelle inattendue. Celui qui l'apporta au Palais-royal fut traité comme un insensé, et pensa être jeté dans le bassin : mais bientôt elle se confirma, et il ne fut plus permis d'en douter. Le jardin étoit rempli de grouppes menaçants ou mornes. Alors parut au milieu d'eux un jeune homme, Camille Desmoulins. Il faut l'écouter lui-même : « Il étoit deux heures et demie. Je « venois sonder le peuple. Ma colere contre les despotes étoit tournée en désespoir. « Je ne voyois pas les grouppes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés « au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage : « ils se tenoient par la main. Je vis qu'ils étoient venus au Palais-royal dans le même « dessein que moi. Quelques citoyens *passifs* les suivoient : Messieurs, leur dis-je, voici « un commencement d'attroupement civique : il faut qu'un de nous se dévoue, et « monte sur une table pour haranguer le peuple. — Montez-y. — J'y consens... Aussi- « tôt je fus porté sur la table plutôt que je n'y montai. A peine y étois-je, que je me « vis entouré d'une foule immense : voici ma harangue, que je n'oublierai jamais :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles; M. Necker est « renvoyé : ce renvoi est le tocsin d'une S.-Barthélemi des patriotes; ce soir tous les « bataillons suisses et allemands sortiront du champ de Mars pour nous égorger. Il ne « nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre une cocarde « pour nous reconnoître.

« J'avois les larmes aux yeux, et je parlois avec une action que je ne pourrois ni « retrouver, ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. — « Quelles couleurs voulez-vous ?... Quelqu'un s'écria : — Choisissez. — Voulez-vous le « verd, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amé- « rique et de la démocratie ?... Des voix s'éleverent : — Le verd, couleur de l'espérance... « Alors je m'écriai : — Amis, le signal est donné : voici les espions et les satellites de la « police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs « mains... Puis tirant deux pistolets de ma poche, je dis : — Que tous les citoyens m'imi-

« tent.... Je descendis, étouffé d'embrassements : les uns me serroient contre leurs « cœurs; d'autres me baignoient de leurs larmes. Un citoyen de Toulouse, craignant « pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avoit apporté du « ruban verd : j'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'en-« vironnoient. »

Telle fut la premiere motion qui établit l'insurrection au Palais-royal et donna le signal de la liberté. Le citoyen qui eut le courage de la faire s'est encore distingué depuis par des ouvrages pleins de talent, où la gaieté, la hardiesse, plusieurs saillies heureuses, et même quelques grandes pensées, demandent et obtiennent grace pour des folies burlesques, des disparates bizarres; défauts qui, dans ces temps orageux, contribuoient plutôt qu'ils ne nuisoient au succès de ces ouvrages.

On peut citer ce jeune homme comme un exemple mémorable des rapides effets de la liberté. Il a lui-même raconté depuis, que, né avec une ame timide et un esprit pusillanime, l'une se trouva tout d'un coup échauffée d'un courage intrépide, et l'autre comme éclairée d'une lumiere nouvelle. Sans doute cette même influence de la révolution prochaine se fit sentir à tous les jeunes gens dont l'ame étoit née pour elle, et qui, des ténebres où la servitude publique devoit tenir enfouis leurs talents ou leurs vertus, passoient subitement et contre leur espérance au grand jour de la liberté, qui devoit développer ces mêmes vertus et ces mêmes talents.

N° 4



LE PEUPLE FAISANT FERMER L'OPERA

le 12 Juillet 1789

QUATRIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

SORTIE DE L'OPÉRA.

Le grand mouvement excité dans Paris par le renvoi de M. Necker avoit deux causes : d'abord l'opinion qu'on s'étoit formée de cet administrateur, dont l'influence au conseil se lioit alors dans tous les esprits à l'idée du bonheur public. On l'avoit vu, dans son premier ministere, porter la plus stricte économie dans l'emploi des revenus de l'état. Il avoit fréquemment repoussé les avides sollicitations des courtisans; et une fois, entre autres, il avoit répondu à l'un d'eux : Ce que vous me demandez forme la contribution de plusieurs villages. Ce mot, répandu parmi le peuple, étoit devenu presque aussi célebre que *la poule au pot*, promise en quelque sorte aux paysans par Henri IV, et qui ne leur a été donnée ni par lui ni par ses successeurs. Ce mot avoit concilié au ministre une popularité qui sembloit indestructible. Son retour au ministere l'avoit encore accrue, et son exil inattendu paroissoit le signal des projets hostiles médités contre Paris. Il devenoit en quelque sorte une déclaration de guerre aux habitants de la capitale.

Le second motif de l'insurrection, moins apperçu de la multitude, mais non moins impérieux, étoit le besoin presque généralement senti de mettre Paris sous la protection d'une force publique capable de diriger l'indiscrete énergie du peuple, qui, par l'impétueuse irrégularité de ses mouvements, pouvoit compromettre le salut de la ville et même de l'empire.

Les électeurs ne tenoient d'assemblées ordinaires qu'une fois la semaine. Déja leurs séances, qu'ils avoient rendues publiques, les avoient montrés capables de prendre des mesures de vigueur dans les évènements décisifs que chacun prévoyoit. Nicolas Bonneville avoit fait le premier la motion d'armer les citoyens, et de former ce qu'on appeloit alors une garde bourgeoise. Cette idée, qui avoit d'abord effrayé les esprits, incertains du moment où l'on pourroit tenter à force ouverte de secouer le joug du despotisme, s'étoit reproduite peu de jours avant l'exil du ministre chéri; et l'on se proposoit, vu la multitude des régiments qui environnoient Paris, de la réaliser au plutôt. Mais la formation des citoyens en corps de commune étoit un préalable nécessaire.

Dans les premieres assemblées électives, séparées en trois chambres, l'abbé Fauchet avoit soutenu le droit et la nécessité de cette organisation des habitants en commune : mais il parloit à un clergé trop ami de l'ancien régime pour entendre des pensées libres et courageuses. Il fit de nouveau cette proposition aux électeurs réunis : elle fut accueillie comme elle devoit l'être par des hommes qui vouloient se montrer citoyens. Il alla plus loin. Le 9, veille du premier jour de l'insurrection décidée, on venoit de faire un tableau très sensible des dangers qui environnoient la cité. Il proposa aux électeurs de se constituer eux-mêmes comme élus du peuple, et les seuls actuellement en activité, sous le titre de représentants provisoires de la commune de Paris, jusqu'à l'instant où elle se rassembleroit elle-même, soit pour les confirmer dans cette fonction, soit pour en nommer d'autres. Les présidents de l'assemblée, MM. la Vigne et Moreau de Saint-Méry, eurent peur des applaudissements qu'obtenoit cette proposition; et, dans l'inquiétude qui les agitoit, ils demanderent du temps pour discuter cette question importante, et voulurent remettre à huit jours une décision si essentielle. A cette proposition du délai d'une semaine entiere pour rassembler les électeurs, tandis que tout annonçoit une crise prochaine, un d'entre eux, qui arrivoit de Versailles, et qui avoit vu tout l'appareil de la guerre préparée à la patrie, M. de Leutre, se leve, et d'une voix perçante crie : « Qu'ose-t-on nous dire! « Huit jours! Dans trois, si nous ne sommes sur nos gardes, tout est perdu. Rassem- « blons-nous demain. Si nos présidents balancent, qu'ils se démettent, nous en choi- « sirons de moins timides ». Il désigna M. de la Salle et l'abbé Fauchet.

MM. la Vigne et Moreau de Saint-Méry céderent à leurs craintes; ils déclarerent qu'ils se démettoient. L'assemblée s'ajourna au surlendemain pour l'élection des présidents. On s'étonne de ne pas trouver dans l'historique du procès-verbal des électeurs ces faits authentiques et incontestables. La justice et l'intérêt public condamnent également ces réticences mensongeres qui trompent ou égarent l'opinion du peuple sur le vrai caractere de ses défenseurs, plus ou moins courageux, dans le moment où il lui importe le plus de les connoître et de les distinguer. Dès que la révolution fut décidée par l'unanime et invincible insurrection de la capitale, ces deux mêmes hommes qui, trente-six heures auparavant, se démettoient de leur présidence pour n'être pas comptables aux despotes de l'énergie de l'assemblée, reprirent leurs fonctions, où ils se trouvoient forts de toute la puissance du peuple. La prise de la Bastille acheva de les rendre intrépides.

Si la motion de M. de Leutre, qui vouloit, le samedi au soir 9 juillet, que, dès le lendemain, l'assemblée des électeurs se réunît, eût été arrêtée, le centre de ralliement se fût trouvé prêt pour diriger à l'instant même les forces éparses des citoyens, les brigands eussent été contenus, les barrieres n'eussent pas été incendiées, Saint-Lazare n'eût pas été pillé, et la liberté eût marché d'un pas mesuré dès sa naissance. Mais les électeurs ne croyoient pas la crise si prochaine, et ils étoient persuadés qu'on seroit à temps le lundi 13 pour prévenir tous les périls. L'exil de M. Necker ayant tout précipité, dès quatre heures du soir, le dimanche, après la motion de Camille Desmoulins au Palais-royal, l'effervescence des patriotes fut extrême. Le peuple, outré de colere,

mais non consterné de l'insulte qui venoit de lui être faite par le renvoi d'un ministre en qui il avoit placé sa confiance, n'apprit qu'avec indignation que les spectacles étoient ouverts et qu'ils étoient remplis. La motion faite au Palais-royal de les fermer fut appuyée, décrétée, exécutée sur-le-champ : chose inouie jusqu'alors, et dont l'idée seule étoit faite pour frapper d'étonnement! Jamais particulier n'avoit obtenu cet honneur, devenu exclusivement un hommage à la splendeur du rang suprême, ou de ceux que la naissance en approche. Une adulation aussi absurde qu'avilissante supposoit que leurs maladies, leurs infortunes, et sur-tout leur mort, étoient toujours des calamités publiques. Cinq semaines auparavant, le 4 juin, pendant la derniere maladie du dauphin, mort âgé de sept ans, les spectacles avoient été fermés; et, le 11 juillet, on fermoit pour la retraite d'un citoyen cher au peuple. Ce rapprochement seul eût suffi pour irriter l'orgueil de ceux qui croient que tout hommage public n'appartient qu'à la grandeur. La plupart détestoient dès long-temps M. Necker; et, lors de son renvoi après son premier ministere, sa chûte avoit été pour eux le sujet d'une joie révoltante et scandaleuse. On les avoit vus alors venir étaler leur triomphe insolent dans les spectacles, dont le peuple les eût dès lors chassés volontiers. Cette seconde fois, le 12 juillet 1789, ils y étoient accourus en foule, et leur alégresse étoit encore plus grande. Ils connoissoient la destination de cette armée dont on investissoit la capitale. Ils croyoient voir bientôt le peuple, effrayé, asservi, retomber sous le joug qu'il venoit de soulever un moment, et qui n'étoit pas encore brisé. Qu'on se représente leur indignation et leur rage quand l'insurrection publique vint troubler le sentiment trompeur qu'ils avoient de leur victoire, et sur-tout leur intimer l'ordre de sortir du spectacle! Il fallut obéir et céder à cette force, qui d'ailleurs se manifesta sans violence et avec une sorte de regle. Nul accident grave ne signala cette sortie. Le seul désagrément, très odieux sans doute pour des ducs, marquis et comtes, mais qu'il fut impossible de leur sauver, ce fut la nécessité de défiler entre deux haies de citoyens non décorés, obscurs même, et dont peut-être aucun, par sa naissance, ne pouvoit être présenté à la cour.

Plût au ciel que, sans nuire à l'établissement de la liberté publique, il eût été possible d'épargner à ses ennemis des malheurs plus grands que cette humiliation passagere!



LES BUSTES DE M^RS^ D'ORLEANS ET NECKER PORTÉS A LA PLACE LOUIS XV.

le 12 Juillet 1789

CINQUIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

BUSTES DE MM. D'ORLÉANS ET NECKER PORTÉS EN TRIOMPHE, ET BRISÉS A LA PLACE DE LOUIS XV.

Les tableaux précédents ont suffisamment fait concevoir quel étoit le trouble, le désordre, l'agitation de Paris. Chaque instant y apportoit de Versailles des nouvelles qui, vraies ou fausses, redoubloient la fermentation générale. Les lieux publics, les jardins, les cafés, n'offroient par-tout que des grouppes d'hommes avides de parler ou empressés d'entendre; et, dès le matin de cette journée mémorable, un pressentiment inquiet avoit fait sortir de leurs maisons les citoyens les plus paisibles. Les amis, les voisins se visitoient; les indifférents même s'abordoient avec cet air de confiance, de bienveillance mutuelle, qui naît du sentiment d'un péril et d'un intérêt commun. Dès la veille, un bruit sourd s'étoit répandu que M. Necker étoit disgracié, et l'on connoissoit les dispositions de la cour peu favorables pour ce ministre. Elle pardonne rarement à ceux qui ont été l'objet d'un enthousiasme universel, comme il l'avoit été le jour de la séance royale; et de pareils triomphes sont représentés par les courtisans comme de cruelles offenses pour le trône. Cependant telle étoit à Paris l'opinion qu'on avoit de M. Necker, du besoin que la cour même avoit de lui, qu'on supposoit la cour convaincue de cette vérité autant que la capitale. Cet homme célebre jouissoit alors, dans une monarchie, d'une popularité que les démagogues les plus heureux ont rarement obtenue dans les républiques : on se plaisoit à voir en lui l'homme du peuple et l'ami de la liberté. Il l'étoit en effet, mais dans des limitations alors inconnues, qu'il a laissé entrevoir depuis successivement et par degrés, jusqu'à l'instant où il les a enfin exprimées et motivées, dans un ouvrage composé dans sa retraite après son départ, et qui ne lui a pas rendu la faveur nationale. Revenons à ce moment du 12 juillet qui associe le triomphe de M. Necker aux premiers mouvements de la liberté naissante.

A peine la nouvelle de sa disgrace et de son départ fut-elle répandue et confirmée, la consternation devint générale. Chez le peuple elle se manifesta par des emportements, par une fureur aveugle, qui le poussa à incendier plusieurs barrieres :

chez les citoyens d'une classe plus élevée, elle se montra par une douleur profonde, mêlée d'indignation : bientôt elle se caractérisa par tous les signes qui annoncent une calamité publique. En un moment on retrouva par-tout le deuil de la patrie. Tandis que des multitudes de citoyens ferment les grands théâtres où se réunissent les hommes éclairés, interdisent les petites salles des boulevards où le peuple se porte habituellement, tandis que l'on commandoit à tous des pensées séveres, quelques uns conçurent l'idée d'un spectacle nouveau, à la fois triomphal et funebre, qui annonçoit en même temps la confiance et la terreur. Dans le cabinet de Curtius étoient en cires coloriées un grand nombre de bustes d'hommes célebres. On y saisit ceux de M. Necker et de M. d'Orléans qu'on croyoit enveloppé dans la disgrace du ministre. On les couvre de crêpes ainsi que le tambour qui les précede. On les porte des allées du boulevard du Temple dans la rue S.-Martin, au milieu d'un cortege innombrable qui se grossit à chaque pas. Le cri répété, *Chapeau bas*, fait un devoir aux passants de saluer ces images révérées. Le guet à cheval de la porte de la Planchette reçoit du peuple l'ordre d'escorter les porteurs. La garde de Paris cede aussitôt à cette volonté générale. On se précipite de toutes les issues pour voir cette nouveauté républicaine. On en augmente sans cesse la pompe tumultueuse, bizarre, et cependant imposante. Tout s'ennoblissoit par l'idée d'honorer avec éclat deux hommes qu'on croit victimes de leur généreux amour pour le peuple. Les rues Grenétat, Saint-Denys, la Féronnerie, Saint-Honoré, par où passent successivement les images devenues momentanément l'objet du culte public, contiennent à peine les flots de citoyens qui se succedent avec une rapidité toujours croissante.

C'est avec cet immense cortege que les bustes arrivent à la place Vendôme. On les promene autour de la statue de Louis XIV........ O changements opérés par la révolution d'un siecle! Là fut élevé, par l'adulation servile d'un courtisan, le bronze de ce monarque, qui, d'un regard, faisant trembler sa cour, vit près de soixante ans son peuple à ses genoux; et maintenant.... Ce sont les suites de son despotisme, de son faste orgueilleux, qui, de loin, préparoient les afflictions douloureuses d'un de ses petits-fils. L'esprit du peuple est changé. Ce ne sont plus ces Parisiens, ridicules héros de la Fronde, fuyant devant quelques soldats soudoyés pour contenir ou châtier des bourgeois : c'est pourtant ce que l'on croyoit; mais on se trompa. Un détachement de Royal-Allemand se précipite sur ces bourgeois devenus citoyens, qui ne prennent point la fuite, comme les stipendiaires s'en étoient flattés. L'action fut vive, plusieurs personnes dans le peuple furent blessées. Un cavalier de Royal-Allemand fut tué d'un coup de pistolet par un médecin. Le cortege écarte enfin la troupe et continue sa route avec une ardeur nouvelle. On vouloit se rendre aux Tuileries par la place Louis XV. Là commença l'exécution manifeste des projets hostiles de la cour contre les citoyens. Un détachement de dragons se précipite à coups de sabres sur l'innombrable multitude qui s'y étoit rassemblée pour voir passer les bustes de MM. Necker et d'Orléans. Le porteur de la premiere effigie fut tué, le buste mis en pieces : incident qui, dans les siecles où la superstition changeoit tout en augure, seroit devenu un présage menaçant pour la personne de M. Necker, ou du moins pour

la durée de sa faveur populaire. François Pépin, qui portoit l'effigie de M. d'Orléans, reçut un coup d'épée dans la poitrine de la main même de l'officier qui commandoit le détachement, et fut encore atteint d'un coup de pistolet à la jambe gauche. Un garde-française fut tué par un dragon; mais un soldat de la garde de Paris, qui avoit vu d'où le coup partoit, tua à son tour, d'un coup de fusil, le dragon, dont les dépouilles furent portées au Palais-royal. Le cortege des patriotes, sans armes, étonné plus qu'effrayé de cette course à bride abattue, de ce cliquetis de sabres, de ces images brisées, de ce sang, de ces morts, fut forcé de se diviser. Une partie se porta vers le quai, une autre rebroussa chemin par le boulevard, et ceux qui occupoient le milieu de la scene entrerent pêle-mêle dans les Tuileries par le pont-tournant. C'est le sujet d'un autre tableau.



LES GARDES FRANÇAISES SAUVANT M^R DU CHATELET, LEUR COLONEL, DE L'EFFERVESCENCE POPULAIRE.

le 12 Juillet 1789

SIXIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LES GARDES-FRANÇAISES SAUVANT M. DU CHÂTELET, LEUR COLONEL, DE L'EFFERVESCENCE POPULAIRE.

S'il falloit se borner à développer les circonstances principales des tableaux que nous présentons au public, quelques lignes suffiroient à celui que nous mettons en cet instant sous ses yeux. Il seroit seulement nécessaire de rappeler, comme un fait incontestable, que les gardes-françaises, en sauvant leur général, triomphoient d'un ressentiment qu'ils avoient même déja fortement exprimé. Cette circonstance à part, le sauver d'un péril imminent n'eût été que leur devoir et même un acte d'humanité vulgaire. Mais ils le regardoient comme leur ennemi; et là commence la générosité, disons même l'héroïsme, puisque leur haine s'étoit récemment montrée d'une maniere menaçante et dangereuse pour sa vie.

Ici nous nous arrêterions, ou du moins nous nous contenterions d'exposer les détails de cet acte de générosité, s'il ne rappeloit ce que doit la révolution française à ces braves soldats, qui, en abandonnant tout-à-coup le service du despotisme, le glacerent d'effroi et précipiterent sa chûte. Persuadé, par l'habitude de leur obéissance, qu'ils étoient une portion de lui-même, en perdant leurs secours, il crut voir ses bras se séparer de lui. Sa surprise, mêlée d'une terreur profonde, s'accrut encore et fut au comble quand il les vit se vouer à la cause publique. Il passa tout-à-coup du sentiment exagéré de sa force au sentiment de sa foiblesse. Cette espece de miracle, qu'il avoit cru impossible, n'étonna pourtant que lui, ses agents et ses satellites. Depuis long-temps on observoit le mécontentement de toute l'armée, de tous les corps qui la composoient; et ce mécontentement, loin d'éveiller l'attention des ministres et des chefs sur les moyens de le calmer, ne sembloit que les provoquer à multiplier les fautes et les imprudences. Les chefs fatiguoient à pure perte leurs subordonnés : ceux-ci, par une vengeance imprévoyante, avoient, dans la lutte du roi et des parlements, excité en secret à la désobéissance leurs soldats, qu'eux-mêmes avoient fréquemment indisposés. Comment ne s'appercevoient-ils pas qu'ils minoient à l'envi les fondements d'un édifice ébranlé, prêt à crouler sur eux? Mais leurs destins étoient

marqués : il falloit que la ruine de tous les oppresseurs fût le fruit de leurs propres intrigues. On eût dit que le ciel les aveugloit pour les perdre; caractere de cette fatalité imposante que l'histoire des siecles passés conserve dans le récit des grands évènements, et dont la révolution française rappelle fréquemment le souvenir.

Telle étoit, en général, la disposition de l'armée; et le régiment des gardes-françaises s'en étoit lui-même ressenti. Mais à ces causes de mécontentement, communes à tous les corps militaires, il s'en joignoit d'autres qui redoubloient dans celui-ci la fermentation sourde dont il étoit agité. Le développement de ces causes contribuera à faire admirer la réunion de circonstances favorables à la révolution.

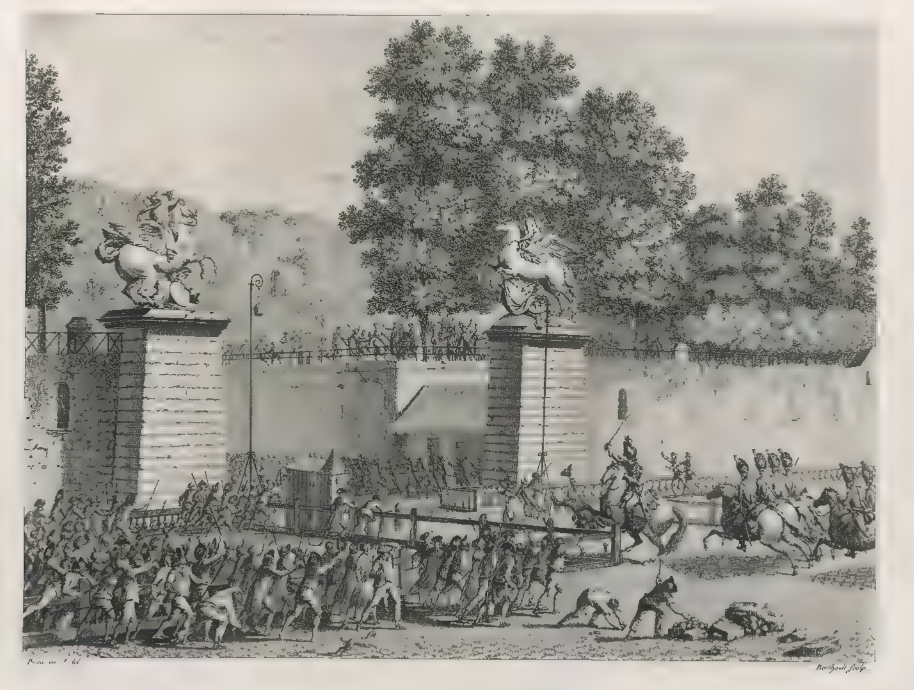
Le régiment des gardes avoit été long-temps commandé par le maréchal de Biron. Cet homme, d'un mérite médiocre, avoit eu pourtant celui de se faire aimer de ses soldats. Distingué à Fontenoi, et depuis oublié de la France, mais non pas de la cour, comblé de graces, parvenu à une extrême vieillesse, et possesseur d'une immense fortune, il en consacroit une partie à la belle tenue de sa troupe, déja très dispendieuse pour l'état. Jaloux en même temps, et de plaire à la cour, et de briller par son faste à Paris, il alloit à ce double but par l'éclat extérieur de son régiment, qui sembloit être devenu une partie de son luxe personnel. Ces qualités avoient suffi pour en faire l'idole de ses soldats. On se souvient de l'obéissance qu'ils lui avoient montrée en 1788, dans une action engagée entre eux et le peuple de Paris dans la rue Saint-Dominique. Nous n'ignorons pas les changements qu'une année avoit opérés dans l'opinion, même parmi les soldats : mais, malgré ces changements si rapides, nous avons lieu de douter que l'influence des dispositions nouvelles se fût étendue jusqu'aux gardes-françaises, s'ils eussent continué d'être commandés par le maréchal de Biron. Leur patriotisme, dans la crise de 1789, l'eût-il emporté sur leur affection pour leur général?.... Bénissons le ciel qui nous a épargné les hasards d'une pareille épreuve, en disposant des jours de leur vieux commandant! Tel étoit leur attachement pour sa mémoire, qu'une des fautes les plus graves de leur nouveau colonel fut d'avoir fait ôter de leurs casernes le buste de son prédécesseur. C'étoit sans doute une grande imprudence, et ce ne fut pas la seule. Chaque jour multiplioit les plaintes qu'ils formoient contre lui : ils lui reprochoient à la fois une excessive dureté et une extrême avarice; deux défauts qui placent un chef entre la haine et le mépris. Différentes circonstances hâtoient le moment qui devoit tourner en révolte ouverte leur ressentiment déja si dangereux. On sait que, dans ce régiment, plusieurs soldats exerçoient dans la capitale des métiers et des professions qui les mettoient en communication immédiate avec les artisans et les journaliers de toute espece. De là des conversations sur les affaires publiques, dans un temps où tous les esprits étoient échauffés; de là des rapports plus intimes avec le peuple, et en quelque sorte une communauté de ressentiments. Ils lisoient ou entendoient lire cette foule d'écrits, publiés tous les jours, où les torts du gouvernement, les projets absurdes et désastreux des ministres et de tous les hommes en place, étoient dénoncés au peuple dans un style grossièrement énergique, dont l'effet s'est plus d'une fois manifesté trop rapidement. Ces écrits étoient semés de ces maximes qu'on appelle encore philosophiques, et qui ne sont

que le résultat du plus simple bon sens, puisque la plupart expriment des vérités incontestables, qui frappent par leur évidence, et que le cœur saisit avidement. On portoit jusques dans les casernes ces écrits, qui répandoient parmi les soldats les idées, les rumeurs et les agitations de la capitale. Des libéralités, accompagnées de promesses, donnoient du poids parmi eux à cette nouvelle doctrine; et l'accueil, quelquefois fraternel, qu'ils recevoient des citoyens les plus aisés, formoit un contraste saillant avec la rudesse dont les agents du despotisme usoient à l'égard de ses soutiens. On aigrissoit encore leur mécontentement contre leur colonel, qui, à ce titre seul, étoit très odieux au peuple. On le supposoit complice des mesures prises avec les ministres contre Paris; et l'opposition révoltante de cette conduite et de ses devoirs comme député à l'assemblée nationale redoubloit l'indignation populaire: plus d'une fois il en avoit évité l'effet, lorsqu'il courut enfin le risque d'en être la victime.

Le dimanche 12 juillet 1789, jour où commença l'insurrection, M. du Châtelet fut reconnu et poursuivi par le peuple. Où croit-on qu'il alla chercher un refuge? Au dépôt même de ses soldats, sur le boulevard de la chaussée d'Antin. Il les crut capables d'un sentiment généreux; et il ne se trompa point. Barbet, l'un d'eux, de la compagnie de Gaillac, le couvre de son corps et en quelque sorte de son courage; il presse, il prie, il conjure les grenadiers et soldats du poste de sauver leur colonel; dit que, s'il est coupable, c'est aux loix à le punir, et non pas au peuple. Il y a dans l'expression des sentiments honnêtes une influence rapide et contagieuse qui saisit toutes les ames nobles. Tous oublient leurs ressentiments. Ils se réunissent, l'entourent, le conduisent en sûreté au quartier général, hôtel de Richelieu, et le mettent à l'abri d'une vengeance populaire qui s'exerçoit principalement pour eux. Ce ne fut pas la seule occasion qu'eurent les gardes-françaises d'arracher leur colonel à la fureur publique. Ce même général, en passant le bac des Invalides, fut près d'être jeté dans la Seine par le peuple qui remplissoit la barque et qui le reconnut. Ce furent encore ces soldats si cruellement maltraités qui le sauverent. Le cœur se complaît dans le récit de ces actions qui honorent l'humanité. Plût au ciel que les généreux sentiments des gardes-françaises eussent dès lors été accompagnés des idées saines qui ne peuvent être que l'ouvrage du temps et de la liberté! On n'auroit point à joindre à ces justes éloges des regrets non moins justes: on n'auroit point à reprocher aux gardes-françaises les inquiétudes qu'ils ont données à la liberté naissante, après l'avoir assurée par leur courage: ils n'auroient pas envié à leurs concitoyens, à leurs freres, vainqueurs de la Bastille, le modeste honneur dû à ceux qui les avoient aidés à renverser cette forteresse du despotisme. Braves gardes-françaises, l'empreinte d'une couronne murale, tracée dans une broderie au bras de vos concitoyens qui, sans être guerriers de profession, se sont montrés intrépides comme vous, dignes de combattre auprès de vous, n'eût fait que rehausser l'éclat de la médaille d'or dont vous êtes décorés. Mais vous avez eu le triste avantage de l'emporter dans ces odieux débats si effrayants pour la patrie. L'assemblée nationale s'est vue, pour la premiere fois, contrainte de déroger à l'un de ses décrets, jusqu'alors immuables. C'est vous,

qui, opposant à la puissance des loix la puissance de l'épée, l'avez forcée à recevoir comme une offrande généreuse, comme un nouveau don patriotique, le sacrifice que les vainqueurs de la Bastille firent de leur vœu le plus ardent. Ne reprochons point à nos législateurs une prudence nécessaire, qui a sauvé à la capitale des scenes de sang, et arraché à nos ennemis une de leurs cruelles espérances. L'assemblée nationale voulut voir dans la conduite des gardes-françaises, non pas une violence de prétoriens, ni une révolte de janissaires, comme le souhaitoient nos ennemis, mais un égarement passager d'hommes livrés entièrement à des idées militaires, étrangers aux idées civiques, et privés des instructions que la constitution seule peut faire passer jusqu'à eux. Nous terminerons cet article par le récit d'un fait jusqu'ici peu connu, et qui montre à-la-fois leur loyauté, leur inconséquence, leur grandeur d'ame, et une indiscipline qui pouvoit devenir funeste, sans le courage, le sang froid et le sage héroïsme du général la Fayette. Après avoir obtenu du roi la permission de s'enrôler dans la garde nationale parisienne, il leur prend fantaisie d'avoir des cartouches de leur ancien major. Ils se portent de nuit au nombre d'environ deux mille à l'hôtel de M. de Mathan et dans les rues adjacentes. Cet officier, plein de sens et de mérite, leur représente que, maintenant qu'ils sont, de l'agrément du roi, à la ville de Paris, s'ils veulent des cartouches de congé, c'est au commandant la Fayette à leur en donner, comme leur général. Les têtes s'échauffent, la fermentation s'accroît et devient effrayante. Cinquante sont détachés pour aller chercher, à l'instant même, à trois heures du matin, le général la Fayette. Pendant qu'ils y courent, on dispose des canons, on s'échauffe mutuellement par des menaces, par des propos injurieux contre lui. Le détachement arrive à l'hôtel du commandant et lui déclare ce dont il s'agit. Soldats, répond-il, allez dire à vos camarades que je vais y aller tout-à-l'heure et tout seul. La réponse vole : on n'y croit pas; on s'obstine à penser que si le général se porte vers eux, il va y venir en forces. Il s'habille, il monte à cheval; il arrive tranquillement seul au milieu de cette troupe de furieux, confondus de son calme intrépide. A cet aspect inattendu ils se taisent. Il parle.... « Me voilà seul; osez! Que « ceux qui ne veulent pas servir la liberté prennent des cartouches de M. de Mathan; « ils appartiennent à l'ancien régime : que ceux qui, fideles à la patrie, veulent des « congés pour un temps et revenir ensuite sous les drapeaux de la révolution, se pré- « sentent à huit heures à l'hôtel-de-ville; ils en auront de moi. Adieu ». C'est un brave homme!... Les applaudissements partent, se communiquent; tous les cœurs sont à lui. Le général s'en retourne comblé d'éloges, et eux-mêmes se retirent en paix. L'idée d'un grand courage ne pouvoit manquer de saisir les gardes-françaises; et dès-lors les voilà rendus à eux-mêmes et à la patrie.

N° 7



M[R] DE LAMBESC ENTRANT AUX TUILERIES, AVEC UN DÉTACHEMENT DE ROYAL-ALLEMAND.

le 12 Juillet 1789

SEPTIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LE PRINCE DE LAMBESC ENTRANT AUX TUILERIES PAR LE PONT TOURNANT, LE 12 JUILLET 1789.

On s'étonnera peu sans doute que ce même jour du 12 juillet ait produit à la fois et presque à la même heure plusieurs de ces scenes imposantes ou terribles que la peinture et l'histoire s'empressent également de transmettre à la postérité. Rien ne prouve mieux qu'il existoit entre toutes les classes de citoyens un ordre de sentiments communs à tous, auxquels se rallioient alors les habitants de cette grande ville, divisés depuis par la différence des opinions et des intérêts.

Nous avons vu cette nombreuse portion du peuple qui accompagnoit les bustes de MM. Necker et d'Orléans se partager en trois files, dont l'une se précipita dans les Tuileries par le pont tournant; ceux qui la composoient y furent poursuivis par un fort détachement de Royal-Allemand, que commandoit le prince de Lambesc, alors à la tête de sa troupe. C'étoit le dimanche, jour où les promenades publiques sont remplies de monde. Le voisinage des Champs-élysées, la curiosité même d'être à portée de voir les manœuvres des troupes qui alarmoient la capitale, avoient attiré dans les Tuileries une affluence de monde plus grande que de coutume. Qu'on se figure le tumulte, l'effroi, la suprise de ces citoyens paisibles, voyant accourir, avec les signes de la terreur, une foule d'hommes qui cherchoient un asyle dans le jardin, et, sur leurs pas, se précipitant après eux une troupe de cavalerie, les poursuivant, les frappant à coups de sabres, renversant et foulant ceux qui se trouvoient sur leur chemin. Dans ce désordre, on distinguoit le féroce prince de Lambesc, qui, le sabre nu, blessa un vieillard à qui l'âge ne permit pas de fuir assez promptement. Cependant, après le premier instant de terreur, ceux qui, plus près du pont tournant et des terrasses voisines, avoient vu les cavaliers de Royal-Allemand s'engager dans le jardin, s'animent tout-à-coup d'une fureur égale au péril qu'ils ont couru. Le grand nombre de chaises dont le jardin étoit rempli devient pour les citoyens désarmés une arme de défense. Les uns s'en couvrent pour être à l'abri des coups qu'on dirige sur eux : d'autres les lancent sur les soldats du haut des terrasses qui couronnent le fer-à-cheval. Ces chaises, semées et accumulées vis-à-vis le pont tournant, deviennent un obstacle au retour des cavaliers : ils s'en apperçoivent, et eux-mêmes craignent d'être enfermés parmi des ennemis sans armes. Déja l'on essayoit de tourner le pont, lorsque les cavaliers, re-

venus sur leurs pas, écartent la foule, et, regagnant les Champs élysées, retournent au galop dans l'enceinte destinée à leur rassemblement.

La nouvelle de cette irruption d'une troupe étrangere dans un lieu consacré à des promenades paisibles se répand aussitôt dans Paris : l'effet qu'elle y produisit ne fut point la terreur, mais une indignation générale, un vrai soulèvement. Chaque citoyen croit qu'on va l'attaquer dans ses foyers, et se tient prêt à les défendre. Des époux, des peres, des parents, alarmés pour leurs femmes, leurs enfants et leurs proches, qui, dans ce jour de délassement, étoient allés ou du moins avoient pu aller dans ce jardin et périr dans un danger si imprévu, redoublerent de haine pour un ministere qui se permettoit de pareils attentats; car, en ce moment, c'étoit aux ministres autant qu'au prince de Lambesc, qu'on imputoit cette violence insensée. Ce fut elle qui poussa des hommes jusqu'alors timides à prendre parti contre le gouvernement. Tel bourgeois de Paris qui la veille eût frémi peut-être de cette seule idée et l'eût rejetée avec effroi, devint un ennemi mortel du ministere et de la cour. C'est ainsi que cette atrocité absurde du prince de Lambesc a servi puissamment la cause publique. Sa précipitation en forçant les citoyens à se mettre sur la défensive, en même temps qu'elle décéloit les projets de la cour, les dérangea et les fit échouer par la terreur qu'exciterent parmi les ministres la promptitude et l'unanimité de l'insurrection. En effet, si le prince de Lambesc, fidele aux ordres que sans doute il avoit reçus, se fût contenté de dissiper la foule de ceux qui suivoient les bustes de MM. d'Orléans et Necker, il eût paru n'avoir fait que son devoir en réprimant un désordre et des attroupements nouveaux, dangereux pour la tranquillité publique. C'est ainsi qu'en auroit jugé du moins cette classe toujours nombreuse d'hommes imprévoyants et timides qui, dans leur simplicité de citadins, sont bien loin de soupçonner les perfides complots qui se trament autour des rois. Peut-être, sans l'effervescence subite et universelle occasionnée par l'incursion du prince de Lambesc, le ministere auroit pu, dans les deux jours suivants, assurer le succès des mesures déja préparées contre la capitale : il ne s'agissoit que de la tenir quelque temps dans cet état intermédiaire entre l'espérance et la crainte, qui laisse les inquiétudes sans permettre les partis violents. C'est l'effet que les ministres attendoient d'une proclamation affichée par-tout, dans laquelle ils présentoient l'arrivée des troupes royales comme une précaution de prudence nécessaire au maintien de l'ordre, un secours contre les brigands. La proclamation n'ajoutoit pas que les brigands avoient été soudoyés par les ministres mêmes pour occasionner ces désordres et leur fournir un prétexte d'appeler des régiments autour de Paris et de l'assemblée nationale, qu'on parloit de transférer à Soissons ou à Noyon. L'invasion des Tuileries dans un pareil moment décréditoit la proclamation des ministres; et ce fut un service que le colonel de Royal-Allemand rendit alors à la révolution.

Il lui en avoit déja rendu un précédemment le samedi 11. L'insubordination des gardes-françaises alarmoit les chefs des autres corps : le prince de Lambesc sur-tout avoit redoublé de sévérité à l'égard de son régiment, alors cantonné à la Meute. Une consigne rigide défendoit qu'aucun soldat des gardes-françaises entrât dans le camp sous quelque prétexte que ce fût. Deux grenadiers de ce régiment suspect, ignorant la consigne, se présenterent pour voir quelques soldats leurs compatriotes. On ne voulut point les laisser entrer. Ils insisterent. La sentinelle les menaça de tirer sur eux. Là devoit finir la scene, et la discipline militaire étoit satisfaite. Mais le prince de Lambesc survint, et, se livrant à l'emportement de son caractere, il mêla à ses grossieres imprécations la menace de leur faire donner cinquante coups de plat de sabre. Ceux-ci, de retour dans leurs casernes, ne manquerent pas de raconter à leurs camarades les détails de cet accueil. Tous s'associoient au ressentiment de leurs compagnons, et de la haine pour le colonel français on passoit à la colere contre un régi-

ment étranger. Les soldats de Royal-Allemand en recueillirent les fruits dès le lendemain, quoique leur seul tort fût d'obéir aux ordres d'un commandant qu'ils détestoient, et que même ils maltraiterent, dit-on, dans sa fuite (1). Mais revenons à cette après-midi du 12 juillet, dont l'époque sera si fameuse dans l'histoire de la révolution. Tandis que M. de Lambesc étoit occupé d'un côté, d'autres troupes étrangeres, postées en différents fauxbourgs, firent aussi quelques incursions dans les rues voisines et contribuerent à augmenter la fermentation. Les citoyens de ces quartiers éloignés des Tuileries crurent tous avoir couru le même péril que ceux qui s'étoient promenés dans ce jardin. Dès le soir même de cette journée mémorable, l'indignation contre les soldats étrangers fut générale : il sembloit qu'ils eussent cessé d'être des troupes royales; on ne voyoit plus en eux que des ennemis et des Allemands. On paroissoit au contraire ne voir que des amis dans les soldats français; le peuple pressentoit, comme le disoit en ce même temps un orateur célebre, qu'ils oublieroient un moment leur qualité de soldats pour se souvenir qu'ils étoient hommes. C'est ce que craignoit le despotisme malgré son aveuglement; et voilà pourquoi il s'étoit environné de troupes étrangeres. Trois régiments suisses étoient campés au Champ de Mars, Salis-Samade, Diesbach, et Châteauvieux; ce même Châteauvieux qui trompa l'espérance des ministres et des chefs en prenant parti pour la révolution; crime impardonnable à leurs yeux, crime qui long-temps après, dans l'affaire de Nancy, attira sur ce régiment la vengeance d'un homme que nul Français ne nommera plus sans horreur, le perfide Bouillé.

A Seve et à Meudon se trouvoient ceux d'Helmstadt et de Royal-Pologne. Trois autres régiments étoient prêts à marcher vers la porte d'Enfer. C'étoient encore des Allemands.

C'est alors que se montra dans toute son horreur aux yeux des Français ce vieux secret des cours, ce moyen d'opprimer une nation par des étrangers que cette nation paie pour sa défense. En tout pays et en tout temps, le premier pas vers la liberté devroit être la suppression de cet abus révoltant : mais, par malheur, il ne peut être détruit que quand la liberté commence à s'établir, comme il ne commence à s'établir, du moins pour l'ordinaire, que lorsque la liberté chancelle ou quand elle n'existe plus. Elle n'existoit plus sous Louis XI, qui le premier appela en France ces étrangers mercenaires empressés à trafiquer de leur sang, à le répandre, s'il le faut, au dedans du royaume comme au dehors, sur l'ordre de celui qui les soudoie. Bientôt cet instrument de la tyrannie devint un faste du trône. Les cours se remplirent de soldats étrangers, comme si le monarque étoit en guerre avec son peuple. Par-tout les rois se sont trop souvent, il est vrai, montrés les ennemis des nations qu'ils gouvernoient : mais cette vérité cruelle, ne devoient-ils pas la cacher avec soin plutôt que de l'annoncer, de la publier eux-mêmes, de la rendre, en quelque sorte, visible aux yeux les moins éclairés, en ne s'offrant aux regards qu'avec l'appareil d'une force armée, et sur-tout d'une force étrangere, entourés d'hommes indifférents au bien, au mal de leur empire; sans patrie, sans affection locale, insensibles comme l'acier qui les couvre et comme le fer dont ils menacent les citoyens? Ah! si cette pompe féroce est odieuse et déplacée par-tout, combien ne l'est-elle pas davantage chez un peuple de tout temps célebre par son amour pour ses rois!

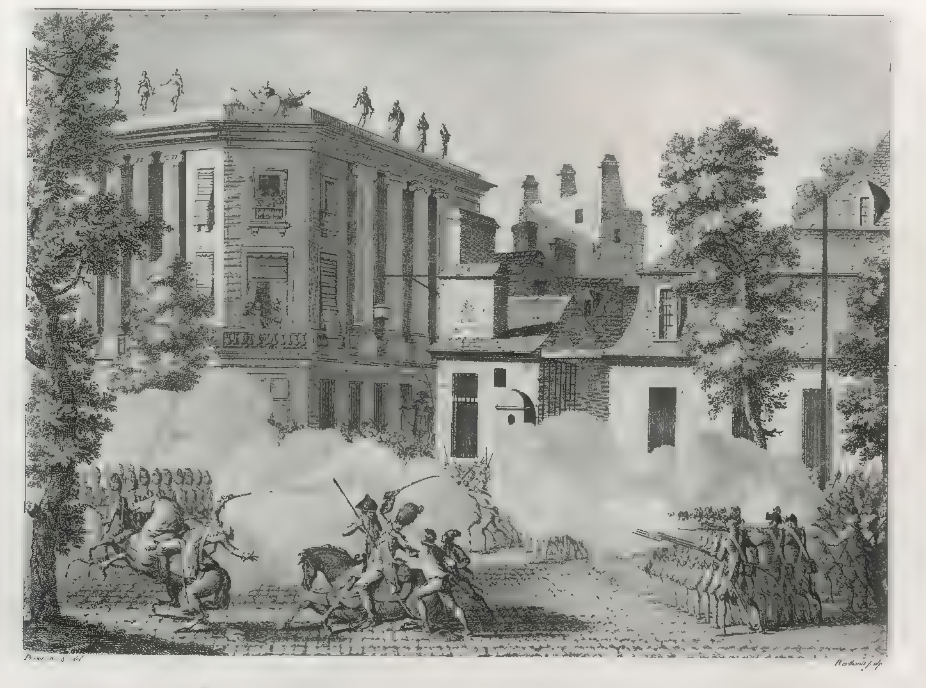
---

(1) Il est à remarquer que, quelques jours après la fuite de M. de Lambesc, le peuple s'étant porté en foule à sa maison pour la détruire, la garde nationale, quoique partageant le ressentiment de chaque individu contre cet homme féroce, n'en fut ni moins prompte ni moins zélée à la préserver de l'incendie.

Ces réflexions sur les troupes étrangeres, soit dans l'armée, soit auprès de la personne de nos rois, ne peuvent s'appliquer rigoureusement aux Suisses, qui, par une singularité remarquable, née de leur constitution politique, conservent le goût de la liberté en vendant leurs services militaires aux despotes. Leur conduite dans la révolution a prouvé qu'en se croyant engagés au service du roi, ils ne se regardoient pas comme étrangers à la nation. Fideles à la discipline, ils ont prévenu des désordres sans se montrer disposés à répandre le sang français. Cette sagesse semble les naturaliser en France; et peut-être avec le temps y prendront-ils ces idées de liberté politique qui déja inquietent les dépositaires du pouvoir dans les cantons où regne l'aristocratie. Sans doute que, dans ces cantons, ceux qui gouvernent auroient voulu que les Suisses au service de France eussent cru n'être qu'au service du roi, et qu'ils eussent obéi fidèlement aux ordres du despotisme : mais cette imprudence, qu'eût-elle produit qu'une inutile effusion de sang et la destruction de ceux qui s'en seroient souillés? Telle est, depuis cette époque, la propagation des idées libres, que peut-être les aristocraties helvétiques redoutent, pour leurs sujets établis en France, la communication de ces idées qu'ils pourroient reporter dans leur patrie; il est probable qu'elles s'empresseront moins d'exposer leurs compatriotes à la contagion qu'elles redoutent. Elles aimeront mieux les vendre à des despotes chez lesquels les Suisses sont moins exposés à *se corrompre* que dans un pays entièrement libre comme la France, qui peut leur apprendre que dans les cantons aristocratiques ils ne jouissent que d'une liberté trop incomplete.

Quant aux autres corps de troupes étrangeres au service de France, un décret de l'assemblée nationale les a depuis peu incorporés dans l'armée française; et cette mesure provisoire annonce et présage le moment où la liberté n'admettra que ses enfants et ses amis parmi ses défenseurs armés.

Français, vous êtes libres; vous avez conquis la liberté sur les ennemis du dedans; vous seuls la défendrez avec courage contre les ennemis du dehors. On vous vante la discipline des armées étrangeres : on s'en fait un titre pour vous engager à conserver dans la vôtre des régiments étrangers. Eh bien! imitez-la cette discipline; surpassez-la, s'il se peut : mais croyez que votre liberté, votre patrie, ne seront bien défendues que par vous. Défiez-vous de tous ces arguments répétés par le despotisme, éclairez-vous, armez-vous, soyez fideles à votre devise : à ce prix vous vous passerez des étrangers, et le temps approche où les étrangers souhaiteront de devenir Français.



ACTION ENTRE ROYAL ALLEMAND ET UN DÉTACHEMENT DES GARDES FRANÇAISES, EN FACE DU DÉPOT.

le 12 Juillet 1789.

HUITIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

ACTION DES GARDES-FRANÇAISES CONTRE ROYAL-ALLEMAND, VIS-A-VIS LE DÉPÔT, CHAUSSÉE D'ANTIN.

DANS le trouble et les alarmes qu'inspiroit aux ministres l'inquiétante disposition des troupes et sur-tout des gardes-françaises, on avoit pris soin d'opposer à ceux-ci des rivaux redoutables, et c'étoit ce qui avoit fait préférer le régiment de cavalerie Royal-Allemand, dont la tenue paroissoit excellente, que l'on croyoit plein de bravoure et très attaché à son colonel, M. de Lambesc, dès long-temps odieux par une férocité grossière, excusée en partie sous l'apparence d'un zele ardent pour la discipline. Cet homme avoit paru digne d'être un des principaux instruments des projets ministériels. Nous venons de voir à quels excès il s'étoit porté contre le peuple, mot qui, pour lui et pour ses pareils, équivaloit à celui de populace. Cette violence imprudente et prématurée, si heureuse par les désastres qu'elle prévint, produisit, dans cette même journée, des évènements utiles à la révolution. Cet assemblage de circonstances préparées pour elle comme par une providence bienfaisante, cette fatalité qui fit tourner à la ruine des oppresseurs toutes les mesures concertées pour le succès de leurs entreprises, tandis qu'au contraire les malheurs apparents et passagers du peuple, ses fautes même et celles de ses conducteurs, servirent au succès de sa cause; c'est le phénomene qui se reproduit le plus fréquemment dans l'histoire de la révolution; voilà ce qui la distingue de toutes les révolutions connues, soit qu'en effet ce caractere lui appartienne exclusivement, soit que les historiens qui, dans les siecles passés nous ont transmis le récit de ces grands bouleversements politiques, aient négligé de recueillir et de rendre saillantes les circonstances par lesquelles ce même caractere se seroit plus ou moins manifesté.

Revenons aux effets qui résulterent immédiatement de l'absurde conduite de M. de Lambesc. Il avoit commandé à un détachement de soixante hommes de son régiment de traverser un fauxbourg de Paris, d'aller se poster devant le dépôt des gardes-françaises, Chaussée d'Antin : mais ces étrangers ignorant leur chemin et pouvant s'égarer

dans les rues, on leur avoit donné, pour les précéder et les conduire, un cavalier du guet. Ils arriverent au galop à la porte Saint-Martin, défilerent le long du boulevard, et vinrent, suivant l'ordre qu'ils avoient reçu, se poster devant le dépôt des gardes-françaises. Ce poste parut choisi pour les outrager. Et en effet, ceux-ci, étant comme prisonniers dans leurs casernes, virent dans cette provocation gratuite une insulte d'autant plus grande, qu'elle paroissoit impossible à punir. Ce surcroît d'indignation, mêlé à la rivalité militaire, ennoblie alors par l'intérêt de la vengeance nationale, les eût sur-le-champ fait courir aux armes : mais un reste de subordination leur fit respecter la consigne et les ordres d'un colonel qu'ils détestoient. M. du Châtelet, désespéré de perdre un régiment qui avoit prodigué à son prédécesseur, le maréchal de Biron, une obéissance et un respect filial, n'avoit trouvé d'autre moyen pour le conserver que d'enfermer les soldats. Leurs officiers, autrefois si durs et si orgueilleux, avoient changé de ton; harangues, prieres, menaces, promesses, supplications, rien n'étoit épargné pour les enlever à la cause du peuple. Tout fut inutile. Résolus à ne point céder, ils se faisoient pourtant une peine de résister à leurs supérieurs et de désobéir à des ordres qu'on supposoit émanés du roi. Partagés entre ces divers sentiments, ils n'en demeuroient pas moins inébranlables dans leur attachement à la cause du peuple. Un cri intérieur, plus fort que la voix de leurs officiers, repoussoit invinciblement les prieres et les menaces, les craintes et les espérances. Dans ce combat de tant de passions opposées, un incident nouveau vint accroître le trouble et presser leur détermination : c'étoit le retour de leurs camarades, qui, rentrant précipitamment et d'un air égaré dans les casernes, après l'héroïque expédition de M. de Lambesc, s'écrioient qu'on égorgeoit leurs freres, et racontoient ce qu'ils avoient vu, ce qu'ils avoient entendu. Alors ce n'est plus qu'un cri d'indignation ; le tumulte redouble; ils veulent sortir, s'élancer de leurs casernes. Plusieurs officiers, hors d'eux-mêmes, saisissent les soldats, les embrassent; d'autres se couchant à terre barrent la porte en criant : « Vous « ne sortirez de vos casernes qu'en marchant sur nos corps»! Ces obstacles les retiennent un moment; leur courage chancelle, lorsque tout-à-coup il se ranime et devient une fureur guerriere. Ce mouvement subit et impétueux venoit de l'approche d'un détachement de leurs camarades qui arrivoit tambours battants. Dès lors rien ne les arrête : ils repoussent ou écartent leurs officiers, accourent en foule vers la grille, l'ébranlent, parviennent à l'ouvrir, et sur-le-champ se rangent en bataille à l'entrée du dépôt en face des Allemands qui sembloient les braver. *Qui vive?* s'écrient les gardes-françaises. Royal-Allemand, répondit-on. *Etes-vous pour le tiers-état?* C'étoit alors le nom de la nation française, en mettant à part ses oppresseurs prêtres et laïcs, c'est-à-dire trois cent mille hommes tout au plus sur vingt-cinq millions. A cette demande, *Etes-vous pour le tiers-état?* des étrangers, des mercenaires, durent répondre et répondirent en effet : *Nous sommes pour ceux qui nous donnent des ordres.* Cette réponse leur valut une décharge suivie d'un feu roulant qui leur tua deux hommes et en blessa trois. Ils tirerent de leur côté quelques coups de pistolet dont un seul homme fut blessé légèrement. Ce fut le terme de leurs exploits : une fuite soudaine les déroba à la fureur de leurs adversaires et à la vengeance du peuple. Ce qui étonna davantage, ce

fut le désordre dans lequel ils s'enfuirent, les uns prenant à droite, les autres à gauche, oubliant leurs brillantes manœuvres, et occupés seulement du soin de se sauver. Il sembloit que le génie de la France les eût frappés de terreur, comme il avoit frappé de vertige les chefs qui leur donnoient des ordres et les ministres qui avoient employé de pareils chefs.

Les gardes-françaises, vainqueurs de ces ennemis détestés, s'avancerent au pas de charge et la baïonnette en avant, jusqu'à la place de Louis XV, à travers la foule immense du peuple qui passoit tour-à-tour d'un silence profond à de bruyantes acclamations, et réunissoit dans sa marche et dans son maintien l'expression d'une sorte de terreur à celle de l'alégresse, toutes les deux également effrayantes. On arriva ainsi jusqu'aux Champs-élysées, où étoient retranchées d'autres troupes étrangeres. Aucune ne fit le moindre mouvement : les gardes-françaises eurent le choix du poste qui leur convenoit; et ce poste choisi, ils le garderent tranquillement pendant cette nuit alarmante, se trouvant ainsi placés entre l'armée du ministere et leurs concitoyens, dont ils étoient devenus l'espérance et l'appui.

Divers incidents nés de la même cause accéléroient dans la capitale les progrès d'un mouvement universel. Vers la même heure, sur le boulevard, mais beaucoup plus loin, un fort détachement de Royal-Cravate vint se poster au bout de la rue du Temple, en face des petits spectacles. Là ils firent plusieurs évolutions en présence d'une foule de curieux, dont le nombre, considérable en tout temps et sur-tout le dimanche, se trouvoit encore accru par la clôture inopinée des théâtres voisins. Le résultat de ces évolutions fut enfin de se ranger en bataille; et en dernier lieu, lorsque ces cavaliers barroient toute la largeur du boulevard, un ordre que l'on n'entendit pas, les fit partir à la fois comme un trait et à bride abattue, renversant dans leur course tout ce qui traversoit le boulevard, hommes, femmes, enfants, qui, dans la sécurité de la paix, se trouvoient exposés à des accidents réservés pour la guerre. Ces pandours brutaux eurent bientôt parcouru la longueur des boulevards, et arriverent en peu de minutes vers la place Louis XV, où M. de Lambesc les attendoit.

Nous omettons quelques actes de violence, ou plutôt quelques assassinats commis dans cette même soirée par des hussards et par des officiers de Royal-Allemand sur des grenadiers des gardes-françaises, qui, pour réponse à la question du jour, *Etes-vous pour le tiers-état?* reçurent des coups de sabre ou de pislolet. Ces atrocités, qu'on apprenoit d'un moment à l'autre, appeloient le peuple à la réunion de toutes ses forces contre des ennemis si barbares. La plupart furent punis sur-le-champ par ceux qui avoient pensé en être les victimes. Le peuple se précipitoit sur le coupable au moment où il venoit de tomber, et la figure d'homme disparoissoit sous les coups dont l'accabloit la fureur de la multitude. On portoit ces restes hideux au Palais-royal, devenu l'entrepôt de ce commerce meurtrier entre les agents du ministere et leurs ennemis. Là étoient le foyer de l'insurrection, le point de départ et de retour pour tous les projets, pour toutes les vengeances; et ce lieu, dans son étroite enceinte, offrit aux yeux pendant plus d'un mois ce qu'ont de plus terrible le crime et sa punition.

L'action la plus coupable de cette journée, plus heureuse par ses suites que funeste par ses désastres, celle qui fait le sujet de ce tableau, jointe à l'incursion gratuite de M. de Lambesc dans les Tuileries, a été, comme on sait, l'objet d'une poursuite juridique. L'accusé a été absous, et il en sera quitte pour le mépris et l'horreur de la postérité. En avouant les faits, il a prétendu n'avoir agi que d'après des ordres supérieurs, quoique ces ordres n'aient pu lui faire un devoir de poursuivre ses victimes jusques dans un jardin rempli d'hommes désarmés, de femmes et d'enfants. Au défaut de la loi civile, un conseil de guerre devoit juger ses moyens de défense. Mais qu'eût servi ce conseil de guerre, sinon à faire voir la difficulté de porter un jugement dans une affaire de ce genre, au moment où périssent les principes du despotisme, où commencent à naître ceux de la liberté? Si l'insurrection eût fini par être appelée révolte, ce qui ne pouvoit arriver que par la victoire du despotisme, M. de Lambesc, absous par la loi, eût été récompensé par les dépositaires de la puissance : mais il eût été encore méprisé autant que haï pour avoir mêlé à l'exécution de leurs ordres une cruauté inutile. Dans le triomphe de la cause publique, quand l'unanimité et le succès de l'insurrection rendent ridicule la tentative de lui donner le nom de révolte, l'indulgence de la loi qui l'absout, prouve seulement que cette loi, ouvrage du despotisme, ménageoit des ressources et des subterfuges aux hommes vils qui s'en montroient les appuis et les défenseurs. La liberté les dédaigne et leur pardonne.

N.º 9.



LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PARTANT POUR LA PLACE LOUIS XV
le 12 Juillet 1789.

NEUVIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PARTANT POUR LA PLACE LOUIS XV, LE 12 JUILLET 1789.

Tandis que Paris étoit livré au tumulte et aux désordres dont les tableaux précédents n'expriment qu'une foible partie, les troupes répandues aux environs de la capitale sembloient la menacer d'un siege ou d'un blocus. C'étoit le résultat des mesures prises après la séance royale du 23 juin. Dès-lors le renvoi des ministres avoit été décidé. On avoit déterminé le roi à des mesures de rigueur; et le choix même des nouveaux ministres attestoit cette effrayante résolution. Inquiets cependant de l'esprit nouveau qu'ils avoient vu se développer rapidement, plus alarmés encore de l'insubordination des gardes-françaises, ils avoient appelé les régiments qu'ils avoient crus les plus attachés à l'obéissance, à une exacte discipline, mais alors ébranlée par-tout et même dans les armées. On avoit cru la raffermir et la fortifier parmi les soldats en mettant à leur tête un maréchal de France célebre dans la guerre. M. de Broglio, désigné depuis long-temps comme un des généraux que la France opposeroit le plus heureusement à ses ennemis étrangers, fut choisi pour s'opposer aux Français dans la guerre élevée entre eux et l'aristocratie féodale et sacerdotale. Il eut sous ses ordres une véritable armée; on porte à plus de trente mille hommes le nombre des soldats qui environnoient Paris. C'étoit le parti le plus funeste que l'on pût faire prendre au monarque : aussi eut-on beaucoup de peine à l'y résoudre; et, pour y réussir, il avoit fallu le remplir de fausses terreurs : on lui montra les troubles de Paris sous un aspect formidable pour la sûreté publique; ces troubles furent le prétexte dont on se servit pour arracher de lui l'ordre de faire venir ce grand nombre de régiments. On supposoit que plus ce nombre seroit considérable, plus le péril paroîtroit grand au roi, que l'on vouloit tromper. On assure qu'en voyant le maréchal de Broglio mandé de Lorraine, le roi en pleurs se jeta dans ses bras, et lui dit : « Que je suis malheureux! J'ai tout perdu, je n'ai plus le cœur de mes « sujets, et je suis sans finances et sans soldats ». Le roi se trompoit sur le premier point : sa personne alors étoit encore aimée. Mais puisqu'il n'avoit point de soldats, ce n'étoit donc point d'eux qu'il falloit rien attendre; et d'ailleurs, quand il en auroit eu, des soldats ne pouvoient rétablir ses finances, et l'appareil militaire qui menaçoit Paris n'auroit pu qu'affoiblir l'amour de ses sujets pour sa personne. Cet appareil étoit vraiment formidable : mais ce qui le rendit plus odieux, plus révoltant, ce fut ce

I

grand nombre de trains d'artillerie, de bombes, de mortiers, et autres instruments réservés à l'usage des sieges; attirail peu propre à persuader au peuple qu'on vouloit seulement maintenir l'ordre et assurer la tranquillité publique, comme le disoient les ministres. Ces affreux détails étoient sans doute ignorés du roi, et les dépositaires de sa puissance lui cachoient avec soin l'usage qu'ils en faisoient. Nous sommes loin d'appuyer l'opinion alors admise, et qui n'est pas même encore détruite, qu'il s'agissoit de bombarder Paris : c'est une idée que repousse l'excès de son invraisemblance encore plus que son atrocité. Mais ce qui ne seroit guere moins invraisemblable, si le fait ne l'eût démontré possible, c'est qu'il ait pu exister des ministres assez stupides pour ne pas voir qu'en promenant sous les yeux d'un peuple entier ces instruments de carnage et de destruction, ils ajoutoient à sa force, déja si redoutable, toute celle qu'il emprunteroit de sa fureur. En ne supposant à cet appareil guerrier que l'intention de la menace, comment ne sentoient-ils pas que cette menace étoit d'un genre à inspirer autant d'horreur que l'exécution même du projet? De plus, ces affreux préparatifs accréditoient le bruit déja trop répandu, sur-tout par la faction d'Orléans, que des troupes armées devoient secrètement entrer dans Paris, livrer au pillage le Palais-royal et les maisons des patriotes, sans épargner les personnes qui, par la hardiesse de leurs actions, de leurs discours ou de leurs écrits, avoient attiré les regards et l'attention des nouveaux ministres. Quoi qu'il en soit de ces complots, quel qu'ait été le projet formé contre Paris et dont le secret n'échappera pas à l'œil pénétrant de l'histoire, il est certain que les Parisiens durent croire alors au projet formel de les exterminer. On mettoit en mouvement, on faisoit avancer les troupes contre la capitale. Le camp principal étoit au Champ de Mars. A peu de distance, aux Invalides, étoit caserné un régiment entier destiné à servir ce train d'artillerie qui avoit répandu tant d'effroi. Le quartier général étoit l'hôtel de Richelieu : des détachements postés à Seve et à Saint-Denys devoient servir de renfort. Pendant ce temps l'assemblée nationale multiplioit les adresses au roi pour demander le renvoi des troupes; et elle recevoit du monarque trompé ou des refus ou des réponses dilatoires. On parloit dans Paris de lettres de cachet préparées contre ses membres les plus distingués; on faisoit courir des listes de proscription contre les patriotes. Tous ces bruits faux ou exagérés, les nouvelles, les soupçons, étoient portés aux électeurs, qui, en se ralliant fréquemment, avoient formé un centre de réunion où tout aboutissoit, et commençoient à devenir en quelque sorte une puissance publique, supplément des autorités civiles, qui gardoient un silence inexplicable. Il sembloit qu'en employant la force armée, le ministere n'attendît rien que d'elle. Déja les troupes postées dans le Champ de Mars avoient reçu de Versailles l'ordre de s'avancer vers Paris. Aussitôt les officiers font rassembler les soldats; ils les rangent en bataille, et les haranguent pour les encourager à cette expédition, comme ils eussent fait pour l'entreprise la plus glorieuse. Ces soldats étoient pour la plupart étrangers : mais il ne falloit pas moins les tromper pour en obtenir l'obéissance qu'on souhaitoit. Ils avoient vécu en France depuis longtemps; plusieurs y avoient contracté des liaisons; et il étoit difficile de leur représenter comme un exploit héroïque le triste courage de marcher en ordre de bataille

contre des citoyens désarmés, de porter le feu dans une ville agitée par des troubles, mais qui n'avoit pas encore arboré l'étendard de l'insurrection, et qui peut-être n'en avoit pas conçu l'idée. Il fallut donc, pour les engager à marcher contre Paris, leur faire entendre qu'ils alloient à son secours : on leur dit que cette ville étoit remplie de brigands qu'on ne pouvoit réprimer que par la force militaire. La troupe défile, ayant pour avant-garde un détachement de Royal-Allemand : ils passent les bacs vis-à-vis l'hôtel des Invalides, et viennent se ranger en bataille dans les Champs-élysées.

Dès que le peuple voit s'avancer cette colonne imposante, il murmure, il s'indigne, il mêle la menace à la crainte; et bientôt le bruit se répand qu'une armée venoit pour égorger tous les habitants de Paris. Mais quelle fut leur fureur quand ils virent cette armée, que la terreur seule avoit grossie à leurs yeux, s'augmenter et se recruter en chemin des dragons, des hussards, des régiments de Royal-Bourgogne, Royal-Cravate, et enfin d'un détachement du guet à cheval! Ce dernier corps, que les habitants de Paris avoient toujours détesté, étoit devenu pour eux un objet d'horreur, depuis que la police en avoit fait l'instrument du despotisme le plus odieux. Une guerre ouverte s'étoit élevée entre lui et cette portion du peuple que ceux qu'on appeloit *grands* désignoient sous le nom de *populace* ou même de *canaille*, et que plus d'une fois le guet avoit foulée aux pieds dans les rues, sur les quais, et même sur les trottoirs des ponts. La seule apparition des cavaliers de ce corps suffisoit pour provoquer le peuple au combat: mais quel combat! et combien il étoit inégal! Des pierres, alors la seule arme du peuple, assaillirent les hommes et les chevaux. À ces coups peu meurtriers, les adversaires répondent par des coups de fusil, dont le bruit appelle de nouveaux combattants ou de nouveaux témoins. La nouvelle de ce combat pénetre dans l'intérieur de la ville. Aussitôt les forts de la halle, les ouvriers des ports, les artisans robustes de toute espece, s'arment à la hâte de tout ce qu'ils rencontrent, la plupart de bâtons, quelques uns de mauvais fusils, et viennent au secours de leurs concitoyens. Mais ce qui les servit le plus efficacement, ce fut l'arrivée d'un détachement des gardes-françaises, qui, devenus l'idole du peuple, s'empresserent de marcher à son secours. C'étoit un spectacle curieux que l'approche de cette troupe guerriere au milieu d'une foule désarmée qui la suivoit ou la précédoit au combat. Des femmes, des enfants, augmentoient cette foule; et l'on distinguoit sur-tout, dans l'obscurité de la nuit qui s'approchoit, la hardiesse de ces petits garçons nommés *porte-falots*, qui, avec leurs lanternes, éclairoient par zele et avec gaieté cette colonne de gardes-françaises marchant vers les coups de fusil. Ce sont là de ces tableaux qu'on ne peut oublier; et Paris en a offert, pendant cette célebre semaine, plusieurs qui peut-être ne se renouvelleront jamais.

La seule approche des gardes-françaises et quelques coups de fusil avoient suffi pour forcer leurs adversaires à s'enfoncer dans les Champs-élysées. Vainement voulut-on employer le renfort des petits Suisses : ces braves alliés de la France refuserent de tirer sur des Français. Ce fut de ces étrangers que le reste des troupes reçut un exemple si généreux et si salutaire pour les deux partis. Les officiers frémissoient de colere de voir que leurs ordres demeuroient sans exécution. Pour être obéis, ils ne

virent qu'un moyen; ce fut celui qu'ils prirent: ils ordonnerent la retraite, et les troupes rétrograderent jusqu'à la grille de Chaillot. Elles y demeurerent deux heures, après lesquelles elles reprirent le chemin du Champ de Mars. Là, le prince de Lambesc reparut le lendemain pour essayer d'obtenir de ses soldats ce qu'il n'avoit pu en obtenir la veille : mais la résolution des troupes étoit prise; elles s'étoient rappelé que leur engagement n'avoit été que de combattre les ennemis de l'état, et elles n'en voyoient point. Ces ennemis de l'état n'étoient visibles qu'aux yeux des officiers, qui appellent l'état le gouvernement qui les paie. C'est cette équivoque qui a perdu les peuples; et le despotisme finit, ou va finir, quand cette équivoque commence à s'éclaircir. C'est ce que ne savoit pas M. de Lambesc, qui menaça du dernier supplice ses soldats réfractaires; menace qui ne servit qu'à les irriter contre celui qui se la permettoit. Toute l'armée se souleva contre lui : il fut forcé de se sauver à Versailles, où il ne trouva pas plus de sûreté qu'ailleurs. Il vit préparer contre lui ce même châtiment dont il avoit menacé de généreux soldats, il fut encore contraint de fuir; et comme la France entiere ne lui présentoit plus que des ennemis, il la quitta, retrouvant partout sur sa route le danger du même traitement auquel il venoit de se soustraire.



BARRIERE DE LA CONFÉRENCE INCENDIÉE

le 12 Juillet 1789.

DIXIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LA BARRIERE DE LA CONFÉRENCE INCENDIÉE LE 12 JUILLET 1789.

Quoique le courage des habitants de Paris, et sur-tout la valeur des gardes-françaises, eussent repoussé un instant les troupes étrangeres, la ville n'en paroissoit pas moins menacée des horreurs d'un siege; elle n'en restoit pas moins livrée à des dangers non moins grands de la part des ennemis qu'elle receloit dans son sein. C'étoit peu de l'armée dont on l'avoit investie : on avoit rassemblé depuis peu dans les fauxbourgs une foule de brigands sous le nom d'ouvriers; on avoit pris pour ce rassemblement le prétexte honorable de les occuper à des travaux publics et de soulager leur misere. Mais si leur misere étoit réelle, l'utilité de leurs travaux n'étoit pas également évidente. Cette multitude d'hommes, la plupart sans domicile, sans aveu, sans profession, menaçoit la capitale d'une invasion d'autant plus formidable, qu'il étoit impossible de leur en interdire l'entrée. Le désœuvrement général par lequel les artisans célebrent chez nous le dimanche leur permettoit d'errer dans la ville; et ils userent de cette liberté pour se permettre tous les excès de la licence. Ces coupables auxiliaires des ministres y exerçoient un brigandage qui servoit de prétexte à l'introduction des soldats et d'une force armée suffisante pour réprimer le désordre. On en tiroit un prétexte non moins spécieux, celui de calomnier le peuple, en comprenant dans ce mot collectif *peuple* la foule de malfaiteurs qui abondent toujours dans une capitale immense, et que multiplient encore les abus d'un gouvernement pervers : odieuse confusion d'idées dont le despotisme a tiré grand parti en faisant illusion au plus grand nombre des citoyens honnêtes vivant de leurs propriétés ou de leur industrie, qui s'accoutumoient à ne voir dans la multitude qu'un ramas d'hommes dangereux contre lesquels il n'existoit qu'un rempart, l'autorité arbitraire, seule capable de les contenir. Mais, au lieu de les contenir, elle avoit plus d'une fois pris le parti de les soudoyer. C'est ce qu'on avoit fait un mois auparavant, lorsqu'une troupe de bandits pilla dans le fauxbourg Saint-Antoine les maisons des sieurs Henriot, salpêtrier, et Réveillon, manufacturier intelligent; deux citoyens honnêtes dont l'industrie faisoit vivre un grand nombre d'ouvriers, et qui se trouverent ainsi ruinés, eux et leurs locataires, par cet acte de brigandage commis en plein jour. On avoit vu une

troupe de mille à douze cents hommes armés de bâtons démolir une maison de fond en comble, brûler tranquillement des atteliers, des magasins, porter l'effigie d'un citoyen jusqu'à l'hôtel-de-ville, en observant dans cette exécution, comme dans cette marche, une espece d'ordre et même de subordination scandaleuse, sans que la police d'alors, qui étoit pourtant dans toute la vigueur de son activité, fît le moindre mouvement pour réprimer cet audacieux brigandage. Ce silence, ou plutôt ce sommeil volontaire de la police, devenue complice d'une troupe de bandits, fit soupçonner alors à plusieurs citoyens le secret du gouvernement, qui sondoit ainsi les dispositions des gardes-françaises, et justifioit en quelque sorte l'approche des troupes étrangeres, seules capables de prévenir ou de châtier de pareils attentats.

Quoi qu'il en soit de ce mystere plus odieux qu'impénétrable, et en se bornant au récit des faits, il est certain que des brigands répandus dans la ville et dans les faux-bourgs terminerent leurs manœuvres de cette journée du 12 juillet par l'incendie des barrieres. On y procéda méthodiquement, comme on avoit fait à celui de la maison du sieur Réveillon. Les barrieres arrachées, on renverse les baraques des commis qui avoient pris la fuite. La foule du peuple assistoit à cette opération comme à un spectacle. Un moment après, arrivent des gardes-françaises qui se placent entre les spectateurs et les incendiaires, sans troubler ceux-ci ou leur porter le moindre empêchement; ils paroissoient n'être venus que pour établir l'ordre au sein même de ce désordre, et pour empêcher que le feu ne se communiquât aux maisons voisines.

Le même tableau se reproduisoit à chacune des barrieres qui ferment l'enceinte de Paris. Nous avons préféré celui qu'offrit la barriere de la Conférence : c'est que ce fut celle dont la destruction laissa le plus de regrets après que la terreur publique fut calmée et lorsque le calme eut amené la réflexion. Les amateurs des arts regrettent encore les figures colossales, et cependant finies, qui décoroient particulièrement cette barriere : c'étoient les figures allégoriques de la Bretagne et de la Normandie, qui sembloient indiquer la route qui conduit de la capitale à ces deux provinces. Le feu les eût foiblement altérées : mais la rage des incendiaires, décidés à tout détruire, les porta à employer le fer, qui supplée si cruellement à l'impuissance du feu, et anéantit les formes quand la matiere ne peut être consumée.

A la même heure, au même instant, d'autres hordes de bandits allerent brûler les pataches sur la riviere, les cabanes, les meubles des commis, et faisoient ainsi la guerre à la ferme générale sur la terre et sur l'eau. C'est ce qui fit penser à plusieurs personnes qu'une partie des désordres de cette journée fut l'effet d'une spéculation de contrebandiers; supposition qui n'en exclut aucune autre, car, dans ce bouleversement universel, diverses causes agissant à la fois, tous les effets ne peuvent se rapporter à une seule. Des vengeances personnelles, des intérêts particuliers, occasionnerent encore dans l'enceinte de Paris l'embrasement de plusieurs échoppes, hangars et boutiques des marchés publics, qui pouvoient être la proie des flammes. C'étoit de loin sur-tout que ce spectacle étoit le plus effrayant. Ce grand nombre de citoyens qui, les jours de fête, vont se promener dans les environs et sur les hauteurs qui

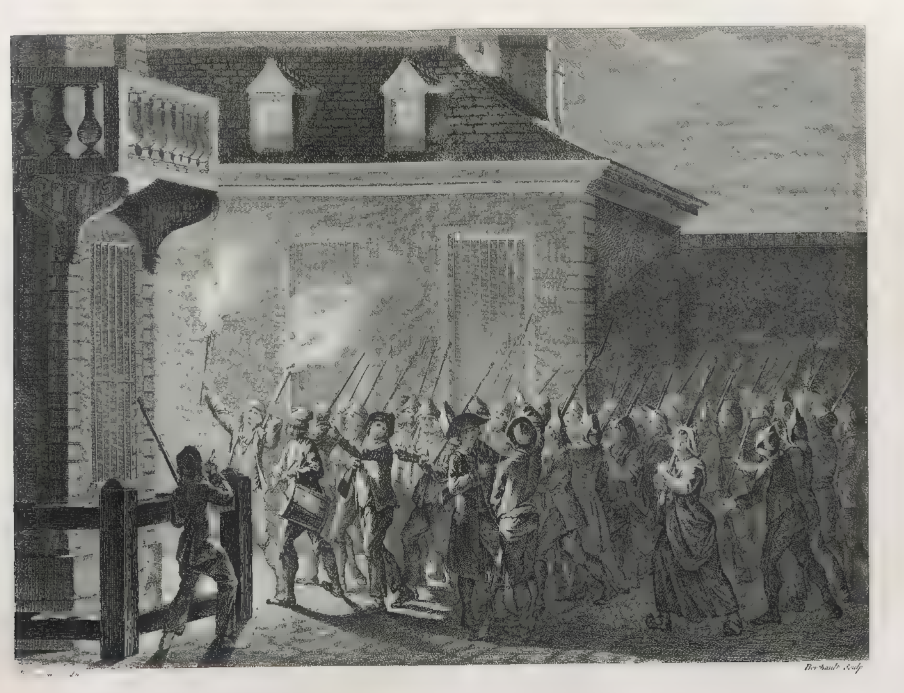
dominent la capitale, étoient saisis de terreur en la voyant environnée d'un cercle de feu, tandis que du centre il s'élevoit un nuage épais de fumée : ils se persuadoient que la ville entiere étoit embrasée : ils étoient dans des transes mortelles pour leurs parents et leurs amis qu'ils y avoient laissés, et n'étoient pas sans crainte sur le danger qu'ils couroient eux-mêmes en y rentrant; quelques uns même crurent, pour pouvoir y rentrer, avoir besoin de déguisement. On ne peut représenter que foiblement la terreur, les angoisses de cette multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, revenant le soir à pied, à cheval, en voiture, se pressant d'arriver et craignant des nouvelles désastreuses, avertis d'un danger qu'ils ne connoissoient pas et qu'ils n'en redoutoient que davantage, se frayant un passage au travers de feux mal éteints et de débris qui brûloient encore, au milieu d'une foule dont ils ignoroient les intentions, ne cherchant qu'à regagner leur demeure, bravant les coups de fusil qui sont tirés ou qui s'échappent à côté d'eux, arrêtés à chaque pas par mille accidents et par des patrouilles dont ils ne peuvent sentir l'utilité et dont les questions les importunent. Arrivés chez eux, et trouvant tout dans l'état où ils l'ont laissé, ils interrogent à leur tour, et sont conduits d'étonnement en étonnement par les récits qu'ils écoutent avec avidité, qu'ils entendent à peine, et dont le résultat ne se représente à leur mémoire le lendemain que comme un tissu de rêves incohérents.

Tout ce mouvement dure une partie de la nuit, pendant laquelle les brigands parurent maîtres de la ville. Plusieurs habitants, n'osant rentrer chez eux, demandoient l'hospitalité aux amis chez lesquels ils se trouvoient. D'autres qui se hasardoient à regagner leur logement virent briller plusieurs fois la lumiere des fusils dont ils entendoient le coup, et ne savoient dans l'obscurité s'il étoit dirigé contre eux. Les aventures particulieres, les cas fortuits, les spectacles inattendus, tous les incidents bizarres de cette nuit unique, à peine racontés le lendemain et oubliés pendant la semaine au milieu de tant d'agitations et d'évènements successifs, ont fourni depuis, en des temps plus calmes, une matiere inépuisable aux conversations des citoyens.

Cependant, au milieu de ce chaos, les principaux habitants, les hommes honnêtes, et tous ceux qui avoient quelque chose à perdre, s'empresserent d'arrêter, autant qu'il étoit possible, ce brigandage et cette dévastation. Les ouvriers des ports, les forts de la halle, accoururent armés de bâtons, et tomberent sur tous ceux qui leur parurent des vagabonds et des gens sans aveu : ils les chasserent hors de la ville; et rejoignant les pompiers qui travailloient avec une ardeur incroyable, ils parvinrent à modérer la violence des flammes par-tout où elles menaçoient les bâtiments voisins. Bientôt après ils vinrent à bout d'éteindre le feu dans tous les quartiers avant le milieu de la nuit; et ceux que l'excès de l'inquiétude ou de la terreur ne priva point du sommeil purent prendre quelque repos dans une ville livrée à elle-même, et qui se trouva soudain sans roi, sans gouvernement, sans police, et redoutant pour le lendemain les mêmes désordres et peut-être des périls encore plus grands.



N° 11



PARIS GARDÉ PAR LE PEUPLE
la nuit du 12 au 13 Juillet 1789.

ONZIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LE PEUPLE GARDANT PARIS.

Après ce grand spectacle d'un empire qui forme la courageuse entreprise de se régénérer, et qui renouvelle les bases du contrat politique qui doit unir vingt-cinq millions d'hommes, s'il est un tableau digne d'attacher tous les regards, c'est celui que présente une ville immense, capitale de cet empire, menacée de sa ruine entiere par la chûte subite de toutes les autorités légales, contrainte de passer précipitamment d'un régime à un régime opposé, et réduite, dans ce passage si rapide, à se défendre contre les attaques du despotisme, sans avoir eu le temps d'organiser en quelque sorte la liberté. Quelle devoit être la terreur de tous les bons citoyens dans une ville où se réunissoient toutes les corruptions, celle de l'excessive opulence et celle de l'extrême misere, asyle de quelques vertus, mais repaire de tous les vices, et recelant dans son sein les ennemis mortels du nouvel ordre politique qui s'établissoit pour la France, armés de tous les moyens qu'ils avoient en leur pouvoir!

Heureusement le ministere avoit lui-même brisé une partie de ses propres trames par la menace prématurée d'une attaque ou d'un siege, menace qui sur-le-champ rallia, pour la défense de Paris, une portion nombreuse des agents du despotisme ou de ceux qui tenoient de lui leurs moyens d'existence. La plupart, ayant dans la capitale leur famille, leur domicile, leur propriété, se trouvoient intéressés à prévenir les désastres accidentels qu'entraîne après soi l'invasion violente d'une force étrangere et armée. C'est ainsi que, par la faute du ministere, ils se trouvoient placés entre deux sentiments, dont le plus impérieux les forçoit de voler au danger le plus pressant. Plusieurs combattirent pour la liberté naissante, en croyant ne combattre que pour leur défense et pour celle de leurs foyers; et d'autres, entraînés par le mouvement général, la servirent en la détestant et pour se mettre à couvert des dangers qu'eût attirés sur eux une suspecte et alarmante inaction. Voilà ce qui sauva Paris; et tel fut le concours des causes qui empêcherent que la ruine du gouvernement n'entraînât celle de la société même.

Esquissons rapidement quelques traits de ce tableau si varié, si mobile, trop supérieur au pinceau et à la description.

Les évènements de la veille en présageoient de plus terribles pour le lendemain. La crainte et les précautions de la prudence avoient tenu éveillée une grande partie des

citoyens. Ils vouloient surveiller un nombre considérable de gens inconnus que l'on avoit vus la veille et la nuit même armés de sabres, de fusils, de haches, de massues, et agitant en l'air des flambeaux allumés, attaquer, insulter les passants, les entraîner de force pour aller brûler des maisons. C'étoit son propre instinct ou des conseils liberticides qui avoient appris à cette classe de gens qu'on détériore les meilleures mesures en les outrant, et qui lui faisoient profiter de l'effervescence du peuple pour le pousser plus loin que ne le demandoit son intérêt. Aucune circonstance de la révolution, sur-tout quand elle a porté le caractere insurrectionnel, n'a manqué de cette bande désorganisatrice qui veut toujours transformer un élan généreux en exagération, la justice en cruauté, et la liberté en licence.

Mais bientôt le besoin général rallia tous les amis de l'ordre. Les bourgeois s'armerent; le tocsin de chaque paroisse les appela dans leurs districts. Chaque district vota deux cents hommes pour sa défense. On en forme des compagnies; elles marchent sous des chefs nommés par elles; un magistrat, un marchand, un chevalier de saint-Louis, un homme de lettres, un procureur, un acteur; tous sont égaux, citoyens, freres. Des curés vénérables par leur âge et par leurs vertus marchent à la tête de leurs paroissiens armés, prêchant ou ordonnant le calme et la paix. Les cohortes citoyennes se divisent selon le besoin : elles prennent différents noms, *Volontaires des Tuileries*, *du Palais-royal*, etc.

Les armes manquoient, on en cherche : on se saisit de celles qui se trouvent chez les armuriers et les fourbisseurs : on expédie un reçu de ce qu'on emporte, qu'on promet de rendre, et que depuis on rendit en effet. Point d'effraction, point de vol : tout se passoit en regle, autant que le permettoit une nécessité si instante. On dépouille le guet de ses armes; on court dans tous les lieux où l'on croit en trouver ainsi que des canons. On délivre les prisonniers de l'hôtel de la Force, à l'exception des criminels; on arrête des voitures chargées d'effets, un bateau chargé de poudre, que l'on conduit à la ville; on établit des barricades, des tranchées, dans les fauxbourgs; enfin on se dispose soit à soutenir un siege, soit à repousser l'attaque dont on étoit menacé.

Voilà ce que le peuple fit par lui-même et comme d'un mouvement subit et spontané, tandis que, dans les districts, on cherchoit les moyens d'imprimer à ce mouvement une direction plus réguliere et mieux ordonnée. On commença par envoyer des députations à l'hôtel-de-ville, où, depuis l'ouverture des états-généraux, les électeurs étoient dans l'usage de s'assembler; mesure prudente, à laquelle le ministere n'osa s'opposer, et qui devint le salut de la patrie. Là, dès six heures du matin, les électeurs, devenus magistrats provisoires par la confiance du peuple et par la nécessité, proposent, déliberent, exécutent. Ils établissent entre eux et les districts une correspondance active et continuelle. On cherche à donner à l'assemblée des électeurs une forme légale. On mande le prévôt des marchands. Il arrive, et le peuple applaudit. Couvert d'un masque hypocrite il offre de se démettre de sa place, et ne veut, dit-il, la tenir que de la confiance de ses concitoyens : on refuse sa démission. Cependant le tumulte augmente, et l'assemblée ne peut suffire à toutes les demandes, à toutes les plaintes. On forme un comité permanent, qui doit rester assemblé jour et nuit pour rétablir la tranquillité publique. On crée différents bureaux, afin de pourvoir aux différents objets de sûreté ou d'utilité, subsistances, formation de milice parisienne, etc. On arrête provisoirement qu'elle sera de quarante-huit mille hommes. Toutes ces délibérations se prenoient en présence du peuple, dont une partie remplissoit la salle, tandis que le grand nombre faisoit retentir la place de Greve d'acclamations, à l'arrivée des grains, des canons, des soldats, des voitures chargées de meubles et d'effets. Cette place sembloit tour-à-tour un camp, un marché, un port, un arsenal.

Telles étoient les opérations achevées avant deux heures; et celles de l'après-midi ne furent ni moins rapides ni moins étonnantes.

Effectuer la formation de la milice parisienne, en promulguer le réglement à l'instant même; nommer les principaux chefs; entendre tous les renseignements donnés par le lieutenant de police; recevoir l'adhésion de tous les districts, de toutes les corporations, aux arrêtés du matin; accepter les offres patriotiques de plusieurs compagnies de gardes-françaises; députer à quelques autres, aux troupes étrangeres; entendre le récit des députés de la ville à l'assemblée nationale, et instruire l'assemblée de ce qui se passoit dans la capitale; donner l'ordre de prendre des cartouches à l'arsenal, et, ce qui fut plus décisif, autoriser les soixante districts à faire fabriquer cinquante mille piques; distribuer les armes, les balles, la poudre, le plomb, dont le peuple s'étoit emparé : voilà ce qui fut exécuté au milieu des cris, des demandes, des menaces, malgré la multitude d'incidents vrais ou faux, mais également funestes et menaçants pour les électeurs, accusés à tout moment de trahir la confiance publique. Perdre ces hommes courageux étoit le principal but des mal-intentionnés : on suscitoit contre eux, au Palais-royal, les motions les plus furieuses et les plus insensées. Leur refus de découvrir l'arsenal secret de l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire de faire l'impossible, pensa leur être funeste; à chaque évènement inattendu ils couroient, se précipitoient d'une maniere formidable. Tantôt ils prioient impérieusement, tantôt ils commandoient avec menaces qu'on leur donnât des ordres. On les donnoit ces ordres, et ils étoient exécutés. Des hommes de tout état, de tout âge, de tout rang, multiplierent des preuves d'une intrépidité inébranlable. Un électeur foible et infirme courut à travers la foule chercher le drapeau de la ville, que des hommes mal-intentionnés ou violents avoient enlevé : il parvint à le leur arracher, et le reporta lui-même à sa place. Un jeune citoyen, chargé de distribuer au peuple plusieurs barils de poudre déja ouverts, continua de s'acquitter de cette fonction après avoir entendu siffler à son oreille la balle d'un pistolet, tandis qu'un indigent, presque nu, fumoit sa pipe sur un de ces barils; plaisir auquel il ne vouloit renoncer, disoit-il, qu'en vendant sa pipe, et on la lui acheta.

On s'est depuis souvent étonné que, dans cette soirée, quelque accident, inévitable parmi tant de torches et de flambeaux, n'ait pas fait sauter l'hôtel-de-ville. La plupart de ceux qui s'y trouvoient n'y penserent pas, et ceux qui y penserent y étoient résignés. Une troupe d'hommes pervers ayant imaginé, vers la nuit, d'effrayer le comité permanent, en lui disant qu'ils avoient vu quinze mille soldats entrer dans Paris, et qu'ils arriveroient pour forcer l'hôtel-de-ville; Il ne le sera pas, dit froidement un des électeurs, car je le ferai sauter à temps. Et aussitôt il ordonne d'apporter six barils de poudre et de les déposer dans le cabinet communément appelé *la petite Audience*. Les mal-intentionnés en pâlirent, et se retirerent au premier baril qui fut apporté.

Paris recueillit dès le soir même le fruit d'un courage si général, d'une activité si unanime. On se crut en sûreté du moins contre les brigands intérieurs payés par la cour; on en avoit désarmé une grande partie, soit à force ouverte, soit en se mêlant habilement avec eux. C'est un service qu'avoit rendu un certain nombre d'ouvriers ou d'indigents, qui, honnêtes sous les livrées de la misere, avoient bien voulu se joindre à des scélérats pour tromper leur fureur sous prétexte de la conduire. Un ordre du comité permanent avoit fait illuminer les rues, et par-là prévenu de grands désordres. Mais ces cris fréquents et répétés, *Aux armes! Aux armes!* ces lampions tour-à-tour retirés et replacés suivant les différents avis d'un danger éloigné ou prochain, ces courses de la milice bourgeoise, de gens à cheval portant des ordres de toutes parts, ces coups de canons, ces signaux d'avertissements convenus, mille incidents divers

tenoient dans un mouvement continuel l'ame et l'imagination, effarouchées du plus grand de tous les périls, le péril inconnu. Toutefois on étoit loin de l'épouvante : une vive émotion et non le désespoir, une grande attente et non la terreur, se manifestoient sur les visages. Hommes, femmes, enfants, tous se prémunissoient contre une attaque nocturne; tous avoient transporté, sur les maisons, aux balcons, aux fenêtres, des meubles, des ustensiles pesants, des bûches, et jusqu'aux pavés des rues : précautions inutiles, puisque, dès la nuit même, les régiments campés aux Champs-élysées se retirerent et disparurent.

Telle fut cette journée qui s'annonçoit d'une maniere si formidable, qui commença la destruction de l'ancien gouvernement et prépara la naissance du nouveau, qui vit s'élever tout-à-coup une ombre de puissance civile et de force militaire capables de remplacer celles qui venoient de disparoître; foibles appuis, frêles étais sans doute, mais qui heureusement suffirent à soutenir l'édifice social, prêt à crouler. Paris compta le soir cent mille défenseurs. Le peuple se montra digne de la liberté : il en fit les actions, il en parla le langage. Même intrépidité, même patriotisme dans les arrêtés de tous les districts, de toutes les corporations; et quelques traits d'éloquence antique se firent remarquer dans les discours de plus d'un orateur. Nombre de traits de vertu brillerent parmi la classe d'hommes le plus opprimés, et que, par cette raison, on croyoit le plus avilis. Un homme presque sans vêtements avoit sauvé un citoyen opulent d'un grand danger. Celui-ci le prie d'accepter un écu. Vous ne savez donc pas, répondit le pauvre, qu'aujourd'hui l'argent ne sert plus à rien? En voulez-vous la preuve? Qui veut cet écu? ajouta-t-il : c'est monsieur qui le donne. — Point d'argent! point d'argent! s'écrierent ses camarades. Quelques traits de gaieté française se mêlerent même à ces scenes passionnées. Un petit marchand, ayant surfait les cocardes tricolores, qui venoient d'être substituées à la cocarde verte, fut menacé par les assistants d'être traité en criminel de *lese-révolution.*

N° 12



PILLAGE DE LA MAISON DE S^T LAZARE

le lundi 13 Juillet 1789

DOUZIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

PILLAGE DE SAINT-LAZARE.

L'ÉVÈNEMENT funeste dont le tableau ci-joint n'a pu présenter que quelques traits principaux, est, de tous les désastres précurseurs de la révolution, celui qui l'annonçoit sous les auspices les plus sinistres. Il rassemble des circonstances qui font frémir. Nous supprimerons les plus horribles, dont le souvenir, presque perdu, a été comme englouti dans le torrent rapide des évènements qui se succéderent d'heure en heure, dans cette semaine à jamais mémorable.

Le lundi 13 juillet, à deux heures du matin, pendant qu'à l'extrémité de chaque fauxbourg les barrieres incendiées fumoient encore, tandis que le plus grand nombre des citoyens, après avoir vu l'incendie éteint, se retiroient chez eux, des brigands (c'étoit le nom qu'ils se donnoient eux-mêmes, exemple imité deux ans après par les scélérats d'Avignon, qui ont surpassé les crimes de leurs devanciers), des brigands se rassemblerent derriere le moulin des dames de Mont-Martre, et là tinrent conseil pour savoir par où ils commenceroient leurs forfaits qu'ils appeloient leurs exploits.

Les uns vouloient débuter par le prieuré de Saint-Martin, les autres par d'autres maisons religieuses, lorsqu'un d'entre eux demande la *priorité* pour la maison de Saint-Lazare; la priorité, ce fut son terme, ces misérables se faisant un jeu d'imiter, dans leur conciliabule, les formes usitées dans les assemblées populaires, et d'en reproduire même les expressions. Cette motion contre Saint-Lazare ayant eu la majorité, un des membres fit ajouter, par amendement, disoit-il, qu'après l'incendie de Saint-Lazare on procéderoit à celui des maisons religieuses, et ensuite de toute maison réputée riche, sans en épargner une seule, à moins qu'on ne rencontrât une résistance insurmontable. Cet amendement, qu'on avoit écouté dans le plus profond silence, fut reçu avec acclamation et décrété unanimement.

On passa ensuite à la nomination des chefs, entre les mains desquels on jura une obéissance aveugle en tout ce qui seroit commandé pour l'exécution des projets convenus. Il fut assigné à ces chefs une décoration visible, arborée à l'instant; c'étoit un ruban verd et noir, flottant auprès de la ganse du chapeau. Toute arme offensive leur fut interdite, et une canne ou un bâton fut dans leurs mains le signe du commandement. Ils devoient de plus s'abstenir du pillage; condition qu'ils accepterent, après quelques débats.

Ayant ainsi tout réglé, la horde se mit en marche, armée de bâtons, de sabres, de masses et de merlins trouvés dans les bureaux des barrieres. Ils arriverent sans bruit, à trois heures du matin, devant une des portes de Saint-Lazare, où se fit sur-le-

champ l'appel nominal qui devoit précéder l'expédition. L'appel ne fut pas long, les associés n'étant alors que quarante-trois, en y comprenant les chefs.

Le signal étant donné, ils assaillirent la porte, qui ne résista pas long-temps aux coups de hache et de masse : elle fut enfoncée; et déja les brigands inondoient la cour de la communauté, et crioient d'une voix terrible : Du pain! du pain! A ces cris, à ce tumulte, les religieux s'enfuient sans savoir où, laissant leurs effets et leurs hardes à ces misérables, qui s'en saisirent, et s'en revêtirent sur-le-champ, mêlant ainsi l'apparence d'une mascarade aux horreurs d'une scene révoltante.

Cependant, à ces cris, Du pain! du pain! le procureur de la maison ordonna que l'on conduisît ces messieurs par la basse-cour dans la cuisine, où l'on dressa sur-le-champ des tables aussitôt couvertes de pain, de viande et de vin à discrétion, les freres s'empressant tous de servir ces exécrables hôtes.

Après avoir assouvi leur faim et sur-tout leur soif, ils demanderent s'il n'étoit pas possible de leur procurer des armes pour défendre la ville contre les ennemis du tiers-état. Les misérables se qualifioient ainsi d'un nom sous lequel on comprenoit alors la nation entiere, à l'exception des privilégiés, qui, pendant long-temps, se sont fait un plaisir absurde et lâche de confondre dans une même dénomination les citoyens les plus honnêtes, les plus éclairés, les plus notables, avec les derniers des hommes, c'est-à-dire les scélérats.

Les religieux de Saint-Lazare répondirent à ces prétendus vengeurs du tiers-état qu'il n'y avoit point d'armes dans la maison, et qu'on pouvoit s'en assurer par la visite de toutes les chambres. Eh bien! de l'argent! de l'argent! fut le cri général de ces bandits. A ce cri, le supérieur et le procureur, montés sur un banc, leur répondirent avec un extérieur tranquille, Messieurs, votre volonté sera faite; et à l'instant on leur fit distribuer six cents livres. Un murmure de mécontentement fit connoître que la somme paroissoit modique; et aussitôt on leur donna une autre somme de huit cents livres. Cette seconde distribution parut les calmer; et, pressentant que leur nombre alloit s'accroître, ils se hâterent d'en faire le partage avant l'arrivée des survenants.

Aussitôt après cette seconde distribution, les chefs avoient envoyé quelques uns de leurs subordonnés parcourir la maison, pour prendre connoissance des lieux, et diriger l'attaque; c'est ce qu'ils appeloient la visite de leurs ingénieurs. Ceux-ci se firent attendre jusqu'à cinq heures et demie, tandis que les cours se remplissoient de monde, hommes, femmes, enfants, qui attendoient six heures, moment où devoit commencer l'attaque générale.

Le signal se donne : aussitôt ils courent aux appartements les plus riches et qui renfermoient les objets les plus précieux, au secrétariat général de l'ordre, à la pharmacie, à la bibliotheque, toutes les deux célebres, à l'appartement du supérieur général, où ils trouvent des reliques qu'ils brisent, un coffre-fort qu'ils enfoncent, de l'or qu'ils saisissent, qu'ils se disputent, pour lequel ils se battent. Les cris, les imprécations, les hurlements retentissent à travers le bruit des haches, des marteaux, des maillets. Les maîtres des maisons voisines, les habitants du quartier sont saisis d'effroi, tremblant pour eux-mêmes, et ne sachant où peut s'arrêter ce désordre inoui.

Quelques uns courent aux casernes des gardes-françaises, rue du fauxbourg Saint-Denys, pour implorer leurs secours. Les soldats répondent qu'ils ne peuvent se déplacer sans un ordre de leurs chefs, et que de plus ils ne se mêloient point des objets de police.

Le hasard suspendit un moment ces atrocités. Un gros détachement des gardes-françaises passe devant Saint-Lazare pour gagner le fauxbourg Saint-Denys : les bri-

gands, saisis d'épouvante, le croient commandé contre eux, ils prennent la fuite; et parcourant l'enclos, les uns escaladent les murailles pour se sauver, les autres plus timides se cachent dans les bleds. On se croyoit délivré de ces monstres : mais, par malheur, un de leurs chefs, qui s'étoit trouvé à la porte du couvent, avoit recueilli le refus qu'avoient fait ces nouveaux gardes-françaises d'entrer dans l'intérieur, disant, comme les autres, que la police ne les regardoit pas; transporté de joie, ce misérable rappelle ses complices, fait des signaux, les rallie malgré leur frayeur, et leur apprend le refus des soldats, qui les remplit d'une féroce alégresse. Leur fureur redouble : ils remontent à la bibliotheque, à la salle des tableaux, au réfectoire, aux chambres particulieres des religieux, brisent, renversent, jettent tout par les fenêtres, et semblent regretter de n'avoir plus rien à détruire que les murailles.

Tout-à-coup un de leurs chefs représente qu'il faut donner une preuve de leur humanité, et aller délivrer les prisonniers détenus dans la maison de force. On y court, les portes sont enfoncées; et deux prisonniers, les seuls qui s'y trouvassent alors, sont conduits en triomphe devant le chef. « Je suis surpris et fâché, dit-il, que « vous ne soyez que deux. Allez, et profitez de notre bienfaisance ». A ce mot, on se rappelle une autre espece de détenus, les fous, les aliénés; et l'on s'écrie qu'il faut les délivrer sur-le-champ. L'ordre est donné, il s'exécute. Alors paroissent et défilent, l'un après l'autre, ces êtres infortunés, que leurs prétendus libérateurs soutiennent sous les bras et qu'ils conduisent dans la rue, en y déposant les hardes et les malles de ces malheureux, qu'ils abandonnent à la pitié publique. Quelques citoyens honnêtes, pénétrés de douleur, se chargerent d'eux, et les firent conduire à l'Hôtel-Dieu pour leur asyle et les secours dus à leur triste état.

Toutes ces horreurs, commencées dans la nuit, se consommoient en plein jour, et, ce qui est inconcevable, aux heures déterminées d'avance par les chefs. On a su depuis (et c'est un de ces traits qui remplissent l'ame d'une douleur profonde et d'une amertume misanthropique), on a su qu'un de ces chefs étoit un jeune homme autrefois reçu par charité dans la maison de ces religieux, et même traité par eux avec une indulgence paternelle. C'étoit le titre qu'il avoit fait valoir auprès des brigands, pour être nommé par eux *sous-chef* malgré sa jeunesse, et témoigner sa reconnoissance à ses bienfaiteurs.

Telle fut, dans ce désastre, la pieuse simplicité de ces bons peres, qu'au milieu de ce tumulte on en vit quelques uns, dans une des cours du couvent, montés sur des bornes et prêchant l'amour de Dieu et du prochain au peuple qui s'étoit rassemblé; ils ne cesserent leur sermon que lorsque les cris de joie, poussés par les brigands à l'ouverture du coffre-fort, leur eurent enlevé tout leur auditoire et les eurent laissés seuls au milieu de la cour.

Midi étoit l'heure destinée au pillage de la chapelle de l'infirmerie. Les brigands s'y porterent; et, mêlant la dérision au sacrilege, ils revêtirent un d'entre eux de l'étole et du rochet, lui mirent dans les mains le ciboire, et, marchant processionnellement à sa suite, tenant des cierges allumés, ils sortent, et s'avancent vers l'église des récollets; ils obligent tous les passants à s'agenouiller, craignant, disoient-ils, d'être accusés d'irréligion. Des coureurs envoyés en avant ordonnent aux récollets de venir à la rencontre des bandits jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Laurent. Là ils remirent le ciboire à l'un des prêtres récollets, et en exigerent impérieusement la bénédiction, disant qu'ils étoient pressés de retourner à leur *ouvrage*, qui consistoit à réduire en cendres les débris de tous les meubles accumulés dans les cours de Saint-Lazare.

A trois heures, on tint conseil. Il fut décidé qu'il falloit conduire les bleds à la halle. Il en fut chargé dix-sept voitures de huit sacs chacune, tant en bled qu'en seigle.

Leur marche fut un triomphe hideux assorti à leur affreuse victoire. Sur ces voitures chargées de grains ils avoient guindé des squelettes anatomiques, à côté desquels ils avoient forcé de s'asseoir les malheureux prêtres de Saint-Lazare, qu'ils contraignoient à vuider avec eux des brocs de vin, au milieu des cris d'une populace qui, voyant arriver des grains, applaudissoit à leurs conducteurs. Ainsi ces monstres, bientôt punis, les uns dans l'instant et par eux-mêmes, les autres quelques jours après et par la justice, furent reçus comme des bienfaiteurs publics. On saisit, pour voiturer ces bleds, tous les chevaux des passants; on détela ceux des carrosses bourgeois, des fiacres, des charrettes; et un air de fête, moitié burlesque, moitié féroce, se mêloit à ces odieuses violences.

Cependant la punition approchoit, et la plupart la portoient déja dans leur sein : ils s'étoient empoisonnés par des liqueurs qu'ils avoient stupidement bues dans la pharmacie de Saint-Lazare. Aux autres l'excès du vin tint lieu de poison; et plusieurs, en tombant et restant couchés à terre, furent dépouillés d'abord et enfin assassinés par leurs camarades. Un grand nombre étoit demeuré à Saint-Lazare, où, après avoir forcé les caves, ils s'étoient endormis ivres morts, tandis que d'autres furieux, ayant brisé une multitude de tonneaux, occasionnerent un déluge où furent engloutis plusieurs même de ceux qui l'avoient causé, ainsi que nombre de femmes et d'enfants qu'on y trouva noyés quelques jours après.

A ce tableau d'horreurs, à cette dégradation de la nature humaine, opposons un acte de courage, un trait d'intrépidité, qui la rehausse dans ce lieu même où elle se montre si horriblement avilie. Tandis que ces scélérats déployoient leurs fureurs contre eux-mêmes et jonchoient de leurs cadavres la maison de Saint-Lazare et les rues adjacentes, un de leurs chefs se rappelle qu'ils avoient oublié le pillage de l'église, échappée comme par miracle à leur sacrilege frénésie : il les invite à ce nouveau crime, qu'il appelle *l'ordre du jour*. Ils courent aux portes, qu'ils trouvent fermées et qu'ils enfoncent. Ils entrent. Que voient-ils? Un homme seul, un prêtre (1). Où allez-vous, impies? leur dit-il d'une voix ferme et imposante. — Le trésor, le trésor de l'église! s'écrie la horde furieuse et menaçante. Lui, tranquille et calme, il les regarde; et, ce qui étonne, il s'en fait écouter. Il leur représente l'horreur de ce forfait, les intimide, parvient à toucher ceux qui l'entendent. Mais la foule des brigands s'accroît, les survenants alloient se précipiter sur l'orateur. Frappez, leur dit-il en leur présentant un couteau, frappez; et, puisque vous voulez vous souiller d'un forfait impie, percez-moi le cœur avant que de toucher à ce dépôt sacré. Croiroit-on que ces monstres, interdits et déconcertés, se retirerent comme saisis de terreur?

Une derniere délibération décida qu'il falloit détruire la maison de fond en comble; et, pour commencer, ils mirent le feu aux écuries. Déja la flamme, en s'élevant, avoit répandu la consternation dans les quartiers voisins. Les pompiers arrivent de toutes parts : mais, assaillis et maltraités par les brigands, ils se retirent consternés. Heureusement trois ou quatre cents gardes-françaises, mieux instruits du péril et de ses conséquences, voulurent bien s'élever au-dessus de leur consigne et croire enfin que la police les regardoit. Quelques décharges de fusils purgerent le terrain de ces brigands, et assurerent le travail des pompiers, qui couperent les bâtiments voisins et empêcherent le progrès des flammes. Un champ de bataille offre un spectacle moins révoltant que l'aspect de l'enceinte et des environs de Saint-Lazare, ruisselants de sang, couverts de mourants, de morts, de lambeaux humains; car ces monstres avoient poussé la fureur jusqu'à s'entre-déchirer. La plume tombe des mains, et on rougit d'être homme.

---

(1) M. Pioret.

N° 13



PILLAGE DES ARMES AU GARDE MEUBLE

Le lundi 13 Juillet 1789

TREIZIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

ENLEVEMENT DES ARMES AU GARDE-MEUBLE, LE LUNDI 13 JUILLET 1789.

Nos lecteurs s'apperçoivent sans doute d'une des principales difficultés attachées au genre encore plus qu'à l'ordonnance de cet ouvrage, moins favorable souvent à l'historien qu'au peintre. C'est sur-tout dans l'histoire des premiers jours de la révolution que cette difficulté se fait remarquer, en rendant plus sensible la disproportion des moyens entre la plume et le pinceau. Aux premiers moments de l'insurrection parisienne, la multitude des tableaux simultanés, ou rapidement successifs, sert à souhait le talent de l'artiste, tandis que l'historien, dans une dépendance plus ou moins gênante, rencontrant un sujet tantôt trop fécond, tantôt trop stérile, se voit forcé de reserrer l'un, d'étendre l'autre, au gré d'une convenance étrangere; subordination pénible dans le sujet actuel qui nous borne au récit d'un évènement particulier, celui de la prise des armes au garde-meuble.

Nous espérons pouvoir dédommager un peu nos lecteurs, lorsqu'après ces premiers jours de fougue et d'effervescence, la révolution, marchant d'un pas moins précipité, laissera d'un tableau à l'autre l'intervalle d'un temps plus considérable. C'est alors qu'il nous sera permis de sortir du cercle où nous sommes quelquefois contraints de nous tenir renfermés. La scene, resserrée jusqu'ici dans l'enceinte de Paris, n'aura de bornes que la France, et nous ne serons plus réduits à n'offrir à nos lecteurs que l'histoire d'un seul jour, ou même, comme aujourd'hui, d'un seul moment.

Le tableau précédent nous a montré tous les habitants de Paris devenus guerriers; mais la plupart de ces guerriers étoient sans armes. Un arrêté du comité permanent avoit, comme nous l'avons dit, ordonné la fabrication de cent mille piques ou hallebardes : une heure après, toutes les forges de la capitale y étoient employées, et plusieurs églises étoient changées en atteliers de fonderies, où l'on couloit du plomb

pour faire des balles de fusil. Au milieu de cette fureur générale qui avoit fait chercher des armes par-tout où l'on en supposoit, aux Chartreux, aux Célestins, dans plusieurs autres maisons religieuses, quelques citoyens s'écrierent qu'il en existoit un grand nombre au garde-meuble. Aussitôt on décide qu'il faut s'en emparer; le grouppe s'écrie : *Au garde-meuble!* et ce cri seul accroît la foule qui s'augmente encore en marchant. Quelques bruits, répandus dès le matin, avoient fait craindre le pillage entier de cette maison; et le garde général des meubles, à qui elle étoit confiée en l'absence de M. Thierry, avoit cherché à la préserver d'une ruine qu'on croyoit inévitable.

Mais, dans la chûte de toutes les autorités, qui pouvoit défendre cet établissement? Le garde général prit donc le sage parti de n'opposer aucune résistance, et de parler à cette troupe comme il eût parlé à une députation de l'hôtel-de-ville. Il supposa que ceux qui la composoient n'avoient d'autre dessein que celui de s'armer, et il leur offrit toutes les armes qui étoient en son pouvoir, les invitant à ne causer d'ailleurs aucun dommage; conduite qui convenoit à des citoyens bien intentionnés. Sans doute lui-même comptoit peu sur l'effet de sa priere; les excès commis à Saint-Lazare, le matin de cette même journée, devoient lui faire craindre l'entiere destruction de la maison confiée à ses soins. Il ne fut pas peu surpris sans doute de l'espece d'ordre avec lequel ils procéderent à cette opération. Les armes parurent être en effet le seul objet de leur recherche. A la vérité les plus belles, les plus riches attirerent de préférence leur attention et leur empressement; ils allerent même jusqu'à se les disputer, mais sans violence, sans combat, et seulement dans les termes d'une rixe ordinaire. Fusils, pistolets, sabres, épées, couteaux de chasse, armes offensives de toute espece, furent enlevés en moins d'une demi-heure. Deux canons, sur leurs affûts, envoyés par le roi de Siam à Louis XIV, furent traînés et descendus dans la cour avec autant de précautions et de soins qu'en eussent pris les officiers mêmes du garde-meuble, s'ils eussent été chargés de cette translation. Ils les conduisirent vers la place de Greve, à travers deux haies de citoyens confondus de la nouveauté d'un spectacle à la fois effrayant et grotesque. Qu'on se représente ce grouppe d'hommes, de femmes, d'enfants, formé tout-à-coup en bataillon bizarre, offrant l'assemblage des différents costumes guerriers de tout siecle, de tout pays, anciens et modernes, et portant toutes les especes d'armes d'Europe, d'Asie, d'Amérique, même les fleches empoisonnées des sauvages!

La lance de Boucicaut, le sabre de Duguesclin brilloient dans la main d'un bourgeois, d'un ouvrier; un porte-faix brandissoit l'épée de François I, de ce monarque nommé par sa cour le roi des gentilshommes, par opposition à son prédécesseur, le bon Louis XII, qu'elle appeloit le roi des roturiers, et que la postérité a surnommé simplement le pere du peuple. Toutes ces armes, étiquetées du nom de leurs anciens maîtres, flattoient merveilleusement la vanité de leurs nouveaux possesseurs. Une autre vanité, celle des hommes qui ne connoissent que les noms, la naissance, le rang, s'affligeoit de ces contrastes, comme d'un ridicule, d'un scandale, d'une profanation : mais le philosophe y voyoit le présage du prochain triomphe de l'humanité sur la chevalerie, de l'homme sur le gentilhomme; il y voyoit l'espérance de la vraie régénération nationale, la destruction future d'un préjugé qui, non moins nuisible,

non moins invétéré en Europe qu'aucune autre superstition, a peut-être retardé encore davantage les progrès de la société.

Après cette premiere invasion du garde-meuble, ceux qui habitoient cette maison, se croyant délivrés de tout péril, en fermerent les portes: mais leurs frayeurs recommencerent lorsqu'ils se virent assiégés de nouveau par une seconde troupe, plus redoutable que la premiere, puisqu'elle étoit composée d'hommes encore plus pauvres, plus mal vêtus, *moins honnêtes*, comme on disoit alors; car l'extérieur de l'indigence étoit, pour des yeux prévenus, la menace du brigandage. Cependant cette seconde troupe, non moins *honnête*, en prenant ce mot dans un sens plus exact, déclara qu'elle ne vouloit causer aucun dommage, mais seulement faire la visite de la maison. On leur représenta que leur seule multitude pouvoit occasionner quelque dégât, et on leur proposa de choisir un certain nombre d'entre eux pour s'assurer qu'il ne restoit plus d'armes. La proposition fut acceptée, et les députés introduits, tandis que la foule se répandoit dans les cours. Il est vrai que, dans cette foule, quelques mal intentionnés, s'arrogeant les droits de la députation, oserent arbitrairement se confondre avec elle, et parcoururent différentes salles et cabinets. Un d'eux, ayant vu le bouclier d'argent de Scipion l'Africain, voulut s'en emparer; tentative dont il fut châtié sur-le-champ. Veux-tu, lui dirent ses camarades, nous faire prendre pour des voleurs? Il s'excusa, en représentant que le bouclier étoit une arme défensive, quoiqu'il fût d'argent: l'excuse fut agréée, mais le bouclier de Scipion fut remis à sa place, où il resta, malgré le péril où le garde-meuble fut exposé par les visites de quatre ou cinq compagnies qui se succéderent jusqu'à dix heures du soir.

La derniere de ces visites fut la plus périlleuse. Les approches de la nuit favorisant les mauvais desseins de quelques brigands mêlés dans la foule, il fut question, pour cette fois, de brûler la maison, sous prétexte qu'elle appartenoit au roi, comme toutes les richesses qu'elle renfermoit. Déja des scélérats applaudissoient à cette idée, lorsqu'un malheureux, presque nud, s'écria d'une voix sonore, *Non, non*, et demandant du silence, ajouta : *Tout est à la nation.* Ces derniers mots furent répétés généralement par la troupe, et sauverent la maison, qu'un incident nouveau préserva tout-à-coup de tout danger. On annonça que des dragons accouroient pour sa garde. La frayeur se répandit parmi les assistants, qui prirent la fuite et disparurent. Les habitants de l'hôtel, enfin rassurés, regarderent comme un bonheur inoui d'avoir sauvé leurs propriétés particulieres, et d'avoir vu presque impunément cinq ou six milliers d'hommes sans frein, indépendants de toute autorité, parcourir librement une maison qui contenoit des valeurs de plus de cinquante millions en tapisseries, ameublements, curiosités, bijoux de toute espece, et même, dit-on, les principaux diamants de la couronne. La surprise des officiers du garde-meuble dut être encore plus grande le lendemain, lorsqu'ils virent plusieurs de ces prétendus brigands qui leur rapportoient quelques armes d'une valeur plus ou moins grande, en disant que, n'étant pas de défense, elles leur étoient inutiles.

Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'en indiquant les dispositions du peuple, ils servent à repousser les accusations de ses ennemis, qui ont essayé de déshonorer les premiers mouvements de l'insurrection, en la représentant comme l'égarement

d'une populace effrénée, guidée par l'espoir du vol et du pillage. Accusation absurde, contre laquelle le peuple protestoit d'avance par sa conduite au garde-meuble et par celle qu'il tint le lendemain à l'hôtel des Invalides. Le besoin d'être armé fut évidemment le seul motif de ces deux invasions; et le soir même, un pauvre artisan montrant avec orgueil une épée de Henri IV, mais de fer et d'un travail grossier, refusa de l'échanger contre un louis d'or et une riche épée que lui offroit, le mardi, à l'hôtel des Invalides, un citoyen opulent. La vôtre est plus belle, dit-il, mais ce n'est pas celle du bon Henri. Mot bien remarquable dans une occasion où cette épée se tiroit contre l'autorité d'un de ses petits-fils ! Mais la personne du roi trompé étoit comme mise à part dans l'imagination de tous les Français; on ne considéroit que l'absurde scélératesse de ses ministres, et on ne s'occupoit que des moyens d'en triompher. Cette disposition constante des esprits s'est montrée dans tout le cours de la révolution; et c'est un des traits qui la caractérisent le plus fortement.



N° 14



PRISE DES ARMES AUX INVALIDES,
dans la matinée du 14 Juillet 1789

QUATORZIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PRISE DES ARMES AUX INVALIDES.

Nous avons montré, dans celui de nos tableaux qui représente le peuple gardant Paris, comment tous les mouvements particuliers concoururent aux mesures générales pour la défense d'une ville menacée de tous les fléaux, assaillie de tous les dangers. Le premier besoin de ce peuple à qui le pain manquoit, c'étoient des armes; ce mot étoit le cri universel. On demandoit des ordres pour aller en chercher dans tous les dépôts publics : on alloit en solliciter ou en enlever dans les maisons particulieres. On soupçonnoit l'hôtel des Invalides d'être un des magasins. Le peuple s'écria qu'il falloit y courir. Déja il se mettoit en marche, lorsque le comité permanent engagea M. Ethis de Corny, procureur du roi, d'aller officiellement en demander au gouverneur des Invalides. Cet officier, militaire estimable, se trouvoit ainsi placé dans la cruelle alternative de manquer à son devoir envers le roi, ou de répandre à pure perte le sang d'une multitude de ses concitoyens. Un régiment d'artillerie étoit caserné dans l'enceinte de l'hôtel. On y avoit, depuis quelque temps, déposé une quantité considérable de fusils; et rien ne prouve mieux quels formidables projets on avoit formés contre la capitale, puisqu'indépendamment de trente mille hommes armés qui l'environnoient de toutes parts, on avoit préparé d'avance un si grand amas d'armes destinées, sans doute, aux ennemis qu'elle renfermoit dans son sein, ou qu'on espéroit d'y introduire. Mais cette mesure, comme tant d'autres, tourna contre les auteurs du complot. L'unanimité de l'insurrection, l'énergie qui, dès le dimanche, s'étoit manifestée dans toutes les classes du peuple, déconcerterent le gouvernement, et lui firent craindre que ces armes déposées aux Invalides, et destinées à contenir les Parisiens, ne servissent au contraire à leur défense. Les ministres se déciderent à les faire enlever. Mais la surveillance générale des citoyens avoit rendu cette entreprise difficile. On ne put la tenter que pendant la nuit, et on ne réussit à en soustraire qu'une partie. Après en avoir chargé onze voitures, on fut contraint d'abandonner le reste, qui fut caché sous le dôme et enseveli sous des monceaux de paille.

Il est remarquable que le peuple marchoit à cette expédition comme à une victoire certaine, quoique l'enceinte des Invalides, bordée de canons tournés depuis quelques jours contre Paris, eût pu lui inspirer quelque effroi. Sans doute il ne pouvoit se persuader que ces vieux guerriers se permissent contre lui aucune exécution sanguinaire : il savoit qu'il étoit devenu une puissance; et les jours précédents l'hôtel des

Invalides en avoit eu la preuve. Le régiment de la Fere, qui y étoit caserné, avoit défense d'en sortir et de se répandre dans Paris; mais plusieurs soldats de ce régiment avoient violé cette consigne. Ils étoient allés voir leurs amis, leurs parents, ou d'anciens camarades, qui les avoient conduits dans les cafés, dans les jardins publics, où on les avoit imbus de maximes plus propres à faire haïr et à renverser le despotisme, qu'à maintenir la discipline militaire. Ils craignoient, après cette faute, de retourner à leur corps. Le peuple, dont cette insubordination servoit la cause, prit le parti de les reconduire lui même à leur poste, comme pour attester que c'étoit pour lui et par lui qu'ils s'étoient écartés de leur devoir, et comme pour solliciter par un concours imposant l'indulgence ou la grace qu'on ne pouvoit prudemment leur refuser. En effet les soldats n'essuyerent ni châtiments ni reproches; mais, au milieu de la nuit, le régiment reçut ordre de quitter l'hôtel et de retourner à la Fere. A cinq heures du matin, il ne restoit plus personne. Position fâcheuse des agents du despotisme, obligés de laisser sans défense un de leurs arsenaux, dans la crainte de voir leurs soldats accroître la force de ce même peuple contre lequel ils étoient soudoyés! Les braves mais vieux militaires qui habitent cet hôtel resterent donc seuls chargés de sa garde. Mais que pouvoit ce simulacre de garnison, cette parade inutile, cette ombre de service militaire, contre une multitude qui, quoique mal armée, étoit redoutable par sa fureur et par son impétuosité?

Cependant les Invalides parurent déterminés à défendre leur hôtel, et cette disposition se manifestoit encore dans la matinée du mardi 14 juillet. Quelle que fût leur foiblesse, leur résistance assez inutile pouvoit devenir funeste à leurs adversaires; et la décharge de douze pieces de canons, eût-elle été unique, eût rendu cette matinée très meurtriere. Parmi ces vieillards, il s'en trouvoit plusieurs, étrangers aux opinions nouvelles, à la disposition générale des esprits, ne connoissant que le nom du roi, pour qui le mot *nation* étoit un mot vuide de sens, et à qui celui de *peuple* sembloit une qualification plus injurieuse qu'imposante; et l'on pouvoit tout craindre d'un seul acte de violence. On fit à peine ces réflexions. Déterminé dès la veille à former une garde bourgeoise, le peuple ne se portoit en foule aux Invalides, que parcequ'un grand nombre d'hommes avoit besoin d'être armé. Leur démarche leur paroissoit simple; ils alloient vers un dépôt qui devoit leur fournir ce qui leur manquoit. Ils ne s'étonnerent point de trouver les portes fermées et les Invalides disposés à la résistance : ils demanderent paisiblement qu'on leur livrât les armes déposées dans l'hôtel. Le gouverneur, M. de Sombreuil, répondit qu'il n'en avoit pas. On insiste, et on lui demande de permettre la visite de l'hôtel. Le roi, réplique-t-il, m'en à confié la garde, et je ne puis rien sans une permission du roi. Parlant ainsi, il reconduisoit M. de Corny vers la grille, qu'il fallut bien ouvrir. Aussitôt la foule qui l'assiégeoit se pousse, se précipite dans la cour. En un instant elle est inondée d'un peuple innombrable : on court, on franchit les fossés, on force en quelques endroits les grilles qui se trouvent fermées. M. de Sombreuil, cédant à une violence irrésistible, et craignant qu'elle ne devînt funeste, fit ouvrir les grilles, les portes, tous les passages, et, par cette complaisance forcée, sauva l'hôtel du pillage; dernier service qu'il pouvoit alors lui rendre.

Ce qui restoit des armes ne pouvoit échapper à une recherche aussi active. Un souterrain suspect contenoit le principal dépôt : on s'y précipite. Des cris de joie annoncent l'heureuse découverte; et, malgré les clameurs, les hurlements douloureux de ceux que leur chûte avoit estropiés, blessés, brisés, ou qu'étouffoit la foule, cette foule s'accroît de moment en moment. C'est dans ce tumulte, plus effrayant encore par l'obscurité du lieu, qu'on se partage les armes, qu'on se les arrache. Les premiers qui en sont saisis sortent pour faire place à d'autres. On en vit plusieurs qui, se traînant à peine

hors de ce souterrain, exprimoient en même temps sur leur visage et la douleur de leurs blessures et le plaisir de se voir armés : les plus robustes portoient à-la-fois fusils, baïonnettes, sabres, pistolets. On assure que cette seule expédition arma plus de trente mille hommes : douze canons furent aussi le prix de cette heureuse entreprise; conquête encore plus précieuse que celle des fusils, puisque, dès le soir même, ces canons furent tournés contre la Bastille. Les autres furent placés à différents postes, sous la garde d'une sentinelle. Cependant ce peuple nouvellement armé se forme comme en bataille dans le champ des Invalides : d'autres se répandent sur le boulevard, dans les rues voisines; et un grand nombre va se poster, d'un air intrépide, mais sans audace et sans bravade, en face des troupes campées au Champ-de-Mars, comme pour leur montrer à-la-fois des intentions amicales et une sécurité guerriere, en leur laissant le choix d'être leurs freres d'armes ou leurs ennemis.

Observons que le peuple s'abstint là, comme ailleurs, de toute violence étrangere à son objet. A voir cette foule prodigieuse inonder les cours et se répandre par-tout, il sembloit qu'on fût exposé à une dévastation générale, et l'effroi fut extrême. Aucun dégât ne fut commis dans cette vaste enceinte. Le peuple, qui avoit respecté la fermeté de M. de Sombreuil dans ses premiers refus, étendit ce respect sur l'hospice confié à ses soins. A la vérité, quelques brigands qui s'étoient glissés dans cette foule pour profiter du désordre, chercherent à forcer la cave d'un particulier; mais, sur les premieres plaintes qu'il en porta, un grand nombre de citoyens coururent au lieu désigné, se saisirent des coupables qui ne vouloient que s'enivrer, et poserent à l'entrée de la cave une sentinelle, qui ne se retira qu'après tout le peuple, et lorsque tout fut calme dans l'hôtel.

Qu'il nous soit permis de ne pas omettre un acte particulier de civisme et de courage, qui prouve en même temps qu'au milieu de ce tumulte il n'arriva nul accident à aucun des habitants de l'hôtel. M. Sabatier, chirurgien-major depuis plus de trente ans, étoit sorti le matin pour visiter dans Paris les malades dont il a la confiance. Il apprend par la voix publique que l'hôtel est assiégé, et des récits exagérés lui présentent le péril sous l'aspect le plus effrayant. Aussitôt il s'empresse d'y courir. On tâche de l'arrêter. C'est mon poste, dit-il : depuis trente ans, je n'y ai fait que mon devoir; voilà la premiere occasion où je puis être d'une grande utilité; je n'ai pas de temps à perdre. Il court, il se presse autant que son âge le lui permet. Il arrive au moment où un peuple innombrable assiégeoit les grilles. Il s'efforce d'entrer avec autant d'ardeur qu'un autre en eût mis peut-être pour sortir. Ecarté de la grille, il se rappelle une petite porte qui donne sur le boulevard; il y vole, et parvient à se la faire ouvrir. Mais sa présence fut inutile; et l'on n'eut pas besoin de son art dans un lieu où cent mille hommes venoient de répandre la terreur et la consternation.

Cette attaque des Invalides, d'un établissement royal et militaire, marqua d'un caractere plus imposant, plus menaçant pour le despotisme, l'insurrection, jusqu'alors regardée par les ministres comme une suite de mouvements séditieux, un vertige d'insubordination. Elle acheva de répandre dans le conseil le trouble et la précipitation qui multiplia les fausses mesures. Tous ces vieux soldats, réunis au peuple, sembloient rentrés dans le sein de la nation dont ils avoient été comme séparés. C'étoit une premiere conquête faite sur le plus fastueux de ses rois, Louis XIV, qu'on a tant loué pour cet établissement, plus dispendieux qu'utile.

On sait quelles sommes immenses furent prodiguées pour cette fondation, qui ne recevoit dans son sein qu'environ quatre mille hommes, sur plus de vingt-huit mille qui composoient l'armée inactive; et cependant ces trois ou quatre mille hommes coûtoient à l'état deux millions, sur les six millions trois cent mille livres destinées aux vingt-huit mille défenseurs de la patrie. Cet abus, comme tant d'autres, dénoncé à l'assemblée-

nationale par un de ses membres les plus vertueux et les plus patriotes (1), fut réformé dès la seconde année de la liberté française; et le temps amenera sans doute des changements encore plus favorables à cette classe de guerriers, autrefois soldats du prince, et maintenant soldats de la patrie. Déja plusieurs ont ressenti ses bienfaits, et entre autres la liberté de quitter cet hôtel, où un esprit moitié militaire, moitié monacal, les soumettoit aux regles minutieuses d'une discipline inutile et gênante. Heureux maintenant de pouvoir vivre en conservant leur traitement dans les lieux qui leur rappellent des souvenirs chéris, et où ils pourront trouver des sentiments affectueux, des soins consolateurs, plus de deux mille de ces guerriers, habitants de l'hôtel, ont profité de cette faveur; et, dans le nombre, on a vu avec intérêt des vieillards plus qu'octogénaires : tant l'indépendance a de charmes, tant elle exerce d'empire même sur les ames que l'âge a presque fermées à tout autre sentiment!

Le tableau des abus qu'offroit l'administration intérieure de l'hôtel des Invalides engagea l'assemblée nationale à examiner si elle n'ordonneroit pas la suppression de cet établissement. Il a été conservé, et nous respectons les motifs qui lui ont commandé une circonspection prudente. Nous observerons seulement que les raisons alléguées pour le maintien de cet établissement ont été, pour la plupart, puisées dans ce système ancien d'idées proscrites par la révolution; système qui prend la gloire des rois pour le bonheur des peuples, et préfere la splendeur du trône à la félicité des nations. Ceux au contraire qui votoient pour la destruction de cet établissement puiserent leurs raisons dans cet ordre d'idées qui, subordonnant l'éclat à l'utilité, soumet l'intérêt des gouvernements à celui des nations, et place dans le bonheur du peuple la gloire des monarques, puisqu'il leur faut de la gloire : principes qui ont préparé le succès de la révolution, et dont la constitution française n'est qu'un développement rédigé en loix et mis en action. Le temps décidera si les principes de l'égalité et la nécessité d'une économie sévere peuvent laisser subsister un établissement qui d'ailleurs rappelle à la nation les souvenirs d'une époque plus brillante que fortunée, dont un peuple libre ne peut plus être ébloui.

---

(1) M. Dubois-Crancé.



Prieur inv. & del. — Berthault Sculp.

MORT DE M. DE FLESSELLES, PRÉVÔT DES MARCHANDS DE PARIS.

le 14 Juillet 1789.

QUINZIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

MORT DE M. DE FLESSELLES, PRÉVÔT DES MARCHANDS DE PARIS.

Nous avons vu, aux premiers moments de l'insurrection parisienne, les habitants de la capitale abandonnés à eux-mêmes, dans le silence des autorités constituées, en appeler une autre, et reconnoître provisoirement celle des électeurs; puissance nouvelle sortie du sein du peuple, peuple elle-même, et par conséquent marquée du caractere le plus respectacle, le plus fait pour tenir lieu d'une légalité alors impossible. C'étoit le besoin général, c'étoit le vœu public qui avoit appelé les électeurs à l'hôtel-de-ville. Mais, à peine réunis, ils chercherent à donner à leur assemblée la légalité qui lui manquoit. Quelques uns d'entre eux dirent que la présence du prévôt des marchands leur étoit nécessaire. C'étoit vouloir marcher vers la liberté sous les auspices du despotisme; mais cette apparence de régularité plut au grand nombre. On mande M. de Flesselles; il arrive. Il prend sa place au milieu des applaudissements universels. « Mes enfants, dit-il, je suis votre pere, et vous serez contents ». A ces mots, les applaudissements redoublent; car la liberté naissante n'avoit point encore appris à ne plus permettre aux agents de l'autorité ce ton d'une bonté protectrice. Toutefois celui de l'assemblée et le mouvement général des esprits lui firent bientôt prendre un langage plus conforme aux circonstances. Il déclara que, pour continuer les fonctions qui lui avoient été confiées par le roi, il vouloit y être confirmé par le suffrage de ses concitoyens. Les acclamations de l'assemblée lui rendirent l'autorité qu'il abdiquoit. Aussitôt il travailla avec le bureau de la ville et avec les électeurs au réglement et aux mesures qu'exigeoit la sûreté publique. Mais, dans l'assemblée générale, comme dans les comités qui se formerent ensuite, il n'eut que sa voix; circonstance qui dut paroître dure à un homme dès long-temps imbu des maximes de l'autorité arbitraire, et qui, dans les places de maître des requêtes, d'intendant de province, écoles subalternes de la tyrannie, s'étoit rempli d'un profond mépris pour le peuple. Il paroît, par sa conduite, qu'il regardoit cette insurrection comme tant d'autres mouvements populaires, qui, sous les regnes précédents, s'étoient terminés par le triomphe du pouvoir, la punition de quelques malheureux, et la fortune de quelques intrigants. Telle étoit en effet jusqu'alors la leçon de l'histoire, du moins en France; et la différence des

P

époques, les approches d'une révolution née d'un grand accroissement de lumieres publiques, étoient des idées trop supérieures aux conceptions de Flesselles, comme à celles de quelques autres ministres (1).

On fut bientôt à portée de s'appercevoir de ses intentions. Le comité permanent venoit de se former. A qui prêterons-nous le serment? demanda M. de Flesselles. A l'assemblée des citoyens, s'écria l'un des électeurs, M. de Leustres. Cette réponse, accueillie par les applaudissements de toute la salle, éluda et prévint les suites de la question captieuse du magistrat. Ce nouveau serment prévalut; et ce premier hommage à la souveraineté nationale excita un enthousiasme qui ressembloit au délire.

Cependant le péril croissoit, et le tumulte avec lui. Le tocsin de l'hôtel-de-ville s'étoit joint à tous ceux de Paris. Les députés des districts arrivoient en foule pour demander des armes. On croyoit que la ville avoit un arsenal, et cette idée accréditoit des soupçons déja répandus contre le prévôt des marchands. Lui-même les fortifioit, en paroissant prendre peu d'intérêt à leur impatience. Quelques citoyens étant accourus à lui pour se plaindre qu'un convoi de poudre et de plomb eût été enlevé par des soldats campés aux environs de Paris, et n'obtenant pas son attention qu'ils s'attirerent enfin par de sanglants reproches : Eh bien! leur dit-il, il faut tenir note de tout cela. Et il leur tourna le dos. Ils le noterent trop pour son malheur; car ils répandirent par-tout leurs défiances. Les mots de perfidie, de trahison, circulerent dans la salle, et de là dans tous les quartiers de Paris, d'où ils revenoient à l'hôtel-de-ville plus violents et plus envenimés.

Il multiplioit les imprudences. A des hommes furieux qui vouloient être armés sur-le-champ, il parloit d'un directeur des armes de Charleville qui devoit leur envoyer d'abord douze mille fusils et ensuite trente mille. A d'autres il conseilloit d'aller prendre des cartouches à l'arsenal, où il n'y avoit point de cartouches; d'aller chercher des armes au couvent des chartreux, où il n'y avoit point d'armes. Il croyoit tromper leur fureur, qu'il ne faisoit qu'accroître, et qui, à leur retour, se montroit plus menaçante. De grandes caisses étant arrivées à l'hôtel-de-ville avec l'étiquette *Artillerie*, on crut que c'étoient les armes attendues de Charleville; et, pour les soustraire au danger d'un pillage ou d'une distribution indiscrete, on les fit déposer dans une des salles de l'hôtel-de-ville, jusqu'à l'arrivée d'un détachement de gardes-françaises qui devoient faire cette distribution dans les districts. Rien n'étoit plus sage que cette mesure, qui associoit de plus en plus les citoyens et les soldats; mais elle devint funeste au prévôt des marchands. Les gardes-françaises étant arrivés, et l'ouverture des caisses s'étant faite devant eux et en présence des députés des districts, elles se trouverent n'être remplies que de vieilles hardes et d'ustensiles brisés. Le cri de la rage se fit entendre de toutes parts, et l'emportement du peuple mit dès lors en danger la vie du magistrat. Les soupçons s'étendirent jusques sur tous les membres du comité permanent. Dès lors il fut dangereux pour M. de Flesselles de sortir de

(1) Croiroit-on qu'un d'entre eux s'étoit persuadé qu'il étoit possible de faire ouvrir les théâtres le mardi 14 juillet, et qu'il en avoit donné l'ordre?

l'hôtel-de-ville : il y coucha, et reparut le lendemain avec un visage plus défiguré que ceux qui y avoient veillé toute la nuit pour donner les ordres qu'exigeoit la défense commune.

Le lendemain chaque instant produisit des scenes qui redoublerent son péril. C'étoit la nouvelle d'une incursion de hussards dans le fauxbourg Saint-Antoine; c'étoit l'ennemi qui avoit pénétré dans celui de Saint-Denys; et les soupçons du peuple s'accroissoient de toutes ces craintes. Au milieu de ces désordres se présentent, plus morts que vifs, le prieur et le procureur des chartreux, tous deux demandant qu'on révoque l'ordre de visiter leur couvent pour y prendre des armes qui n'y sont pas, et redoublant ainsi l'embarras du prévôt des marchands. Des officiers viennent offrir leurs services; et leurs réponses rendent suspects quelques uns d'eux, qu'avoit accueillis M. de Flesselles. Un citoyen vient offrir cinq cent mille livres et demande la permission de lever six mille hommes. Le magistrat l'embrasse et lui présente une épée. On s'écrie que cet homme est en banqueroute et que la collusion est manifeste.

Pendant ces débats on forçoit l'hôtel des Invalides; ceux qui s'étoient emparés des canons les conduisoient à leurs districts, accusant M. de Flesselles de trahison. Le projet d'attaquer la Bastille, la fermentation qu'il excita, la nouvelle des canons de cette forteresse tournés contre la capitale, les arrêtés pour des députations au gouverneur, l'impatience qu'elles parurent causer au prévôt des marchands, le premier coup de canon qui, de ses remparts, fut entendu à l'hôtel-de-ville, la nouvelle d'un massacre de citoyens entrés à la suite de la députation dans une des cours de la Bastille; tous ces incidents produisoient une explosion nouvelle, et hâtoient la funeste catastrophe. L'attention que le prévôt des marchands demandoit pour un projet de catapulte dirigée contre la forteresse, pour celui d'une tranchée que proposoit un militaire, fit dire à un des assistants: Il veut gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre. Et un vieillard s'écria: Que faisons-nous avec ces traîtres? courons à la Bastille. Aussitôt tous les hommes armés sortent, et la salle où se tenoit le comité devint déserte. Ce fut un instant de terreur. Le peuple accourt vers cette salle, il trouve la porte fermée; il s'écrie qu'on le trahit; il force la porte, et oblige les membres à venir travailler dans la grande salle en présence du public. M. de Flesselles y passe comme les autres. Alors le danger ne fut plus pour lui seul; il devint commun à tous les membres du comité, à tous les électeurs. En ce moment arrive une prétendue députation du Palais-royal, dont l'orateur accuse M. de Flesselles de trahir ses concitoyens depuis vingt-quatre heures en refusant des armes à leur impatience, d'être en correspondance active avec tous les ennemis publics. M. de Flesselles se défend avec présence d'esprit, même avec fermeté. Ses discours faisoient quelque effet, mais autour de lui seulement; et plus loin les mots de traître, de perfide, se faisoient entendre au milieu des clameurs. La lecture de deux billets surpris et signés Bezenval, adressés l'un au gouverneur, l'autre au major de la Bastille, et dans lesquels on leur promettoit du secours, réveilla toutes les craintes, tous les emportements, toutes les passions. Elles paroissoient au comble, lorsqu'elles devinrent un vrai délire, à la nouvelle de la prise de

la Bastille, à la vue de ses clefs, à l'arrivée des vainqueurs, des vaincus, des prisonniers, des blessés, des mourants, amis ou ennemis, objets d'amour ou de vengeance. Vengeance! ce dernier cri étouffoit tous les autres; et, dans une multitude alors forcenée, l'alégresse même sembloit ajouter à la fureur populaire. Ce qui redoubloit ces transports, cette rage, c'étoit la vue de quelques invalides et des Suisses prisonniers, qu'on accusoit d'avoir tiré sur le peuple. Les invalides sur-tout, comme Français, étoient plus odieux. *La mort! la mort!* ce mot faisoit retentir et la salle, et les cours, et la place de Greve. Dans ce moment des vengeances, tous les yeux se portoient sur M. de Flesselles, qu'on accusoit directement et tout haut. Il sentit qu'il étoit perdu; et pâle, tremblant, balbutiant : Puisque je suis suspect, dit-il, à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. Un des électeurs lui dit qu'il étoit responsable des malheurs qui alloient arriver par son refus de remettre les clefs du magasin de la ville, où étoient ses armes et sur-tout ses canons. Pour toute réponse il tira les clefs de sa poche et les mit sur la table. La multitude se pressant alors autour du bureau, les uns lui dirent qu'il devoit être retenu comme otage; d'autres, conduit au Châtelet; enfin d'autres crierent qu'il devoit aller au Palais-royal pour être jugé. Ce dernier mot étoit un arrêt de mort; et ce fut celui que saisit la fureur publique : *Au Palais-royal! au Palais-royal!* devint le cri de tous. Eh bien! messieurs, répondit alors M. de Flesselles d'un air assez tranquille, allons au Palais-royal. Il se leve; on l'environne; on le presse; il traverse la salle entouré d'une escorte irritée d'hommes dont le visage annonçoit l'inimitié, la haine, mais qui pourtant ne se permirent aucune violence. Il descend avec eux l'escalier de l'hôtel-de-ville, leur parle de près, s'adresse à chacun d'eux, se justifie, leur dit : Vous verrez mes raisons; je vous expliquerai tout. Il tâchoit de se faire un appui de ceux qui d'abord l'avoient fait trembler, et qui alors devenoient son escorte contre la multitude encore plus redoutable. Déja il étoit au bas de l'escalier, lorsqu'un jeune homme, un inconnu, s'approche et lui présente son pistolet : *Traître*, dit-il, *tu n'iras pas plus loin!* Le magistrat chancele, et tombe. La foule se précipite sur son corps, le presse, l'étouffe, le perce, le déchire; on lui tranche la tête, que l'on porte en triomphe au bout d'une pique, comme celle du gouverneur de la Bastille.

On a prétendu qu'avant de tuer M. de Flesselles on lui avoit présenté une lettre de lui, trouvée dans la poche de M. de Launay, et dans laquelle le prévôt des marchands disoit à ce gouverneur : *J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses. Tenez bon jusqu'à ce soir, vous aurez du renfort.* Cette anecdote est admise par deux historiens de la révolution qui paroissent avoir porté beaucoup de soin dans leurs recherches; mais elle est contestée par un écrivain dont l'autorité n'a pas moins de poids, M. Dussaulx, qui a recueilli avec intérêt les principaux évènements de cette mémorable semaine. Doutons, doutons, dit-il, jusqu'à ce que cette importante lettre, qu'on cherche en vain depuis six mois, nous ait été produite. Il est probable qu'elle ne le sera jamais; mais il ne l'est pas moins que M. de Flesselles ne vouloit pas la prise de la Bastille, non plus que M. de Bezenval, que peu de temps après un tribunal a renvoyé absous.



Prieur inv. et del. — Berthault sculp.

PRISE DE LA BASTILLE,
le 14 Juillet 1789

SEIZIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LA PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789.

CHARLES V, dit le Sage, imagina la Bastille en 1369; et en 1370 Aubriot, prévôt de Paris, en posa les fondements. Charles n'en vouloit faire qu'une citadelle puissante, un rempart inexpugnable pour les ennemis. L'exécrable Louis XI la fit achever au quinzieme siecle.

Le scélérat en fit le premier une prison d'état; et son épouvantable exemple fut suivi par ses successeurs, par ces vampires couronnés de la France, qui, non contents d'absorber, de désécher sa substance par leurs concussions et leurs exactions, attentoient encore arbitrairement à la liberté comme à la vie de ceux qui vouloient bien se reconnoître leurs sujets, tandis que le vrai mot eût été leurs enfants. O rois! O monstres! (1)

La prise de la Bastille! Ces mots retentissent encore dans tous les cœurs français. Ils commencent pour nous les vraies annales de la liberté. Jusqu'alors elle n'étoit qu'une conception de l'esprit, un vœu, une espérance. On inquiétoit, on effrayoit le despotisme. C'est ce jour qui fit la révolution. N'avoit-on pas vu, quelques semaines auparavant, les représentants du peuple menacés des vengeances du despotisme pour avoir réclamé les droits du peuple contre les prétentions des ordres privilégiés? Bien plus : tandis qu'on attaquoit, qu'on prenoit cette forteresse, même deux jours après qu'on l'eût prise, ne se trouvoient-ils pas encore assiégés, entourés de canons et exposés à des périls toujours renaissants?

La Bastille est conquise! Les ennemis du peuple frémissent en vain. Ils voient dicter, composer auprès d'eux, au milieu d'eux, cette déclaration des droits, éternel effroi des tyrans; et, pendant ces nobles travaux, le peuple s'empresse à démolir de ses mains l'odieuse forteresse. Il mesure, d'un œil brillant de joie, la décroissance de ses bastions. Il croit saper, miner, démanteler en quelque sorte le despotisme. Il hâte l'instant de voir s'écrouler, avec l'orgueil de ses tours, l'orgueil et les espérances de ses oppresseurs. Tout tombe, et bientôt arrive l'heureux jour où il offre à ses représentants, pour salaire de leurs travaux, cette grande charte de la nature, ces mêmes droits de l'homme empreints sur la pierre souterraine enfouie dans les fondements de l'horrible édifice où, pendant quatre siecles, l'humanité avoit reçu de si sanglants et de si inconcevables outrages.

Rassemblons, en présentant l'aspect de cette forteresse, les principales circonstances de sa conquête.

(1) Voyez l'Histoire de la Bastille, en 2 volumes, par Constantin de Renneville, avec le double titre de l'Inquisition française.

Dans une vaste enceinte, entourée d'un fossé large et profond, s'élevoient huit tours rondes dont les murs avoient six pieds d'épaisseur, unies par des massifs de maçonnerie encore plus épais. Tel se montroit le château qui fut la Bastille, défendu encore dans l'intérieur par des bastions, des corps-de-garde, des fossés traversés de ponts-levis qui séparoient différentes cours, dont la premiere présentoit trois pieces de canons chargées à mitraille, et en face de la porte d'entrée. Quinze canons bordoient ces remparts; et vingt milliers de poudre, introduits depuis deux jours, au moment où tous les Parisiens étoient devenus soldats, devoient servir le feu de son artillerie. Quatre-vingts Suisses ou invalides formoient sa garnison. Des monceaux de pierres accumulées sur les remparts et sur les bastions devoient les préserver d'un assaut. C'est de là que le gouverneur, détesté du peuple, croyoit pouvoir le braver. Mais tous les yeux étoient tournés vers cette forteresse. Dès le matin, ces mots, *A la Bastille! à la Bastille!* se répétoient dans tout Paris; et, dès la veille, quelques citoyens avoient tracé contre elle des plans d'attaque. La fureur populaire tint lieu de plan. On apperçoit les canons dirigés contre la ville. Un citoyen, seul (1), au nom de son district, vient prier le gouverneur d'épargner cet aspect au peuple. Il lui donne hardiment des conseils qui sembloient une sommation. A sa voix, les canons se détournent, et le peuple applaudit au courageux citoyen qui, du haut des tours, se montre à sa vue. Bientôt une multitude nouvelle vient demander des armes et des munitions. On la reçoit dans la premiere cour; mais à peine entrés, par la perfidie de l'infâme gouverneur, un grand nombre de ces malheureux expirent sous un feu roulant de mousqueterie. Les cris des mourants retentissent au dehors, avec ceux d'assassinat, de trahison. La fureur, le désespoir, la rage saisissent tous les cœurs. Deux hommes intrépides montant sur le corps-de-garde, s'élancent par-delà le pont-levis, en brisent les ferrures et les verroux à coups de hache, sous le feu de l'ennemi. Le peuple accourt en foule. Il inonde cette cour d'où la mousqueterie l'écarte un moment. Cependant une premiere et bientôt une seconde députation précédées d'un tambour et d'un drapeau blanc arrivent et sont exposées aux mêmes périls. Une fureur nouvelle saisit le peuple. Les députés veulent le contenir, l'empêcher de courir à une mort inutile. *Inutile!* s'écrie la multitude avec l'accent d'une juste rage, *non, non, nos cadavres serviront à combler les fossés.* Ils les eussent comblés.... Cruels et coupables ministres! vous qui, dans l'insurrection générale, née de l'excès de tous les maux, ne vouliez voir qu'une vile émeute, une méprisable sédition, ouvrage de quelques factieux, frémissez de ce cri unanime et forcené d'un peuple réduit au désespoir! Ce cri terrible dépose contre votre imposture, et vous a dévoués à l'exécration de tous les âges. L'attaque recommence, le sang coule à pure perte. Les accidents, les méprises, la précipitation, multiplient les dangers et les désastres. Enfin un détachement de grenadiers, et une troupe de bourgeois, commandés par un militaire qu'ils avoient nommé leur chef, s'avancent vers le fort, suivis de canons qu'ils disposent avec intelligence. Ils se postent, se distribuent en hommes expérimentés. Des voitures chargées de paille brûlée au pied des remparts, élevent un nuage de fumée qui dérobe aux assiégés les manœuvres des assiégeants, tandis que du haut des maisons voisines on écarte à coups de fusil les fusiliers placés sur le rempart. Soldats, citoyens, artisans, manœuvres, armés, désarmés, la valeur est la même, la fureur est égale. Des peres voient tuer leurs fils, des petits-fils leurs grands-peres; des enfants de sept ans ramassent des balles encore brûlantes, qu'ils remettent à des grenadiers. Une jeune fille, en uniforme guerrier, se montre par-tout à côté de son

(1) Thuriot de la Rosiere.

amant. Un homme blessé accourt, s'écrie : *Je me meurs; mais tenez bon, mes amis, vous la prendrez.*

Pendant cette attaque, une partie du peuple forçoit l'arsenal et l'hôtel de la régie des poudres, et apportoit à ses défenseurs des munitions de toute espece. A chaque cour, à chaque porte, nouveau combat marqué par des actes d'un courage héroïque. Elie, Hulin, Tournai, Arné, Réole, Cholat, vos noms chers à la patrie, immortels par cette journée, survivront à ceux de tant d'autres guerriers d'ailleurs célebres qui n'ont versé leur sang que pour des maîtres, et n'ont servi dans des combats inutiles que l'ambition des ministres ou les vaines querelles des rois.

Maîtres d'un pont par cette derniere attaque si impétueuse et si terrible, les assaillants encouragés et plus furieux amenent trois pieces d'artillerie devant le second pont. Déja le succès paroît sûr. Delaunai tremble, et quelques uns de ses soldats parlent de se rendre. A ce mot il perd le sens; il saisit une meche embrasée, et court aux poudres pour y mettre le feu. Il est repoussé par un des siens. Il sollicite, par grace, un baril de poudre pour se faire sauter. La garnison présente le drapeau blanc, demande à capituler. Non, est le cri général. Un papier sort d'un creneau en dehors de la forteresse. Un citoyen intrépide s'avance pour le saisir sur une planche chancelante; il tombe dans le fossé. Un autre le remplace; plus heureux, il prend l'écrit, le rapporte, le remet au brave Elie. L'écrit portoit : *Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez la capitulation. — Nous l'acceptons foi d'officier*, dit Elie; *baissez vos ponts.* Les ponts se baissent. La foule accourt. Que voit-elle? les invalides à gauche, les Suisses à droite, déposant leurs armes, et de leurs cris applaudissant aux vainqueurs. Delaunai est saisi et conduit à l'hôtel-de-ville, où il ne devoit pas arriver.

Cependant la multitude se précipite, et couvre toute l'enceinte de la forteresse; on monte dans les appartements, sur les plates-formes, contre lesquelles se dirigeoit toujours le feu de ceux qui, placés trop loin, ignoroient la capitulation; les assaillants tuent, sans le savoir, leurs amis et leurs défenseurs. Le courageux Arné, bravant une mort presque certaine, s'avance sur le parapet, son bonnet de grenadier sur sa pique, et fait cesser le feu. La joie redouble, la foule augmente, on accourt des rues voisines. On force les prisons, les cachots; on pénetre, on s'enfonce dans tous les souterrains. On se remplit avec délices de la terreur qu'ils inspirent. On délivre les prisonniers qui croyoient que ce tumulte leur annonçoit la mort, et qu'on étonne en les embrassant. On brise leurs chaînes. On les conduit vers la lumiere que quelques uns, vieillis dans les cachots, avoient oubliée, et que leurs yeux ne peuvent soutenir. On admire la pesanteur de leurs fers qu'on brise, qu'on arrache, que bientôt on porte autour d'eux, autour des brancards sur lesquels on promene ces infortunés dans les places publiques, dans les jardins. On étale aux yeux d'une multitude étonnée ces instruments de gêne, des corselets de fer, et autres moyens de torture, recherches d'une barbarie inventive. Les débris enlevés sous ces voûtes ténébreuses, verroux, ferrements, tout ce qu'un premier effort peut arracher, devient un trophée dans les mains qui l'ont saisi. Les clefs des cachots, portées à l'hôtel-de-ville pour preuves de cette heureuse victoire, passent de mains en mains dans celles d'un électeur connu pour avoir habité cet exécrable donjon. Ces souvenirs, ces contrastes redoublent l'alégresse publique, bientôt accrue par l'arrivée des vainqueurs et des drapeaux, des invalides et des Suisses soustraits à la premiere fureur du peuple, et maintenant protégés contre lui par ceux qui les ont vaincus. Quel burin, quel pinceau pourroit seulement retracer l'esquisse des tableaux mobiles et variés que présentoient alors ces salles immenses de l'hôtel-de-ville, les escaliers, la place de

Greve, ces armes ensanglantées, ces banderoles flottantes, ces couleurs nationales, ces trophées imposants d'une victoire inattendue, les couronnes triomphales et civiques décernées par l'enthousiasme universel, le passage des passions féroces aux passions généreuses, des mouvements terribles au plus doux attendrissement, dont le mêlange inoui, dont l'expression sublime reportoit l'ame et reculoit l'imagination jusques dans les temps héroïques?

La Bastille étoit encore sur pied; les morts, les mourants l'environnoient. Les parents, les amis transportent les blessés dans les maisons voisines, dans les hospices que la pitié consacra à l'humanité. Un d'eux, en expirant, demande : *Est-elle prise?* Oui, lui dit on. Il leve au ciel des yeux pleins de joie, et rend le dernier soupir. Une mere cherche son fils parmi des cadavres défigurés. On s'étonne d'une curiosité qui paroît barbare. *Puis-je le chercher*, dit-elle, *dans une place plus glorieuse?* La liberté parla-t-elle un plus beau langage dans les pays qu'elle avoit le plus long-temps illustrés?

Telle fut cette journée célebre, présage heureux des évènements qui la suivirent. Mais au milieu de ces évènements si multipliés, si importants, si rapides, la Bastille occupoit encore tous les esprits; l'ivresse publique se prolongeoit par la découverte des mysteres affreux recelés dans son sein. C'est là que la tyrannie avoit enfoui ses archives, le récit détaillé de ses propres forfaits, les dépositions de ses émissaires et de ses délateurs, la liste de ses victimes, les preuves irrécusables de la barbarie de ses ministres, tracées de leurs propres mains. Ces vils écrits, ces odieux registres, livrés au pillage, circulent dans Paris et de là dans tout l'empire, comme pour rehausser aux yeux des Français, honteux de leur longue patience, le prix de leur nouvelle conquête et de la liberté qui en est la récompense. Bientôt tous les arts s'empressent de célébrer l'une et l'autre. Chacun d'eux reproduit, sous les formes qui lui sont propres, ce glorieux évènement. Les théâtres, les jeux publics en retracent les principales circonstances. Les vainqueurs de la Bastille assistent à leur propre éloge prononcé dans le sénat de la nation, dans les temples de la capitale. La patrie adopte ceux qui ont échappé au feu des assiégés, les blessés, les veuves et les enfants des morts. Ainsi l'enthousiasme se soutient et se perpétue. Les étrangers le partagent. Il s'étend au-delà des mers. Ce grand jour est une fête pour l'Europe, ou plutôt pour le monde entier dont toutes les contrées ont fourni à ce labyrinthe, à ces cachots, des victimes de tout rang, des deux sexes, de tous les âges (1). Le 14 juillet a vengé tous les peuples. Ils applaudissent à la destruction de cet odieux château, tandis qu'une de ses clefs, envoyée dans un autre hémisphere à l'un des auteurs de l'indépendance américaine, lui apprend que les Français n'ont pas inutilement servi sous ses yeux la cause de la liberté.

---

(1) La Bastille a renfermé, à la même époque, un enfant de six ans et un vieillard de cent onze. On y a vu même un Chinois, que les jésuites y avoient fait mettre en 1719.



ARRESTATION DE M^{r} DE LAUNAY, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.
le 14 Juillet 1789

DIX-SEPTIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LA MORT DE M. DE LAUNAY, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

En présentant à nos lecteurs, dans le précédent tableau, le choix des principales circonstances qui accompagnerent la prise de la Bastille, nous avons dû en écarter plusieurs, qui, sans être dénuées d'intérêt, eussent diminué l'impression des sentiments ou des idées que faisoit naître cet évènement mémorable. Parmi les incidents, sinon tout-à-fait oubliés, au moins rappelés foiblement, est la mort du gouverneur, de ce Launay devenu, en un jour, si célebre. Sa conduite pendant le siege, et même quelques jours auparavant, semble avoir participé de cet aveuglement fatal, commun, dans ce moment, à presque tous les agents du pouvoir arbitraire. Quoiqu'il eût pris pour la défense de sa forteresse les précautions d'une prudence ordinaire, il avoit négligé de s'approvisionner de vivres, au point que le danger d'une disette instante et inévitable, si le siege eût duré jusqu'au lendemain, fut un des motifs que les officiers de sa garnison lui présenterent pour le déterminer à se rendre; négligence plus impardonnable que celle d'avoir oublié de se pourvoir d'un drapeau blanc pour arborer le signe de la capitulation (1) : mais toutes les deux partoient de la même cause. Launay supposoit, comme les ministres, que quelques décharges d'artillerie feroient trembler la capitale, et que l'approche de l'armée établiroit une communication facile entre la ville et la citadelle.

On est étonné de ne lui voir jouer presque aucun rôle dans la défense de sa place pendant la journée du 14. Il sembloit que la terreur l'eût saisi et eût enchaîné tous ses sens. On le voit, dans la matinée, accueillir différentes députations populaires, les assurer de ses bonnes intentions et donner même des otages au peuple pour sa sûreté. Bientôt après on lui arrache l'ordre de faire tirer sur les invalides par les Suisses, en cas que les premiers refusent d'obéir. Il paroît qu'il céda aux instigations d'un officier suisse, nommé Laflue, comme il avoit cédé, en sens contraire, à M. de Losme Solbrai, qui l'engagea à recevoir dans l'intérieur du gouvernement M. Thuriot de la Rosiere (2), à qui cette faveur avoit d'abord été refusée. Launay répond avec une douceur craintive au député qui lui parle d'un ton voisin de la menace; et, quelque temps après, une multitude de citoyens sans armes, sans intentions hostiles, accueillis par lui-même, et entrés dans la premiere cour dont il a fait baisser le pont-levis, sont accablés de plusieurs décharges de mousqueterie et d'artillerie, tandis que le pont-levis se releve pour dérober tout moyen de fuite à ces infortunés. Cruauté si

(1) On y suppléa par quelques mouchoirs blancs attachés ensemble.

(2) Député de son district.

basse, si absurde et si gratuite, qu'après les premiers mouvements de fureur et d'indignation qu'elle excita, on a soupçonné qu'elle pouvoit être l'effet de quelque ordre mal donné ou mal entendu, de quelque méprise fatale, plutôt que d'une perfidie préméditée.

Quoi qu'il en soit, ce fut cette horreur qui dévoua à la mort le malheureux Launay en remplissant les cœurs de cette rage soudaine et soutenue qui triompha des efforts et de tous les obstacles. C'est en contemplant cette fureur qu'il donna les marques d'une terreur profonde. Toute présence d'esprit l'abandonna. Il eût pu opposer à la prise du premier pont une résistance plus vigoureuse, en plaçant dans la cour un grand nombre de pieces d'artillerie. Cette manœuvre eût fait couler des flots de sang; mais, dans le délire forcené des combattants, la Bastille n'en eût pas moins été prise. L'inadvertence de Launay, car ce n'est point à son humanité qu'il faut faire honneur de cet oubli, prévint les horreurs d'un massacre inutile. Après avoir vu forcer tous les ponts et tous les postes, il se réfugia dans l'intérieur de ses énormes bastions, et n'eut plus d'autre idée que d'attendre les secours promis par M. de Bezenval, ou, s'ils tardoient trop, de se faire sauter en l'air, et d'écraser, disoit-il, ses ennemis sous les débris de la Bastille. Deux fois il fut repoussé au moment où il alloit mettre le feu au magasin des poudres.

Cependant le peuple victorieux remplit la forteresse. La fureur des uns, le courage des autres, cherchent l'odieux gouverneur. Ce ne fut pas sans peine qu'on le découvrit; sans épée, sans uniforme, un habit ordinaire le déroboit à des yeux qui ne le connoissoient pas. Plusieurs se disputent l'honneur de l'avoir arrêté. Il veut se percer le sein d'une lame à dard que le grenadier Arné lui arrache. Bientôt les braves Elie, Hulin, l'Epine, Legris, Morin, le saisissent, l'entourent, et deviennent ses défenseurs contre la fureur générale. Quelques uns sont même maltraités et blessés; en couvrant de leurs corps leur prisonnier, ils ne pouvoient le protéger qu'à demi. On lui arrachoit les cheveux; on dirigeoit des épées contre lui. Il conjuroit ses défenseurs de ne pas l'abandonner jusqu'à l'hôtel-de-ville. Il réclamoit les promesses de MM. Elie et Hulin, ses vainqueurs, et maintenant ses appuis. Ces deux hommes généreux, épuisés de cette lutte inégale contre l'impétuosité populaire, écartés, malgré leur force et leur vigueur, et comme emportés par le flot de la multitude loin du malheureux Launay, perdent le prix de leurs efforts. Obligés de s'éloigner un instant, ils voient ce misérable, à qui une rage subite, aux approches de la mort, inspire un courage forcené, se défendre contre tous, tomber, foulé aux pieds de la multitude, et, le moment après, sa tête hideuse et sanglante s'élever en l'air au milieu des cris d'une alégresse féroce et encore mal assouvie. Cet horrible trophée fut bientôt suivi de plusieurs autres de la même espece; des officiers de la garnison de la Bastille, dénoncés par leur uniforme, eurent le même sort. Quelques uns cependant ne méritoient d'autre reproche que celui d'avoir servi le despotisme dans un emploi trop indigne de leur courage. Plusieurs citoyens employés à la Bastille donnerent alors des preuves d'un patriotisme aussi éclairé que courageux. Tel est M. Vielh de Varennes, ancien ingénieur des ponts et chaussées, qui, au péril de sa vie, blessé dangereusement, parvint à sauver M. Clouet, régisseur des poudres. Un individu moins heureux emporta les regrets de tous ceux qui l'avoient connu. C'étoit l'honnête de Losme Solbrai, celui qui, le matin même, avoit engagé le gouverneur à recevoir M. de la Rosiere dans l'intérieur de la Bastille. Il étoit, depuis vingt ans, l'ami, le consolateur des prisonniers; sa douceur, sa générosité, égaloient la dureté et l'avarice de Launay. Pourquoi faut-il que le hasard singulier, qui, dans ce moment, vint dénoncer ses vertus, n'ait pas eu l'effet qu'il devoit produire, et ne soit pas devenu la sauve-garde de ce vénérable militaire? Déja entouré d'une multitude que la vue de son uniforme rendoit furieuse, il alloit être

déchiré par elle, lorsqu'un jeune homme, pénétré de douleur, d'attendrissement et de désespoir, se précipite dans la foule, s'élance vers lui, l'embrasse, l'appelle son pere, son ami, son bienfaiteur, se nomme (1), conjure le peuple d'épargner un respectable mortel, l'ami de tous les malheureux; il raconte son histoire : long-temps prisonnier à la Bastille, il doit à M. de Losme plus que la vie. Il mourra pour le défendre; il le serre de nouveau entre ses bras en le baignant de ses larmes. Déja quelques uns s'attendrissent; mais d'autres s'écrient que c'est un mensonge, qu'on veut par une fable leur enlever leur victime. Les cris couvrent ses cris : la fureur populaire redouble; lui-même est frappé, meurtri de plusieurs coups. On l'arrache avec violence à celui qu'il croit soustraire au péril. Le digne militaire, touché de cette générosité, qui adoucit pour lui les horreurs de la mort, lui dit, les larmes aux yeux : Que faites-vous, jeune homme? retirez-vous : vous allez vous sacrifier sans me sauver. A ces mots, devenu encore plus intrépide, parceque sa tendresse et sa douleur sont accrues, M. de Pelleport s'écrie : Je le défendrai envers et contre tous. Et oubliant qu'il est sans armes, il écarte la foule avec ses mains, secondé d'un de ses amis qui l'accompagnoit. Ce mouvement violent étonne, irrite la multitude qu'il devoit attendrir, mais qui, bouillante encore, au sortir de la Bastille, ne respiroit que la vengeance. Un homme féroce frappe M. de Pelleport d'un coup de hache sur le cou, le blesse, et alloit redoubler lorsqu'il est renversé lui-même par l'ami qui accompagnoit M. de Pelleport. Aussitôt, assailli de tous côtés, il se trouve entouré de sabres, fusils, baïonnettes dirigées contre lui; il en saisit une, et, avec une agilité, une force et un courage qu'il reçoit de son désespoir, il écarte la foule, se fait jour à travers, court vers l'hôtel-de-ville, et tombe sur les marches sans connoissance, tandis que la tête de son respectable bienfaiteur de Losme est promenée en triomphe avec celle de Launay.

Quelques regrets qu'ait excités cette mort parmi ceux qui connurent trop tard celui qui l'avoit si peu méritée, une autre mort non moins funeste excita une douleur plus profonde, plus durable, et proportionnée à la reconnoissance due à l'infortuné, victime d'une fatale méprise. La capitale, et même la patrie, dont la destinée étoit liée alors à celle de la capitale, placeront toujours parmi les désastres les plus affligeants de cette journée la mort déplorable d'un bas-officier nommé Becart, qui sauva Paris de la plus horrible des calamités. C'étoit lui qui, se trouvant de garde à la porte du magasin à poudre, et voyant arriver le gouverneur avec des meches allumées dans le dessein de se faire sauter, le repoussa avec violence, le menaçant même de le percer de sa baïonnette s'il s'obstinoit dans cet abominable dessein. On sut dès le soir même (car l'intérêt qu'inspira sa mort fit rechercher sa conduite, et ce que l'on apprit augmenta les regrets que causa sa perte), on sut qu'il avoit souhaité de prévenir, de la part du gouverneur, toute mesure hostile, qu'il avoit donné des conseils pacifiques, formé les vœux d'un citoyen, enfin qu'il s'étoit constamment abstenu, pendant le siege et le combat, de tirer un seul coup de fusil. Tel étoit celui dont la tête, quelques heures après, étoit portée au bout d'une pique, ainsi que celle du nommé Asselin, innocent comme lui, mais qui, comme lui, n'avoit pas rendu le plus signalé de tous les services. Une fausse ressemblance dans les uniformes, trompant la multitude, les avoit fait prendre l'un et l'autre pour des canonniers de la Bastille. C'étoit le plus grand des crimes aux yeux d'un peuple qui avoit vu depuis plusieurs jours ces instruments de carnage tournés contre lui, et qui ce jour même venoit d'être écrasé sous plusieurs détonnations d'artillerie. Il immola donc ces deux infortunés; mais il pleura sa méprise quand il la connut, et depuis on vit quelques-uns

(1) Son nom étoit le marquis de Pelleport.

de ces meurtriers verser des larmes d'attendrissement et même donner des signes de désespoir, lorsque, mieux instruits, ils venoient à se rappeler qu'ils avoient tenu entre leurs mains et présenté avec joie aux regards des passants la main qu'ils avoient coupée comme celle d'un ennemi public.

Par malheur ce ne fut pas la seule méprise de cette extraordinaire journée. Certes, toute ame généreuse s'applaudira d'avoir vu les Suisses, en garnison à la Bastille, échapper par un hasard heureux à la punition que leur eût infligée la vengeance publique, si l'on eût su qu'eux seuls avoient fait couler tout le sang répandu autour de cette forteresse : mais on voudroit que des soldats français, des invalides, bien moins coupables, n'eussent pas porté la peine de cette odieuse méprise. O vous, stipendiaires étrangers, que le peuple français a crus ses amis parceque vos maîtres ont trafiqué avec le sien de votre sang et de votre obéissance alors tournée contre la nation qui vous payoit; cette nation généreuse ne reproche qu'à l'ignorance de vos soldats la conduite sanguinaire qu'ils tinrent dans cette occasion; elle est l'ouvrage des officiers qui les trompent et qui les oppriment. Mais cet aveuglement cessera : frappés de la lumiere que portera dans vos yeux la révolution française, vous apprendrez à juger ceux qui vous commandent, ceux qui vous gouvernent, et ceux qui vous ordonnoient de tirer sur le *peuple.* Vous vous direz à vous-mêmes : Il est bon, il est généreux, ce *peuple*, qui, un moment, crut impossible que nous eussions tiré sur lui, et qui, bientôt après, mieux instruit de notre conduite, nous pardonna : c'est de son sein qu'étoient sortis le magnanime Elie, ces braves gardes-françaises, qui, au milieu des applaudissements, des transports de joie, des couronnes civiques accumulées sur leur tête, entourés des trophées érigés subitement autour d'eux par la reconnoissance publique, nous voyant dans cette salle de l'hôtel-de-ville désarmés, pâles, attendant la mort comme des coupables convaincus, éprouverent pour nous une compassion héroïque, intercéderent en notre faveur, ne demanderent pour prix de leurs exploits que la grace de leurs freres d'armes, et, en entendant ce cri unanime *grace, grace,* sortir à la fois de toutes les bouches, nous embrasserent avec des transports d'alégresse et la joie d'une seconde victoire. Voilà, *peuple* helvétien, et par *peuple* je n'entends pas les magistrats des treize cantons, mais les citoyens qui les paient pour en être gouvernés; voilà les souvenirs nobles et chers qui vous donneront des remords d'avoir tiré sur le *peuple* français; car alors, libres vous-mêmes, vous donnerez à ce mot le sens qui lui appartient, et qui ne vous est pas encore connu.



ALERTE DE LA NUIT
du 14 au 15 Juillet 1789.

DIX-HUITIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

NUIT DU 14 AU 15 JUILLET 1789.

La nouvelle de la Bastille prise avoit répandu dans Paris une alégresse universelle : mais cette joie étoit combattue par l'idée de tous les périls qui menaçoient cette capitale; périls que la prise même de cette forteresse pouvoit rendre plus instants en poussant les ministres et les généraux à presser le moment de l'attaque. Les troupes qui environnoient la ville continuoient de garder leurs différents postes. Deux fois l'assemblée nationale avoit sollicité l'éloignement de ces troupes; et ces deux demandes n'avoient obtenu qu'un refus positif, suivi bientôt d'une réponse équivoque et dilatoire. La cour restoit environnée d'illusions et de mensonges. Croiroit-on que l'intendant de Paris, Berthier, peu de jours après victime de la vengeance populaire, interrogé par le roi, le soir même du 14 juillet, sur l'état de la capitale, répondit que tout étoit calme? Ainsi Louis XVI, dans Versailles, étoit aussi étranger à la vérité sur ce qui se passoit dans le sein de son royaume, à quatre lieues de lui, que peut l'être le roi d'Espagne dans Madrid sur les évènements qui arrivent au Mexique, au Chili et aux Philippines, soumis à sa domination. Une haie de courtisans et de flatteurs mettoit entre son peuple et lui un obstacle égal à celui qu'élevent, entre un autre Bourbon et ses sujets d'Amérique ou d'Asie, la mer Atlantique, celle du Sud, et l'intervalle de cinq mille lieues. Et c'est là ce qu'on appelle régner! C'est là ce qui constitue la majesté du trône, de ce trône dont les esclaves de cour, qui, à la honte du genre humain, furent nommés *des grands*, se disent les appuis et les défenseurs! Et ces mêmes hommes, qui insultoient ainsi à leur monarque par cette absurde détention, qui l'emprisonnoient pour dicter en son nom des ordres funestes à tout un peuple, et exposoient ainsi à des dangers incalculables la personne de celui qu'ils appeloient leur maître, ces mêmes hommes ont depuis fait retentir la France et l'Europe de ces mots: *Le roi est prisonnier dans Paris.* « Oui, auroit pu leur répondre l'assemblée nationale par la bouche d'un de ses orateurs, « le roi est retenu dans sa capitale; ou, si le mot « vous plaît davantage, il est prisonnier de son peuple, pour n'être plus prisonnier « des ennemis de la nation, qu'au nom du roi vous avez voulu perdre et enchaî- « ner. Il est prisonnier, pour être soustrait aux perfides conseils qui, en compro- « mettant son trône et sa sûreté, l'enfermoient dans une enceinte plus étroite et plus « digne de ce nom de prison. En un mot il est prisonnier d'un peuple qui veut un « roi. Et quand nous l'arrachons aux mains de ces nobles qui, sous le nom de roi, « vouloient un esclave couronné, oppresseur de sa nation, nous sommes les libérateurs « du monarque ». Voilà comment l'assemblée nationale pouvoit et devoit peut-être répliquer à ses ennemis, après que le peuple eut conquis son roi, pour rappeler l'heureuse expression de M. Bailly premier maire de Paris. Mais, à cette époque du 14 juillet, elle

attendoit avec une impatience mêlée de crainte ce qu'il plairoit aux ministres d'ordonner d'elle, entourée cependant de canons et de baïonnettes.

La postérité n'oubliera point cette soirée mémorable, où, même après la prise de la Bastille, encore ignorée à Versailles, les députés d'une grande nation parloient en suppliants au despotisme déja vaincu et presque désarmé. Mais du moins ces suppliants s'exprimoient en hommes près d'être libres et dignes de le devenir. Les harangues des orateurs sur la nécessité d'une nouvelle députation portoient le caractere d'une éloquence fiere et hardie, peu connue en France dans une assemblée d'états-généraux. Que faisoient cependant les ennemis de l'assemblée ou plutôt de la nation? Ils méditoient des violences forcenées; ils s'occupoient des préparatifs du crime nouveau dont ils alloient enrichir l'histoire des cours. C'est ce que le premier orateur de l'assemblée (1) exprimoit énergiquement, le lendemain, en rassemblant les traits du tableau que la députation devoit offrir au roi.

« Dites-lui, s'écrioit-il, que les hordes étrangeres dont nous sommes investis ont « reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs ca-« resses, et leurs exhortations, et leurs présents: dites-lui que tous les satellites étran-« gers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies l'asservissement de « la France, et que leurs vœux brutaux invoquoient la destruction de l'assemblée natio-« nale: dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au « son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scene de la Saint-Barthélemi. »

Telle étoit à Versailles la perplexité de l'assemblée nationale; et cette horrible situation, connue à Paris, ajoutoit aux terreurs et aux mouvements d'indignation qui agitoient la capitale. Cette nuit présenta le même spectacle qu'elle avoit offert la nuit précédente; pavés arrachés des rues et transportés au haut des maisons; fossés profonds; larges tranchées ouvertes en divers lieux menacés; canons conduits par le peuple en différents postes, aux barrieres, particulièrement à celle de Saint-Denys; enfin tout l'ensemble d'un tableau dont nous avons déja rassemblé les principaux traits. Il suffit d'ajouter que chaque instant accroissoit les moyens de défense. Les bataillons, les compagnies, se multiplioient. La permission d'en former de nouvelles se donnoit à qui venoit en demander; et quelques bourgeois y réussirent sans montrer d'autre autorisation que la signature d'un électeur ou d'un membre du comité. Un particulier s'étoit, dès le soir même, fait nommer gouverneur de la Bastille, et, sur un ordre de M. de la Salle, alors commandant la garde parisienne, il s'y étoit rendu à la tête de cent bourgeois armés qui se joignirent à cent cinquante gardes-françaises pour empêcher qu'on ne reprît cette forteresse. Ce fut encore dans cette même nuit que les grenadiers du régiment des gardes-françaises vinrent déclarer à l'hôtel-de-ville qu'ils ne vouloient plus retourner à leurs casernes, dans la crainte d'être exposés à de mauvais traitements et à tous les pieges que leur tendroient la malveillance et même la fureur de leurs officiers. On peut juger s'ils furent bien reçus; on expédia à différents couvents de Paris l'ordre de les loger et de les nourrir jusqu'à nouvel ordre.

Il est peu d'hommes, alors habitant Paris ou s'y trouvant par hasard, qui, se rappelant cette soirée et cette nuit du 14 au 15, ne se souvienne de quelque acte de patriotisme, de quelque trait de courage et de vertu, et qui n'ait à citer un nombre infini de ces mots touchants ou énergiques qui partent de l'ame et qui saisissent ceux qui les entendent. On eût dit que tous les Français sentissent à la fois que de ce jour seulement ils avoient une patrie; et, de l'enthousiame soudain qu'inspiroit cette idée, s'échappoient en même temps les sentiments les plus élevés, comme autant de sources nouvelles qui se font jour et jaillissent au même instant. L'égoïsme sembloit

(1) Mirabeau.

anéanti; et l'intérêt du salut particulier se manifestoit par les signes d'un intérêt plus noble, la conservation de tous.

Parmi ces traits, dont on pourroit rapporter un grand nombre, nous n'en citerons qu'un seul des plus remarquables.

Un jeune homme, M. Mandar, occupé toute la matinée de différentes fonctions publiques et volontaires, comme tous les citoyens, apprit, en se transportant aux invalides, que la Bastille étoit prise. Désespéré de n'avoir pas eu part à l'honneur de ce succès, il lui vient à l'esprit de se consoler en rendant à ses concitoyens un service essentiel. Il n'avoit pu vaincre avec eux : il voulut tirer parti de leur victoire et du premier effet que produiroit sur les troupes postées au Champ de Mars la nouvelle de la prise de la Bastille. Il communique à ses compagnons la démarche qu'il médite. Quelques uns la trouvent impraticable, d'autres inutile; tous la croient dangereuse pour lui, et s'efforcent de l'en détourner. Mais il étoit inébranlable dans sa résolution.

Cet enthousiasme, commun depuis quelques jours au plus grand nombre des habitants de Paris, exaltoit, dans une ame naturellement ferme et intrépide, les idées de liberté et d'indépendance, que la culture des lettres (1) et la lecture des écrivains de l'antiquité rendent presque indestructibles dans les hommes nés pour les passions généreuses. Repoussant tout conseil timide de ses compagnons, et même écartant ceux que pouvoit lui donner sa propre foiblesse déguisée en prudence, il se sépare de sa troupe et marche vers l'École militaire, où le général étoit logé. De là il s'avance au camp du Champ de Mars, où le chef se trouve en ce moment : il pénetre jusqu'à lui ; il lui dit que la Bastille est conquise; que M. de Launay vient de périr *de la mort des traîtres*. Il ajoute : Et c'est ainsi que nous traiterons les agents du pouvoir absolu. On conçoit quelle fut la surprise du commandant suisse. Bezenval étoit un courtisan foible et corrompu, mais il n'étoit ni cruel ni barbare. Tranquille et de sang froid, il se contente d'observer que cette nouvelle de la prise de la Bastille étoit invraisemblable; que Henri IV, qui avoit assiégé cette forteresse, n'avoit pu s'en emparer. Le jeune homme, que l'incrédulité du général échauffe sans l'étonner, atteste la vérité de ses récits, et, pour garant, offre sa tête. Je vous observe, ajoute-t-il, que je suis ici dans un camp : vous seul y commandez; je ne puis en sortir que de votre consentement. Que je perde la liberté et la vie, si ce que je dis n'est pas vrai. Le vieux officier, ne pouvant guere alors conserver de doute sur la vérité des faits, se contenta de marquer sa surprise tant sur les faits eux-mêmes, que sur la hardiesse du projet de venir les lui apprendre, et d'avoir pu réussir à parvenir jusqu'à lui; et, mêlant au flegme de son caractere et de son âge une sorte d'intérêt et même d'émotion, il dit à M. Mandar : Retournez vers vos concitoyens, et dites-leur que je ne sers point contre eux. Je ne tirerai point l'épée contre les Parisiens : je suis ici pour donner du secours à la ville, dans le cas où elle en auroit besoin contre les brigands. Le jeune homme, frappé de cette apparente émotion du général, et persévérant dans l'espérance de l'engager à la retraite, lui dit que la seule maniere de secourir Paris c'est d'en éloigner les troupes, dont le voisinage y redouble les périls et les alarmes; que la retraite du général peut seule prévenir l'effusion du sang humain et le carnage dont le Champ de Mars va être infailliblement le théâtre. Le général répond qu'il va prendre les ordres de la cour. Ne prenez, monsieur, lui réplique-t-il, ne prenez l'ordre que de vous-même, de votre amour pour la paix, si vous ne voulez répandre à pure perte, dans cette même place, le sang de vos concitoyens, prêts d'attaquer, au nombre de

---

(1) M. Mandar est le traducteur de l'excellent livre de Needham, intitulé *de la Souveraineté du peuple, et de l'excellence d'un état libre.*

cent mille hommes, quelques milliers de vos soldats. Toujours plus surpris, mais plus ému, soit crainte, soit humanité, le général promit de ne point venir à Paris, d'éviter tout engagement avec les citoyens, et congédia M. Mandar, qui, rassuré sur les dispositions de M. de Bezenval, se retira plein de joie, et, à peine hors du camp, eut le plaisir d'entendre sonner la retraite.

Cette retraite, bientôt connue des Parisiens, sans qu'ils sussent la principale circonstance qui avoit pu, sinon la déterminer, du moins la hâter de quelques heures, diminua les inquiétudes que pouvoient causer les troupes placées dans un poste si voisin. On se porta en plus grand nombre dans tous les endroits menacés ou qu'on croyoit l'être. Paris ignoroit alors que la consternation étoit plus grande dans les divers camps ennemis qui l'assiégeoient, qu'elle ne l'étoit dans ses propres murs. Le maréchal de Broglie avoit vu et fait entendre qu'il ne pouvoit compter sur l'obéissance de ses soldats, et principalement des canonniers; il méditoit déja sa retraite: mais chaque mouvement qu'il faisoit faire à différents détachements de ses troupes produisoit tout l'effet que devoient causer des mouvements hostiles qu'on n'attribuoit pas à la crainte, et redoubloit l'agitation générale. La nuit se passa tout entiere dans ces alternatives de tumultes convulsifs et de silence inquiet; tandis que l'assemblée nationale, instruite enfin de la prise de la Bastille, continuoit sa séance, prolongée jusqu'au lendemain, dans des inquiétudes mortelles, moins sur elle-même que sur le sort d'une grande nation, lié, dans ce moment, à celui de ses représentants : situation terrible qui devoit durer jusqu'au moment où il plairoit aux ministres, aux favoris, de laisser parvenir au roi la vérité qui devoit l'éclairer sur ses propres périls, plus encore que sur ceux du peuple français. Elle se fit jour enfin et parvint jusqu'au monarque. Le duc de Liancourt, membre de l'assemblée nationale, usant du droit attaché à sa charge de premier gentilhomme du roi, lui montra, la nuit du 15, à minuit, l'abyme où alloient le pousser ses ministres, en croyant n'y précipiter que la nation. Alors tout changea. Le roi, détrompé, déclara qu'il ne faisoit qu'un avec elle : il chargea le duc de Liancourt d'annoncer à l'assemblée qu'il se rendroit à la séance du lendemain : et cette nouvelle, qui d'abord y rétablit le calme, bientôt portée à Paris, y répandit une joie égale aux alarmes qu'elle faisoit cesser.

N° 19



CANONS DE PARIS PORTÉS À MONTMARTRE,
le 15 Juillet 1789

DIX-NEUVIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LES CANONS DE PARIS TRANSPORTÉS A MONT-MARTRE.

Un des caracteres de la révolution, dans cette premiere et immortelle semaine, c'est d'avoir réuni et rapproché dans un si court intervalle de temps, et dans l'enceinte de Paris et de Versailles, une telle multitude d'évènements simultanés, qu'après cette époque, et pendant un temps considérable, les acteurs et les spectateurs, également opprimés du poids de tant de souvenirs, retrouvoient avec peine l'ordre et la suite des faits égarés en quelque sorte dans leur mémoire; tous les évènements sembloient perdus dans la variété des émotions successives dont on avoit été comme accablé pendant six jours.

L'agitation de Paris, toujours égale, toujours extrême, se marquoit presque d'heure en heure par des symptômes différents. C'est qu'au milieu de tant de dangers, chacun de ces dangers devenant tour-à-tour l'objet dominant de l'attention générale, toutes les passions, tous les caracteres se manifestoient successivement sous des formes nouvelles. Paris, dans la soirée où la Bastille fut prise, Paris, pendant la nuit suivante, Paris, le lendemain matin, offrit un aspect différent, et cependant rien n'étoit changé pour lui. Menacé par l'armée du maréchal de Broglie, par des soldats étrangers, par les brigands enfermés dans son sein, les dangers qu'il couroit au dedans redoubloient ses alarmes sur ceux du dehors. A peine étoit-il approvisionné pour deux jours: déja de fausses patrouilles, qu'il étoit impossible de ne pas confondre avec les véritables, avoient diminué la sécurité des citoyens rassurés d'abord par la vigilance de la milice bourgeoise. Des équivoques inévitables, le mot de l'ordre mal donné, ou mal entendu par des bourgeois sans expérience et armés subitement, avoient occasionné des méprises funestes et sanglantes entre des hommes bien intentionnés. Des hussards, des soldats étrangers, déguisés en paysans, attendoient le moment de se revêtir d'habits de gardes-françaises déja préparés pour eux; et trente mille bandits armés, redoublant le désordre pour hâter l'instant du pillage, devenoient des ennemis plus formidables que les régiments qui environnoient la capitale.

Le courage, l'activité, l'unanimité inconcevable de tous les citoyens devint le remede de tous ces maux. Toute idée utile, saisie aussitôt que proposée, s'exécutoit sur-le-champ, et s'exécutoit bien. Des couriers alloient presser l'arrivée des convois, dont on hâtoit la marche à grands frais, et qu'on escortoit d'une force armée. Plusieurs citoyens porterent des sommes considérables à l'hôtel-de-ville, et un grand nombre y adressa les dons du patriotisme. Quelques uns présentoient aux différents comités des ordres tout dressés pour des objets utiles, pour l'activité de la

poste, le paiement de l'impôt, celui des rentes, l'entrée et la sortie des hommes et des choses nécessaires au service public. Les électeurs, les membres des comités, tous ceux qui se trouverent alors en place, étoient surpris et confondus de cette ardeur, de cet accord. À la vérité, nombre de hasards, en nourrissant l'inquiétude, entretenoient la vigilance. Ici l'on saisissoit des voitures chargées d'armes cachées sous de la paille; là l'on arrêtoit des femmes d'un rang distingué, déguisées en paysanes; ici des gens de la cour revêtus de haillons; ailleurs des laitieres emportant de l'or et de l'argent dans des vases à lait. La tentative de délivrer et d'armer les prisonniers de Bicêtre et de la Salpêtriere, ainsi que celle de reprendre la Bastille, tout échoua par l'effet de cette surveillance générale que tout mouvement inquiétoit et qui se montroit par-tout. On se distribuoit ces soins pénibles et ces emplois fatigants, regardés comme des distinctions et presque des faveurs; et il se forma une compagnie sous le nom de volontaires de la Bastille, dont l'unique destination fut de veiller sur cette forteresse jusqu'à son entiere démolition, déja résolue et bientôt décrétée. Des bruits répandus sur de prétendues communications secretes, ménagées entre cette citadelle et le donjon de Vincennes, engagerent l'hôtel-de-ville à vérifier cette conjecture. Elle se trouva fausse: et cette recherche ne fit découvrir que de nouveaux cachots fangeux, des chaînes pesantes attachées à des pierres d'une grandeur énorme, seule table, seul lit et seul siege que laissoit le despotisme ministériel aux malheureux qu'il plongeoit dans ces abymes.

De tous les préparatifs hostiles dirigés par les ministres contre Paris, ceux qui avoient causé le plus de crainte et d'alarmes étoient les travaux ordonnés à la butte Montmartre. On y occupoit depuis plusieurs mois vingt mille ouvriers, sous le prétexte spécieux de délivrer la capitale des dangers dont la menaçoient le désœuvrement et la mendicité de cette multitude. Mais ces dangers subsistoient toujours, puisque ces ouvriers venoient tous les soirs coucher à Paris, que, dans la disette des subsistances, ils affamoient encore, et qu'ils alarmerent souvent, même depuis la liberté conquise. Le plus grand nombre se trouvoit alors dans l'enceinte de la ville, et plusieurs contribuerent à lui rendre un service dont le ministere dut leur savoir peu de gré. Mais nous avons vu plus d'une fois que sa destinée étoit de voir tourner contre lui presque toutes les mesures qu'il avoit prises contre les Parisiens. Ils savoient que ces travaux de Mont-martre avoient eu pour objet d'y établir plusieurs plates-formes, à différentes hauteurs, disposées à recevoir des canons. Ils résolurent de s'en emparer, d'y établir eux-mêmes des pieces d'artillerie, pour protéger Paris, la Bastille, et tenir les ennemis à distance. Ce projet à peine conçu est exécuté soudain. Bourgeois, artisans de la capitale, gardes-françaises, soldats déserteurs de tous les régiments, ouvriers de Mont-martre, tous se mêlent, se confondent, conduisent, traînent ou poussent les canons sur la butte inégalement escarpée. Chevaux, voitures, instruments, machines, l'empressement public avoit tout fourni; et en peu d'heures on acheva sans frais une entreprise que les agents du ministere n'eussent pu consommer qu'en plusieurs jours et avec des sommes considérables. La vue détaillée de cette butte, l'aspect des plates-formes, et l'ensemble de tous ces travaux combinés avec tant d'autres préparatifs non moins menaçants, parurent aux yeux plus ou moins prévenus des Parisiens la preuve manifeste de l'horrible complot tramé contre eux. Leurs soupçons devinrent une certitude qu'ils rapporterent dans la capitale et qui pénétra d'une nouvelle horreur tous leurs concitoyens. L'histoire ne doit lever que par degrés et avec ménagement le voile qui couvre certaines atrocités. Le temps lui prépare des preuves souvent refusées aux contemporains, qu'une incrédulité toujours honnête, mais souvent absurde, engage à repousser le soupçon des forfaits qui n'ont point eu leur exécution. Si le complot plus affreux de la Saint-Barthélemi, tramé entre trois cours pendant plus de dix-

huit mois, eût échoué par quelque circonstance imprévue, combien de milliers d'hommes simples et droits, combien d'autres, même sages, éclairés, expérimentés, eussent obstinément refusé de le croire, et en eussent maintenu l'impossibilité par des raisons qui auroient paru presque irréplicables! Il est dû plus de mépris que de haine à des ministres réduits à dire, pour leur justification, qu'en ourdissant de pareilles trames ils ne vouloient inspirer que la crainte. L'horreur et l'indignation sont les sentiments qu'ils ont inspirés, qu'ils inspirent, puisqu'ils vivent encore; et elle est attachée à leur nom pour la durée des siecles.

Les soupçons que firent naître ces travaux de Mont-martre furent tels, qu'on se persuada qu'il existoit dans l'abbaye voisine des vivres, des armes et des munitions pour l'usage des troupes ministérielles qui devoient occuper ce poste. Les Parisiens se porterent en foule dans le monastere. Leur recherche fut inutile, et ils ne trouverent que des recluses occupées à prier Dieu pour le soutien de la religion, c'est-à-dire du clergé; la gloire du roi, c'est-à-dire le succès des entreprises ministérielles; et le triomphe de sa fidele noblesse, c'est-à-dire la perpétuité des privileges féodaux et l'éternité de l'oppression du peuple. Ce sont là les vœux qui s'élevoient au ciel du fond de ces ames simples et pures pour la plupart, mais dénaturées par tous les préjugés de la superstition, de l'ignorance et de l'orgueil.

Tandis que la capitale offroit ce spectacle si nouveau d'un ordre naissant au sein du désordre, de la subordination volontaire ou commandée au milieu des ruines de l'insurrection, du vœu presque unanime pour le bien général au milieu de tous les maux, on apprit la nouvelle ou on reçut la confirmation d'un évènement qui, sans pouvoir rétablir subitement le calme, fit succéder la joie et l'espérance aux alarmes, aux angoisses, à toutes les passions douloureuses. On sut que, dans la matinée du mercredi 15, le roi, sans autre cortege que celui de ses deux freres, s'étoit transporté à l'assemblée nationale, qu'il s'étoit uni aux représentants de son peuple, qu'il avoit ordonné le renvoi des troupes, que quelques uns de ses ministres s'étoient retirés, et qu'on ne doutoit point du renvoi ou de la démission des autres. Enfin on ajoutoit qu'il se transporteroit à Paris dès le lendemain, pour satisfaire à l'empressement du peuple et dissiper ses inquiétudes. Il seroit difficile d'exprimer les transports que firent naître ces heureuses nouvelles. Plusieurs députés à l'assemblée nationale prévinrent volontairement la députation que l'assemblée jugea convenable d'envoyer à Paris : honneur dû au civisme héroïque de la capitale. Ils furent reçus avec un enthousiasme qui n'eut d'égal que celui qui précipita tous les citoyens au devant de la députation entiere. Les applaudissements, les vœux, les bénédictions, les doux noms de peres, de freres, d'amis, prodigués avec une effusion touchante, suivant les convenances d'âge, de liaisons, de rapports, les fleurs semées sur leurs pas ou jetées du haut des fenêtres, le mélange confus de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les costumes, un certain désordre attendrissant mêlé d'une confiance fraternelle, sont les plus foibles traits de ce tableau, dont ne peuvent se faire l'idée ceux qui ne l'ont pas vu, et qu'il suffit de rappeler à ceux qui en ont joui. On eût dit que l'amour, prévenant le décret qui devoit rendre les Français égaux, en avoit fait d'avance un peuple de freres. Moment heureux et trop court, qui n'annonçoit pas les fureurs auxquelles devoit bientôt se porter une partie des Français, quand la loi leur feroit un devoir de cette égalité, seule base inébranlable de la société et de la vraie morale parmi les hommes.

C'est à l'hôtel-de-ville que cette alégresse, d'ailleurs si universelle, se manifestoit par les signes les plus éclatants. Elle s'accroissoit par les discours des députés les plus éloquents, par les récits de ce qui s'étoit passé le matin à Versailles, par l'échange et la communication des sentiments les plus vifs, les plus nobles et les plus doux, en présence d'un peuple occupé de ces évènements d'où dépendoit sa destinée. C'est

là que, par une acclamation générale, M. de la Fayette fut nommé commandant de la milice bourgeoise, bientôt après appelée garde nationale parisienne.

C'est au milieu de cette même assemblée qu'un simple citoyen, M. Bailly, député de Paris à l'assemblée nationale, et qui avoit présidé le tiers-état au moment de la réunion des ordres, fut proclamé prévôt des marchands, la multitude ne connoissant point d'autre dénomination pour désigner le magistrat qui préside à la municipalité. Mais ce mot rappelant des idées que l'esprit de la révolution repoussoit avec force, il ne fallut que la voix d'un seul citoyen pour faire substituer à ce titre un titre plus convenable : *Point de prévôt des marchands*, s'écria-t-il; *Maire de Paris:* et ce mot retentit dans toute la salle. Des refus modestes, mêlés à l'expression de la reconnoissance la plus vive et de la sensibilité la plus profonde, furent presque la seule réponse du nouveau maire, dont les larmes et les sanglots étoufferent la voix. La sensibilité publique plus forte que la sienne, le vœu général, les instances de tous ses concitoyens, triompherent de sa résistance. C'est ainsi que, dès le lendemain de la prise de la Bastille, le peuple de Paris entroit en jouissance de sa portion de la souveraineté nationale, et s'enivroit du plaisir de voir la force civile et militaire de la capitale confiée à des citoyens nommés par son choix. L'archevêque de Paris lui-même, qui depuis a manifesté des sentiments beaucoup moins favorables à la souveraineté nationale, emporté alors par le torrent de l'émotion publique, se leva le premier et proposa d'aller à Notre-Dame remercier Dieu, et chanter un *Te Deum* en reconnoissance des bienfaits du ciel versés sur la nation dans cette heureuse journée. Cette proposition fut reçue avec transport ; et une couronne civique déposée sur sa tête, malgré tous ses efforts, lui attesta la joie que ressentoit le peuple de trouver un citoyen dans un prêtre. La multitude répandue dans les escaliers, dans les cours, dans la place, instruite de moment en moment de ce qui se passoit à l'hôtel-de-ville, applaudissoit avec un enthousiasme toujours nouveau. C'est à travers cette foule que l'archevêque, le nouveau maire, le commandant général de la milice parisienne, les électeurs, se firent jour pour aller à la cathédrale avec un cortege difficile à décrire. Le hasard l'avoit formé : tous les costumes y étoient comme en contraste; mais le sentiment mettoit tout en accord, et formoit un tableau que n'offrit jamais la pompe du cérémonial le plus auguste et le plus imposant.



LE ROI ARRIVANT A L'HÔTEL-DE-VILLE

le 17 Juillet 1789

VINGTIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LE ROI A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Une cour perfide et trompée dans ses barbares desseins, frémissant de voir tout-à-coup briser la trame d'une conspiration contre Paris et la France; les auteurs, les complices, les agents de cet affreux complot déja fugitifs, par-tout poursuivis par la vengeance publique; et, dans ce renversement subit de tant de projets désastreux, un peuple si cruellement traité, à peine échappé à tant de périls, encore menacé de tant d'autres, et qui, généreux dans sa victoire, juste dans sa colere, sépare son roi du crime de ses ministres, aime encore le monarque au nom duquel se méditoient tant d'atrocités, et, l'ayant soustrait aux ennemis publics, l'accueille d'abord avec le respect fier et sombre qui atteste l'affliction des cœurs mécontents, mais bientôt, sur la foi d'une promesse royale, se livre aux mouvements plus doux, plus affectueux, qui succedent au ressentiment évanoui : quels sujets de réflexions pour les ennemis du peuple, s'ils savoient réfléchir, et sur-tout s'ils étoient justes comme lui!

Une autre source non moins féconde de pensées d'un autre genre, plus tristes et plus affligeantes, sur le sort des nations, sur l'enchaînement des causes qui pervertissent les idées des princes et même des meilleurs, c'est de songer qu'un roi né sensible et bon, échappé au malheur de voir à son insu son nom et sa mémoire flétris par des crimes dont ses ministres ne l'eussent instruit qu'après leur réussite, ramené dans son palais où l'ont suivi les bénédictions de ce peuple dont on lui faisoit craindre les féroces vengeances, se trouve comme forcé par ses idées habituelles, par son éducation, par les illusions des cours, de se croire malheureux, presque détrôné. Et pourquoi? parcequ'une grande nation lui dit : C'est à moi que vous appartiendrez désormais, et non plus à quelques hommes pervers conjurés pour me perdre au risque de vous perdre vous-même. Notre amour se plaît à vous croire étranger à des forfaits dont vous pouviez devenir la victime. Vingt-cinq millions d'hommes renouvellent les bases de leur association, à la tête de laquelle ils vous placent encore. Ils respecteront en vous le chef d'un peuple libre, qui ne veut plus trouver dans vos ministres que les serviteurs d'un peuple souverain.

La nouvelle annoncée dès le mercredi soir de l'arrivée du roi à Paris fixée au lendemain, en répandant une joie universelle, n'avoit banni cependant ni la défiance ni la crainte. *Le roi trompé; Une cour perfide;* c'étoit le cri d'une multitude de

citoyens qui vouloient qu'on redoublât les précautions; et en effet on les redoubla toute la nuit. Un district même, ayant appris que les électeurs avoient voté des remerciements au roi pour le retour de la tranquillité dans Paris, députa à l'hôtel-de-ville pour demander qu'on suspendît ces remerciements, et qu'on attendît le retour de la tranquillité et l'effet des promesses du roi. C'étoit un changement bien remarquable dans le caractere des Parisiens, connus jusqu'alors par l'excès de leur crédulité infatigable comme leur patience.

Le lendemain jeudi, le trouble, l'agitation de Versailles, les terreurs dont on environnoit le roi sur les dangers qu'il couroit à Paris, ayant fait remettre son départ au jour suivant, les soupçons de la capitale y redoublerent l'effervescence; on revint à craindre quelque attaque imprévue. Les bourgeois, lassés de vivre dans ces alarmes continuelles, disoient hautement que, si le roi différoit encore d'un jour, ils se diviseroient en quatre corps d'armées, chacun de vingt mille hommes, qu'ils iroient à Versailles, arracheroient le roi et la famille royale à leurs obsesseurs, et viendroient les établir dans la capitale. Tout concouroit à échauffer les esprits sur ces idées guerrieres, à redoubler cette fermentation. Chaque moment étoit marqué par l'arrivée d'une multitude de soldats, et quelquefois de compagnies entieres, de toute arme, de tout uniforme, qui désertoient et accouroient à Paris, soit par mécontentement contre leurs chefs, soit par amour de la nouveauté, soit enfin par la disette et le besoin absolu d'aliments : car il est remarquable que, dans cette crise politique où les ministres avoient pris le parti violent de recourir à la force armée, ils avoient souvent laissé le soldat manquer de pain et des secours les plus nécessaires que les bourgeois leur apportoient des villes voisines avec un empressement fraternel. C'est ainsi que les Parisiens en userent avec les troupes postées à S.-Denys. Et l'on peut juger quels défenseurs la cour trouvoit dans des soldats affamés par elle-même, et nourris par ceux qu'elle appeloit des révoltés. Mais la cour ne vouloit plus de défenseurs, au moins de cette espece : le roi s'étoit décidé; il avoit généreusement répoussé les craintes et les soupçons dont on cherchoit à l'investir. Un seul fait suffit pour montrer si Louis XVI jugeoit trop favorablement du peuple. Depuis quatre jours, le corps municipal, les électeurs, tous les officiers publics, assemblés à l'hôtel-de-ville, vivoient, délibéroient, travailloient dans une salle sous laquelle étoient déposés quarante milliers de poudre. La nouvelle de l'arrivée du roi fit frémir sur ce danger, qu'on avoit négligé jusqu'alors; et l'on se hâta de donner des ordres qui furent exécutés avec empressement. Telle étoit la disposition du peuple dans ce même jour, à cet instant même où les courtisans s'occupoient à le calomnier auprès du monarque.

Cependant tout s'apprêtoit à l'hôtel-de-ville pour le recevoir d'une maniere à la fois respectueuse et imposante, non plus avec la pompe servile et le cérémonial adulateur d'une bourgeoisie municipale adorant son maître au nom d'un troupeau d'esclaves, mais avec la dignité convenable à des hommes libres, jaloux d'honorer dans la personne de leur roi le chef d'une nation qui se reconstitue. On vit toutefois, et peut-être l'histoire ne doit point négliger ces traits qui caractérisent l'esprit des corps, l'empire des habitudes basses, des idées abjectes, et qui mêlent les sombres teintes de la servitude à l'éclat de la liberté naissante; on vit les officiers munici-

paux nommés par la cour, cédant aux suggestions d'une crainte pusillanime ou d'une vanité puérile, prétendre dans l'enceinte de la salle une place à part, distincte de la place destinée aux électeurs. Les élus du peuple, souriant de cette demande, ne s'en offenserent point, jusqu'au moment où quelques uns de ces municipaux proposerent (qui le croiroit en un tel jour!) de délibérer si, conformément à l'ancien usage, on ne recevroit pas le roi à genoux. Une indignation unanime repoussa cette proposition : et les électeurs, punissant alors l'injure qu'ils avoient d'abord méprisée, s'écrierent qu'à leur tour ils prétendoient être distingués des officiers municipaux; distinction qui fut reconnue à l'instant même, et ratifiée par les applaudissements de toute la salle.

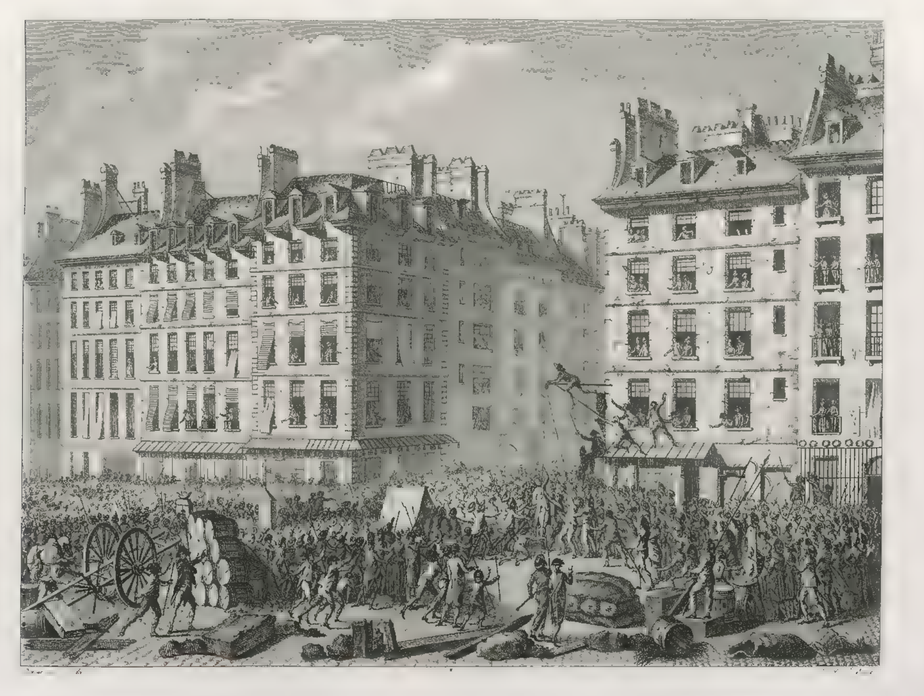
Nos lecteurs n'exigent pas que nous remettions sous leurs yeux le vaste et sublime tableau, ou plutôt la suite de tableaux que présente cette marche du roi depuis Versailles jusqu'au sein de la capitale, dans une route de quatre lieues couverte d'un peuple immense; un million d'hommes, spectateurs et acteurs à la fois, dominés par des passions diverses, mais alors mêlées, réunies et concentrées dans un même intérêt; deux ou trois cent mille citoyens changés depuis quatre jours en soldats, les uns régulièrement, les autres bizarrement armés, formant dans ce long intervalle une haie de plusieurs rangs; ce morne silence, que le roi prend d'abord pour un danger, mais qui n'étoit qu'un reproche ou un conseil; ces cris de *Vive la nation*, expression si nouvelle pour le petit-fils d'un monarque qui disoit, *l'état c'est moi;* ces trois cents membres de l'assemblée nationale précédant ou suivant à pied la voiture du roi, applaudis avec transport, consolés de leurs peines par les bénédictions d'un grand peuple, mais accablés de leurs fatigues précédentes, de leurs craintes passées, et de leurs inquiétudes sur un avenir obscur et incertain où la pensée ne pénétroit qu'avec effroi; le monarque et cet important cortege arrivant à Paris et accueillis si différemment, le roi avec respect, et les députés avec l'ivresse d'une joie fraternelle, couverts de fleurs semées sur leurs pas, de couronnes, de guirlandes jetées du haut des fenêtres; un mélange singulier de tumulte et d'ordre, l'appareil de la guerre et le vœu général de la tranquillité; les gardes-françaises, ces destructeurs du despotisme, marchant avec leurs canons devant ce monarque, qu'ils veulent servir encore quand il sera le roi d'un peuple libre; M. de la Fayette allant le recevoir à la tête de la milice parisienne, chef de rebelles aux yeux de la cour, sauveur de la cour aux yeux de ses adversaires : tous ces contrastes et tant d'autres occupoient l'ame de ceux qui, dans ces vives agitations, restent capables d'observer et de réfléchir, tandis que la multitude se livroit au sentiment confus qui résultoit du spectacle de toutes ces scenes si majestueuses et si nouvelles.

Enfin, après une marche de plus de neuf heures, Louis XVI, arrivé à l'hôtel-de-ville, y est reçu en roi qui se rend aux vœux d'un peuple affligé mais plein d'espérance, qui n'a besoin pour aimer son chef que de ne plus craindre un maître, ou plutôt ses ministres. Le discours que lui tint le nouveau maire de Paris en lui remettant les clefs de l'hôtel-de-ville est le résultat des idées qui ont préparé la révolution et qui doivent la consommer : *Sire, Henri IV avoit reconquis son peuple; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.* Heureux les Français, heureux le monarque, si les

ennemis du peuple ne parviennent pas à le reconquérir ! Plus heureux encore, si les habitudes du trône, si les préjugés de l'éducation royale lui permettoient d'apprécier les titres glorieux qui lui furent décernés en ce jour, ceux de régénérateur de la liberté nationale et de restaurateur de la félicité publique ! titres qu'auroient enviés les Titus, les Trajan, les Marc-Aurele. Mais ces princes, que, malgré leurs vertus, la constitution de l'empire forçoit à n'être que des despotes, ces princes ne devoient pas le trône à leur naissance. L'adulation superstitieuse qui, après leur mort, plaçoit les empereurs romains au rang des dieux, ne les déifioit point dès le berceau ; une religion antique n'avoit point consacré leur puissance comme une émanation d'une autorité céleste ; le premier essor de leur raison naissante, les premiers mouvements de leur bonté naturelle, n'avoient point été réprimés sans cesse par l'orgueil, les préjugés et l'intérêt de deux clases distinctes, placées entre eux et le peuple pour l'opprimer, l'avilir, et sur-tout le dépouiller au nom de leur maître commun. Tel est pourtant le sort des monarques de l'Europe et sur-tout des monarques français ; c'est cet assemblage de circonstances qui a toujours atténué leurs fautes aux yeux de leurs sujets, ou les a fait rejeter sur ceux qui les conseillent ; et de là sans doute la convention tacite qui semble avoir par-tout recommandé aux peuples, comme un devoir de justice, l'indulgence pour les rois.

La renommée a fait retentir l'Europe de tous les détails de cette séance mémorable, où le roi entendit le langage de la vérité, simple et douce dans la bouche d'un de ses anciens officiers municipaux, énergique dans celle du président des électeurs. Il y répondit avec une émotion touchante, se para du signe distinctif des Français, se montra au peuple orné de ce signe devenu le symbole de la liberté, confirma la nomination du maire et du commandant de la garde parisienne, et s'apperçut, aux acclamations universelles, à l'expression de l'ivresse publique, qu'en dépit de ses ministres et de ses obsesseurs, il avoit conservé l'amour de son peuple. Alors ce cri si ancien, *vive le roi*, sortit de toutes les bouches avec ce cri plus nouveau, *vive la nation ;* et, en se retirant, le roi les entendit retentir par-tout sur son passage. Alors ces épées, ces lances qui, deux heures auparavant, sur le parvis de l'hôtel-de-ville avoient présenté une apparence menaçante, et avoient comme formé au-dessus de la tête du monarque une voûte d'acier, sous laquelle il avoit passé avec une surprise mêlée d'une terreur involontaire, ces lances, ces baïonnettes, s'abaisserent respectueusement devant lui ; et le roi en ayant de sa main rabattu une qui restoit haute dans la main d'un soldat, ce signe de paix, expliqué par un sourire du monarque, mit le comble à l'alégresse générale.

La crainte et l'inquiétude avoient été chercher Louis XVI à Versailles ; l'amour l'y reconduisit. C'étoient les mêmes hommes, et le cortege ne paroissoit plus le même ; c'est que les cœurs étoient changés. Le peuple, qui se flattoit d'avoir trouvé un ami dans son roi, croyoit toucher à la fin de ses tourments. Il croyoit avoir signé un nouveau traité avec son prince, et il se reposoit sur ses représentants du soin de créer une constitution qui aidât Louis XVI à remplir la promesse qu'il avoit faite la surveille à l'assemblée nationale, de n'être plus qu'un avec la nation.



SUPPLICE DE FOULON A LA PLACE DE GRÈVE.

le 23 Juillet 1789

VINGT-UNIÈME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LA MORT DE FOULON, LE 22 JUILLET 1789.

Les jours qui suivirent l'arrivée du roi furent des jours de calme et de tranquillité, si l'on ne considère que l'adoucissement des esprits, effet naturel de cette démarche; mais le mouvement extérieur et l'apparente agitation de la capitale ne semblaient pas diminuer. Les passions étaient différentes, le tumulte était le même; et un étranger qui, sans être instruits des événemens antérieurs, eût tout-à-coup été transporté dans Paris, n'eût jamais cru que la veille le désordre y eût été plus grand. La démarche du roi ayant ôté tout prétexte aux défiances, il fallut bien ouvrir les barrières de la ville, ou plutôt les issues, car les barrières étaient détruites. A peine la sortie fut-elle libre, qu'un nombre prodigieux de nobles, d'ennoblis, de privilégiés, même de simples citoyens opulens, s'empressèrent de se soustraire aux dangers qu'ils craignaient ou qu'ils feignaient de craindre. Le peuple voyait avec une joie mêlée d'inquiétude cette fuite précipitée qui, d'une part, attestait sa victoire, et, de l'autre, le menaçait d'une détresse prochaine au départ des riches, des propriétaires, des grands consommateurs, enfin de tous ceux qui soudoyent le luxe et l'industrie. Mais quels que fussent les regrets de ces honnêtes citadins, la joie l'emportait sur la crainte : ils se voyaient délivrés du danger le plus instant. La présence du roi, et quelques mots de sa bouche, avaient ratifié les premiers actes de la liberté naissante. Plusieurs de ces bourgeois, si récemment citoyens, croyaient de bonne foi la révolution faite; et la fuite de ceux qu'ils désignaient par le nom d'aristocrates les confirmait dans cette opinion. Ils ignoraient que parmi les nobles restés à Paris, à Versailles, en France, ou siégeans dans l'assemblée nationale, les plus redoutables ennemis du peuple étaient ceux qui, pour le perdre, paraissaient le servir, et se créaient une renommée populaire, pour vendre plus chèrement à la cour leur déshonneur et la ruine de la nation. Ces cruelles vérités ne pouvaient alors être senties de la multitude. C'est en vain que même on les lui eût révélées; elle eût continué à ne ranger parmi ses ennemis que les nobles fugitifs qui couraient en Brabant, en Piémont, en Suisse, en Allemagne, promener leur rage impuissante contre les Parisiens qu'ils séparaient alors des Français, avant que tous les Français fussent devenus complices des Parisiens par leur zèle pour la révolution.

Plût au ciel que, parmi ces fugitifs qui eurent le bonheur d'échapper à la première

fureur du peuple, on eût compté deux hommes de plus! Ils étaient, à la vérité, dévoués depuis long-temps à l'exécration publique, et ils la méritaient : mais les Français du dix-huitième siècle méritaient de ne pas voir renouveler sur les cadavres de Foulon et de Berthier les horreurs exercées sur celui de Concini.

Rassemblons quelques traits de la vie de ces deux hommes, non pour excuser le genre de leur mort, mais pour justifier l'horreur universelle qui en fut la cause.

Foulon et Berthier étaient deux des principaux agens de la conspiration qui venait d'échouer. Ils l'étaient, l'un par la place d'adjoint au ministre de la guerre, qu'il avait acceptée depuis quelques jours, l'autre par celle d'intendant de Paris, qu'il exerçait depuis long-temps. Leur nom, surtout celui du premier, annonçait que les projets de la cour ne pouvaient être qu'atroces. Le beau-père (de tels hommes devaient être alliés), Foulon, haïssait le peuple comme par instinct. Il ne déguisait pas ce sentiment; cette audace avait été autrefois une des causes de sa fortune. Sa richesse était immense, et elle avait développé tous les vices de son caractère, surtout une inflexible et barbare dureté. Il avait conservé, jusques dans un âge avancé, une ambition aveugle, qui, sur la foi d'une constitution robuste, se promettait un long avenir. Il avait souvent souhaité la place de contrôleur-général, et l'on croyait qu'il y serait appelé pour déclarer la banqueroute de l'État. Son nom seul en était comme l'avant-coureur, et Foulon ne s'en affligeait pas. On assure qu'il se croyait recommandé à la cour par cette horreur publique, peu redoutable selon lui, et à travers laquelle il avait marché vers la fortune. La place de contrôleur-général n'étant point vacante et se trouvant beaucoup mieux occupée par M. Necker, qui ne voulait point de banqueroute, Foulon se crut heureux de devenir en quelque sorte le collègue du maréchal de Broglie. C'est à ce comble des honneurs que l'attendait une révolution dont ni lui ni ses complices ne pouvaient se faire l'idée, pensant, comme Narcisse (1), qu'on ne lasserait jamais la patience française. Saisi d'épouvante à ce dénouement imprévu, à cette fuite de plusieurs princes, et même d'un général d'armée, son collègue, Foulon courut se cacher dans ses terres. Mais elles ne pouvaient être un asile pour lui, il y était abhorré. On lui imputait d'avoir dit fréquemment que le peuple était trop heureux de pouvoir brouter l'herbe; et ce mot peu vraisemblable, après avoir circulé parmi ses vassaux, s'était répandu dans la capitale. Banni de sa propre maison par la crainte, Foulon fit courir le bruit de sa mort; et l'un de ses domestiques étant mort, il lui fit faire des obsèques magnifiques et dignes d'un ministre. En même temps il se retira dans une terre voisine, chez un homme autrefois ministre lui-même, mais moins odieux à la nation, parce qu'il avait mêlé au despotisme de sa place les formes plus polies d'une apparente douceur; car on rend cette justice à M. de Sartine, qu'il n'a guère commis d'iniquités gratuites, et qu'il ne s'est permis que celles qu'il a jugées indispensables pour parvenir au ministère, et pour s'y maintenir. Tel était l'hôte chez qui Foulon avait cherché un asile, peu sûr pour le maître lui-même, bientôt obligé d'en aller chercher un ailleurs. On laissa fuir M. de Sartine; mais Foulon, abhorré, fut dénoncé secrètement à ses vassaux. Ils le saisirent, l'accablèrent d'outrages et de coups, le dépouillèrent, le chargèrent d'une botte de cette herbe dont il voulait les nourrir,

(1) J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience, et ne l'ai point lassée.

Britannicus, acte IV, scène IV.

lui mirent une couronne de charbons sur la tête, un collier d'orties au cou, et en cet état le traînèrent à Paris à la suite d'une charrette, dans la plus grande chaleur du midi, l'abreuvant en route de vinaigre poivré. C'est ainsi qu'il fut conduit à l'hôtel-de-ville, à travers les huées et les imprécations d'une multitude furieuse et menaçante. Là, dans la grande salle, tout le peuple à son aspect s'écria: *Pendu, pendu sur-le-champ.* Les électeurs, le maire ensuite, employèrent tour-à-tour tous les moyens de persuasion, pour obtenir que l'accusé ou le coupable fût jugé légalement et envoyé à l'abbaye Saint-Germain. Le cri fatal et négatif fut constamment la même réponse. Enfin M. Lafayette arriva, et, par un discours adroit où il feignait d'être ennemi de Foulon, pour le soustraire à la violence et l'abandonner aux lois, il paraissait avoir ébranlé la multitude: mais l'accusé ayant entendu cette conclusion, et sans doute voulant montrer qu'il ne craignait pas la rigueur des lois, battit des mains. Ce fut le signal d'un redoublement de fureur populaire : Ils sont de connivence, on veut le sauver, s'écria-t-on de toutes parts, et il fut entraîné au-dehors comme par une force invincible. On le pousse; on le traîne dans la place et jusqu'à une boutique, où, près d'un buste de Louis XIV, était suspendu un réverbère, devenu trop célèbre dans la révolution par cet odieux cri *A la lanterne.* On descend ce réverbère, on suspend le malheureux à la corde fatale; elle casse jusqu'à trois fois sous le poids de ce corps athlétique. On le massacre, on le déchire par morceaux; on lui coupe la tête, on la porte au bout d'une pique par toute la ville, et surtout au Palais-Royal, station solennelle de tous ces affreux trophées.

Peut-être nul autre lieu dans l'univers n'offrait, à cette époque, et notamment dans cette journée, un ensemble de contrastes plus bizarres, plus saillans, plus monstrueux. Celui qui écrit ces lignes, et qui par hasard se trouva présent à ce spectacle, en conserve, après trois ans, la mémoire encore vive et récente. Qu'on se figure, à neuf heures du soir, dans ce jardin environné de maisons inégalement éclairées, entre des allées illuminées de lampions posés aux pieds des arbres, sous deux ou trois tentes dressées pour recevoir ceux qui veulent prendre des rafraîchissemens, causer, se divertir; qu'on se figure tous les âges, tous les rangs, les deux sexes, tous les costumes, mélangés et confondus sans trouble, et même sans crainte, car les dangers n'existaient plus; des soldats de toute arme, parlant de leurs derniers exploits; de jeunes femmes parlant de spectacles et de plaisirs; des gardes nationaux parisiens, encore sans uniforme, mais armés de baïonnettes; des moissonneurs chargés de croissans ou de faux; des citoyens bien vêtus conversant avec eux; les ris de la folie près d'une conversation politique; ici le récit d'un meurtre, là le chant d'un vaudeville; les propositions de la débauche à côté du tréteau d'un motionnaire. En six minutes on pouvait se croire dans une tabagie, dans un bal, dans une foire, dans un sérail, dans un camp. Au milieu de ce désordre et de l'étonnement qu'il causait, je ne sais quelle confusion d'idées rappelait en même temps à l'esprit Athènes et Constantinople, Sybaris et Alger. Tout-à-coup un bruit nouveau se fait entendre, c'est celui du tambour: il commande le silence. Deux torches s'élèvent et attirent les yeux. Quel spectacle! Une tête livide et sanglante éclairée d'une horrible lueur! Un homme qui précède, et crie d'une voix lugubre, *Laissez passer la justice du peuple*, et les assistans muets qui regardent! A vingt pas de distance et en arrière, la patrouille du soir, en uniforme, indifférente à ce spectacle et battant la retraite, passant en silence à travers cette multitude étonnée de voir mêler une apparence d'ordre public à ce renversement de tout ordre social attesté par les hideuses dépouilles qu'on promenait impunément sous ses yeux!

Ce mot d'un sens si profond, *laissez passer la justice du peuple*, frappa vivement les esprits. Il les eût frappés davantage, si on l'eût considéré comme une allusion à un mot plus ancien, *laissez passer la justice du roi.* C'était le cri d'un des satellites royaux qui, sous Charles VI,

traîna par ordre du monarque, dans les rues de Paris, le cadavre sanglant d'un des amans de sa femme, Isabeau de Bavière. De ces deux justices, celle du roi ou celle du peuple, laquelle était la plus odieuse et la plus révoltante? Est-ce celle du peuple convaincu par trop de preuves multipliées que le coupable puissant ou opulent n'est presque jamais puni? N'est-ce pas plutôt la justice d'un prince qui tirait arbitrairement vengeance d'une insulte qu'il pouvait si aisément faire châtier par la loi?

Qu'il nous soit permis, après le récit de ces scènes d'horreur, de n'accorder qu'un regard à la plus révoltante, à celle qui a laissé les plus affreux souvenirs. La mort de Berthier offre des atrocités qui repoussent le burin de l'artiste et la plume de l'historien; et plût au ciel que toute plume se fût interdit d'écrire ces abominables détails! Quelle que soit la vie de Berthier, trop semblable à Foulon, de quelque ardeur qu'il ait secondé les projets du ministère contre Paris, par les distributions de poudre, de cartouches, de balles, par la coupe prématurée des blés, par la liste des citoyens destinés au glaive, malgré ses malversations de tout genre dévoilées par la commune depuis la révolution, Berthier paraît innocent, dès que l'on songe au monstre qui put lui arracher le cœur, et le présenter tout sanglant aux yeux d'une grande assemblée. En vain assure-t-on que Berthier avait fait périr le père de ce monstre. La nature frémit d'être ainsi vengée; et la patrie s'afflige qu'une telle vengeance ait pu être exercée par un scélérat revêtu d'un habit français. Ces lâches barbaries consternèrent d'abord tous les amis de la révolution, et firent mettre en doute si les Français méritaient d'être libres. Les ennemis de la liberté en tirèrent avantage; et dès le lendemain ceux d'entre eux qui, sous le voile du patriotisme, ne voulaient qu'une modification (1) dans le gouvernement, cherchèrent à faire porter par l'assemblée nationale un décret qui, réprimant l'effervescence populaire, eût laissé les représentans du peuple exposés sans défense aux attaques du despotisme, encore armé d'une grande puissance. Ce ne fut pas sans peine que Mirabeau para ce coup; et ce n'est pas un des moindres services qu'il ait rendus à la révolution. Il opposa à ces crimes récens du peuple les crimes anciens et nouveaux des despotes de toute espèce, qui avaient poussé la multitude à cet excès de rage. Il s'étonne que la prise de la Bastille et la révélation de tant d'atrocités des ministres n'aient pas rendu le peuple aussi cruel qu'eux-mêmes. *La colère du peuple*, s'écrie-t-il.... Ah! si la colère du peuple est terrible, c'est le sang froid du despotisme qui est atroce; ses cruautés systématiques font plus de malheureux en un jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années. Le peuple a puni quelques-uns que le cri public lui désignait comme les auteurs de ses maux. Mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée!

---

(1) Voyez le discours de M. Lalli-Tolendal, dans la séance du 22 juillet 1789.



SERVICE FUNEBRE DES CITOYENS MORTS AU SIEGE DE LA BASTILLE.

Discours prononcé par l'abbé Fauchet le 5 Aoust 1789

VINGT-DEUXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

SERVICE A SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE, LE 5 AOÛT 1789,

EN L'HONNEUR DE CEUX QUI SONT MORTS AU SIÉGE DE LA BASTILLE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir échappé au piége qu'on lui tendait, après avoir refusé de qualifier de rebellion les mouvemens populaires, ne sentit pas moins la nécessité de mettre fin à la terrible dictature que venait d'exercer le peuple, et qui ne pouvait se prolonger sans que la société fût dissoute. Elle adopta la proclamation proposée par M. Lally-Tollendal, sagement amendée, et qui n'était plus qu'une invitation à la paix. Mais ce moyen de douceur fut accompagné de toutes les mesures qui pouvaient le rendre efficace. Le même orateur qui l'avait conseillé fit sentir que la cause principale du désordre de Paris était l'existence illégale du pouvoir des électeurs, commandant sans délégation après que leur mission était consommée, d'où résultait dans les districts (1) une lutte d'opinions, une suite de décisions contradictoires, et par conséquent une véritable anarchie. Il oubliait, ou plutôt on ne pouvait dire alors que la faction d'Orléans était la vraie source de cette anarchie qui commençait, et qui n'a cessé depuis de dévorer la France. Le remède à ce mal et à ceux qui en dérivaient ne pouvait être que dans la création d'une municipalité capable, en même temps, d'offrir un modèle à toutes celles du royaume. Mais comme une bonne organisation municipale n'eût pas été l'ouvrage d'un jour, il proposait l'établissement provisoire d'un conseil de la commune; et cet avis fut adopté. Les électeurs renoncèrent à leurs fonctions, et ne devinrent que les adjudans officieux des nouveaux représentans du peuple de Paris légalement élus. Dès-lors tout tendit à l'ordre (2). Le maire et le commandant de la milice parisienne solli-

(1) C'était le nom qu'on donnait alors aux sections de Paris.

(2) Ce n'est que quelque temps après que le conseil général de la commune devint le foyer des plus coupables insurrections, et donna la plus grande impulsion aux massacres de septembre, à la journée du 31 mai, etc. etc.

citèrent une nouvelle élection plus régulière. Les pouvoirs civils et militaires furent distincts et séparés. Plusieurs abus furent réformés en peu de jours, et Paris fut plus agité par les nouvelles des désordres commis dans ses environs, que par ceux qui se commettaient dans son sein. La garde nationale se formait, se disciplinait, toute la jeunesse accourait à ses exercices; et, comme si déjà la génération naissante eût senti que la liberté ne se maintenait que par les armes, les exercices militaires se multipliaient partout, devenaient l'occupation d'un grand nombre de citoyens, et se reproduisaient dans les jeux de l'enfance. Ces jeux embellissaient les jardins et les lieux publics, et faisaient succéder des tableaux plus rians aux scènes turbulentes qui venaient d'affliger les yeux et l'imagination. Les églises retentissaient d'actions de grâces sur la prise de la Bastille. Des processions de jeunes filles, souvent agréables, bien vêtues, et ornées d'un extérieur modeste, allant à Sainte-Geneviève, étaient rencontrées par un bataillon de jeunes guerriers, qui s'arrêtaient pour les laisser passer, tandis que de nombreux spectateurs, soit dans les rues, soit du haut des fenêtres, témoignaient leur joie par de vifs applaudissemens.

Les fréquentes promenades des citoyens à la Bastille, dont les hautes murailles décroissaient tous les jours, renouvelaient sans cesse le plaisir de cette conquête. On s'occupait de ses vainqueurs, de ceux qui avaient été tués dans le combat, du sort de leurs veuves, de leurs enfans; et la reconnaissance particulière prévenait les marques publiques de la reconnaissance universelle. Enfin le moment arriva où la patrie put commencer à s'acquitter. Les représentans provisoires de la commune, après avoir satisfait à des devoirs encore plus pressans, aux soins de la sureté générale, ordonnèrent un service et un éloge funèbre consacrés à la mémoire des citoyens morts à la prise de cette forteresse et pour la défense de la patrie. Tout fut remarquable et imposant dans cette solennité, qui fut célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Jacques et des Saints-Innocens. Mais ce qui était entièrement nouveau, c'est que l'orateur (1) avait lui-même contribué en quelque sorte à la conquête qu'il célébrait : il s'était trouvé au milieu de ceux dont il honorait la mémoire; et quoique revêtu du caractère de prêtre, il avait, en courant un semblable péril, déployé le même courage et montré la même intrépidité.

Le ton de son discours fut nouveau comme le sujet et l'occasion : c'était le cri de joie de la liberté triomphante; c'était la promulgation de ses maximes au nom de la religion et dans la chaire de vérité. L'orateur rend à la philosophie l'hommage qui lui est dû, et s'exprime ainsi : « Il faut le dire, et très-haut, et jusques dans les » temples; c'est la philosophie qui a ressuscité la nature; c'est elle qui a recréé l'esprit » humain et redonné un cœur à la société. L'humanité était morte par la servitude; » elle s'est ranimée par la pensée. Elle a cherché en elle-même, elle y a trouvé la » liberté. Philosophes, vous avez pensé; nous vous rendons grâces. Représentans de la » patrie, vous avez élevé nos courages; nous vous bénissons. Citoyens de Paris, mes » généreux frères, vous avez levé l'étendard de la liberté; gloire à vous! Et vous, » intrépides victimes qui vous êtes dévouées pour le bonheur de la patrie, ah! recueillez » dans les cieux, avec nos larmes de reconnaissance, la joie de votre victoire! »

Ce n'est pas le seul endroit du discours où l'orateur, enflammé de son enthousiasme pour la liberté, paraît porter envie aux victimes qu'il célèbre. On voit qu'il serait tenté de dire, comme Périclès dans une occasion presque semblable, aux veuves et aux enfans des morts : *Je voudrais vous consoler, mais je ne puis vous plaindre.* Paroles sublimes dont le sentiment était dans l'ame du prédicateur français, sans être exprimé par sa bouche.

(1) Fauchet, depuis évêque du Calvados, immolé par la tyrannie décemvirale après le 31 mai.

C'est bien à lui qu'on peut appliquer plus particulièrement le bel et heureux texte de son sermon, *Vous êtes appelés à la liberté* (1).

On peut juger de l'effet de ce discours sur un auditoire dominé des mêmes passions, du même esprit que l'orateur. Une couronne civique, formée sur-le-champ par l'enthousiasme de ses auditeurs, le couvrit au milieu des applaudissemens : un héraut la porta devant lui jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où il se rendait, entouré de tous les officiers du district, entre deux compagnies qui marchaient tambour battant et enseignes déployées. Image de la pompe et du cortège qui, plus d'une fois, dans les pays libres et chez les anciens peuples, attestaient ou récompensaient le triomphe ou les services de l'éloquence.

C'était un moment bien remarquable dans l'histoire de nos mœurs, que celui où la louange publique, jusqu'alors réservée parmi nous aux rangs, aux noms, aux places ou à la naissance, était décernée à des victimes inconnues, à des hommes obscurs, dont le plus grand nombre était revêtu des livrées de l'indigence : c'était arracher à l'orgueil celui de ses priviléges exclusifs auquel il était le plus attaché; c'était d'avance mettre le peuple en possession de cette égalité décrétée bientôt après, et qui n'a causé des maux passagers que parce qu'on l'a confondue avec la chimère de l'égalité absolue qui mène à l'insubordination, à la licence, au renversement de tout ordre social. Quel triomphe, s'ils eussent osé le prévoir, quel triomphe pour les philosophes dont les vœux l'avaient appelée, dont les écrits la préparaient depuis quarante ans! Qu'auraient-ils dit de ce changement subit et imprévu? Qu'aurait dit surtout l'auteur immortel d'*Émile* et du *Contrat Social*, lui qui dans ses écrits a si bien concilié les maximes de la vraie philosophie et celles de la religion; maximes qui loin d'être opposées entre elles, comme on le croit communément, se soutiennent mutuellement, et ne se contredisent que par l'abus que certains esprits ont voulu faire de l'une et de l'autre?

Depuis ce moment la révolution prit une marche rapide et malheureusement quelquefois trop rapide. On songea plus à abattre qu'à édifier, à démolir qu'à remplacer. Il s'agissait de conduire la révolution au but indiqué par la philosophie, qui n'est autre chose qu'une raison éclairée. Il fallait ne pas s'écarter des règles d'une saine législation, d'une vraie politique; ces règles sont fondées sur les lumières et l'expérience de tous les siècles, sur les principes immuables de la justice, de la morale et de la modération (2).

Une nation qui, après plusieurs siècles d'asservissement, remontant tout-à-coup aux principes élémentaires de toute société humaine, rétablirait ses droits sur les principes de la justice éternelle, et poserait en même temps devant sa liberté les bornes qu'elle s'interdirait de franchir, présenterait à l'univers le spectacle le plus auguste et le plus merveilleux. Mais comment réunir à-la-fois l'impassibilité de la sagesse et la puissance, la fougue impétueuse et irréfléchie de l'enthousiasme? La nation qui serait capable de se laisser conduire par des sages, manquerait probablement de cette énergie nécessaire pour se régénérer, en détruisant à-la-fois tous les abus. Cette énergie, surtout dans la multitude, est l'appanage des passions. Si, au contraire, elle mettait le soin de ses destinées dans les mains d'hommes assez exaltés par l'amour de la liberté pour surmonter tous les obstacles, comment espérer que, changeant de caractère au jour de la victoire, ils pourraient dans ce moment d'ivresse suivre avec docilité les conseils sévères de la raison, qui aperçoit la vraie liberté politique dans le despotisme des lois, et le bonheur de l'homme en société dans le sacrifice presque entier de son indépendance naturelle?

---

(1) *Vos enim ad libertatem vocati estis.* S. Paul.

(2) Il était nécessaire d'éviter également d'en faire trop, et de n'en pas faire assez. Mais il faut avouer aussi qu'il était presque impossible de garder ce juste milieu.

Quand la révolution commença, un mécontentement général régnait dans les esprits. Le peuple des campagnes, écrasé d'impôts et de droits oppressifs, désirait plus d'aisance et de liberté. Les bourgeois des villes voulaient que les obstacles qui gênaient leur ambition fussent applanis. La noblesse des provinces souffrait impatiemment les distinctions de la cour. Le clergé, partagé en deux classes, l'une noble, et l'autre roturière, était un foyer de haines réciproques. Aucune des deux ne jouissait plus de ce respect religieux qui long-temps leur avait servi de sauve-garde. La magistrature, également divisée entre elle, était odieuse à la noblesse et au clergé, et peu chère au peuple qu'elle opprimait souvent. Au milieu de ces fermens de discorde, le roi avait convoqué les États-généraux. Si des hommes sans préjugés, et sans autre passion que celle du bien public, eussent été les représentans du peuple dans cette circonstance infiniment délicate, l'unité des motifs aurait pu diriger toutes les innovations vers un but commun et utile : il n'en était malheureusement pas ainsi. Un seul peuple était représenté comme auraient dû l'être trois peuples différens. Les mœurs générales de la nation, le mélange que les mariages avaient amené entre les familles patriciennes et les plébéiennes, les ennoblissemens, les richesses du commerce et de la finance, l'estime que la société des grandes villes accordait aux sciences et aux arts, et d'autres circonstances avaient suranné les anciennes formules de la féodalité. Mais au lieu de leur substituer des changemens justes, lents et progressifs; au lieu d'avoir la plus grande attention, comme le recommande expressément Rousseau, de ne pas remplir un état de mécontens, la destruction de toutes les antiques institutions, de tous les priviléges, fut totale. Bientôt on vit la nation en proie, d'un côté, à une lutte terrible entre les mécontens et ceux qui défendaient la cause de la liberté, d'un autre côté, livrée à la plus exécrable comme à la plus redoutable des factions, tandis qu'en même temps des hommes sans propriétés, sans autre existence que la faveur éphémère d'une populace effrénée et ivre de son nouveau pouvoir, aussi affamés de richesses que dénués de pudeur, ne pouvaient se borner à la force morale et régulière qu'ils auraient tenue de la seule loi.

Alors on prit la partie pour le tout; on appela *peuple*, *nation*, ces troupes effrénées d'hommes accoutumés à vivre d'un travail pénible, et dont l'inaction, la docilité, et le peu d'instruction, firent les instrumens des agitateurs et des factieux : la terreur générale devint l'appui de cette nouvelle puissance. De là tous les maux que nous causa l'anarchie. Mais l'époque où nous en sommes dans ce tableau des évènemens qui ont accompagné et suivi la prise de la Bastille, sera toujours le plus beau moment de cette partie de notre histoire : c'est celui du vrai patriotisme dans sa plus grande énergie, et malheureusement avili depuis par l'abus et la profanation que les Jacobins ont fait de ce mot.

Les honneurs rendus dans un district à la mémoire des citoyens tués à la Bastille se renouvelèrent dans un grand nombre d'églises de la capitale, et partout ils excitèrent le même enthousiasme. Ils élevèrent l'ame des citoyens; ils enflammèrent le patriotisme, et le marquèrent du sceau de la religion.



BATEAU DE POUDRE ARRÊTÉ AU PORT S^T PAUL,
le 6 Aoust 1789

VINGT-TROISIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

ÉMEUTE POPULAIRE A L'OCCASION DU TRANSPORT D'UN BATEAU DE POUDRE. DANGER DE M. DE LA SALLE.

La révolution n'est l'ouvrage d'aucun homme, d'aucune classe d'hommes; elle est l'œuvre de la nation entiere. C'est ce que disoit Mirabeau, en châtiant la vanité de quelques uns de ses adversaires qui osoient se croire les auteurs d'une révolution dont ils n'avoient été que les instruments, et pour la plupart les instruments aveugles. Le peuple seul l'avoit commencée, le peuple la soutenoit, et devoit seul la finir. Un heureux instinct sembloit le rappeler sans cesse au sentiment de cette vérité. Il sembloit se dire : « Je suis en guerre avec tous ceux qui me gouvernent, qui aspirent à me gouverner, même avec ceux que je viens de choisir moi-même. Je dois me défier d'eux, parceque je me suis vu forcé encore de les choisir dans les classes intéressées à me tromper. Je surveillerai tout, et je ne m'en rapporterai qu'à moi. »

C'est sur-tout à l'égard des armes et des munitions que le peuple manifestoit sa défiance et son inquiétude : l'expérience a montré depuis combien elles étoient fondées. De pareilles dispositions, nécessaires, inévitables, et sans lesquelles la révolution eût échoué, devoient sauver la France; mais elles devoient aussi occasionner passagèrement les plus grands désordres. Elles donnerent lieu à des méprises fâcheuses, à des catastrophes funestes. Peu s'en fallut que la scene qui fait le sujet de ce tableau n'augmentât le nombre de ces victimes malheureuses, et ne privât la patrie d'un citoyen respectable qui l'avoit servie avec zele.

Paris étoit dans la joie depuis vingt-quatre heures, et jamais chez aucun peuple l'alégresse publique n'avoit eu une cause aussi mémorable : c'étoit l'abolition de la servitude féodale, prononcée par un décret; c'étoit la destruction de tous les privileges sous lesquels la France gémissoit depuis tant de siecles; enfin c'étoit cette fameuse nuit, appelée depuis la nuit des sacrifices. Le peuple, au milieu de cette juste ivresse, ne veilloit pas moins à tout, et ses nouveaux succès ne le rassuroient pas. Quelques citoyens voient passer un bateau au port S.-Paul : ils s'informent de sa cargaison.

On leur répond que c'étoient des poudres et des munitions qui venoient d'être tirées de l'arsenal, et dont la destination étoit pour Essone. On s'alarme; le peuple se rassemble, le tumulte s'accroît, les esprits s'échauffent. On mande ceux à qui la garde des munitions de l'arsenal est confiée. Ils montrent leur ordre, et cet ordre est signé *De la Salle* pour le M[is] de la Fayette. Aussitôt M. de la Salle est un traître. On court en foule à la Greve, on demande sa tête; on prépare le fatal réverbere. Heureusement M. de la Salle n'étoit point à l'hôtel-de-ville. Il s'y rendoit dans sa voiture, lorsque, retardé dans sa route par la multitude qui remplissoit la rue, il demande quel est le sujet de ce tumulte. On lui dit, sans le connoître, qu'on en veut à un traître, au M[is] de la Salle. Il dissimule sa surprise et sa crainte, descend de sa voiture, et va chercher un asyle chez un ami.

Cependant le peuple parcourt tous les appartements de l'hôtel-de-ville, enfonce toutes les portes, visite les coins les plus obscurs, et cherche même sous la cloche de l'horloge. En vain leur attestoit-on l'innocence de M. de la Salle. En vain leur expliquoit-on cet ordre et la cause de cet ordre; que cette poudre étoit d'une qualité inférieure, qu'on l'échangeoit contre une poudre d'une meilleure espece, attendue d'Essone; que cette mauvaise qualité de poudre, appelée *poudre de traite*.... (1) *Poudre de traître*, s'écrient quelques forcenés; et cette cruelle plaisanterie, en circulant, augmentoit encore la fureur de la multitude.

Le général la Fayette, qui avoit été appelé pour expliquer l'ordre donné en son nom par M. de la Salle, et qui n'avoit pas donné cet ordre, se trouva justifié; mais il augmentoit le péril de son lieutenant. Il s'en tira avec habileté. Il parut entrer dans le ressentiment du peuple, fit chercher l'accusé, gagna du temps, donna différents ordres, et attendoit le retour de ceux qu'il en avoit chargés. La nuit avançoit, dit M. Dussault, témoin oculaire de cette scene, et les esprits n'en étoient pas moins agités dans notre salle. On y vouloit du sang. Les cris de la Greve augmentoient la terreur parmi nous, et déja les imaginations ardentes de quelques uns de nos collegues se représentoient les ombres sanglantes des Foulon et des Berthier errant dans notre salle.

En cet instant un sergent vint parler à l'oreille de M. de la Fayette. C'en est assez, dit le général. Mes amis, ajoute-t-il, vous êtes fatigués, et je n'en puis plus; croyez-moi, allons nous coucher tranquillement. Au reste sachez que la Greve est libre maintenant. Je vous jure que Paris ne fut jamais plus tranquille; allons, que l'on se retire en bonnes gens.

A ces mots plusieurs s'élancent vers les fenêtres: ils regardent, et sont consternés de ce qu'ils voient, l'ordre rétabli à leur insu. Au lieu de ceux qui les appuyoient, qui les excitoient, ils ne voient plus que de nombreux détachements arrivés de différents districts, des casernes des gardes-françaises et de celles des gardes suisses. Tout à

(1) On appelle poudre de traite une espece de poudre particuliere qui n'a presque pas de portée, et qu'on réserve pour le commerce de la côte de Guinée, pour la traite des Negres.

l'heure ils nous investissoient, et ce sont eux qui se trouvent investis : comment cela s'est-il donc fait? disoient-ils. Et ils en furent confondus.

M. de la Fayette reprend la parole; et, après leur avoir parlé comme à de bons amis, ils défilerent tous en l'applaudissant et le comblant de bénédictions.

La conduite que tint en cette occasion la Fayette augmenta beaucoup la confiance que l'on avoit en lui, et accrut considérablement sa dangereuse influence sur le peuple. Il avoit été réservé à ce jeune homme de servir en Amérique la liberté qu'il n'aimoit pas, et de rapporter en France une réputation assez peu méritée, qui le mit, quelques années après, à la tête de la garde nationale parisienne. Tel étoit l'éclat de cette réputation, que, dans la concurrence pour cette place, son nom seul avoit écarté celui d'un vieux militaire, connu par d'anciens services, et, ce qui est plus remarquable, par des services tout récents rendus à la révolution. M. de la Salle se crut honoré de servir sous les ordres de la Fayette, qui, pour accepter cette place, avoit attendu ceux de la cour, ou du moins sa permission. Ainsi, aux suffrages des amis de la liberté qui vouloient pour chef militaire un homme d'un nom célebre, il avoit réuni ceux de la minorité de la noblesse, flattée de voir un homme de sa classe à la tête de la force armée, enfin ceux des ministres et des courtisans, qui supposent que l'amour de la liberté dans un noble n'est pas une passion dominante et indomtable. Le temps a prouvé qu'ils ne se trompoient pas. Ce la Fayette, que nous venons de voir applaudi, béni par le peuple en 1789, depuis, en 1792.... Ô abyme du cœur humain! ô contraste révoltant! le héros prétendu de la liberté, dès long-temps traître envers elle, vendu en secret à des rois, même en les offensant, forgeoit ses propres chaînes en croyant préparer celles du peuple! L'éleve de Washington, qui, deux ans auparavant, avoit envoyé à son maître les clefs d'une Bastille française, se voit, par une suite de ses trahisons dévoilées, conduit honteusement dans une Bastille prussienne, vil jouet des rois dont il pouvoit être la terreur! Méprisable et insensé mortel, né pour faire voir que la gloire a ses caprices ainsi que la fortune, qu'elle peut quelquefois n'être qu'un présent du hasard, et tomber, comme tout autre lot, entre les mains d'un être nul, sans talents et sans caractere! Que pensent, que disent maintenant les Américains, en apprenant les crimes et même les bassesses de la Fayette, eux qui par-tout, sous leurs yeux, sous leurs pas, retrouvent des monuments de sa gloire? Des bourgs, des villes, des contrées entieres portent son nom et s'en croient honorées! Le garderont-elles, ce nom aujourd'hui méprisé en Europe?.... Ô Washington, prends pitié de ton éleve; épargne-lui la perpétuité de cette gloire mensongere, qui n'est plus pour lui qu'un outrage et le garant de son immortel déshonneur.



CANONS AMENÉS DE CHANTILLY A PARIS

le 9 Aoust 1789

VINGT-QUATRIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

CANONS ENLEVÉS DE DIFFÉRENTS CHÂTEAUX ET TRANSPORTÉS À PARIS. ÉTAT DE LA CAPITALE. EFFETS DE L'ABOLITION SUBITE DES DROITS FÉODAUX.

Nous avons, dès le commencement de cet ouvrage, présenté la révolution sous l'aspect d'une guerre sans treve, d'un combat à mort entre des maîtres et des esclaves. C'est en effet à quoi se réduisoit cette grande question. Mais, par malheur, ces maîtres et ces esclaves étoient confondus sous le nom générique de Français; et voilà ce qui faisoit illusion au peuple. De plus il voyoit dans les différentes classes de ses oppresseurs un grand nombre d'hommes ennemis du gouvernement, et dès lors le peuple étoit porté à les croire ses amis.

Parmi ces prétendus amis, les uns, convaincus de la nécessité d'un grand nombre de réformes, plutôt que d'une révolution complete, vouloient pour la nation une certaine mesure de liberté dont ils espéroient se rendre les arbitres : d'autres, redoutant les violences de la cour, que dès le commencement de la révolution ils avoient outragée, vouloient une constitution ferme et stable qui les mît à l'abri de ses vengeances : mais en desirant cette constitution plus pour leur sûreté personnelle et pour les succès de leur ambition que par amour pour la liberté, ils comptoient sur la dépravation des mœurs publiques, qui, corrompant la liberté dans sa source, la rendroit illusoire en retenant le peuple dans une abjection servile à l'égard des grands propriétaires, c'est-à-dire en général des nobles. Le mépris pour le peuple, maladie incurable de la noblesse française, ne lui permettoit pas d'admettre comme praticable en France une liberté fondée sur la seule base vraiment immuable, l'égalité absolue des citoyens.

Telles étoient, à l'ouverture des états-généraux et au commencement de l'assemblée nationale, les dispositions de ceux qui se portoient pour amis du peuple, connus alors sous le nom de minorité de la noblesse. Mais après la prise de la Bastille, après la chûte subite du despotisme et la fuite de ses agents, lorsque l'anarchie eut ouvert un libre cours à la licence, au brigandage, à l'incendie des châteaux, tous les nobles, de quelque parti qu'ils fussent, saisis d'une égale terreur, sentirent également la nécessité de désarmer la vengeance d'un peuple échappé tout-à-coup de ses chaînes. Il

falloit chercher à le calmer, à l'adoucir. Sans doute ce n'est point calomnier la chevalerie française, ni même le cœur humain, de penser que ce sentiment d'une crainte commune, d'un intérêt commun, ait préparé et en quelque sorte commandé l'abolition soudaine des droits féodaux, la renonciation à des privileges odieux, l'égale répartition des impôts proportionnelle aux revenus, enfin tous ces actes d'équité qu'on a déshonorés, disoit Mirabeau, en les appelant des sacrifices. Quels que soient les noms qu'ils méritent, ils furent d'abord acceptés comme tels dans la capitale : ils exciterent une reconnoissance, une admiration universelle, un enthousiasme égal à celui qui avoit saisi l'assemblée nationale dans la séance de cette nuit mémorable du 5 août. La joie remplissoit tous les cœurs, brilloit dans tous les yeux; les citoyens s'abordoient, se félicitoient, s'embrassoient sans se connoître : on eût dit, en voyant cet échange de sentiments affectueux, que la suite de la révolution ne pouvoit plus désormais amener ni périls ni malheurs. Mais bientôt cette premiere effervescence se dissipa, et on s'apperçut que la nature des choses n'étoit pas changée. Le peuple conçut que si l'assemblée venoit de renverser le colosse féodal, il n'étoit pas brisé, et il se chargea de ce soin. La secousse que les nouveaux décrets venoient de donner à la France, pour être salutaire, n'en étoit pas moins violente, et dans peu de jours elle se communiqua jusqu'aux extrémités de l'empire. Presque par-tout elle fut terrible. Les haines particulieres, irritées encore par les dissentiments politiques, se porterent à des excès difficiles à imaginer; et l'histoire, un jour pourvue de preuves suffisantes, refusées aux contemporains, flétrira des noms connus en révélant le secret de certains crimes qui d'abord n'ont dû être imputés qu'à des hasards malheureux ou à des brigands vulgaires.

L'abolition des droits exclusifs de chasse mit le fusil à la main d'un million de paysans; et de ce qu'on n'avoit plus le droit de les faire dévorer par le gibier, ils en conclurent qu'ils avoient le droit de le poursuivre sur les terres d'autrui. Ce fut un des fléaux des environs de la capitale : il s'y commit les plus grands désordres, les paysans cherchant moins encore à se délivrer des animaux qu'à châtier la tyrannie de leurs seigneurs. On remarqua dans ce temps un trait de la justice populaire dans les égards qu'on eut pour les chasses de M. d'Orléans, distingué dès le commencement de la révolution par le zele qu'il montra pour la favoriser, par son amour pour la liberté, et même pour l'égalité, qui, substituée à son nom patronymique, a fini par devenir son nom (1).

Cette succession rapide d'évènements journaliers, la plupart affligeants, cette circulation non moins prompte de nouvelles vraies ou fausses d'un bout de l'empire à l'autre, accroissoit par-tout la fermentation; mais c'est à Paris que cet effet étoit le plus sensible. L'ardeur et l'activité du peuple pour saisir par-tout des armes étoit presque aussi vive que lorsqu'il avoit à repousser les satellites qui assiégeoient Paris : c'étoit sur-tout les canons qu'il desiroit le plus passionnément de posséder; c'est la meilleure des armes et la meilleure des raisons; c'est la raison des rois, et il vouloit en faire la sienne. Quand

(1) Philippe Joseph Égalité.

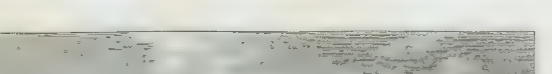
il avoit fait quelques nouvelles conquêtes en ce genre, il les défendoit même contre ses chefs, même contre la Fayette, qui se rendit suspect en voulant que les districts de Paris lui remissent leurs canons, sous prétexte de les rendre plus utiles et de former un parc d'artillerie. Il s'étoit passé peu de jours, depuis la révolution, que le peuple n'eût formé quelque entreprise, fait des voyages dont le but étoit la prise de quelques canons. Choisi-le-Roi fut dépouillé des siens, quoique le roi, depuis sa visite à l'hôtel-de-ville, fût censé avoir fait la paix avec Paris. Ceux de Chantilli étoient de bonne prise, le possesseur de ce château étant alors en guerre ouverte avec les Parisiens, en attendant qu'il y fût avec tous les Français. L'Isle-Adam, maison de M. de Conti, en possédoit dix-sept. On les enleva, tandis que ce prince (il l'étoit encore) fugitif, poursuivi, ayant erré plus de soixante heures dans les bois, se sauvoit avec peine du royaume, où il rentra quelques mois après, devenu simple citoyen, presque aimé du peuple, qui, depuis son retour, lui a pardonné ses anciennes vexations de chasseur et ses vieux péchés de prince. Le château de Broglie paya aussi en canons son contingent à l'artillerie parisienne. C'étoit une bien petite expiation du crime de celui qui avoit commandé l'armée contre Paris : ce n'étoit même qu'un léger dédommagement du tort qu'il venoit de faire encore plus récemment à la révolution, en faisant enlever de Thionville des fusils, des armes et des munitions de toute espece, dont il disposa d'une maniere peu favorable à la liberté. Limours, château de madame de Brionne, fournit de même quelques pieces d'artillerie. Ce n'étoit pas trop pour la mere de M. de Lambesc. Enfin des détachements de l'armée parisienne visiterent plusieurs châteaux appartenants non plus à des princes, à des maréchaux de France, à des lieutenants-généraux, mais à des financiers, à des millionnaires qui les avoient légalement conquis sur les descendants de ces guerriers, et qui, par une vanité assez mal entendue, y avoient laissé des canons pris dans les batailles par leurs illustres devanciers.

La Fayette étoit obligé de donner des ordres pour ces différentes expéditions, qui étoient supposées lui plaire, le peuple n'ayant point encore de justes sujets de défiance contre un homme qui, l'un des premiers, avoit apporté des État-Unis cette phrase triviale en Amérique, mais neuve alors chez nous, que l'*insurrection est le plus saint des devoirs.* On a vu de quel usage ont été depuis tous ces canons, lorsqu'il s'est agi d'envoyer des détachements à de grandes distances pour faire cesser les désordres excités par les aristocrates; désordres qui eussent en effet été très dangereux s'il n'y eût eu pour les réprimer que des canons ministériels et non pas des canons populaires. Nous remarquerons à ce sujet ce qui a été observé dans un grand nombre de circonstances depuis la révolution, que l'instinct du peuple l'a mieux conduit que ne l'eût fait la raison plus ou moins éclairée de la plupart de ses chefs, même les mieux intentionnés. Que fût-il devenu en effet si, tandis qu'il étoit forcé à laisser entre les mains d'un pouvoir exécutif son mortel ennemi la disposition d'une grande force armée, il n'eût créé en quelque sorte dans son propre sein un second pouvoir exécutif vraiment à ses ordres, une autre force armée vraiment la sienne, capable de repousser la portion de puissance nationale encore placée sous la main de ses adversaires? Mais c'est

là, disoit-on, une doctrine d'anarchie. Qui en doutoit? et qui doutoit aussi qu'il ne fallût opter entre l'anarchie et la servitude? Qui ne voyoit que les fautes du roi constitutionnel, en perpétuant les désordres, forceroient la nation à marcher vers une liberté complete, tandis que le retour prématuré de l'ordre rameneroit infailliblement le despotisme, incorrigible par son essence, par sa nature?

Toutes ces courses, ces prises de canons, expéditions plus bruyantes que militaires, ne servoient pas moins à entretenir l'ardeur du peuple. La rentrée dans la capitale étoit une fête, un triomphe. Indépendamment des canons, les dépôts d'armes cachées qui s'y trouvoient manifestoient des intentions menaçantes qui commandoient au peuple une surveillance nouvelle. C'est une des causes qui empêcherent la renonciation aux droits féodaux de ramener le calme comme l'avoient annoncé les deux membres de la noblesse qui la proposerent : elle servit seulement à prévenir de plus grands malheurs. Cette proposition honora ceux qui l'accepterent; elle rendit chers au peuple ceux qui la firent. On crut à leur patriotisme en les voyant aller au devant d'une nécessité qui ne paroissoit instante qu'à la classe peu nombreuse des yeux éclairés et pénétrants. Après une telle démarche on les crut dignes de marcher au moins du même pas que la révolution, quelque loin qu'elle pût aller. Mais il étoit de la destinée des nobles français de présenter à peine quelques hommes capables de la suivre jusqu'à son dernier terme, c'est-à-dire jusqu'à l'égalité réelle, sentie, réduite en un acte. C'est un plaisir qui n'est pas indigne d'un philosophe d'observer à quelle période de la révolution chacun d'eux l'a délaissée, ou a pris parti contre elle. Tel l'a suivie ou accompagnée après le *veto* suspensif, qui l'eût abandonnée si le roi n'eût été mis en possession de ce beau privilege devenu bientôt après la cause de sa ruine. Tel autre vient de quitter la France à la destruction de la royauté, qui, passant condamnation sur la royauté héréditaire, fût demeuré Français si on eût établi la royauté élective. Les préjugés, l'habitude, l'irréflexion, entraînerent ceux que l'intérêt personnel n'avoit pu dominer. Sous cet aspect, purement moral et philosophique, la révolution a fourni des faits qui, dans l'espace de peu de mois, ont plus avancé un observateur dans la connoissance de l'homme que ne l'eussent pu faire vingt années dans la société, à toute autre époque. Que dire en voyant la Fayette, après la nuit du 6 octobre, se vouer à Marie-Antoinette, et cette même Marie-Antoinette, arrêtée à Varennes avec son époux, ramenée dans la capitale, et faisant aux Tuileries la partie de whist du jeune Barnave? Tous ces faits ont étonné les contemporains : mais combien eussent-ils été plus surpris s'ils eussent su que la Fayette, complice de la fuite du roi, avoit placé lui-même dans la voiture et sur les genoux de la reine le jeune prince royal, qu'en ce moment il appeloit M. le Dauphin! Tous ces faits, plusieurs autres non moins étranges et encore presque ignorés, confirmeront, en se découvrant, une vérité déja sentie des Français, c'est que la liberté ne date vraiment pour eux que du jour où la royauté fut abolie.





BESENVAL CONDUIT DANS UN VIEUX CHATEAU FORT, A BRIE COMTE-ROBERT, le 10 Aoust 1789

VINGT-CINQUIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

BEZENVAL CONDUIT ET ENFERMÉ DANS UN VIEUX CHÂTEAU FORT À BRIE-COMTE-ROBERT, ESCORTÉ PAR LA BASOCHE, LE 10 AOÛT 1789.

L'ÉVÈNEMENT qui fait le sujet de ce tableau tient à des faits antérieurs que nous avons été contraints de laisser derriere nous. Peu important par lui-même, il le devient par les circonstances qui l'accompagnent, et par l'évidente manifestation d'un grand changement dans l'esprit des Parisiens, par la preuve du progrès des idées publiques, nécessaires à l'établissement de la liberté. On peut s'appercevoir que si le peuple de Paris conservoit encore du penchant à l'idolâtrie pour certains individus, il étoit du moins capable de les juger; que s'il pouvoit être un moment entraîné par les mouvements irréfléchis d'une sensibilité dramatique, il pouvoit aussi, en revenant à lui-même, protester avec le sang froid de la raison contre l'illusion faite à sa sensibilité : enfin on vit que, sans avoir encore des principes, il cherchoit du moins à s'en former; et on put espérer que bientôt il uniroit au sentiment de la liberté l'habitude de réflexion qui la maintient et l'affermit.

Le rappel des faits qui donnent lieu à ces observations rendra leur application sensible.

Il faut se reporter au moment où, la terreur ayant saisi tous les suppôts du despotisme après la prise de la Bastille, les d'Artois, les Condé, les Broglie précipiterent leur fuite hors du royaume. Bezenval, non moins coupable qu'eux, Bezenval, complice de leurs projets conçus dans les soupers de Trianon et mûris dans les orgies du Temple, n'avoit pas le droit de se croire en sûreté à Versailles. Cependant il avoit eu l'audace d'y reparoître publiquement pendant plusieurs jours, et d'y braver l'indignation publique. Enfin, averti de ses propres périls, il avoit daigné fuir comme les autres, et s'étoit vu arrêté à Villenauce, sur le chemin de la Suisse, par la milice de la municipalité. C'étoit l'instant où M. Necker y passoit, à son retour en France, rappelé par ce même roi qui venoit de le bannir de sa cour et de son royaume, et qui depuis avoit attendu dans une inquiétude mortelle l'arrivée de ce ministre, par lequel il s'étoit cru avili et en quelque sorte détrôné, ce fameux jour de la séance

royale, où le peuple courut en foule chez le ministre, qui, n'ayant point paru à cette séance, sembloit l'avoir désavouée. On a su depuis qu'un pur hasard avoit empêché M. Necker de s'y montrer; et ce n'est pas la moindre singularité de son histoire, qui, de ce jour sur-tout, semble appartenir au roman. En effet ne tient-elle pas de la fiction, cette entrevue de madame de Polignac et de M. Necker à Basle, où tous les deux se rencontrent, chassés de la cour et de la France, l'une par la France, l'autre par la cour?

Les jeux du théâtre vont-ils plus loin que ceux de la fortune dans le concours de circonstances qui rapprochent ces deux personnages, dont l'une dit à l'autre : Je vous ai fait chasser, et je suis chassée à mon tour; c'est moi qu'on bannit, et c'est vous qu'on rappelle. Allez, soyez l'idole de la nation, jusqu'à ce que.... Le ministre n'avoit pas long-temps à l'être. Mais si son regne fut court, il fut au moins brillant. Accueilli par-tout avec l'ivresse de l'enthousiasme, il est instruit dans sa route du danger que court M. de Bezenval; il implore pour lui l'indulgence du peuple, il se rend en quelque sorte garant de son innocence. Ce ne fut pas sans doute une médiocre surprise pour M. Necker de voir la commune de Villenauce renvoyer cette demande à la décision de l'assemblée nationale, et en attendant retenir le prisonnier sous bonne garde. L'arrivée du ministre à Versailles fut un triomphe, à Paris une fète. Le même sentiment parut animer le roi, l'assemblée nationale, Paris, la nation. Il étoit bien difficile que M. Necker ne crût pas au succès d'une demande qu'il adresseroit au peuple. Une absence de dix-sept jours lui avoit dérobé la connoissance de ces changements rapides dans l'opinion, dans les idées, dans les intérêts variés et mobiles des différents partis; connoissance sans laquelle il est impossible de ne pas s'engager en quelques fausses démarches.

Comment M. Necker, entouré de tous les hommages des citoyens rassemblés à l'hôtel-de-ville, n'eût-il pas essayé d'obtenir de leur enthousiasme ce qui lui avoit été refusé par une municipalité provinciale? Sa demande, principalement adressée aux électeurs, fut accueillie avec transport; et l'enthousiasme ayant saisi toute l'assemblée, les mots *amnistie générale* furent proclamés dans la salle, et bientôt dans tout Paris. Au premier moment la joie fut universelle; mais bientôt après le peuple s'écria que cet exercice de la souveraineté n'appartenoit pas à ceux qui se l'étoient arrogé; que le terme marqué aux pouvoirs des électeurs étoit expiré; qu'ils étoient remplacés par ses représentants provisoires, membres de la commune, et que ceux-ci mêmes ne pouvoient prononcer au nom de la capitale le pardon des crimes commis contre la nation.

Cette jalousie inquiete que montroit le peuple sur l'emploi, la gradation, les limites des pouvoirs confiés par lui, confondoit cette foule d'hommes qui ne pouvoient se persuader que les Français fussent capables de réduire en acte ce dogme de la souveraineté nationale, si nouveau pour la plupart d'entre eux, et pour M. Necker lui-même, qui, dans son discours à la commune, lui avoit parlé de la liberté *sage* dont les Français alloient jouir. Les soixante districts ne voulurent point de cette *sagesse*. Ils sentirent qu'elle tendoit à soustraire au glaive de la loi les conspirateurs qui

avoient tenté d'étouffer la liberté naissante, et qu'une imprudente amnistie alloit ramener triomphants au pied du trône et dans la capitale. Les esprits s'échaufferent; bientôt la fermentation fut au comble. Quelques uns de ces hommes ardents que dans ces crises violentes on appelle séditieux, mais qui contribuent à rendre les crises salutaires, firent sonner le tocsin comme dans le plus imminent danger de la patrie. Il suffisoit de le craindre pour qu'il cessât. Il disparut dès qu'on le crut un danger. Les électeurs, effrayés de la terreur générale, motiverent leur arrêté, et, en le motivant, l'annullerent en quelque sorte. Ils déclarerent qu'en exprimant un sentiment de pardon et d'indulgence envers les ennemis de la patrie, ils n'avoient pas prétendu prononcer la grace de ceux qui seroient prévenus, accusés, ou convaincus de crime de lese-nation. Les représentants de la commune allerent plus loin : ils ordonnerent qu'on arrêtât Bezenval, jusqu'au moment où l'on statueroit sur son sort. Enfin l'assemblée nationale, en mettant l'accusé sous la garde de la loi, déclara qu'elle persistoit dans ses précédents arrêtés sur la responsabilité des ministres et agents du pouvoir exécutif, et sur l'établissement d'un tribunal qui prononceroit sur leurs délits.

Le concours des mesures prises en même temps et par l'assemblée nationale et par la commune calma le peuple et rétablit la tranquillité dans Paris. On conduisit Bezenval au château de Brie-Comte-Robert, où il fut gardé soigneusement, et à grands frais.

Le peuple, en voyant que le prisonnier ne pouvoit lui échapper, et se tenant sûr de sa vengeance, modéra ses emportements. Des affiches lui apprenoient chaque jour les soins qu'on se donnoit pour prévenir l'évasion de l'accusé; et ce fut cette attention qui le sauva. On ne s'efforça point de hâter un supplice qu'on croyoit sûr; et le coupable échappa entre la loi ancienne qui lui avoit commandé d'obéir à son *maître*, et les principes nouveaux, qui, faisant un devoir de l'insurrection, poursuivent et condamnent ceux qui s'efforcent de la réprimer.



OFFRANDES FAITES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR DES DAMES ARTISTES

le 7 Septembre 1789

VINGT-SIXIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

DÉPUTATION DES FEMMES ARTISTES PRÉSENTANT LEURS PIERRERIES ET BIJOUX A L'ASSEMBLÉE NATIONALE À VERSAILLES, LE 7 SEPTEMBRE 1789.

C'est un de ces moments précieux au génie des arts non moins qu'au patriotisme. Les annales de Rome n'ont point dédaigné d'immortaliser les sacrifices que de généreuses citoyennes firent à leur patrie des ornements les plus chers à leur sexe, et le pinceau des artistes s'est souvent exercé sur cet acte de civisme. Chez nos vertueuses citoyennes françaises le sentiment et le sacrifice sont les mêmes; et de plus, l'action pareille offre un autre genre d'intérêt relatif aux personnes. Celles qui apportoient cette offrande unissoient aux graces de leur sexe la gloire des arts et des talents, partage de leurs familles, de leurs peres, de leurs époux, et même le leur propre; car plus d'une, parmi elles, pouvoit avec succès retracer sous ses crayons ou sous ses pinceaux le tableau dont elle avoit fait partie, et reproduire, comme artiste, la scene où, comme actrice, elle avoit agréablement figuré.

Le tribut présenté à la patrie par nos jeunes citoyennes fut modique et proportionné à leur fortune : mais l'heureux exemple qu'elles donnoient étoit véritablement une riche offrande; il réveilla l'esprit public dans un temps où l'esprit public étoit la seule ressource de l'état. C'étoit une des plus dangereuses époques de la révolution; c'étoit le moment où la destruction des droits féodaux, des dîmes, des privileges de toute espece, en irritant toutes les passions, en désolant tous les intérêts, avoit rallié tous les ennemis publics contre l'espérance de la régénération nationale. Accablés sous les ruines du despotisme, tous se réunissoient pour disperser les matériaux du nouvel édifice, à peine ébauché. Le plus sûr moyen d'atteindre cet exécrable but, c'étoit de renverser la fortune publique, déja si chancelante. Faire disparoître le numéraire, l'enfouir, l'exporter, anéantir ou embarrasser la perception des impôts, c'étoit le but de toutes leurs manœuvres. Les destins d'un grand empire tenoient à quelques millions de plus ou de moins dans le trésor public. Il s'agissoit de gagner le moment où un nouveau plan de finances seroit présenté à la nation par le ministre en qui elle se confioit encore. Jusqu'alors il falloit vivre de ressources momentanées; et l'état étoit réduit à demander aux

citoyens des sacrifices volontaires, dont la récompense se montroit en perspective dans la liberté publique, œuvre de la constitution que l'assemblée nationale promettoit aux Français.

Elle s'occupoit alors d'une question très importante, celle du droit accordé à un seul homme, nommé roi, de suspendre ou d'annuller d'un mot la volonté d'une grande nation. Cette discussion avoit rempli une partie de la séance du lundi 7 septembre, lorsque le président demanda à l'assemblée si elle vouloit recevoir une députation composée de onze vertueuses citoyennes, qui venoient lui offrir, avec leurs hommages, leurs parures et leurs bijoux. Un applaudissement universel fut la réponse à cette question. Elles paroissent : on leur fait préparer des sieges hors de la barre dans l'intérieur de la salle. Ces dames, toutes vêtues de blanc, toutes décemment et simplement coëffées, ornées d'une cocarde patriotique, s'avancent, précédées de deux huissiers, se rangent sur une ligne, et saluent le président et l'assemblée.

Madame Moitte, femme d'un artiste distingué, qui avoit, en qualité d'auteur du projet, été nommée présidente de la députation, devoit prononcer un discours; mais craignant, soit par la foiblesse de sa voix, soit par sa timidité, de n'être pas entendue de l'assemblée, elle pria M. Bouche, député d'Aix, de le prononcer pour elle.

M. Bouche, ayant reçu le discours des mains de madame Moitte, dit :

« Messeigneurs (on prononçoit encore ce mot, que le développement des principes de la liberté a proscrit, même en parlant à l'assemblée nationale.)

« La régénération de l'état sera l'ouvrage des représentants de la nation.

« La libération de l'état doit être celui des bons citoyens.

« Lorsque les Romains firent hommage de leurs bijoux au sénat, c'étoit pour lui « procurer l'or sans lequel il ne pouvoit accomplir le vœu fait à Apollon par Camille « avant la prise de Veies.

« Les engagements contractés envers les créanciers de l'état sont aussi sacrés qu'un « vœu. La dette publique doit être scrupuleusement acquittée, mais par des moyens « qui ne soient pas onéreux au peuple.

« C'est dans cette vue que quelques citoyennes, femmes ou filles d'artistes, viennent « offrir à l'auguste assemblée nationale des bijoux qu'elles rougiroient de porter quand « le patriotisme leur en commande le sacrifice. Eh! quelle femme ne préféreroit l'in« exprimable satisfaction d'en faire un si noble usage au stérile plaisir de contenter « sa vanité?

« Notre offrande est de peu de valeur sans doute; mais dans les arts on cherche « plus la gloire que la fortune, et notre hommage ne peut être proportionné au sen« timent qui nous inspire.

« Puisse notre exemple être suivi par le grand nombre de citoyens et de citoyennes « dont les facultés surpassent de beaucoup les nôtres!

« Il le sera si vous daignez l'accueillir avec bonté, si vous donnez à tous les bons « patriotes la facilité d'offrir des contributions volontaires en établissant dès à présent « une caisse uniquement destinée à recevoir tous les dons en bijoux ou especes,

« pour former un fonds qui seroit invariablement employé à acquitter la dette « publique. »

Après ce discours, vivement applaudi, madame Moitte, qui tenoit la cassette où étoient renfermés les bijoux, monta au bureau des secrétaires, et la déposa entre leurs mains; la cassette fut ensuite remise sur le bureau du président, qui, s'adressant à ces dames, leur dit :

« L'assemblée nationale voit avec une vraie satisfaction les offres généreuses aux« quelles vous a déterminées votre patriotisme.

« Puisse le noble exemple que vous donnez en ce moment propager le sentiment « héroïque dont il procede, et trouver autant d'imitateurs qu'il aura d'admirateurs !

« Vous serez plus ornées de vos vertus et de vos privations que des parures que « vous venez de sacrifier à la patrie.

« L'assemblée nationale s'occupera de votre proposition avec tout l'intérêt qu'elle « inspire. »

Ce discours fut aussi très applaudi; et un membre proposa d'insérer dans le procès-verbal de l'assemblée le discours et les noms de ces dignes citoyennes. La proposition fut agréée, et l'assemblée demanda même que les noms fussent lus en ce moment. Il seroit injuste de leur refuser ici l'honneur dont ces noms jouissent dans les premieres pages des annales de la patrie : c'étoient mesdames Moitte, Vien, la Grénée, Suvée, Beruer, du Vivier, Belle, Fragonard, Vestier, Peyron, David, Vernet, Desmarteaux, Beauvarlet, Cornedecerf; mesdemoiselles Vassé, de Bourecueil, Vestier, Gerard, Pithoud, Viefville, Hautemps.

Après la lecture de ces noms l'assemblée, en décernant à ces dames l'honneur de la séance, voulut qu'elles conservassent la place de distinction qui leur avoit été accordée.

D'autres honneurs et d'autres applaudissements les accompagnerent au sortir de l'assemblée, soit à Versailles, soit à Paris. Elles étoient attendues à l'entrée des Champs-élysées par un détachement des éleves de l'académie de peinture et de sculpture, et par des musiciens précédés de flambeaux, qui entourerent la voiture de ces dignes citoyennes.

Le peuple, toujours éclairé par un sentiment prompt sur ses intérêts et sur ses besoins, les combloit de bénédictions. Les districts devant lesquels elles passerent firent prendre les armes, et ajouterent chacun un certain nombre d'hommes pour augmenter la garde d'honneur qui précédoit les voitures. Ce cortege les conduisit jusqu'au Louvre, où logeoient la plupart de ces dames; et en entrant dans ce séjour des arts, les musiciens eurent la délicate attention de jouer l'air *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?*

Telle fut la premiere récompense que nos aimables patriotes obtinrent de leur civisme dans cette journée; mais elle ne fut que le présage du prix plus flatteur qu'elles avoient espéré de leur démarche, l'avantage d'être imitées. Dès ce moment l'assemblée reçut chaque jour de nouvelles offrandes. Plusieurs districts formerent des bureaux et des caisses pour réunir ces tributs, qu'ils portoient ensuite à l'assemblée.

Il se forma différentes sociétés qui se piquerent d'une émulation généreuse. C'étoit à qui enrichiroit le plus l'autel de la patrie, à qui repousseroit le plus le fléau que les aristocrates invoquoient comme un présent du ciel, et comme leur unique espérance, la banqueroute. Ils frémissoient de la voir tous les jours s'éloigner davantage, d'entendre tous les jours dans l'assemblée, de lire dans les journaux la liste des dons patriotiques qui attestoient le noble dévouement d'un grand nombre de citoyens. On vit, disent les deux historiens que nous avons déja cités plus d'une fois, on vit l'enfance sacrifier ses jouets, la vieillesse les soulagements si nécessaires à son existence; l'opulence présenter le tribut de ses richesses, l'indigence celui de sa pauvreté; les domestiques, dans plusieurs maisons particulieres, se réunir; dans plusieurs manufactures, les ouvriers se cotiser, et donner à l'état une portion de leur foible pécule, quelques uns même ouvrir une souscription chez un notaire. Enfin une pauvre femme, rencontrant les députés de son district qui alloient porter leur contribution à l'assemblée nationale, voulut avoir part à cette œuvre civique, et les contraignit, à force de prieres et de larmes, d'accepter la moitié de sa fortune, vingt-quatre sous, et de joindre le denier de la veuve à leurs magnifiques offrandes. Tous ces traits de vertu, et il y en eut plusieurs, étoient pour la patrie un trésor plus précieux que les sommes qu'ils produisoient. Ils montroient que les Français, quoi qu'osassent dire les ennemis publics, n'étoient pas indignes de la liberté, malgré l'abyme des vices où la servitude les avoit plongés. Nous avons vu, deux ans après, la guerre étrangere et les menaces des despotes provoquer de nouveaux sacrifices consommés avec un nouvel enthousiasme. De nouveaux exemples de vertu auroient dû décourager les tyrans extérieurs, et leur annoncer dès lors le triomphe de la liberté. Mais ce n'étoit point à eux d'imaginer que les vertus d'un peuple peuvent être le prélude de ses victoires.



BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE À NOTRE DAME,
le 27 Septembre 1789

VINGT-SEPTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME, LE 27 SEPTEMBRE 1789.

Depuis la prise d'armes aux Invalides et la chute de la Bastille, le torrent de la révolution paraissait entraîner à-la-fois les citoyens, la cour, et l'assemblée nationale. La tâche la plus difficile de l'historien qui veut transmettre à la postérité tous les événemens est d'en expliquer les contradictions apparentes, et de tracer la ligne où les partis se réunissaient, quoiqu'ayant des vues bien différentes les unes des autres, et la ligne où ils se divisaient et se combattaient ouvertement. Le moyen d'éclaircir tous ces objets aux yeux de la postérité est de remonter à la cause des événemens, de développer les intérêts, les intentions, les projets de chaque parti, et de peindre la situation de la France à chaque époque de la révolution. Il faut rendre en quelque sorte nos neveux présens aux temps où nous avons vécu.

L'intérêt de la cour était d'arrêter, autant qu'il serait possible, la marche de la révolution, non-seulement parce que son autorité devenait presque nulle, mais surtout parce que le caractère bien connu du duc d'Orléans ne promettait, s'il parvenait à la couronne, que le règne le plus affreux, et le despotisme des scélérats sur les gens de bien. Il y avait dans la minorité de la noblesse un parti, qui, feignant de se prêter à sa destruction, voulait établir une *chambre haute*, enfin un gouvernement dont l'Angleterre lui offrait à-peu-près le modèle. C'était même cette coalition de jeunes patriciens qui avait, pour réaliser cette idée, imprimé le premier mouvement à la révolution. Mais le mouvement, une fois donné, menaçait d'emporter toutes ces espérances, et de renverser à-la-fois les projets de la cour, et ceux de cette coalition. Ainsi ces deux partis, quoiqu'opposés entre eux, se réunissaient, dès qu'il fallait mettre une digue au torrent révolutionnaire, et plus encore lorsqu'il s'agissait de combattre la faction d'Orléans. Celle-ci avait pour but d'anéantir la famille royale, de jeter le peuple dans tous les excès de l'anarchie, en l'énivrant des idées d'une fausse liberté, afin de le replonger, par la lassitude du crime et du désordre, dans le despotisme; et le despote eût été d'Orléans. Les ennemis de la révolution concouraient, mais par un autre motif, avec les Orléanistes, à précipiter la nation dans toutes sortes de violences. Ils voulaient lui faire regretter et redemander son ancien gouvernement. De là ces mesures outrées que ces deux dernières factions s'accordaient à faire adopter par le corps législatif, au

moyen des membres de cette assemblée qui leur étaient dévoués. Enfin il y avait le parti des communes, qui voulait une constitution libre, sans aucunes distinctions des rangs ni des personnes, et un roi. Il n'existait point encore de projet, du moins apparent, de mettre la France en république. Mais le plus redoutable, le plus puissant de tous les partis, était celui de d'Orléans, non par les talens personnels du chef, mais par les hommes dont il s'était entouré, par l'argent que sa fortune immense lui permettait de prodiguer, et par l'appui que lui prêtait l'Angleterre, dont le dessein n'était pas de mettre d'Orléans sur le trône de France, ainsi qu'il s'en flattait, mais d'allumer une guerre civile pour s'élever sur les ruines de sa rivale. Un des grands moyens des Orléanistes était d'exaspérer le peuple par le fléau de la famine. Aussi ce fut inutilement que la cour, que la majorité du corps législatif, voulurent prévenir les désordres qui ne furent jamais plus fréquens que dans les derniers mois de 1789. Inutilement, le jour où la famille royale vint habiter le palais des Tuileries, avait-on multiplié avec le plus de soin et de succès les précautions pour procurer des farines à la capitale, au point que le lendemain chaque famille se procura sans peine la portion de pain dont elle avait besoin. Cette abondance ne dura que trois ou quatre jours. La famine reparut avec des symptômes encore plus alarmans. A la vérité le désastreux hiver de 1788 avait fait périr en quelques endroits les semences de la terre. Mais ce n'était pas la seule ni la véritable cause de la disette qui désolait la France. Les Anglais, maîtres d'une partie des bleds de la Pologne par les reviremens de leur commerce, feignant une crainte illusoire de manquer de subsistances, non-seulement ne permettaient pas l'exportation de leurs farines en France, malgré le traité de commerce existant entre les deux nations, mais sous différens prétextes ils arrêtaient celles que nous apportaient les armateurs de Dantzick et de Hambourg. Il paraît aussi qu'en différentes provinces la multitude, brûlant les maisons seigneuriales, n'avait pas respecté même les bâtimens qui renfermaient des grains. Les agens de d'Orléans étaient si bien les provocateurs de tous ces brigandages, que leurs émissaires enlevaient les fournées de pain, dans Paris, pendant la nuit, les jetaient dans la Seine, et organisaient ensuite des attroupemens qui se formaient, au jour naissant, à la porte des boulangers. Abusant impitoyablement de l'état de disette et de désespoir où se trouvait le peuple, ces scélérats le portaient à toutes sortes d'excès. Tous ces événemens engagèrent le corps constituant à décréter que, lorsque la tranquillité publique serait troublée, on suspendrait aux fenêtres de la maison commune un drapeau rouge, et qu'à ce signal tous attroupemens armés ou non armés, devenus criminels s'ils ne se dissipaient d'eux-mêmes, seraient repoussés par la force, après qu'on les aurait sommés trois fois de suite, au nom de la loi, de se retirer paisiblement chez eux. Cette loi était connue en Angleterre sous le nom de *loi martiale*.

Un autre moyen bien propre à ramener l'ordre dans la capitale fut la constitution ou formation de la garde nationale, à laquelle on donna des réglemens d'une parfaite discipline et tenue militaire. Trois cents mille citoyens avaient des armes. Vingt-quatre mille seulement furent choisis et admis à composer la garde nationale. Paris était divisé en soixante districts : on forma soixante bataillons, avec leurs officiers, sous-officiers, grenadiers; avec des compagnies de chasseurs, et avec soixante compagnies du centre.

Il y eut donc une armée parisienne distincte du peuple de Paris, un général, un état-major. On donna le plus qu'il fut possible à cette armée le ton et l'esprit militaire.

L'impression récente des commotions de juillet, les dispositions soupçonneuses, inséparables d'une liberté nouvellement conquise, les craintes qu'inspirait le parti d'Orléans, le vif intérêt des questions agitées dans l'assemblée nationale, entretenaient dans Paris une fermentation sourde. Dans quelques lieux publics, et surtout au Palais-

Royal, se formaient chaque jour des grouppes, qui, dans leurs discussions animées, ne ménageaient ni les ennemis du peuple, ni ses prétendus amis. La garde nationale fut employée à dissiper ces rassemblemens séditieux.

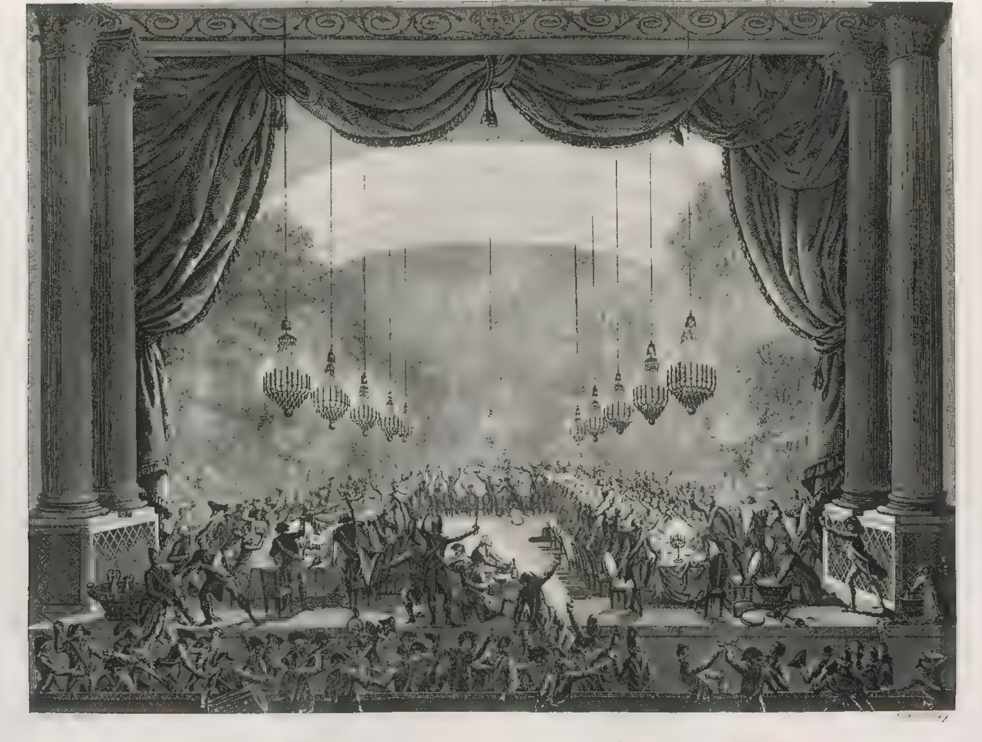
Chaque bataillon avait son drapeau : ils avaient tous été bénis dans les principales églises de chaque district : on imagina de les bénir encore tous à-la-fois dans l'église de Notre-Dame, au milieu d'une cérémonie pompeuse et d'une solennité religieuse et guerrière. Le ministre Saint-Priest écrivit à M. Lafayette cette lettre qui fait voir qu'alors le roi approuvait, ou feignait d'approuver les moyens propres à ramener l'ordre et le calme : « Le roi m'a prescrit, monsieur le Marquis, d'ordonner qu'on tirât du magasin » des Menus tout ce qui s'y trouve, pouvant servir à l'ornement de l'église de Notre- » Dame, le jour de la bénédiction des drapeaux..... Je me fais honneur de concourir à la » dignité d'une cérémonie où l'on consacrera les drapeaux d'une troupe nationale dont » Sa Majesté compte faire usage dans toutes les circonstances importantes de l'État. Le » repos actuel de la capitale est une de ces occasions essentielles. Sa Majesté voit avec » satisfaction que votre zèle et celui des milices parisiennes s'y consacrent sans réserve, etc.»

Dès le lever de l'aurore, on appela dans tous les districts les soldats citoyens autour de leurs bannières. Le rendez-vous général était devant l'hôtel de la commune. Toutes les rues furent bientôt remplies de bataillons sous les armes, marchant enseignes déployées, au roulement des tambours, au son des instrumens guerriers, au bruit des trains d'artillerie, qui portaient avec fracas au temple d'un Dieu de paix l'appareil menaçant de la guerre. Le maire à la tête des représentans de la commune et des députés de tous les districts de Paris, l'état-major de la garde citoyenne, les députés de Paris à l'assemblée nationale, escortés par une troupe choisie, s'étaient rendus d'avance de l'hôtel de la commune à la cathédrale. Toute l'église était parée comme pour une pompe triomphale : les décorations profanes qu'avait offertes la munificence du roi étaient jointes et entrelacées aux ornemens religieux du lieu saint. Une foule innombrable remplissait les tribunes et les bas-côtés de l'église ; et, lorsque les troupes s'avancèrent en bon ordre dans la nef qui leur était réservée, lorsque les tambours et l'harmonie militaire retentirent sous les voûtes du temple, lorsque les drapeaux, rangés autour de l'autel, formèrent une couronne ondoyante, lorsque la vapeur de l'encens s'éleva dans les airs avec les chants pieux des ministres du culte, tous les sens frappés ensemble reçurent les impressions les plus vives et les plus profondes.

Au milieu de cette cérémonie auguste, un orateur, le même qui dans une autre solennité avait consacré son éloquence aux mânes des héros immolés par le canon de la Bastille, l'abbé Fauchet monte en chaire ; et le souvenir de son premier triomphe, la réputation de son talent, l'autorité de son patriotisme, lui assurent déjà l'attention et la faveur de l'auditoire. Sincèrement et passionnément épris de la liberté, de la loi nouvelle, il suivait les élans de son cœur en lui vouant ses travaux oratoires. Il était son missionnaire, il eût été son martyr (1). Il trouva dans le prophète Isaïe un texte sublime merveilleusement adapté aux lieux et aux circonstances : « En ce temps un « grand hommage sera rendu au Dieu des armées par un peuple jusqu'alors divisé et « déchiré, par un peuple devenu terrible.... Cette nation qui avait long-temps attendu « la justice, cette nation toujours foulée aux pieds par ses ennemis, qui possédaient sa « terre comme des fleuves qui la dévorent, se réunira dans le lieu où est invoqué le « Dieu des armées. »

(1) Il le devint en effet par la suite, lorsqu'après avoir été nommé évêque du Calvados, il fut traduit au tribunal sanguinaire de Fouquier-Thinville, et jugé à mort comme complice des Girondins arrêtés le 31 mai.

Témoin de cette application des rites et des livres du christianisme aux conquêtes de la liberté, le spectateur philosophe jouissait tout autrement que le vulgaire. Il pouvait dire au fond de son cœur : si quelquefois des étendards furent bénis dans ce temple même pour aller, dans des combats souvent injustes, dans des guerres allumées par les passions ou la politique ambitieuse des ministres, servir de guides à la fureur aveugle du soldat; maintenant, par le plus inespéré changement, les drapeaux qu'on vient de bénir conduiront les guerriers où ils sont destinés, à la défense des personnes et des propriétés, au maintien de l'ordre, de la paix, et de la vraie liberté; c'est pour prévenir le crime, le brigandage, l'effusion du sang humain; c'est pour assurer l'exécution de la loi, que la religion consacre ces drapeaux. En effet, nous ne pouvons nous refuser ici au plaisir de rendre à cette garde nationale le témoignage qu'elle n'a cessé, par sa bonne conduite, de bien mériter de la patrie, et d'être l'effroi des scélérats et des désorganisateurs; aussi les jacobins se hâtèrent-ils de la faire supprimer, dès qu'ils voulurent établir leur sanglante domination.



ORGIE DES GARDES DU CORPS DANS LA SALLE DE L'OPERA DE VERSAILLES,
le 1er Octobre 1789

VINGT-HUITIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

REPAS DES GARDES-DU-CORPS A VERSAILLES, LE 1er OCTOBRE 1789.

Le bruit sourd de la fuite prochaine du roi et d'une contre-révolution, la crainte d'une guerre civile qui paraissait inévitable, alarmaient les provinces et la capitale. Dans cette situation des choses, les gardes-du-corps donnèrent, le 1er octobre, dans la salle de l'opéra, au château de Versailles, un repas aux officiers du régiment de Flandre et à ceux de quelques autres corps qui se trouvaient dans cette ville. Plusieurs officiers de la garde nationale y furent aussi invités. Rien de plus innocent en apparence que ce festin; mais les circonstances criminelles qui l'accompagnèrent portèrent avec raison la terreur dans les esprits. Il faut reprendre ici les événemens d'un peu plus haut. Tandis que les gardes-du-corps formaient de coupables projets, d'un autre côté la faction d'Orléans s'agitait en tout sens pour bouleverser la France, et forcer la cour à quelque fausse démarche. Le peuple, fatigué de brigandage et d'anarchie, disposé par une foule de récits imposteurs et de journaux vendus à divers partis, aurait tout imputé à la cour, et se serait jeté dans les fers du duc d'Orléans, en le proclamant roi. Rien ne peut cependant justifier les imprudences graves qui se commirent au repas du 1er octobre, et les tentatives qui eurent lieu pour opérer une contre-révolution et amener la guerre civile. Ce n'était pas le seul complot que la France eût alors à craindre; elle avait aussi tout à redouter d'un prince sans mœurs, sans délicatesse, possesseur de revenus immenses, entouré de ce qu'il y avait en France d'hommes corrompus, et dont malheureusement plusieurs avaient toute l'énergie, et quelques-uns tout le génie du crime; un prince à qui un Mirabeau, et depuis un Marat, un Robespierre furent vendus, ainsi qu'une foule de journalistes. Ils séduisaient, égaraient la multitude ignorante d'autant plus aisément, qu'elle est toujours avide de nouveautés, qu'elle adopte toujours de préférence les fables les plus absurdes, et qu'on lui promettait toutes les béatitudes, toutes les chimères de l'âge d'or. Et dans quelles circonstances? dans un moment où les impôts dont on avait foulé la nation, les lettres de cachet, les dilapidations des finances, les fastes des grands et du clergé, avaient depuis long-temps exaspéré les esprits. Les tentatives pour dissoudre l'assemblée nationale furent, heureusement pour la France, mal concertées. La séance royale ne pouvait guère mieux réussir. Quoique le roi, par ses déclarations, accordât, ou, si l'on veut, restituât à la nation beaucoup plus qu'elle

n'aurait osé espérer avant la convocation des Etats-généraux, les propositions qu'il fit parurent insuffisantes aux communes, qui sentaient alors toutes leurs forces, et qui avaient compris que rien n'était capable de leur résister. Il y eut encore une grande imprudence de la part de la cour dans le rassemblement des troupes qu'elle confia au maréchal de Broglie à l'époque des 13 et 14 juillet.

L'assemblée constituante était divisée en plusieurs partis : il y avait celui des modérés, et celui des exagérés. Ces derniers servaient infiniment la faction d'Orléans, les uns sans même s'en douter, les autres parce qu'ils lui étaient vendus. Il y avait encore le parti des royalistes. D'un autre côté, les nobles qui s'étaient rangés du parti populaire avaient leurs vues particulières. Elles s'étaient développées lorsqu'il fut discuté dans le corps législatif si l'assemblée serait partagée en deux chambres, ou réunie dans une seule. Les ouvrages de Voltaire et de Montesquieu avaient aussi donné à la constitution anglaise beaucoup de partisans en France, et surtout dans la minorité des députés de la noblesse au corps législatif. On admirait l'équilibre de ces trois pouvoirs, qui, sans cesse aux prises l'un contre l'autre, se balancent mutuellement, et arrêtent les efforts que chacun en particulier aurait voulu tenter contre la chose publique. Les partisans d'une chambre unique regardaient cet équilibre prétendu comme un traité de paix entre trois puissances coalisées pour le maintien des abus existans dans l'Etat; et, sans nier qu'on se trouvât bien en Angleterre de cet accord, ils ne croyaient pas que les Français fussent dans les termes d'un semblable accommodement. L'unité de chambre fut décrétée. Dès cet instant, ceux des nobles et des évêques qui s'étaient ou avaient voulu se populariser se rapprochèrent de la cour. Il faut encore observer ici que la juste terreur qu'inspiraient la faction d'Orléans, le pillage des grains, l'incendie des châteaux, les progrès effrayans de l'anarchie, concourait à rallier la plupart des esprits autour du roi. Il s'agissait de profiter de cet accord, et de le mieux-cimenter. A cet effet on prétend qu'on voulut gagner le roi à se transporter à Metz. Mais ce projet n'a jamais été prouvé, et c'est peut-être une des inventions des Orléanistes.

A cette époque, quelques régimens avaient été de nouveau introduits dans Versailles pour soulager les habitans de cette ville qui gardaient l'assemblée nationale et le roi. La défiance régnait entre toutes les classes de l'Etat. Le roi non-seulement différait la promulgation des décrets du 4 août, mais encore l'acceptation des lois constitutionnelles décrétées jusqu'alors. L'assemblée était divisée. Paris ressentait les horreurs de la famine, organisée par le duc d'Orléans, qui, par des personnes interposées, avait fait enlever et transporter dans les îles de Jersey et Guernesey une quantité immense de grains.

Ce fut dans ces malheureuses circonstances que les gardes-du-corps donnèrent un repas qui eut des suites bien funestes. La cour employa, pour s'assurer d'eux, les moyens les plus capables de les persuader. On leur fit sentir combien la famille royale, et même toute la France, couraient de dangers, d'après les progrès que faisait la faction d'Orléans.

Les gardes-du-corps indiquèrent le jeudi premier jour d'octobre pour le festin qu'ils devaient donner aux officiers du régiment de Flandre. Ceux des dragons et des chasseurs qui se trouvaient à Versailles, ceux des gardes-suisses, des cent-suisses, de la prévôté, l'état-major et quelques officiers de la garde nationale, y sont aussi invités. On choisit pour lieu du festin la grande salle des spectacles, exclusivement destinée aux fêtes les plus solennelles de la cour, et qui, depuis celles du mariage du second frère du roi, ne s'était ouverte que pour l'empereur Joseph II.

L'intérieur de cette salle avait reçu de l'architecte trois dispositions différentes, selon

qu'elle devait servir, soit aux représentations dramatiques, soit aux bals parés, soit enfin aux banquets de la cour. Le parterre restant à sa place, ou s'élevant au niveau du théâtre, ou se divisant de manière à contenir des tables immenses autour desquelles le service circulait avec facilité, donnait à la salle entière l'une ou l'autre de ces trois formes. Au jour fixé, elle parut sous la troisième : l'illumination était magnifique : le reflet des lumières dans toutes les glaces qui ornent le fond des loges produisait un effet magique. La table était splendidement servie. La musique des gardes-du-corps et du régiment de Flandre flattait délicieusement l'oreille; et lorsqu'elle se taisait, des santés éclatantes faisaient résonner à sa place l'écho de cette salle, qui n'avait jamais répété d'aussi bruyantes explosions. La santé du roi, celle de la reine, du dauphin, de la famille royale, furent portées avec acclamations; celle de la nation fut proposée, un silence universel fut toute la réponse.

Au second service on fit entrer dans les loges les grenadiers de Flandre, les suisses, les chasseurs, émerveillés de ce spectacle, frappés surtout de voir un capitaine des gardes, un duc de Grammont, un duc de Guiche, assister à un repas donné par de simples gardes, ce que, de mémoire de soldat, nul autre capitaine de ce corps n'avait jamais fait avant lui. Mais on leur ménageait, on ménageait aux convives, une bien autre surprise. Tout-à-coup on annonce le roi : le roi entre en habit de chasse; il entre avec la reine, qui conduit par la main le prince-royal, encore alors appelé le dauphin. La reine s'avance jusqu'au bord du parquet avec son fils : elle le prend dans ses bras, et fait le tour de la table parée de ce précieux fardeau. Les cris d'alégresse et de *vive le roi*, les acclamations, les applaudissemens, retentissent alors sans mesure. Les gardes-du-corps, les grenadiers, les soldats, l'épée nue à la main, portent à grands cris les trois santés royales.

La fête, qui jusque-là n'était animée que par une gaieté libre, mais encore décente, se change alors en une orgie complète. Les vins les plus délicieux coulent avec une munificence royale. Les têtes s'exaltent, et la musique vient encore ajouter au délire. Elle fait entendre cet air, *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne !* air dont l'allusion ne pouvait manquer d'être parfaitement saisie. On sonne la charge; les convives chancelans escaladent les loges, imitant l'assaut de Blondet dans la piéce de Richard. Ils se répandent en propos imprudens. La cocarde nationale est proscrite : on offre. la cocarde blanche, et plusieurs capitaines de la garde nationale de Versailles ont la faiblesse de l'accepter. Cependant on s'était porté en foule à la suite de la cour. Des gardes-du-corps, des officiers, des soldats ivres, remplissaient en désordre la cour de marbre. Un aide-de-camp de M. d'Estaing escalade le balcon de l'appartement du roi; il arbore la cocarde blanche; on l'applaudit : il décore de sa croix de Limbourg un grenadier de Flandre qui le suit par le même chemin : un dragon veut se tuer parce qu'il a manqué l'escalade. La force publique ne s'occupa point de réprimer ces désordres; et l'alarme qu'ils répandirent dans la ville ne fut calmée que lorsque les acteurs de ces scènes scandaleuses, succombant sous de si pénibles rôles, furent enfin rendus au repos par la lassitude de leurs excès.

Deux jours après, dans un autre repas donné à l'hôtel des gardes-du-corps, les mêmes imprudences se répétèrent. La cour n'y parut pas cette fois; mais le lendemain la reine fit la faute grave de répondre à une députation de la garde nationale de Versailles : « J'ai été enchantée de la journée du jeudi ». Et par suite eurent lieu les journées désastreuses des 5 et 6 octobre dont nous donnerons un tableau particulier.



LES DAMES DE LA HALLE PARTANT POUR ALLER CHERCHER LE ROI A VERSAILLES

le 5 Octobre 1789

VINGT-NEUVIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

DÉPART DES DAMES DE LA HALLE POUR ALLER CHERCHER LE ROI A VERSAILLES LE 5 OCTOBRE 1789.

Il sembloit que l'orgie du 1er octobre eût produit une ivresse prolongée, ou plutôt une sorte de démence dans toute l'aristocratie de Versailles. On insultoit hautement au château l'habit national et la cocarde tricolore. La cocarde blanche, que, seuls dans toute la France, les gardes du roi portoient encore, étoit vantée, préférée, arborée publiquement. Les courtisans se croyant surs de la victoire ne se possédoient plus : les femmes de la cour avoient perdu le sens et la raison. Une d'entre elles qui en conservoit encore un peu, allant visiter la vieille duchesse de Villeroy, la trouva seule dans son sallon dansant et chantant devant une glace : Ma chere enfant, ma toute bonne, s'écria-t-elle en la voyant, la contre-révolution est faite, la contre-révolution est faite! Et elle continua de danser comme une folle. La contre-révolution étoit faite, parcequ'un régiment étoit entré à Versailles; que de jeunes étourdis s'étoient enivrés en criant Vive le roi; qu'ils avoient escaladé des loges dans une salle de spectacles, et des fenêtres au château; qu'enfin des femmes coupables leur avoient fait mettre à leur chapeau de grosses cocardes blanches. Telle fut jusqu'à la fin la stupidité de l'aristocratie. Elle ne voyoit alors la révolution ou la contre-révolution que dans le sallon de Versailles, comme elle ne l'a vue depuis que dans celui des Tuileries. Elle touchoit cependant à des crises révolutionnaires bien propres à lui ouvrir les yeux; mais il étoit dans sa destinée de périr d'aveuglement.

Ces signes de rébellion oserent se montrer même à Paris. Au Luxembourg, au Palais-Royal, aux Champs-Élysées, des cocardes d'une seule couleur, les unes jaunes, les autres noires, vinrent insulter la cocarde de la liberté : ceux qui les portoient en furent punis, et plusieurs échapperent avec peine à la juste colere du peuple. Sa fureur devenoit de moment en moment plus difficile à contenir. Il savoit les scenes indécentes et les bravades insensées de la cour : il étoit excité en tout sens par ses propres passions, par celles des moteurs cachés qui, dans des vues différentes, le poussoient, à son insu, vers un grand mouvement; enfin par des besoins plus pressants chaque jour, et qu'on augmentoit à dessein pour lui faire perdre toute mesure. La circulation des subsistances, embarrassée depuis la révolution, sembloit presque

rompue. Les bleds manquerent d'abord, ensuite les farines. On assiégeoit la porte des boulangers. Pour manger il falloit combattre : un pain étoit une conquête : on croyoit voir arriver le moment où il n'y auroit plus rien à conquérir; et ce fut dans ces têtes échauffées par la disette, agitées par de vagues terreurs, que fut jetée l'étincelle allumée par l'imprudente audace des ennemis de la patrie.

Aussitôt, comme par un coup électrique, toutes s'enflammerent à la fois. Ce levain d'insurrection qui fermentoit depuis plusieurs jours éclate. Les femmes donnent l'exemple, et semblent ambitionner l'honneur de cette journée. Une jeune fille partant des halles entre dans un corps-de-garde, s'empare d'un tambour, parcourt les rues en battant irrégulièrement la caisse, et assaisonnant d'interjections familieres aux lieux d'où elle étoit partie les cris Du pain! du pain! bientôt répétés par mille bouches. Un cortege de femmes s'attroupe, se grossit à chaque pas autour d'elle; et tandis qu'elles marchent vers l'hôtel-de-ville, d'autres troupes sortent du fauxbourg Saint-Antoine, comme de concert, entrent dans la ville, s'y répandent, entraînent avec elles toutes celles qu'elles peuvent saisir dans les rues, dans les boutiques, s'avancent vers la place de Greve, s'y joignent aux premieres cohortes, et crient toutes ensemble qu'il leur faut du pain, qu'elles veulent parler à la commune.

Il n'étoit que sept heures du matin. La garde à cheval étoit en petit nombre rangée aux barrieres de l'hôtel-de-ville. Quatre ou cinq cents femmes l'attaquent, et la poussent jusqu'à la rue du Mouton. Elles reviennent assaillir les portes. Elles trouvent sur le perron un bataillon quarré de gardes nationales, qui leur présente la baïonnette. Elles font pleuvoir sur lui une grêle de pierres. Devoit-il lâchement faire feu sur des femmes, sur des infortunées, que la faim réduisoit au désespoir? Il cede, il leur ouvre le passage : elles s'y précipitent en foule. Alors, comme dans toutes les émeutes, on put distinguer, de celles qui, sinceres dans leurs emportements, ne cédoient en effet qu'à l'aiguillon impérieux du besoin, celles qui, mêlées dans ces vagues populaires, ne feignoient d'en partager l'agitation que pour les soulever davantage. Tandis que la plupart, furieuses comme des bacchantes, demandoient avec d'horribles imprécations du pain et des armes; quelques unes, qu'aux vêtements, au maintien, au langage, on voyoit bien être d'une classe plus relevée, entroient dans les bureaux, causoient avec les commissaires, et d'un air enjoué qui n'annonçoit rien moins que la souffrance ou la colere, intercédoient auprès d'eux pour les plus malheureuses de ces femmes, dont elles paroissoient plutôt les protectrices que les compagnes.

Cependant ces terribles amazones remplissoient l'hôtel-de-ville de leurs bruyantes clameurs. Les papiers, les dépôts, le magasin d'armes, tout est mis au pillage. Aidées d'une foule d'hommes armés de fer, de haches et de piques, qui les ont suivies et qui enfoncent devant elles les portes qui ne s'ouvrent pas, elles pénetrent par-tout, pillent les faisceaux d'armes, et sortent triomphantes, brandissant des sabres, des fusils, des pistolets, suivies de deux pieces de canon dont leurs redoutables chevaliers se sont rendus maîtres. Descendues sur la place, elles arrêtent des voitures, parviennent à y placer leurs canons, à les assujettir avec des cables. Les unes montent dessus et y

restent fièrement assises, tenant en main la meche menaçante; les autres, moins ambitieuses, conduisent les chevaux, et leur font faire place. Marcher à Versailles, demander du pain à l'assemblée nationale et au roi, se faire rendre compte de tout ce qui a été fait et décrété jusqu'à ce jour, tels sont les exploits que se propose cette armée. Stanislas Maillard, l'un des héros du 14 juillet, est le général qu'elle choisit; les Champs-Élysées sont le rendez-vous qu'elle se donne. Les unes s'y rendent directement, les autres y arrivent par détachements après avoir parcouru la ville en faisant de nouvelles recrues. Toutes, réunies au nombre d'environ sept à huit mille, se mettent à la fin en marche, accompagnées d'une troupe d'hommes bizarrement armés, précédées de huit ou dix tambours, et suivies, pour arriere-garde, d'une compagnie des vainqueurs de la Bastille.

C'est dans cet ordre tumultueux qu'elles s'avancent, qu'elles traversent Chaillot, Passi, Auteuil, arrêtant et retenant à leur suite tous les couriers qui auroient pu les annoncer; furieuses, mais contenues par les ordres du chef qu'elles se sont donné, et qui n'eut pas peu de peine à sauver du pillage les riches villages qu'il traversoit à leur tête. Elles arrivent à Seves, passent le pont sans obstacle; déja fatiguées de la route elles font halte, et se font donner, en payant, quelques rafraîchissements et quelques vivres; puis elles se remettent en route dans le même ordre, environnent leurs chariots et leur artillerie, et paroissent servir d'escorte à un carrosse dans lequel étoit un seul homme vêtu de noir, mais qui derriere, sur le siege, aux portieres, sur l'impériale, étoit couvert d'hommes et de femmes, et que deux chevaux essoufflés traînoient à peine.

Elles l'avoient rencontré sur le cours. Un homme en noir dans un carrosse! c'étoit un espion du fauxbourg Saint-Germain; cela étoit clair : il falloit le pendre. Le voyageur fut long-temps sans parvenir à se faire entendre. Dès qu'il put se nommer, il n'y eut plus de danger pour lui. C'étoit Chapelier, député de Bretagne, qui depuis.... Mais alors il étoit patriote et défenseur du peuple. Vive Chapelier! vive le président de la nuit du 4 août! furent les exclamations dont il fut salué. On ne lui permit pas de devancer la troupe, mais il fut conduit comme en triomphe au milieu d'elle.

Tandis que l'armée féminine avoit déja parcouru la moitié de sa route, Paris étoit prêt à voir sortir de ses murs une autre armée. Depuis le matin le tocsin sonnoit de toutes parts, la générale battoit dans tous les quartiers. Les districts étoient assemblés, les gardes nationaux réunis devant leurs corps-de-garde, et plusieurs compagnies du centre rangées en bataille sur la Greve : les autres y arrivent successivement; elles sont bientôt suivies de détachements de tous les bataillons. Chacun prend ses armes; et la plupart, sans trop savoir pourquoi, se rendent avec empressement où ils voient les autres se rendre. Vengeance! s'écrient les soldats; la nation est insultée; marchons; venez avec nous; venez recevoir l'ordre des chefs.

Cet ordre se fit long-temps attendre. Long-temps la Fayette parut s'opposer à ce mouvement qu'en secret il excitoit lui-même. Il descend enfin sur la place, monte à cheval, et veut haranguer la troupe. A Versailles! à Versailles! est le cri général qui couvre sa voix. Il retarde, il temporise; il envoie enfin demander l'autorisation de

la commune. Il faut l'attendre; et pendant ce temps il reste exposé aux cris, aux instances, aux reproches, même aux insultes et aux menaces. Il ne paroît rien voir, rien entendre : il flatte son cheval, en souriant, d'un air distrait. L'orage gronde autour de lui; seul il paroît tranquille. Le bruit, l'effervescence augmentent; de nouvelles compagnies arrivent à chaque instant sur la place avec du canon. Des hordes armées de piques, de broches, de bâtons ferrés, lancées par les fauxbourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, crient comme les soldats, comme les gardes nationaux, comme tout le peuple, A Versailles! à Versailles!

Enfin l'ordre du maire et de la municipalité arrive : il est permis, ou plutôt il est commandé de partir. Le général cede comme à regret. Toujours maître de ses mouvements, toujours en possession d'une contenance théâtrale, il promene un regard douloureux sur les nombreux bataillons et sur le peuple qui l'environnent : il donne tristement l'ordre du départ, qui est reçu avec des transports de joie. L'armée défile en bon ordre, marche avec alégresse, malgré la pluie abondante qui tomboit depuis deux heures. Le long des quais, en traversant la ville, les *bravo*, les applaudissements, les félicitations l'accompagnent. Elle sort enfin de Paris à la chûte du jour. Elle brave à la fois et les résistances qu'on peut lui opposer sur la route, et la fatigue d'un chemin couvert d'eau et de fange, et l'intempérie d'une nuit humide et orageuse. Elle part; les vœux, les craintes des citoyens la suivent. Dans le silence nocturne, Paris rêve à ses dangers, et croit pour ainsi dire entendre ses combats. Cette nuit, à jamais fameuse et l'une des quatre grandes époques de notre révolution, laissa peu de place au sommeil; tous les esprits, suivant les divers intérêts, y furent agités soit de terreurs soit d'espérances. Tous veillerent, occupés de cette grande commotion dont ils ne pouvoient calculer les suites, excitée par des causes différentes et contradictoires, que personne, à l'exception des principaux moteurs, ne connoissoit alors, et que peu de gens connoissent encore aujourd'hui.

N° 30

LE ROI PROMETTANT DE VENIR A PARIS AVEC SA FAMILLE.

Salve d'Artillerie devant lè Château de Versailles, le 6 Octobre 1789

TRENTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LE ROI AU BALCON DU CHATEAU DE VERSAILLES, PROMETTANT DE VENIR A PARIS AVEC TOUTE SA FAMILLE.

SALVE D'ARTILLERIE SUR LA PLACE D'ARMES ET DANS LES COURS DU CHATEAU, LE 6 OCTOBRE 1789.

Quelquefois nos tableaux offrent des événemens si simples, qu'il suffit pour les expliquer de raconter brièvement un petit nombre de faits; et comme presque chacun des pas qu'a fait notre révolution tient à des circonstances, est l'effet d'un concours et d'un choc de passions, enfin donne lieu à des rapprochemens qui invitent à réfléchir et à faire réfléchir le lecteur, nous profitons de ce repos d'action, dans le grand drame dont nous décrivons les scènes, pour mêler les récits des développemens philosophiques amenés par le sujet même, et qui nous servent à le mieux imprimer dans les esprits. L'événement des 5 et 6 octobre n'est pas de ce nombre. Il forme à lui seul une révolution toute entière; et, quoique divisé en quatre tableaux, depuis l'orgie qui en est l'exposition, jusqu'à l'arrivée du roi à Paris, qui en fait le dénouement, quatre discours suffisent à peine pour indiquer rapidement tous les faits qui se pressent et s'accumulent dans ce court espace de temps.

Nous avons laissé les femmes de Paris se rendant à Versailles, et la garde nationale parisienne prenant vers la fin du jour la même route. Ces deux troupes séparées, qui, sans le savoir, marchaient au même but, étaient poussées par des mobiles différens. Les femmes voulaient avoir du pain et se faire rendre compte des décrets de l'assemblée nationale; l'armée parisienne voulait laver l'affront fait à la cocarde nationale, punir les conspirateurs, se mettre en possession de la garde du roi, prévenir son enlèvement, et l'emmener à Paris. Les premières étaient animées par le plus impérieux des besoins, la faim; les autres par le plus beau des motifs, la justice. Ajoutons l'amour de la révolution et celui de la patrie: mais disons aussi que le véritable et secret mobile de ce grand mouvement, c'était la faction d'Orléans; c'étaient les brigands à ses ordres mêlés parmi les femmes, et formant un redoutable attroupement dans l'attroupement général. Le but de ces scélérats était d'égorger la famille royale, et de proclamer leur chef roi des Français. Tant que dura le voyage, hommes, femmes, enfans, marchaient gaiement, et paraissaient n'être que les auteurs et les acteurs d'une fête.

Les femmes, arrivées en plein jour à Versailles, envoyèrent d'abord à l'assemblée nationale une députation conduite par Maillard, qui lui servit d'orateur. Il parla d'un ton ferme qu'il s'efforça cependant de rendre respectueux; mais il eut beaucoup de peine à contenir l'effervescence de ses compagnes. Tandis que tout se mettait en mouvement dans la ville et sur les avenues pour prévenir le tumulte; que les troupes de ligne, la garde citoyenne, les gardes du roi, ou sans ordre, ou d'après des ordres contradictoires, erraient sans savoir ce qu'ils avaient à faire ni à quoi ils devaient s'opposer; qu'enfin le président du corps législatif se rendait auprès du roi à la tête d'une députation, et suivi de femmes parisiennes et d'hommes armés de fusils, de haches, de piques, de bâtons ferrés, qui s'obstinèrent à leur servir d'escorte; le roi arrivait de la chasse; car jusqu'alors, quelle que fût l'urgence et la gravité des circonstances, une partie de sa journée était consacrée à cet exercice. Rentré au château, il reçoit l'ambassade moitié législative et moitié populaire. On lui demande des ordres pour les approvisionnemens de Paris: il donne et signe tout ce qu'on veut. On avait essayé de l'effrayer d'avance en lui disant de n'avoir point peur: il parut sans crainte, et répondit à tout avec l'air de la plus grande sécurité. Cependant ses voitures étaient prêtes. La municipalité de Versailles, qui était encore celle de l'ancien régime, avait, par une délibération expresse, autorisé M. d'Estaing, commandant de la garde nationale, à accompagner le roi dans sa retraite : et lorsque le trouble commença à s'accroître, lorsque l'animosité du peuple contre les gardes-du-corps fut à son comble, et qu'on crut le moment favorable pour déterminer le roi à partir, les voitures se présentèrent à la porte de l'orangerie; mais la garde nationale refusa de leur livrer passage et leur fit rebrousser chemin.

La nuit survint, et le désordre augmentait à chaque instant. Déjà des rixes avaient eu lieu entre le peuple et les gardes-du-corps; plusieurs de ces derniers, se retirant en pelotons, sont poursuivis à coups de fusils dans leur retraite. Le peuple, poussé par le plus impérieux des besoins, par la faim, ne veut plus rien entendre; il demande du pain à grands cris. L'un des gardes avait été démonté pendant le combat; son cheval, à moitié rôti, est dévoré dans un moment; ce qui prouve le besoin du peuple d'une part, et de l'autre, la scélératesse de ceux qui l'affamaient (1). L'effervescence n'était pas moindre autour de l'assemblée nationale et dans la salle même, où des femmes, assises parmi les députés, arrêtaient toute délibération, et formaient avec nos législateurs étonnés, avec des hommes exténués par le besoin, avec les spectateurs eux-mêmes pétrifiés de cet étrange assemblage, le tableau le plus extraordinaire, mais cependant très-naturel dans la circonstance. Une lettre du roi qui annonçait des ordres positifs donnés pour la libre circulation des subsistances, un second message contenant son acceptation pure et simple de tous les articles constitutionnels décrétés jusqu'alors, acceptation demandée depuis plusieurs jours, répandirent la joie parmi cette foule qui ne voulait que du pain, dont le besoin la pressait toujours fortement. Le président y pourvut : du pain, du vin furent distribués en abondance; et cette salle, destinée aux plus augustes délibérations, devint quelques instans tranquille et presque silencieuse, lorsqu'elle eut été changée en salle de festin. Il faut sans doute des lois aux hommes; mais il leur faut des alimens.

Ce fut alors seulement que se répandit à Versailles le bruit de l'arrivée de l'armée de Paris. Déjà la cour était avertie par un message de M. de Lafayette. Second et trop juste sujet de frayeur; seconde tentative pour faire partir le roi. Ses voitures avaient

(1) On sait que le duc d'Orléans et ses agens avaient organisé cette famine.

été repoussées à la porte de l'orangerie : celles de la reine se présentent à la porte du dragon ; elles sont repoussées de même avec toute la suite qui les accompagnait à cheval. Alors des chevaux de main, postés d'avance dans le parc, deviennent inutiles, et sont ramenés aux écuries. D'ailleurs le roi avait déclaré positivement que, quoiqu'il pût arriver, il ne partirait pas; « qu'il aimait mieux périr pour son peuple que de faire » périr pour lui des milliers de Français, et d'entraîner peut-être dans sa chute le » royaume entier avec lui.

Vers minuit le bruit des tambours annonce l'armée parisienne. Tandis qu'elle se formait sur la place d'armes, et que, fraternellement accueillie par la garde nationale de Versailles, elle prenait possession de ces casernes, le général se rendait auprès du roi, après s'être présenté d'abord à l'assemblée nationale. Toute la cour, suspendue entre l'espérance et la crainte, se pressait sur son passage, et tâchait de démêler sur sa figure auquel de ces deux sentimens elle devait se livrer. Il traverse les appartemens, entre dans le cabinet du roi, et n'en sort qu'après avoir obtenu l'ordre de faire prendre par la garde parisienne et par les gardes-françaises les postes que les gardes-du-corps occupaient depuis la révolution. Ces soldats, et surtout ceux des compagnies du centre, qui n'étaient venus à Versailles que pour exiger qu'on leur donnât cet ordre, s'empressent d'y obéir; les voilà remis en possession de cette garde qu'ils avaient toujours regrettée. Les gardes-du-corps, les suisses et les cent-suisses restent à leurs autres postes accoutumés. Désormais tout paraît tranquille. Les habitans de Versailles font à ceux de Paris une réception hospitalière; les uns les logent dans leurs maisons, d'autres dans les édifices publics, dans les églises, où ils font porter tout ce qui peut leur faire passer un peu commodément le reste de la nuit. L'assemblée nationale, jusques-là permanente, se sépare à trois heures, sur les avis rassurans que lui fait donner M. de Lafayette; et celui-ci rendu de fatigue, se confiant dans les mesures qu'il avait prises, mais qui furent insuffisantes, se retire à son logement, et se livre au sommeil.

Le jour commençait à paraître : le peuple sort, s'avance par colonnes vers le château; trouve (chose incroyable!) des portes, des grilles ouvertes, non gardées, et pénètre par différentes issues jusques dans la cour royale. Les gardes-du-corps prennent les armes. Un homme est blessé au bras, un autre tué d'un coup tiré par une croisée; source de rage et de fureur pour le peuple déjà irrité, soit par la faim, soit par les hommes aux gages de d'Orléans. Cris de mort contre tous les gardes, contre la cour, contre la reine. Les escaliers sont investis, les premiers appartemens forcés, les portes intérieures attaquées. Les gardes-du-corps veulent repousser l'attroupement, et sauver la famille royale confiée à leur garde : plusieurs sont blessés, renversés, foulés aux pieds; les autres se replient, font avertir la reine, qui a le temps de se sauver échevelée, demi-vêtue, dans l'appartement du roi. Cependant le tumulte extérieur augmente; on attaque, on secoue les portes de l'œil-de-bœuf; on les assaille à coups redoublés. Un instant après, le bruit cesse; on frappe doucement à la porte. La garde nationale est introduite. M. de Lafayette la présente au roi, qui l'appelle son libérateur.

Alors, dit un historien, disparurent les scènes sanglantes du matin. Les soldats parisiens embrassent avec franchise les gardes-du-corps. Ceux-ci prennent la cocarde tricolore, et jettent leurs baudriers aux gardes nationaux; on change de chapeaux et d'épées. Le roi passe à son balcon pour se montrer au peuple. Le peuple, aux cris de *Vive le roi*, mêle avec une ardeur impatiente ces autres mots, *Le roi à Paris!* La reine se montre à son tour entre sa fille et son fils. Les mêmes cris se font encore entendre; c'est le vœu général. Le roi y cède enfin : il déclare qu'il ira à Paris, à condition que ce sera avec sa femme et ses enfans. Cette nouvelle est reçue avec acclamations.

Soudain l'ordre est donné dans tous les rangs. Le roi doit partir à une heure. Gardes nationales, troupes de ligne, se mettent toutes en bataille. Les cours, la place d'armes, présentent un coup-d'œil imposant : la joie brille dans tous les regards ; et, pour témoigner son alégrese, cette armée de concitoyens et de frères fait retentir l'air d'une salve d'artillerie et de mousqueterie. Elle n'attend plus que le signal du départ. Peu d'heures auparavant elle marchait en ennemie ; elle menaçait les gardes et la cour ; maintenant, pour les sauver, elle serait prête à courir mille dangers. Oh ! de quels penchans généreux le peuple français est susceptible, lorsqu'il n'est pas égaré par des scélérats, lorsqu'il peut être lui-même !



Prieur inv. & del. — Berthault Sculp.

LE ROI ARRIVANT A PARIS AVEC SA FAMILLE, ESCORTÉ DE PLUS DE TRENTE MILLE AMES
le 6 Octobre 1789

TRENTE-UNIÈME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

LE ROI ARRIVANT A PARIS AVEC SA FAMILLE, ESCORTÉ DE PLUS DE TRENTE MILLE AMES.

A la première nouvelle des scènes désastreuses dont le château de Versailles venait d'être le théâtre, l'armée parisienne était accourue : les grenadiers montèrent aux appartemens; et dans un clin-d'œil les brigands en furent chassés. Mais malheureusement un grand nombre des gardes-du-corps était tombé entre leurs mains. MM. Desuttes et de Varicourt, surpris dans le premier moment de l'attaque, avaient été massacrés, et leurs têtes sanglantes portées chacune au bout d'une pique. Des bandes de forcenés traînaient de côté et d'autre leurs malheureux prisonniers dévoués à la mort. Les uns les condamnaient à la fatale lanterne; les autres appelaient un assassin de leur bande, nommé le *coupe-tête.* Tel était le surnom hideux que s'était donné cet homme, ou plutôt ce cannibale, remarquable par sa longue barbe, et par deux plaques blanches qu'il portait sur sa poitrine. Les bras nuds jusqu'au coude, les mains ensanglantées des deux premières exécutions, armé d'une hache qu'il brandissait en l'air avec fureur, il semblait provoquer de nouveaux égorgemens, et appeler de nouvelles victimes. M. de Lafayette fit les plus grands efforts pour obtenir la grace des gardes-du-corps. Des scènes attendrissantes succèdent tout-à-coup à des scènes d'horreur et de carnage. Les Parisiens mettent les gardes-du-corps sous leurs drapeaux, comme sous une égide sacrée. Ceux-ci élèvent leurs drapeaux en l'air, prennent la cocarde nationale, et crient : *Vive la nation!* Le peuple répond : *Vive le roi! vivent les gardes-du-corps.* Tous les nuages sont dissipés; les deux troupes n'en forment plus qu'une (1). Tous se mêlent, se confondent, et s'embrassent. Le roi paraît sur son balcon, accompagné de la reine

(1) Si le duc d'Orléans, quelques heures avant que M. de Lafayette accourût au secours des gardes-du-corps et de la famille royale, avait eu le courage de se mettre à la tête des brigands salariés par lui, il n'est pas douteux qu'il n'eût fait massacrer la famille royale, et qu'il n'eût été proclamé *régent du royaume.* Cromwel n'eût pas laissé échapper cette occasion. Heureusement d'Orléans était aussi lâche que scélérat.

et de ses enfans. Une voix crie: *Le roi à Paris!* Le peuple et l'armée répètent, *le roi à Paris!* M. de Lafayette annonça aussitôt le dessein où était ce monarque de céder au vœu de la capitale. L'assemblée nationale décréta que le roi et le corps constituant seraient inséparables pendant la session actuelle.

Le roi et sa famille se mirent en marche vers deux heures après midi, escortés par une députation de cent représentans du peuple, précédés d'une armée entière et environnés d'une multitude innombrable. Ils étaient montés en voiture depuis une heure; mais la foule accumulée autour d'eux, avait retardé leur départ. La même cause les contraignit de faire toute la route avec une extrême lenteur.

Cette armée qui les précédait ne marchait pas, comme la veille, en rangs serrés et en ordre de bataille. L'avant-garde était suivie ou plutôt entremêlée d'une grande partie des hommes et des femmes qui avaient fait l'expédition de Versailles; cette horde de brigands qui portait en triomphe les preuves de ses forfaits, les têtes livides de ses victimes, précédait la marche. Des femmes qui accompagnaient l'avant-garde de l'armée, les unes étaient à pied, d'autres dans des fiacres, quelques unes sur des chariots ou sur le train des canons; plusieurs étaient de la tête aux pieds couvertes de rubans et de cocardes nationales : et malheur aux rubans noirs ou verts qu'elles rencontraient sur leur chemin; elles les demandaient ou les arrachaient aux spectatrices, les foulaient aux pieds et les traînaient dans la fange. Les hommes portaient des bandoulières, des chapeaux, des épées de gardes-du-corps : tous faisaient éclater leur joie par leurs discours, leurs gestes et leurs chants.

Le corps d'armée venait ensuite, mais à une grande distance. Des femmes y figuraient encore, et contribuaient à la bizarrerie piquante de ce tableau. Plusieurs rangs de ces amazones, portant de hautes branches de peuplier et de chêne, ouvraient la marche. Une centaine de gardes nationaux les suivaient à cheval, puis les grenadiers et les fusiliers, dont les armes étaient aussi presque toutes garnies de branchages et de verdure : les canons roulaient entre les compagnies, qui étaient entre-mêlées de femmes, de gardes-du-corps, et de soldats du régiment de Flandres : après eux venait un corps régulier, le seul dont le peuple n'eût point interrompu les rangs; c'étaient les cent Suisses, qui marchaient sur deux lignes. Ils précédaient et semblaient protéger cinquante chariots chargés de blés et de farines, trouvés par le peuple à Versailles, dans différens dépôts, et qu'il amenait en triomphe. Un second corps de cavalerie nationale, plus nombreux que le premier, entremêlé de femmes et de députés à pied, environnait le roi et les carosses de la cour. Ensuite venaient, pêle-mêle et confondus, à pied et à cheval, le reste du régiment de Flandres, des poissardes, des dragons, des gardes-du-corps, des Suisses et des filles; en un mot une foule immense, dont le nombre passait trente mille.

Autour des chariots de farines, on voyait circuler confusément les héroïnes et les forts de la halle, tenant en main les unes des rameaux verds, les autres des arbres entiers. « Le long des files, dit l'auteur de quelques lettres intéressantes sur nos » évènemens révolutionnaires, chaque baïonnette portait un pain, et chaque pique un

» laurier. Cette forêt d'arbres entremêlés de fusils et de piques, et recélant dans son » sein un roi qu'on appercevait à peine, paraissait se mouvoir lentement de Versailles, » par une force invisible et magique, pour verser dans Paris affamé la farine, le » blé, l'abondance. Toute cette multitude remplissait l'air de ses cris et de ses chansons; » les femmes qui précédaient le carrosse du roi en chantaient de grivoises, et, saisissant » les allusions, se tournaient malignement en riant vers la reine, et les lui appliquaient; » puis montrant à la foule rassemblée les chariots de farine d'une main, et le monarque » et sa famille de l'autre, elles disaient : Courage, mes amis, nous ne manquerons plus de » pain; nous amenons *le boulanger, la boulangère, et le petit mitron.* L'on voyait, derrière » les voitures, des gardes-du-corps humiliés, protégés et sauvés, embrassant leurs » libérateurs, et entrelaçant fraternellement leurs bras dans ceux d'une harangère ou » d'un simple soldat. Quels tableaux à-la-fois touchans et grotesques ! Le ridicule et le » sublime y contrastent et s'y touchent : des poissardes qui viennent d'assiéger le château » de Versailles, de faire prisonnier le roi de France, et le conduisent à l'hôtel-de-ville, » aux pieds des échevins et de la municipalité d'une ville qui fut sa capitale ; mais d'un » autre côté un peuple bon, spirituel et humain, ivre de joie de posséder son roi, » dansant et chantant autour de son carosse ; les images de l'égalité, l'énergie de la » liberté ! Le roi pouvait être pris également pour un père de famille au milieu de ses » enfans, ou pour un prince détrôné promené en triomphe : ce cortège avait l'air d'une » fête civique ou d'une saturnale. »

Il était près de sept heures quand le roi arriva, dans ce bizarre et tumultueux appareil, à la barrière de Passi. Le maire de Paris alla l'y recevoir, et lui présenter les clefs de la ville. Le cortège, tout aussi nombreux, aussi bruyant, aussi extraordinaire, traversa lentement la ville, précédant, environnant, et suivant les voitures du roi, sans interrompre ni les chants, ni les plaisanteries populaires, jusqu'à l'hôtel-de-ville, où l'on n'arriva qu'à neuf heures.

Un peuple innombrable, rangé sur les quais, dans les rues, aux fenêtres, battait des mains et poussait des cris d'allégresse. Une partie cependant avait l'air de regarder tout cela comme un rêve : mais ce qui leur paraissait une réalité vraiment heureuse, c'était cette affluence de chariots remplis de farine, qui les rassurait contre la disette, le plus terrible des fléaux dont une grande ville puisse être menacée; terrible surtout à Paris, où l'on ne sait pas, comme en Angleterre, en Allemagne, et dans quelques départemens, suppléer le pain par des racines, des maïs, des pommes de terre, du riz, du sarrasin et du seigle. C'est de la fine farine du froment et du pain blanc qu'il y faut au peuple; c'est aussi en lui faisant craindre d'en manquer qu'on peut plus facilement le soulever dans tous les sens : on l'a souvent poussé par ce moyen dans les excès de la révolution.

On sait comment le roi et toute sa famille furent reçus à l'hôtel-de-ville; l'espèce de crainte qu'ils parurent éprouver d'abord; les cris de *Vive le roi, vive la reine, vive le dauphin, vive la famille royale!* qui les rassurèrent; les discours qu'on leur adressa. Ils se rendirent ensuite aux Tuileries, et ce fut au milieu des bénédictions et des vœux du

peuple, qui n'avait pas appris encore qu'avec les rois il n'est jamais de liberté, et que l'homme est toujours dégradé sous leur joug héréditaire.

Ainsi se termina le cours de ces grands évènemens, qui ont si long-temps depuis occupé diversement les esprits dans toute la France, dans toute l'Europe, qui ont produit tant de perfides déclamations, et une procédure que les intrigues de Mirabeau rendirent inutile; et qui, par cette destinée qui préside aux révolutions des empires, aboutirent heureusement à faire succéder le gouvernement républicain à l'anarchie sanguinaire établie par d'Orléans, et à la tyrannie sombre et féroce de Robespierre.



Prieur inv. & del. — *Berthault sculps.*

Mʀ LA FAYETTE FAIT DÉSARMER AUX CHAMPS ELISÉES DEUX CENT SOLDATS.

le 12 Janvier 1790

TRENTE-DEUXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

M. DE LAFAYETTE FAIT DÉSARMER AUX CHAMPS-ÉLYSÉES DEUX CENTS SOLDATS, LE 12 JANVIER 1790;

Ce n'est ici qu'un évènement particulier, peu digne en apparence d'occuper le burin, des arts et celui de l'histoire; mais sa liaison avec ce qui précède et ce qui suit dans le cours des choses lui donne assez d'importance pour fixer un instant les regards. Il ouvre en quelque manière la seconde année de la révolution, année presque aussi fertile que la précédente en actions sublimes et en forfaits inouis, presque aussi remplie de machinations, tantôt sourdes, tantôt éclatantes, de conjurations souterraines, qui, du centre où se trouvait placé depuis le 6 octobre le point de ralliement de tous les conspirateurs, et surtout des Orléanistes, s'étendirent dans toutes les parties de l'Empire.

Mais il faut reprendre les choses de plus haut. Depuis que le roi, par le résultat des journées des 5 et 6 octobre, fut établi aux Tuileries, depuis que l'assemblée constituante eut transféré dans cette capitale le lieu de ses séances, le duc d'Orléans, presque toujours enfermé dans sa maison de Passy, se montrait rarement. Il craignait que le corps législatif n'en vînt à examiner sa conduite. Mirabeau partageait cette crainte. Voici le moyen qu'il imagina pour se rassurer, ainsi que son complice : il se chargea de faire la proposition à l'assemblée nationale de scruter dans son sein la conduite tenue par ceux de ses membres que la voix publique accusait de s'être baignés dans le sang humain. Cette motion se présentait sous un jour trop spécieux pour être rejetée. Ce premier point obtenu, il s'agissait de savoir si, par une habile combinaison de mouvemens oratoires, distribués entre plusieurs interlocuteurs, on obtiendrait du corps législatif une absolution qui fermerait toutes les bouches sur cette affaire, et autoriserait même les accusés à traîner devant les tribunaux ceux qui continueraient de les inculper.

se sont rendus indignes de porter l'uniforme et la cocarde nationale. Malgré leurs larmes et leurs prières, il les en fait dépouiller sur-le-champ. Ils sont liés deux à deux, et la cavalerie les conduit au dépôt de Saint - Denis. Dans la plupart des quartiers de la ville on apprit à-la-fois et l'attroupement et sa dispersion. Une preuve certaine qu'il tenait à celui du Châtelet par des fils qu'il serait trop long de débrouiller ici, c'est que les séditieux qui paraissaient les plus échauffés à demander la tête de M. de Favras, et même celles des juges, intimidés par cette nouvelle, se turent et se retirèrent peu-à-peu. Tout rentra dans le calme; tout y resta le lendemain. Ce qu'on nomma la savante manœure du général fit l'objet de tous les entretiens, augmenta sa réputation militaire en même temps que la confiance publique dont il se montra si digne, en déjouant une des cent milles tentatives insurrectionnelles et sanguinaires du parti d'Orléans.



Berthault sculp.

LA COMMUNE DE PARIS DÉCERNE UNE ÉPÉE ET UNE COURONNE CIVIQUE À C. J.W. NESHAM, ANGLAIS,

le 15 Janvier 1790

TRENTE-TROISIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

LA COMMUNE DE PARIS DÉCERNE UNE ÉPÉE ET UNE COURONNE CIVIQUE A C. J. W. NESHAM, ANGLAIS, QUI AVOIT SAUVÉ LA VIE A UN FRANÇAIS DANS UNE ÉMEUTE POPULAIRE A VERNON, 15 JANVIER 1790.

En lisant le titre de ce tableau, en comparant l'évènement qu'il rappelle avec ceux qui nous environnent et nous pressent aujourd'hui (1), combien n'ont pas à gémir la philosophie et l'humanité! Alors le peuple français, fier de sa liberté nouvelle, cherchoit dans l'Europe un peuple libre, digne de fraterniser avec lui, et ses yeux se fixoient sur l'Angleterre. Tous les Anglais recevoient au milieu de nous le plus honorable accueil; et c'étoit en eux leur nation que nous voulions honorer. Certains d'avoir déja son estime, nous espérions conquérir aussi son amitié. Des honneurs civiques étoient le prix d'un acte d'humanité, que tout homme eût fait sans doute, que tout homme eût été méprisable et presque criminel de ne pas faire: (car quel devoir est plus obligatoire, plus strict, plus sacré pour l'homme, quel qu'il soit, que de protéger et de défendre la vie de son semblable?) Mais l'auteur de cette action étoit un Anglais; on ne craignit pas d'aller trop loin dans les témoignages d'estime et de reconnoissance nationale.... Et, dans ce temps-là même, comme toujours depuis et sans relâche, le gouvernement anglais fomentoit chez nous des troubles pour étouffer au berceau notre constitution naissante! Et bientôt il devoit ourdir dans tous les cabinets de l'Europe cette trame immense qui nous cerne de toutes parts, cette vaste conspiration des couronnes contre le bonnet de la liberté!

Parmi les moyens mis contre nous en usage par nos ennemis intérieurs, et qu'ils employerent sur-tout à cette époque avec une infatigable activité, nous avons déja principalement compté le grand moyen des subsistances. Ne pouvant domter Paris dans Paris même, on s'efforçoit de l'atteindre dans les provinces (2) qui l'environnent et le nourrissent. Chaque jour l'assemblée nationale apprenoit que les marchés étoient déserts. Plusieurs villes, au lieu d'envoyer des secours, en demandoient contre la famine. La libre circulation des grains étoit interceptée. Rouen retenoit pour son usage des navires chargés de grains et de farines achetés pour Paris et impatiemment attendus.

(1) Mai 1793.

(2) Elles portoient encore ce titre. Elles le perdirent le jour même qui a fourni le sujet de ce tableau. Le décret qui partage la France en 83 départements est du 15 janvier.

A Vernon les mouvements populaires étoient plus violents encore. M. Planter, l'un des représentants de la commune de Paris, chargé d'y veiller aux approvisionnements, ayant voulu s'opposer à cette violence, courut deux fois risque de perdre la vie; deux fois la corde fatale avoit été tendue.... Un jeune homme, un étranger, un Anglais, s'élance au milieu de ces Français égarés, couvre de son corps le malheureux Planter, l'aide à se débarrasser des mains homicides et de la corde meurtriere. Menacé, pressé, frappé lui-même, mais enivré de cette passion généreuse qui aveugle sur tous les dangers le véritable ami des hommes, il s'obstine dans ses efforts. Il dérobe enfin Planter à ses bourreaux; il lui donne les moyens de fuir; il fuit lui-même, et épargne ainsi à cette multitude effrénée un double crime.

L'assemblée nationale, instruite des troubles de Vernon, ordonna que des troupes y seroient envoyées pour faire respecter les décrets sur la libre circulation des grains, pour y faire publier et même exécuter au besoin la loi martiale. La garde nationale parisienne fournit de nombreux détachements auxquels on joignit de l'infanterie de ligne et des dragons. L'ordre fut rétabli. D'Yeres, commandant du bataillon des Petits-Augustins, qui avoit été mis par le roi à la tête de l'expédition, fut inculpé par quelques citoyens de Vernon pour la maniere dont il l'avoit faite; d'autres députés de la même ville vinrent attester à la municipalité que ces inculpations étoient des calomnies. D'Yeres fut déclaré *irréprochable*. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette affaire; mais peu de temps après il jugea convenable de se démettre du commandement du bataillon des Petits-Augustins.

Ce furent ces députés de Vernon qui présenterent à l'assemblée du corps municipal de Paris le jeune Anglais dont le courage avoit soustrait Planter à une mort certaine. La municipalité lui décerna une couronne civique, et lui fit présent d'une épée sur laquelle étoit gravée cette simple et honorable inscription : *La commune de Paris à* C. J. W. NESHAM, ANGLAIS, *pour avoir sauvé la vie à un citoyen français.*

Lorsqu'aux applaudissements d'une multitude innombrable qu'attiroit cet intéressant spectacle le président de la commune posa la couronne sur la tête du jeune Nesham, il lui adressa ces touchantes paroles, dont tous les cœurs accepterent l'augure, mais dont le ministere anglais a rendu l'augure trompeur.

« Vous avez bien mérité de la capitale de l'empire français en sauvant, au péril de votre vie, un citoyen qui lui est précieux. L'assemblée des représentants de la commune vous doit de la reconnoissance. A l'exemple de Rome elle vous décerne la couronne civique; elle vous orne de l'épée de la garde nationale. Vos parents n'y liront pas sans attendrissement l'action qui vous l'a méritée. Quand, retourné parmi eux, vous recevrez un doux regard de votre patrie, vous lui direz que vous avez vu sur les rives de la Seine un peuple brave, sensible, généreux, trop long-temps frivole, qui a conquis enfin sa liberté, et qui en jouit avec délices, quand il trouve les occasions de récompenser la vertu. Vous lui direz que les peuples libres sont freres, que la France et l'Angleterre se doivent une estime réciproque, et que l'objet d'ambition le plus digne d'elles est d'assurer le bonheur de l'humanité. »

Ainsi la premiere couronne civique décernée en France depuis que le civisme y

put obtenir des honneurs publics fut placée sur le front d'un Anglais! La municipalité ne voulut pas que l'Angleterre ignorât cet acte de fraternité nationale. Mais, malgré le titre de peuple libre que portent les Anglais, à qui pouvoit-elle s'adresser à Londres pour annoncer cette nouvelle? Ce n'étoit ni au ministere ni au parlement. La société de la révolution parut la seule à qui cette communication pût être faite. Le secrétaire de la commune fut donc chargé de lui écrire. Nous devons consigner ici et cette lettre et la réponse.

MESSIEURS,

« Un jeune homme de votre pays a, dans une émeute populaire, sauvé la vie à M. Planter notre compatriote, en courant des dangers pour la sienne. La commune de Paris, qui vient enfin de recouvrer tous ses droits, a pensé que la maniere la plus convenable de s'acquitter envers cet Anglais généreux étoit de lui donner la premiere couronne civique qu'elle ait pu encore offrir.

« Je me fais gloire, messieurs, de vous annoncer cet acte de justice, en vous assurant de l'émotion vraiment délicieuse qu'a excitée la solemnité nouvelle pour nous dont je joins ici le procès-verbal.

« Le vœu que je forme à présent, messieurs, c'est qu'un Français puisse mériter la même récompense; je suis persuadé que vous la lui offririez avec un pareil empressement. »

Le secrétaire de la société répondit ainsi, au nom de tous ses membres, au secrétaire de la commune:

MONSIEUR,

« La société de la révolution à Londres a entendu avec le plus sensible plaisir la lecture des procès-verbaux que vous lui avez fait passer de l'assemblée des représentants de la commune de Paris relativement à l'affaire de M. Planter et au généreux secours que lui a prêté M. Nesham. Nous avons appris avec la plus grande satisfaction le trait aussi vertueux qu'héroïque d'un de nos concitoyens; et la récompense honorable décernée à M. Nesham pour avoir eu le bonheur de contribuer à sauver la vie à M. Planter nous paroît une preuve frappante de la générosité publique des citoyens de Paris et de leur amour pour la vertu. Savoir si bien apprécier le mérite dans autrui, c'est annoncer qu'en pareil cas on tiendroit une conduite aussi louable.

« La société de la révolution est extrêmement flattée de voir les Français de plus en plus disposés à entretenir avec les Anglais un commerce d'amitié. Nous desirons extrêmement que ces sentiments dominent de plus en plus, et qu'une estime sincere et une affection cordiale unissent constamment les citoyens de Paris et ceux de Londres.

« C'est à regret que nous voyons dénigrer dans quelques discours et dans quelques écrits publics en Angleterre les nobles efforts du peuple français pour recouvrer et pour consolider sa liberté. Il y a malheureusement dans tout pays des gens aussi dépourvus de sentiments que de lumieres: mais soyez assuré que ces écrits, quel qu'en soit l'auteur, et ces discours, dans quelque assemblée qu'ils soient prononcés, n'excitent pas moins l'indignation à Londres qu'à Paris.

« La société de la révolution partage bien sincèrement les sentiments exprimés par

le respectable président de l'assemblée générale de la commune de Paris, *que tous les peuples libres sont freres, que la France et l'Angleterre se doivent une estime réciproque, et que l'objet d'ambition le plus digne d'elles est d'assurer le bonheur de l'humanité.*

« Nous souhaitons bien ardemment que ces sentiments se répandent universellement dans les deux royaumes, qu'aucun acte d'hostilité ne divise jamais les deux nations, et qu'une paix et une amitié perpétuelles puissent subsister entre la France et la Grande-Bretagne jusqu'aux âges les plus reculés. »

L'histoire n'a que trop consacré les déclarations, les rescrits, les manifestes des puissances, et toutes ces absurdités diplomatiques dont elles se servent pour trafiquer entre elles du sang et de l'asservissement des peuples. Il est plus doux de recueillir ces témoignages de l'affection mutuelle de deux nations célebres, qui n'eussent jamais été ennemies si toutes deux se fussent gouvernées elles-mêmes : ce sont les précieux monuments d'une politique tout humaine ; c'est la diplomatie de la liberté.

Où es-tu maintenant, jeune et brave Nesham? où as-tu porté cette couronne qui récompensa ton humanité courageuse, et cette épée qui porte inscrit le témoignage de l'amitié parisienne? Avec ces gages honorables, si tu es de retour dans ta patrie, que dis-tu quand tu vois ton gouvernement, aveuglé par la haine, parvenu à soulever, à armer contre nous l'Europe presque entiere; se joindre enfin ouvertement à cette coalition de despotes ; creuser, par de nouvelles dépenses, l'abyme de la ruine de ta nation, pour tâcher d'écraser la nôtre ; solder à grands frais contre nous des troupes et des flottes, des agitateurs et des brigands? Que dis-tu quand tu vois le peuple anglais lui-même, dupe de ses tyrans, partager, lui, fait pour être un peuple libre, leur rage contre notre liberté? Que dis-tu enfin, lorsque tu compares à l'hospitalité prévenante et protectrice que tu reçus en France, la proscription que Georges et Pitt ont prononcée contre tout Français, leurs réglements vexatoires, leur police inquisitoriale et tyrannique? Ah ! reviens, reviens parmi nous ! Tes compatriotes y jouissent, au milieu même de la guerre, de toute la sûreté, de toute l'indépendance dont, il y a plus de trois années, tu jouissois toi-même au sein de la paix. De toutes parts en butte aux armes étrangeres aiguisées par le ministere anglais, agité par des troubles que l'or anglais fomente, environné de pieges tendus par des mains anglaises, ce peuple français que l'on calomnie accorde encore aux Anglais voyageurs tous les égards de la bienveillance et de la fraternité.

Quelques sanglants reproches que l'on ose nous faire, à quelques traitements que soient livrés chez presque toutes les nations nos malheureux compatriotes, on ne nous reprochera pas du moins d'avoir porté la moindre atteinte aux saintes loix de l'hospitalité.

N° 34



LES FRERES AGASSE ALLANT AU SUPPLICE, LEURS CORPS RENDUS A LEUR FAMILLE

le 8 Février 1790

TRENTE-QUATRIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LES FRERES AGASSE ALLANT AU SUPPLICE, LEURS CORPS RENDUS A LEUR FAMILLE, 8 FÉVRIER 1790.

NE devrions-nous pas à nos lecteurs sensibles, ne devrions-nous pas à une famille respectable dont nous allons peut-être renouveler les douleurs, d'exposer ici les motifs qui nous ont portés à choisir un sujet aussi funeste et qui rappelle d'aussi tristes souvenirs ? Non. Si la sensibilité nous accuse, c'est à la raison à nous défendre ; et nous ne croyons pas avoir besoin d'apologie quand nous interrompons la description des triomphes de la liberté sur le despotisme pour peindre celui de la philosophie sur un préjugé féroce. Les préjugés ont aussi leur tyrannie, auxiliaire de celle des despotes et complice de leurs crimes. Notre révolution leur a déclaré une guerre commune ; et chacune des époques où les uns ont vu briser les chaînes dont ils accabloient l'esprit humain est aussi importante dans l'histoire de la liberté des hommes que celles où les autres ont vu désarmer leurs satellites et renverser leurs bastilles.

Depuis long-temps l'humanité réclamoit l'abolition de cette opinion anti-sociale qui étendoit sur toute une famille la honte du crime d'un seul de ses membres. Mais les cris de l'humanité n'avoient pu se faire entendre : la loi elle-même autorisant le préjugé par des dispositions aussi cruelles, aussi absurdes que lui, il falloit frapper et détruire à-la fois ce double appui du faux honneur, si l'on vouloit enfin rétablir dans son lustre et faire régner le véritable. Il falloit que le corps législatif s'expliquât, que le public applaudît, qu'un exemple frappant gravât dans tous les cœurs un grand principe. Il falloit enfin que le peuple, qui toujours se détache le dernier des opinions mêmes qui ne pesent que sur lui, se trouvât dans la pressante nécessité, ou de seconder par un haut assentiment une loi bienfaisante, ou de voir flétrir dans son honneur toute une famille connue de lui et généralement honorée.

Telles furent les circonstances qui se trouverent réunies dans l'affaire des freres Agasse. Ces deux jeunes gens, nés de parents environnés de l'estime publique, avoient eu le malheur de rester de trop bonne heure maîtres d'une honnête fortune : la dissipation, le feu de l'âge les avoient entraînés dans de mauvaises affaires ; d'exécrables conseils avoient achevé de les perdre. Ils étoient partis pour Londres ; là ils avoient fait de faux billets de la caisse-d'escompte. A peine de retour en France avec les monuments de leur crime, et avant même d'en avoir pu recueillir aucun fruit, ils furent arrêtés. L'indulgence due à leur âge, l'intérêt qu'inspiroit leur famille éplorée, suspendirent quelque temps le cours de la procédure ; les sollicitations les plus vives furent employées. Tout fut inutile. Le jugement approchoit ; l'infamie alloit couvrir trois branches d'une famille vertueuse, et le front d'un vieillard vénérable leur pere

commun; un jour, un moment encore, et le coup étoit porté. Ce fut alors que se montrerent animés du même esprit, et le sénat français, et une assemblée civile, et les citoyens armés, et la masse entiere du peuple. C'est cette réunion si remarquable dans l'histoire des progrès de l'esprit public en France que trop de monuments ne sauroient consacrer.

Le décret de l'assemblée nationale, et le discours par lequel il fut provoqué, doivent trouver les premiers ici leur place. Le jeudi 21 janvier, dans la séance du soir, l'abbé Papin prit la parole. « Ce n'a jamais été sans succès, dit-il, que les droits de la justice et de l'humanité ont été réclamés parmi vous : un cœur sensible qui s'intéresse pour le juste persécuté peut donc parler avec confiance. Hier un honorable membre a parlé, peut-être pour des coupables (1). Le vice de la procédure contre laquelle il a réclamé étoit qu'elle étoit tenue secrete. Il craignoit le sort d'un jugement pour des hommes dont les délits n'étoient pas notoirement constatés. Vous avez admis aussitôt sa réclamation. Que ne dois-je donc pas espérer lorsque je prends la parole, non pour un coupable, non pas même seulement pour un juste, mais pour une foule d'individus honnêtes, irréprochables, qui ont bien mérité de leurs concitoyens, et qui se trouvent sur le point de subir un châtiment plus terrible que la mort même pour des fautes auxquelles ils n'ont eu aucune part, qu'ils abhorrent, qu'ils n'ont pu ni empêcher ni prévenir !... Le tribunal est assemblé ; les coupables vont être cités devant le juge integre. Ils méritent la mort; qu'ils la subissent. Détournez-en vos regards. Il faut des réparations, il faut des exemples ; qu'ils en servent : mais ne souffrez pas que leurs tourments passagers rejaillissent éternellement sur leur famille, plongée dans la tristesse et qui n'a d'espoir que dans votre justice compatissante. Il existe pour nous un préjugé barbare qui dévoue à l'infamie les proches d'un criminel. Cédez aux cris de la raison : réprouvez ce que la saine philosophie condamne : que les fautes soient, dans une nation sage, uniquement personnelles. Par un reste de la tyrannie féodale la confiscation des biens du condamné, en certains cas et pour certains délits, étendoit la peine à une génération innocente, à des enfants, à des proches, déja trop malheureux d'appartenir à un coupable. Réduisez, messieurs, par votre sagesse, la peine du délit au seul criminel ; abrogez cette loi trop rigoureuse qui tue dans ses descendants celui qui a déja subi la peine de ses forfaits. Enfin, au milieu de tant de préjugés contre lesquels je m'éleve, quelle barbarie de ne pouvoir justifier dans la suite des temps qu'un criminel n'est plus qu'en produisant sa sentence de mort! Souffrez que la famille réclame le cadavre; ordonnez au moins qu'il soit admis à la sépulture commune, et que rien dans l'acte qui atteste son décès ne retrace le souvenir du châtiment qu'il a subi.... Ne différez plus une décision depuis long-temps attendue. Rendez la vie, sauvez l'honneur à des familles nombreuses de cette capitale et des provinces : prononcez un décret qui sera pour le royaume un bienfait universel. »

L'assemblée presque à l'unanimité rendit le décret suivant :

Art. Ier. Le crime étant personnel, le supplice d'un coupable et les condamnations infamantes quelconques ne peuvent imprimer aucune flétrissure à sa famille ;

---

(1) Dans la séance de la veille, M. de Volney, député de l'Anjou, avoit réclamé un sursis à l'exécution de quatre particuliers arrêtés et détenus depuis quatre mois par les ordres du prévôt de Château-Gontier pour faits relatifs aux évènements de la révolution, en donnant pour raison de sa demande que la procédure avoit été instruite secrètement par le prévôt, au mépris des décrets de l'assemblée nationale. Les détenus devoient être suppliciés le samedi suivant si l'assemblée n'interposoit son autorité. Le président avoit été chargé par un décret d'écrire sur-le-champ au garde des sceaux et de lui demander ce sursis.

l'honneur de ceux qui lui appartiennent ne sera nullement entaché, et tous continueront à être également admissibles à toutes sortes de professions, d'emplois et de dignités.

II. La confiscation des biens des condamnés ne pourra jamais être prononcée en aucun cas.

III. Le corps du supplicié sera délivré à sa famille, si elle le demande. Dans tous les cas il sera admis à la sépulture ordinaire, et il ne sera fait sur le registre aucune mention du genre de mort.

La sentence fatale fut portée. Malgré le décret consolateur la famille étoit ensevelie dans la douleur et dans la crainte. Elle ne se voyoit encore protégée que par la loi; elle attendoit le jugement de l'opinion publique. Il ne tarda pas à se prononcer hautement. L'un des oncles des condamnés étoit président du district Saint-Honoré. Il avoit cru depuis plusieurs jours devoir s'abstenir d'y paroître.

« Un évènement cruel, dit l'un des membres de l'assemblée générale, plonge notre président dans la plus profonde douleur; et cependant je ne le vois pas au milieu de nous! et il ne vient pas répandre ses larmes dans notre sein! Que dis-je? sa douleur lui ôte sans doute jusqu'à la force de venir chercher cet adoucissement à ses maux; car je ne puis penser que la honte.... la honte! pour un crime qui lui est étranger...! Non, messieurs : M. Agasse vous connoît; il sait qu'un préjugé barbare, né dans un siecle d'ignorance, ne peut rien sur les cœurs des hommes libres et éclairés. Je le répete donc, l'excès de sa douleur peut seul l'empêcher de venir chercher des consolations près de ses concitoyens, de ses freres. Eh bien! allons les lui offrir, et remplissons ainsi envers l'homme estimable le plus beau, le plus saint des devoirs. Que cette démarche, honorable pour lui et pour nous, anéantisse pour jamais le plus odieux des préjugés, et que désormais une famille vertueuse ne soit pas couverte d'opprobre parceque quelqu'un de ses membres aura dégénéré de ses vertus. Les loix peuvent moins pour la destruction des préjugés que la conduite noble et généreuse d'une assemblée de citoyens connus par leur patriotisme. Il est digne de vous de donner un bel exemple à la France. Je vous propose donc une députation, tant du civil que du militaire, chargée de témoigner à M. Agasse et à toute sa vertueuse famille, au nom de la commune du district, qu'elle prend une part infinie à sa douleur, qu'elle l'invite et le prie instamment de venir reprendre les fonctions de président, et chercher avec tous les siens des consolations au milieu de leurs concitoyens, de leurs freres, de leurs amis; de les assurer que dans toutes les occasions le district leur donnera des preuves de distinction. Je propose d'envoyer à l'assemblée nationale, à la commune de Paris, et à tous les districts, copie de la délibération que vous allez prendre, et de la rendre publique par la voie de l'impression ». Ce discours fut accueilli par un applaudissement général, et la motion convertie en arrêté à l'unanimité des voix.

Une députation partit aussitôt pour aller chercher M. Agasse. Elle le ramena au sein de l'assemblée avec une partie de sa famille. Ces respectables infortunés y furent reçus avec les témoignages de la plus profonde sensibilité et du plus grand respect. Un vénérable octogénaire, aïeul des coupables, inondé de larmes, s'appuyoit sur le jeune Agasse leur frere. Les camarades de ce jeune homme, fusiliers de la premiere compagnie du bataillon, le comblerent de marques d'estime et de fraternité. Beaulieu, acteur de l'un de nos théâtres, lieutenant de la même compagnie, offrit la démission de son grade en faveur du jeune Agasse, en protestant qu'il se feroit honneur de servir sous lui en qualité de soldat. L'assemblée ne crut pas devoir

céder à ce mouvement généreux; elle préféra, de concert avec le bataillon, de conférer à ce jeune citoyen le grade de lieutenant à la suite de la compagnie des grenadiers. Alors Beaulieu offrit sa place au fils de M. Agasse président du district, à qui l'assemblée décerna celle de lieutenant à la suite de la premiere compagnie. Beaulieu, délivré lui-même par la révolution des chaînes d'un préjugé stupide et barbare, sembloit, par cette générosité active et ces offres réitérées, vouloir accélérer la chûte d'un préjugé plus barbare encore.

Ses vœux, ceux de l'humanité et de la raison, ne furent point trompés. Le jour du supplice arriva. Les deux coupables montrerent de la foiblesse et intéresserent le peuple par cette foiblesse même. Le plus jeune de leurs oncles se montra par un courage plein de dignité au niveau de cette grande circonstance; il se présenta lui-même à l'hôtel-de-ville, après l'exécution, pour réclamer les corps de ses neveux. Ils lui furent remis; et le lendemain il fit célébrer pour eux un convoi solemnel dans l'église de Saint André-des-Arcs. Plusieurs de ses parents, en deuil, y assisterent avec lui. Les amis de cette intéressante famille, et sur-tout un grand nombre de gens de lettres, s'honorerent de grossir le cortege. Rien de plus touchant ni de plus auguste.

Celui qui écrit cette notice y éprouva des affections profondes qui ne s'effaceront jamais de son ame. Alors il cultivoit le premier de tous les arts : habitué à revêtir des couleurs de la poésie toutes ses pensées, tous ses sentiments, il se trouva que pendant la marche du convoi plusieurs stances s'étoient produites comme d'elles-mêmes dans son cerveau. Voici la premiere :

Allez en paix, tristes victimes
Des passions et des erreurs :
La mort a fini vos douleurs,
La mort doit effacer vos crimes :
Allez en paix, tristes victimes
Des passions et des erreurs.

Il a oublié les autres; et ce qui a gravé cette stance dans sa mémoire, c'est que la voix du peuple en quelque sorte la lui avoit dictée. Le long de ces rues populeuses que l'on traversa pour arriver au temple, et qui étoient bordées d'une multitude innombrable, il entendit sortir de plusieurs bouches ces mots pleins de sentiment et de justesse : « Pauvres jeunes gens! il ont péché. Eh bien! les voilà punis : cela efface leur faute. Leurs parents, ajoutoit le peuple, n'en sont pas moins d'honnêtes gens ; cela ne fera rien contre eux : il y a un décret; et c'est bien juste ». Et ils louoient l'assemblée nationale, et ils bénissoient la révolution; et le philosophe sensible, au milieu de cette pompe lugubre, se consoloit, en jouissant de l'influence d'une bonne loi et d'un grand exemple sur les progrès de la raison, sur la destruction des préjugés, et sur la morale du peuple.



PILLAGE DE L'ARCÉNAL DE LYON
le 7 Fevrier 1790

TRENTE-CINQUIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PILLAGE DE L'ARSENAL DE LYON, LE 7 FÉVRIER 1790.

TANDIS qu'à Paris tout semblait promettre la fin des troubles; que le roi venait sans faste et sans cortège se réunir au corps législatif; qu'il traçait, dans un discours qu'il tint à l'assemblée nationale, la route qu'elle devait suivre pour consolider le bonheur public; qu'il exhortait enfin et l'assemblée et toute la France à une concorde, à une réunion d'opinions et d'intérêts dont il jurait de donner l'exemple : tandis qu'enivrés de cette scène royale tous les représentans du peuple prêtaient individuellement le triple serment civique, prononcé alors pour la première fois; que les citoyens des tribunes, hommes, femmes, enfans, répétaient aussi *Je le jure* avec des acclamations et des cris d'alégresse; que cette ivresse se communiquant à l'instant dans toute la ville, la commune, les places publiques, les églises, retentissaient de sermens, de *Te Deum*, brillaient d'illuminations, et qu'une pompe religieuse, civile et militaire, gravait plus profondément dans les ames l'impression d'un engagement auguste : tandis que partout dans la France les citoyens prononçaient avec transport ce serment, devenu par une loi le premier des devoirs : partout aussi les implacables ennemis de notre liberté, et surtout les Orléanistes, juraient obstinément de la détruire, et de faire évaporer en fumée nos engagemens solennels.

L'un des plus redoutables agens que l'on puisse employer contre les intérêts du peuple, c'est le peuple lui-même, livré par son ignorance et par sa franchise à toutes les séductions, et mobile à tous les souffles de l'intrigue. La faction d'Orléans ne manqua pas d'employer ce ressort. Ainsi des châteaux furent brûlés en Bretagne; et les paysans bretons crurent, en les brûlant, obéir à des décrets de l'assemblée nationale dûment sanctionnés par le roi (1). Ainsi les mêmes désordres se répandirent dans le

(1) On avait envoyé dans les campagnes de faux décrets, par lesquels il était ordonné d'incendier les châteaux.

Quercy, l'Angoumois, le Périgord. A Beziers, pour quelques livres de sel, il en coûta la vie à cinq malheureux stipendiés des fermes, à des citoyens, à des femmes. A Saint-Denis, il y eut une émeute dont le prétexte fut la cherté du pain ; M. Chatel, lieutenant de maire, qui l'hiver précédent avait procuré aux infortunés des secours abondans, fut égorgé avec un raffinement de barbarie dont les cannibales mêmes auraient frémi. A Caen, M. de Belzunce, sur d'autres prétextes éprouve un sort semblable. A Strasbourg, on excite des régimens contre des régimens. Presque partout le peuple se livre aux plus épouvantables excès. M. de Montesson est fusillé au Mans, après avoir vu égorger son beau-père. En Languedoc, M. de Barras fut coupé en morceaux devant sa femme prête d'accoucher. En Normandie, un seigneur, frappé de paralysie, fût abandonné sur un bûcher dont on le retira les mains calcinées. Dans la Franche-Comté, la princesse de Listenay fut contrainte, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres. Nous ne parlerons ni de madame de Tonnerre, ni de M. Lallemand, ni de M. d'Ambli traîné nud sur du fumier, et voyant danser autour de lui les bêtes féroces qui venaint de lui arracher les cheveux et les sourcils ; notre plume épouvantée se refuse à tracer une plus longue suite de forfaits semblables, et qui ne diffèrent que par le plus ou le moins de barbarie dans l'exécution.

La commotion propagée de la capitale jusqu'aux frontières par une foule d'actions et de réactions, par les brigands, par les agitateurs de tous les partis, et surtout par les royalistes et par l'infernalle faction d'Orléans, produisit un enchaînement non interrompu de désordres, de crimes, et de calamités. L'assemblée nationale avait fait une proclamation pour calmer les esprits. Elle recevait les vœux d'adhésion de tous les corps; elle faisait usage, autant qu'il était possible, dans ce malheureux temps d'anarchie, de son autorité pour appaiser les troubles qui s'élevaient en divers lieux. Elle ordonna la libre circulation des subsistances, que la malveillance d'un côté, de l'autre l'ignorance, arrêtaient dans plusieurs cantons. Mais, dans le soulèvement de toutes les passions, que peuvent les proclamations, et même les lois? leur sommeil ou leur impuissance sont malheureusement inévitables dans le terrible passage du gouvernement d'un seul à la démocratie même représentative. (1) Qui pouvait d'ailleurs résister alors à ce prince jacobin dont les crimes se reproduisent sans cesse sous notre plume, parce qu'il ne fut étranger à aucun? Ses agens furent jusqu'à persuader au peuple (car que ne lui persuade-t-on pas?) que les aristocrates incendiaient eux-mêmes ou faisaient incendier leurs châteaux, pour en prendre occasion de le calomnier. On n'ajoutait pas que la plupart de ces propriétaires avaient été massacrés dans ces pillages et incendies. Les horreurs qui continuèrent d'avoir lieu en France à cette époque déplorable, ce long et tragique débordement de tous les crimes, ont presque égalé ceux dont notre malheureuse patrie a été depuis, sous Robespierre, le triste et sanglant théâtre.

La crainte universelle ajoutait à tant de maux, des rumeurs vagues de conspirations, une foule de récits imposteurs, si avidement reçus dans ces temps de calamités, se reproduisaient sans cesse. Les laboureurs quittaient la plupart du temps leurs charrues productrices, et joignaient ainsi la presque certitude d'une disette future au fléau dévorant de la disette actuelle. La crainte que le bled manquera est le moyen le plus sûr pour en organiser la cherté. Les agitateurs n'avaient garde d'oublier un mobile aussi puissant. Des brigands allaient jusqu'à faucher le bled en herbe. On

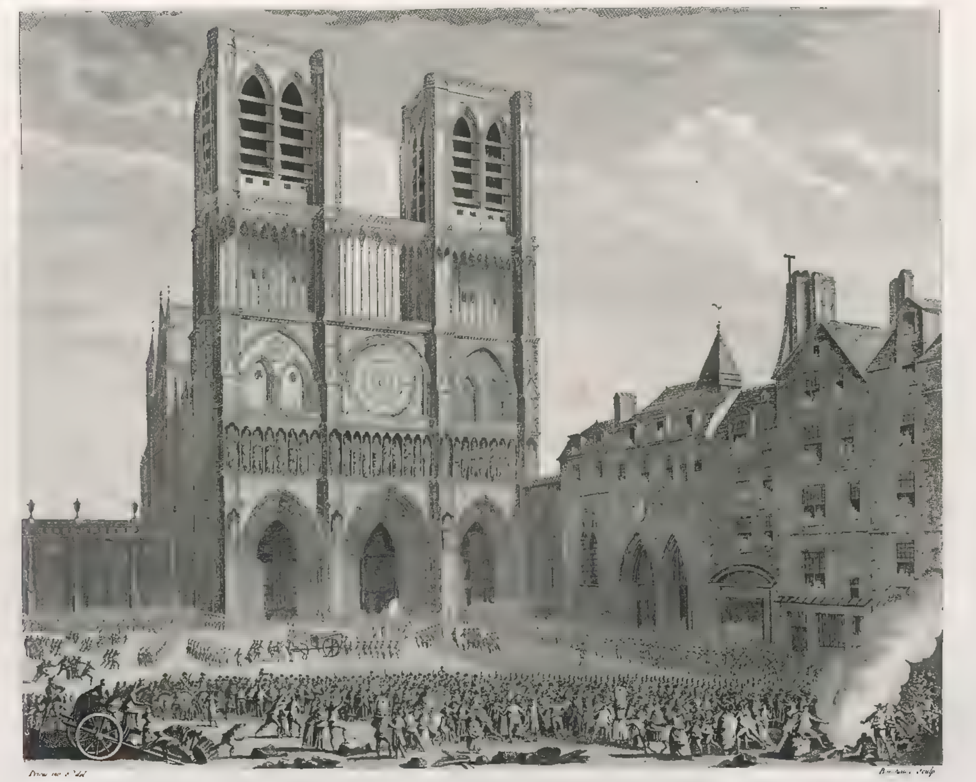
(1) La Suisse seule a été, dans sa révolution, exempte de ce fléau. Exception bien honorable pour ce peuple.

cachait le grain existant; on le dilapidait à dessein; et, ce qui est plus horrible encore, on rejetait ensuite le soupçon de ces infâmes manœuvres sur les victimes qu'on voulait sacrifier. Le peuple furieux se débattait, s'agitait en tout sens, comme un tigre dans les pièges dont il est enlacé. Des scélérats, payés quelquefois par des nobles, ennemis de la révolution, mais le plus communément par le parti orléaniste, se mêlaient dans la foule pour l'exciter au crime, et se baignaient impunément dans le sang. C'est ainsi qu'à Saint-Germain on vit l'infortuné Sauvage tomber dans un émeute sous les coups de scélérats inconnus.

L'agitation allait toujours croissant. A Paris, la nouvelle du ravage des colonies, les intrigues des ennemis des malheureux Colons, les alarmes des négocians entretenaient partout la fermentation. C'était particulièrement dans les provinces méridionales que le parti d'Orléans s'attachait le plus à propager les élémens de la discorde et de l'anarchie. Lyon surtout avait fixé ses regards. Les Orléanites avaient senti combien il y avait d'avantages à faire d'une ville aussi riche et aussi populeuse le centre de leur faction dans le Midi de la France, tandis que Paris le serait pour le Nord. S'assurer de la municipalité, écarter de l'administration tous les hommes probes et remplis d'un véritable patriotisme, était le premier pas nécessaire. On le fit aisément. Voici comme on y réussit.

La municipalité était composée d'échevins ayant à leur tête un prévôt des marchands qui était en même temps le commandant de la milice bourgeoise. Cette municipalité, pour assurer à la ville de Lyon tous les moyens répressifs du désordre et du pillage, avait favorisé la formation d'une troupe de sept à huit cents jeunes volontaires contre lesquels les agitateurs inspirèrent au peuple de la défiance et des soupçons, en faisant passer ces volontaires pour autant de contre-révolutionnaires. Ce fut alors que douze mille gardes nationaux, dauphinais, provençaux, languedociens, et vivarais, se rendirent sous les murs de Valence, et formèrent une des premières confédérations en faveur de la liberté. Les volontaires de Lyon, invités à cette fête, consultèrent les échevins, qui jugèrent leur présence plus nécessaire dans Lyon. Le peuple, qu'on avait disposé depuis quelque temps à un soulèvement, et qu'on avait aigri contre ces volontaires, vit avec peine qu'ils n'allaient pas à la fédération. Il députa vers M. Imbert, consul ou premier échevin, pour le prier de ne jamais faire relever le poste important de l'Arsenal par ces volontaires. Le commandant ne pouvait se rendre à un tel vœu sans exposer l'Arsénal à être pillé.

Le dimanche 7 février, le bruit se répandit que les volontaires devaient relever ce poste. Déjà les attroupemens se formaient : ils furent bien plus nombreux quand on vit arriver en armes trois cents volontaires. L'on accourt; on les environne: ils font halte à l'entrée de la rue de l'Arsenal; ils chargent leurs fusils et se présentent au poste. On refuse de les reconnaître; ils se rangent en bataille vis-à-vis le peuple, dont la foule s'accroît à chaque instant, les accable d'injures et de ménaces. Alors ils s'ébranlent, se divisent pour retourner sur leurs pas. Quelques-uns, en se retirant, soit pour assurer leur propre vie, soit peut-être par imprudence et par une vivacité bien condamnable, tirent sur le peuple. Alors la multitude devient furieuse, crie aux armes, attaque, franchit les murs, enfonce les portes de l'Arsenal, et s'emparent de quarante mille fusils. Les volontaires sont vivemens poursuivis; deux sont jetés à la rivière; les autres échappent à la mort par la fuite la plus rapide. La foule se porte à l'hôtel-de-ville et chez le commandant. M. Imbert et les échevins, avertis à temps, s'enfuirent et se cachèrent. Le premier ne prévint que d'un moment l'invasion du peuple. Il fit le lendemain afficher sa démission; et, peu de temps après une nouvelle municipalité remplaça les échevins et le consul.



FAVRAS, FAISANT AMENDE HONORABLE EN FACE DE L'EGLISE DE NOTRE DAME A PARIS.
le 19 Février 1790

TRENTE-SIXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

FAVRAS FAISANT AMENDE HONORABLE EN FACE DE LA PRINCIPALE PORTE DE NOTRE-DAME,

LE 19 FÉVRIER 1790.

Le procès de M. de Favras, dont nous avons donné quelques détails intéressans dans le trente-deuxième tableau, est un de ceux qui ont fait le plus de bruit dans le commencement de la révolution. Cet homme ambitieux, né sans fortune, avait passé presque toute sa vie à combiner les moyens d'en acquérir. Il avait été mousquetaire, capitaine de dragons, lieutenant des gardes-suisses de Monsieur, frère du roi. Il s'était fait connaître de la princesse d'Anhalt, persécutée pour cause de religion, méconnue, déshéritée, repoussée par sa famille. Il l'épousa, soutint ses droits, l'y rétablit, contraignit le père de sa femme à lui faire une pension de mille florins, et commença par ce mariage à se donner quelque existence. La révolution de Hollande, en 1785, lui parut favorable aux vues de son ambition. Il partit avec le projet de lever une légion pour le service des Provinces-Unies. La médiation armée du roi de Prusse détruisit bientôt après la liberté batave et les projets de M. de Favras. Des plans de finance et de liquidation des dettes de l'État occupèrent alors cette tête ardente; et, dans les premiers temps de la révolution française, un travail sur cet objet, présenté par lui au ministre, dut être soumis à la discussion dans l'assemblée nationale.

Avec le roi, avec la cour, avec l'assemblée nationale, M. de Favras quitta Versailles, et vint continuer ses intrigues à Paris. Son projet était d'enlever le roi, et de le conduire à Péronne. Douze cents chevaux devaient être rassemblés à Versailles, en partir à jour fixe, arriver à Paris la nuit sur trois colonnes. Une partie de la garde soldée, des Suisses, et grand nombre de conjurés venus de province, se seraient joints dans la ville à cette cavalerie. On aurait surpris la garde, et, en cas de trop forte résistance, on l'eût égorgée. On en eût fait autant du maire et du commandant de la garde nationale. Réunis ensuite aux Champs-Élysées, on serait entré aux Tuileries. Des voitures se

seraient trouvées prêtes ; de gré ou de force on eût enlevé le roi et sa famille, qu'on eût conduits à Saint-Denis, et de là sous bonne escorte à Péronne. Là on aurait trouvé une légion de mille hommes, enrôlée d'avance sous prétexte de la conduire au secours des Brabançons, dont la révolution occupait alors tous les esprits. Vingt mille hommes de troupes de ligne y seraient arrivés le jour même, tirés des provinces voisines. On était en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands et autant de Sardes. L'armée du roi eût été portée à cent cinquante mille hommes, et sa garde à vingt-deux mille. On aurait alors (du moins M. Favras le pensait ainsi) marché sur Paris, coupé le haut et le bas de la rivière, forcé cette ville rebelle à rentrer dans le devoir en lui coupant les vivres, et dissous l'assemblée nationale, si l'on n'avait pas à l'avance convoqué les bailliages pour rappeler leurs députés.

Pour les moyens d'exécution, surtout pour la levée de cette légion prétendue brabançonne qui devait être le premier noyau de l'armée royale, et pour un emprunt de deux millions, nécessaire aux premiers frais de l'entreprise, M. de Favras employa des subalternes, qui le dénoncèrent au comité des recherches de la ville. Morel et Tourcaty, officiers enrôleurs, le trahirent, et furent chargés par le comité de surveiller de plus en plus ses démarches. Toutes ses actions furent épiées; tous ses pas furent suivis. Pratiquer la garde soldée et l'armer contre les compagnies bourgeoises était une partie nécessaire du projet : il eut pour cela des conférences avec un sous-lieutenant des grenadiers du centre, toujours par l'entremise de Morel, qui instruisait à mesure le comité de recherches.

Ce fut lui encore qui se chargea de négocier l'emprunt de deux millions. M. Chomel, réfugié hollandais, s'engagea au nom d'une compagnie de Hollande à prêter cette somme. Les conditions furent réglées et le marché ratifié le 23 décembre. Le premier paiement devait s'effectuer le lendemain au soir. Ce fut au nom de Monsieur, frère du roi, que l'affaire fut consommée. Le 24 ce fut l'intendant de Monsieur qui se rendit avec Chomel chez un banquier, pour toucher la première somme. C'était chez le trésorier général de Monsieur que M. de Favras attendait leur retour. Ils revinrent, mais les mains vides. Le banquier s'était excusé sur l'absence de son caissier, et les avait remis au lendemain. M. de Favras se retire; il est arrêté par des gens qui le suivaient à la piste. Sa femme l'est en même temps; on saisit tous leurs papiers; on les conduit tous deux à l'Abbaye.

La nouvelle de cette arrestation, celle d'une conspiration découverte, le nom du prince compromis et mêlé dans cette affaire, causèrent dans Paris une fermentation générale. Un placard affiché sur tous les murs accusa nominativement Monsieur d'être à la tête de ce complot. Ce prince jugea nécessaire d'en prévenir les effets par une démarche solennelle. Il se rendit à l'hôtel-de-ville, où il développa l'histoire de ses rapports avec M. de Favras : il ne lui avait pas parlé depuis 1775 qu'il était sorti de ses gardes-suisses. Gêné depuis plusieurs mois par la privation de ses revenus, pour remplir ses engagemens sans être à charge au trésor public, il s'était déterminé à faire un emprunt. M. de la Châtre lui avait indiqué M. de Favras, qui s'était chargé de cette affaire. Elle était purement de finance. Cependant la calomnie lui imputait une complicité dont il croyait au-dessous de lui de se justifier ; mais il avait cru devoir au roi, à la nation, à lui-même, d'entrer publiquement dans ces détails.

Peu de jours après, M. de Favras, dénoncé au Châtelet par le procureur-syndic de la commune, fut décrété de prise-de-corps et transféré dans les prisons de ce tribunal.

L'accusé, environné des périls les plus pressans, montra la plus grande présence d'esprit, le plus rare sang-froid. Le témoin le plus redoutable pour lui, ce fut M. Chomel.

Il dégagea le plan de conspiration de plusieurs circonstances dont Morel et Tourcaty l'avaient chargé. Quelque poids que cette déposition donnât à l'accusation intentée contre lui, il faut avouer qu'il ne fut pas légalement convaincu. La même obscurité qui semblait dès le commencement couvrir le fond de cette affaire continua d'y régner. Néanmoins le 18 février l'arrêt fatal fut rendu, et M. de Favras condamné au double supplice de l'amende honorable et du gibet.

M. de Favras se montra, dans ses derniers momens, plus intrépide encore que pendant la procédure. Il demanda pour confesseur le curé de Saint-Paul, et resta long-temps enfermé avec lui. Il partit enfin vers trois heures pour se rendre au lieu du supplice, lié sur un tombereau, nu-pieds, nu-tête, en cheveux longs, une chemise blanche par-dessus ses habits, avec un double écriteau portant ces mots, *Conspirateur contre l'État.*

Devant la principale porte de Notre-Dame, il descend avec fermeté du tombereau, prend des mains du greffier l'arrêt qui le condamne, le lit tout haut d'une voix ferme, parle ensuite au peuple pour se justifier, et prend le ciel à témoin de son innocence. Remonté sur la voiture, il dit: *Qu'on me conduise à l'hôtel-de-ville, j'y révélerai des secrets importans.* On l'y conduit : il annonce avoir à faire des déclarations essentielles, et dicte lui-même avec tranquillité, avec liberté d'esprit, et même avec un choix réfléchi d'expressions, un long testament de mort. Interpellé de déclarer le nom du grand seigneur qu'il désigne, et de quelques autres personnes indiquées dans son testament, il répond que ces personnes ne lui ayant jamais paru avoir d'intention coupable, il ne se croit pas permis de les dénoncer. Il termine cependant par cette interpellation bien remarquable : « Je me permettrai de demander à M. le rapporteur s'il croit que l'aveu » des noms qu'il m'a demandés pourrait changer quelque chose à la sentence sous » laquelle je me trouve opprimé. » Le juge déclara que, sous aucun prétexte, la loi ne permettait de différer le supplice de l'accusé. « En ce cas, repartit M. de Favras, je » mourrai avec mon secret. »

Il était nuit, et depuis le matin une foule innombrable entassée sur la place de Grêve l'attendait avec une féroce impatience. Il s'avance vers le lieu funeste. Sa démarche assurée, son air serein, sa contenance, frappent la multitude, et lui inspirent le respect et la compassion qu'on doit au malheur. Il dit lui-même à l'exécuteur de remplir son devoir, et il subit son supplice avec le courage d'un héros.



MASSACRE DES PATRIOTES DE MONTAUBAN,
le 10 Mai 1790

TRENTE-SEPTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DE MONTAUBAN, LE 10 MAI 1790.

L'ASSEMBLÉE constituante venait de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, la grande erreur du siècle de Louis XIV, en rendant aux non-catholiques les biens de leurs ancêtres émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes. Elle s'était aussi honorée en abolissant le droit oppressif et impolitique d'habitation, protection et tolérance, qu'on avait perçu jusqu'alors sur les Juifs. Mais les grandes assemblées ont, comme le soleil, leur apogée; comme cet astre, dès qu'elles sont parvenues au sommet de leur élévation, elles penchent bientôt vers leur déclin. Le corps constituant accumula les fautes les plus graves. La postérité lui reprochera surtout éternellement l'impéritie avec laquelle il adopta les lois qui lui furent proposées sous le nom de constitution civile du clergé. Il se laissa égarer par l'influence d'un de ses comités, entraîné lui-même par son zèle pour les opinions de ceux qu'on appelait autrefois *Jansénistes*. La loi du 13 avril, cette loi, une des plus belles qu'aucun peuple eût jamais rendue, la première qui fut solennellement proclamée, la liberté des cultes, semblait exiger qu'on abandonnât entièrement à la conscience de chaque citoyen tout ce qui pouvait concerner ses opinions religieuses. Mais après avoir déclaré qu'il n'existait pas de religion dominante dans l'État, l'assemblée voulut organiser, constituer, une des religions qui existaient dans l'État. C'était donner à une secte particulière une existence privilégiée. Ainsi c'est le corps constituant qui, par cette grande erreur politique, a allumé ce flambeau de discorde qui a dévoré la Vendée et embrasé une grande partie de la France. C'était, comme disait l'abbé Maury, une mèche allumée sur un baril de poudre. Hélas! on eut l'imprudence d'allumer encore d'autres mèches sur d'autres traînées de poudre, et l'on agita d'autres brandons de guerre civile.

Le serment exigé des prêtres catholiques fut un de ces moyens dont les ambitieux se sont servis plusieurs fois avec succès pour exciter ces querelles religieuses, ou plutôt anti-religieuses, qu'on appelle *schismes*, dans lesquelles les hommes se divisent, s'égorgent, au nom d'un Dieu d'amour et de paix. L'assemblée constituante avait appelé

constitution civile du clergé ce qui, dans le fait, n'en était que l'organisation. Mais elle eût infiniment mieux fait de ne pas s'en occuper, quand ce n'eût été que pour éviter de nouveaux sujets de troubles, et pour ne pas recréer dans l'État, sous une forme différente, une corporation qu'elle venait de détruire sous un autre forme. Aussi le corps législatif a réparé, autant qu'il était en son pouvoir, cette faute en politique, et il s'est borné, en 1797, à n'exiger des prêtres que le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et de soumission aux lois de la république; serment qu'aucun bon citoyen ne peut refuser, quelque culte qu'il professe. Telle est la conduite qu'eût du tenir l'Assemblée constituante.

A peine eut-elle décrété cette innovation, qu'on s'écria qu'il en résultait des changemens dans l'essence même de la religion chrétienne; que c'était à la fois gêner les consciences des laïques, et conduire les prêtres à l'échafaud. Plusieurs prêtres en effet déclarèrent qu'ils préféraient la mort à un serment regardé par eux comme un sacrilége.

Cependant on déplaçait les évêques et les curés qui avaient refusé de prêter le serment; on leur donnait des successeurs élus par les communes, suivant l'usage des premiers siècles de l'église. Les ennemis de la révolution ne tardèrent pas à voir les malheureux effets que ces changemens opéraient dans les esprits. D'un autre côté la suppression des dîmes, l'aliénation des biens du clergé, la destruction des ordres religieux et des asiles consacrés à la retraite, à la piété, aux austérités d'une vie pénitente, ajoutaient au mécontentement, à la fermentation générale; et la France eut à craindre encore, au dix-huitième siècle, le fléau des guerres de religion; elle eut à combattre le fanatisme. Les temps désastreux de *la ligue* étaient prêts à renaître parmi nous: nous vîmes les mêmes scènes de sang se renouveler avec les mêmes excès d'opiniâtreté et de fureur.

Le fanatisme agita surtout ses torches ardentes, et l'explosion de sa fureur fut plus terrible et plus violente dans le Midi de la France, sous ce ciel brûlant où les passions sont plus inflammables: où c'est du salpêtre, et non du sang, qui semble circuler dans les veines. On croit être transporté au quatorzième siècle quand on se rappelle tout le sang qu'on a fait couler, au nom d'une religion de charité, à Montauban, à Nîmes, et dans tout le Languedoc. Une autre cause concourait encore dans ces contrées à rallumer, à propager, avec une rapidité plus effrayante, les étincelles de discordes civiles, mal éteintes, et vivantes encore sous les cendres des victimes qui avaient péri par milliers dans les anciennes guerres de religion. L'animosité, la jalousie, la vengeance, toutes les passions haineuses entre les protestans et les catholiques, se réveillèrent d'autant plus aisément qu'il s'y joignit une diversité funeste d'opinions relativement à la révolution. Toulouse, malheureusement célèbre depuis plusieurs siècles par des scènes de sang, vit redoubler la ferveur des pratiques d'une superstition populaire, les invocations, les pélérinages, etc. La commémoration du massacre des Albigeois excita des rassemblemens capables de renouveler cette déplorable époque. Le sang coula: il en fut de même à Nîmes. A Montauban les protestans formaient à peu près le sixième de la population. Tous ceux qui étaient en état de porter les armes servaient dans la garde nationale. C'était parmi eux que presque tous les officiers avaient été choisis. Leurs ennemis formèrent un nouveau corps de volontaires où ils n'admirent point les protestans. On nomma une municipalité qui n'était pas favorable à ces derniers. Des fédérations civiques se formaient alors dans tout l'empire. Les patriotes de Montauban invitèrent, par une circulaire, toutes les gardes nationales voisines à un pacte fédératif. Plusieurs acceptèrent; et, réunis, sur la fin de mars, avec les soldats-citoyens de Montauban, et le régiment de Languedoc en garnison dans cette ville, jurèrent d'assurer l'exécution des décrets au péril de leur vie. Le parti opposé affecta de faire

remarquer au peuple que tous les chefs de la garde nationale étaient protestans, et la municipalité nomma aussitôt pour commandant et pour major deux catholiques.

Former de nouvelles compagnies et les remplir de gens sans aveu, capables de tout faire, excepté le bien, parut un sûr moyen de soulever la garde nationale, puisqu'on ne pouvait la diviser. La municipalité annonça ce projet; et dans le même temps des assemblées fréquentes, des déclamations fougueuses, animaient le peuple contre la garde nationale, et surtout contre les protestans. Les soldats-citoyens s'opposèrent à la formation des compagnies nouvelles, et recoururent au corps législatif, qui ordonna que les choses demeureraient au même état où elles étaient, jusqu'à l'organisation définitive. La fermentation ne fit qu'augmenter. Le moment approchait où devait être exécutée la loi qui supprimait toutes les maisons religieuses; et l'inventaire devait être fait dans ces maisons sous peu de jours. On ne cessa d'agiter le peuple, de gémir sur la religion, sur le malheur de ses ministres, et d'attribuer tant de maux à ces protestans, à cette garde nationale corrompue, disait-on, par leurs principes et animée de leur esprit.

Après avoir tout préparé pour que le jour de l'inventaire fût un jour de sédition et de trouble, il ne restait plus qu'à le choisir parmi ceux où la superstition réveillée par des cérémonies faciliterait les rassemblemens populaires, et les disposerait à des violences religieuses. La municipalité fit choix du 10 mai, premier jour des rogations. Elle nomma cinq commissions, de deux membres chacune, pour se transporter au même instant dans les cinq communautés de la ville. Les commissaires se présentent : ils trouvent aux portes des cinq maisons des groupes de femmes furieuses qui déclarent à grands cris qu'elles ne souffriront pas l'inventaire, et qui les forcent à se retirer. Des attroupemens se forment dans tous les quartiers : le plus considérable paraît assiéger la maison de M. Dupuy-Montbrun, commandant général. Il était au comité militaire; il accourt, on l'entoure, on le menace de la mort s'il n'approuve la formation des compagnies nouvelles, et s'il n'adhère à la pétition qu'on veut faire pour la conservation des couvens. Il est obligé de se retirer chez le maire. Tout à coup une assemblée de catholiques est convoquée aux Cordeliers : les femmes s'y rassemblent, leurs voix forcenées soufflent partout le feu du fanatisme. Les protestans, les hérétiques, sont l'objet d'imprécations exécrables : la cocarde nationale est devenue un objet d'horreur puisqu'ils la portent : elle est foulée aux pieds : une cloche sinistre se fait entendre, une troupe de tigres remplit la ville de ses rugissemens.

Le commandant général veut se rendre à la maison commune et se jeter entre le peuple et la garde nationale : il est porté par la foule jusques dans la cour; il reçoit trois blessures à la tête : il allait être égorgé; la maréchaussée parvint à peine à le soustraire aux coups des assassins et à le conduire à la caserne. Le peuple redouble de fureur. Il lui manquait des armes. La municipalité voit qu'il est temps de donner un libre cours à ce torrent, ministre aveugle de ses vengeances : des armes sont distribuées au peuple. Les patriotes sont massacrés. Des fanatiques se lavent les mains dans leur sang. Ceux qui peuvent échapper au fer tombent entre les mains du régiment de Languedoc, requis enfin par la municipalité pour rétablir le calme. On déshabille inhumainement ces infortunés; on les place, dans cet état humiliant, entre la compagnie des grenadiers et celle des chasseurs; leurs pas sont marqués par les traces sanglantes de leurs blessures : on les fait ainsi promener dans la ville. Fier de ce coupable triomphe, le maire, portant à la main un drapeau blanc, marche avec un de ses collègues à la tête de ce triste cortége. *A bas la nation et la cocarde nationale* ! est son cri de victoire. Une populace effrénée le répète; et l'on force la bouche de ces malheureux captifs à répéter ce cri séditieux qu'ils démentent au fond du cœur : on les précipite enfin dans les prisons. Les nouvelles compagnies entrent en exercice; la cocarde est proscrite, et remplacée par la croix.

Dès que la nouvelle de ces attentats parvint dans les départemens voisins, elle y excita l'indignation générale. Bordeaux fit marcher vers Montauban ses cohortes guerrières. Elles arrivèrent à Moissac; leur formidable artillerie promettait vengeance aux protestans immolés, délivrance à ceux qui gémissaient dans les cachots sous le couteau des fanatiques. Effrayés de cet appareil, les municipaux de Montauban ont recours à ceux de Toulouse. Les Toulousains les repoussent avec horreur, et envoient des députés à Moissac pour offrir aux Bordelais fraternité, adhésion et secours. La terreur des Montalbanais augmente : une fureur impuissante l'accompagne : ils menacent les prisonniers de les placer liés et garottés à la tête de l'armée, pour faire tomber sur eux les premiers coups : « Mettez-nous, répondent les fédérés, à une si glorieuse épreuve : nous serons les premiers » à donner le signal à nos frères de Bordeaux : que nous importe de vivre, pourvu que la » liberté soit sauvée? »

L'armée bordelaise se grossissait tous les jours des contingens de toutes les communes environnantes. On lui voulut opposer quelques troupes de ligne, qui menacèrent de se joindre à elle. Les magistrats coupables allaient porter la peine de leurs forfaits, et cependant ils s'obstinaient à ne point relâcher leurs victimes, lorsqu'enfin un commissaire du roi vint les tirer de cette position effrayante. Il engagea les Bordelais à se retirer sans entrer dans la ville; il délivra les prisonniers, et obligea la municipalité à les reconduire chez eux avec honneur. Mais ils ne restèrent pas long-temps dans leurs foyers : ils savaient où trouver leurs véritables libérateurs; ils s'empressèrent de voler dans leurs bras. Les enfans de la Gironde les reçurent avec des transports de joie, et les conduisirent en pompe dans leurs murs, asile de la liberté, et du respect pour les lois.



TRAVAUX DU CHAMP DE MARS POUR LA FÉDÉRATION
du 14 Juillet 1790

TRENTE-HUITIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

TRAVAUX DU CHAMP-DE-MARS, LE 4 JUILLET 1790.

Depuis long-temps nous attristons nos lecteurs, et nous nous attristons nous-mêmes, en retraçant les criminels efforts des ennemis de notre liberté pour entraver sa marche et arrêter le cours de ses triomphes. Toujours, il est vrai, ses combats finissent par des victoires : mais s'il est dur de combattre sans cesse, lors même qu'on est sûr de vaincre, il l'est aussi de n'avoir à peindre ou à contempler que cette lutte éternelle, quoique toujours heureuse, entre le bon et le mauvais génie de la France, entre les manœuvres des factions et les progrès de la raison universelle, entre le peuple et ses oppresseurs. Nous voici parvenus enfin à une époque où nous pouvons reposer l'imagination des lecteurs et la nôtre sur de plus rians tableaux. Ici la révolution paraît toute brillante, toute rayonnante de gloire, de bonheur et de fraternité ; ici le peuple français, réuni comme une famille, présente le plus grand et le plus touchant spectacle dont l'histoire puisse conserver le souvenir.

O temps heureux de notre république naissante, se développant dans son germe, et prête à rompre les liens qui la retenaient encore voilée sous l'enveloppe monarchique! Sur 26 millions de Français un seul million peut-être regrettait les anciens abus, et la vingtième partie tout au plus de cette faction nationale s'occupait de l'espoir et des moyens de les rétablir. Tout le reste d'une population immense était unanime dans ses vœux; et les refrains chéris de la vraie liberté, celle qui respecte les personnes et les propriétés, retentissaient à l'unisson dans le cœur de 25 millions d'hommes. Alors une guerre meurtrière n'avait pas moissonné la fleur de notre jeunesse et mis tant de mères en deuil; une guerre interne ne rongeait pas le sein même et les entrailles de la France : les partis subsistaient, mais une infinité de divisions déplorables n'avaient pas armé le faux patriote contre le vrai patriote, l'anarchiste contre l'homme de bien; la férocité des dissentions civiles n'avait pas altéré le caractère national, et, si quelques violences inévitables avaient accompagné les victoires de la liberté, de larges effusions de sang français n'avaient point souillé des mains françaises, le massacre n'avait pas été froidement commandé par l'intrigue et combiné avec le brigandage : sous le masque vénal

d'un patriotisme outré les plus dangereux ennemis de la patrie n'avaient pas.... Mais écartons ces cruels et déchirans contrastes; que l'image des maux présens n'attriste point la peinture de nos jouissances passées : appelons plutôt à notre secours le souvenir de ces premiers temps; et, ne fût-ce qu'une illusion, espérons de voir renaître un jour l'union qui en fit le charme.

Ce fut une grande et belle idée que celle de ressembler dans une fédération générale, sous les yeux des représentans du peuple, les représentans armés de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes de lignes, pour confondre, dans un même serment, les sermens déjà prêtés dans toutes les parties de la France, de ne vivre que pour la liberté et de mourir pour la défendre. Les fédérations particulières, célébrées avec une pompe guerrière et une affluence fraternelle à Montélimart, à Valence, à Pontivy, dans plusieurs autres villes, firent éclore le projet de cette réunion universelle. L'envoi que les fédérés de Pontivy firent de leur pacte à l'assemblée nationale lui donna la plus grande solennité. Les milices fédérées s'affilièrent de toutes parts entre elles et la milice parisienne. Enfin la commune de Paris imagina de fondre et d'amalgamer en une masse indivisible toutes ces fédérations partielles. Le plan fut rédigé par les députés des sections réunis aux administrateurs. L'assemblée nationale consacra par un décret cette solennité patriotique, et le jour en fut fixé au 14 juillet, jour qu'à travers le cours des siècles et les révolutions des empires ne pourront oublier jamais les hommes dignes de la vraie liberté.

Cette idée vraiment sublime de célébrer par une grande fête l'ère de la liberté était venue un peu tard. Il fallait rassembler tout le royaume, et surtout disposer un local convenable. Le Champ-de-Mars, dont le nom rappelait une fête militaire, orné dans une étendue immense de quatre rangées d'arbres intérieures et de quatre autres extérieures, terminé par un bâtiment spacieux, parut réunir tous les avantages. On choisit cette vaste enceinte; on sollicita pour les arrangemens et les décorations les secours de l'art et le génie de tous les artistes. Tous s'empressèrent d'offrir à la patrie l'hommage de leurs conceptions. La première opération était de faire du Champ-de-Mars un vaste bassin, de le creuser, et d'en porter les terres tout autour pour former les élévations; il fallait en un mot transformer une plaine en un vallon bordé circulairement d'un large et vaste amphithéâtre.

Quinze mille ouvriers furent destinés à cet immense travail. Mais on s'aperçut bientôt qu'au lieu de trois semaines qui restaient jusqu'au 14 juillet, trois mois leur suffiraient à peine. Le peu d'activité d'un grand nombre d'entre eux les fit même soupçonner d'être plus chèrement payés pour ne rien faire qu'ils ne l'étaient pour travailler.

Le temps avançait. Douze jours restaient à peine, et presque rien n'était fait. Quel parti prendre? que faire? comment vaincre des obstacles presque insurmontables? Ces obstacles, dès qu'ils furent connus, répandus dans le public, au lieu de porter le découragement dans les esprits n'y réveillèrent qu'une seule pensée, qu'un seul désir, celui de les vaincre; ils excitèrent une ardeur universelle, et hâtèrent le moment de la fédération au lieu de le retarder. Elle se forma presque aussitôt entre les villes, les villages voisins, et toutes les municipalités environnantes. Des citoyens de tout état, de tout âge, de tout sexe, vinrent offrir leurs bras pour accélérer les travaux. Au moment où le coup de canon annonçait l'heure de la retraite aux ouvriers salariés, mille cris de joie se faisaient entendre; tous s'empressaient de saisir les outils à leur convenance. L'ordre, l'activité, l'intelligence, présidaient aux travaux qui se prolongeaient jusqu'à la nuit.

Les instrumens ne suffisant plus, les citoyens accoururent en foule, armés de pioches, de pelles, et traînant des brouettes et des chariots de toutes grandeurs. On y voyait arriver en longues files, successivement, ou tous ensemble, par différens chemins, les corporations et les jurandes de Paris, qui existaient encore, les gardes nationales, les invalides, les gardes-suisses, les communautés religieuses des deux sexes, les soixante districts, les corps de métiers, les élèves des académies : chaque troupe était précédée d'un grouppe de jeunes filles et d'une bannière distinctive portant une inscription civique : chaque municipalité, chaque village a son drapeau autour duquel il se rallie et marche par bandes séparées, ayant en tête son maire en écharpe et son curé : les drapeaux flottent entre des branches et des feuillages portés par des hommes à la tête de chaque détachement; ils ombragent le front des jeunes filles qui conduisent la bande. Il semble que les Français courent au Champ-de-Mars rajeunir leur empire sous les enseignes de la beauté et de la jeunesse. Le maire de Paris, le commandant général, viennent se confondre parmi les travailleurs, et plutôt jouir de la vue des travaux, y prendre part, que les encourager par leur présence : ils n'en ont pas besoin. Nos législateurs viennent après les séances, goûter ce spectacle, et augmenter l'intérêt et la variété, et, bientôt devenus acteurs, manier la pioche et traîner la brouette. Le roi lui-même parcourut ce vaste atelier au milieu des accens d'une joie et d'une reconnaissance universelles. Prêtres, vieillards, moines, soldats, femmes, enfans, tous arrosaient à l'envi de leurs sueurs le champ de la liberté.

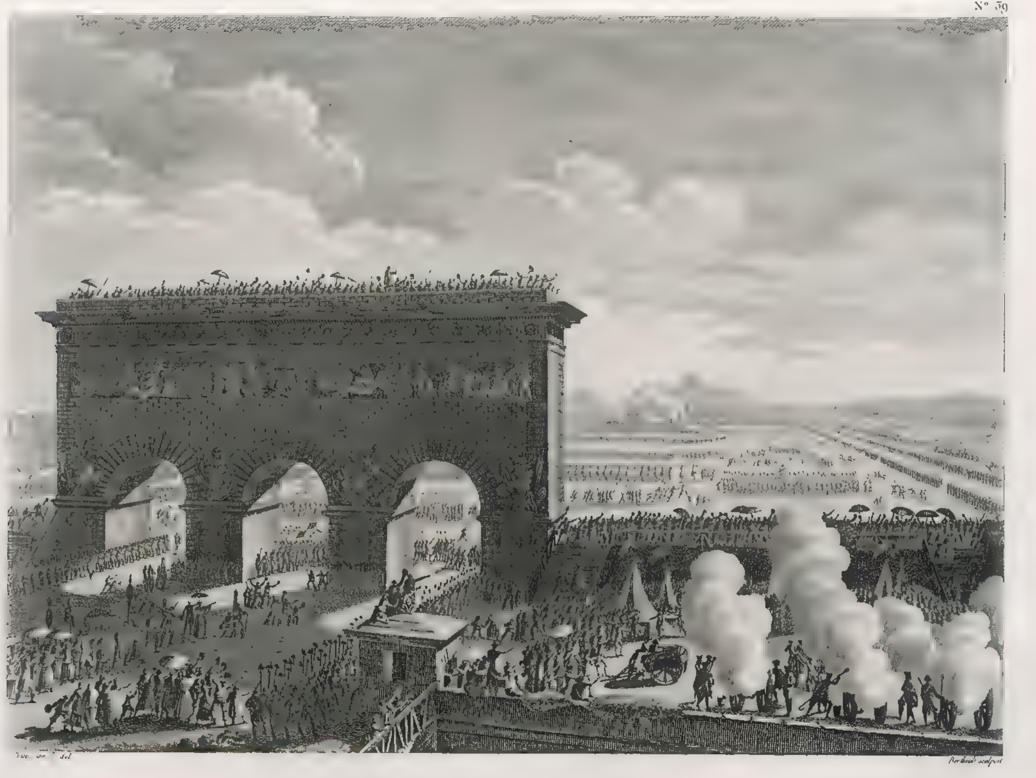
La foule se prolongeait dans toutes les avenues du Champ-de-Mars, surtout vers le nouveau pont et dans les rues du Gros-Caillou : c'était l'image d'une fourmillière. Les uns allaient, les autres revenaient, tous en bon ordre, tenant la pelle et la pioche d'une main, de l'autre des brancages qui ondoyaient au loin sur toute la file, et chantant des airs civiques, au son des violons ou des instrumens militaires. Le soir tout Paris pêle-mêle se portait au rendez-vous général, les uns pour travailler, les autres pour voir et jouir du spectacle. Cent cinquante mille personnes, enchaînées par la liberté aux travaux les plus rudes, se condamnaient volontairement et gaiement à de pénibles transports de terre. On voyait attelés au même chariot un bénédictin, un invalide, un moine, un juge, une nymphe d'opéra : les plus jolies filles de Paris, élégamment vêtues, en robes blanches ratachées par des ceintures et des rubans aux couleurs nationales, allaient, venaient, piochaient, chargeaient, roulaient, traînaient. Elles croient de leurs faibles efforts avoir guidé le chariot plein de terre jusqu'au haut du talus; à leur insu les mains vigoureuses des hommes les poussent par derrière. La terre coule du chariot et accroît l'éminence : les jeunes filles lâchent les traits, frappent des mains et sautent d'aise, s'applaudissant de leurs succès : alors les aides officieux et cachés se montrent, poussent des cris, s'avancent, reçoivent par un baiser, moitié pris, moitié donné, le prix de leur service; puis de leurs bras nerveux il les pressent, les enlèvent, leur font prendre la place de la terre écoulée, et remplissent du charmant attelage le vuide du chariot. Bientôt au milieu des ris et de la joie bruyante le char rempli de jeunes filles se détache du haut de la colline et roule avec rapidité dans la plaine, d'où il repart bientôt chargé de nouveaux matériaux et de nouvelles terres.

Ici c'est un soldat affublé du capuchon d'un moine, là un religieux coëffé d'un bonnet de grenadier : une guimpe voltige à côté de longs mirzas d'une courtisanne. Il semble que dans cette multitude immense, soumise à des travaux uniformes, on prenne à tâche d'effacer les différences d'état. Toutes les fortunes, toutes les conditions sont confondues : il s'est fait de l'une à l'autre comme une transfusion réciproque, pour ne laisser apercevoir que des Français, des citoyens, des frères.

Ces objets ravissans attachaient par une sorte d'enchantement. Ils concilièrent de plus en plus à un peuple si gai, si ingénieux, l'affection des étrangers dignes d'ouvrir leur cœur à des émotions douces et philantropiques. Quelques-uns de ces derniers en ont remporté avec eux et même en ont retracé dans leurs écrits les plus délicieuses images. C'est l'un d'eux qui publia, l'année suivante, la description qu'on vient de lire (1) et que nous avons presque littéralement transcrite. Pourquoi aurions-nous refait ce que nous ne pouvions mieux faire? Ne semble-t-il pas d'ailleurs qu'il y a quelque gloire pour la France à voir une plume étrangère consacrer cette époque brillante de son histoire, et, pour nous servir encore d'une expression de cet auteur, reproduire aux yeux des hommes ce qu'ils n'avaient jamais vu, ce que peut-être ils ne reverront plus?

---

(1) Dans un ouvrage intitulé : *Correspondance d'un habitant de Paris à ses amis de Suisse et d'Angleterre*, *etc.*



FÉDÉRATION GÉNÉRALE FAITE À PARIS,
le 14 Juillet 1790.

N° 40



FÊTE EXÉCUTÉE EN MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE : JOUTE SUR L'EAU

le 18 Juillet 1790

TRENTE-NEUVIÈME ET QUARANTIÈME TABLEAUX

DE LA RÉVOLUTION.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE, LE 14 JUILLET 1790; RÉJOUISSANCES ET JOÛTE SUR L'EAU, LE 18.

A l'époque de la fédération du 14 juillet, dont nous allons présenter ici à nos lecteurs l'intéressant tableau, on était instruit à Paris des préparatifs que faisaient l'empereur et le roi de Prusse pour pénétrer en France à la première occasion favorable. Les manifestes de ces deux puissances, dont les papiers ne parlaient pas, étaient colportés sous le manteau. On savait qu'après la mort de l'empereur Léopold, le successeur de ce prince et celui du grand Frédéric avaient sommé conjointement les états de l'Empire de fournir leur contingent pour cette entreprise. Le duc de Brunswick, célèbre par ses talens militaires, devait commander l'armée combinée. Cette armée se formait déjà à Coblentz, où s'était faite la réunion des émigrés, favorisée par les électeurs de Trèves et de Mayence. Les deux frères du roi résidaient à Coblentz, et le prince de Condé au château de Worms. On parlait d'une proclamation publiée par le duc de Brunswick, dans laquelle, traitant la France comme un pays déjà conquis par les armes, il ordonnait d'accueillir ses soldats comme des libérateurs, et menaçait les Français, en cas de résistance, des traitemens les plus rigoureux. Il annonçait la mort pour les rebelles pris les armes à la main, la destruction du corps législatif, et disait qu'il anéantirait Paris par le fer et par le feu. Une seconde proclamation, datée de Coblentz, enchérissait encore sur la première. Ce prince y déclarait que, si, contre toute attente, et par les manœuvres des habitans de Paris, la famille royale recevait quelque outrage, toutes les villes qui se trouveraient sur sa route éprouveraient sa vengeance. Enfin, on commençait à avoir connaissance d'un traité conclu à *Pilnitz*, dans lequel les puissances de l'Europe se coalisaient pour accabler la France.

Dans l'intérieur, la disparition presque totale du numéraire entravait les échanges les plus nécessaires à la vie. On arrêta la suite de cet inconvénient par l'émission des

assignats; ressource infiniment précieuse, et qui ne devint fatale que long-temps après par l'abus qu'on en fit.

La défense de l'empire français contre les ennemis extérieurs consistait dans une armée pleine de courage et bouillante d'énergie et de patriotisme, mais trop peu nombreuse pour ne pas laisser encore bien des alarmes. Elles disparurent bientôt. On vit tous les Français se lever, pour ainsi dire, en masse, et prendre en même temps les armes pour le maintien des droits qu'ils voulaient recouvrer, ou plutôt conserver. Aux premières nouvelles du danger commun, la France fut couverte de camps de douze, de vingt, de trente mille hommes; bientôt une fédération générale devint le signal d'une étroite union entre les troupes de ligne et les citoyens nouvellement armés. Trois millions d'hommes s'exerçaient au maniement des armes; le sol entier de la France s'était converti en un vaste atelier, dans lequel tous les individus qui n'étaient pas indispensablement nécessaires aux travaux des manufactures et de la culture des terres, préparaient le bronze, le fer, et tout l'attirail des batailles.

Ce fut dans ces circonstances d'un enthousiasme général, dans ce moment où toute la France était animée d'un véritable esprit public, que l'on conçut l'idée d'une fédération générale, en commémoration de la prise de la Bastille. On choisit pour cette imposante cérémonie la vaste enceinte du Champ-de-Mars à Paris. Les habitans de cette grande ville se chargèrent eux-mêmes de l'ouvrage. On voyait sortir de tous les quartiers de cette capitale un nombre prodigieux de personnes de l'un et l'autre sexe, pour hâter l'exécution des travaux, en s'y livrant elle-mêmes avec la plus vive émulation. Ce zèle empressé des citoyens pour les préparatifs de la fête du Champ-de-Mars, cette affluence universelle, ces travaux actifs et joyeux qui étaient des fêtes eux-mêmes, avaient eu deux heureux effets; celui de terminer au jour fixé cet immense ouvrage, et celui d'ajouter à l'intérêt du spectacle qu'il devait offrir. Jamais, même chez les peuples les plus anciens, lieu disposé pour une solennité publique, n'avait présenté un aussi magnifique aspect. Tout le Champ-de-Mars, tout cet espace immense depuis l'Ecole Militaire jusqu'à la voie publique qui borde la Seine, est transformé, comme par enchantement, en un cirque d'une lieue de tour, creusé dans toute sa longueur, et bordé en moins de quinze jours de trente rangs de banquettes disposées en amphithéâtre. Un autel de forme simple, antique et religieuse, s'élève au milieu du cirque : c'est une espèce de monticule terminé par une pyramide de vingt-cinq pieds de hauteur : on y monte par quatre rampes ou escaliers, au haut de chacun desquels est une plate-forme couronnée de cassolettes antiques où brûlent des parfums. Aux quatre faces de l'autel, des inscriptions en annoncent le but et la destination. Sur l'une des façades, on lit avec plaisir ces deux maximes, tracées depuis long-temps par la plume de Voltaire, et gravées de tout temps dans le cœur de l'homme par la main de la nature et de la liberté :

Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La loi dans tout état doit être universelle :
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Un modèle de la Bastille renversée est au pied de l'autel, exposé à tous les regards. A l'entrée du cirque, du côté de la rivière, s'élève un magnifique arc de triomphe à trois portes ceintrées, aussi décoré d'inscriptions patriotiques. Cet arc triomphal ouvre le cirque, et la façade de l'Ecole Militaire le termine. De toute la largeur de cette façade, s'étend jusqu'au niveau du cirque une longue suite de gradins en talus; ces gradins

sont couronnés par une galerie ornée et couverte de draperies bleu et or, et garnie au sommet des flammes aux trois couleurs nationales. Le trône du roi la partage et en occupe le milieu. Derrière la galerie, sont les appartemens de l'Ecole Militaire. Ils viennent aboutir à une tribune pratiquée au-dessus du trône, destinée pour la reine, la famille royale et la cour : elle domine sur un vaste amphithéâtre disposé en avant de la galerie couverte, où doivent être placés les officiers municipaux, les électeurs, l'assemblée nationale, les ministres étrangers, et les autres personnes invitées à la cérémonie.

A peine les ombres de la nuit commençaient à se dissiper et à faire place aux premiers rayons du jour, que, de tous les quartiers de Paris et des faubourgs les plus reculés, le peuple se mit gaîment en marche. La foule arrivant dès l'aurore est surprise de se trouver prévenue par une foule plus matinale. A mesure qu'elle arrive, elle entre par les diverses ouvertures ménagées autour du cirque. Quatre cent mille spectateurs des deux sexes, de tout âge et de tous états, se répandent et se distribuent sans confusion sur les banquettes et les gradins qui l'entourent. Chacun en se plaçant reconnaît avec émotion le lieu où il a vu travailler ses frères, où il a travaillé lui-même, et se retrouve quelquefois assis sur un degré que ses bras contribuèrent à élever en y traînant avec effort la terre enlevée à la plaine. Le Champ-de-Mars, environné d'arbres dont on n'aperçoit plus que le sommet, paraît comme plongé dans un océan de verdure. Le dôme des Invalides le domine d'un côté, et de l'autre les villages de Chaillot et de Passy, disposés en amphithéâtre sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la Seine. Cet amphithéâtre naturel, couvert de nombreux spectateurs, vient s'unir et se lier à l'ensemble du cirque, en agrandit à l'œil la circonférence, et forme, avec la vaste enceinte des banquettes, des gradins et des galeries, un cadre vivant, varié, riche, superbe, et digne du tableau qu'il doit environner.

Cependant les représentans armés des 83 départemens et des troupes de ligne s'étaient aussi portés dès l'aurore vers cette partie des boulevards qui termine la porte Saint-Antoine. Ils se plaçaient à mesure au lieu où le rendez-vous de leur députation était marqué. On distribuait aux députés départementaires les 83 bannières fédératives, et le nom du département : le plus âgé de la députation obtenait l'honneur de la porter. A sept heures du matin le cortège se rangea en bataille, s'ébranla, se mit en marche.

Elle était ouverte par une compagnie de cavalerie nationale avec douze trompettes. Venaient ensuite, dans le plus bel ordre, une compagnie de grenadiers précédée d'un corps de musique et de tambours, les électeurs de Paris, une compagnie de volontaires, les représentans de la commune, une compagnie de chasseurs, les tambours de la ville, les présidens des districts de Paris, les députés civils de toutes les communes pour le pacte fédératif, les soixante administrateurs de la municipalité entourés des gardes de la ville; l'assemblée nationale en corps, précédée du bataillon des jeunes élèves militaires, de celui des vétérans, et entourée de détachemens de la garde nationale parisienne avec leurs drapeaux; les députations des quarante-deux premiers départemens par ordre alphabétique, chacun avec leur bannière et leurs tambours; les députations de l'armée de terre et de mer, précédées d'une oriflamme portée entre deux maréchaux de France, qui marchaient à leur tête. Suivaient les officiers généraux, ceux de l'état-major de l'armée, ceux de l'artillerie, du génie; tous les députés des corps de l'armée, infanterie, cavalerie, dragons, chasseurs, hussards, suivant le rang qu'ils tiennent entre eux; les troupes de la maison du roi et des princes. Les officiers de la marine et les députés de ce corps marchaient après ceux de l'armée de terre. Les députations des quarante-un derniers départemens, dans l'ordre alphabétique, paraissaient ensuite. La marche générale était fermée par un détachement de grenadiers et par un de cavalerie de la garde nationale parisienne.

Ce cortège majestueux traversa la ville, et reçut partout des témoignages de l'allégresse et de la sensibilité du peuple. Arrivé le long des quais, jusqu'au-dessous du village de Chaillot, il y traversa la Seine, au bruit d'une salve d'artillerie, sur un pont de bateaux qu'on avait jeté la veille. Les diverses parties du cortège entrent par les trois ouvertures de l'arc de triomphe, et se développent à mesure, sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes, dans le contour intérieur du cirque. Ils donnent passage aux électeurs de Paris, aux représentans de la commune, et enfin à l'assemblée nationale. Tous ces corps nombreux vont prendre place dans les galeries couvertes qui leur sont destinées. Deux mille musiciens, placés autour de l'autel et sur les marches qui y conduisent, font retentir les airs de leurs chants et de leurs concerts.

Le roi avait été nommé, pour ce jour seulement, chef suprême et absolu des gardes nationaux de France. Il avait choisi M. de Lafayette pour en faire les fonctions, et lui avait remis tous ses pouvoirs. Le général de la garde nationale parisienne était donc en ce moment généralissime et connétable de six millions d'hommes armés, dont la liberté avait couvert la France depuis la destruction de la Bastille. C'est lui qui, dans cette fête, est chargé de la direction générale; de lui partent les ordres : il commande seul au cirque, à Paris, à tout l'empire. Il entre dans le cirque, il en fait le tour, environné de la troupe brillante de ses aides-de-camp, distingué par son panache, et par la satisfaction dont tout son visage rayonne, lorsque les cris de *vive Lafayette!* se font entendre.

La députation militaire était au moins de quarante mille hommes, en y comprenant les volontaires et les troupes de ligne. Chaque département a sa bannière distinctive, et se range avec ordre à la place qui lui est indiquée. Toutes ces bannières flottent mêlées aux soixante drapeaux des districts de Paris. Venus des extrémités de la France, tous ces soldats de la patrie, inconnus les uns aux autres, se rapprochent, se mêlent, apprennent à se connaître. Ils unissent fraternellement leurs bras, et, par des rondes et des danses, se livrent à la joie de se trouver ensemble. De la danse ils passent aux évolutions militaires, exécutent entre eux des combats simulés, accompagnent du cliquetis de leurs armes les généraux qui traversent le cirque, et surtout accueillent avec transport le major-général de la Fédération (1), devenu l'idole du peuple et des soldats. Le temps, incertain depuis le commencement du jour, se couvre à chaque instant de nuages qui versent des pluies abondantes, et laissent un moment après briller les rayons du soleil. Chefs et soldats, tous se font un jeu de cette intempérie : chaque ondée est accompagnée de danses, de courses, de cris joyeux, auxquels répondent et applaudissent les innombrables spectateurs placés sur les degrés du cirque. Les femmes elles-mêmes rient du désordre de leur parure, de l'humidité qui perce leurs vêtemens, du soleil brûlant qui vient après la pluie rougir leur teint, leurs bras, et hâler leur peau délicate.

La reine est dans sa tribune, entourée d'un petit nombre de dames et de courtisans. Le roi, superbement vêtu, prend place sur son trône au milieu des représentans du peuple. Il est environné des fondateurs de la révolution, des créateurs de la constitution nouvelle, de ceux que l'on nommait alors les pères de la liberté : il a devant lui, sous ses yeux, les appuis, les gardiens armés de l'une et de l'autre.

A la même hauteur que le fauteuil du trône, sur la même ligne, à trois pieds à la droite du roi, est placé, pour le président de l'assemblée nationale, un autre fauteuil couvert de velours comme le premier, aussi semé de fleurs de lis d'or, et avec un carreau

---

(1) M. de Gouvion, mort depuis au champ d'honneur, en combattant les ennemis de la France.

semblable. A la gauche du roi, à pareille distance, encore sur la même ligne et la même hauteur, sont des tabourets qui joignent les banquettes dressées pour les députés. Ces tabourets sont occupés par les secrétaires et autres membres de la convention nationale; en sorte que le roi est placé au milieu d'eux tous, sans intermédiaire et sous le même pavillon.

Deux cents prêtres, vêtus d'aubes blanches et décorés de ceintures aux trois couleurs nationales, partent de l'Ecole militaire et s'acheminent lentement vers l'autel. L'évêque d'Autun, Talleyrand Périgord, est à leur tête. Les soldats de la patrie se rangent sur deux files et leur livrent passage.

A l'instant où la cérémonie commença, le ciel se couvrit de nouveaux nuages. Des coups de vent du nord, des averses glaciales se succèdent à courts intervalles : les acteurs, les spectateurs tiennent ferme : les femmes souffrent, avec un redoublement de courage, ce redoublement de contradiction et d'incommodité : leurs robes déformées se collent sur elles comme des draperies antiques : les chapeaux, les bonnets, les plumes, sont renversés, abattus. Dans toute l'étendue des terrasses, des milliers de parapluies sont inutilement déployés, se pressent les uns contre les autres, forment comme une espèce de toit de taffetas de diverses couleurs, et servent plutôt, en quelque sorte, à varier le spectacle qu'à garantir les spectateurs.

Au milieu de ces fréquentes et fortes ondées se continue la célébration des mystères religieux, au bruit des tambours et des instrumens militaires. Dès qu'elle est achevée, le pontife descend les premiers degrés de l'autel, bénit l'oriflamme et les 83 bannières départementales, qui, durant le sacrifice, avaient formé un quadruple cordon demi-circulaire sur le devant de l'autel de la patrie. Le grand-prêtre avec ses assistans remonté à l'autel, il se fait un profond silence dans toute cette vaste enceinte. Puis, à l'instant où M. de Lafayette monta les degrés, le bruit des tambours, des trompettes et des cors annonça le grand moment de l'union fraternelle. Ce général, porté sur l'autel entre les bras des grenadiers, serrant de la main droite son épée dont la pointe était fortement appuyée sur l'autel de la patrie, d'une voix ferme et assurée prononça ce serment : « Nous » JURONS d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi ; de maintenir de tout » notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi ; » de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la » circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des » contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent ; de demeurer unis à tous » les Français par les liens indissolubles de la fraternité ! » La flamme tricolore agitée dans les airs du haut de l'autel, les salves d'artillerie dont elle fut le signal, les cris prolongés de *vive la nation* ! *vive le roi* ! le cliquetis des armes, les fanfares de la musique guerrière, donnèrent le signal de la fédération universelle.

Le président de l'assemblée nationale se lève ; tous les représentans de la nation se lèvent en même temps. Le président jure en leur nom d'être fidèle à ce qui faisait alors les trois points cardinaux de notre foi politique, et de maintenir de tout son pouvoir cette constitution (qui n'existait pas encore). Le bruit du canon, les mêmes acclamations patriotiques et militaires, succèdent dans toute l'étendue du cirque. L'enthousiasme de la liberté saisit tous les guerriers; ils accourent, se précipitent en foule à l'autel, et, l'épée nue à la main, environnés des ministres de la religion, jurent, sur les livres saints, d'obéir aux nouvelles lois, et, sur leurs armes, de les faire respecter au péril de leur vie, pendant que les pontifes semblent invoquer sur eux les faveurs et les bénédictions du ciel. De l'autel ils volent vers le trône ; ils entourent le roi : leurs gestes, leur attitude, le choc de leurs armes, expriment leur ivresse et leur joie. Le roi se lève ; un silence

profond succède à cette agitation bruyante. Louis, debout, prononce ces mots d'une voix ferme et élevée : « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est » délégué par la voix constitutionnelle de l'Etat à maintenir la constitution décrétée par » l'assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécuter les lois. »

Ce serment est annoncé au loin par un nouveau signal de la flamme patriotique : les acclamations redoublent : les sentimens se confondent et se pressent : tous les cœurs battent; mille sermens se prononcent, se répètent, se propagent plusieurs fois d'un bout du cirque à l'autre : la multitude innombrable qui le remplit et l'environne applaudit, bat des mains, pousse des cris de joie. Cent pièces de canon annoncent le serment à la capitale de l'empire. Les bouches à feu des municipalités les plus voisines proclament ce serment aux plus éloignées : celles-ci, par leur artillerie, la font circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France. La France entière est convertie tout-à-coup en un immense Champ-de-Mars, où 24 millions de fédérés jurent au même instant de vivre et de mourir pour la liberté, pour la patrie.

Cette fête, dont les fêtes antiques les plus célèbres n'approchèrent jamais, du moins par l'immensité du local, le nombre des spectateurs et l'objet du spectacle, fut terminée par un cantique d'action de grâces. Une musique imposante et majestueuse porta jusqu'au ciel les accens religieux de la reconnaissance de la plus grande famille qui se fût rassemblée sur la terre, et l'expression touchante de ses vœux pour la nation française, ses représentans et son chef. A peine le pontife et les lévites ont-ils descendu les degrés de l'autel, que les fédérés, d'un mouvement unanime, se hâtent d'y monter, pour voir, pour toucher le monument auguste d'où était parti le serment qu'ils avaient répété, et pour jouir de ce point central, du spectacle de tout un peuple heureux et libre. Des flots de citoyens, impatiens de se mêler à leurs frères d'armes, se précipitent de la hauteur des glacis, inondent le champ de la fédération jusqu'aux marches de l'autel, qui n'offre plus en perspective qu'une pyramide de guerriers, nuancée par toutes les couleurs de la liberté.

Quel jour que cet anniversaire! Un roi qui abdique le pouvoir absolu; qui reconnaît deux forces supérieures à la sienne, la NATION et la LOI; qui jure de régner par cette loi même, et de donner le premier exemple de la soumission et de l'obéisssance; la première nation du globe, qui, par ses représentans civils, politiques et militaires, prend possession, à la face du ciel, de la souveraineté, s'y installe en quelque sorte, et monte à la dignité du peuple libre avec une pompe, une solennité, une affluence et un concours dont l'antiquité même n'offre point d'exemple! Ce jour, mille fois mémorable entre tous ceux qui se sont écoulés depuis l'origine des temps, réunit des siècles dans sa durée. Il rassemble une foule de caractères divers, tous frappans, tous extraordinaires. Il peut être considéré à la fois comme la fête de la liberté et le triomphe de la loi, comme un pacte auguste et solennel, comme une grande considération, une cérémonie religieuse, un nouveau modèle de contrat entre les peuples et les rois, une rénovation totale, une renaissance du corps politique, un renouvellement dans l'ordre social. Qu'offrit alors le Champ-de-Mars, se demande ici l'écrivain (1) à qui nous empruntons une grande partie de ces détails? La pompe funèbre des Etats-Généraux, de leurs formes et de leurs ordres antiques; le tombeau de la féodalité, de la vanité, des grandeurs.

Après une revue des gardes nationales de Paris, où les fédérés, qui s'y trouvèrent en grand nombre, reçurent encore du roi et de sa famille l'accueil le plus flatteur, il

---

(1) L'auteur déjà cité de la *Correspondance d'un habitant de Paris*, etc.

fut décidé que la veille même de la fédération le roi passerait en revue les députations de tous les départemens. Les députés se rassemblèrent à la place Louis XV et aux Champs-Elysées. Ils défilèrent à travers le jardin des Tuileries jusques sous le vestibule du château, où se trouvait le roi, toujours environné de sa famille. Chaque commandant lui remit une liste des députés, avec leurs noms et celui de leurs départemens. Ils traversèrent ensuite dans le même ordre la cour d'entrée et le Carrousel, où ils se séparèrent, satifaits de cette promenade et comblés du bon accueil que chaque députation avait reçu.

Les fédérés, qui dès le moment de leur arrivée avaient été reçus, fêtés, embrassés, logés en frères par les Parisiens, continuèrent de l'être jusqu'au jour présumé de leur départ. Dès le lendemain de la fête générale du Champ-de-Mars, le district de Henri IV en donna une particulière devant la statue de ce roi. La statue était décorée d'un gros bouquet, de cocardes nationales et d'une écharpe aux trois couleurs. Une illumination bien ordonnée entourait la grille et la place Dauphine. Des danses, des couplets patriotiques chantés en chœur, animèrent cette fête, où il y eut autant d'ordre et de gaîté que d'affluence. Les deux jours suivans furent remplis par les préparatifs de toutes les fêtes que l'on devait donner presque à la fois le dimanche.

Le matin de ce jour, 18 juillet, les fédérés et la garde nationale passèrent une revue générale au Champ-de-Mars. L'après-midi, les fêtes commencèrent par une JOUTE SUR L'EAU, dans laquelle un nombre considérable de joûteurs fit briller une adresse surprenante. Les ponts et les deux rives de la Seine étaient bordés d'une multitude innombrable, dont la variété des costumes, la vivacité des mouvemens, les témoignages de satisfaction, de surprise, formaient, avec les tours des mariniers et des nageurs, un spectacle dont on s'occupait, dont on s'entretenait encore, lorsque la fin du jour en amena de nouveaux qui remplirent délicieusement toute la nuit.



Fêtes et Illuminations aux Champs-Élysées
le 18 Juillet 1790.

QUARANTE-UNIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

ILLUMINATION AUX CHAMPS-ÉLISÉES, 18 JUILLET 1790.

Cette nuit, dont l'illumination la plus brillante éclaira les ténèbres, dont l'intempérie des airs, qui avait terni les journées et les nuits précédentes, respecta la sérénité, dont une gaieté civique et fraternelle remplit tous les momens, forma de la manière la plus heureuse ce cercle de divertissemens et de fêtes. Leur but politique n'était rien moins que généralement connu; mais leur effet moral, presque universellement senti, remplissait tous les cœurs d'attendrissement, d'énergie, de bienveillance et de joie. *Nos frères de Paris, nos frères des départemens*, étaient les seules expressions dont se servissent les Fédérés et les Parisiens pour se distinguer les uns les autres. De tant de provinces, jusqu'alors étrangères, et souvent ennemies entre elles, la révolution avait fait une seule nation, un seul peuple : les fêtes de la fédération faisaient de ce peuple une seule famille.

Dès que le jour eut disparu, des spectacles qui tenaient de l'enchantement commencèrent de toutes parts, et se disputèrent l'infatigable curiosité d'un million de spectateurs. Un feu d'artifice des plus brillans couvrit la scène : peu recherché dans ses détails, il saisissait l'œil par un ensemble parfait, par une exécution rapide et sûre, qui ne manqua dans aucun point; par le nombre immense des fusées, leur jeu croisé dans les airs, la force de leur ascension et l'éclat prodigieux de leur chûte; enfin par la richesse, pour ainsi dire, volcanique de la girande, dernier acte de cette féerie, que le plaisir trouve toujours trop peu durable, mais qui, par cela même, est assorti à la nature de nos organes, et qui ne pourrait prolonger leur illusion sans fatiguer et offenser leur faiblesse.

Presque au même instant s'ouvrait un grand bal dans un lieu très-favorable à cette sorte de fête. La halle au blé lui servait de théâtre. L'ingénieuse et magnifique voûte en vitrages qui en couvre la rotonde (1) réfléchissait l'illumination attachée en cordons

(1) Cette couverture, que chacun admire comme un chef-d'œuvre de génie et de hardiesse, est de *Legrand* et *Molinos*, tous deux architectes de Paris.

aux murs circulaires de l'édifice : elle se répétait sous ce dôme de verre, et s'y brisait en mille parcelles étincelantes. Le son des instrumens d'un orchestre nombreux et les cris de joie de la multitude retentissaient dans cette enceinte sonore. Des danses vives, animées, populaires, en occupaient l'étendue : une foule innombrable circulait alentour et se renouvelait sans cesse. Les dangers de l'affluence étaient prévenus moins par des précautions de police que par une disposition générale à des actes de complaisance et à des égards mutuels. Voulez-vous que le peuple soit bon? voulez-vous que ses jeux les plus bruyans soient sans danger pour les autres comme pour lui? faites qu'il soit heureux et libre. Vérité trop méconnue, que toutes nos fêtes civiques, et surtout cette nuit mémorable, ont irréfragablement prouvée.

Le triomphe de la liberté ne pouvait avoir nulle part autant d'éclat et de charme que sur les ruines du monument le plus odieux, comme le plus célèbre de l'esclavage. Aussi rien n'avait été décoré avec autant d'intelligence et de soin, rien n'attirait de plus loin les regards et ne les satisfaisait davantage que l'emplacement où fut la Bastille, où gissaient encore ses exécrables débris. Les fondemens des huit tours qui jadis composaient cette forteresse n'étaient point encore détruits. Une dixaine d'arbres garnis de leurs feuillages, plantés sur chacun de ces fondemens, figurait aux yeux une tour de verdure; et la présence de ces huit groupes champêtres faisait, avec le souvenir des tours dont ils occupaient la place, un contraste dont, sans s'en rendre compte, on se sentait le cœur ému. Des lampions suspendus en festons lumineux liaient ces arbres l'un à l'autre, et de plus grands cordons de lumière réunissaient ensemble les huit tours. C'était déjà pour l'œil un charmant spectacle; mais lorsqu'on approchait des arbres, lorsqu'un transparent éclairé offrait sur le tronc de chacun le nom d'un département, et qu'on apercevait que le nombre total des arbres employés à cette décoration était celui des quatre-vingt-trois départemens de la France, ces guirlandes et ces festons devenant tout-à-coup, ce qu'ils étaient en effet, un signe d'union, de fraternité, de concorde, causaient une douce surprise, et le plaisir des yeux se changeait en jouissance de l'ame.

Au milieu s'élevait un mât de soixante pieds de hauteur, portant un drapeau sur lequel était empreint ce mot, Liberté, qui avait foudroyé la Bastille. Il était surmonté d'un énorme transparent qui répétait au loin cette inscription à tous les yeux. Parmi des ruines pittoresquement jetées, sur un tas de grilles et de fers, on voyait le bas-relief si connu, qui avait décoré l'horloge de ce lieu de douleurs, et qu'un raffinement de barbarie avait destiné à blesser continuellement les regards des malheureux captifs, en combinant sous leurs yeux la mesure lente du temps avec une image sensible de l'insupportable fardeau de l'esclavage (1). Ces tristes débris, ces décombres, et des restes de cachots éclairés d'une manière lugubre, rappelaient d'horribles souvenirs; et l'on avançait en silence, involontairement assailli par des pensées mélancoliques, lorsqu'en arrivant au bosquet de lumières et de feuillages, et fixant ses regards sur la porte, on y lisait cette inscription ingénieuse et piquante : Ici l'on danse. Alors tous les nuages se dissipaient : la joie rentrait dans le cœur de l'homme de bien; il ne songeait plus au despotisme ministériel et à ses forfaits que pour jouir avec plus d'ivresse du plaisir de le voir à jamais détruit. On dansait en effet sur ce même sol où coulèrent tant de pleurs, où gémirent tant de fois la vertu, le génie, l'innocence; où furent si souvent étouffés les cris du désespoir. On dansait; et les ris, l'amour, la douce sécurité, l'ardent patriotisme, purifiaient, en quelque sorte, cette enceinte des crimes de la tyrannie.

(1) Ce bas-relief représentait, comme supports de l'horloge, deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes.

Tandis qu'à l'une des extrémités de la ville on croyait goûter ainsi ce que cette nuit pouvait offrir de plus délicieux, un spectacle, non pas plus attachant, mais plus vaste, se déployait à l'autre extrémité. Jamais les CHAMPS-ÉLISÉES ne méritèrent mieux leur nom. Cette immense et charmante promenade, également et artistement éclairée, remplie de danses et de jeux, peuplée d'amis et de frères, ressemblait réellement à ce que les anciens nommèrent les demeures heureuses; et l'on eût dit que le peuple français venait, après sa régénération, dans un véritable Élisée, oublier ses maux passés, et respirer une vie nouvelle.

Comme les bosquets de la Bastille, les allées qui découpent en quinconce cette spacieuse enceinte étaient resplendissantes de lumière. Les hautes branches de tous les arbres étaient parsemées de lampions, et de cordons de petites lanternes, courbées en guirlandes mobiles, unissaient les arbres entre eux. Le terrain découvert et applani qui est au centre de ces plantations élysiennes était, à ses quatre extrémités, occupé par des orchestres, autour desquels dansait toute la jeunesse. Au milieu de cette esplanade s'élevait un grand obélisque illuminé dans toute sa hauteur. A sa base était encore un orchestre qui contenait plus de musiciens que tous les autres, et qu'entourait en dansant une jeunesse plus nombreuse. Partout s'offraient des rafraîchissemens, des exercices, des jeux d'adresse. Partout confusément et paisiblement assis sur l'herbe, des citoyens de tout âge, de tous états, des pères de familles entourés de leurs enfans, des amans, des époux, de joyeux amis, se livraient avec abandon à ce ravissant mélange de sensations vives et de sentimens doux. Non, rien d'ancien ni de moderne n'eut jamais un pareil caractère. C'était une multitude sans nombre et sans foule, une liberté sans frein et sans désordre, une gaieté sans masque et sans licence, une orgie sans ivresse, une bacchanale sans fureurs. Ce fut, en un mot, une nuit unique dans l'histoire des nuits.

Ces jouissances se prolongèrent jusqu'au moment où, une partie des lampes étant consommée, le jour naissant fit pâlir le reste. Alors chacun se retira tranquillement; et, quelque éloignée que fût sa demeure, s'il ne pût la regagner sans fatigue, ce fut du moins avec sécurité. La défense faite aux voitures de circuler dans Paris pendant cette nuit suffit pour en écarter tout danger et tout accident. On a pris la même précaution depuis la révolution dans toutes nos fêtes publiques; ces fêtes étaient données autrefois de manière qu'on ne pouvait s'y rendre sans être bourré par des gardes rébarbatifs, ou écrasé par les voitures. Les fêtes doivent être pour tout le monde; il faut que chacun en partage les plaisirs et les fatigues.

Afin que des solennités de toute espèce signalassent le séjour des fédérés parmi nous, un grand nombre d'entre eux voulurent, avant leur départ, honorer la mémoire des premiers martyrs de la liberté. Les Bretons qui avaient juré une amitié éternelle aux vainqueurs de la Bastille, se rendirent le 22, à leur invitation, sur ses ruines. Plusieurs autres gardes nationaux de divers départemens se joignirent à eux. L'appareil champêtre dont ces ruines étaient revêtues quatre jours auparavant avait disparu. L'appareil funèbre était sans éclat, sans décorations pompeuses. Un simple mausolée, entouré des femmes et des enfans de ceux qui le 14 juillet 1789 moururent pour la patrie, et des guerriers qui furent assez heureux pour verser dans ce grand jour une partie de leur sang pour elle, tel fut le tableau simple et touchant offert à l'admiration et à l'attendrissement des fédérés. « Mais, comme le dit un historien de ces évènemens célèbres, « à défaut d'ornemens étrangers, ce lieu même, tout resplendissant de leur gloire, la » retraçait plus vivement aux yeux et à l'esprit que le plus brillant appareil. » Il n'était pas une pierre de la Bastille qui ne fût un monument ou un trophée, et qui ne rappelât

aux spectateurs un exploit héroïque ou un généreux dévouement. Aussi vit-on couler des larmes ; et les assistans, embrâsés de ce feu patriotique qui avait animé les vertueux citoyens dont ils célébraient la mort glorieuse, jurèrent sur leurs cendres de vivre libres ou de mourir.

Ainsi se termina le cours de ces fêtes fédératives. Une médaille fut frappée pour en éterniser le souvenir, et chacun des fédérés se fit gloire de l'emporter dans ses foyers. « Le lieu où avait été ratifié le pacte universel entre tous les Français libres devint » un lieu sacré, un monument éternel de cette grande époque de notre histoire. Ce » monument fut depuis destiné à la célébration de toutes les fêtes nationales; et le » nom de *Champ-de-Mars* fut changé en celui de CHAMP DE LA FÉDÉRATION.



N° 12



AFFAIRE DE NANCY. MORT DE DESILLE.

le 31 Aoust 1790

QUARANTE-DEUXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DE NANCY, 31 AOÛT 1790.

PENDANT qu'une foule d'agitateurs en chef et subalternes propageaient le trouble et l'anarchie, tandis que du sein même de la France partaient les étincelles qui embrasaient les Colonies, la fermentation générale et l'esprit d'insurrection s'étendaient sur l'armée de terre et de mer. Il y eut des troubles violens à Toulon, à Metz, à Nancy. Il existait une action et une réaction continuelle des officiers contre les soldats, et des soldats contre les officiers. Les uns voulaient arrêter les influences de la liberté naissante qu'ils détestaient et dont ils ne voyaient les progrès qu'avec effroi : les autres voulaient franchir les bornes de cette liberté, et se laissaient entraîner par un faux zèle à la licence, à l'insubordination. Tous les liens de l'obéissance étaient rompus, et il existait dans l'armée un principe général de dissolution. Une autre cause, tirée de la différence des opinions politiques, avait mis la plus grande désunion entre les soldats et les officiers. On sait que la plupart de ces derniers tenaient fortement, soit par intérêt, soit par habitude, à l'ancien ordre de choses. La même division éclatait de régiment à régiment. M. de Mirabeau proposa un expédient dont la hardiesse effraya tous les esprits, et qui cependant pouvait seul sauver la France. Cet avis n'eut pas lieu. L'amalgame des troupes de ligne avec les gardes nationales s'est opéré depuis, et on lui doit le salut public. Mais à l'époque malheureuse dont nous traçons en ce moment l'histoire, quelques efforts que l'on pût faire, les troupes s'éclairaient sur leur propre intérêt, qui se trouvait lié à la cause de la révolution : et, comme nous l'avons déjà observé, il en résultait un esprit bien funeste d'insubordination et d'indiscipline. Les cartouches jaunes ne suffisaient plus pour arrêter ces progrès. Elles avaient purgé l'armée de près d'un tiers. Cet abus demandait un prompt remède. Le 6 août, l'assemblée proscrivit par un décret l'arbitraire des cartouches, les assujétit à un réglement, et dépouilla de leur caractère flétrissant celles qui avaient été distribuées depuis le mois de mai 1790. Mais elle ordonna en même-temps le maintien de l'ancien régime jusqu'à la promulgation du nouveau dont elle s'occupait alors. Les demi-mesures ne font ordinairement qu'augmenter le mal. L'insurrection qui eut lieu à Nancy prit le caractère le plus grave et le plus alarmant.

La garnison de cette ville était composée de trois régimens, de celui du Roi infanterie, de Mestre-de-camp cavalerie, et des Suisses de Châteaux-vieux. Le 9 août, le régiment du Roi exigea ses comptes, et l'exhibition des registres depuis plus de vingt ans. Les officiers parlementent, négocient; ils consentent, par accommodement, à une restitution de plus 170,000 livres. Les soldats prétendent qu'il est encore dû plus d'un million à la masse. Château-vieux, jusqu'alors tranquille, encouragé par cet exemple, députe deux soldats à son état-major pour demander des comptes. Quelle fut la réponse? La corde, et par grace les courroies, supplice plus cruel, puisqu'il laissait vivre déchiré et déshonoré.

Les soldats et le peuple prennent la défense des deux proscrits. Ils sont menés en triomphe aux casernes des deux autres régimens. La municipalité prend ce moment pour proclamer le décret du 6 : mais l'impulsion était donnée, et le soir même on promène dans toutes les rues les deux Suisses condamnés; on oblige le lieutenant-colonel à payer à chacun d'eux six louis de décompte et cent louis d'indemnité : on les incorpore successivement dans les deux régimens et dans la garde nationale; ils partent avec des congés de ces trois corps. Enfin Château-vieux et Mestre-de-camp forcent leurs officiers à leur payer provisoirement, l'un 27,000, l'autre 24,000 livres. Le régiment du Roi s'obstine à demander ses comptes. Le commandant fait garder la caisse par de la maréchaussée. Un détachement l'enlève, et constate l'état par un procès-verbal, y met le scellé, la porte chez le major qui la refuse, et enfin la dépose au quartier.

Dans la nuit suivante les trois corps administratifs font partir un courrier pour Paris, dénoncent à l'assemblée nationale et au roi ces délits, et représentent la ville comme livrée au danger le plus imminent, tandis que la garde nationale attestait que les citoyens étaient tranquilles, que le mouvement des troupes était tout intérieur, et qu'aucun habitant n'avait été ni insulté ni menacé. L'assemblée nationale envisagea principalement dans cette affaire la violation de son décret du 6, et la traita, dans le décret du 16, de crime de lèze-nation au premier chef. Elle *supplia* le roi d'ordonner la poursuite de l'affaire au criminel devant le tribunal de Nancy, de charger la municipalité, les gardes nationales et le commandant militaire de la place, de s'assurer des coupables et de les livrer à la justice, « même d'ordonner le rassemblement et l'intervention d'une force militaire » tirée des garnisons et des gardes nationales du département de la Meurthe et de tous » les départemens voisins, pour agir aux ordres de tel officier-général qu'il plaira à S. M. » de commettre pour appuyer le présent décret, et faire que force reste à la justice. »

La garnison de Nancy n'avait pas attendu ce décret pour rentrer dans l'ordre. La caisse du régiment du Roi fut rapportée dès le lendemain, trouvée intacte, de l'aveu des officiers. Château-vieux fut reçu par les siens à prêter un nouveau serment. Le régiment du Roi, après l'avoir prêté de même, chargea huit soldats d'aller en députation à Paris, de l'agrément de ses officiers, qui leur remirent 3,000 liv. pour leur voyage. Le ministre de la guerre les fit arrêter à leur arrivée, sans qu'il leur fût permis de se faire entendre. On sait la fermentation que cette arrestation excita dans Paris. A Nancy elle eût été plus forte sans les soins de la garde nationale, qui obtint, le 20 août, des trois régimens une déclaration de soumission et de repentir. Deux députés gardes nationaux se chargèrent de l'apporter à l'assemblée nationale : on attendait leur retour avec confiance, on espérait tout de leurs soins.

Le roi choisit M. de Malseigne pour examiner les comptes des régimens, et les ramener à l'ordre. Il arrive le 24 à Nancy, et se rend d'abord au quartier des Suisses. Après un premier travail sur les comptes, où l'évidence était tellement en faveur des soldats qu'il ne peut élever de difficultés que sur un article, il reproche vivement au

régiment son insubordination. Le 25, les esprits s'échauffent : sa fermeté les irrite. Un factionnaire s'oppose à ce qu'il sorte du quartier. Il force le passage l'épée à la main et blesse grièvement le soldat. Il est poursuivi à main armée, et se défend avec bravoure; c'est toujours à Château-vieux qu'il s'adresse. Les deux autres régimens et la garde nationale improuvent la conduite des Suisses, et donnent la nuit suivante une garde au général. Le lendemain les Suisses ne veulent rien rabattre de l'article qui leur est contesté. M. de Malseigne leur ordonne de partir le 27 pour Sar-Louis.

Ici paraît un nouvel acteur. M. Desmottes, aide-de-camp de M. de Lafayette, était arrivé à Nancy. Il envoie dans la nuit aux gardes nationales voisines plusieurs courriers porteurs d'une dépêche dont l'avait chargé son général, et qui contenait une *invitation fraternelle* aux gardes nationales, dans le cas où leur concours serait requis. Ces lettres concertées avec le conseil du régiment furent suivies d'une réquisition générale à toutes les gardes nationales du département de se rendre sans délai à Nancy, pour forcer, conjointement avec les troupes de ligne, le régiment de Château-vieux à rentrer dans l'obéissance. Dès le lendemain, 4,000 gardes nationaux arrivent à Nancy, sans savoir, pour la plupart, l'objet précis de leur voyage, et ressentant la même inquiétude qu'ils causent. Cependant Château-vieux ne part point, et l'on ne prend aucune mesure, ni pour le faire partir, ni pour instruire les régimens et les citoyens des motifs de ce rassemblement extraordinaire. La municipalité paraît tout ignorer. La fermentation redouble, mille bruits effrayans se répandent; la présence de M. de Malseigne devient suspecte de plus en plus. Il se sauve clandestinement, s'enfuit vers Lunéville, est poursuivi par un détachement de Mestre-de-camp, contre lequel il envoie, en arrivant à Lunéville, un détachement de carabiniers. Une armée de 3,000 hommes part de Nancy à cette nouvelle : la guerre civile paraît déclarée; mais des esprits concilians interviennent. M. de Malseigne consent à retourner à Nancy sur parole et sauve-garde : il essaie encore de s'enfuir; de nouveaux troubles sont la suite de ce mouvement mal-adroit : enfin il rentre à Nancy avec une escorte de carabiniers; et, loin que le mouvement excité dans les trois régimens et parmi les citoyens soit appaisé par sa présence, il s'accroît d'une manière effrayante. M. de Malseigne est mis en prison et gardé par des soldats. Château-vieux et le régiment du Roi exigent de nouveaux à-compte. On répand le bruit que M. de Malseigne voulait livrer Nancy aux Autrichiens qui se sont approchés de la frontière. Toute la ville était en combustion, quand, pour y mettre le comble, on annonce la marche d'une armée aux ordres de M. de Bouillé.

Le décret du 16 août n'avait été ni proclamé à la tête de la garnison de Nancy, ni publié ni affiché. Alors même le département ne le fait point proclamer encore.

M. de Bouillé s'avance vers la ville. Les soldats prennent aussitôt les armes, et demandent que la générale soit battue, que les citoyens s'arment aussi et se préparent à défendre leurs propriétés et leurs personnes. Les corps administratifs cèdent. On bat la générale; on fait toutes les dispositions militaires; et cependant quelques députations sont envoyées vers M. de Bouillé. Il répond qu'il ne traite point avec des rebelles. Il exige avant tout que les trois régimens sortent de la ville pour attendre ses ordres, et que M. de Malseigne et le commandant du régiment du Roi, détenus comme lui, soient remis en liberté. Les députés n'osent revenir à Nancy, mais ils y envoient cette réponse. A la lecture de leur lettre les gardes nationales reçoivent ordre de mettre bas les armes aussitôt que l'armée de M. de Bouillé paraîtra. Les troupes étaient rentrées dans leurs quartiers. Le régiment du Roi déclare qu'il se soumet à la loi. Les deux autres suivent son exemple. M. de Bouillé dit aux nouveaux députés qu'ils lui adressent qu'il faut qu'on lui livre quatre des plus coupables par régiment, pour les envoyer à l'assemblée nationale, qui ordonnerait de

leur sort. Enfin on apporte à Nancy cet ordre écrit de sa main : « Dans une heure, » M. de Malseigne et M. Denoue seront en dehors de la ville, ainsi que les trois régimens » reposés sur les armes, et attendront mes ordres : sinon j'entre à coups de canon. »

Dans de telles circonstances une heure est bientôt expirée. MM. de Malseigne et Denoue sont mis en liberté et conduits hors de la ville, non sans quelques murmures. L'armée continue d'avancer, et ne s'arrête qu'à trente pas des portes. Les régimens se mettent en marche vers une prairie qui leur était indiquée. On croit la paix faite. Cependant les portes étaient encore gardées par un piquet de cinquante soldats et gardes nationaux. Nul ordre de la municipalité ne leur avait enjoint de faire retraite. M. de Bouillé change ses dispositions et ordonne d'entrer sur une seule colonne par la porte de Stainville. La tête de la colonne, composée de volontaires, reçoit ordre d'entrer de force si l'on refuse le passage. La sommation est faite aux soldats des trois régimens qui gardent la porte : ils se préparent à la résistance. Un canon chargé à mitraille était en avant de la porte : ils vont y mettre le feu. Un jeune officier s'élance, en se jetant sur la bouche du canon : *Ce sont vos amis*, s'écrie-t-il, *ce sont vos frères; l'assemblée nationale les envoie; le régiment du Roi sera-t-il déshonoré?* C'était le jeune Désille, né Breton, et officier au régiment du Roi. On veut en vain l'arracher au péril qu'il brave; il s'échappe des bras de ses amis, s'élance de nouveau entre la porte et l'avant-garde de M. de Bouillé. Il est frappé de quatre coups de fusil, et tombe couvert de gloire et de blessures. On l'emporte dans une maison voisine. Au même instant le canon part avec une décharge de mousqueterie qui tue le capitaine, deux officiers, et des volontaires. L'armée riposte, fond sur ceux qui défendaient la porte, les tue, ou les met en fuite, et s'avance en bon ordre dans la ville. Les trois régimens, qui reposaient sur leurs armes dans la prairie, accourent au bruit et rentrent au pas de charge. Ils crient à la trahison. Le peuple de Nancy répète ce cri terrible joint à celui de vengeance. Le combat s'engage dans les rues, sur les places. L'armée est assaillie et fusillée par les fenêtres des maisons, par les soupiraux des caves. Elle avance de poste en poste, de rue en rue. A sept heures elle était maîtresse de la ville.

C'est ainsi que M. de Bouillé raconta cette scène sanglante. Mais écoutez les citoyens de Nancy témoins du carnage : le détachement qui gardait la porte, vous diront-ils, n'a point tiré le premier; ce sont les hussards de Lauzun qui étaient à l'avant-garde, et qui ont fait une décharge de mousqueterie à laquelle on a riposté par un coup de canon. Un piquet de cinquante hommes aurait-il entrepris de résister seul à une armée de trois mille? S'il eût eu ce dessein, les trois régimens entiers se seraient-ils, dans le même temps, rendus paisiblement par une autre porte dans une prairie hors de la ville? Ces suppositions sont absurdes. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que M. de Bouillé, dans des intentions pures, ait cru pouvoir réduire, avec 3,000 hommes, trois régimens de ligne et tout le peuple d'une ville comme Nancy, s'il les croyait véritablement rebelles; ou qu'il n'ait pas pris plus de soin d'éviter l'effusion du sang, s'il ne le croyait pas. Il est certain que ce général fut bien loin d'user des voies de conciliation qu'il aurait pu et dû employer; ce qui n'est pas tonnant, puisqu'il dévoila lui-même, peu de temps après ses vues contre-révolutionnaires, en envoyant, après son émigration, à l'assemblée nationale une vraie lettre de Matamore, une espèce de manifeste qui portait en substance qu'il rétablirait l'ancien ordre des choses, ou *qu'il ne laisserait pas en France pierre sur pierre.* On ne sait si cet homme était plus féroce qu'insensé; ou plutôt il était l'un et l'autre.

N° 43



Berthault sculp.

POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES CITOYENS SOLDATS MORTS A NANCY,
en Septembre 1790

QUARANTE-TROISIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

FÊTE FUNÈBRE AU CHAMP-DE-MARS APRÈS L'AFFAIRE DE NANCY, LE 20 SEPTEMBRE 1790.

Lors de la malheureuse et déplorable affaire de Nancy, dont nous avons rendu compte dans le précédent tableau, le massacre des officiers et des soldats ne cessa point avec le combat; il continua jusqu'au 4 septembre. Le premier jour, les vaincus furent en quelque sorte livrés à la discrétion des vainqueurs. Les soldats suisses de l'armée de M. de Bouillé massacraient sans pitié ceux de leurs frères qu'ils rencontraient dans les rues. Des trois régimens qui étaient en garnison à Nancy, celui du Roi avait pris le moins de part à l'action. Retiré dans son quartier, il fit dire au général qu'il était prêt à recevoir ses ordres. On le fit partir sur-le-champ pour Verdun. La plus grande partie du régiment de Mestre-de-camp s'était sauvée à la chartreuse de Nancy, à une lieue de cette ville. Un seul détachement était resté dans les casernes; il en partit à quatre heures du matin. Le régiment de Château-vieux, qui s'était montré le plus opiniâtre, était en grande partie pris ou tué. Les débris de ce régiment s'étaient retirés, ou, pour parler avec plus de justesse, s'étaient réfugiés dans la citadelle. Ils furent envoyés à Vic, Moyenvic et Marsal. Enfin, dès le 2 septembre, tandis que les juges civils poursuivaient ceux qui avaient pris part à l'insurrection, que le bailliage se concertait avec la municipalité pour les détruire, que les municipaux fermaient le club appelé *de la révolution*, enlevaient les papiers de la société, et les déposaient dans leur greffe, que les officiers du bailliage multipliaient les décrets et les procédures contre des habitans, dont plusieurs n'avaient favorisé l'insurrection des soldats que par un patriotisme exalté et peu réfléchi (1), ou peut-être aussi par crainte, un conseil de guerre fut assemblé par les ordres de M. de Bouillé. Deux soldats de Château-vieux furent condamnés à la roue, vingt-un à la potence, et dès le lendemain tous subirent leur supplice. Ainsi

(1) Le vrai patriotisme n'est que dans la soumission à la loi et le maintien du bon ordre.

fut entièrement détruit ce corps, très-coupable sans doute, puisqu'il avait concouru à donner le dangereux exemple de l'insubordination et de l'indiscipline, mais jugé aussi, il faut l'avouer, avec une rigueur plus que militaire, et plus capable peut-être de le rendre intéressant, que de produire un grand et salutaire exemple.

Lorsqu'on reçut à Paris la nouvelle de l'expédition sanglante de Nancy, les uns furent remplis d'indignation contre ses auteurs, et plus particulièrement contre M. de Bouillé, dont l'esprit contre-révolutionnaire fit périr tant de victimes; les autres vantaient la conduite de ce général, et la bravoure des gardes nationales qui s'étaient mesurées avec tant d'honneur contre les troupes de ligne. L'assemblée nationale vota des remercîmens à M. de Bouillé, aux gardes nationales, aux troupes de ligne qui avaient combattu sous ses ordres, ainsi qu'au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nancy. D'autres remercîmens encore furent adressés à M. de Bouillé et à son armée, parce qu'en effet il paraissait de la plus haute importance de rendre profitable à toute l'armée la sévérité qu'on venait d'exécuter, de montrer la réunion intime de tous les citoyens pour ce vœu salutaire, afin de rendre à la discipline militaire toute sa vigueur (1). Un dernier moyen restait à employer pour diriger entièrement l'opinion sur ce grand objet; c'était une fête publique, moyen puissant que les gouvernemens négligent trop souvent, et qui contribue infiniment à épurer les jugemens et la morale d'une nation. Une fête funèbre fut donc indiquée pour honorer la mémoire des braves citoyens qui s'étaient dévoués pour la défense des lois. Les Grecs avaient institué de pareilles solennités pour les guerriers qui avaient glorieusement péri dans les combats.

La fête en l'honneur des défenseurs de la loi, morts dans l'affaire de Nancy, fut célébrée le 20 septembre au champ de la fédération, avec une pompe bien différente de celle qui, peu de temps auparavant, avait décoré cette vaste enceinte, mais avec tous les ornemens qui pouvaient approfondir l'impression de cette triste solennité.

Les amphitéâtres de ce cirque immense étaient tendus de noir et couverts de deux cents mille spectateurs. La galerie du fond, tendue de la même couleur, et ornée au dehors de draperies noires et blanches, était occupée par une députation de vingt-quatre membres de l'assemblée nationale, par la municipalité de Paris, les électeurs de 1789, et les représentans de la commune.

Au milieu du cirque, l'autel de la patrie était aussi tendu en noir, drapé de blanc, et entouré d'une plantation de cyprès et de peupliers, arbres mélancoliques et amis des tombeaux. Sur la plate-forme de l'autel s'élevait un trophée funèbre et guerrier; sur le devant de ce trophée était tracée cette inscription:

AUX MANES DES BRAVES GUERRIERS
MORTS A NANCY
POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE ET DE LA LOI, LE 30 AOUT 1790.

Les trois autres faces portaient les trois inscriptions suivantes:

ENNEMIS DE LA PATRIE, TREMBLEZ;
ILS LAISSENT LEUR EXEMPLE.

LE MARBRE ET L'AIRAIN PÉRIRONT;
MAIS LEUR GLOIRE EST ÉTERNELLE
COMME L'EMPIRE DE LA LIBERTÉ.

C'EST ICI QU'ILS VENAIENT DE JURER D'ÊTRE FIDÈLES
A LA NATION, A LA LOI ET AU ROI.

---

(1) On sait que les armées romaines furent victorieuses tant qu'elles observèrent les lois d'une sage et sévère discipline; elles furent vaincues, et Rome toucha à sa ruine, dès qu'elles s'en écartèrent.

Aux quatre coins de l'autel, brûlaient des torches funéraires et quatre cassolettes d'où s'élevait une épaisse fumée de parfums. A l'entrée, du côté de la galerie, étaient placés en double file soixante prêtres vêtus de blanc, qui entonnaient tristement leurs chants plaintifs.

Les six divisions de la garde nationale entrèrent dans le même instant par les six principales ouvertures, les armes bas, dans un ordre silencieux. L'état du ciel semblait assorti à un si triste spectacle; le soleil était voilé de nuages; et le jour sombre qui éclairait tout ce théâtre paraissait fait pour la scène auguste et douloureuse qu'on y représentait. Quand tous les bataillons et les gardes nationales des municipalités voisines eurent pris leurs places, les drapeaux, ornés de crêpes flottans, allèrent se ranger autour de l'autel. Alors quatre coups de canon annoncèrent le commencement de la cérémonie, pendant laquelle un corps de musique très-nombreux exécuta plusieurs morceaux d'une harmonie lugubre et gémissante.

La députation de l'assemblée nationale s'avança ensuite vers l'autel, précédée de la musique et des ministres du culte, qui étaient allés au-devant d'elle, et environnée de tous les commandans militaires des gardes nationales, portant leurs armes renversées. Après avoir rendu hommage à ces monumens de vaine gloire et de légitime douleur, ils reprirent en silence le chemin de la ville, où rentrèrent aussi tous les acteurs et les spectateurs de ce drame funéraire.

L'affaire de Nancy et les trahisons de M. de Bouillé nous font connaître une réflexion qui nous paraît digne d'être placée ici; c'est que toute notre révolution est un prodige perpétuel. En effet, nous avons été joués, trahis sous Louis XVI, non seulement par les ministres, mais encore par les généraux, et depuis, sous Robespierre, par les comités même de gouvernement. Que de dangers! que d'obstacles de toute espèce se sont accumulés à-la-fois pour renverser l'édifice que préparait le génie de la liberté! La guerre presque interminable de la Vendée, l'insurrection de Toulon et celle de Lyon; les batailles sans cesse renaissantes qu'il a fallu livrer aux puissances coalisées, la famine, la disette totale du numéraire, le discrédit absolu du papier-monnaie, la malveillance d'un grand nombre d'agens de la république dans toutes les branches de l'administration, tel est le premier tableau des périls dont nous avons été environnés; mais combien il va s'agrandir si l'on y ajoute les dangers peut-être encore plus imminens qui ont succédé à ces premiers obstacles! Qu'on se remette un instant sous les yeux cette déplorable anarchie qui a fait couler tant de sang, immoler tant de victimes, ces orages toujours renaissans au sein des assemblées nationales, les journées du 31 mai, des 11 et 12 germinal, du 4 prairial, du 13 vendémiaire, enfin celle qui, le 18 fructidor de l'an 5, a consolidé pour jamais les bases du gouvernement républicain, et l'on conviendra sans doute que l'histoire de tous les siècles ne présente rien de semblable; qu'on doit regarder la révolution qui s'est élevée à travers tant de factions, tant de troubles, de crises, de revers, de commotions, comme un vrai prodige, et la nation qui l'a conçue, opérée et soutenue, comme la première des nations. On serait encore plus frappé d'admiration et d'étonnement, si l'on approfondissait cette idée; si l'on observait, par exemple, à combien peu de chose il a tenu, en germinal, en prairial, et dans plusieurs autres circonstances, que le corps législatif ne fût égorgé, et la république anéantie. Eh! quels prodiges d'un autre genre n'offrent pas les triomphes de nos armées, leurs victoires remportées contre les meilleurs généraux, les troupes les plus aguerries, les plus disciplinées de l'Europe, et par qui? par des soldats novices dans le grand art de la guerre, souvent privés des choses les plus nécessaires à la vie, et plus souvent encore conduits, lors des premières campagnes, par des chefs traîtres ou peu expérimentés!

N° 44



PORT DE BREST. *INSURRECTION DES VAISSEAUX DE LÉOPARD ET L'AMÉRICA*
en Septembre 1790

QUARANTE-QUATRIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DE BREST ; INSURRECTION DES VAISSEAUX L'AMÉRICA ET LE LÉOPARD, LE 6 SEPTEMRBE 1790.

A PEINE l'armée de terre était-elle remise de la secousse que lui avait donnée l'affaire de Nancy, que des troubles éclatèrent à Brest dans celle de mer, et renouvellèrent les coupables espérances des ennemis du bien public. Ces troubles eurent pour première cause quelques articles du nouveau code pénal. L'assemblée nationale, en le refondant, l'avait adouci à bien des égards : elle avait, entre autres, supprimé la peine douloureuse et mal-saine des fers sur le pont, et la privation prolongée du vin, qui, dans des voyages pénibles, attaquait les forces et la santé du matelot, en le privant du secours de cette liqueur fortifiante : pour remplacer ces deux peines, elle avait ordonné celles de l'anneau et de la petite chaîne, peines physiquement légères, mais qui avaient l'inconvénient, en quelque sorte moral, de ressembler au châtiment des forçats, que les matelots de Brest avaient sans cesse sous les yeux.

Lorsque le décret arriva dans ce port, on y équipait l'escadre destinée à protéger l'une contre l'autre deux nations alors ouvertement ennemies, et qui ne le sont pas moins réellement aujourd'hui, quoique réunies en apparence par leur haine commune contre la liberté française. Fidèle à ses traités, la France, au milieu des crises de sa révolution, armait contre l'Angleterre en faveur de l'Espagne, qui devait, deux ans après, la payer de sa fidélité généreuse en se joignant pour l'écraser à l'Angleterre et à l'Europe presque entière armée contre elle. M. Albert de Rioms commandait cette escadre. C'était un excellent officier, un de nos plus habiles marins, un de ces hommes rares dont la France regrettera long-temps la perte. Il était inflexible, et il devait l'être, sur tout ce qui pouvait porter atteinte à la discipline militaire ; mais on l'accusait, ainsi que la plupart des officiers du corps de la marine, de ne pas aimer la révolution, et même d'en entraver la marche. Tristes et difficiles conjonctures, où souvent l'on passait pour aristocrate, dès qu'on voulait s'opposer à l'insubordination, au trouble,

à l'anarchie, où l'on était sans cesse froissé entre son devoir et le danger de se dépopulariser aux yeux du soldat! D'un autre côté, ceux-ci avaient souvent des prétextes trop bien fondés; la hauteur de plusieurs officiers de terre envers les soldats n'approchait pas de celle des officiers de mer envers leurs équipages. Mais il faut aussi convenir avec justice qu'une rigoureuse et stricte discipline est encore plus nécessaire dans un genre de service où les commandans n'ont, après l'embarcation, d'autres garans de l'exécution de leurs ordres, et de leur propre vie, que la soumission et la fidélité des soldats et des matelots. A l'époque de l'insurrection à Brest, les agitateurs de tous les partis, et surtout les Orléanistes, dirigeaient leurs efforts désorganisateurs contre la troupe de mer, comme ils les avaient dirigés contre la troupe de terre. Disons aussi que, vers ce temps, Pitt, qui prodiguait les guinées pour allumer parmi nous la guerre civile, avait surtout le plus grand intérêt à détruire notre marine. On souleva les matelots qui étaient stationnés à Brest par le même moyen qu'on avait employé pour égarer et faire insurger les régimens qui étaient en garnison à Nancy. On leur donna une connaissance entière de leurs droits comme hommes, et non de leurs devoirs comme soldats.

L'armement les réunissait à Brest en très-grand nombre : le décret pénal y arrive : on les assemble; on leur en fait lecture; ils ne s'occupent que des peines qui doivent leur être infligées; ils ne font aucune attention à celles qui sont prononcées contre les officiers coupables, et sur le recours que la loi accorde aux matelots qui auront éprouvé des vexations non méritées. L'anneau et la petite chaîne blessent surtout, par une idée de flétrissure, des hommes à qui l'instinct de la liberté commençait à faire sentir tout le poids du supplice et de la honte. Les équipages se retirent en murmurant : bientôt le mécontentement éclate à bord de l'*América*; il se communique au vaisseau commandant, et de là presque à tous les autres. Quinze cents matelots s'emparent des chaloupes, se rendent à terre, et marchent vers la maison commune. La municipalité s'effraie de leur nombre; elle requiert les deux commandans des troupes de terre et de mer de mettre sur pied leurs soldats; elle fait ensuite inviter les matelots à n'envoyer que deux députés par vaisseau. Ils trouvent cette invitation raisonnable, et choisissent leurs députés, qui sur-le-champ sont admis. On écoute leurs plaintes : on leur fait une nouvelle lecture du code pénéal; on le leur explique; on leur fait voir qu'il n'y a rien d'infamant dans cette peine qui les a révoltés; on leur promet enfin d'engager le général à faire passer leurs représentations à l'assemblée nationnale. Les députés retournent vers leurs camarades, et leur communiquent ce qu'ils viennent d'entendre. Satisfaits de ces explications, appaisés par des promesses, tous ces marins reprennent paisiblement le chemin de leurs vaisseaux, et rentrent à bord sans avoir commis le moindre excès. L'assemblée ayant en effet déclaré par un décret que la peine de l'anneau et de la chaîne ne portait aucune tache d'infamie, qu'elle ne pouvait faire supposer aucun rapport entre de vils criminels et l'utile et honorable classe des matelots français, tous les esprits se calmèrent; et ce premier germe d'insurrection n'aurait rien produit, si des circonstances fatales n'en eussent appelé des extrémités du monde, et jeté au milieu de l'escadre un autre plus fécond et plus dangereux.

Tous les mouvemens qui avaient agité en Europe le corps politique de la France avaient retenti jusques dans ses membres épars sur un autre hémisphère; et déjà de vives secousses, préludes d'agitations plus terribles, avaient répondu dans les Colonies à celles qu'éprouvait la métropole. Saint-Domingue était partagé entre deux principales assemblées de Colons, dont aucune ne voulait peut-être sincèrement la liberté, et qui toutes deux ont été soupçonnées d'avoir pour but secret l'indépendance de la Colonie. L'assemblée générale de Saint-Marc et l'assemblée provinciale du Nord portaient des arrêtés

contradictoires, et les cassaient mutuellement. M. Peynier, gouverneur de l'Isle, d'abord lié avec la première, se déclara ensuite pour la seconde. L'assemblée de Saint-Marc eut des tors très-graves, et commit des actes de tyrannie, des abus de compétence et de pouvoir, dont celle du Nord sut profiter : M. Peynier se donna, en prêtant l'appui de la force armée à celle des deux assemblées qui passait pour patriote, un vernis de patriotisme. La guerre fut en quelque sorte déclarée ; et l'assemblée générale, ayant contre elle presque toutes les forces de la Colonie, ne trouva d'autre moyen, pour éviter de tomber dans les mains de sa rivale, que de s'emparer du vaisseau le *Léopard*, d'y monter escortée d'un seul détachement en garnison à St.-Marc, qu'elle sut attacher à sa fortune, et de cingler vers la France, après avoir protesté, dans une adresse, de son dévouement pour les citoyens de Saint-Domingue et de sa fidélité pour la métropole, où elle allait sans crainte, disait-elle, chercher des juges, et demander une vengeance éclatante des forfaits du gouverneur, de ses agens, et de l'assemblée du Nord.

En arrivant à Brest, les 85 membres fugitifs de l'assemblée de Saint-Marc se présentèrent en effet comme des martyrs du patriotisme, forcés de venir chercher dans la mère-patrie un asile contre les persécutions du gouverneur et des aristocrates de la Colonie (c'étaient leurs expressions). Séduite par ses apparences de civisme, la municipalité les reçut avec une distinction utile à leurs vues : les citoyens s'empressèrent d'offrir leurs maisons à des victimes de la tyrannie ; et la société dite des *Amis de la Constitution*, se déclara hautement leur protectrice. Ils n'oubliaient rien cependant pour redoubler l'intérêt en leur faveur, et la haine qu'ils avaient excitée contre leurs ennemis. Un bruit circulait dans tous les vaisseaux de l'escadre que M. Marigny, major-général de la marine, devait être envoyé à Saint-Domingue, et qu'il s'était vanté d'aller mettre à la raison et tailler en pièces *les partisans de l'assemblée générale*. Les matelots du *Léopard* se répandent sur les vaisseaux, et portent au soulèvement les équipages. Les premiers élémens de fermentation se renouvellent ; les plaintes recommencent contre les chefs, contre la rigueur déshonorante des peines. Un matelot du *Léopard* se rend, ivre sur le *Patriote*, et profère à haute voix, contre M. d'Entrecasteaux, commandant de ce vaisseau, des invectives et des outrages. Celui-ci se contente prudemment de le renvoyer à son bord. L'équipage croit qu'on l'emmène pour le punir sévèrement ; il se soulève tout entier, et déclare qu'il ne le souffrira pas. M. d'Entrecasteaux dit que, si cela continue, il sera forcé de quitter le commandement ; on lui répond : *Tant mieux : vive la nation : les aristocrates à la lanterne !* Il veut rappeler aux matelots leur serment de fidélité et d'obéissance : *Point de serment*, répondent-ils ; *nous sommes les plus forts et nous ferons la loi.* M. Albert de Rioms vient lui-même à bord pour les faire rentrer dans le devoir ; on ne l'écoute pas ; et l'un des matelots du *Patriote*, au moment où le canot reconduisait à terre le général, crie au conducteur : *Fais-le chavirer.* La nuit suivante, une potence est plantée à la porte de Marigny : on craignit que ce ne fût une ménace ; mais le lendemain elle fut enlevée sans tumulte et sans résistance. Enfin un vaisseau se préparait à faire voile pour la Martinique : la municipalité de Brest, s'imaginant que c'étaient des contre-révolutionnaires qu'on envoyait dans cette île, arrêta le départ du vaisseau et lui défendit de lever l'ancre.

Alarmée de tous ces symptômes d'insurrection et d'anarchie, qui prenaient de jour en jour des caractères plus inquiétans, l'assemblée nationale ordonna aux membres de l'assemblée de Saint-Marc de se rendre à Paris. En louant les motifs de la municipalité de Brest, elle improuva sa démarche, comme attentatoire à l'autorité du pouvoir exécutif : enfin elle décréta le licenciement de l'équipage du *Léopard*, et l'envoi de commissaires civils chargés de s'adjoindre deux membres de la municipalité pour aviser

aux moyens de rétablir la subordination dans l'escadre, et l'ordre dans la ville de Brest. Ces mesures produisirent d'heureux effets. La municipalité entière ouvrit les yeux : les matelots, ces hommes simples et grossiers, mais francs et droits, rentrèrent, à la voix de la patrie, dans la route dont ils avaient été écartés par des perfides suggestions; mais ils continuèrent de demander avec instance le changement des articles du code pénal qui avaient occasionné les premiers mouvemens. L'assemblée nationale écouta leurs réclamtions, réforma les articles, et leur permit d'arborer le pavillon tricolor, qu'elle leur avait interdit jusqu'à ce qu'ils eussent mérité cette faveur par leur retour à l'obéissance.

N° 45



LE MAIRE DE PARIS ALLANT AU PALAIS, POSER LES SCÉLÉS SUR LES PAPIERS DU PARLEMENT
en Novembre 1790

QUARANTE-CINQUIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

LE MAIRE DE PARIS POSANT LES SCELLÉS SUR LES PAPIERS DU PARLEMENT,

LE 13 NOVEMBRE 1790.

De toutes les autorités qui ont succombé sous le torrent de la révolution, celle peut-être de qui la chute a le plus attesté la puissance du corps constituant est cette corporation parlementaire qui fut réellement et si long-temps tutrice du peuple et des rois, et qui, comme la plupart des tuteurs, avait si souvent sacrifié à ses intérêts ceux de ses prétendus pupilles. Sa puissance, éprouvée par tant d'orages, semblait à l'abri même des tempêtes révolutionnaires; et lorsque l'impossibilité de se soustraire autrement aux jussions royales força le parlement de prononcer, après un long silence, le nom des états-généraux, si on lui eût dit: Ces assemblées dont vous avez prétendu tenir la place, et que vous réclamez enfin, briseront, il est vrai, le joug tyrannique auquel vous voulez vous soustraire, mais elles briseront aussi le vôtre; elles vous dissoudront, vous, vos pairs, vos douze classes, et, dans deux ou trois années, il ne restera plus de votre corporation qu'un vain nom: sans doute aucun de ses membres n'aurait voulu le croire.

Les parlemens étaient revenus du coup que M. de Maupeou leur avait porté, quoiqu'il en eût masqué les coupables motifs sous l'intention louable de supprimer une vénalité scandaleuse; mais ce fut parce que plus scandaleusement encore il avait rempli ces cours supérieures d'un ramas d'intrigans et de premiers venus, et que M. de Maurepas voulut populariser un nouveau règne par le rappel des parlemens, rappel qui paraissait alors une opération populaire. L'établissement des grands-bailliages, tenté par MM. Lamoignon et Brienne à grands frais, à main armée, avec toutes les formes du pouvoir arbitraire et de la tyrannie, au moment où les finances étaient presque sans ressource, les troupes déjà peu disposées à prêter leur force au despotisme ministériel, et par conséquent ce despotisme lui-même et son pouvoir arbitraire à la veille de leur chute: toute cette prétendue révolution de la magistrature n'en fut que le bouleversement passager: les par-

lemens, revenus de cette agitation momentanée, comme d'un songe fatigant et pénible, ressaisis de leur popularité par la persécution, par quelques actes de courage, et par la demande même des états-généraux, se crurent désormais invincibles, et virent d'abord sans effroi la cour forcée par la nation de faire droit à leur demande.

Mais ils n'en étaient pas moins, par leur essence même, ennemis naturels de ces grands synodes nationaux auxquels ils s'étaient substitués, et dont ils avaient suspendu le retour pendant des siècles, par la vaine et illusoire formalité de l'enregistrement. S'ils crurent pouvoir exister, pouvoir conserver leur prépondérance politique en présence des états-généraux, ce fut parce qu'ils espérèrent que ces états ne seraient pas long-temps réunis; qu'embarrassés dans l'inextricable dédale des formes antiques ils se sépareraient sans avoir pu s'accorder; que le fruit de cette convocation tant désirée serait de prouver qu'elle était désormais devenue impossible, et que le colosse parlementaire n'en acquerrait que plus de force, d'élévation et d'éclat. Il fallait pour cela que toute la rouille des siècles passés s'appliquât aux nouvelles formes de la liberté française; il fallait que les états-généraux de 1789 ressemblassent à ceux de Tours et de Blois, ou, ce qui valait encore mieux, à la confusion anarchique de 1614. Aussi le parlement de Paris, en enregistrant les lettres de convocation, exigea-t-il expressément que cette convocation fût faite suivant le mode de 1614; condition aussi imprudente que vaine, qui désabusa de son prétendu patriotisme, et disposa tous les esprits à voir consommer sa ruine sans étonnement et sans regret.

La nation, une fois réunie et sentant sa force, se débarrassa des langes et des lisières dont on s'efforçait de l'entraver. On voulait qu'elle ne pût atteindre à la hauteur des anciens états-généraux: elle laissa les états-généraux loin derrière elle, et s'éleva jusqu'à la dignité d'une véritable assemblée nationale. Alors, mais trop tard, les parlemens sentirent que leur perte était inévitable, et que la réforme entière des lois allait entraîner celle de la magistrature. Les législateurs virent bientôt eux-mêmes qu'en rebâtissant de fond en comble tout l'édifice du gouvernement français, ils n'y devaient pas laisser subsister cette institution, qu'il était impossible de raccorder au plan général. Dans la plupart des mouvemens contre-révolutionnaires qui avaient éclaté dans les provinces, s'était mêlée l'influence des parlemens, de leurs jurisdictions subalternes, et de presque tous les officiers de ces jurisdictions. Pour arrêter le cours du mal, il était nécessaire de le couper dans sa racine. Mais la nouvelle organisation de ce qu'on nommait alors le pouvoir judiciaire était à peine commencée. On ne voyait que dans un immense éloignement l'achèvement de ce grand ouvrage; et l'on crut qu'il était impossible de l'attendre. On saisit le moment où, suivant leur usage annuel, toutes les *classes* parlementaires avaient suspendu leurs fonctions; on ne voulut pas qu'elles les reprissent: on fit sentir avec ménagement que, malgré les grands services que ces corps avaient rendus en luttant souvent seuls contre l'autorité royale, accoutumés depuis long-temps à l'exercice d'une puissance presque législative qu'ils avaient usurpée, ils ne verraient jamais qu'avec regret cette puissance ressaisie par la nation elle-même à qui seule elle appartient; qu'il serait dangereux de les laisser se replacer dans une position d'où ils pourraient, en faisant éclater ce regret, y associer tout ce que la régénération française avait fait de mécontens.

D'après ces considérations, l'assemblée nationale décréta (1) que, jusqu'à l'époque où elle s'occuperait de la nouvelle organisation judiciaire, tous les parlemens continueraient de rester en vacances, ou qu'ils y rentreraient, s'ils avaient repris leurs fonctions, et

(1) Le 3 novembre 1789.

que les chambres de vacations, ainsi que les autres tribunaux, continueraient, comme par le passé, de rendre la justice. Il ne fallut pas beaucoup de pénétration pour entendre ce qu'annonçait cette suspension préparatoire, et pour voir que ces vacances prolongées présageaient des vacances éternelles. Le parlement de Paris, qui se rappelait l'effet défavorable qu'avaient produit les restrictions mises à l'enregistrement de l'édit de convocation, quoique prévoyant toutes les suites de ce décret, l'enregistra sans résistance, sans modification et sans délai. Celui de Rouen fut moins docile, ou, du moins, en enregistrant, sa chambre de vacations osa envoyer au roi une protestation secrète contre cet enregistrement. Le roi le dénonça à l'assemblée, après avoir fait casser par son conseil cet arrêté séditieux. Le parlement effrayé revint à des explications et à des soumissions. Louis XVI usa de clémence; il se rendit auprès du corps législatif l'avocat du tribunal qu'il lui avait dénoncé. Une partie de l'assemblé n'en fut que plus portée à prendre une voie de rigueur; mais le côté le plus nombreux fut pour un décret d'amnistie.

Le parlement de Metz protesta tout entier, publiquement et chambres assemblées. Même cassation du conseil, même dénonciation royale. L'assemblée nationale crut enfin devoir sévir: elle cita ce parlement à sa barre, puis se laissa fléchir par les prières de la commune de Metz.

Nous avons dit précédemment (1) quelle fut la conduite du parlement de Rennes, et son silence obstiné, et son apparition à la barre de l'assemblée. Ceux de Toulouse, de Dijon, de Bordeaux, se comportèrent à peu près de même. On devait croire que, tandis qu'ils ne seraient que suspendus par une vacance indéterminée, et qu'aussi longtemps qu'ils porteraient encore le nom de parlement, ce nom seul serait une puissance combattant contre la puissance nationale. On jugea nécessaire de terminer cette lutte sourde: et ces corps jadis si redoutables et qui, dans un temps où tout tremblait devant les rois, faisaient trembler les rois eux-mêmes, se trouvèrent dissous presque sans bruit, et comme insensiblement anéantis, par le souffle tout-puissant de la souveraineté nationale, et par la faute qu'ils avaient faite de demander à grands cris les états-généraux, n'ayant pas observé que l'esprit du dix-huitième siècle n'était pas celui du seizième, que rien n'est plus trompeur que les exemples, surtout en politique, et que le génie des Rousseau, des Montesquieu, des Voltaire, des Francklin, planant pour ainsi dire sur l'univers, devait électriser tous les esprits, élever toutes les ames, et enfanter à la longue la liberté du monde, et sa régénération civile, politique et morale.

La destruction définitive et totale de ce parlement de Paris, dont un arrêt pouvait autrefois soulever le peuple tout entier et faire éclater la guerre civile, ne fut qu'une cérémonie paisible. Un simple maire de ville, avec ses officiers municipaux, escortés de soldats citoyens, non pour la force, mais pour la pompe, se rendit au palais, scella du sceau national le dépôt des papiers parlementaires; et ce qui jadis aurait mis Paris en rumeur, aurait soulevé la France, aurait retenti dans toute l'Europe, perdu dans ce torrent d'évènemens publics qui se pressaient les uns les autres, fut à peine compté pour un évènement.

---

(1) Dans le 33[me] tableau.



PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES, F B G S^t. GERMAIN A PARIS.

le 13 Novembre 1790

QUARANTE-SIXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES, LE 13 NOVEMBRE 1790.

Le même jour et presque à la même heure où la clôture définitive du palais de justice, signal de la destruction totale des parlemens en France, faisait à peine sensation et n'attirait que quelques regards, les suites d'un événement particulier excitaient dans un autre quartier de la ville l'agitation, l'affluence et les désordres populaires. L'hôtel de Castries, rue de Varennes, était investi, assailli, dévasté par le peuple, furieux de la blessure d'un de ses représentans; incident isolé en apparence, mais lié par ses causes au cours général des scènes de la révolution.

Le peuple comptait alors parmi les plus chauds défenseurs de sa cause dans l'assemblée nationale deux frères, autrefois comblés des faveurs de la cour, sacrifiés ensuite à la faction des Polignac, et qui, par esprit de vengeance, s'étaient jetés dans le parti patriote. Charles et Alexandre Lameth, avec du courage, de l'esprit, et même autant de talens que l'on en peut avoir sans études et sans culture, animés par cette passion secrète qu'ils avaient eu soin de cacher sous le masque d'un ardent patriotisme, s'étaient entourés de quelques gens de leur caste excités par des motifs de même nature, et de plusieurs membres des ci-devant communes, qui, ayant commencé par être leurs dupes, ont fini par être leurs complices: ils s'étaient fait un puissant appui d'une société alors célèbre, formée dans son origine à Versailles par la réunion des députés de Bretagne, et qui, depuis la translation de l'assemblée nationale à Paris, s'étant établie dans une salle des Jacobins, et ayant admis des étrangers présentés par ses membres, avait pris dans peu de temps un accroissement rapide, qu'elle avait encore augmenté par sa correspondance et ses affiliations avec toutes les sociétés qui s'étaient formées à son exemple. Les Jacobins, souvent utiles aux progrès de la liberté dans leur origine, mais si dangereux depuis que Robespierre eut rempli cette société de ses créatures, étaient regardés, à l'époque dont nous traçons ici l'histoire, comme la métropole du patriotisme, et le dépôt des principes de la révolution. Malheureusement ils commençaient aussi dès-lors à être le dépôt des germes d'insurrection et d'anarchie qu'ils ont tant développés depuis; et les meneurs de cette assemblée étaient pour la plupart dévoués à d'Orléans. Les Lameth, partisans de ce prince, dominaient aux Jacobins; ils remplissaient le bureau,

MASSACRE A LA CHAPELLE PAR LES CHASSEURS DES BARRIERES

en Janvier 1791.

QUARANTE-SEPTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DE LA CHAPELLE, LE 24 JANVIER, 1791.

Nous commençons une année fertile en événemens, mais, hélas! plus désastreux, pour la plupart, qu'utiles pour le bien public et consolans pour l'humanité. Pendant le cours de l'année précédente s'étaient préparés tous les ressorts qui devaient en être les mobiles. Il aurait fallu qu'on fût bien aveugle pour ne pas les apercevoir. La France était en proie à une anarchie d'autant plus déplorable, que le roi et ses ministres étaient accusés, non sans fondement, de la fomenter et de l'entretenir. Les administrations, les tribunaux, le clergé, les armées de terre et de mer, tout était livré à la plus triste comme à la plus fatale désorganisation. La retraite de M. Necker avait été le signal du renouvellement de tout le ministère. M. de la Luzerne avait cédé la marine à M. Fleurieu; l'archevêque Cicé avait remis les sceaux à M. Duport du Tertre; M. de Lessart, déjà chargé de la partie des finances, avait remplacé M. Guignard de Saint-Priest dans la place de ministre de l'intérieur; et M. Duportail avait succédé à M. de la Tour-du-Pin dans le ministère de la guerre; M. de Montmorin seul était resté.

Les fautes du corps législatif secondaient, contre ses intentions, les vues désorganisatrices des ennemis du bien public, et surtout de la cour d'une part, et des Orléanistes de l'autre. A la grande erreur d'avoir créé une constitution civile du clergé, l'assemblée constituante avait joint celle de prescrire ce fameux serment qui a fait tant de réfractaires, et peut-être encore plus de parjures. Enfin, à la honte du dix-huitième siècle, et d'une assemblée qui se disait politique et philosophe, un parti janséniste avait dicté des lois religieuses. De là ces querelles fatales des prêtres assermentés et non sermentés, jureurs et non jureurs, constitutionnels et inconstitutionnels, qui, même à Paris, et bien plus encore dans les départemens, surtout dans ceux de l'Ouest et du Midi, faisaient déjà fermenter des élémens inflammables, et préparaient, comme dans des antres volcaniques, les plus terribles explosions.

Les clubs étaient encore de nombreux instrumens de discorde et de désorganisation. Sans doute ces sociétés ont imprimé un grand mouvement à la révolution; mais nous croyons ne pas hasarder un paradoxe en avançant qu'elles lui ont plus nui qu'elles ne l'ont servie, tantôt en entravant sa marche, tantôt en la précipitant d'une manière

effrayante. Ces clubs se mêlaient de gouvernement, d'administration, et même de justice civile et militaire. A côté d'un club qui était dans un certain sens, s'élevaient d'autres clubs rivaux, et d'un sens tout opposé. C'était ainsi qu'à Paris (pour ne citer qu'un exemple entre mille) on distinguait le club monarchique présidé par M. Stanislas Clermont Tonnerre, et celui des Jacobins.

Quant aux dehors, des rassemblemens nombreux commençaient à avoir lieu à Nice, à Turin, et au-delà du Rhin. Mais la France avait bien plus à redouter les élémens de discorde qui l'agitaient en tout sens. C'est ainsi que les nuages embrasés et une atmosphère brûlante présagent les tempêtes. L'assemblée nationale elle-même renfermait dans son sein le germe de cette fermentation générale. Tout prouvait combien le passage d'un gouvernement à un autre est difficile et périlleux, parce que, le ressort de l'ancien étant brisé, celui du nouveau ne lui succède que lentement. On n'a plus le premier mobile; on n'a pas encore celui qui doit le remplacer. Il s'établit donc une crise dangereuse, pendant laquelle la multitude, dégagée des lois antérieures par la seule approche des lois nouvelles qu'on lui fait entrevoir, brise en éclats le contrat social. Alors la force est substituée à la justice, la licence à la vraie liberté. « Autant le ciel est éloigné de la terre, nous dit Montesquieu, » autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'égalité extrême. » C'est par la chimère de cette dernière égalité, c'est par une fausse idée de la liberté, que les Orléanistes et les Jacobins, et, depuis, Robespierre et encore les Jacobins, ont égaré la multitude, et tout bouleversé en France.

Le peuple, travaillé en plusieurs sens contraires, était livré aux tourmens de mille agitations funestes au maintien du bon ordre et de la tranquillité intérieure, lorsqu'une scène malheureuse et sanglante vint l'exaspérer davantage, et provoquer son inquiétude et de nouveaux mouvemens.

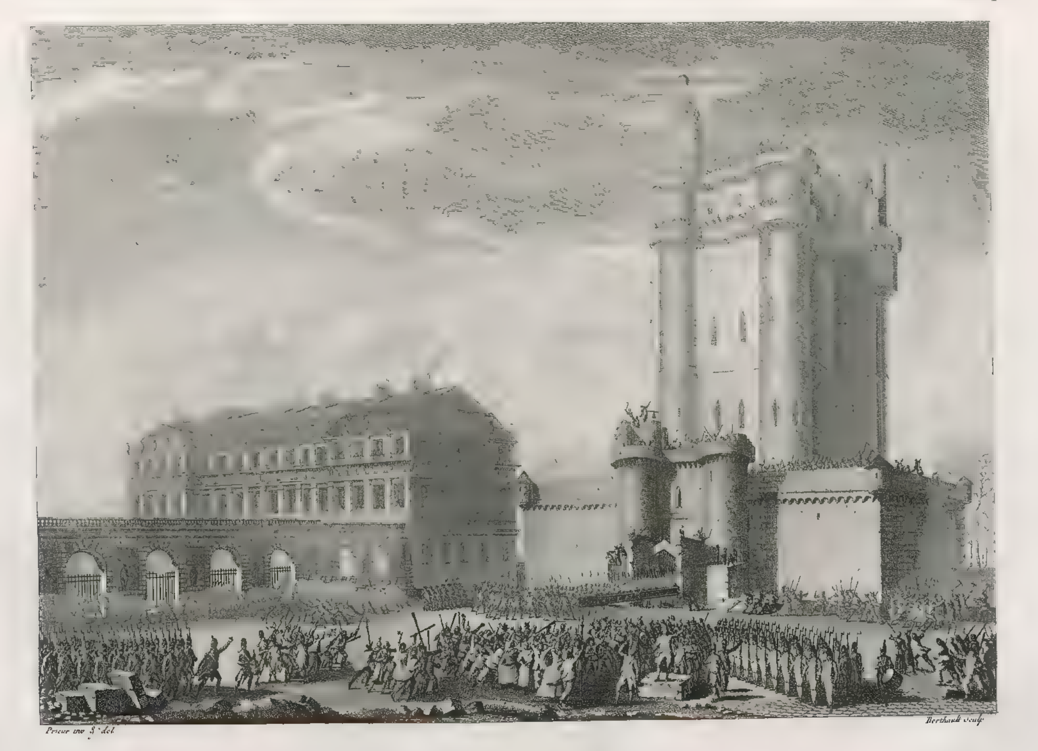
Les droits d'entrée subsistaient encore, et avec eux toutes les ruses de la contrebande. Pour les prévenir et renforcer les commis, on avait placé aux barrières des compagnies de chasseurs soldés. Ce n'était pas assez des grenadiers et des compagnies du centre; on y avait encore ajouté ces troupes légères, toujours prêtes à exécuter les ordres du commandant de la garde nationale, et à multiplier, pour ainsi dire, le nombre et l'activité de ses aides-de-camp.

Le 24 janvier, quinze de ces chasseurs et deux employés des fermes se présentent chez Vinclair, marchand de vin à la Chapelle, sur le chemin de Saint-Denis. Ils entrent chez lui, cherchent et fouillent partout, sous prétexte de contrebande. Vinclair leur demande quel ordre les autorise à cette *visite domiciliaire*. Notre ordre, répondent-ils, est dans le fourreau de nos sabres et le canon de nos fusils. Plusieurs citoyens se rassemblent devant la porte : le marchand sort, va chez le maire dénoncer cette violence et demander s'il en a donné l'ordre. Sur sa réponse négative, Vinclair revenait tranquillement chez lui; mais, pendant son absence, le désordre s'était accru, le sang avait coulé. Les chasseurs avaient frappé plusieurs citoyens avec leurs sabres; on les vit même prêts à se servir de leurs armes à feu. Alors un des habitans cède à son indignation, monte dans sa chambre, et paraît à la fenêtre armé d'un fusil. L'un des chasseurs le couche en joue; l'habitant le prévient et le tue. Effrayés et furieux, ils sortent tous de la maison avec leurs armes, et se répandent dans la grande rue de la Chapelle, où ils rencontrent le malheureux Vinclair. Ils font sur lui une décharge, dont il eut la cuisse cassée : plusieurs citoyens paisibles furent atteints et blessés. On accourt au bruit, on prend les armes : on sonne le tocsin : la générale est battue : deux chasseurs et un employé sont arrêtés par ordre du maire; le reste prend la fuite : la municipalité envoie à Paris demander des secours. Bientôt arrivent avec du canon les bataillons de St.-Lazare, des

Filles-Dieu, de St.-Laurent, des Récollets. Le maire de la Chapelle, revêtu de son écharpe municipale, accompagné de deux citoyens et du commandant de la garde nationale de ce lieu, marche au-devant des bataillons pour les reconnaître selon les formes accoutumées. Tout était rentré dans l'ordre, lorsque quarante chasseurs des barrières se présentent d'un air menaçant. Le maire va pour les reconnaître; il leur demande ce qu'ils veulent : pour toute réponse, ils le couchent en joue, et, d'une décharge générale, deux citoyens de la garde nationale de la Chapelle tombent morts aux pieds du maire; un jeune homme est tué conduisant une voiture, cinq autres personnes sont grièvement blessées, et de ce nombre est une femme âgée de soixante-quatre ans.

Le maire et ceux qui l'accompagnaient se sauvèrent chez un épicier voisin. Les assassins les y poursuivirent le sabre à la main. La femme de l'épicier, qui était enceinte, reçut trois coups de sabre, dont un l'atteignit au visage et lui coupa toute une joue; un tambour et un soldat de la garde nationale furent hachés. Un citoyen réfugié dans une cour reçut dans les reins une blessure mortelle. Le maire lui-même ne put se mettre en sûreté qu'en passant dans une autre maison, où ces forcenés ne purent pénétrer. Ils s'enfuirent après toutes ces horribles violences, et il n'y en eut que trois d'arrêtés. On demande comment ils purent les commettre impunément sous les yeux de quatre bataillons parisiens, armés de fusils, de canons, et requis par le maire pour la sûreté publique. C'était, dit-on, de peur de la compromettre, dans la crainte d'exposer le village entier de la Chapelle à de plus grands dangers, et d'occasionner une boucherie s'ils faisaient feu sur les chasseurs : mais il semble qu'avec une si grande supériorité de nombre il y a toujours moyen d'imposer à quarante assassins, de les arrêter dans leurs fureurs, de les désarmer, et de les punir.

Quoi qu'il en soit, au moment où le calme était rétabli par la fuite des coupables, M. de Lafayette arriva; mais voyant l'émeute dissipée, il laissa au major Gouvion le soin de donner les ordres nécessaires, et reprit le chemin de Paris. Les trois chasseurs qu'on avait arrêtés furent conduits aux prisons de l'Abbaye. On assure qu'ils déclarèrent avoir reçu de l'argent pour cette expédition criminelle. En effet, si l'on songe à la réponse brutale qu'ils firent en entrant chez Vinclair, à la loi qui défendait aux employés de la ferme de faire des perquisitions chez aucun citoyen sans l'assistance d'un officier civil, et de s'appuyer de la force publique sinon en cas de résistance, on a peine à croire que les quinze premiers chasseurs qui se rendirent à la Chapelle n'eussent pas le dessein d'ensanglanter la scène et d'exciter une rixe, dans laquelle ils savaient qu'ils seraient soutenues par d'autres chasseurs des barrières. Plusieurs jours avant ce massacre on les avait vus énivrés de liqueurs; et des peintres qui travaillaient dans le corps-de-garde, témoins de leurs complots, ont affirmé que la veille, en aiguisant leurs sabres sur des marches de pierres, ils proféraient entre eux les menaces les plus violentes contre les victimes de la Chapelle. Quel que fût le but de cet attentat particulier, qui peut-être tenait à de plus grandes intrigues, peu s'en fallut que ses auteurs ne se repentissent de leur violence et que le sang des citoyens ne fût vengé. Le peuple indigné ne parlait de rien moins que de faire main-basse sur le corps entiers de chasseurs : mais son ressentiment fut distrait par une succession rapide d'événemens; et ce ne fut que bien long-temps après que ce corps fut dissous.



Prieur inv. & del. — Berthault Sculp.

AFFAIRE DE VINCENNES,

le 28 Fevrier 1791.

QUARANTE-HUITIÈME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DE VINCENNES LE 28 FÉVRIER 1791.

Le duc d'Orléans, conduit par les vues intéressées d'une ambition démesurée, n'avait pas manqué de s'attacher les députés des communes qui, par leur popularité ou leur réputation, avaient quelque ascendant. Mirabeau, l'un des plus marquans, était mort au moment où l'assemblée constituante délibérait longuement sur les moyens d'appaiser les troubles des Colonies. Cet orateur s'était rangé depuis peu du parti de la cour : il avait même déclaré à la tribune des Jacobins que désormais il démasquerait tous les factieux, les désorganisateurs, et qu'il leur livrerait une guerre implacable. Les Orléanistes, et ceux des Jacobins qui leur étaient dévoués, ne pouvaient se méconnaître à ces traits. D'ailleurs, quelque attention qu'eût mise Mirabeau à cacher ses liaisons avec la cour, elles n'avaient pas tardé à transpirer : aussi est-il très-probable que le duc d'Orléans le fit empoisonner. Quoi qu'il en soit, la défection et la mort de Mirabeau n'avaient point affaibli le parti d'Orléans : il avait des soutiens si puissans et si nombreux, soit dans le sein même du Corps législatif, soit aux Jacobins, soit dans les mille et une sociétés affiliées, que rien désormais ne pouvait balancer sa fatale influence, ni arrêter ses progrès effrayans. Il faut avouer qu'à cette époque la famille royale n'était plus en sûreté. Elle y était d'autant moins que les Orléanistes rejetaient sur la cour les complots, les mouvemens dont eux-mêmes étaient le plus souvent les premiers et les seuls moteurs. Il n'est pas moins certain que le roi et ses adhérens aspiraient aussi, de leur côté, à ressaisir leur autorité, et à renvenser l'ouvrage de la liberté. Il n'est donc pas étonnant que, quelque temps avant la mort de Mirabeau, Louis XVI eût formé le projet de s'éloigner de Paris : il est même vraisemblable que ce député, depuis qu'il avait abandonné les Jacobins, avait combiné les accessoires de cette fuite, et qu'il avait dévoilé ce mystère, au moins à M. de Lafayette.

Malgré l'exactitude avec laquelle la cour était surveillée depuis qu'elle résidait à Paris, les obstacles qui s'opposaient au départ du roi consistaient moins dans la difficulté de tromper la vigilance des gardes, que dans les soupçons que pouvait occasionner le rassemblement des voitures et des chevaux pour transporter simultanément toute la famille royale et les personnes indispensablement nécessaires à son service. Pour prévenir cet inconvénient, il fut convenu que le départ se ferait partiellement, et à des époques séparées, mais peu éloignées les unes des autres.

Les tantes du roi résidaient presque aussi habituellement à Meudon qu'à Paris. D'ailleurs leur âge avancé les rendant plus indépendantes de la volonté du monarque, il était aisé de supposer que leur départ ne passerait pas aux yeux du peuple pour avoir été combiné dans le conseil secret du roi. Il se peut aussi que ce prince n'eût pas encore formé à cette époque le projet de s'évader, et qu'il n'ait voulu en ce moment qu'assurer les jours de ses tantes.

Les apprêts du voyage de *Mesdames* ayant été tenus extrêmement secrets, elles quittèrent le château de Meudon le 19 février 1791 à dix heures du soir. Les voisins, qui cependant soupçonnaient ce départ, firent de vains efforts pour s'y opposer, quoiqu'ils n'en eussent pas le droit. On sut bientôt que *Mesdames* avaient pris le chemin de Rome. Le bruit courait que *Monsieur* et *Madame* étaient sur le point d'entreprendre le même voyage. Le palais du Luxembourg, où ils habitaient, fut investi par une multitude d'hommes et de femmes. *Monsieur* déclara solennellement qu'il ne séparerait jamais son sort de celui du roi. Le peuple fut rassuré par cette promesse ; mais ses appréhensions ne tardèrent pas à se renouveler; et l'événement prouva que c'était avec raison.

Un mouvement populaire s'était manifesté dans le faubourg Saint-Antoine, sous prétexte de quelques réparations que faisait le gouvernement au château de Vincennes près Paris. On publiait, on persuadait à la multitude, toujours trompée et toujours crédule, que la cour destinait cette prison à remplacer la Bastille renversée. L'immense population de Paris, poussée par une ou plusieurs mains invisibles, se précipitait sur ce village. Les uns, montés sur la plate-forme du donjon, en démolissaient les parapets ; d'autres, craignant ou feignant de craindre que la destruction entière du château ne fût la suite de celle du donjon, entravaient les efforts des démolisseurs. Les altercations qui naissaient de cette divergence de sentimens dégénérèrent bientôt en véritables hostilités. Des hommes inconnus, qui, dans toutes les crises de la révolution, se sont toujours mêlés parmi le peuple pour le pousser à de plus grands désordres, augmentaient la confusion et le danger. De nouvelles troupes d'assaillans arrivaient à tout moment de Paris. Les propos incendiaires des uns, l'état d'anxiété des autres, laissaient entrevoir que le village entier de Vincennes pouvait être la victime d'une lutte qui paraissait évidemment dirigée par d'autres causes que celles qui se présentaient d'abord à l'esprit.

L'alarme avait été donnée à Paris ; on battait la générale dans quelques quartiers. Cependant une scène d'une nature différente se passait au château des Tuileries. La nouvelle de l'évasion de *Mesdames*, la discusssion orageuse qu'elle occasionna dans l'assemblée nationale, avaient augmenté l'agitation générale des esprits. De nombreux attroupemens s'étaient formés le 24 dans le jardin des Tuileries pour demander que le roi ordonnât leur retour. La municipalité n'avait pu obtenir au nom de la loi la dispersion et la retraite des groupes : il fallut le secours de la garde nationale. Un grand nombre de nobles, craignant pour les jours du roi, s'étaient donné rendez-vous au château des Tuileries à l'entrée de la nuit. On a avancé que c'était pour favoriser l'évasion du roi, ce qui est très-vraisemblable : leur but était peut-être aussi de le défendre en cas d'attaque de la part des Orléanistes, et des brigands salariés par eux. Ces nobles étaient armés de pistolets et de poignards ; il y avait aussi parmi eux beaucoup de militaires non nobles, et de chevaliers de Saint-Louis. La garde nationale chargée de la garde du château était surprise de la rencontre fortuite de quantité d'hommes qui remplissaient les appartemens. Ils étaient au nombre d'environ quatre cents. Cependant elle ne refusait la porte à aucun de ceux qui se présentaient munis de la carte dont étaient porteurs tous ceux qui formaient la société particulière du roi et de la reine.

Tandis que ce rassemblement avait lieu au château des Tuileries, celui qui s'était porté à Vincennes, et qui était composé d'ouvriers et d'habitans des faubourgs de Paris

auxquels s'était joint un grand nombre de gens sans aveu, continuait à démolir le donjon. Les uns ont prétendu que ce mouvement populaire avait été préparé par la cour, afin que la garde nationale étant obligée de s'y transporter, et les esprits tournant leur attention de ce côté, on prît moins garde à ce qui se passait au château (1) pour le départ du roi; d'autres au contraire attribuent ce soulèvement aux Orléanistes.

Quoi qu'il en soit, et laquelle de ces versions que l'on adopte, voici de quelle manière fut dissipé l'attroupement dirigé sur Vincennes. Le maire de ce village fit ses réquisitions, et sur-le-champ des détachemens d'infanterie légère, de cavalerie et de garde nationale, se rendirent au lieu du délit. Avec eux s'y rendit aussi, par un simple mouvement de curiosité, une grande partie des habitans de ce quartier populeux; et bientôt, gagnés par l'exemple, les curieux se joignirent aux travailleurs. M. de Lafayette, instruit de l'état des choses, ne tarda point à arriver. Il trouva devant le château les troupes rangées en bataille; sur le donjon les démolisseurs fort appliqués à leur ouvrage, et, tels que des gens payés pour faire une besogne, et qui ne se mêlent d'aucune autre, ayant l'air de ne pas même apercevoir les dispositions militaires qui se faisaient autour d'eux. Le général parle aux troupes avec fermeté; il leur rappelle les lois de subordination, les efforts heureux qu'elles ont faits tant de fois pour amener l'ordre, leurs sermens, leurs devoirs, et l'honneur de la garde nationale parisienne. Il mêle à quelques reproches beaucoup de ces paroles obligeantes et populaires qui sont si propres à gagner les esprits. Tout cela produisit son effet ordinaire, et la garde nationale protesta de son obéissance au général, et de la fidèle exécution de ses ordres.

Alors s'adressant au maire de Vincennes pour se mettre tout-à-fait en règle en se faisant requérir par le pouvoir civil, « Monsieur, lui dit-il d'une voix haute, en qualité de com- » mandant de la garde nationale, je prends ici vos ordres, et j'obéirai; mais je vous avertis » que si vous manquez de fermeté, et si vous ne faites pas respecter la loi, je vous dénonce » demain à l'assemblée nationale. » Les officiers municipaux donnent ordre de faire cesser la démolition (qui pendant tout ce temps continuait avec le même sang froid et la même activité), et d'arrêter tous ceux qui seraient surpris en flagrant délit. Aussitôt un détachement de la garde nationale s'élance vers le donjon : la plupart des travailleurs quittent l'ouvrage, descendent avec rapidité, sortent, et se jettent dans la foule des spectateurs : soixante seulement sont plus tenaces, et, n'ayant pas voulu s'interrompre, sont arrêtés avec leurs outils. Cependant ceux qui s'étaient mêlés parmi le peuple l'excitent à insulter la garde nationale. Docile à la voix de son chef, elle présente la baïonnette : les mutins prennent la fuite et reviennent dans le faubourg, sans doute pour le soulever, et l'engager à délivrer de force les prisonniers. On avertit le général du danger qui le menace : il fait ses dispositions. Les prisonniers sont placés au centre, deux forts détachemens de cavalerie ouvrent et ferment la marche : l'infanterie défile sur quatre colonnes avec plusieurs pièces de canon sur les ailes. L'armée traverse ainsi tout le faubourg sans éprouver d'autre résistance, même apparente, que celle d'un assez grand nombre d'hommes qu'elle trouva rassemblés et armés à la barrière du Trône, mais qui se dissipèrent à son approche, sans qu'aucun accident eût troublé cette expédition, si ce n'est un coup de pistolet que reçut, dit-on, un cavalier qui s'écarta des rangs, et d'autres coups de feu que M. Desmottes, aide-de-camp, dit lui avoir été tirés lorsqu'il allait à travers la campagne porter les ordres du général, ou lui rapporter des nouvelles de l'ennemi.

Les prisonniers furent conduits à l'hôtel-de-ville, et déposés ensuite à la conciergerie; et M. de Lafayette, satisfait des succès de cette journée, reprit le chemin de Paris, où la scène qui se passait aux Tuileries attira bientôt son attention et sa vigilance. C'est le sujet du tableau suivant.

(1) Nous rendrons compte dans le tableau suivant de ce qui se passa aux Tuileries.



AFFAIRE DES POIGNARDS DANS L'INTÉRIEUR DU CHÂTEAU DES TUILERIES,

le 28 Février 1791

QUARANTE-NEUVIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

AFFAIRE DES POIGNARDS AUX TUILERIES, LE 28 FÉVRIER 1791.

Dès le matin de cette journée, dans le temps même où l'on préparait à Vincennes l'appareil de rébellion qui devait attirer de ce côté la force armée, un événement d'une autre espèce fixait sur le château des Tuileries l'attention publique. Un certain marquis de Curl, chevalier de Saint-Louis, et qui se dit ensuite lieutenant pour le roi à Salins, parut dans les appartemens, long-temps avant l'heure où l'on y entrait, portant sous son habit une espèce de long poignard, dont il laissait paraître la poignée; en sorte, comme on l'écrivit alors, qu'il le cachait ostensiblement. Dans cette attitude, faite pour exciter le soupçon, il passe près d'un suisse qui l'arrête. Il ne paraît ni effrayé ni surpris. On lui demande pourquoi cette arme cachée : il répond que depuis un mois c'est sa coutume de la porter. On le conduit chez M. Duparc, concierge du château, chez M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre : il n'était jour chez personne. Le major-général Gouvion l'envoie enfin à la prévôté de l'hôtel, qui le renvoie au tribunal de la section des Tuileries. On l'interroge; il répond toujours la même chose. C'est son usage de porter ce poignard. C'est seulement pour sa défense, et sans aucun mauvais dessein : il est connu de tels et tels, qui en effet le reconnaissent et le réclament. On le met en liberté.

Cependant le bruit de son arrestation se répandait dans la ville ; et chaque parti, selon ses intérêts et ses préventions, en variait les circonstances. Les partisans de la cour disaient hautement : « C'est un régicide, un jacobin, un émissaire de d'Orléans, » chargé d'assassiner le roi. » Au signal donné par cette rumeur, tous les fervens amis du prince, qui, dès le jeudi précédent, étaient venus se ranger autour de sa personne, accourent de toutes parts, armés d'épées, de sabres, de poignards, de pistolets d'arçons, ils entrent au château par toutes les portes. M. de Villequier en fait ouvrir une secrète par où se précipite une foule de ces nobles militaires : les appartemens en sont remplis.

M. de Curl n'était pas le seul homme que l'on eût surpris armé d'un poignard. D'autres personnes qui parurent également suspectes à la garde nationale, et qui avaient été arrêtées

lorsqu'elles se présentaient pour entrer dans les appartemens, étaient armées de la même manière, et furent conduites par devant les officiers de police, puis remises aussi en liberté, ayant donné les mêmes réponses que M. de Curl.

Le bruit se répand bientôt qu'un rassemblement de contre-révolutionnaires se préparait à égorger pendant la nuit la garde du château, tandis que la famille royale, profitant de la confusion, sortirait, disait-on, secrètement de Paris. On court aux armes. Ce qui confirmait surtout l'opinion que le roi pensait à s'évader, c'est qu'on apprit en même temps que la famille royale se disposait à passer les fêtes de Pâques à Saint-Cloud.

On pensait que ce voyage n'était imaginé que pour en couvrir un autre plus important. Les esprits s'échauffaient par la ferme persuasion où l'on était que la fuite du roi donnerait l'infaillible signal de la guerre civile. A tous ces fermens de trouble et d'agitation s'en joignait encore un autre qu'il est indispensable de développer ici. Le serment exigé des prêtres catholiques avait élevé le schisme le plus violent et le plus terrible dans ses suites. L'assemblée nationale avait appelé constitution civile du clergé ce qui dans le fait n'en était que l'organisation : mais il n'en est pas moins certain qu'on eût mieux fait de ne pas s'en occuper, et d'imiter la conduite sage qu'ont tenue en dernier lieu le conseil des cinq-cents et le conseil des anciens, en se bornant à exiger des prêtres, et de tous les fonctionnaires publics, le serment qu'aucun bon citoyen, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, ne peut refuser, celui de haine à la royauté, à l'anarchie, et de soumission aux lois de la république. On avait exigé des prêtres non seulement le serment prêté par tous les citoyens, mais encore une promesse particulière de maintenir de tout leur pouvoir la constitution civile du clergé qu'on venait de décréter.

Il se trouva alors un grand nombre de personnes de bonne foi qui pensèrent que leur conscience était blessée par cette constitution civile. Les évêques qui s'étaient exilés, ou qui se tenaient cachés, avaient laissé leurs pouvoirs à des prêtres qui gouvernaient secrètement leurs diocèses, selon la méthode adoptée pendant la persécution des Empereurs romains contre les chrétiens. Il se trouvait dans la plupart des grandes paroisses deux curés, l'un constitutionnel, et l'autre qu'on nommait réfractaire, tous deux se traitant mutuellement de schismatiques. Louis XVI et sa famille étaient du sentiment de ceux qui auraient cru s'écarter de la religion de leurs pères s'ils s'étaient adressés aux prêtres constitutionnels ou assermentés. On conçoit qu'à cette époque plus d'une personne se servait de ce motif pour peindre Louis XVI aux yeux de la multitude, et même de l'assemblée nationale, comme un ennemi de la révolution, et comme le soutien du fanatisme. C'est ainsi que dans ces temps malheureux, comme dans presque tous nos orages politiques, une infinité de causes concouraient à diviser les esprits. Le roi faisait d'ailleurs une faute inexcusable de s'entourer de prêtres que les décrets de l'assemblée déclaraient incapables de fonctions publiques : c'était protéger ouvertement les ennemis déclarés de la révolution.

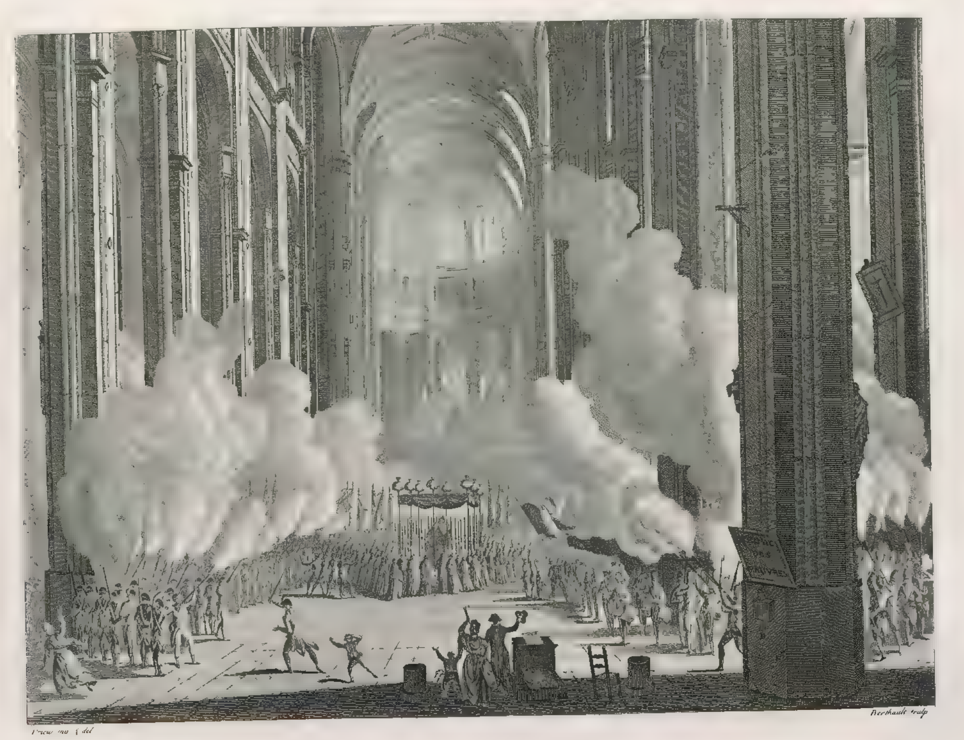
Alors aussi, et dans le même moment, on agitait à l'assemblée nationale d'autres brandons de discorde. Il s'agissait de l'importante question des émigrans. Il y avait séance du soir à l'instant même où tant de nobles et de militaires, croyant les jours du roi menacés, s'étaient réunis pour les défendre. Cette séance de l'assemblée fut une des plus orageuses. Au nom du comité de constitution, M. le Chapelier commença par déclarer que le projet de loi qu'il allait présenter blessait ouvertement les principes, et qu'il établissait une véritable dictature. Aussitôt la partie de l'assemblée, qu'on appelait le côté droit, s'écria qu'il ne fallait point de loi, qu'une loi sur les émigrations était impossible et tyrannique, et que l'assemblée ne pouvait que se déshonorer en créant une dictature, et en décrétant contre les principes. Le côté opposé de l'assemblée objec-

tait l'autorité de J. J. Rousseau, l'autorité même du comité de constitution, qui, peu de jours auparavant, avait déclaré, par l'organe du même rapporteur, que la loi qu'il méditait contre les émigrans était juste et urgente, que cette loi ne s'écarterait point des principes, et que la liberté ne s'en alarmerait pas. Le côté droit persiste à soutenir l'impossibilité et l'inutilité d'une loi contre l'émigration. Il conclut à ce que l'assemblée décrète qu'une pareille loi est inconciliable avec les principes de la constitution, et à ce qu'on passe à l'ordre du jour sur le projet du comité. Le côté gauche n'insiste pas moins, et s'obstine à demander que ce projet soit lu, que l'on sache jusqu'à quel point il est absurde, et s'il est possible de le modifier, et de le ramener aux principes et à la raison. Tous les moyens, tout ce qu'on appelle la tactique d'une grande assemblée, tous les efforts de l'éloquence, et même de l'intrigue, sont employés par les deux partis. Le rapporteur lit enfin. Il propose un conseil de trois personnes qui exerceront sur le droit de sortir du royaume, et sur l'obligation d'y rentrer, un *pouvoir dictatorial.*

Au milieu des murmures et du tumulte qu'excita cette lecture, plusieurs membres soutinrent de nouveau que toute loi sur cette matière était tyrannique, absurde, impossible. D'autres soutiennent au contraire que le comité ne fait en cette occasion, comme en toute autre, que combattre le despotisme. Enfin, après bien des débats, après que chaque parti eut plusieurs fois conquis, perdu, puis reconquis encore la parole, après plusieurs amendemens et sous-amendemens, l'examen de la possibilité d'une loi contre les émigrans fut renvoyé à chacun des comités de l'assemblée, chargé de s'en occuper séparément, et de se réunir ensuite.

Cependant il était cinq heures; et les nobles et militaires, réunis aux Tuileries, attendaient le signal, suivant les uns du départ de la famille royale, suivant d'autres de l'attaque du château, lorsque ce monarque demanda d'un ton sévère pourquoi tant de personnes armées remplissaient ses appartemens sans une autorisation particulière, et expresse de sa part. On eut beau lui répondre que c'était sa noblesse, qui, effrayée de l'arrestation du matin, et de l'événement de Vincennes, se ralliait autour de lui pour le défendre. Il blâma son zèle indiscret; il fut jusqu'à donner ordre de la désarmer et de la renvoyer de son palais, déclarant qu'il se trouvait en sûreté au milieu de la garde nationale. Celle-ci n'avait pas vu, ainsi que nous l'avons déjà dit, sans ombrage et sans impatience tous les appartemens encombrés, tous les passages obstrués par ce rassemblement des amis du roi. Elle se mit sur-le-champ à exécuter l'ordre qu'il venait de donner : alors princes, comtes, marquis, magistrats, députés, tous ces hommes armés et si imprudemment réunis, furent renversés, fouillés, traînés, meutris de coups, et accablés de huées, de dérision, et de mauvais traitemens. M. de Lafayette, de retour de l'expédition de Vincennes, arriva sur ces entrefaites. Il rencontre le duc de Villequier: « Je trouve bien étonnant, lui dit-il, que vous remplissiez les appartemens d'hommes » armés, étrangers à la garde nationale. — Mais répondit M. de Villequier, ces » messieurs méritent confiance. — Ceux en qui vous avez confiance, répliqua M. de » Lafayette, n'ont pas la mienne. »

On a prétendu que M. de Lafayette, malgré sa réponse affectée à M. de Villequier, était dans le secret et dans le parti du roi. Quoi qu'il en soit, ce fut ainsi que se termina cette journée connue sous le nom de *journée des poignards*, et qu'on a aussi appelée *la journée des dupes*, soit parce que tous les partis cherchaient mutuellement à tromper leur réciproque surveillance, soit parce qu'ils furent tous également trompés dans leurs projets.



Prieur inv. & del. — Berthault sculp.

POMPE FUNÈBRE DE MIRABEAU
le 4 Avril 1791

CINQUANTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

POMPE FUNÈBRE DE MIRABEAU, LE 4 AVRIL 1791.

MIRABEAU était un de ces hommes extraordinaires, faits pour influencer leur siècle et les générations futures, et pour exciter toutes les tempêtes de l'opinion publique, si les événemens concourent à les mettre à leur place. Ses productions éloquentes, et les lumières qui s'y trouvent répandues, font partie du monument élevé par les lettres et la philosophie à la gloire de la nation; elles entrent dans ce legs immortel d'idées saines, fortes et libératrices que la France a fait au genre humain; et le siècle présent à la postérité. Lors de la convocation des États-généraux, se voyant repoussé ignominieusement par l'ordre de la noblesse, assemblé à Aix, sa patrie, il tourna ses vues du côté des communes: « *Les priviléges passeront*, dit-il dès-lors; *mais le peuple est* » *immortel.* » A peine fut-il sur le théâtre des États-généraux, que sa popularité devint colossale; elle s'accrut surtout par la fermeté avec laquelle il répondit au maître des cérémonies, le marquis de Brézé, lorsqu'à la suite de la fameuse séance royale du 23 juin 1789, il vint intimer aux députés l'ordre de se retirer: « *Esclave, dis à ton* » *maître que nous sommes ici par le vœu du peuple, et que nous n'en sortirons que par la* » *force des baïonnettes.* » Une santé robuste, un geste imposant, une voix sonore et retentissante, une grande audace, beaucoup de savoir, et l'art si rare d'improviser, le faisaient dominer sur l'assemblée nationale de toute la hauteur du génie et de l'éloquence. Il ébranla toutes les imaginations, donna une impulsion généreuse à tous les esprits, et opposa à un autre Philippe un nouveau Démosthène. La mort vint le surprendre au milieu de sa gloire; et l'homme de la liberté publique, solennellement regretté, reçut des honneurs funèbres inconnus jusqu'alors. Gardons-nous d'une lâche idolâtrie pendant la vie d'une homme en place; mais quand le génie n'est plus, prosternons-nous sur sa tombe.

Une semaine laborieusement employée à des discussions graves et importantes, semblait justifier les excès que Mirabeau se permit dans ses délassemens du dimanche 27 mars 1791. Mais qu'ils eurent des suites fâcheuses! Dès le lundi, au sortir du bain, il se sentit atteint de la maladie inflammatoire qui l'enleva le samedi suivant, 2 avril. Malgré la force de son organisation physique et morale, il fut terrassé, après une lutte de peu de jours; mais, même en succombant, il sortit de la vie, comme le gladiateur victorieux, frappé d'un coup mortel, sortait de l'arêne, emportant avec lui l'admiration et les regrets.

Mirabeau avait de grands torts aux yeux de ses compatriotes; mais il avait rendu de grands services à la patrie : et ce qui prouve la rectitude de l'instinct du peuple, c'est la différence d'accueil que l'homme extraordinaire dont nous parlons, obtint pendant sa vie, au lit de la mort, et dans le cercueil. Quand du haut de la tribune, lors du décret sur le droit de paix et de guerre, il prononça ce mot éloquent et profond, « *Il n'y a pas loin du Capitole à la Roche tarpëienne ;* » malgré sa pénétration, il n'avait pas encore le secret du peuple à son égard; et le peuple lui-même ne savait pas combien il était attaché à ce même homme qu'il traitait par fois avec tant de sévérité. Sa tombe devint la véritable pierre de touche de son mérite; tous les souvenirs honorables formèrent une garde autour du grand homme qui achevait de vivre, et ne laissèrent approcher rien de ce qui pouvait les affaiblir ou le contrister.

Le troisième jour, le mal prit un caractère alarmant, et tout Paris le sut. Depuis ce moment jusqu'après les obsèques, le peuple ne désempara point de la rue Chaussée-d'Antin. Deux mille individus, renouvelés d'heure en heure, assiégèrent constamment la porte de Mirabeau, suivirent sa maladie dans toutes ses phases, et allèrent en répandre les nouvelles dans les différens quartiers de la ville. Le malade, sur son lit de mort, répondit à ses amis avec la même énergie et la même dignité, avec le même calme et même avec les graces qu'on aimait tant à trouver en lui, quand il occupait le fauteuil de la présidence; chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes, décélait une ame étrangère, pour ainsi dire, aux atteintes mortelles du corps : on eût dit que cet homme extraordinaire assistait à sa dissolution, et n'était que le témoin de son trépas. Avait-il un pressentiment des honneurs qu'on lui destinait, quand deux jours avant sa mort, au bruit d'un coup de canon, il dit; « *Sont-ce là les commencemens des* » *funérailles d'Achilles ?* » Il rendit le dernier soupir dans les bras de l'amitié; et son visage, d'accord avec le dernier mot sorti de sa bouche éloquente, *dormir !* . . . . conserva long-temps l'empreinte de son ame tranquille et impassible au moment des crises les plus violentes.

Dès qu'on n'eut plus d'espoir, et que la perte du grand homme fut consommée, l'enthousiasme de l'admiration joint à celui de la reconnaissance, s'empara de tous les esprits; on s'y abandonna comme pour donner le change à la douleur. La pompe funèbre eut lieu le lundi 4 avril. Jamais cérémonie ne fut plus majestueuse. A cinq heures du soir, le cortége commença à se former. Un détachement de la cavalerie nationale parisienne ouvrait la marche, les trompettes en tête, recouvertes de crêpes: puis la garde nationale en grande quantité, les uns portant le sabre et le fusil renversés; les autres sans armes, mais tous dans le plus parfait recueillement. Après eux paraissaient les invalides, la plupart mutilés, et ressemblant plutôt à des débris d'hommes; ils marchaient péniblement sous le poids de la douleur, plus encore que sous le fardeau des ans et des infirmités. Ils étaient suivis des grenadiers donnant le bras aux Cent-Suisses, des gardes de la prévôté de l'hôtel, des soldats du régiment du roi, des Suisses rouges, portant tous sur leur physionomie la tristesse dont leur bras gauche offrait l'emblème. De distance en distance, le roulement sourd et rare des tambours, drapés de noir, imterrompait le silence morne de ces guerriers. A la psalmodie du clergé succéda une marche funèbre et religieuse, exécutée sur divers instrumens étrangers, naturalisés depuis peu en France.

Bientôt tous les yeux se fixèrent sur le drap mortuaire voilant les restes d'un grand homme, portés par seize citoyens-soldats du bataillon de la Grange-Batélière, dont Mirabeau était commandant. Le drapeau du même bataillon flottait sur le cercueil.

Après le deuil, où se trouvaient aussi les ministres et le garde des sceaux de l'Empire

avec sa simarre, l'assemblée nationale presqu'entière, escortée par le bataillon des Vétérans et par celui des Enfans, et précédée de son président, qu'entouraient les douze huissiers de la chaîne, imprimait à ce cérémonial le caractère le plus auguste : il semblait, en le voyant, que tout le peuple français des 83 départemens assistait en corps aux funérailles du plus éloquent des orateurs de la liberté. C'était un grand hommage décerné au génie comme par inspiration. Les électeurs, les députés des 48 sections, le département, la municipalité, les juges des tribunaux de Paris, les officiers municipaux de divers lieux circonvoisins, toutes les sociétés fraternelles et les clubs patriotiques de Paris suivaient l'assemblée nationale. La marche était fermée par un détachement considérable d'infanterie et de cavalerie.

Ce cortége, qui remplissait un espace de plus d'une lieue, marchait dans le plus grand ordre, au milieu d'une double haie de gardes nationaux et d'une foule innombrable de citoyens de tout sexe et de tout âge, éprouvant la douleur profonde qu'inspire une grande perte publique.

Après trois heures d'une marche religieusement silencieuse, on arriva à St.-Eustache. Le temple était entièrement tendu de noir. Un sarcophage était élevé au milieu du chœur. Lorsqu'on eut fait les prières usitées, M. Cérutti prononça un discours, dans lequel il considéra Mirabeau comme politique et comme législateur. En rappelant ses vertus civiques et les services qu'il avait rendus à la patrie, l'orateur fit verser des larmes à tous ses auditeurs. Après ce discours, le cortége se mit de nouveau en marche pour se rendre à Sainte-Geneviève. On arriva à minuit, et le corps de Mirabeau fut déposé auprès de celui de Descartes, dans le temple destiné à recevoir les restes des grands hommes.

La détermination que prit l'assemblée nationale de convoquer une autre législature, le 15 du mois d'avril, c'est-à-dire, treize jours après celui de la mort de Mirabeau, est peut-être, de tous les éloges qu'on a faits de cet homme extraordinaire, le plus délicat et le plus flatteur.

En terminant ce tableau, nous devons rappeler que, dans le bouillonnement des partis qui se formèrent depuis, on l'accusa d'un pacte impie avec la cour qu'il avait terrassée, de trahison envers la France qu'il avait servie ; et que l'ingratitude, foulant bientôt sa tombe, dispersa sa cendre sans pouvoir dévorer sa renommée. Le lustre qui l'environne est devenu le domaine des nations.

C'est à l'impartiale postérité seule qu'il appartient de mettre à leur véritable place les hommes publics qui, jetés dans des circonstances difficiles, ont nécessairement allumé contre eux beaucoup de haines et de vengeances, dont la gloire avait trop d'éclat pour ne pas exciter l'envie à fouiller calomnieusement dans leurs faiblesses. L'Angleterre n'a pas encore prononcé définitivement sur les fautes reprochées à Bâcon par ses contemporains. Ces fautes sont devenues de jour en jour plus douteuses ou moins graves ; de jour en jour la mémoire de cet homme célèbre s'agrandit et s'épure ; et l'orgueil national, supérieur à tous les partis, écarte maintenant avec impatience, les allégations vagues dont on chercherait encore à flétrir un si grand nom. Quand tous les nuages seront dissipés, quand toutes les préventions seront détruites, il sera permis de réclamer pour les cendres de Mirabeau la place qui leur est due au Temple de Mémoire. Peut-être quelque honneur sera accordé à ceux qui osèrent élever la voix pour défendre le génie ; d'autres voix s'élèveront pour demander l'anéantissement d'une loi dont il faut perdre le souvenir ; un grand acte de justice, que quelques années retardent encore, apprendra à la vertu, au talent persécutés, que le temps leur apportera des consolations et des jouissances, et que la postérité fut toujours la réparatrice équitable des injustices contemporaines.



N° 2.



MANEQUIN DU PAPE, BRULÉ AU PALAIS ROYAL
le 6 Avril 1791

CINQUANTE-UNIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

MANNEQUIN DU PAPE BRÛLÉ AU PALAIS ÉGALITÉ, LE 6 AVRIL 1791.

Ce fut deux jours après la mort de Mirabeau, tandis que le deuil dont se couvroient les Français trop crédules exprimoit foiblement leur douleur, et que les soupçons populaires accusoient des hommes alors célebres d'avoir, comme les soldats d'Alexandre, empoisonné leur maître pour envahir son héritage, ce fut le 4 avril 1791 que parut ce *Bref* si long-temps attendu, et qui devoit ranimer les espérances des ennemis de la tranquillité publique. Cette œuvre pontificale, annoncée dans plusieurs journaux, notamment dans celui rédigé par l'abbé *Royou*, étoit depuis long-temps en France avant qu'on eût osé la faire paroître. On craignoit avec raison que le peuple éclairé par les écrits de ces grands hommes que d'autres écrivains zélés mettoient tous les jours à son usage, ne tournât en ridicule les sophismes ultramontains, et que la *religion* ne perdît d'autant plus dans cette circonstance, que l'on avoit compté sur un triomphe plus éclatant. Mais, après qu'on eut *revu et corrigé* les fautes trop choquantes de la cour de Rome, le *bref* du pape sortit enfin *des presses de l'Ami du roi.* C'étoit le titre du journal dont nous venons de parler.

Le peuple n'eut pas besoin qu'on le fît appercevoir de la foiblesse d'une telle attaque : la platitude du style, la pauvreté des raisonnements, des menaces ridicules contre le clergé que l'on nommoit alors constitutionnel, ne devoient pas exciter d'autres sentiments que le mépris. Si l'écrit en eût valu la peine, on y eût répondu : on ne vouloit que l'oublier, on le brûla.

Avant de donner à nos lecteurs les détails de cette cérémonie, il est indispensable de joindre ici quelques observations. Il étoit sans doute bien douloureux pour tous les amis de l'ordre et de la morale de voir le chef suprême de la religion brûlé en effigie par un peuple toujours disposé à passer d'un excès à l'autre, et à confondre la religion avec ses chefs ou ses ministres. Il n'est pas douteux que le peuple ne peut se passer d'un culte ; et le plus grand crime des Hébert, des Gobel, et des Chaumette, a été sans doute d'avoir voulu démoraliser, et, si nous pouvons nous servir de ce terme, d'avoir cherché à *athéiser* la nation. Nous pensons que sans un

culte, on ne peut bien inculquer la morale, cette base de tous les gouvernements, encore moins la faire pratiquer à la multitude; elle ne peut s'élever, sans ce secours, à ces idées d'ordre et de convenances qui supposent un esprit exercé par la méditation. Il lui faut nécessairement un culte (nous ne disons pas des dogmes), des cérémonies qui le rappellent sans cesse à la morale, et lui en facilitent l'application : sans cela le peuple se perdra dans le vague de ses idées; il se laissera entraîner par le débordement de toutes les passions; il se créera des superstitions grossieres, et jamais vous ne l'amenerez à la pratique ferme et constante de ses devoirs par les abstractions d'une métaphysique subtile. Ce seroit donc une grande erreur de croire qu'il ne faut pas d'autre guide que celui des froids calculs de la raison pour tenir l'homme en société dans le sentier de la vertu. La police la plus sévere ne peut jamais suppléer au défaut de religion. Quel effet prodigieux ne produisent pas sur le peuple l'onction dans les discours d'un prédicateur sage, la morale douce et pénétrante qu'ils renferment, la décence de son extérieur, les chants simples, nobles, et touchants, de la religion, enfin cette réunion fréquente dans un même lieu de personnes de tout état, de tout âge, et de tout sexe, pour rendre graces à l'Éternel, et s'exciter réciproquement à la vertu! Mais l'impartialité sévere de l'histoire nous force aussi d'avouer que les chefs de la religion ont souvent abusé de leur pouvoir et des armes sacrées qu'elle leur mettoit entre les mains. Le fanatisme a trop souvent aiguisé ses poignards; et l'ambition, l'intérêt et la politique, ont, dans trop d'occasions, pris la place et les apparences d'un vrai zele et d'une piété sincere. On ne peut disconvenir qu'à une époque où le plus grand schisme venoit de s'élever en France entre les prêtres constitutionnels et les inconstitutionnels, le bref lancé par le souverain pontife ne fût une nouvelle pomme de discorde, un nouveau brandon de guerre intestine. On est encore forcé d'avouer que la meilleure arme qu'on pût lui opposer étoit la dérision et le ridicule. On doit gémir sans doute qu'on ait été forcé d'avilir ainsi aux yeux du peuple son premier pasteur, son premier pontife : peut-être même le silence et l'oubli auroient suffi; mais on conçoit que dans les commencements d'une révolution aussi orageuse, dans la premiere effervescence de toutes les passions, dans cette grande lutte entre tous les partis, il n'étoit guere possible qu'on usât de modération. Si l'on ne peut approuver ce qui se passa à ce sujet à Paris, on peut du moins avancer qu'il y avoit moins de mal à brûler un mannequin, qu'on n'en commet à Rome quand on plonge dans les cachots de l'inquisition, ou qu'on fait brûler dans un *auto-da-fé*, tant de victimes, quelquefois pour de légeres imprudences.

Quoi qu'il en soit, ceux qui avoient eu l'idée de brûler le mannequin du pape (1) le firent revêtir pontificalement et le conduisirent avec solemnité dans le palais Égalité. Là Gorsas lit un réquisitoire énonciatif des crimes de Pie VI, et conclut à ce que, *pour réparation d'iceux*, il soit livré aux flammes. On conçoit aisément que les défenseurs du papisme ni les amis du bon ordre n'oserent élever la voix dans ce jury public : les

(1) Au nombre et à la tête desquels étoit Gorsas auteur du journal intitulé *le Courier des 83 dép.*, depuis député, et qui a été assassiné sous la tyrannie de Robespierre.

conclusions de l'accusateur furent adoptées à l'unanimité ; et le mannequin pontifical, son bref à la main, et les journaux de l'abbé Royou, furent brûlés aux cris de joie et aux applaudissements du peuple rassemblé en foule pour voir ce joyeux *auto-da-fé*.

Les journaux du parti contraire ne manquerent pas d'écrire qu'indépendamment de l'outrage fait au chef visible de la religion catholique on avoit insulté gravement un *souverain* qui feroit de sa cause celle de tous les princes de l'Europe exposés à recevoir de nous de pareils traitements. Ils n'observoient pas, ce que nous disons néanmoins sans entendre approuver l'action en elle-même, que le peuple de Londres traîne tous les ans l'effigie du pape dans les rues, et qu'il finit par la pendre ou la brûler.

Il parut à la même époque une caricature qu'il est permis de rappeler dans ce tableau, où la nature du sujet nous force de déroger à la gravité de l'histoire. Le pape au milieu de sa cour, tenant devant lui un vase plein d'eau de savon, que l'abbé Royou faisoit mousser, formoit avec un chalumeau des bulles énormes que les cardinaux avec leurs chapeaux rouges, et les tantes de Louis XVI avec leurs éventails, dirigeoient contre la France. Le souffle seul du génie de la nation française suffisoit pour détruire cet ouvrage fragile.

Telle est peut-être l'image la plus fidele de la puissance des papes. Foible dans son origine, rapide dans son accroissement, mais n'étant composée que d'éléments périssables, le souffle de la raison a dû l'anéantir. C'est sans doute à la prescience qu'ils en avoient que l'on doit attribuer les persécutions qu'ils exercerent toujours contre les hommes de génie. Enveloppés de superstition dès leur naissance, quelle heureuse organisation, quels dons de la nature, et quelle éducation particuliere ne falloit-il pas à ces hommes extraordinaires pour échapper aux insinuations, aux préjugés si faciles à retenir dans le jeune âge! Et lorsque, volant de leurs propres ailes, ils osoient fixer l'astre qui les offusquoit, les mille bras du papisme, dont le pouvoir s'étendoit par-tout où l'on suivoit sa foi, saisissoient l'audacieux qui avoit porté la main à l'*arche du Seigneur*. Persécuté sans relâche, quand la mort ou les cachots n'étoient pas le prix de son courage, il n'avoit d'autre garant de sa sûreté que de se démentir ou de se taire.

On peut donc être surpris que la vérité, qui devoit être si fatale à toutes les superstitions, ait pu traverser les siecles entourée des bûchers de l'inquisition, et retenue dans les entraves que lui donnoient les rois, et poser enfin dans notre âge la borne où se briseront toutes les erreurs des hommes. C'est à l'invention de l'imprimerie, le plus beau présent que pût recevoir la société humaine, que sont dues les premieres vérités qui furent répandues sur la puissance pontificale; et les papes eux-mêmes prirent le soin de détromper ceux qui étoient dans l'illusion sur leur compte. Mais, hélas! chez les foibles humains le mal est toujours à côté du bien. En détruisant la superstition, on risque de saper la religion, et d'ôter au peuple sa morale et son plus grand frein.

L'enfance de la papauté n'avoit vu que des hommes adroits qui, profitant du renom que donnoient à leur secte les martyrs qu'elle avoit eus et la crédulité des empereurs qui l'avoient embrassée, cherchoient à établir ce pouvoir spirituel que leur fondateur leur avoit légué sur l'univers. La ferveur des missionnaires, l'éloquence du prosélytisme, l'exemple des empereurs, et la propension naturelle qui porte l'homme à imiter ceux qu'il voit au-dessus de lui, tout concourut à faire adopter le christianisme dans l'empire. Cependant les évêques de Rome profiterent de la faute qu'avoient commise les

empereurs en transportant leur résidence à Constantinople. Restés à Rome avec un préfet qui étoit chargé de l'autorité civile, maîtres des esprits du peuple, ils ne tarderent pas à s'immiscer dans le gouvernement; et quand les attaques réitérées des brigands du nord eurent enfin abattu et morcelé cet empire colossal, au milieu de la confusion qui suivit cette chûte, quand on ne connoissoit plus de possesseur légitime, les papes se trouverent maîtres *spirituels* et *temporels* de la ville de Rome. Il falloit prévenir cependant les réclamations des princes qui, en usurpant le titre des empereurs romains, croyoient avoir droit à leur succession. Alors le génie ecclésiastique se déploya tel qu'il s'est toujours montré depuis: les menaces, la force, furent mises en usage. Ce n'est qu'au sentiment de leur impuissance que l'on dut la soumission qu'ils montrerent aux empereurs français, et l'obligation qu'ils s'imposerent de n'être nommés que par leur consentement. Mais ils jeterent dès-lors les fondements des droits qu'ils ont affectés depuis sur toutes les têtes couronnées, en forçant Charlemagne à venir recevoir de leur main la couronne impériale.

Avides de domination, ils se firent céder par cet empereur une partie des dépouilles des rois lombards : c'est ce fameux *patrimoine de Saint Pierre* qu'une *donation céleste* et les concessions répétées de plusieurs empereurs leur assurerent bien moins que leur perfidie et les torrents de sang dont ils l'inonderent. L'histoire des papes n'offre que des scenes de ce genre jusqu'à la fin du seizieme siecle : mais malgré toutes les horreurs, malgré les crimes de toute espece dont se souillerent les pontifes qui ont porté la tiare, c'est encore moins cet effrayant tableau de leurs forfaits, que l'abrutissement où leurs dogmes ont plongé l'esprit humain, qui doit faire regarder le papisme comme le plus funeste des fléaux qui ont désolé l'univers.

Un des caracteres distinctifs du suprême pontificat a été l'ignorance. A peine dans cette liste immense de vieillards couronnés en trouve-t-on quelques uns qui n'aient pas déshonoré l'espece humaine par leur stupidité autant que par leurs crimes. Il faut l'attribuer sans doute en partie au système électif, qui fait que l'on choisit le plus ignorant pour le gouverner avec plus de facilité, de même que le plus vieux afin d'occuper plutôt sa place. Mais Léon X, le seul pape qui ait attaché son nom à une époque glorieuse de l'histoire, fut beaucoup moins grand que les circonstances qui l'entourerent; sans les grands hommes de son temps, Léon seroit oublié : et dans ces derniers temps un ouvrage assez médiocre (les Lettres de *Ganganelli*) n'a dû son succès éphémere qu'à l'étonnement qu'eut l'Europe entiere de voir qu'un pape savoit écrire. L'histoire de France sur-tout rappelle à chaque instant les entreprises des papes sur l'autorité de nos rois (1). Combien de fois les parlements n'ont-ils pas été obligés de s'opposer aux foudres du Vatican! Ce fut pour éteindre l'embrasement dont ces foudres menaçoient de nouveau la France à cette époque qu'on se crut autorisé à brûler en effigie, aux yeux d'un peuple immense, le souverain qui se permettoit encore de les lancer.

---

(1) N'ont-ils pas mis, par leurs bulles fulminantes, un de nos monarques, et tout le royaume, *en interdit !*

N° 52



Prieur inv. & del. — Berthault sculp.

ENTRÉES DES BARRIERES LIBRES

le premier Mai 1791

CINQUANTE-DEUXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

SUPPRESSION DES BARRIÈRES ET DES DROITS D'ENTRÉE, LE 1er. MAI 1791.

Un décret de l'assemblée constituante, rendu le 20 février 1791, fixa au 1er. mai suivant l'ouverture des barrières de Paris et la suppression des droits d'entrée. Ce décret offrait trop d'avantage au peuple pour ne pas être vivement combattu par le parti de l'opposition. Après avoir épuisé en vain tous ses artifices pour éluder cette loi bienfaisante, il y consentit subitement, et proposa même qu'elle fût exécutée dès le lendemain. Il savait que le moyen le plus sûr de rendre nuls ou nuisibles les effets d'une loi sage, est d'en brusquer l'exécution. Mais l'assemblée nationale aperçut le piége qu'on lui tendait; et le peuple de Paris, content de s'être vu rendre justice, attendit en paix l'époque fixée par ses représentans.

Le lendemain on répandit le bruit que les habitans du faubourg Saint-Antoine voulaient incendier les barrières. Cette semence de désordres adroitement jetée fut encore étouffée par la sagesse des citoyens. On ne peut que louer leur modération dans cette circonstance. Depuis long-temps le peuple ne souffrait qu'avec impatience cette fouille inquisitoriale, et souvent indécente, établie à l'entrée de chaque ville, et dont Paris éprouvait surtout les vexations. Avant même que la Bastille fût prise et qu'il eût recouvré ses droits, les premiers antres du despotisme ministériel qu'il attaqua, ce furent les barrières. Quelques-unes furent brûlées alors; et les agens de la ferme auraient peut-être bien voulu qu'à l'époque de leur suppression légale on eût renouvelé ces excès, afin que ces nouveaux abus fissent rétablir les anciens.

Le 1er. mai, qui apportait ce complément à la liberté des Parisiens, la musique de la garde nationale fit de grand matin le tour des murs de Paris. La gaieté qui régnait sur tous les visages annonçait un jour de triomphe. Les airs patriotiques, répétés à chaque barrière, produisirent l'effet des trompettes de Gédéon sur les murs de Jéricho. Des chariots remplis de boissons et de comestibles entrèrent, pour la première fois, francs de visites et de taxes; on les couronnait de chêne et de laurier, symbole de leur liberté nouvelle. On forma des danses joyeuses aux barrières pendant toute la journée;

et Bacchus, pour prix de la liberté qu'il venait de recevoir, prodigua ses dons à ces orgies patriotiques.

Un écrivain de ce temps-là disait qu'il ne voyait que les galériens, les traiteurs et les bourreaux qui pussent se plaindre de ce décret. En effet, il serait difficile de calculer le nombre des malheureux que l'avidité des employés a ruinés ou fait périr dans les fers et sur l'échafaud. Les habitans des villes n'ont guère moins souffert des liqueurs falsifiées qui entraient dans leur consommation; la litharge, les dissolutions métalliques, les végétaux mal-sains employés par le marchand pour l'indemniser des droits qu'il était forcé de payer, formaient, avec un léger mélange de vin naturel, la boisson habituelle des citoyens. La plupart de leurs maladies en étaient la suite, les figures pâles et hâves des Parisiens attestaient aux yeux la mauvaise qualité des liqueurs que leurs guichetiers avides voulaient bien laisser entrer dans leur vaste prison. L'ivresse enfin, qui, lorsqu'elle n'est pas outrée, devient dans les pays de vignobles un innocent oubli de la raison, un rêve joyeux, était pour l'habitant de Paris un état de souffrance, d'abrutissement, et souvent même de mort, causé par la qualité des boissons bien plus que par leurs excès.

Si à ces maux physiques on veut joindre les maladies morales dont les droits fiscaux étaient l'origine, si l'on se rappelle cette multitude de mercenaires toujours armés contre leurs concitoyens, intéressés à les trouver coupables, ayant le droit odieux de leur faire subir un honteux examen, de scruter leurs personnes et leurs demeures, de disposer, sur leur simple témoignage, de leur liberté, de leur vie; si l'on considère combien la morale publique était blessée par les efforts des marchands pour tromper les acheteurs, quelle défiance affreuse devait exister entre tous les membres de l'État, à combien d'injustices et de crimes ces droits oppressifs ont servi de prétexte, que de tentatives on a faites pour s'y soustraire, quelles cruelles représailles ils ont souvent causées; on conviendra que les décrets qui supprimèrent la gabelle, les octrois et les fermes, effacent la moitié du traité des *délits et des peines*.

Ceux qui n'ont point vu jusqu'à quel point de perfidie les opposans de l'assemblée constituante poussaient leurs efforts contre les lois les plus justes, ne croiront jamais qu'une des objections qu'on présenta contre l'abolition des droits d'entrées, était la ruine des *contrebandiers*. La postérité, plus heureuse que nous, aura même besoin qu'on lui explique ce mot et cette objection hypocrite. Quand elle saura que le contrebandier, poussé par son intérêt et non par la haine de l'oppression, correspondait avec les ennemis de l'État; qu'au mépris de toutes les lois il y introduisait des objets prohibés; que ne voyageant que la nuit et n'ayant d'asiles que les forêts et les cavernes, il ne différait des brigands que par la manière de voler; quand elle saura que ses armes n'étaient pas toujours tournées contre ses persécuteurs, qu'elles ont sacrifié plus d'une fois le citoyen paisible dans la crainte qu'il ne devînt un témoin indiscret, et que cet état continuel de violence et de guerre conduisait presque toujours son malheureux auteur aux galères ou à la potence; elle ne concevra pas que des représentans préférassent d'exercer leur sensibilité sur des gens qui violaient journellement les lois, plutôt que sur les malheurs sans nombre dont la conservation de ces droits était cause. Réclamer en faveur des contrebandiers contre ce décret qui met fin à la contrebande, c'était la même chose que de se plaindre au nom des voleurs que la gendarmerie les empêche de continuer leurs brigandages.

Si l'on remontait à l'origine de tous les *droits* et qu'on cherchât l'étymologie de ce mot, on verrait qu'il n'a été appliqué qu'aux inventions les plus odieuses de la fiscalité, et qu'on semblait leur avoir donné un nom plus respectable en raison de leur injustice;

on verrait, comme dans tous les autres abus, les ministres se réunissant pour pressurer le peuple, exiger de lui une partie des fruits de la terre en récompense de la protection qu'il devait en recevoir. Ces redevances, bientôt converties en argent, furent étendues à l'entrée des villes, et surtout de celles qu'habitaient les princes. Quand la moindre bourgade était revêtue de fossés et de murailles, et gardée par les soldats des rois ou des grands seigneurs, il leur était difficile de tenir dans leur dépendance les citoyens des villes qu'ils pouvaient affamer, et ceux des campagnes qui avaient besoin d'être habillés par ceux qu'ils nourrissaient. Quand le régime féodal fut tout-à-fait anéanti; quand des marchés infâmes, des cessions, des rétrocessions, eurent fait passer les droits des seigneurs entre les mains des rois; les ministres, pour les conserver, pour les augmenter à leur gré, enveloppèrent la France d'une armée de commis, aussi nombreuse que celle qui combattait les ennemis de l'État, avec cette différence que celle-ci était digne d'estime, tandis que ni le mépris de la mort ni l'amour de la gloire n'étaient les motifs de l'autre, et que des vexations impunies contre des citoyens paisibles composaient tous ses exploits.

Il est curieux d'apprendre le seul objet qui n'était pas imposé dans cette nomenclature odieuse de taxes sur tout ce qui était utile à l'humanité, et où il est fort étonnant que l'on n'ait pas compris l'homme lui-même. Une loi du temps de Saint-Louis nous apprend que tout *joculateur*, entrant à Paris avec un singe, sera quitte de tous droits en le faisant jouer et danser devant le péage. De là vient le proverbe : *Payer en monnaie de singe, en gambades.*

Lorsqu'il n'exista plus de barrières, on demanda ce qu'on ferait de ces murailles qui ne défendaient point contre l'ennemi, et qui ne semblaient avoir été élevées que pour ôter la jouissance d'un air libre aux prisonniers qu'elles renfermaient. Ce qu'on peut faire de mieux sans doute est de les abattre, et de rendre aux Parisiens la liberté de sortir de leur ville chacun par l'endroit qui leur conviendra le mieux. Quant aux quatre-vingt-seize bâtimens des barrières, presque tous construits avec recherche, même avec luxe et dans des formes totalement disparates avec leur destination première, un décret de la Convention les a consacrés à retracer les victoires et les conquêtes de nos glorieuses campagnes. C'est à l'art, c'est au génie à célébrer dignement ceux qui ont si bien défendu la liberté. Toutes nos armées sont triomphantes, toutes les avenues de la ville centrale porteront leurs trophées, et le seul droit d'entrée que l'on exigera désormais à Paris sera le tribut d'admiration et de reconnaissance que méritent nos guerriers. C'est ici le cas de présenter à nos lecteurs quelques réflexions sur les droits d'entrée en général. Autant ils sont odieux et oppressifs dans l'intérieur, autant il faut avouer qu'ils sont indispensables sur les frontières; ou il faudrait renoncer aux impôts indirects qui sont le seul moyen non seulement d'atteindre les capitalistes, et de faire contribuer les objets de luxe, mais encore de faire tomber une partie des impôts sur les étrangers. Aussi les meilleurs économistes s'accordent-ils à convenir qu'on ne peut se passer d'impôts indirects, sauf à percevoir ces droits sur la frontière.



Arrestation de Louis seize à Varennes.
le 22 Juin 1791.

CINQUANTE-TROISIÈME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

ARRESTATION DE LOUIS XVI A VARENNES, LE 22 JUIN 1791.

La mort de Mirabeau, en ôtant un appui précieux à la cour, ne changea rien au système qu'elle avait suivi jusqu'alors. Réduite depuis long-temps à dissimuler, et son parti ne pouvant plus lutter avec avantage contre les patriotes, il lui restait une ressource, trop pernicieuse pour nous, celle de soudoyer les défenseurs les plus célèbres de la cause populaire, et de s'en faire des appuis d'autant plus puissans qu'ils paraissaient haïr la cour tout en servant ses intérêts. Mirabeau n'avait pas su résister à l'appât de l'or; et plusieurs de ceux qui partagèrent avec lui la faveur populaire et l'opinion publique ne se montrèrent pas plus dignes du peuple, qu'ils avaient feint de défendre pour le mieux tromper. Dès-lors fut concerté entre eux et le conseil des Tuileries le projet de départ du roi, dont l'exécution ne fut différée jusqu'au mois de juin que par les obstacles que le peuple lui-même opposa, notamment dans la journée du 18 avril, à tout ce qui pouvait éloigner de Paris Louis et sa famille. Ce retard ne fut pas perdu pour la cour : la plus adroite dissimulation remplaça les répugnances qu'elle avait témoignées jusqu'alors; la conduite privée de Louis XVI et de sa femme semblait respirer la franchise et l'attachement le plus sincère à la constitution; enfin, pour détruire l'ombre même du soupçon sur ses sentimens, Louis adressa à toutes les puissances étrangères une déclaration officielle, où *l'acceptation libre qu'il donnait à la nouvelle forme de gouvernement, et son serment irrévocable de la maintenir*, étaient exprimés de la manière la plus énergique. Qui n'eût cru qu'il parlait de bonne foi? mais il ne le faisait pas volontairement, et il se soumettait à l'empire des circonstances.

Le 21 juin, à sept heures du matin, des gens de service aux Tuileries s'aperçurent que Louis XVI et toute sa famille s'étaient évadés pendant la nuit. En quelques minutes cette nouvelle fut sue dans tout Paris. On y apprit presque en même temps que Monsieur était aussi parti du Luxembourg avec sa femme. Il avait pris un autre chemin que son frère : il fut plus heureux que lui; et l'on sut, quelques jours après, qu'il était arrivé à Mons. On pouvait s'attendre, et la cour avait cru que la consternation saisirait un peuple immémorialement habitué à posséder ses rois auprès de lui, et renommé si long-temps par son amour pour eux : mais il en arriva tout autrement.

La manière dont la nouvelle de cette fuite, qui paraissait alors d'une si haute impor-

tance, fut reçue du peuple entier, prouva que son caractère était changé, et que déjà naissaient en lui les germes de l'énergie républicaine. L'étonnement frappa d'abord tous les citoyens : ils se regardaient en silence ; ils ne concevaient pas que l'on eût pu violer des promesses aussi saintes, des engagemens aussi authentiques. A ce mouvement de surprise succéda l'indignation d'un peuple généreux, trompé dans sa confiance et voulant s'en venger ; irrité de la trahison, mais non pas aveuglé par sa colère ; fier du sentiment de ses forces, mais pourtant se laissant conduire par les mains habiles qui devaient les diriger. Le tocsin, le canon d'alarme, la générale, se firent entendre ; les boutiques furent fermées, et les piques du 14 juillet et du 6 octobre reparurent.

Le peuple s'était porté en foule aux Tuileries et au Luxembourg ; il remplissait ces appartemens magnifiques dont l'aspect lui avait toujours été interdit. Cette rare modération, cette vertu sublime qui caractérise en tout temps le peuple quand il n'écoute que son instinct, quand il n'est pas poussé par des agitateurs, le suivirent encore dans cette journée au milieu des richesses que le désordre d'un départ avait abandonnées dans les appartemens. Aucun vol ne fut commis, aucune violence ne fut exercée contre ceux que l'on pouvait le plus légitimement soupçonner d'avoir favorisé cette fuite ; pas même contre M. de Lafayette, dont la négligence seulement pouvait passer pour un crime : le peuple protégea aussi M. Cazalès, qui avait été reconnu, malgré son déguisement, sur le quai Voltaire ; partout enfin il se montra grand, généreux, digne de lui.

Le département, la commune, les sections, s'étaient réunis ; les personnes suspectes avaient été arrêtées, les carrières visitées, la plate-forme de Montmartre occupée. Des courriers furent expédiés sur toutes les routes, principalement sur celle de Senlis, que l'on annonçait avoir été prise par les fugitifs.

Leurs images furent abattues et foulées aux pieds, leurs noms effacés de toutes les enseignes ; et le mot *royal*, imprimé à toutes les institutions utiles, fut remplacé dans un instant par la substitution du mot *national*.

Les assemblées primaires continuèrent tranquillement le dépouillement de leurs scrutins ; la vente des biens nationaux n'éprouva aucune interruption, et le jour même deux maisons furent vendues le double du prix de leur estimation ; les Français, renouvelant ainsi l'exemple que donnèrent deux citoyens romains, dont l'un mit en vente et l'autre acheta le champ où campait Annibal, non loin de Rome.

Que faisait cependant l'assemblée constituante ? Au milieu de ces grandes circonstances elle semblait délibérer avec calme et dignité. Le sang froid qui paraissait le même dans tous ses membres n'avait pas dans tous la même cause. Le parti vraiment patriote pensait que le départ du roi faciliterait l'achèvement de la révolution : les Orléanistes étaient du même avis ; mais leur chef voyait avec peine sa proie prête à lui échapper. La minorité de la noblesse, qui avait favorisé cette évasion pour achever la constitution au gré du trône, se félicitait du succès de sa ruse, et avait peine à cacher sa joie sous le masque du courage et d'une fermeté républicaine. Le *côté droit* seul, si turbulent peu de jours auparavant, était muet de surprise et de crainte. Il tremblait d'être sacrifié par le peuple, qui avait tant d'autres injures à venger ; il restait en observation : et le reste de l'assemblée, quoiqu'agitée de sentimens très-divers, offrait l'aspect d'une unanimité imposante. Mais une de ses opérations apprit bientôt aux hommes clairvoyans la foi qu'ils devaient ajouter à ces apparences.

On avait apporté à l'assemblée nationale une *Déclaration du roi aux Français à sa sortie de Paris*, dans laquelle il protestait formellement contre tous les actes qu'il avait été forcé de faire depuis le 14 juillet 1789. L'assemblée y répondit par une adresse où, tout en incriminant le chef du pouvoir exécutif, elle fit pressentir au peuple « que la

» générosité pouvait faire oublier des attentats ;... que si le despotisme tentait encore » de soumettre les Français, un affreux triomphe ne lui donnerait que des ruines... ».

Cependant les fugitifs s'avançaient vers les frontières, et leur marche concertée avec M. de Bouillé, qui avait distribué des troupes à tous les relais depuis Châlons-sur-Marne, semblait ne devoir éprouver aucun obstacle. Ils voyageaient eux-mêmes dans une telle sécurité, que Louis descendit souvent de voiture, et s'entretint avec tous ceux qu'il rencontra.

Ce furent les mouvemens des troupes qui donnèrent les premiers soupçons. M. de Bouillé avait annoncé depuis quelques temps qu'il allait former un camp à Montmédi : on avait tracé des lignes autour de cette place, dix-huit mille rations de pain y avaient été commandées ; et les régimens étrangers de l'armée s'avançaient sur tous les points pour occuper le chemin entre Châlons et Montmédi, et pour se réunir sur cette dernière ville, après avoir couvert le passage des voitures, que l'on disait chargées d'un trésor. Drouet, maître de poste à Sainte-Ménéhould, crut remarquer de la ressemblance entre l'effigie du roi peinte sur un assignat de 50 liv. et la figure d'un homme assis sur le devant d'une des voitures. Un détachement de dragons qui était arrivé la veille lui avait déjà donné quelques soupçons ; ils s'étaient accrus à la vue de plusieurs courriers extraordinaires et de l'air mystérieux dont le commandant du détachement leur avait parlé : mais ils se tournèrent en certitude presque aussitôt après le départ des voitures. On voulut faire monter les dragons à cheval pour les suivre. Drouet crie aux armes, fait battre la générale, annonce à toute la ville que c'est le roi qui vient de passer, invite la garde nationale à empêcher les dragons de le suivre, et se met avec M. Guillaume, commis du district, à courir après les voitures.

En passant à Clermont ils trouvèrent la ville dans le même trouble. M. de Damas, de concert avec M. de Bouillé, y était arrivé le 20 avec un escadron du treizième régiment de dragons ; et les citoyens n'avaient pas vu sans inquiétude ces militaires se munir de pierres à feu. Après le passage des voitures, les officiers de ce corps étaient allés éveiller les dragons et leur commander de monter à cheval sur-le-champ. Ce départ précipité alarma les esprits : les corps constitués l'envoyèrent représenter au colonel, et lui firent demander en outre les ordres dont il était porteur. M. de Damas donne de mauvaises raisons, et persiste à vouloir faire partir sa troupe qui était déjà rangée en bataille. Les officiers municipaux s'adressent aux dragons et les conjurent de rester à Clermont. M. de Damas donne l'ordre du départ ; les dragons ne bougent pas. Alors s'élève de tous côtés le cri de *vive la nation !* qui est répété par les soldats. M. de Damas désespéré s'enfuit à toute bride vers Varennes. MM. Drouet et Guillaume y étaient arrivés avant lui et presque aussitôt que les voitures.

Il était onze heures du soir, il faisait très-noir, tout le monde dormait à Varennes. Les voyageurs attendaient que les chevaux de poste fussent mis, et pressaient extraordinairement leur départ. M. Drouet prévient Leblanc, l'aubergiste du Bras d'Or ; il l'envoie avertir M. Sausse, procureur de la commune ; et lui-même, suivi de son compagnon, va placer en travers du pont de Varennes une grosse voiture chargée de meubles ; il y joint plusieurs charrettes qu'il va chercher, et embarrasse tellement le chemin qu'il devient impossible aux voyageurs d'y passer.

Il était déjà minuit. Les voitures s'avancent : le maire, le procureur de la commune, le commandant de la garde nationale, demandent les passe-ports des voyageurs. Après quelque résistance, la reine en présente un signé *Louis* et *Montmorin*, par lequel la baronne de *Korff* est autorisée à emmener deux enfans, une femme et un *valet-de-chambre*, *etc.* : c'est ce dernier titre que Louis avait choisi. M. Drouet représente que l'on doit se défier

d'une *étrangère* qui a le pouvoir de se faire accompagner par des régimens de dragons et de hussards : M. Sausse conclut qu'il est trop tard pour viser le passe-port ; il engage les voyageurs à passer la nuit à Varennes, et leur offre sa maison ; ce qu'ils acceptent.

M. Sausse, marchand chandelier, fait passer à travers sa boutique et monter dans une petite chambre cette famille qui, la veille, occupait un palais immense. Louis XVI demande à boire et cause avec son hôte. Celui-ci sortait de temps en temps sous prétexte de calmer le tumulte; et Louis, qui prenait beaucoup de plaisir à sa conversation, le pressait toujours de revenir.

L'alarme était générale dans la ville. La garde nationale s'occupait à placer des postes, à défendre les entrées; on formait des barricades avec des pièces de bois, avec des voitures ; on plaçait du canon sur la route de Clermont. Arrive un détachement de hussards : le commandant veut parler *au roi* et le garder; et, sur le refus qu'il reçoit, il cherche à forcer le passage. Alors M. Drouet crie d'une voix énergique : *Canonniers, à vos rangs* ! Les canonniers font avancer leurs pièces : elles étaient vides, mais la bonne contenance de ceux qui les servaient en imposa aux officiers.

Les gardes nationales des environs arrivaient avec affluence. M. Sausse, qui n'attendait que cela pour déclarer au roi qu'il était jour et qu'il fallait retourner à Paris, rentre dans sa chambre et fait quelques tours avec lui. Il y avait dans cette chambre un portrait de Louis XVI : M. Sausse, en le lui montrant, lui dit : *Sire, voilà votre portrait.*

Il était inutile de feindre. Louis crut réussir en suppliant : il employa les prières les plus touchantes pour engager M. Sausse à le laisser partir pour Montmédi; il lui offrit les plus grands avantages pour sa ville et pour lui-même ; il se remit entre ses mains avec toute sa famille : Antoinette, tenant son fils dans ses bras, se jeta à ses genoux. Tout fut inutile ; ce citoyen sut résister aux pleurs comme à l'appât des richesses.

Louis persistait à ne point retourner à Paris, comptant toujours sur les troupes de M. de Bouillé. En effet, le fils de cet officier-général paraît avec un second détachement de hussards. Ceux qui étaient dans la ville faisaient des mouvemens qui inquiétaient les citoyens; cinq dragons, au même instant, traversent Varennes au grand galop. L'imminence du péril décida le succès. L'artillerie fut pointée sur les hussards, qui demandèrent un chef pris dans la garde nationale : ceux qui arrivaient furent repoussés ; des chevaux, des voitures furent fournis par les citoyens de Varennes; et, le 22 juin à dix heures du matin, le roi, protestant toujours qu'il avait voulu se rendre à Montmédi, qu'il n'avait pas dessein de quitter la France, repartit pour Paris avec toute sa famille.

N° 54



Retour de Varennes. Arrivée de Louis seize à Paris,
le 25 Juin 1791

CINQUANTE-QUATRIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

RETOUR DE LOUIS CAPET DE VARENNES A PARIS, LE 26 JUIN 1791.

L'ASSEMBLÉE constituante avoit envoyé au devant de Louis Capet trois commissaires pris dans son sein, chargés *de protéger la personne du roi, de l'héritier présomptif de la couronne, et spécialement de veiller à ce que le respect dû à la dignité royale fût maintenu :* expressions serviles qui ne faisoient que trop présager les malheurs dont elles furent suivies. Quand on reporte sa pensée sur l'époque de la fuite de Louis, quand on se rappelle quelle dignité montra la France à cette nouvelle, et que ce peuple, qui sait toujours donner à la vérité les traits de la plaisanterie, disoit le 23 juin, *Nous avons passé la nuit sans roi, et cependant nous avons bien dormi*, on reproche amèrement à l'assemblée constituante de n'avoir pas dès lors décrété la république, puisqu'elle sembloit provoquée par l'opinion du peuple et par l'indignation que lui inspiroit une si lâche trahison.

Ces sentiments furent manifestés dans toute leur énergie aux commissaires de l'assemblée constituante, parmi lesquels on avoit eu soin de placer un des principaux chefs du parti vendu à la cour. Louis n'avoit marché depuis Varennes qu'au milieu d'une troupe immense de gardes nationaux, armés de piques, de fusils, traînant après eux des canons, et répétant à chaque pas, *Vive la nation! à bas les aristocrates! à bas les traîtres!* Ce voyage qui fut plus instructif pour Capet que ceux où il avoit reçu tant de fois des témoignages de bassesse et d'adulation, fut une des raisons qu'il allégua lors de son acceptation perfide de la constitution : il lui avoit servi, disoit-il, à connoître l'assentiment des Français à la nouvelle forme du gouvernement.

Ce fut à Épernay qu'il fut joint par les commissaires de l'assemblée. Il avoit avec lui dans sa voiture sa femme, son fils, sa fille, sa sœur, et la gouvernante de son fils; sur le siege étoient trois ci-devant gardes du corps, Valory, Dumoustier, et Maldent, déguisés en postillons. Les commissaires firent lecture aux fugitifs du décret qui établissoit leur mission. Louis répondit en peu de mots, et témoigna sa *sensibilité* à l'attention de l'assemblée pour la sûreté de sa personne et le maintien du respect dû à la dignité royale. On se remit en marche jusqu'à Dormans, où s'arrêta la nombreuse infanterie qui accompagnoit les voitures. Elles ne furent plus

escortées que par des cavaliers, qui permettoient de mettre dans la marche une rapidité que faisoit croire nécessaire le bruit qui se répandoit qu'on poursuivoit Louis et qu'on vouloit lui couper le passage. Ces rumeurs étoient sans fondement. Bouillé n'étoit même pas allé jusqu'à Varennes pour délivrer son *maître* dont il avoit appris l'arrestation; la peur saisit ce héros, qui écrivoit quelques jours après à l'assemblée nationale une lettre menaçante (datée de Luxembourg), où il promettoit de ne pas laisser *pierre sur pierre à Paris*. De retour à Stenay il demanda la route de l'abbaye d'Orval, et s'enfuit sur les terres de l'Empire avec Klinglin et d'Offeyse, tous les deux maréchaux de camp et ses dignes collegues en trahison.

Pendant que le peuple se montroit si grand dans toutes les parties de la France, les traîtres qui avoient spéculé sur la fuite de Capet, et dont les projets avoient été déjoués par la vigilance des citoyens, tâcherent du moins de tirer des circonstances le meilleur parti possible. Montmorin, ministre des affaires étrangeres, fortement accusé de complicité avec les fugitifs, puisqu'il avoit signé les passe-ports de la prétendue *baronne de Korff*, fut déclaré *irréprochable* par l'assemblée; mais l'opinion publique ne sanctionna pas cette décision.

Un autre décret bien plus étrange fut celui qui suspendit indéfiniment les assemblées électorales. Dans ces moments d'effervescence où l'indignation contre un *roi* conduisoit à la haine contre tous ceux qui portoient ce titre, on craignit que les choix du peuple ne tombassent que sur le petit nombre de ceux qui se prononcerent dès lors pour le gouvernement républicain, et que les mandats des nouveaux députés ne portassent pas expressément la conservation de la dignité royale : les meneurs de l'assemblée constituante aimerent bien mieux se donner le temps de ramener les esprits à des sentiments plus monarchiques, d'opprimer ceux qui seroient trop indociles, de *reviser* la constitution, et de ne quitter la place que quand l'esclavage auroit été établi, de la maniere la plus à craindre pour le peuple, par le moyen des lois.

Un décret précédemment rendu défendoit au *roi* de s'éloigner à plus de vingt lieues du corps législatif. On s'attendoit que l'infraction de cette loi alloit ranger Capet dans la classe des simples citoyens et qu'il seroit mis en jugement; le vœu du peuple le demandoit : mais cette assemblée, assez hardie pour violer les droits des Français, n'osa pas prendre sur elle de punir un roi perfide. Le décret qui établit une garde aux Tuileries après le retour de Louis ne lui ordonnoit que *de veiller à sa sûreté et de répondre de sa personne;* et même, quand ce décret fut rendu, quelques applaudissements s'étant fait entendre à la lecture de l'article qui concernoit la garde donnée à Louis Capet, le président réprimanda sévèrement ces citoyens qui applaudissoient jusqu'à l'apparence de l'égalité.

L'assemblée décida (et ce fut tout ce que le peuple gagna dans cet évènement) que ses décrets auroient force de loi, *quoique non revêtus de la sanction royale.* A présent que l'esprit public a fait des pas rapides en législation et que le peuple sait apprécier et exercer ses droits, un pareil triomphe paroît une plaisanterie; mais si l'on songe aux circonstances et aux partisans nombreux qu'avoit alors la royauté, cette victoire sur eux ne semblera pas indifférente. On compte avec plaisir les pas d'un enfant qui sort du berceau.

Mais si les législateurs ne se montrerent pas dignes de leur mission ni des circonstances qui les environnerent, le peuple (presque toujours plus grand que ceux qui le gouvernent) persévéra dans l'attitude majestueuse qu'il avoit prise le 21 juin. Aux passions fortes que ce nouvel évènement lui avoit données se joignoit toujours son caractere de gaieté, de plaisanterie, qui le rendoit très redoutable, sans aucune apparence de rudesse ni de férocité. La séance permanente de l'assemblée, qui dura depuis le départ de Capet jusqu'à son retour, fut souvent interrompue par des scenes

pittoresques et du plus grand intérêt, que formoient successivement toutes les classes de citoyens qui venoient exprimer leur amour pour la liberté, leur haine pour les traîtres, et leur desir bien prononcé de les voir punir. Parmi les tableaux piquants et vraiment dignes d'observation que présenta cette époque, on doit compter celui de la garde nationale parisienne, qui vint à l'assemblée le 23 juin témoigner son indignation contre le tyran fugitif, ayant à sa tête un chef qui avoit le plus contribué à son évasion. Elle prêta le nouveau serment qui avoit été décrété, et cent mille voix répéterent aussitôt au dedans et au dehors de la salle : *Nous le jurons! nous jurons d'aller vaincre aux frontieres!* Toute la garde nationale traversa la salle dans une attitude fiere et tranquille : une quantité innombrable de citoyens entrerent avec elle et manifesterent la même énergie. Leur cri étoit, *Vive la nation et la loi!* Ils préludoient à ces temps peu éloignés où le nom odieux de *roi* ne devoit plus souiller nos cris de joie et nos chants de liberté. Une musique guerrière, placée sur les bancs vuides, ne cessoit de jouer l'air joyeux *ça ira*, qui mêloit un air de gaieté aux accents religieux du patriotisme. Plusieurs citoyens passerent en élevant leurs enfants sur leurs bras, et les dévouant dès l'âge le plus tendre au service de la patrie. On distingua dans cette marche les Forts de la halle, armés de fusils, avec leur habit ordinaire, s'avançant dans un ordre et une contenance imposante, et les boulangers précédés d'un pain au bout d'une pique. Cette marche dura trois heures, et ne cessa d'exciter dans toutes les ames le plus vif attendrissement et les plus hautes espérances.

Cependant le cortege *royal* s'avançoit vers Paris. Il étoit parti de Meaux le 26 à six heures du matin, et trouva la garde nationale parisienne à Bondy. Cette troupe citoyenne, couverte de sueur et de poussiere, entoura les voitures, et exprima avec force, par ses discours et par sa contenance, l'indignation qu'elle ressentoit. La disposition des esprits effraya tellement les trois gardes du corps placés sur le siege de la voiture, qu'ils demanderent la mort et supplièrent qu'on ne les livrât pas à la fureur du peuple. Mais la garde nationale étoit bien éloignée, tout en les condamnant, de laisser attenter à leur vie. C'étoit à la loi de prononcer sur leur sort.

Il étoit sept heures du soir quand l'armée patriotique rentra à Paris. Une multitude immense, répandue dans la place de la Révolution et dans les Champs-élysées, couvroit la terre, les toits, les arbres : mais cette multitude étoit immobile et silencieuse.

On avoit affiché au fauxbourg S.-Antoine, *Quiconque applaudira Louis XVI sera bâtonné; quiconque l'insultera sera pendu.* Nouvelle preuve de la justesse d'esprit du peuple, qui sentoit combien des applaudissements l'eussent avili, mais qui jugeoit aussi que des insultes ne feroient que dégrader encore davantage un roi qu'on seroit peut-être forcé de reprendre.

Seize pieces de canon, trente mille baïonnettes citoyennes, des cohortes hérissées de piques, entouroient, précédoient et suivoient les trois voitures. Capet avoit dans la sienne deux commissaires de l'assemblée (Barnave et Pétion); dans la seconde étoient deux femmes de chambre de ses enfants; et la derniere, qui étoit le char de triomphe, portoit le garde national qui, avec tant de courage, avoit arrêté les fugitifs à Varennes. Elles passerent au milieu de deux cent mille spectateurs de tout âge, de tout sexe, qui, rangés en haie, dans un profond silence, voyoient défiler ce singulier cortege. A l'aspect de cette imposante gravité, on eût cru voir deux cent mille jurés observant des accusés et lisant leur crime dans leur contenance coupable. Tout donnoit l'idée de la justice, et rien n'offroit l'image de la vengeance. Ce peuple, qui sentoit sa force, ne s'abaissoit point à demander le sang des criminels, et l'on voyoit en même temps qu'il se reprochoit sa pitié pour ces têtes superbes courbées sous leurs fautes et livrées en spectacle à ceux dont elles avoient conjuré la ruine.

Quand les fugitifs descendirent de voiture, ils tremblerent à la vue de cette foule d'hommes qui annonçoient par leur contenance qu'ils savoient comment la liberté se maintient, comment la souveraineté des nations s'exerce : on n'entendoit retentir que ces cris, *La loi! la loi!* Cette invocation à la loi étoit l'arrêt de mort des coupables. Ce tableau d'un peuple immense et sous les armes, qui tient les victimes sous son glaive et qui en appelle à la loi pour les punir, est un des spectacles les plus frappants qu'offre l'histoire des nations et le plus propre à honorer la nation française aux yeux de l'univers.



TRIOMPHE DE VOLTAIRE,

le 11 Juillet 1791.

CINQUANTE-CINQUIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

APOTHEOSE DE VOLTAIRE, LE 12 JUILLET 1791.

Dans les révolutions politiques, où la différence des intérêts produit nécessairement celle des opinions, où les ames s'exaltent pour soutenir l'erreur comme la vérité, où les haines de partis (plus fortes que les haines particulières) succèdent aux douces affections de la société, on aime à reposer ses yeux sur un spectacle qui réunit tous les suffrages, qui rapprocha pour un instant les esprits les plus opposés, et dont l'histoire conservera soigneusement l'époque, comme celle du triomphe complet des lumières et de la philosophie.

L'assemblée constituante avait décrété le 30 mai, jour anniversaire de la mort de Voltaire, qu'il avait mérité les honneurs dus aux grands hommes. Sans doute il n'était pas besoin d'un décret pour que Voltaire fût rangé parmi les bienfaiteurs des nations: quelle loi pouvait valoir l'admiration et la reconnaissance de l'Europe entière, j'ai presque dit de l'univers? Mais il importait au corps législatif d'expier solennellement l'outrage fait à la raison universelle dans la personne d'un grand homme. Paris brûlait de voir rentrer glorieusement dans ses murs ces restes précieux qu'un fanatisme barbare avait privés de sépulture, que l'on n'avait pu dérober à la rage de leurs ennemis qu'en les travestissant, et qui, sortis furtivement de Paris, reposaient en silence, depuis treize ans, dans la solitude monastique de Sellières, visités seulement par quelques sages qui bravaient la superstition régnante, et par les étrangers, surpris qu'un désert renfermât celui dont le nom remplissait le monde. Les amis des lettres et de la liberté hâtaient de tous leurs efforts ce triomphe, qui devait humilier également le fanatisme et l'ignorance; ils votaient des couronnes civiques à celui qui avait fait dans l'opinion la révolution qui s'opérait alors dans le gouvernement. Son apothéose fut fixée au 12 juillet.

L'antiquité avait vu plus d'une fois la reconnaissance publique placer au rang des

dieux le guerrier sauveur de sa patrie; et, dans une religion enrichie chaque jour des trésors de la fiction, l'ardente imagination des Grecs se plaisait à former une filiation divine au mortel qui avait étonné la terre. L'adulation romaine transporta dans la suite à ses empereurs cet honneur qui n'était dû qu'au bienfaiteur des nations; et si *Titus* et *Marc Aurèle* entrèrent dans l'Olympe, leur association avec *Tibère*, *Caligula*, *Néron, etc.* prouva trop que cet Olympe n'était pas exclusivement le séjour de la vertu. Ces deux peuples, dans leurs meilleurs choix, n'avaient rendu hommage qu'à des guerriers, qu'à des princes; il était réservé à la nation française, régénérée, de décerner les honneurs suprêmes au poëte philosophe qui n'avait exercé de pouvoir que celui du génie, et dont les exploits, attestés par la chute des préjugés, avaient été un bienfait pour l'univers.

Un officier municipal se rendit de Paris à Sellières pour y porter le décret du corps législatif. Il était temps qu'on le reçût. L'abbaye de Sellières mise en vente avait fait sentir la nécessité d'en retirer le dépôt précieux qu'elle renfermait; tous les districts voisins étaient convenus de se partager les restes de Voltaire. C'est ainsi que sept villes de la Grèce se disputèrent l'honneur d'avoir vu naître Homère. Le décret mit fin aux prétentions mais non pas aux regrets de ces amis de la liberté.

La cérémonie de la translation présenta tout ce que la pompe antique et le concours de toutes les classes d'un peuple libre peuvent réunir de plus majestueux et de plus touchant. A la tête du cortège on voyait des maires villageois en costume municipal: suivaient en longues files les gardes nationaux des environs, leurs fusils garnis de branches de chêne et de laurier. Une musique douce et champêtre jouait des airs attendrissans qui exprimaient le regret d'une séparation nécessaire; ceux qui l'avaient possédé se consolaient à peine de le perdre par l'idée de la gloire qui l'attendait au Panthéon. A chaque instant et de toutes parts arrivait un concours nouveau de citoyens qui jetaient des fleurs et présentaient des couronnes. Partout les plus touchans spectacles, les émotions les plus vives: les mères soulevant leurs enfans dans leurs bras pour leur imprimer le souvenir de cet évènement glorieux; les femmes faisant religieusement toucher au sarcophage des linges qu'elles baisaient et qu'elles emportaient avec respect; des vieillards aux pas tardifs, suivant des yeux le cortège, levant les mains au ciel, et le bénissant de vivre encore pour être témoins d'un si beau spectacle; en un mot tous les âges, toutes les classes de la société, confondant leurs hommages, parce que tous avaient éprouvé les bienfaits du grand homme. Les chemins étaient aplanis, des arcs de triomphe dressés sur son passage. Les villageois, les bûcherons les ornaient de fleurs, de verdure, de guirlandes simples comme leurs cœurs; le soir, des flambeaux, des illuminations traçaient la route qu'il devait suivre: la nuit, des dômes de feuillages couvraient sa tête: on craignait de ne pas lui témoigner assez le respect et la vénération qu'il inspirait.

Le char qui le portait était moitié champêtre, moitié triomphal: haut d'environ vingt pieds, il était monté sur quatre roues et traîné par quatre chevaux. Des angles de ce char s'élevaient quatre pilastres de marbre blanc, garnis de draperies relevées avec grace, et enlacés de guirlandes de fleurs. Ces supports étaient couronnés par un baldaquin sur le haut duquel flottaient les couleurs nationales. Chaque colonne, par des anneaux et des rubans, soutenait le sarcophage, qui se trouvait mollement balancé sous des guirlandes de roses. Une galerie à l'entour était ombragée par des peupliers, des cyprès, des hêtres et des ormeaux: on eût dit que c'était une forêt ambulante, ou plutôt le bois sacré de l'Hélicon animé par la présence du Dieu des vers.

C'est ainsi qu'à travers les applaudissemens universels, les danses, les concerts, il s'avança vers Paris, peu de jours après que Louis XVI y fut rentré. Ces deux époques,

si rapprochées et si différentes, établirent enfin victorieusement le triomphe du génie sur la naissance.

Le sarcophage passa la nuit sur l'emplacement de la Bastille. On voulait que les mânes de Voltaire fussent en quelque sorte témoins de la ruine de cette forteresse où le despotisme ministériel l'avait renfermé. Quelle différence de ces temps à celui de son triomphe! Le palais de la vengeance n'offrait plus qu'un vaste amas de décombres, desquelles on voyait s'échapper des touffes de myrtes, de roses, de lauriers, que la présence de la divinité semblait pouvoir seule faire croître dans ce lieu de terreur. Une musique ravissante y avait remplacé le bruit des chaînes et des verroux; aux gémissemens des cachots avaient succédé les applaudissemens d'un peuple immense, aux ténèbres de la nuit un horizon brillant, au Tartare l'Elysée : et ces miracles étaient l'ouvrage de Voltaire. On lisait sur une pierre de la Bastille.

A CETTE PLACE

OU LE DESPOTISME L'ENCHAINA,

VOLTAIRE

REÇOIT LES HOMMAGES D'UN PEUPLE LIBRE.

Le départ était fixé pour huit heures; et, avant six, un peuple immense remplissait les boulevards. Leur enceinte, qui comprend une lieue en demi-cercle, ne suffisait pas à cette cérémonie. Le cortège s'avançait dans l'ordre le plus imposant. La cavalerie ouvrait la marche : venaient ensuite le bataillon des jeunes élèves de la patrie, la garde nationale, les clubs, les sociétés fraternelles, les forts de la Halle, les vainqueurs de la Bastille, et ceux dont les bras réunis en ont renversé les tours. On voyait au milieu d'eux un drapeau déchiré, celui qui fut arraché des mains du gouverneur de Launay, à la prise de cette horrible forteresse. Il était suivi des veuves dont les époux sont morts pour la conquête de la liberté. Les invalides venaient ensuite avec nos frères d'armes des départemens. Sur des brancards chargés de carreaux de velours on voyait portés le buste de Rousseau, le plan de la Bastille en relief, des cuirasses, des boucliers rouillés trouvés dans ses décombres. Les élèves des arts, habillés à l'antique, portaient des guirlandes de chêne en forme d'enseignes. Des inscriptions en l'honneur de Voltaire indiquaient ses chef-d'œuvres et les victoires de son génie. D'autres tenaient les attributs des Muses, le masque de Thalie, le poignard de Melpomène, la lyre de Polymnie, la plume de Clio, la trompette de Calliope. On croyait voir passer les dieux de l'antiquité. La collection magnifique des Œuvres de Voltaire, enfermée dans un coffre-fort, frappait tous les esprits, étonnés que l'esprit d'un seul homme eût produit ce qui ferait la richesse de tout un siècle. Des hommes en tunique portaient sa statue, que chacun eût voulu animer pour le rendre témoin de sa gloire. Derrière elle marchaient les acteurs costumés des différens théâtres, les gens de lettres, les juges de paix, les districts, les tribunaux, le département, la municipalité, l'assemblée nationale, les ministres, et les ambassadeurs de tous les peuples de l'Europe.

Un groupe de musiciens, avec des instrumens de forme antique, et chantant des hymnes nouveaux, précédait le char magnifique qui avait remplacé celui qui l'avait amené de Sellières. Ce chef-d'œuvre d'une création nouvelle était porté sur quatre roues de bronze. Tous les arts avaient uni leurs efforts pour former ce char triomphal; le goût le plus pur avait présidé à tous ses ornemens. Sur un large plateau ceint de feuilles

de chêne s'élevait un sarcophage de granit oriental. Sur les faces latérales, des génies abîmés de douleur tenaient leurs flambeaux renversés. On lisait des inscriptions aux quatre côtés du sarcophage. Sur les degrés, couverts de velours bleu parsemé d'étoiles d'or, s'élevaient quatre candelabres antiques, où l'encens et les parfums brûlaient en abondance. Un lit de repos placé sur le sarcophage portait une figure très-ressemblante de Voltaire à demi couchée, dans l'attitude du sommeil. Il était vêtu de drap pourpre; et l'Immortalité, sous la figure d'une jeune fille qui descendait du ciel, lui posait sur la tête une couronne d'étoiles d'or. Au timon, qui s'élançait de la gueule d'un dragon, étaient attelés douze chevaux blancs, conduits à la main par des guides vêtus à la romaine.

Ce cortège magnifique, composé de cent mille hommes défilant en présence de six cent mille spectateurs, s'arrêta d'abord devant l'Opéra, que l'on avait superbement décoré. Sur un autel antique était le buste de l'homme immortel : on lisait sur trois médaillons les noms du *Temple de la Gloire*, de *Pandore*, et de *Samson*. Voltaire arrive enfin sur le superbe quai qui depuis a porté son nom, laissant derrière lui le pavillon de Flore, d'où le roi et sa famille pouvaient contempler ce triomphe. La seconde station se fit devant la maison de M. de Villette, où Voltaire était mort, où son cœur est encore renfermé. Cinquante jeunes citoyennes vêtues en blanc, ceintes de bleu, la tête couronnée de roses, y reçurent le grand homme, qu'elles accompagnèrent jusqu'à son dernier asile. On voyait au milieu d'elles la veuve et les filles de l'infortuné *Calas* couvertes de deuil. La terre était jonchée de fleurs, les couronnes pleuvaient aux pieds de Voltaire. Sa fille adoptive, la citoyenne Villette, s'avance pour embrasser sa statue : elle la couronne, elle lui présente son enfant comme à une divinité tutélaire. L'excès des sentimens qu'elle éprouvait la saisit au point qu'on fut obligé de l'emporter chez elle ; mais, lorsqu'elle eut repris ses sens, elle vint se joindre au cortège, qu'elle ne quitta plus.

Cependant la marche continue au son d'une musique céleste. Sur la façade de l'ancienne comédie française on lisait : *Il fit l'Œdipe à dix-sept ans*. Plus loin, le temple de Melpomène, dans la plus riche parure, attendait la divinité dont il avait tant de fois répété les oracles. De nombreux cartels étaient suspendus à toutes les colonnes. On lisait sur le fronton : *Il fit Irène à quatre-vingt-trois ans*. Tous les acteurs costumés, *Brutus*, *Orosmane*, *Nanine*, vinrent offrir à leur père des fleurs et de l'encens. La musique, les chants, se confondaient dans les applaudissemens des spectateurs. C'est avec ce concours unanime, à travers les vœux et les hommages de tout un peuple, que Voltaire fit son entrée au Panthéon français, où il fut placé à côté du Newton de la France (Descartes), et où les cendres de Rousseau devaient bientôt être transférées.

N° 56



PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS

le 17 Juillet 1791

CINQUANTE-SIXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP-DE-MARS, LE 17 JUILLET 1791.

AVANT de développer le malheureux évènement qui fait le sujet de ce tableau, il est indispensable de donner une idée de la situation politique de la France, soit dans son intérieur, soit relativement aux puissances environnantes; il n'est pas moins nécessaire de tracer aux yeux des lecteurs les dispositions respectives des principales couronnes de l'Europe, tant dans leurs rapports entre elles, que dans leurs rapports avec la France. C'est le seul moyen de pouvoir bien apprécier les évènemens, et surtout la manière dont l'assemblée constituante devait se conduire, lorsqu'après le départ du roi pour Varennes elle eut à décider cette grande question: *Louis XVI peut-il être mis en cause? et son évasion est-elle un délit?*

Ceux qui pensent que, dans tous les systèmes d'agrégation politique, la multitude doit être gouvernée, qu'elle est incapable de connaître ses véritables intérêts, que le genre de ses travaux et son peu d'instruction ne permettent pas qu'elle s'occupe utilement de la chose publique, ne trouvaient que trop de preuves de leur assertion dans les excès auxquels le peuple se laissait entraîner en divers lieux. Les liens de la sociabilité semblaient prêts à se dissoudre en France: c'était à la fois la crainte des réformateurs, l'espoir de la faction d'Orléans, et celui des hommes qui se flattaient de ressusciter l'ancien état des choses.

Mais lorsqu'une inquiétude continuelle agitait un grand peuple étonné de la facilité avec laquelle il venait de briser ses fers, et poussé en tant de sens contraires par tant de factions différentes, le besoin d'un nouveau régime, qui se faisait vivement sentir à des hommes accoutumés à vivre sous l'empire tutélaire des lois, balançait dans l'ame du plus grand nombre l'attrait de l'indépendance individuelle. Il en résultait une grande division dans les esprits et dans les opinions; ajoutons à cette diversité celle qui naissait encore des idées déjà répandues dans le public, et surtout dans les sociétés populaires,

de mettre la France en république. N'oublions pas d'observer en même temps que ces sociétés formaient une puissance rivale, et trop souvent supérieure même à l'assemblée nationale, parce qu'elles dirigeaient à leur gré le sceptre de l'opinion publique (1).

Le numéraire manquait en France, et il était aisé de prévoir que l'abus que l'on ferait des assignats réduirait bientôt cette ressource à peu de chose. Le tableau de la France à cette époque ne présentait qu'un côté consolant. A mesure qu'on avait vu des brigands se répandre dans les provinces, brûler les propriétés sans même distinguer le parti que tenaient les propriétaires; ces excès, allumant partout le zèle des bons citoyens pour la sureté commune, amenaient dans chaque municipalité des hommes disposés à sacrifier leur temps et leurs veilles pour rétablir ou maintenir la tranquillité dans les villes et dans les campagnes : ils ramenaient la multitude aux vrais principes; insensiblement tous les propriétaires s'étaient armés pour la défense générale. Ce fut par cette masse de résistance que la France évita alors, et qu'elle a évité depuis, la subversion totale dont elle était menacée.

L'Europe présentait à cette époque le plus étonnant spectacle. Tandis que la France, luttant contre elle-même, c'est-à-dire, voyant une partie de ses citoyens armée contre l'autre, craignait la coalition des puissances, les Anglais, qui cherchaient à soulever toutes les couronnes contre notre révolution, ou plutôt, sous le prétexte de cette révolution, ouvraient une souscription pour le soutien de la révolution polonaise, fondée sur les mêmes bases que la nôtre, et le fameux *Burke* lui-même, dans sa *Philippique* contre la révolution de France, en vouant à l'exécration de son pays et des générations futures les changemens politiques opérés sur les bords de la Seine, approuvait ceux qui se préparaient sur les rives de la Vistule.

Les ministres anglais ne se contentaient pas d'armer l'Europe contre la France : leurs émissaires, soufflant le feu de la discorde dans les colonies françaises d'Amérique, interceptaient ces vastes moyens de prospérité nationale qui naissaient des échanges entre ces colonies et leur métropole. Pitt prodiguait encore l'or en France pour fomenter nos divisions intérieures; on sait que les guinées étaient alors une monnaie très-commune dans Paris. Les prétentions prématurées et exagérées des hommes de couleur, et les hauteurs impolitiques des Colons, furent les élémens dont se servirent nos ennemis pour embraser la superbe colonie de Saint-Domingue.

La guerre fomentée par les Anglais entre les Ottomans et les Russes continuait avec des succès différens. L'empereur Joseph II s'était réuni aux Russes contre les Turcs. Ainsi les embarras dans lesquels la cour de Vienne se trouvait entraînée l'empêchaient de porter encore d'une manière bien efficace ses regards vers la partie occidentale de l'Europe. Le roi de Prusse, allié des Anglais, venait de contracter un traité défensif avec la Pologne, pour la trahir ensuite plus surement peu de temps après. En même temps l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre se coalisaient à *Pilnitz* contre la France.

Si l'on peut dire que l'esprit de fédérations, d'alliances déclarées ou secrètes entre les souverains, forme un des traits caractéristiques de ce siècle, il faut ajouter une observation encore plus remarquable, et non moins véritable : c'est que toutes ces alliances étaient monstrueuses, c'est-à-dire, contre les intérêts permanens et naturels de toutes ces puissances, entr'autres l'union de l'Autriche et de la Prusse. Une autre union non moins étonnante sous ce point de vue, fut celle de l'Espagne avec l'Angleterre. On sait qu'on ne parlait de rien moins dans le parlement de Londres que de

---

(1) Ce serait un excellent livre que celui qui indiquerait les moyens de distinguer l'opinion publique d'avec celle des différens partis qui se prévalent de ce nom.

conquérir l'Amérique espagnole. Deux flottes nombreuses s'assemblaient à Portsmouth, l'une commandée par le lord *Howe*, et l'autre par l'amiral *Cornish.* Cependant la haine contre la révolution française fit oublier à l'Espagne et à l'Angleterre leurs intérêts respectifs, et elles se réunirent contre nous.

Tel était l'esprit des principales couronnes de l'Europe. Il en résulte que l'assemblée nationale fit paraître une grande sagesse en usant d'indulgence envers Louis XVI, au lieu d'exposer la France à tous les troubles qui auraient éclaté infailliblement, soit parce que le parti d'Orléans aurait voulu l'élever à la régence, soit parce qu'il n'y eût jamais eu assez d'unité et d'ensemble dans le nouveau gouvernement, qui n'aurait pas eu le temps de se consolider dans un moment où toute l'Europe venait de se liguer contre nous.

Cependant dès le 14 un grand nombre de citoyens avaient présenté à l'assemblée une pétition sur l'objet qui occupait alors tous les esprits, le jugement du roi. Cette pétition n'ayant point été accueillie, ils convoquèrent, au Champ-de-Mars, le 17, une assemblée de tous ceux qui partageaient leur opinion, tendante à faire prononcer la déchéance du roi. Les pétitionnaires se rendirent à l'autel de la patrie, élevé au milieu du Champ-de-Mars. Là fut signée par plus de six mille personnes cette fameuse pétition. Elle portait qu'il était urgent de statuer sur le sort du roi; que le vœu du peuple devait diriger ses mandataires; que la protestation, le parjure, et la désertion, emportaient l'abdication; que l'assemblée l'avait jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif; que de nouvelles promesses ne seraient pas une garantie suffisante; qu'ils ne reconnaîtraient jamais Louis ni aucun autre pour roi, etc.

L'assemblée nationale, instruite qu'il se formait des rassemblemens pour s'opposer au décret rendu la veille en faveur du roi, jugeant que toute opposition qui prenait un caractère de résistance à la loi devenait répréhensible, ordonna au département et à la municipalité de poursuivre ces rassemblemens par tous les moyens que la constitution avait mis entre leurs mains. Le corps municipal avait, dès le matin, employé (1) inutilement tous les moyens de persuasion pour parvenir à dissiper l'attroupement. Cependant une scène sanglante qui déjà se passait au champ de la fédération appelait de plus en plus la vigilance des magistrats. Un invalide, suivi d'un perruquier, avait trouvé le moyen de pénétrer sous l'autel de la patrie. A l'instant où l'autel était couvert d'un grand nombre d'hommes et de femmes, quelqu'un sentit son pied piqué par un instrument aigu: on regarde, et l'on aperçoit ces deux hommes qui cherchaient à percer les planches, sans doute avec des desseins plus indécens que criminels. Les esprits étaient dans la fermentation; on crut que ces malheureux voulaient faire sauter les pétitionnaires. Ils sont traînés à la section du Gros-Caillou; là, condamnés à la prison. A peine sortent-ils pour s'y rendre, que la multitude furieuse se jette sur eux, descend un réverbère, les pend, et les décapite. La municipalité envoie trois de ses membres pour rétablir l'ordre. La majorité du rassemblement, consternée de cet évènement horrible, s'était dissipée; mais vers le soir on se réunit de nouveau. Alors la municipalité, qui se vit forcée de publier la loi martiale, déploie le drapeau, fait battre la générale, et se met en marche, précédée par la cavalerie, et suivie de plusieurs bataillons avec leurs canons chargés. Les officiers municipaux s'avancent pour faire les sommations prescrites par la loi: les clameurs les empêchent de se faire entendre. Il y a plus; on crie: *A bas le drapeau rouge; point de baïonnettes.* Au même instant la municipalité et la garde nationale sont assaillies d'une grêle de pierres. Un des hommes attroupés tire un coup de pistolet dirigé contre la munici-

(1) Voyez le Mémoire de M. Bailly, réimprimé dans l'Histoire secrète de la Révolution, par *Pagès.*

palité, et dont la balle, après avoir passé derrière le maire (M. Bailly), perça la cuisse d'un dragon de la troupe de ligne, qui s'était réuni à la garde nationale, et qui est mort de cette blessure. Alors la garde nationale fait feu sur le glacis d'où le coup de pistolet et les pierres étaient partis. Les pétitionnaires s'enfuient; la cavalerie les poursuit, les atteint, les écrase. Des grenadiers lancent leurs sabres après ceux qu'ils ne peuvent joindre. Le champ-de-Mars fut évacué à l'entrée de la nuit. Sans doute il y avait dans le rassemblement des hommes qui n'étaient qu'égarés. Mais la société des Jacobins, dont les meneurs étaient dévoués à d'Orléans, était la cause de cette déplorable journée. On sait que la pétition avait été lue aux Jacobins, composée par leurs chefs, et colportée par leurs agens. On appela, dans le temps, ce dispersement *le massacre des patriotes;* mais le patriotisme, la liberté, consistent à courber son front devant la loi. Aussi a-t-on défini la liberté avec beaucoup de justesse, quand on a dit que c'était *le despotisme de la loi.*



PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION PLACE DU MARCHÉ DES INNOCENS
le 14 Septembre 1791

CINQUANTE-SEPTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE CONSTITUTION, LE 18 SEPTEMBRE 1791.

QUAND un peuple s'expose aux tempêtes des révolutions, quand il consent à rompre un pacte social établi depuis long-temps, et que le désir d'être libre lui fait envisager sans crainte les malheurs inséparables de l'absence momentanée du gouvernement; en un mot, quand, par ses efforts, son courage, ses sacrifices, il a constamment secondé ceux qu'il avait chargés de l'honorable fonction de lui donner des lois; sans doute il a le droit d'exiger de ses mandataires un compte sévère de leur mission; et, puisqu'il a rempli ses devoirs envers eux, il peut leur demander hautement ce qu'ils ont fait pour son bonheur. Telle était la question que pouvait adresser le peuple français à son assemblée constituante, lorsqu'après vingt-huit mois d'attente, il reçut enfin d'elle une constitution qui a réuni autant d'admirateurs que de contradicteurs, mais qui paraissait dans des circonstances peu favorables à sa durée. Comment d'ailleurs aurait-on pu croire que dans un siècle de philosophie et de lumières, on aurait laissé subsister l'alliance, aussi impossible que monstrueuse, de la liberté et du despotisme?

Ce fut le 3 septembre 1791 que fut terminée cette constitution si long-temps l'espoir des bons citoyens. L'assemblée déclara sur-le-champ qu'elle ne pouvait plus y rien changer, et députa soixante de ses membres pour la présenter à l'acceptation du roi. Louis XVI n'en faisait plus les fonctions depuis son retour de Varennes; mais il en reprit le titre par cette nouvelle transaction entre le peuple et lui.

La députation, chargée de présenter au roi la révision de l'acte constitutionnel, se rendit au palais des Tuileries : elle était composée de soixante commissaires. Louis XVI écrivit quelques jours après à l'assemblée qu'il acceptait purement et simplement la constitution. Enfin il se rendit en personne le 14 dans le sein du corps législatif, et prononça le discours suivant, bien remarquable parce qu'il peint la situation de l'État à cette époque :

« La gravité des circonstances où se trouve la France me conduit parmi vous. Le » relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension

» et l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particu-
» lières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont les suites inévitables des
» longues dissensions, la situation critique des finances, et les incertitudes sur la fortune
» publique, enfin l'agitation générale des esprits; tout semble concourir à augmenter
» l'inquiétude des véritables amis de la prospérité de l'Empire français. »

L'importance de ce début, et l'incertitude où l'on était du genre d'observations qui devait suivre, ne contribuaient pas peu à entretenir le plus profond silence. Le roi, après un court exposé de sa conduite depuis le commencement de son règne, s'adressant aux représentans, finit par ces mots :

« Continuez vos travaux sans autre passion que celle du bien. Votre première attention
» doit se porter sur la liberté publique; mais en même temps occupez-vous à calmer les
» défiances. La prospérité ne peut revenir qu'avec le contentement général. Si le nouvel
» ordre des choses ne s'établit pas sans violence, la France entière sera exposée à toutes
» les horreurs de l'anarchie. Par quelle fatalité, lorsque la tranquillité semblait renaître,
» de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces? par quelle fatalité
» s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur
» la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare. Ce bon
» peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me
» consoler dans mes peines, s'il savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un
» attentat contre les propriétés ou les personnes, sans doute il m'épargnerait cette dou-
» loureuse amertume.

» Le moment est arrivé où je crois important à l'intérêt de l'État que je m'associe
» d'une manière plus expresse à l'exécution et à la réussite de ce que vous avez concerté
» pour le bonheur de la France. Qu'on sache que le monarque et les représentans de
» la nation n'ont qu'un même vœu, et que cette ferme croyance répande dans les provinces
» un esprit de paix et de bonne volonté. Je maintiendrai donc la liberté constitutionnelle,
» dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conservé le principe. Je préparerai de bonne
» heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances
» ont amené : je l'accoutumerai dès ses jeunes années à être heureux du bonheur des
» Français, et à reconnaître, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le
» préservera des dangers de l'inexpérience, et que la liberté ajoute un nouveau prix
» aux sentimens d'amour et de fidélité dont la France depuis tant de siècles donne à ses
» rois des preuves si touchantes. »

Ce discours fit sur l'assemblée nationale l'impression la plus profonde. Non seulement on vota au roi une adresse de remercîment, mais il fut décrété que nul ne serait admis à voter dans le corps législatif, sans avoir pris l'engagement dont le roi venait de donner l'exemple. Ce serment civique était ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, et au roi,
» et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et
» acceptée par le roi. »

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18. Dès le matin, cette fête, si nouvelle pour le peuple français, avait été annoncée par plusieurs salves d'artillerie. Vers dix heures, la municipalité de Paris, accompagnée de nombreux détachemens d'infanterie et de cavalerie de la garde nationale, se mit en marche, après avoir fait la première proclamation sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La seconde se fit au Carrousel; la troisième à la place des Piques. Elle était conçue en ces termes :

« Citoyens, l'assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791, ayant
» commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement terminé le
» 3 septembre 1791.

» L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le roi, le 14 du même » mois.

» L'assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du corps législatif, » du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à » l'affection des jeunes citoyens, et au courage de tous les Français. »

Le cortége arriva vers midi et demi au Champ-de-Mars. L'autel de la patrie était entouré des corps administratifs et judiciaires, et les glacis du pourtour présentaient un amphithéâtre circulaire garni d'une foule immense de spectateurs. Le maire monta sur l'autel de la patrie, où, après avoir fait la proclamation, il éleva dans les airs le livre de la loi, et l'offrit aux regards et à la vénération du peuple. Cet instant fut signalé par une décharge de cent trente pièces de canon et par les acclamations unanimes des citoyens, qui prolongèrent les cris, *Vive la nation*! *vive la constitution*! La cérémonie fut terminée par un hymne chanté à grand cœur et exécuté par un orchestre nombreux. C'était ce beau morceau de *Samson*, vraiment digne d'une nation qui chérit la liberté :

Peuple, éveille-toi, romps tes fers,
Remonte à ta grandeur première, etc.

Cette fête était véritablement celle du peuple. Rien de contraint ne s'était mêlé à l'expansion de sa joie. Il s'était réjoui sincèrement de l'achèvement de sa constitution; non qu'il la crût parfaite, mais elle mettait un terme aux divisions : cet achèvement annonçait un nouveau corps législatif dont il espérait plus que du premier; et ce peuple, pénétré du sentiment de sa force, sentait bien qu'il serait le maître de changer sa constitution aussitôt qu'elle lui serait nuisible ou qu'elle attenterait à ses droits.

Le soir, ce fut *le roi* qui voulut donner aussi une fête au peuple. Elle fut très-brillante. Un aérostat d'une grandeur extraordinaire, et qui paraissait enlevé par un aigle aux ailes déployées, partit des Champs-Élysées à cinq heures du soir. Son ascension fut majestueuse; mais sa course, de peu de durée, fut le fidèle emblême de la constitution que l'on célébrait. A la nuit, les Champs-Elysées, éclairés dans toute leur étendue, offrirent l'illumination la plus vaste. Les deux allées latérales de cette superbe promenade étaient ornées par des guirlandes de lampions, qui couraient d'un arbre à l'autre depuis la place de la Révolution jusqu'à la hauteur de l'Étoile, où ce brillant coup-d'œil était terminé par les deux barrières nouvelles. Une quantité de lampions en dessinait l'architecture, et formait un spectacle aussi nouveau que magnifique, auquel répondait l'illumination du palais des Tuileries, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles. Le jardin était décoré de pyramides de feu artistement distribuées dans la grande allée, dans les parterres, et sur les bords du grand bassin. Des orchestres, des mâts, de petits théâtres couverts de lampions, concouraient à augmenter l'éclat de la fête.

Il ne manquait plus que la présence du roi; il parut enfin. Son apparition et celle de sa famille excitèrent une ivresse, un enthousiasme, qu'il serait difficile de décrire, et que rien n'égalait, si ce n'était la joie, l'espoir qu'on allait enfin jouir d'un gouvernement stable, d'une constitution inébranlable, seul vœu de tous les gens de bien, *surtout de ceux qui n'étaient pas assez éclairés pour prévoir et sentir toute la supériorité d'une constitution républicaine, telle qu'enfin nous l'avons eue en l'an III.*



MORT DE L'ESCUYER DANS L'EGLISE DES CORDELLIERS A AVIGNON.
le 16 Octobre 1791.

CINQUANTE-HUITIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

MASSACRE DE LESCUYER A AVIGNON, LE 16 OCTOBRE 1791.

Pour connaître dans tous ses détails une révolution comme celle de la France, il est nécessaire de quitter souvent le principal théâtre des évènemens politiques. Si Paris est l'abrégé de la France, s'il offre la réunion des citoyens, et, par une suite nécessaire, celle des opinions de tous les départemens, il est hors de doute que ce mélange, que ce croisement de sentimens divers, donnent en dernier résultat aux habitans de Paris un caractère mixte, inévitable effet d'une grande population. On peut trouver dans les grandes villes les vertus, fruit de l'ordre social; on peut y pratiquer la justice, si nécessaire à celui qui possède légitimement; l'égalité, la liberté civile même, peuvent s'y rencontrer : mais c'est dans un sol encore vierge, c'est en présence de la nature, que s'élanceront ces passions ardentes, cette exaltation généreuse (matériaux si précieux dans les mains du législateur habile), qui peuvent conduire au crime comme à la vertu, mais qui n'en seront pas moins le mobile de tout ce qu'il peut y avoir de grand et d'admirable dans les actions humaines. L'histoire de tous les siècles confirme cette vérité; celle de la révolution française l'appuie plus particulièrement encore. Au patriotisme brûlant et soutenu des deux extrémités de la république, à cet élan simultané qui dément si bien la prétendue influence du sol et de la température, opposez le fanatisme, la guerre civile et ses horreurs, et vous aurez porté le décret d'accusation contre le législateur inexpérimenté qui, en faisant des lois, n'aurait pas suffisamment consulté le génie, les habitudes, et jusqu'aux préjugés de ceux qui devaient y obéir.

Parmi les départemens où s'est fait sentir avec le plus de force cet empire des passions, ceux du Midi peuvent fournir le plus de remarques importantes. L'observateur y verra l'effervescence des passions portée à son dernier période. Les troubles d'Arles, de Nîmes, de Montpellier, le camp de Jalès, sont des monumens trop fameux de l'égarement des habitans de ces brûlantes contrées. La seule Marseille, par l'empire de son nom autant que par ses bataillons déjà républicains, arrêta plus d'une fois la contre-révolution dans le Midi. Mais nul pays, dans cette partie de la France, ne montra, plus qu'Avignon et le Comtat Venaissin, ces différences d'opinions que les révolutions enfantent, et qui des

frères les plus unis font souvent des ennemis implacables. Totalement enclavés dans la France, ces deux petits états avaient pris nécessairement les mœurs, les usages des provinces qui les environnaient. Appelés par la nature et par les convenances politiques à partager les lois du peuple qui leur avait donné son langage, et qui pourvoyait à leurs besoins, ils avaient peu ressenti l'influence du gouvernement ultramontain dont ils étaient *sujets*. Vendus par Jeanne de Naples à Clément VI, en 1348, pour 86,000 florins d'or, d'autres disent pour prix de l'absolution de l'assassinat de son époux, ils avaient été plusieurs fois confisqués par les rois de France, dans leurs démêlés avec le Saint-Siége; et ce n'était que le respect intéressé que lui conservaient tous les rois de l'Europe qui avait pu empêcher ceux de France de joindre à leurs états une propriété si fort à leur convenance.

Notre révolution ne pouvait pas manquer de remettre dans ses droits un peuple dont la *souveraineté* avait été acquise à prix d'argent, et qui, entouré de toutes les forces d'un grand empire, n'avait rien à craindre de l'impuissant courroux d'un *maître* éloigné: aussi, dès 1789, Avignon et le Comtat témoignèrent-ils le désir d'être réunis à la France. Ce vœu ne fut contrarié que par la noblesse et les ecclésiastiques, c'est-à-dire, par ceux qui tenaient du gouvernement papal leurs privilèges et leurs richesses, et qui, désespérant bientôt de résister avec succès, se retirèrent en Italie. La question de la réunion fut agitée en 1790 dans l'assemblée constituante, où elle échoua. On craignit d'attaquer le temporel d'un *prince* avec qui l'on voulait entretenir des affinités spirituelles; et cette considération prévalut sur les droits de la nature et de la société, qui permettent sans contredit à chaque peuple de choisir le gouvernement et l'association qui lui conviennent.

Ceux qui avaient fait rendre ce décret surent bien le mettre à profit. Dès lors ils fomentèrent entre Avignon et Carpentras d'anciennes divisions que les circonstances étaient bien propres à renouveler. Insinuations, menaces, miracles, tous les moyens furent employés, et produisirent enfin la guerre civile. Dans le courant de 1790, une assemblée électorale s'était formée dans Avignon, à l'imitation de celle de France; une municipalité y avait été organisée, et ces deux autorités s'étaient occupées à recueillir légalement le vœu des communes. Alors les passions mises en mouvement ne purent plus être contenues. A l'opposition dans les opinions succédèrent les violences; et elles furent poussées à un tel excès, qu'il semblait que la destruction totale du pays devait en être la suite. La journée du 10 juin 1790 ne peut qu'être déshonorante pour un peuple qui aspire à la liberté fondée sur les lois, en même temps qu'elle est affligeante pour l'humanité.

L'assemblée électorale ayant cru devoir former une armée pour protéger ses opérations, et pour soumettre la résistance des opposans à la réunion, cette armée, dite de *Vaucluse*, composée en grande partie de déserteurs des régimens français, n'usa du pouvoir qu'on lui confiait que pour piller ce malheureux pays, et pour massacrer sans pitié tous ceux à qui elle imputait des sentimens opposés à ceux des Avignonais. Les maisons de campagne brûlées, les vignes arrachées, les vieillards, les enfans égorgés; tels furent les exploits de cette horde de Tartares, qui, presque dès sa formation, fusilla son général *Patris*, parce qu'il avait facilité l'évasion d'une de leurs victimes. Carpentras était connu pour renfermer un grand nombre de ceux qui avaient refusé de voter pour la France: ce prétexte suffit pour décider sa ruine. *L'armée de Vaucluse*, ayant alors pour général *Jourdan* (1), qui prenait l'horrible surnom de *coupe-tête*, se présenta devant Carpentras avec une nombreuse artillerie. Quatre fois ils en tentèrent le siége,

(1) Il faut bien se garder de confondre cet être féroce avec Jourdan, le vainqueur de Fleurus, aujourd'hui membre du corps législatif.

quatre fois ils furent repoussés par les habitans. La guerre civile se produisit dans tous ses caractères. On vit des femmes, à la tête des Carpentrassiens, les animer dans les sorties, leur donner l'exemple du courage, et consoler leur douleur en immolant ces monstres qui avaient massacré leurs époux et leurs enfans.

Cependant le projet de réunion avait encore été présenté à l'assemblée constituante; et, le 24 mai, une faible majorité de vingt voix en avait décidé la réjection. Il fut seulement décrété que l'on enverrait à Avignon des commissaires qui proposeraient la médiation de la France, et qui seraient autorisés à requérir les forces nécessaires pour rétablir le calme. La conduite de ces médiateurs a été l'objet de la critique de tous les partis. Les uns leur ont reproché d'avoir opéré la réunion par la violence; et les autres les ont accusés plus justement d'une indulgence coupable pour des brigands qui se paraient du beau nom de défenseurs de la liberté. Quoi qu'il en soit, ils parvinrent à faire signer une suspension d'armes le 14 juin 1791 : mais cette paix plâtrée ne fit qu'interrompre un instant les horreurs, qui bientôt après recommencèrent.

Enfin le 14 septembre on rendit le décret de réunion, qui eût épargné de si grands maux, s'il avait été prononcé dix-huit mois auparavant. Mais le génie malfaisant qui gouvernait alors n'était pas rassasié de sang, et ce fut peut-être la certitude d'en faire verser encore qui lui fit suspendre pendant deux mois l'envoi de ce décret, qui devait mettre fin à tant de malheurs. Son espoir ne fut pas trompé. L'armée de Vaucluse était depuis long-temps en dissension ouverte avec les autorités civiles à qui elle devait son existence. L'assemblée électorale avait été violentée, dissoute, traînée dans les camps. Lorsque les campagnes n'offrirent plus rien à leur rapacité, ils rentrèrent dans Avignon, où la municipalité ne fut plus que l'instrument des fureurs d'une soldatesque effrénée. Nombre de citoyens avaient été incarcérés sur les plus légers prétextes; mais comme les voies légales les eussent arrachés des mains de leurs bourreaux, leur massacre fut résolu. Des placards où l'on parlait avec une exagération affectée du décret sur l'enlèvement des cloches, furent affichés partout; on enleva publiquement des caisses d'argenterie déposées au Mont-de-Piété. Tous ces ressorts ne manquèrent pas à leurs auteurs. Le peuple aigri se rassemble aux Cordeliers le 16 octobre, les femmes des paysans et des artisans s'y rendent en grand nombre, on s'échauffe sur les déprédations commises par les administrations provisoires, on veut qu'elles en rendent compte : quelques-uns se détachent pour aller chercher les membres qui les composent : Lescuyer est rencontré dans la rue; on le conduit à l'assemblée, on l'interroge; il hésite : le peuple, déjà trop furieux, tombe sur lui, l'assassine, crie victoire, et s'enfuit.

C'était le signal qu'attendait le féroce Jourdan, qui était du parti de Lescuyer. Pour le venger, sa troupe tire sur les citoyens : on tue, on jette dans les fers; et, la nuit suivante, officiers municipaux, notables, femmes, filles, enfans, furent massacrés dans le Palais. Les jours suivans, la boucherie continua. On faisait sortir les détenus un à un, on leur coupait la tête, et on les jetait dans une *glacière* voisine, qui fut remplie de cadavres. Des milliers d'habitans, sans distinction d'âge, ni de sexe, furent massacrés avec des raffinemens de cruauté dont l'histoire d'aucun peuple n'offre d'exemple, quelques-uns même furent précipités vivans dans la trop fameuse glacière, et périssaient sur un tas de morts et de mourans. Telle fut l'horrible boucherie qu'on osait appeler *une expédition révolutionnaire.*

Quelle pénible carrière nous venons de parcourir ! Comment nos lecteurs pourront-ils arrêter leurs yeux sur ce tableau trop fidèle? Tant d'horreurs exercées au nom de la liberté la feraient haïr à jamais, si l'on n'était pas fondé à croire qu'elles sont l'ouvrage de ses plus cruels ennemis. Qu'on ne s'étonne donc pas si nous frappons d'anathême des

réputations de patriotisme alors exclusives. Lescuyer et ses collégues étaient de ces scélérats qui ont été si communs dans notre révolution, et qui, sans le génie de la liberté, auraient avili le nom de patriote. Leur mort doit servir de leçon aux magistrats qui flattent le peuple, qui l'égarent, qui le conduisent au crime. Puisse la même peine atteindre tous ceux qui les imiteront! Si l'on nous trouve trop sévères, qu'on se rappelle que c'est Avignon qui a donné l'initiative de ces exécutions sanglantes, renouvelées le 2 septembre. Une fois que le sang eut commencé à couler, rien ne put en arrêter le cours, et le plus grand forfait de nos derniers tyrans fut d'en légaliser l'effusion dans toutes les cités de la France. Le département de Vaucluse n'a que trop éprouvé leur barbarie. Mais enfin le règne des lois y succède à l'anarchie, et le gouvernement républicain le paie avec usure des maux qu'il a soufferts pour la liberté, ou en son nom.



PREMIERE FÊTE DE LA LIBERTÉ A L'OCCASION DES SUISSES DE CHÂTEAU-VIEUX
le 15 Avril 1792.

CINQUANTE-NEUVIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PREMIERE FÊTE DE LA LIBERTÉ A L'OCCASION DES SUISSES DE CHATEAU-VIEUX, 15 AVRIL 1792.

Nous avons présenté plusieurs fois à nos lecteurs les tableaux intéressants des fêtes publiques. Ces grands spectacles que la patrie donne à ses enfants sont dignes de l'observation la plus attentive, puisque leur but, leurs apprêts, jusqu'à leurs moindres détails, décelent à coup sûr l'esprit du gouvernement qui les ordonne: mais le peuple qui les reçoit est encore plus digne d'attention, et c'est de sa contenance à ces époques remarquables, que l'on peut tirer les indices les plus certains des progrès de l'esprit public. Paris offrit une preuve incontestable de cette vérité, le 15 avril 1792, lorsque, menacés par la cour et par ses nombreux partisans, séparés de la garde nationale, qu'on avoit eu l'art perfide d'indisposer contre eux, abandonnés enfin de leurs corps administratifs, et de l'assemblée législative, ses habitants persisterent à donner une fête vraiment populaire aux quarante Suisses, reste infortuné de ce régiment de Château-vieux, martyr de son amour pour la révolution.

Un de nos *tableaux* a déja offert l'historique de l'affreux évènement de Nancy: ses perfides auteurs, démasqués depuis, mais trop tard, Bouillé prenant la fuite après l'arrestation de Capet, la Fayette son complice, et déja trop bien connu de tous les vrais amis de la liberté, avoient dissipé les ténebres qui environnoient cette sanglante catastrophe. Mais si l'on connoissoit les assassins, les blessures qu'ils avoient faites n'étoient pas guéries. Les quarante-deux Suisses de Château-vieux gémissoient encore sur les galeres. Il fallut de nombreux combats pour obtenir le décret qui les en fit sortir et les réhabilita. Alors même les amis de la liste civile et de ses agents chercherent à faire passer ce décret pour une amnistie qui, en remettant la peine, n'effaçoit ni le crime ni la flétrissure. Jamais opposition n'avoit été plus marquée depuis le commencement de la révolution. On eût dit, à l'acharnement que la cour montroit contre ces malheureux Suisses, qu'il s'agissoit du salut de tous les rois de l'Europe.

Cependant leurs fers avoient été brisés au gré unanime de tous les patriotes de Brest. Ils en avoient reçu les plus touchantes consolations pendant leur captivité. Un Brestois dont l'histoire conservera le nom, le citoyen Vignon, s'étoit honoré de porter constamment des secours à ces victimes de la tyrannie. Le même esprit animoit

tous les habitants de cette ville, et à peine les soldats de Château-vieux eurent-ils dépouillé leurs chaînes, que la garde nationale s'empressa de les admettre au nombre de ses freres d'armes, et de laver ainsi la tache que le féroce Bouillé avoit voulu leur imprimer. Toutes les classes de citoyens se conduisirent ainsi : par-tout même accueil, même tendresse, même plaisir de les voir, de les embrasser. C'étoient des freres chéris, perdus depuis long-temps, et qu'un bonheur inespéré remettoit dans les bras de leurs familles.

Ils partirent de Brest le 13 mars, accompagnés de deux députés de la société populaire de cette ville, dont l'un étoit ce même Vignon, leur génie tutélaire. Pendant une marche de vingt-cinq jours, qui ne fut suspendue que par les félicitations et les embrassements des citoyens qui s'empressoient sur leur passage, pendant ce triomphe, qui leur étoit bien dû sans doute après tant de souffrances, on travailloit dans Paris à rendre leur arrivée funeste, et à eux-mêmes, et à ceux qui les y appeloient. Les murs étoient couverts, les journaux étoient remplis d'accusations contre eux. La cour chercha dans cette occasion à renouveler les divisions entre la garde nationale et le peuple, qui ne lui avoient que trop réussi en 1791. Les sociétés populaires réunies avoient arrêté de donner une fête patriotique aux soldats de Château-vieux que l'on savoit en route; dans un plan qui fut publié quelques jours auparavant, on avoit proposé de rappeler les époques où la garde nationale, abusée par des chefs perfides, avoit versé le sang des patriotes : Nancy, Vincennes, la Chapelle, le champ de Mars, y étoient nommés. La cour saisit adroitement ce prétexte, et en fit la pomme de discorde qu'elle jeta au milieu des citoyens. La garde nationale parisienne crut que la fête n'avoit de but réel que de la flétrir. De là le reproche qu'elle fit aux sociétés populaires de placer des soldats étrangers au-dessus de ceux de la patrie, et de ne présenter ceux-ci que comme les bourreaux de leurs concitoyens. Ses chefs surtout s'occupoient à aigrir les esprits. Lâchement occupés à faire leur cour au tyran et aux commandants de sa garde (Brissac et d'Hervilly), ils ne suivoient que trop leurs dangereux conseils; et, fideles au système de la Fayette, ils cherchoient à établir parmi la garde nationale un esprit militaire, indispensable dans un pays despotique, puisque l'armée est le seul rempart du tyran contre son peuple, mais dangereux dans un état libre, où la force militaire peut devenir funeste à la liberté. L'animosité devint telle entre les deux partis, que les esprits les plus sages desirerent que la fête fût supprimée plutôt que de voir couler le sang des citoyens. La cour étoit donc sur le point de l'emporter; ses desirs étoient remplis, soit que la fête manquât, soit qu'elle occasionnât un mouvement de guerre civile; et ce ne fut sans doute qu'à son obstination ridicule qu'on dut attribuer, et la persévérance des sociétés populaires dans leur projet, et l'issue heureuse de cette fête que l'on présageoit devoir causer tant de malheurs. Les patriotes, irrités de cette absurde résistance, convaincus des trahisons continuelles d'une cour qui leur suscitoit dès lors la guerre avec toute l'Europe, voulant fonder d'avance la république en habituant le peuple à mépriser un roi, persisterent dans leur résolution courageuse, et parvinrent à l'exécuter en dépit de tous les obstacles.

Les soldats de Château-vieux avoient séjourné plusieurs jours à Versailles. Cette commune si justement fameuse dans les annales de la révolution, dont les pertes n'ont eu d'égal que son patriotisme, s'empressa de montrer en cette circonstance combien elle chérissoit la liberté, en honorant ses martyrs. Un grand nombre de citoyens de cette ville les accompagna vers Paris. Il seroit difficile de peindre l'affluence qui se pressoit sur le passage de ces infortunés. Le plus vif intérêt se peignoit sur tous les visages, agitoit tous les cœurs. Des repas dressés tout le long de la route leur étoient offerts par la plus sincere fraternité; et celui dont on n'acceptoit pas les offres se plaignoit amèrement que la nécessité d'arriver au but de leur voyage lui enlevât de si intéressants convives.

Ils entrerent dans Paris le 9 avril, et le corps-de-garde suisse *des Bons-hommes* battit aux champs à leur arrivée. Nous faisons cette remarque parceque la cour avoit soigneusement consigné tous les Suisses, et que ce ne put être que le sentiment de l'innocence des soldats de Château-vieux (devenus depuis, il est vrai, gardes nationaux de Brest) qui leur fit rendre cet honneur.

Arrivés à l'assemblée législative, qu'ils vouloient remercier de la justice qu'elle leur avoit rendue, des débats de plusieurs heures s'éleverent pour savoir s'ils seroient admis aux honneurs de la séance. Une majorité de 281 voix contre 265 décida l'affirmative, et ce fut à une pluralité de 16 votants que tint une question aussi simple, mais qui devenoit importante, parcequ'elle étoit le point de rattachement de toutes les petites passions les plus honteuses.

Nous n'entrerons point dans les détails matériels de cette fête, qui, sous ce point de vue, ne pouvoit manquer de ressembler à beaucoup d'autres qui l'avoient précédée ou qui l'ont suivie; mais elle mérita vraiment le nom de *fête de la liberté:* on voyoit le buste de Sidney parmi ceux des grands hommes qui honorent toujours ces spectacles; et deux sarcophages, monuments lugubres de la férocité de Bouillé et de la Fayette, déposoient hardiment contre eux aux yeux de tout Paris assemblé. Les quarante victimes (une étoit morte aux galeres, l'autre étoit restée malade) précédoient le char de la liberté, le même qui avoit porté Voltaire. La philosophie nous avoit donné la liberté, leur triomphe devoit avoir les mêmes époques, et s'embellir des mêmes ornements. Dans ce jour, qui fut éclairé par le plus beau soleil, le champ de Mars fut purifié, et l'échafaud des patriotes redevint l'autel de la patrie.

La garde nationale avoit été sévèrement consignée. Ce fut sans doute à l'absence des baïonnettes que l'on dut cette police exacte si admirable dans une affluence prodigieuse, et dans le désordre de la plus touchante fraternité. Un épi de blé fut la seule arme dont eut besoin l'ordonnateur de la fête. Ce don de la nature, qui rappeloit des souvenirs touchants aux cœurs simples, eut plus d'efficace que toute la garde insolente des rois; et le peuple de Paris, quitte envers lui-même, envers la patrie et la reconnoissance, se retira le soir dans ses foyers avec le sentiment délicieux d'avoir vengé l'innocence, et consolé le malheur.





MORT DU GÉNÉRAL DILLON DANS LA VILLE DE LILLE

le 29 Avril 1792

SOIXANTIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

MORT DU GÉNÉRAL DILLON A LILLE, 29 AVRIL 1792.

Si l'ami de l'humanité verse des larmes à chacune des pages où l'histoire lui présente le spectacle des combats et l'entretient de la férocité des hommes, combien sont-elles plus ameres quand il voit, dans l'intérieur des cités, un peuple furieux se mettre à la place de la loi, et se livrer à des vengeances qui, fussent-elles fondées, deviennent criminelles dès qu'elles ne sont point exercées au nom de cette unique souveraine des hommes libres! Alors on a besoin de chercher dans ces affreux évènements quelques circonstances qui puissent faire absoudre la nature humaine; et quand, graces à ces foibles motifs, on a pu se persuader que ces violations de la loi n'étoient que des malheurs inséparables d'une société corrompue, on se console, et l'on espere que la postérité prononcera l'amnistie d'une génération qui n'a souillé que de quelques taches une époque recommandable par de nombreux exemples de courage et de vertus. Ces réflexions s'appliquent principalement aux révolutions politiques; et les évènements que nous avons décrits successivement dans cet ouvrage nous ont fourni plus d'une fois l'occasion de les développer. Il nous reste maintenant à faire voir comment de tels excès, pardonnables peut-être à l'origine et dans la premiere effervescence de notre révolution, ont pu se renouveler trois ans après, sous le regne d'une constitution libre, et en présence de la loi armée pour punir les coupables.

La guerre venoit d'être déclarée à l'Autriche; presque tout le parti patriote avoit applaudi à cette mesure vigoureuse nécessitée par des infractions continuelles de l'ennemi aux traités de paix, et qui devoit en outre produire le bon effet de mettre la cour en opposition avec ces hordes d'émigrés qui conservoient toujours le ridicule espoir du rétablissement de l'ancien régime. Mais cette cour perfide, qui n'avoit cédé au vœu du peuple que pour mieux le tromper, vit dans cette guerre, où elle feignoit d'être contrainte, un moyen puissant de seconder ses projets liberticides en organisant la défaite de nos armées par tout ce que la constitution avoit mis en son pouvoir. Elle mit à la tête de nos soldats des généraux qui n'avoient point leur confiance; elle laissa manquer nos bataillons, et particulièrement ceux des gardes nationaux soldés, d'armes, de vivres, de munitions de toute espece; et, non contente de tant de per-

fidies, elle livra nos plans de campagne aux commandants ennemis. On disoit à Paris, à cette époque, et il paroît certain, que Capet ne garda chez lui pendant neuf heures le premier projet qui avoit été arrêté au conseil que pour le transmettre avec plus de sureté au général Beaulieu qui commandoit à Mons.

Ce fut sous de tels auspices que commença cette guerre qui devoit offrir dans peu l'Europe entiere armée contre un seul peuple, et qui fut soutenue d'abord par deux puissances (la Prusse et l'Autriche), rivales jusqu'alors irréconciliables, étonnées de combattre sur la même ligne; tant étoit forte la haine de la liberté! Mais tel fut aussi son pouvoir sur ce peuple qui l'adoroit, que, fort de sa cause, et sans compter ses ennemis, il se joua de leurs efforts, comme Hercule des Pygmées, et finit par dicter des loix à ceux qui vouloient lui en imposer.

Ce fut le 28 mai que sortirent de Valenciennes et de Lille les troupes qui devoient marcher sur Mons et Tournai. L'invasion de la Belgique étoit naturellement la premiere opération de cette guerre: les troubles intérieurs qui avoient pris le nom de révolution y étoient à peine terminés, l'armée impériale, déja insuffisante pour contenir les mécontents, se seroit trouvée resserrée entre eux et les Français, et quelles que fussent l'ignorance et les superstitions des habitants, leur insurrection avoit semé chez eux quelques idées de liberté qui auroient tourné au profit de notre cause. Le premier de tous les avantages étoit de prévenir l'ennemi, de faire la guerre sur son terrain, de subsister à ses dépens, et d'écarter de nos frontieres un fléau qui n'auroit pesé que sur lui.

Ce plan, bien exécuté, eût trop bien réussi pour que la cour ne cherchât pas à en détourner les heureux effets. Aussi, loin de porter des forces imposantes sur les points que l'on attaquoit, on n'y présenta que des détachements, assurés d'être battus, tant par leur infériorité que par la trahison de leurs généraux. C'est avec quinze cents hommes seulement que Théobald Dillon, maréchal-de-camp, commandant à Lille, marcha sur Tournai le 28 mai au soir. Arrivé à peu de distance de cette ville, il prit une position avantageuse, et disposoit son attaque, lorsque, prévenues par l'ennemi qui étoit en nombre très supérieur, nos troupes furent accablées sans que leur général donnât le moindre signal de combat et de défense. La surprise fut telle qu'on ne tira pas de notre côté un seul coup de fusil ni de canon. L'ennemi, profitant de la trahison de Dillon, s'avança sur deux colonnes, enveloppa et battit en face et des deux côtés notre petite armée, qui fut obligée de prendre la fuite, après que son général lui-même eut jeté l'épouvante en criant, *Sauve qui peut.* Le 29, vers les 11 heures, notre cavalerie, fuyant à toute bride, et poursuivie par celle de l'ennemi, rentra dans Lille par pelotons de trois ou de quatre cavaliers, et disant hautement que le détachement avoit été trahi par Dillon. La générale fut battue: dans l'alarme qui étoit universelle on crut que les Autrichiens alloient s'emparer de la ville. Le spectacle des blessés qui arrivoient en désordre augmenta la fureur du peuple; et lorsque Dillon rentroit par la porte de Flines, on l'arracha de sa chaise, et on l'attacha à la lanterne du ci-devant gouvernement, où il fut fusillé. Une balle ayant cassé la corde du réverbere, le

cadavre fut traîné au milieu d'une place publique, et brûlé avec toutes les enseignes aristocratiques qui portoient encore les noms de d'Artois, Condé, etc., etc. Dans le même instant un aide-de-camp du général, un officier du génie (le C. Berthois), et quelques chasseurs tiroliens, furent aussi massacrés sur le simple soupçon d'avoir été les complices du traître. Une autre victime de cette malheureuse journée fut un prêtre réfractaire, qui, abusant de toutes les parties de son ministere, venoit de causer une insurrection générale parmi les fanatiques de Lille. Le supplice de Dillon l'effraya; il se sauvoit du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut reconnu, saisi, fouillé, et trouvé nanti, non seulement d'une quantité de papiers aristocratiques, mais encore d'un plan de conjuration écrit de sa main, et dont le but étoit de faire égorger tous les patriotes de Lille et de la garnison dans la nuit suivante.

Ce n'étoit pas dans cette ville seulement que s'opéroit la trahison; il paroît que celle-là n'étoit qu'une des ramifications du projet plus vaste de livrer à l'ennemi nos plus fortes places du département du Nord. A Valenciennes nos troupes étoient sorties le même jour pour entreprendre le siege de Mons: l'armée autrichienne, retranchée devant cette ville, se trouvoit encore à point nommé instruite de nos mouvements, de notre nombre, et prête à profiter de la trahison qui étoit organisée dans ce détachement comme dans celui de Lille. La chose ne manqua pas d'arriver. Une partie du régiment de *la reine* prit la fuite en criant, *Nous sommes trahis!* à l'instant où eux seuls étoient des traîtres. Le désordre se mit parmi les troupes; la nouvelle de la déroute de Lille contribua encore à l'accroître; l'ennemi saisit ce moment qu'il attendoit, et l'armée, harassée de fatigue et de faim (on l'avoit laissée manquer de pain depuis deux jours), fut obligée de se replier sur Valenciennes, non cependant sans avoir fait éprouver aux Autrichiens ce dont étoient capables ces gardes nationaux qu'ils méprisoient. Le deuxieme bataillon de Paris se distingua sur-tout dans cette affaire, où il couvrit la retraite et fit perdre beaucoup de monde à l'ennemi.

Ces deux échecs simultanés donnerent occasion à la malveillance d'éclater sans aucune retenue. L'aristocratie crut que l'heure du rétablissement de ses idoles étoit enfin venue; les constitutionnels virent dans ces malheurs un prétexte pour donner une force plus grande au pouvoir exécutif, dont ils occupoient toutes les places, civiles et militaires; et peut-être se réjouirent-ils que deux généraux eussent été battus, afin que leur héros (Lafayette, qui, tranquille à Metz, n'avoit pas jugé à propos d'attaquer de son côté,) pût se montrer avec plus d'éclat, et passer pour le sauveur de la patrie. Tous s'accordoient au reste à traiter les habitants et la garnison de Lille de cannibales, à dire que nul général ne voudroit conduire désormais de pareilles troupes, et que, toujours battus par l'ennemi, nous ne devions pas espérer qu'il respecteroit le droit des gens envers nous, puisque nous l'avions violé nous-mêmes en massacrant nos prisonniers. Il est bon de dire que ces chasseurs tiroliens étoient des espions du général autrichien: et ce ne sont pas des troupes mises

dans la plus complete déroute qui peuvent emmener des prisonniers au vainqueur, s'ils ne l'étoient pas de bonne volonté. Toutes les autres imputations tomberoient de même devant le simple énoncé des faits. Certes la trahison étoit bien manifeste alors à la cour, au ministere, parmi les généraux : malgré des prédictions ridicules, il s'est trouvé des chefs dignes de commander nos braves soldats et de partager leur gloire ; et ces chefs ont été chéris de leurs troupes. Pour la menace d'être toujours défaits, c'est aux Prussiens, aux Impériaux, c'est à toute l'Europe, qu'il faut demander la réponse. L'humanité de nos freres d'armes n'est pas moins connue dans tant de provinces qu'ils ont conquises, et toutes les vertus ont été le partage de ces vrais républicains. Mais tel est le langage de l'esprit de parti, qui prend trop souvent ses desirs pour des certitudes ; tel devoit être sur-tout l'espoir d'une faction ennemie de l'égalité, qui frémissoit à la seule idée de perdre son influence. Elle pleuroit la mort d'un général perfide ; elle oublioit celle de trois cents braves, victimes de sa trahison.

Prieur invenit & del | Berthault Sculp

POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DE SIMONEAU MAIRE D'ESTAMPES

le 3 Juin 1792

SOIXANTE ET UNIEME TABLEAU
DE LA RÉVOLUTION.

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DU MAIRE D'ÉTAMPES, 3 JUIN 1792.

C'ÉTOIT sans doute une belle idée chez un peuple libre que celle de rendre à la *Loi* des hommages solemnels. Sa fête succédoit naturellement à celle de la liberté; et quelle circonstance étoit plus propre à la célébrer que l'instant où un magistrat courageux, martyr de son devoir, venoit d'apprendre à ses concitoyens que ce n'est qu'avec la vie qu'on doit quitter le poste que la patrie nous a confié ? Une telle solemnité, revêtue de tous les ornements dont pouvoit l'embellir l'imagination, devoit exercer sur un peuple bien organisé une puissance morale incalculable. Le magistrat y auroit appris à n'approcher qu'avec un saint effroi de ses fonctions redoutables; et l'arche de la loi lui eût paru trop pesante à supporter. Les citoyens, d'une autre part, rendus à cette vénération profonde que son nom seul doit inspirer, se seroient pénétrés de cette vérité si nécessaire à connoître et à mettre en pratique, *Les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi.* Pourquoi donc ce but important ne fut-il pas atteint? pourquoi cette fête utile et desirée fut-elle d'une exécution mesquine et presque de nulle impression sur le peuple? C'est qu'elle ne fut sollicitée que par le parti de la cour, qui crut avantageux pour ses intérêts d'élever *autel contre autel*, et d'opposer une fête, *avec approbation*, à celle de la liberté qui s'étoit faite malgré elle; c'est qu'on y voulut humilier le peuple en n'admettant que la garde nationale; enfin c'est que cette loi, sur laquelle on vouloit appeler l'amour et le respect public, n'inspiroit aucun de ces sentiments aux patriotes, qui la voyoient insuffisante et violée à chaque instant par un monarque perfide qui s'en servoit pour voiler ses projets coupables.

Mais c'est un devoir pour nous de dégager des circonstances qui environnerent cette fête le généreux magistrat qui en étoit l'objet. L'erreur, ou l'esprit de parti, répandit en vain quelques ombres sur sa vertu: elle a déja vaincu la calomnie; et plus les Français avanceront en esprit public, en véritable connoissance de la liberté, plus ils admireront Simoneau.

Depuis plusieurs jours les habitants des communes voisines d'Étampes s'étoient livrés à des mouvements tumultueux occasionnés par le renchérissement des grains. Le grand principe de la circulation et de la vente libre avoit été consacré par l'assemblée constituante; mais des circonstances difficiles, et sur-tout le grand nombre des mécontents, s'opposoient aux heureux effets de cette loi salutaire; les difficultés qu'éprouva la circulation des grains entraînerent leur renchérissement. L'aristocratie l'avoit bien prévu, et elle en profita pour égarer les trop crédules villageois. Plusieurs fois le maire d'Étampes avoit résisté aux demandes qu'on lui faisoit de fixer une taxe. Le 2 mars on l'avertit qu'il devoit s'attendre à de plus grands efforts et même à des violences pour le marché du lendemain. Simoneau, tranquille et croyant que chacun feroit son devoir comme il étoit résolu de le faire lui-même, regarda ces bruits comme exagérés par la peur, et attendit le jour suivant sans inquiétude. Il répondit aux ouvriers nombreux de ses atteliers qui lui proposoient de lui servir d'escorte : *Non, mes amis, je ne puis accepter votre secours. La loi a désigné ceux qui doivent me protéger; ce seroit leur faire injure que de chercher un autre appui.* Le lendemain, accompagné seulement de quelques cavaliers de Berri et de la garde nationale réduite à un fort petit nombre d'hommes, il se prépara à braver l'orage qui s'approchoit. En effet, une multitude d'hommes armés descendirent vers Étampes à l'heure du marché. Ils y pénétrerent malgré la résistance de la garde nationale, entraînerent avec eux la municipalité, qu'ils avoient rencontrée à la porte de la ville; et, arrivés sur la place, ils voulurent les forcer à taxer les grains et à faire ouvrir les greniers. Simoneau leur représenta vainement que le marché étoit suffisamment garni, que le prix étoit modéré. Ces furieux, poussant des cris terribles, coucherent en joue les officiers municipaux. La fermeté du maire n'en fut point abattue. *Vous pouvez me massacrer*, dit-il, *mais vous ne me ferez point manquer à mon devoir.* Enfin, pressé par une foule immense, entouré de fusils, de baïonnettes, d'armes sans nombre dirigées contre lui, le courageux Simoneau menaça les rebelles de la loi martiale. Dans cet instant la cavalerie fit un mouvement pour mettre dans ses rangs le corps municipal : mais il n'étoit plus temps, et Simoneau venoit de tomber, percé d'une balle dans le flanc et d'une autre dans la tempe. Le procureur de la commune et un cavalier furent blessés par la même décharge.

Le corps législatif, à cette funeste nouvelle, décréta qu'il seroit fait une pension à la veuve et aux enfants de Simoneau, et qu'une pyramide seroit élevée sur la place du marché d'Étampes pour consacrer ce généreux dévouement. Il n'avoit point été question d'autres honneurs; et ce ne fut que pour consoler la garde nationale de la retraite où on l'avoit forcée pendant la fête de la liberté, que l'on imagina d'en faire une au maire d'Etampes. La cour y vit d'ailleurs un moyen puissant d'attacher cette garde nationale trop crédule à une constitution que tout menaçoit d'un écroulement prochain; et, constante dans son principe, *diviser pour régner*, elle se promit bien d'affermir son pouvoir par les discordes intestines. Rien ne fut donc négligé pour indisposer le peuple. Plutôt que de l'admettre à cette cérémonie, on préféra de la faire ressembler à ces anciennes *fêtes-dieu* où la religion catholique publioit hau-

tement son alliance avec le despostime, en entourant de ses satellites armés des ministres de paix et des mysteres consolateurs. C'est ainsi que ce triomphe de la loi, qui devoit être auguste et paisible comme elle, fut hérissé de quarante mille baïonnettes des gardes nationaux et des troupes de ligne. Si l'on crut donner une leçon au peuple en l'excluant de cette cérémonie, s'il dut gémir de son forfait en voyant honorer sa victime, quels devoient donc être les remords de la force armée, créée protectrice de la loi, qui avoit laissé massacrer son magistrat !

Le cortege partit de la Bastille, et termina sa marche au champ de Mars. Nous ne nous occuperons pas de la décrire; ce sera donner une idée suffisante de cette fête que d'en rapporter les principaux attributs.

Tout y portoit le nom de *la loi.* Sa banniere ouvroit la marche, précédée du modele de la Bastille, et suivie par les 48 sections de Paris, réunies sous cette devise, INDIVISIBLES. Un corps nombreux de troupes de ligne s'avançoit ensuite dans le plus bel ordre. Le glaive de *la loi,* placé sur un *lectisternium,* et couronné de cette belle inscription, ELLE FRAPPE POUR DÉFENDRE, étoit entouré par les différents corps de la garde nationale. Après eux venoient l'écharpe de Simoneau, enlacée d'un crêpe, d'une palme et d'une couronne; son buste suivi de sa famille en deuil, et la pyramide qui devoit perpétuer sa mémoire. Sur une chaise curule dorée s'offroit à tous les regards le livre figuré de la loi tout ouvert. Sa statue colossale fermoit la marche. Elle étoit représentée par une femme assise et appuyée sur les tables des droits de l'homme. Elle avoit pour attribut un sceptre: un frein eût sans doute mieux convenu; mais on vouloit habituer le peuple à confondre la loi avec la royauté.

Arrivé au champ de Mars, le tableau de la mort de Simoneau fut appendu à un palmier autour duquel furent rangées d'une maniere pittoresque les autres pieces du triomphe. Une salve d'artillerie annonça que l'on élevoit le livre de *la loi,* en l'honneur de qui l'on chanta un hymne à grands chœurs; et la fête se termina en accompagnant l'écharpe de Simoneau, qui, conformément au décret, devoit être suspendue aux voûtes du Panthéon.

Nous avons tâché de démêler la vérité à travers les erreurs dont les passions des deux partis envelopperent cet évènement. Nous avons écarté toutes les exagérations; nous n'avons point insisté sur les disparates ridicules que put offrir cette fête, dont l'invention étoit si morale, et dont les ennemis du peuple chercherent à se servir pour l'enchaîner. Trois années se sont écoulées depuis; et c'est dans le creuset du temps que nous avons appris à juger les hommes et les choses. Simoneau en est sorti pur, et le meilleur modele à présenter aux magistrats d'un peuple libre. Ceux qui l'honoroient afin de nous humilier ont péri pour la plupart dans le cours trop sanglant de la révolution; et *la fête de la loi,* peu goûtée des Français quand elle rappeloit l'obéissance à un roi perfide, deviendra leur plus beau jour lorsqu'il faudra jurer le maintien d'une constitution républicaine.





LE PEUPLE ENTRANT AU CHATEAU DES TUILERIES,
le 20 Juin 1792

SOIXANTE-DEUXIEME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

Le Roi n'avoit accepté la constitution que comme une arme dont il pouvoit se servir plus efficacement pour opprimer la liberté. Il s'étoit bien promis sur-tout d'user de ce fatal *veto* qui suffisoit entre ses mains pour paralyser le bonheur public. Les décrets les plus utiles sur les émigrés, les prêtres réfractaires, celui qui ordonnoit la formation d'un corps de vingt mille hommes qui devoient camper sous les murs de Paris, furent donc suspendus en vertu de la prérogative constitutionnelle : en même temps il renvoyoit les ministres patriotes, qu'il n'avoit appelés un instant que pour se populariser. Nombre de corps administratifs qui lui étoient dévoués sévissoient contre les amis de la liberté, et cherchoient à tourner l'ancien amour des Français pour la royauté vers le *représentant héréditaire du peuple*. Des généraux choisis par la cour, et travaillant pour elle, ramenoient leurs armées à une obéissance passive, qu'ils ne vouloient employer qu'au profit de la tyrannie et non pour le maintien de la discipline militaire : d'une autre part tous les rois de l'Europe s'avançoient en armes vers la France, et leurs premiers succès sembloient leur en garantir de nouveaux. Telle étoit notre position générale à l'époque dont nous allons crayonner le tableau.

Les fauxbourgs S.-Antoine et S.-Marceau avoient annoncé plusieurs jours d'avance une réunion considérable de bons citoyens, pour aller le 20 juin, anniversaire du serment du jeu de paume, le renouveler au sein même du corps législatif, et de là présenter au roi une pétition qui l'engageât à sanctionner le décret contre les prêtres et celui du campement. Le directoire du département de Paris, complice de la cour, et craignant que le peuple ne profitât, pour punir ses perfidies, de l'instant où il seroit en force, fit tous ses efforts pour empêcher ce rassemblement. La force armée, réunie chaque jour autour du palais des Tuileries, fut excitée à se battre contre les *brigands* qui devoient venir insulter le roi ; et la cour eut sans doute atteint, le 20 juin, le but où elle tendoit depuis si long-temps, la guerre civile, si la municipalité n'en eût étouffé les germes par un sage arrêté qui adjoignoit aux pétitionnaires tous les citoyens armés de Paris, sous les ordres du commandant général.

En conséquence les habitans des fauxbourgs, réunis sur l'emplacement de la bastille, partirent en bon ordre sur les dix heures, les tables des droits de l'homme à

leur tête, entre plusieurs pieces de canon. Arrivée rue S.-Honoré, la marche, qui grossissoit à chaque pas, présentoit par sa masse l'aspect le plus imposant, et devenoit par ses détails le spectacle le plus piquant et le plus curieux. Qu'on se représente une immensité d'hommes de tous les états et sous tous les costumes, armés, comme au 14 juillet 1789, de tout ce qui leur étoit tombé sous les mains; parmi les armes les plus terribles des rameaux verds, des bouquets, des épis de bled; près de deux cents vieillards octogénaires entourés d'une chaîne de gardes nationaux avec ou sans uniformes, et donnant à tous les citoyens des marques de la plus touchante fraternité; des grouppes de femmes au milieu des corps armés; deux colonnes des plus considérables de ces corps, les charbonniers et les forts de la halle, différents entre eux de couleur, mais semblables pour l'énergie et pour le patriotisme: qu'à ce tableau pittoresque on ajoute la gaieté franche qui animoit tous les acteurs: qu'on se rappelle enfin que c'étoit tout le peuple de la premiere ville du monde, plein du sentiment de la liberté, convaincu de la perfidie de la cour, et respectant néanmoins la loi qu'il s'étoit prescrite, et l'on n'aura encore qu'une idée imparfaite de ce spectacle.

L'adresse que les pétitionnaires lurent à la barre du corps législatif est une des plus fortes d'expression et de principes qu'ait produites la révolution française. On y remontoit à la cause de tous les malheurs qui affligeoient la patrie: en les attribuant avec justice au pouvoir exécutif, on invitoit les législateurs à y porter remede; mais on ne leur dissimuloit pas que le peuple, suffisamment autorisé par la déclaration des droits qui prescrit la *résistance à l'oppression*, se feroit justice lui-même s'il ne pouvoit pas l'obtenir de ses représentants. La lecture de cette adresse fut suivie du don d'un drapeau que le commandant présenta au corps législatif dont les pétitionnaires traverserent l'enceinte au son de l'air *ça ira*.

Une double haie de gendarmes à cheval et plusieurs bataillons avec du canon avoient été postés pour défendre l'entrée du château. Des cartouches avoient été distribuées aux gardes suisses, et peu s'en fallut que la scene ne fût ensanglantée. Mais la contenance ferme des pétitionnaires leva tous les obstacles, et ils pénétrerent jusqu'à la grille du vestibule du château. La résistance se renouveloit à l'entrée des premiers appartements; mais une piece de canon qui y fut montée, et un coup de hache donné à la porte d'une chambre voisine, effrayerent tellement Louis, qu'il fit ouvrir lui-même en criant *Vive la nation!* et brandissant en l'air son chapeau. Il étoit assis sur une banquette dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur la grande cour, entouré seulement de cinq ou six gardes nationaux. Dans un clin-d'œil le sallon fut plein. Les tables des droits de l'homme furent placées en face de Capet, peu habitué à un pareil voisinage. Les citoyens se pressoient autour de lui. *Sanctionnez les décrets*, lui disoit-on de toutes parts; *rappelez les ministres patriotes; chassez vos prêtres; choisissez entre Coblentz et Paris.* Il tendoit la main aux uns, agitoit son chapeau pour satisfaire les autres; mais l'agitation et le bruit ne permettoient pas de l'entendre. Ayant apperçu un bonnet rouge dans les mains d'un de ceux qui l'environnoient, il le demanda et s'en couvrit. On ne peut rendre l'effet que produisit sur tous les spectateurs la vue de

ce bonnet sur la tête de Capet; et c'eût été sans doute une caricature digne d'être transmise à la postérité que celle qui eût représenté *un roi* coëffé d'un bonnet rouge et buvant dans la bouteille même à la santé des *sans-culottes*.

Il est du ressort de l'histoire de présenter l'origine des expressions nouvelles, et de montrer leur degré de justesse, en rappelant les idées ou les évènements qui les ont fait naître. La révolution française, plus extraordinaire qu'aucune autre, dut engendrer beaucoup de termes nouveaux qui représentassent les sensations jusqu'alors inconnues que l'on éprouvoit. Parmi ces mots, celui dont l'influence a été le plus sensible dans la suite est sans contredit le mot *sans-culotte*. Cette expression, qui répugne au goût, à la décence, inventée d'abord par la richesse arrogante, appliquée à la pauvreté patriote, fut depuis conservée avec orgueil et recherchée avec soin par ceux-là mêmes qui en avoient fait l'enseigne du brigandage. Aristocratie véritable, la sans-culotterie a remplacé quelque temps l'opulence et la noblesse; et telle étoit la subversion des idées, née de l'excès du malheur des temps, que l'on a dû craindre de posséder les moyens de bonheur qui rendent la société agréable avec autant d'ardeur qu'on en met ordinairement à les acquérir.

Cette journée où le peuple français vint faire à son mandataire infidele une derniere sommation d'être juste fut le signal d'une rupture ouverte entre les partisans de la cour et ceux de la liberté. Dès le soir un officier municipal, décoré de son écharpe, fut gravement insulté en sortant du château. On y forma un comité central de juges de paix qui décernerent nombre de mandats contre les *brigands* auteurs de cette insulte à la *majesté royale*. La cour feignit de mettre beaucoup d'importance au dégât qu'une si grande affluence avoit nécessairement causé : des procès-verbaux furent dressés; et le roi sembla se réserver le droit d'invoquer la loi comme un simple citoyen. Mais son cœur étoit avide d'une vengeance plus réelle. L'opinion publique fut travaillée par des journaux perfides, par l'argent que l'on répandit avec profusion parmi les ouvriers : la garde nationale, que l'on isoloit toujours du peuple, fut passée en revue par Capet; et la reine affecta d'y paroître, revêtue des couleurs patriotiques. La Fayette, qui conduisoit toutes les démarches de la cour, lui qui avoit écrit peu de jours auparavant une lettre insolente à l'assemblée législative, ne manqua pas d'arriver à Paris aussitôt après le 20 juin, et de proposer au roi le rempart de sa personne et de son armée. En même temps on pressoit la marche des ennemis vers nos frontieres, et l'on avoit soin de rester dans l'inaction jusqu'à ce que leurs forces fussent supérieures aux nôtres. La France a cependant échappé à tant de périls; mais, pour opérer son salut, il falloit que le peuple, au défaut des loix, précipitât le pilote perfide qui poussoit vers les écueils le vaisseau de la patrie. Ce fut le 10 août que se consomma ce grand ouvrage; mais le 20 juin ne fut à proprement parler que *l'épreuve* de cette journée mémorable: toutes les parties du drame étoient préparées, il n'y manquoit que le dénouement.

Ce seroit injustement qu'on reprocheroit à la France d'avoir adopté précipitamment le régime républicain. La perfidie royale avoit dès lors réduit la liberté à l'inévitable alternative de devenir républicaine ou de périr.



COMMÉMORATION DE LA PRISE DE LA BASTILLE
le 14 Juillet 1792

SOIXANTE-TROISIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

COMMÉMORATION DE LA PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1792.

Le 14 juillet 1790 avait offert au monde un spectacle jusqu'alors inconnu, celui d'une grande nation se félicitant de la conquête de sa liberté, et rassemblant toutes les forces du corps politique, comme un rempart inexpugnable que rien ne pouvait ébranler. La joie, la fraternité, la confiance réciproque, qui avaient accompagné cette fête fédérative, prouvaient suffisamment l'utilité de son institution; et le corps législatif avait décrété que tous les ans, à pareil jour, serait célébré l'anniversaire de cet événement mémorable, qui, lui-même en rappelait un autre encore plus glorieux pour les Français. Les desseins perfides de quelques hommes qui dominaient en 1791, et la direction qu'ils voulaient donner à l'esprit public, avaient fait dégénérer cette fête, qui devait offrir tous les Français rassemblés, en une promenade militaire des gardes nationales du département de Paris. Il était réservé à l'année 1792 de ramener cette institution à la beauté de son origine, et d'offrir enfin des *Fédérés* dans le champ et à la fête de la *Fédération.*

On avait décrété qu'il serait formé un camp de volontaires nationaux à Soissons. Obligés, pour la plupart, de passer par Paris pour s'y rendre, ils s'y trouvèrent à l'époque du 14 juillet. Ils étaient nombreux; ceux qui les suivaient l'étaient encore davantage. Ils portaient dans leurs ames cet ardent amour de la liberté, qui devait naturellement s'enflammer davantage à la vue des dangers que courait la patrie, soit par l'invasion de son territoire alors occupé en partie par les armées coalisées, soit par les divisions et les factions du dedans. Nos premiers événemens militaires n'avaient pas été heureux pour nous; nos troupes s'étaient retirées avec perte de l'attaque qu'elles avaient tentée sur Mons et Tournay. Les villes de Longwi et de Verdun avaient ouvert leurs portes aux Prussiens, qui se répandaient dans les plaines de la Champagne. Le vieux général Luckner, qu'on avait substitué à M. de Rochambeau, dont l'armée avait jusqu'alors presque toujours fait retraite devant les Autrichiens, s'était vainement avancé vers la West-Flandres, et emparé d'Ypres, Menin et Courtray : on avait été oblige de le rappeler pour la défense de l'intérieur. Il n'en fallait pas davantage pour faire crier à la trahison, et pour donner aux Orléanistes et à tous les agitateurs des différens partis de nouveaux prétextes pour tout désorganiser. Thuriot déclara dans le sein du corps législatif qu'on voulait mettre la France à la merci de la puissance militaire; que c'était là le but qu'on

s'était proposé en faisant rentrer les armées dans l'intérieur ; qu'on voulait surtout réduire Paris par la force des armes, et punir tous les citoyens qui avaient eu part à l'insurrection du 20 juin. Il dénonça tout l'état-major de la garde nationale comme partisan de ce système: « Vous avez une grande mesure à prendre, s'écriait-il, c'est de renouveler tout l'état- » major, et de le faire nommer par tous les citoyens de Paris. La patrie est en danger. » Levez-vous, mais soyez confians. Marchez sous l'étendard de la loi ; mais marchez, » il est temps. Après avoir décrété le licenciement de l'état-major et *la permanence des* » *sections*, je demande que tout le monde soit prêt, et qu'on déclare à la France entière » que la patrie est en danger. »

Cet appel à l'insurrection fut entendu, couvert à plusieurs reprises des plus violens applaudissemens ; et l'état-major fut licencié. On put dès-lors regarder ce premier coup porté à la garde nationale comme le signe certain de sa prochaine dissolution. Après lui avoir ainsi ôté ses chefs, on attaqua les compagnies de grenadiers et de chasseurs. Ensuite on reprit dans l'assemblée la motion de déclarer que la patrie était en danger. Thuriot l'appuya, et motiva son avis sur l'opposition que le roi avait manifestée à la déclaration de guerre ; il demanda que la conduite du général Lafayette fût promptement examinée. En vain Dumas discuta en militaire la même question ; en vain il s'efforça de prouver que la retraite de l'armée sous le canon de Valenciennes et de Lille n'avait pour but que la défense de l'intérieur : il ne fit que peu d'effet, ou plutôt il ne fit qu'irriter des passions que rien ne pouvait calmer. Il fut alors aisé de voir que les ministres étaient proscrits, et que M. de Lafayette anéantirait les Jacobins, ou qu'il serait écrasé par eux. On agita plus que jamais la population de Paris. Au milieu cependant de toutes ces crises, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, tenta de réunir tous les partis. « On vous propose et on » vous proposera, dit-il, au corps législatif, des mesures extraordinaires pour arrêter les » divisions qui déchirent la France ; mais de ces mesures il n'en est aucune qui puisse » atteindre le but, parce que l'on a négligé de remonter à la véritable source de nos » maux. Cette source, qu'il faut tarir à quelque prix que ce soit, c'est la division de l'as- » semblée nationale. La position du corps législatif est le véritable thermomètre de la » nation. Eh quoi ! vous tenez dans vos mains la clef du salut public ; vous cherchez péni- » blement ce salut dans des lois incertaines, et vous vous refusez aux moyens de rétablir » dans votre sein la paix et l'union ! J'ai souvent entendu dire que ce rapprochement était » impraticable : ces mots m'ont fait frémir ; je les ai regardés comme une injure faite à tous » les membres de l'assemblée. Jamais rapprochement n'est impraticable, si ce n'est entre » le vice et la vertu. Les gens honnêtes ont beau être divisés d'opinion, et se débattre sur » les moyens de parvenir au même but, ils ne mettent ni passions ni haines dans leurs » discussions, et ils se rapprochent quand il s'agit du salut commun. Oui, il ne tient » qu'à vous de ménager un moment bien beau et bien solennel, et d'offrir à la France et » à l'Europe un spectacle aussi redoutable pour vos ennemis, que doux et attendrissant » pour tous les amis de la liberté. Je demande que M. le président mette aux voix cette » proposition simple : *Que ceux qui abjurent également et la République et les deux chambres* » *se lèvent.* »

A peine ces mots sont-ils prononcés, que tous les députés se lèvent simultanément, élèvent leurs chapeaux en l'air, en signe d'adhésion, et prêtent ce serment. On envoie sur-le-champ un message au roi pour l'en instruire. Il arrive bientôt lui-même au milieu des applaudissemens universels. Il se place, sans observer aucun cérémonial, à côté du président. « Messieurs, dit-il, j'ai appris avec la sensibilité la plus vive la réunion qui » vient de s'opérer dans le corps législatif. Je la désirais depuis long-temps ; mon vœu est » enfin accompli. La nation et le roi ne feront plus qu'un. La constitution est le point de » ralliement de tous les Français, le roi en donnera l'exemple. »

Sans doute si cette réconciliation eût été sincère, elle eût écarté de la France les effroyables calamités qui devaient bientôt l'accabler; mais ce n'était qu'un beau songe enfanté par une imagination douce et paisible, caressé, pendant le sommeil instantané des passions, par ceux qui en entendaient le récit, et se laissaient aller au penchant involontaire qu'il inspirait. Le moment du réveil parut, et il s'éclipsa. Le jour même de cette apparente réconciliation, la séance de la société des jacobins fut un véritable volcan qui se fit ressentir au dehors avec une égale fureur. Cette commotion ne tarda pas à se communiquer aux législateurs eux-mêmes; et ce jour, qui semblait devoir éteindre toutes les passions haineuses, ne fit au contraire que les accroître et les fortifier.

C'est à cette époque que le directoire du département, marchant dans la ligne constitutionnelle, avait suspendu de leurs fonctions Pétion maire de Paris, et Manuel procureur de la commune, comme n'ayant pas fait ce que la loi exigeait d'eux, pour dissiper ou prévenir les attroupemens du 20 juin. La fédération du 14 juillet arrivait. Les jacobins prétendaient y dominer à quelque prix que ce fût; et pour y parvenir il fallait que Pétion en fût le héros. Le corps législatif, où ces sociétaires avaient pour eux la majorité, annulla la décision du département. Ce décret fut rendu deux jours avant la fédération, à laquelle Pétion parut accompagé d'une multitude turbulente, qui faisait retentir les airs des cris *vive Pétion ! Pétion ou la mort !* Ces mots étaient inscrits sur les chapeaux, et, volant de bouche en bouche, réchauffaient l'espoir et l'enthousiasme des jacobins, achevaient d'égarer le peuple, et répandaient l'alarme et l'effroi dans le cœur des bons citoyens, qui prévirent les nouvelles crises qui ne pouvaient manquer d'arriver avec un tel maire, et un tel procureur de la commune : car Manuel fut aussi rendu à ses fonctions. C'est à cette époque que nous entrâmes en guerre avec les cercles de l'Empire du roi de Prusse. Tel était l'état de la France lors de la fête qui fait le sujet de ce tableau, et dont voici la description exacte.

Vers la Seine était dressé un arbre féodal couvert d'écussons, d'armoiries, et aux branches duquel étaient attachés des cordons bleus, des couronnes de comtes, de barons, des chaînes d'or, des manteaux d'hermine, des titres en parchemin, en un mot tous les attributs de la noblesse. A la cîme du peuplier, on avait placé les armes de Lafayette. Au bas de tout ce monument était un bûcher auquel on mit le feu pendant la cérémonie; ce fut le président de l'assemblée nationale qui l'alluma.

Entre l'autel et l'Ecole militaire s'élevait une pyramide funéraire en l'honneur des *citoyens morts pour la patrie aux frontières.* Sur l'une des faces on lisait : *Tremblez, tyrans; nous nous levons pour les venger.* Le pourtour intérieur du champ de la fédération était garni de 83 arbres portant les noms des départemens, et élevés devant un pareil nombre de tentes hospitalières, que Paris avait fait dresser pour ses frères de tout l'Empire.

Les hommes du 14 juillet 1789 arrivèrent à cinq heures, se tenant presque tous par le bras, et ne formant pour ainsi dire qu'une chaîne, de la Bastille au champ de la fédération. Ils chantaient, en marchant, des hymnes à la liberté, à la patrie, à leurs représentans fidèles, à leurs magistrats intègres. Ils portaient avec eux une presse d'imprimerie, qui à chaque station multipliait les copies de leurs chansons civiques, et qui méritait, peut-être aussi bien que le canon, la fastueuse inscription *Ultima ratio.* C'était la première fois que le peuple rangeait parmi les objets de son culte une presse d'imprimerie. Il était digne des Français devenus libres de rendre à cette belle invention des honneurs proportionnés aux services qu'en a reçus le genre humain. Un jour viendra sans doute où l'anniversaire de cette admirable découverte sera célébrée comme la plus belle époque de l'histoire des peuples libres et éclairés. Si la reconnaissance doit suivre les bienfaits, qui, plus que l'imprimerie, mérite celle des peuples qu'elle a instruits de leurs droits, de leurs moyens de

bonheur, qu'elle a délivrés des superstitions, du despotisme, de l'ignorance enfin, pire que tous les autres maux? il leur suffirait pour connaître son prix, de voir de combien d'entraves les tyrans de toute espèce l'ont accablée, ce n'était qu'en l'enchaînant qu'ils pouvaient se flatter d'être impunément injustes; et la marque la plus certaine d'un gouvernement oppresseur est sans contredit l'esclavage de la presse. L'hommage simple et désintéressé que le peuple français lui rendait à cette époque prouvait que, s'il était encore privé de lumières, il savait au moins en faire cas, puisqu'il honorait jusqu'à l'instrument qui servait à les répandre. Ce fut sur l'autel de la patrie que Louis XVI prêta son serment de fidélité. Il était entouré d'une triple haie de baïonnettes, presque toute composée de troupes de ligne. C'était pour la dernière fois que Louis XVI devait paraître en roi. Il ne fallait plus qu'un mois d'attente pour voir tomber sur lui la foudre, qui, depuis le 20 juin, ou plutôt depuis les 5 et 6 octobre, n'avait cessé de gronder sur sa tête, et de mugir sous ses pas.





PRISE DU CAMP DE JALÈS PAR LES PATRIOTES.
en Juillet 1792

SOIXANTE-QUATRIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PRISE DU CAMP DE JALÈS SUR LES CONFÉDÉRÉS, EN JUILLET 1792.

Ce fut dans le Midi que s'élevèrent les premières étincelles de la guerre civile qui embrasa depuis quelques-unes des plus belles contrées de la France; c'était aussi dans cette région qu'elle semblait devoir faire le plus de progrès. Les passions des habitans exaltées par la chaleur du climat, les divisions entretenues par la différence des religions, jusqu'aux anciennes guerres civiles dont le Midi avait été le théâtre, tout faisait croire, au commencement de la révolution, qu'il allait éprouver encore un embrasement général. On a donc lieu d'être surpris que les malheurs du Midi se soient bornés aux troubles inséparables d'une grande révolution, et que ce soit loin de là, sur les côtes de l'Océan, que la patrie a reçu ces blessures profondes dont elle se ressentira bien long-temps. Cette diversité d'opinions religieuses, qui paraissait un germe fécond de discorde, fut peut-être un des plus sûrs appuis de la révolution; et les *protestans*, qui se hâtèrent d'embrasser une cause qui leur restituait tous leurs droits, lui donnèrent une prépondérance décisive dans les départemens qu'ils habitaient. Le voisinage des places de commerce, et des ports de mer surtout, dut aussi contribuer efficacement au succès de la révolution; dans ces villes fréquentées par les hommes de toutes les nations, l'indigent même prend insensiblement une partie des mœurs des étrangers avec lesquels il commerce; et cela, joint au sacrifice qu'il fait lui-même de ses habitudes natales, doit être envisagé comme le plus prompt acheminement vers la perfection humaine, puisqu'il établit l'union et la fraternité universelles. Cette influence a été si sensible en France, que toutes nos cités maritimes se sont signalées par un patriotisme brûlant et soutenu depuis le commencement de notre révolution, qui ne devait être que le triomphe de la raison sur les préjugés.

Le département de l'Ardèche avait été depuis deux ans le théâtre particulier des rassemblemens factieux, des tentatives criminelles de quelques révoltés, séduits et commandés par des nobles et des prêtres, qui n'étaient restés dans leur patrie que pour la déchirer plus sûrement : leur plan correspondait parfaitement avec celui des émigrés; leur intelligence soutenue avec les frères de Louis XVI en les instruisant de l'armement et de la marche des

puissances étrangères, leur indiquait ce qu'ils devaient faire; et c'était à l'entrée des ennemis en France que les conjurés du dedans devaient éclater, afin que, pressée par tant de maux à-la-fois, elle ne pût résister aux coups qu'on lui portait.

L'assemblée constituante avait prêté peu d'attention à ces séditions partielles qui s'étaient pourtant allumées dans plusieurs parties de la France. Elle s'en était fiée pour les éteindre au zèle des citoyens, dont la grande majorité, déclarée pour la révolution, se livrait avec joie aux fatigues, aux dangers, pour réprimer ses ennemis. O sublime dévouement! ô jours de gloire des Français! vous suffiriez pour placer honorablement leur nom dans l'histoire, quand il n'y serait pas inscrit à tant d'autres titres. Des milliers de citoyens, souvent très-pauvres, échauffés par les premiers rayons de liberté, jurent de mourir pour elle, échangent leur fortune contre des armes, des munitions, des uniformes, quittent leurs foyers, leurs états, leurs familles; et, nouveaux guerriers, ils montrent une valeur qui supplée à l'expérience qui leur manque. Combats, siéges, rien ne les effraie. Oh! si l'assemblée constituante avait senti alors la nécessité d'une marche ferme et d'une sévérité inflexible! composée de talens si rares, guidée par la philosophie, appuyée de l'amour, de l'enthousiasme de tous les citoyens, qu'elle eût épargné de maux à la France!

L'événement dont nous offrons le tableau est un exemple remarquable de la conduite que nous reprochons à l'assemblée constituante et à la législative. Les rebelles de l'Ardèche, qui s'intitulaient *Confédérés de Jalès*, conspirèrent presque impunément pendant plusieurs mois, sous les yeux des corps constitués, qui n'étaient pas suffisamment autorisés pour réprimer leurs complots. Le corps législatif, à qui ils communiquaient leurs alarmes, ne s'occupait point de les faire cesser. En effet, était-ce un moyen bien efficace que celui de renvoyer toutes les dénonciations au pouvoir exécutif, qui, non seulement, n'avait pas une grande influence, mais qu'on était sur le point de renverser entièrement? Nous allons donner ici une preuve sans réplique du peu d'harmonie qui régnait alors entre les corps constitués, et de l'autorité que prenait l'assemblée législative sur le pouvoir exécutif délégué au roi par la Constitution. Elle exigea de lui qu'il prononçât sur un arrêté du directoire du département de Paris, qui suspendait de leurs fonctions Pétion et Manuel : elle déclara que cette affaire ne concernait que le roi, et néanmoins à peine eût-il confirmé la décision du département, que l'assemblée se ressaisit de cette affaire, et annulla ce que le roi avait approuvé. Il faut avouer aussi, tant la position de la France était embarrassante alors, que l'assemblée ne pouvait guère s'en rapporter à un pouvoir exécutif dont le chef avait marqué, par sa fuite vers Varennes, sa haine pour la révolution. L'assemblée législative, pressée par des plaintes multipliées, décréta d'accusation Dusaillant, le principal chef des révoltés : mais on ne put réussir à l'arrêter. Les frères de Louis XVI, qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient lié le plan de contre-révolution de l'intérieur à celui de l'invasion de la France par les puissances coalisées, avaient nommé, outre M. Dusaillant, un général en chef à cette armée. Ce général était un *comte de Comwal*, Anglais, qui, en qualité de noble et de fidèle sujet de son roi, était venu offrir son bras et son épée pour le rétablissement de la noblesse et de la monarchie en France : les nobles de l'Ardèche furent cependant fâchés de voir un étranger à leur tête; et, sans leur soumission aux princes qui avaient fait ce choix, ils ne l'auraient pas agréé. Ce général en chef, qui résidait à Coblentz un peu loin de *son armée*, transmettait de là ses ordre à son lieutenant-général Dusaillant, qui les communiquait sans doute aux deux ou trois cents hommes qui composaient toutes ses forces. Si l'on avait le temps d'insister sur les détails des projets de ces nouveaux contre-révolutionnaires, on y verrait toutes les petitesses et les pré-

tentions de leur ancienne puissance, formant une étrange disparate avec leur faiblesse et leur nullité présente.

M. Dusaillant, qui était errant depuis trois mois, se déclara enfin, au commencement de juillet, à l'instant où il sut que les ennemis allaient pénétrer en France. Dans une proclamation qu'il publia, il ordonnait aux prêtres et aux moines de rentrer dans leurs biens, d'arrêter sur-le-champ tous les patriotes, *Feuillans* ou *Jacobins*; il assurait qu'il avait 30,000 hommes armés dans les Cévennes, qui allaient se joindre à lui, etc.; et toutes ces proclamations, ou plutôt ces folies, étaient signées, *Le comte Dusaillant, lieutenant général, etc., gouverneur pour le roi, du Vivarais, etc.* En attendant que tous les *vrais Français* se réunissent à lui, il se met à la tête de sa troupe, et s'empare du château de Jalès; il va ensuite former le siége de celui de Bannes où l'on entretenait une petite garnison. Réduite à l'extrémité par le défaut de munitions, elle est forcée de se rendre. Ce coup audacieux décida la perte des rebelles. Le directoire du département de l'Ardèche, sans attendre les ordres du directoire exécutif, requiert la garde nationale de son ressort, et invite les départemens voisins à lui fournir le secours de la leur. Celui du Gard lui envoie un corps de troupes avec du canon, qui, à son entrée dans l'Ardèche, foudroie le village de Saint-André où les rebelles avaient établi un poste de quelque importance. Ils se réfugient à Bannes : les patriotes en forment le siége; il est pris, les insurgés passés au fil de l'épée; et ce château, ainsi que celui de Jalès, est livré aux flammes. Sur leurs décombres fumans les vainqueurs prononcent, le 14 juillet, le serment de vivre libres ou mourir; serment qu'ils venaient déjà d'accomplir, en s'exposant courageusement à la mort pour vaincre les ennemis de la liberté.

M. Dusaillant s'était enfui avec quelques-uns des siens. Arrêté près la commune d'Evan, par un vétéran du régiment de Hainaut, nommé Hyacinthe Laurent, il est conduit avec ses quatre compagnons devant le juge de paix. Il se donna d'abord pour le curé de Barjac; mais craignant qu'on ne le découvrît en visitant ses papiers, il demande à sortir un instant, et descend dans une écurie, où il cache son porte-feuille. Le vétéran l'y avait accompagné; il avait observé tous ses mouvemens et aperçu ce qu'il avait fait; l'ayant laissé remonter, il retourna dans l'écurie, où il trouva le porte-feuille. M. Dusaillant découvert, offrit à Laurent 75 louis d'or, et sa croix militaire, pour qu'il le laissât s'enfuir. Le vertueux soldat refusa l'or, et remit les cinq rebelles entre les mains de quinze hommes, qui les conduisirent à Chambonas, où était réunie l'armée française. A leur vue, il fut impossible de retenir la fureur des soldats, qui, dans ce moment, ternirent leurs lauriers en massacrant illégitimement ces cinq malheureux, qui, désarmés et prisonniers, devaient être sacrés pour eux.

L'assemblée législative décréta que le directoire du département de l'Ardèche, la garde nationale, et Hyacinthe Laurent, avaient bien mérité de la patrie. Ils étaient bien dignes sans doute de cette récompense pour avoir préservé le Midi de la guerre civile. Pourquoi tous les départemens où elle a éclaté depuis, n'ont-ils pas été jaloux d'obtenir un tel honneur? Quelles que soient les autres causes les plus influentes dans ces calamités, le remède le plus prompt et le plus efficace sera toujours dans les mains des habitans des grandes villes, d'où la lumière doit jaillir de tous les points, et former autant de rayons qui éclairent les campagnes. Ce remède sera également dans la conduite des corps administratifs qui voudront s'honorer à jamais en imitant la manière, bien digne d'éloges, dont se comporta le département de l'Ardèche. Non seulement il eut la gloire de préserver cette contrée des horreurs de la guerre civile, mais il eut encore celle d'avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour prévenir toute effusion de sang. Il fit précéder l'armement contre les insurgés d'une proclamation qui était un modèle d'humanité, de sagesse, et d'amour du bien public.



Prieur inv. et del — Berthault sculp

PROCLAMATION DE LA PATRIE EN DANGER

le 22 Juillet 1792.

SOIXANTE-CINQUIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

PROCLAMATION DE LA PATRIE EN DANGER, LE 22 JUILLET 1792.

La guerre avait commencé depuis plus de trois mois ; et des échecs répétés, quoique peu décisifs, avaient déjà produit le terrible et malheureux effet de persuader que nos généraux mêmes nous trahissaient. Déjà l'ennemi avait pénétré sur notre territoire, et tous ses pas y avaient été marqués par la férocité et le brigandage : ce n'était cependant encore qu'un léger prélude de l'orage qui s'annonçait. Le roi de Prusse, allié de l'Autriche, depuis le traité de Pilnitz, où le rétablissement de la monarchie en France avait été juré, s'approchait de nos frontières à la tête d'une armée formidable. Des divisions dans l'intérieur, des forteresses mal pourvues, et peut-être vendues d'avance, des armées faibles et indisciplinées, enfin l'effroyable anarchie que les Orléanistes propageaient de plus en plus dans l'intérieur; tout faisait croire que leurs progrès seraient rapides. Enchaînée par la constitution qui remettait au roi la disposition de toutes les forces de mer et de terre, l'assemblée législative ne pouvait remédier aux maux qui menaçaient la France. Telles étaient les circonstances déplorables et en effet bien périlleuses où elle se trouvait, quand elle déclara, le 11 juillet 1792, *la Patrie est en danger.* Nous nous faisons un devoir de rapporter la formule simple et expressive à-la-fois que prononça le président, au nom du corps législatif:

« Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières ; tous ceux qui ont horreur » de la liberté s'arment contre notre constitution. Citoyens, LA PATRIE EST EN » DANGER ! Que ceux qui ont déjà eu le bonheur de prendre les armes pour la liberté » se souviennent qu'ils sont Français et libres ; que leurs concitoyens maintiennent dans » leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés; que les magistrats du peuple » veillent; que tous restent dans le calme de la force : qu'ils attendent pour agir le signal » de la loi, et la patrie sera sauvée. »

Cette loi qui mettait les citoyens sous la surveillance immédiate de leurs administrations, et qui, en permettant aux volontaires de choisir leurs chefs, devait fournir un prompt et nombreux supplément à nos troupes, et leur donner confiance dans leurs généraux, nous semble une des meilleures qu'ait rendues l'assemblée législative.

On eut soin de joindre à la publication de cette loi un appareil de gravité, propre à rehausser son importance, et à l'imprimer plus profondément dans les esprits. Le bruit du canon l'annonça dès le matin, le 22 juillet; et les décharges d'artillerie, répétées d'heure en heure, semblaient avertir les jeunes citoyens qu'il était temps de s'habituer à leur terrible son, et de braver la mort, s'ils voulaient conserver leur liberté. Les officiers municipaux, montés à cheval, et divisés en deux corps, sortirent à dix heures de la maison commune, faisant porter au milieu d'eux, par un garde national, une bannière tricolore où était écrit : *Citoyens, la Patrie est en danger.* Devant et derrière marchaient plusieurs canons accompagnés de nombreux détachemens de gardes nationaux. La bannnière indicative du danger de la patrie était flanquée de quatre guidons, sur chacun desquels était écrit l'un de ces mots : *liberté*, *égalité*, *publicité*, *responsabilité.* Une musique adaptée à la circonstance se faisait entendre devant le corps municipal. C'est dans cet ordre que l'on parcourut les principales rues et places publiques de Paris pour y faire la proclamation.

On ne saurait croire, à moins de se le rappeler soigneusement, (et qui n'aimerait pas à jouir de pareils souvenirs!) combien produisait d'effet dans le commencement de la révolution, la moindre solennité où la patrie invitait ses enfans à quelque acte de grandeur, de dévouement, de générosité. Toutes les passions nobles et magnanimes plaidaient en faveur de cette révolution, qui promettait le bonheur de tous, et qui commençait à l'assurer : nul n'avait encore à gémir des blessures profondes qu'elle a faites depuis dans les affections de ses plus zélés partisans; et le patriote pur, s'honorant de l'être à raison des sacrifices qu'il lui en coûtait, couvrait de mépris et de railleries les ennemis de la liberté, qui n'avaient d'autres raisons de la haïr que par la chûte des préjugés et des anciens abus. Aussi les efforts de ces derniers ne purent-ils rien contre l'enthousiasme que produisit la proclamation de la patrie en danger. Ils risquèrent plus d'une fois leur vie en cherchant à persuader à la foule qui se pressait autour des magistrats, *Qu'il fallait bien se garder de répondre à cette invitation; qu'elle était une preuve que l'assemblée n'avait aucune ressource; et que ceux qui auraient le malheur de s'enrôler, seraient les premiers sacrifiés par les Prussiens qui arriveraient dans peu à Paris, etc.* A l'encontre de ces lâches conseils on vit de jeunes et belles femmes, élégamment vêtues, s'élevant au-dessus des impressions d'une éducation délicate, monter sur les bornes, et, mêlant leurs voix touchantes à celle des magistrats, conjurer les citoyens de voler à la défense de leurs mères, de leurs épouses, de tout ce que la nature et la patrie leur avaient donné de plus précieux. Jamais les beaux jours de la Grèce et de Rome n'avaient offert un spectacle plus fait pour émouvoir un peuple sensible.

De vastes amphithéâtres étaient dressés sur les places publiques. Le fond en était formé par une tente couverte de guirlandes de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques, et flanquée de deux piques surmontées du bonnet de la liberté. Le drapeau de la section flottait sur le devant de l'amphithéâtre, défendu par deux canons; et le magistrat du peuple, revêtu de son écharpe, assis à une table, posée sur deux tambours, recevait les noms des citoyens qui se proposaient pour aller défendre les frontières. La presse des matelots et le tirage de la milice ne ressemblait guère à cette nouvelle manière d'enrôler.

Comment ne s'en serait-on pas tenu à la nouvelle méthode? les amphithéâtres ne désemplissaient point d'une jeunesse ardente et généreuse qui voulait se faire inscrire toute à-la-fois. Ce n'est que dans les états libres, où tous étant intéressés à la chose publique, se trouvent engagés à la défendre, que l'on peut connaître un pareil dévouement. Il gagna toutes les classes de la société. On vit trois jeunes Lazaristes prendre

le parti des armes; des hommes mariés, des fils uniques, voulurent en être : on craignit que les ateliers ne restassent déserts. Le soir du 22 et les jours suivans, c'était un doux spectacle de voir le magistrat, quittant enfin la place publique, s'en retourner à la maison commune, son registre sous le bras, et suivi d'une longue file d'enfans de la patrie de toute profession, de tout âge, depuis l'adolescence jusqu'à la virilité, tous gais, l'œil brillant de courage, se tenant par la main, et marchant déjà le pas de charge au milieu d'une foule de citoyens qui les accompagnaient jusqu'à la place de Grève. « Voilà ma » moisson d'hommes d'aujourd'hui, disait l'officier municipal au conseil assemblé : cette » jeunesse s'est levée à la première invitation de ses magistrats; elle ne demande que des » armes pour partir. »

En effet, dès le lendemain de leurs engagemens, on vit sur les grandes routes de nombreuses phalanges de ces jeunes gens, le sac sur le dos, et vêtus encore des habits de leurs professions, prendre le chemin des frontières. Ils étaient accompagnés, en sortant de Paris, par leurs mères, leurs sœurs, par tous les objets de leurs plus tendres affections : les hommes ne les suivaient pas, ils auraient rougi de ne pas marcher avec eux. Cette brûlante jeunesse répondait par des chants patriotiques aux larmes de ses parens. La patrie appelait ses enfans aux frontières; fortune, amis, parens, tout cela n'était plus rien pour eux. Brave jeunesse, ce n'est pas une seule fois que la patrie a imploré votre secours, et jamais elle ne vous a trouvé sourde à ses prières. Vous lui avez sacrifié sans murmures votre plus bel âge, celui des plaisirs, des travaux utiles, jusqu'à la gloire qui attendait peut-être plusieurs d'entre vous. Cinq ans de périls continuels ne vous ont point découragée : vous avez dignement rempli tous vos devoirs; et après avoir vaincu toute l'Europe, c'est encore vous, c'est votre généreux dévouement que nous présenterons à la postérité, pour nous faire absoudre d'avoir souffert la tyrannie, et d'avoir laissé inonder de sang l'autel sacré de l'humanité.

Tandis qu'on proclamait que la patrie était en danger, au lieu de chercher à calmer tous les motifs de division, et à se réunir contre l'ennemi du dehors, Brissot et ceux de son parti, d'accord, sur cet objet seulement, avec les jacobins, faisaient renvoyer à un comité de législation l'examen de la question de savoir si Louis XVI n'avait pas encouru la déchéance. D'un autre côté, les pétitions les plus violentes, les journaux les plus incendiaires, augmentaient la fermentation, le trouble et le désordre. On accusait, on calomniait, on dénonçait à tous momens, tantôt les généraux, tantôt les ministres, tantôt le chef suprême du pouvoir exécutif, qui, pour se mettre à l'abri des insultes qu'on entendait sans cesse sous les fenêtres de ses appartemens, et dont la reine était particulièrement l'objet, avait ordonné de fermer le jardin des Tuileries. Cette précaution fut un nouveau motif de trouble et de discorde.

L'assemblée législative prit elle-même parti dans l'affaire du jardin. On délibéra longtemps sur la question de savoir si la cour avait droit de priver le public de la jouissance d'une promenade qui lui avait été abandonnée de temps immémorial. Après beaucoup de débats, on déclara que la terrasse des Feuillans serait seulement réservée pour servir de passage à ceux qui se rendraient aux séances de l'assemblée. Un ruban tricolore fut tendu le long de cette terrasse. On y attacha une affiche qui avertissait que le reste du jardin était le *pays de Coblentz*, et le château la retraite des contre-révolutionnaires; une autre portait ces mots (refrain d'une chanson alors en vogue), *N'allez pas, n'allez pas dans la forêt noire.* Tous les patriotes étaient invités à respecter cette faible barrière : effectivement ils ne la dépassèrent pas. Cette conduite donna occasion d'exalter la sagesse et la prudence du peuple.



DINER DES MARSEILLAIS AUX CHAMPS ELYSEES

le 30 Juillet 1792

SOIXANTE-SIXIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

DINER DES MARSEILLAIS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, LE 30 JUILLET 1792.

Depuis la journée du 20 juin, qui avait été provoquée non seulement par les vrais patriotes, mais aussi, quoique dans d'autres vues, par les Orléanistes et les Brissotins, ces deux factions s'étaient divisées, soit que les derniers reconnussent enfin le profond abîme où tant d'excès allaient plonger la France, soit qu'ils commençassent à craindre que le duc d'Orléans ne s'élevât sur un trône que quelques-uns d'entre eux destinaient au duc d'Yorck, d'autres au duc de Brunswick : car on avait beau répandre alors dans le public les idées d'un gouvernement républicain, il est certain que les chefs de tous les partis, excepté les Feuillans et les constitutionnels, ne voulaient qu'un changement de dynastie. Mais les Jacobins et les Cordeliers, qui ne se désunirent que long-temps après cette époque, et qui étaient puissamment secondés par l'or du duc d'Orléans, avaient auprès du peuple un bien plus grand ascendant que les Girondins. Dès-lors on dut prévoir que ces derniers seraient bientôt les dupes et les victimes des mesures extrêmes qu'ils avaient été les premiers à provoquer. Ce qu'il y a de certain, c'est que la haine qui s'établit entre ces deux nouveaux partis devint plus violente encore que celle qui divisait les Jacobins et les Feuillans. Les partisans de d'Orléans et de Robespierre regardaient ou affectaient de regarder ceux de Brissot et de la Gironde comme des déserteurs de leur cause, tandis que les Feuillans n'étaient pour eux, disaient-ils, que des ennemis déclarés, dont au moins ils n'avaient pas à redouter la perfidie. C'est d'après ces idées qu'ils se tracèrent un nouveau plan de conduite, dont le but était d'envelopper les uns et les autres dans la même proscription. C'est ainsi qu'alors la révolution n'était conduite que par des hommes en proie aux passions les plus furieuses, la vengeance et l'ambition, et ne cherchant qu'à les satisfaire. Le salut de la patrie, le bonheur général, la sûreté, la tranquillité publique, étaient ce qui les occupait le moins. On verra, par la série des événemens dont nous suivrons attentivement le fil dans tous nos tableaux, avec quelle constante opiniâtreté ils ont suivi ce système.

Tous les élémens d'insurrection s'organisaient successivement, et se casaient, pour ainsi dire, à la place où ils devaient être employés. Les sections étaient en permanence;

et au lieu de travailler à rétablir le bon ordre, c'était à qui, par des motions violentes, par des dénonciations furieuses, augmenterait davantage le trouble et la confusion. Presque tous les jours, et même pendant la nuit, on formait des rassemblemens au faubourg Saint-Antoine, où l'on ne parlait que de massacres et de destruction. On sonnait le tocsin, on battait la générale au gré des agitateurs; et la police, qui elle-même leur était dévouée, n'avait garde de prendre aucune mesure pour en imposer aux auteurs de toutes ces séditions. Le maire (Pétion) se rendait quelquefois au lieu du mouvement. Il invitait amicalement la multitude à rentrer dans l'ordre, ce qui voulait dire, *pour ce moment-ci, nous n'avons pas besoin d'insurrection*; et la multitude obéissait aussitôt. On rendait compte de cette docilité au corps législatif, qui donnait des éloges au patriotisme du peuple, qu'on ne cessait d'égarer, en lui persuadant qu'il faisait bien; éloge qu'on n'eût dû lui donner qu'au 10 août, lorsqu'on eut dirigé ce mouvement vers le grand but d'abattre le trône. C'était surtout sur la place de la Bastille que se rendaient les chefs des agitateurs. Là, ils rappelaient, au milieu des banquets et de l'ivresse, les efforts qu'avaient faits les patriotes de Paris pour détruire la forteresse qui existait en cet endroit, et s'excitaient à en faire de nouveaux pour renverser ce qu'ils appelaient, non sans raison, une autre Bastille. Déjà six ou sept cents Marseillais avaient traversé la France avec deux pièces de canon, en disant hautement qu'ils venaient mettre les aristocrates à la raison; ils n'essuyèrent aucune résistance, ni pendant leur route, ni à leur arrivée dans la capitale. Tous les ministres qui avaient montré quelque énergie pendant les derniers événemens, celui de l'intérieur surtout, M. Terrier de Monciel, avaient donné leur démission. Ils avaient été remplacés par des hommes inconnus, et qui ne firent absolument rien pour se faire connaître pendant le peu de temps qu'ils portèrent le nom de ministres.

Tandis que les chefs des différens partis songeaient à remplir leurs vues secrètes, l'instinct de la liberté fit sentir au peuple et aux vrais républicains qu'ils devaient accueillir les Marseillais, et profiter de leur secours, de leur dévouement généreux, et du choc de tant de factions, pour renverser le trône et asseoir la république sur les débris du despotisme. Ainsi, au lieu d'opposans, le bataillon des Marseillais savait d'avance qu'il trouverait, à son arrivée dans cette capitale, de nombreux partisans disposés à le bien recevoir. Effectivement il vit arriver au-devant de lui une foule de patriotes qui lui firent la réception la plus amicale et la plus fraternelle. Il fut ensuite conduit à Charenton, où un repas de six cents couverts avait été préparé pour lui et les personnes avec lesquelles il devait agir. On composa ensuite un comité, qu'on appela d'*insurrection*, qui se chargea de donner un mouvement régulier à toutes les émeutes partielles qu'on suscitait chaque jour dans Paris. Ce comité tenait ses séances dans une hôtellerie de Charenton, appelée *le Cadran bleu*. Carra était un de ses principaux membres, quoiqu'il agît pour le duc d'Yorck (1), au lieu que la plupart des Jacobins agissaient pour le duc d'Orléans. Au surplus, tous ces factieux étaient bien éloignés d'être d'accord entr'eux. Dans ce chaos, dans cette confusion générale, les uns voulaient la déchéance du monarque, les autres sa suspension; ceux-ci, qu'il se laissât mener par eux; ceux-là, qu'il remît la couronne à son fils; que l'un d'eux fût régent, et que toutes les places de l'Etat leur fussent réservées. Robespierre faisait un journal où il se donnait pour le *défenseur de la constitution*, qu'il était un des plus ardens à renverser. Mais le génie de la liberté sut tourner tous ces mouvemens au profit de l'intérêt général, et les fit servir à l'établissement de la république.

---

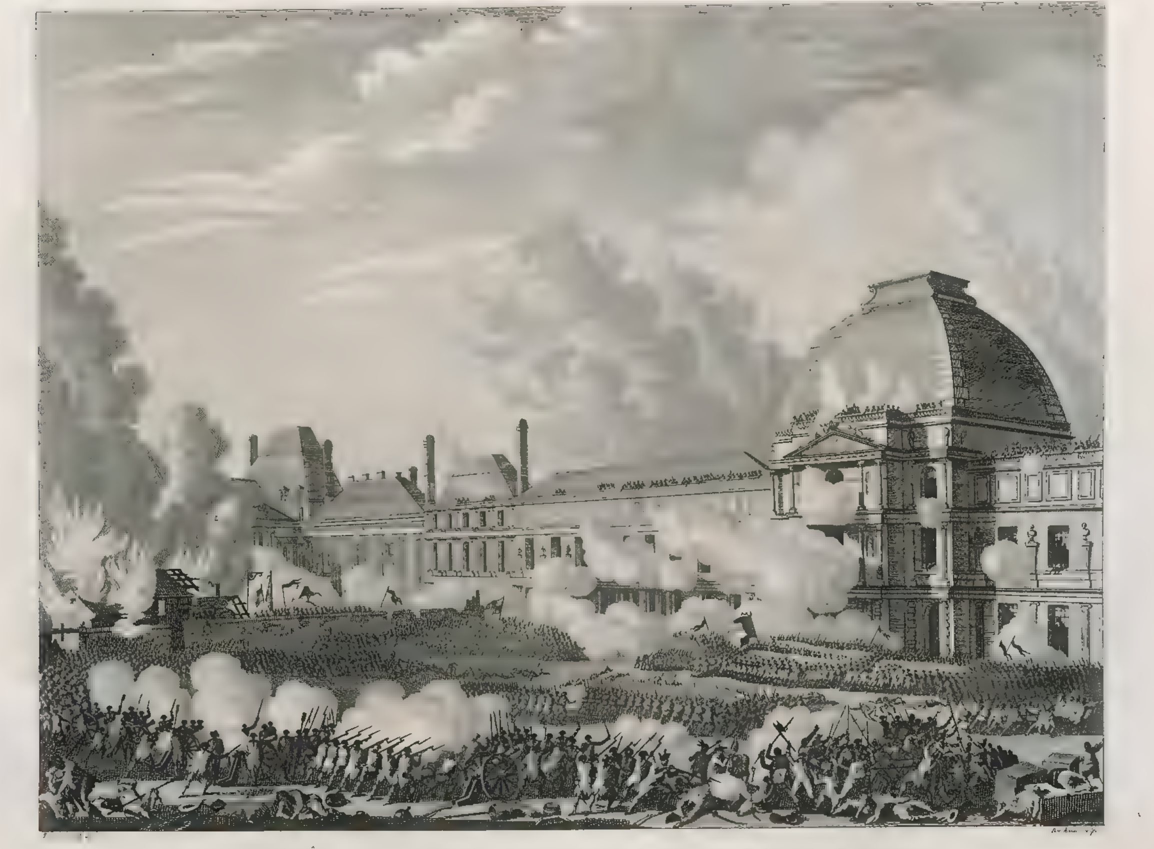
(1) Carra, dans une séance nombreuse des Jacobins, monta à la tribune, proposa la déchéance de Louis XVI, et fit la motion de le remplacer par le duc d'Yorck.

S'il y avait, de la part des chefs de parti, des vues bien opposées au triomphe du patriotisme, contre le trône, il y avait parmi les Jacobins un certain nombre d'hommes de bonne foi, et d'excellens républicains.

Le 30 juillet, quatre-vingts ou cent volontaires, tant grenadiers que chasseurs, et même fusiliers de la garde nationale, quelques gardes-du-corps, des chevaliers de Saint-Louis, et quelques bas-officiers suisses, s'assemblèrent pour dîner chez un traiteur aux Champs-Elysées. Le bruit s'était répandu qu'ils étaient venus là pour tramer et exécuter quelque complot en faveur de la cour, et conséquemment contre l'assemblée nationale; car les choses en étaient alors au point qu'on ne pouvait défendre l'un des pouvoirs constitués, sans être accusé de vouloir anéantir l'autre. Telle était la tactique de ceux qui songeaient à les détruire tous deux. Le même jour, les Marseillais allèrent aussi dîner dans un petit cabaret, tout voisin du traiteur où les premiers étaient réunis. Les Marseillais avaient préféré une humble taverne. Ces circonstances, indifférentes dans un autre temps, ne pouvaient l'être alors. Ayant besoin de s'appuyer du peuple, ils se rapprochaient de ses goûts, et choisissaient à dessein les lieux ordinaires de ses plaisirs. On assure que pendant le dîner qui avait lieu chez le restaurateur à qui appartenait l'endroit appelé *Jardin royal*, il ne fut nullement question d'affaires publiques, et que cette précaution avait été prise pour éviter les provocations et les désordres. Mais elle fut inutile. Les gardes nationaux étaient à la fin de leur dîner, lorsqu'un d'entre eux prit la parole et leur dit qu'on les avait calomniés dans l'esprit de Marseillais qui étaient venus pour faire l'exercice dans les Champs-Élysées, qu'il serait peut-être utile de les détromper. Cette proposition fut goûtée, et aussitôt plusieurs volontaires se disposèrent à sortir. Mais, soit que quelques-uns d'entre eux eussent provoqué les Marseillais, soit que ceux-ci fussent instruits de ce qui avait pu se passer, et des discours imprudens qu'on avait peut-être tenus pendant le repas qui avait eu lieu au jardin royal, ils mirent le sabre à la main et fondirent sur eux : en même temps on entendit battre la générale, tandis que la multitude furieuse vociférait contre ceux du jardin royal les dénominations d'aristocrates et de contre-révolutionnaires. Des injures on passa aux voies de fait. Les gardes nationaux se défendirent très-faiblement : ils étaient en trop petit nombre pour résister. Ils se dispersèrent, et furent poursuivis par leurs adversaires et par la multitude. Le sang n'eût cependant peut-être pas coulé sans l'imprudence d'un lieutenant du bataillon des Petits-Pères, qui pour se défendre tira deux coups de pistolet. Il fut laissé mort sur la place. Dix ou douze de ses camarades eurent quelques meurtrissures. Au bruit de la générale, de nombreux détachemens, presque tous composés de grenadiers, se croisaient dans les rues. La place du Théâtre italien, entre autres postes, fut occupée par une force armée considérable, accompagnée de plusieurs pièces de canon. Les gardes nationaux s'étant dispersés, les Marseillais se consignèrent d'eux-mêmes dans leur caserne. Telle fut cette journée, digne d'être consignée dans l'histoire, parce qu'elle est liée aux grands événemens qui la suivirent de près, et dont elle était le prélude.



N°67



Dix Août 1792. SIEGE ET PRISE DU CHATEAU DES TUILERIES.



STATUE DE LOUIS XIV ABATUE, PLACE DES VICTOIRES.

les 11 12 13 Aoust 1792

SOIXANTE-SEPTIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

SIÉGE ET PRISE DU CHÂTEAU DES TUILERIES, LE 10 AOÛT 1792.

Nous touchons enfin au dénouement des scènes violentes dont nous entretenons nos lecteurs depuis long-temps. Ce dénouement devait être terrible, à en juger par la division des partis, si fortement prononcée, et par les hostilités qui se renouvelaient chaque jour entre eux. Tel avait dû être le fruit d'une constitution qui, en laissant le pouvoir exécutif et le sort de la France à un roi naturellement jaloux de son autorité, lui avait garanti par-là l'impunité de ses trahisons, et qui, s'il eût été de bonne foi, ne lui donnant pas assez de force pour repousser les attaques qu'on pourrait lui porter, devait s'écrouler d'elle-même, et entraîner avec elle les frêles soutiens qu'elle s'était choisis. On doit placer aussi dans la balance la force irrésistible de l'opinion, qui croissait chaque jour, soit contre la constitution, soit même contre le roi qu'elle avait conservé, mais qui devait la confondre avec lui, puisqu'il s'en formait un rempart inviolable, et qui leur préparait une destruction commune; enfin le vœu de l'immense majorité de la nation, surtout de la partie la plus éclairée, se prononçait fortement pour la république.

Dans la lutte mémorable qui précéda la chûte du trône, les deux partis avaient épuisé toutes les ressources que leur offraient l'art de la parole, celui d'écrire, le talent d'entraîner les hommes en s'adressant à leur imagination, ou celui, plus rare et plus précieux, de les contenir, par le seul pouvoir de la raison, dans les bornes du devoir. On avait pu prévoir de quel côté resterait le succès, par la différence des hommes qui se trouvaient en opposition, et des moyens qu'ils mettaient en usage. D'une part se trouvait la cohorte innombrable de la jeunesse, avide de nouveautés, nourrie de la lecture des philosophes, et brûlant de mettre en pratique, pour le bonheur de tous, les systèmes de ces grands hommes; de l'autre, les mécontens qui étaient restés en France, et qui feignaient de défendre une constitution qu'ils abhorraient, et la grande majorité des propriétaires, des marchands, regrettant leurs habitudes, et prêchant l'ordre, de crainte qu'elles ne fussent dérangées. Ici, parmi les passions les plus généreuses, parmi ce que la philosophie, les lettres, les arts, offraient de plus distingué, se glissaient dans les derniers rangs ces hommes exagérés qui ne voient l'égalité parfaite que dans le malheur de tous, ou qui plutôt se servaient des maximes les plus populaires pour en

faire le fondement de leur domination. Là, à des gens recommandables par leurs mœurs, par leurs lumières, qui ne reculaient devant la révolution qui se préparait, que parce qu'ils prévoyaient trop bien les désordres qui en seraient la suite, se joignaient des énergumènes, fanatiques prêts à périr pour l'ancien régime dont ils n'eussent pas voulu voir réformer un seul abus. Mais il faut surtout calculer cette immense et funeste faction d'Orléans dont la juste crainte a peut-être forcé la cour à tant de fausses démarches, et dont les ramifications, au moyen des sociétés populaires, s'étendaient d'un bout de l'empire à l'autre. Par une fatalité cruelle, l'ignorance et la barbarie ont seules profité pendant long-temps du triomphe remporté sur le trône; et le premier qui ait osé, (en 1791) écrire *le Républicain*, l'illustre et malheureux *Condorcet*, est mort accusé de ne vouloir pas la république.

Le décret du 8 août, qui déchargeait M. de Lafayette d'accusation, avait augmenté l'effervescence populaire : le corps législatif, en paraissant vouloir traîner en longueur la déchéance du roi, que de nombreuses pétitions de toutes les parties de la France sollicitaient depuis long-temps, ne fit que hâter l'explosion du mécontentement général. L'insurrection prit dès lors le caractère le plus menaçant. Les membres qui avaient voté pour M. de Lafayette furent publiquement insultés; tous ceux qui étaient connus par leur attachement à la royauté furent poursuivis par le peuple : le commandant de la garde nationale reçut plusieurs coups de sabre; et l'assemblée fut instruite par les autorités constituées que la générale devait être battue et le tocsin sonné à minuit, et qu'un rassemblement armé devait se porter sur les Tuileries. Il n'appartient qu'à ceux qui ont vu de près ces évènemens de justifier le corps législatif de l'imputation qu'on lui a faite de n'avoir pas empêché cette insurrection tandis qu'il le pouvait, et de n'avoir pas ôté aux mouvemens populaires toute l'influence qu'ils devaient nécessairement avoir dans la suite, en se mettant lui-même à la tête de la révolution qu'on allait faire. Enchaîné par la constitution, comment aurait-il osé la violer en attaquant l'autorité qu'elle avait créée? Et quand il aurait voulu la défendre, comment l'aurait-il pu faire contre la force d'opinion qui le proscrivait? opinion d'autant plus prononcée que le progrès des lumières avait rendu le peuple plus jaloux de sa liberté. C'était un combat à mort entre les républicains et la royauté, et chacun s'y prépara sérieusement.

Des commissaires des quarante-huit sections de Paris s'étaient rendus à la maison commune dans la journée du 9, et ils avaient cassé la municipalité, à l'exception du maire et du procureur-syndic. Cet acte hardi, qui les déclarait en insurrection ouverte, fut suivi de toutes les mesures qu'il était nécessaire de prendre pour assurer le succès de la journée du lendemain. C'est à cette réunion de commissaires, connue depuis sous le nom de *Commune du 10 août*, que sont dus en quelque sorte la chûte du trône et peut-être l'établissement du gouvernement républicain. Ce serait pour elle des titres impérissables à l'estime et à la reconnaissance des hommes libres, si les gens qui la composaient n'avaient trop fait voir depuis que c'était moins l'amour de l'égalité que celui de la domination et des richesses qui avaient dirigé leurs coups sur le trône.

La cour était instruite des mouvemens que l'on préparait, et ses moyens de résistance étaient mis en état. Les régimens des gardes-suisses, qui durant tout le cours de la révolution avaient gardé une espèce de neutralité entre le roi et le peuple, crurent qu'il était de leur devoir de défendre les jours de la famille royale confiée à leur garde. Plusieurs chefs de bataillon de la garde nationale avaient aussi promis à la cour les services des corps qu'ils commandaient. Il était permis de croire qu'avec ces forces considérables, bien armées, pourvues de munitions, et ayant des chefs habiles, on repousserait facilement une troupe désordonnée, qui n'avait aucune idée

de la tactique militaire, sans généraux, sans munitions, presque sans armes, et qui, ne connaissant de méthode que la fureur, succomberait plus aisément dans l'attaque qu'elle oserait tenter. Dès le 9 au soir, les partisans de la cour formèrent entre eux des patrouilles nombreuses pour éclairer les avenues des Tuileries, et prévenir les rassemblemens. Une de ces patrouilles, ayant été rencontrée par un corps de la garde nationale, et s'étant trouvée munie d'un faux mot d'ordre, fut arrêtée; et l'on allait conduire ces individus en prison, quand le peuple, qui était alors dans la plus terrible effervescence, voyant pris en flagrant délit ceux qu'il regardait comme ses ennemis les plus acharnés, se jeta sur eux et en massacra impitoyablement la plus grande partie. Leurs têtes furent portées au bout des piques, et leurs corps restèrent gisans devant le corps-de-garde des feuillans, d'où le peuple les avait arrachés pour les sacrifier à sa fureur.

Cette exécution sanglante fut le prélude et comme le signal des évènemens de la journée. A minuit la générale et le tocsin s'étaient fait entendre dans tout Paris, les cris, *aux armes! à vos sections!* avaient retenti dans les rues, surtout dans celles des faubourgs Antoine et Marceau. Les fédérés bretons et marseillais, prévenus de ce mouvement se formèrent en bataillons, et rallièrent autour d'eux les citoyens qui accouraient à leurs corps-de-garde. Plusieurs pelotons se rendirent sur la place de la maison commune, où le nouveau conseil général était assemblé. Le maire n'y était plus, Louis XVI l'avait mandé pour concerter avec lui, disait-on, des mesures de sureté, mais en effet pour avoir un ôtage sacré aux yeux du peuple, et qui lui répondît de ce qu'il oserait entreprendre. Le corps législatif, qui s'était rassemblé au premier son du tocsin, manda le maire à sa barre; et le château se vit privé de cette sauve-garde.

Cependant l'insurrection devenait générale; les bataillons se formaient, les canons à leur tête. Les Marseillais, la phalange sacrée des vrais républicains, se mettaient en marche, forçaient les postes du Pont-neuf où l'on voulut s'opposer à leur passage, et pénétrèrent jusqu'au Carrousel, qui était déjà rempli par un grand nombre de citoyens armés de piques ou de fusils. Leur approche intimida le roi, qui, après avoir passé en revue les Suisses et les grenadiers de la garde nationale, se retira dans le sein du corps législatif avec sa femme et ses enfans. *Je suis venu ici pour épargner un grand crime*, dit-il en s'adressant à l'assemblée. Bientôt sa présence l'empêchant de délibérer, il entra dans une loge de journaliste; et le premier objet qui fut traité devant lui fut celui de sa suspension, que l'on décréta aux applaudissemens redoublés des assistans. On croyait encore en cet instant qu'il n'y aurait pas de sang répandu dans cette journée, et que la suspension de Louis XVI, que l'on venait de prononcer suffirait pour satisfaire le peuple, qui ne s'était armé que pour obtenir sa déchéance du trône. Il avait assuré lui-même à l'assemblée que ses troupes avaient ordre de ne point tirer.

Vers les dix heures et demie, tout Paris se trouvait pour ainsi dire rassemblé sur le Carrousel et les lieux adjacens, les Marseillais en tête. Ceux-ci demandent qu'on ouvre la porte de la cour dite *des princes;* les portes sont ouvertes sans difficultés, et les fédérés entrent et s'avancent sur huit de front. Les Suisses étaient rangés en haie sur plusieurs files. Suivant les uns, on accueille les Marseillais, on leur parle fraternellement, on leur jette même des cartouches pour gages d'amitié; et à l'instant où ils sont à dix pas du château, et que par leur position ils se trouvent enveloppés de toutes parts, un feu roulant part à-la-fois de droite et de gauche des croisées du palais, suivi de plusieurs décharges d'arquebuses, mais non pas de canons, comme on l'a dit dans le temps. Plus de deux cents hommes tombent à cette décharge inopinée

et perfide : leurs camarades se replient en bon ordre, soutenus par les Bretons. Suivant d'autres, les Marseillais tirèrent les premiers. Quoiqu'il en soit, le feu ne cessait point. Les Marseillais y furent exposés presque seuls, et pendant près d'une heure, parce que les bataillons de Paris, mal approvisionnés de munitions, avaient à peine trois coups à tirer. Les Suisses ne cessaient de fusilier du dedans de leurs casernes. La cavalerie de la gendarmerie nationale, qui a eu tant de part à cette journée qui sans elle eût été plus sanglante, accourt, fond sur les casernes avec impétuosité, et y met le feu : quarante chevaux et vingt-cinq cavaliers périrent dans cette attaque. Les Suisses, chassés de leur retraite par le feu, fuient vers le château. Le feu se continuait toujours du côté de la ville et du jardin; on tirait sur le peuple de toutes les fenêtres du pavillon de Flore, et de la grande galerie le long du quai. Plusieurs citoyens, surtout des femmes et des enfans, n'évitèrent les balles qu'en se précipitant par-dessus le parapet dans la rivière : on tirait à-la-fois des combles et des souterrains. L'artillerie des Parisiens, parfaitement servie par les canonniers fédérés, ripostait vigoureusement, et abattait des fenêtres tous ceux qui osaient s'y montrer : mais les Bretons et les Marseillais, impatiens de terminer le combat, se précipitent vers le château, y pénètrent malgré le feu le plus vif et la résistance la plus opiniâtre, et s'emparent du grand escalier. Dès-lors, le carnage devint horrible. L'ennemi, effrayé de l'audace des fédérés et du nombre des assaillans dont ils étaient suivis, cherchait son salut dans la fuite. La fureur du peuple se montra sans pitié. Le vestibule, le grand escalier, la chapelle, toutes les antichambres, la salle du trône, celle du conseil, furent inondés du sang des Suisses et des domestiques du roi, et jonchés de leurs cadavres. Ceux qui s'étaient réfugiés dans les combles furent précipités en bas : on chercha dans les cuisines, dans les caves; aucun être vivant ne fut épargné. La fureur contre les Suisses était portée à un tel point qu'on tua par méprise plusieurs personnes habillées de rouge, et que deux fédérés de Lorient, qui passaient à cheval, dans la rue Nicaise, furent massacrés parce qu'ils portaient des uniformes de cette couleur. Soixante Suisses furent jugés prévôtalement et exécutés sur la place de la maison commune. Ceux qui purent s'enfuir furent poursuivis avec acharnement, et perdirent la vie dans les Champs-Élisées, au bord de la rivière, partout enfin où on les atteignit.

Quel spectacle présentait les Tuileries! les magnifiques appartemens du château remplis de ruines et de cadavres, les meubles brisés, les glaces en éclats; tout ce qui portait l'empreinte de la royauté mis en pièces; au dehors deux corps-de-logis que consumaient les flammes, le feu prêt à gagner le Louvre, dix mille personnes victimes de cette journée!

L'assemblée nationale se hâta de prononcer la suspension du roi, que le conseil général de la commune, présidée par Pétion, avait demandée. On proposa ensuite d'enfermer la famille royale au Temple. Ce projet ayant été décrété, elle y fut conduite dans deux voitures, le 13, à trois heures après midi.

Le feu, qui avait commencé le 10 à neuf heures et demie, cessa tout-à-fait à midi, mais le massacre dura jusqu'à deux heures, et se renouvela les jours suivans. Telle fut cette journée, amenée par la marche des évènemens, et la disposition des esprits. On dut alors prévoir un nouvel ordre de choses; et dès ce moment la république s'éleva triomphante sur les débris d'un trône que venait de consumer la foudre du 10 août.

SOIXANTE-HUITIÈME TABLEAU

DE LA RÉVOLUTION.

STATUES DES ROIS DE FRANCE RENVERSÉES. JOURNÉES DES 11, 12 ET 13 AOÛT 1792.

NOUS avons rendu compte, sans aucun ménagement, des cruautés qui furent commises dans la journée du 10 août; nous n'avons point cherché à en diminuer le nombre, ni à en atténuer les circonstances, persuadés que cette journée conservera aux yeux de nos descendans un caractère de grandeur qui effacera sans peine les taches qui ont pu la souiller, ainsi que les crimes qui se sont déchaînés à sa suite; et que la postérité, plus juste que nos contemporains, saura établir une distinction entre les véritables fondateurs de la république, et les chefs de parti, ou les hommes salariés qui se confondirent dans ce vaste rassemblement. C'est pour elle aussi que nous nous occupons à recueillir les faits qui peuvent lui faire connaître complètement les objets de son étonnement, et peut-être de son admiration. Cette journée vit éclater bien d'autres traits saillans que ceux du courage et de la force, qui y jouèrent le principal rôle. Le peuple français avait été si peu dirigé par un intérêt honteux, que, maître d'un palais immense, entouré des richesses du premier roi de l'univers, il ne déshonora point sa victoire par le pillage. On ne saurait trop le répéter; le peuple, pris collectivement, est facile à égarer; mais il veut toujours le bien, ou ce qu'on lui fait envisager comme tel. Des gardes s'établirent à chaque porte, faisant soigneusement exécuter la consigne qu'ils s'étaient donnée d'eux-mêmes, que chacun sortît les mains vides; et, dans ce jour où le peuple crut ne devoir rien pardonner, on mit à mort sur-le-champ tous ceux qui furent convaincus d'avoir dérobé le moindre objet précieux. Bientôt le bureau du corps législatif fut couvert de l'or, de l'argent, des diamans, de la vaisselle que l'on avait trouvés dans le château : l'auteur de ce discours a vu une file de deux cents citoyens qui portaient à la maison commune des vases de porphyre, des pendules ornées de brillans, etc.; ces bijoux magnifiques contrastaient de la manière la plus frappante avec les haillons de ceux qui les portaient. Pleins de joie, chantant, dansant, et criant *vive la nation*! ils allaient déposer fidèlement ces richesses entre les mains de leurs magistrats, qui n'en furent pas des gardiens si incorruptibles.

Y 3

Les Parisiens avaient su vaincre; ils voulurent profiter de leur victoire. Dès le lendemain, une foule immense se porta sur toutes les places publiques pour y abattre les statues royales. Trois jours entiers furent employés à cette œuvre républicaine; ce ce peuple, si furieux contre les Suisses et leurs perfides compagnons, reprit son premier caractère, et s'attela gaiement aux cables attachés aux pieds des statues que l'on voulait renverser. Elles tombèrent toutes au bruit des chants patriotiques. Henri IV, dont la révolution semblait avoir respecté la mémoire, ne fut pas épargné. Un citoyen passant sur le Pont-neuf, et voyant la statue de ce roi renversée, demandait si c'était bien Henri IV qu'il voyait : *Non*, lui répondit un spectateur, *c'est Louis XVII que l'on vient d'abattre.*

Le même mouvement qui avait poussé le peuple, lors de la fuite du 20 juin 1791, à effacer le nom du roi de toutes les inscriptions où il se trouvait, se renouvela cette fois avec autant d'ardeur et un succès plus durable. En peu de jours cette grande cité perdit toute apparence d'avoir été habitée et gouvernée par des rois, et l'on n'aurait pu en trouver des traces que sur les piédestaux dépouillés des statues qui les surchageaient. La commune arrêta qu'il serait élevé, sur la place des Victoires, une colonne funéraire en l'honneur des citoyens morts le 10 août; et dans peu de temps cette colonne fut construite sur les débris du monument élevé à Louis XIV par le maréchal de la Feuillade.

Le peuple, irrité contre les journalistes qui avaient soutenu le parti de la cour, profita de la circonstance pour entrer dans leurs imprimeries, briser les presses, les brûler, disperser les caractères. Nous n'avons pas voulu passer sous silence cette première atteinte à la liberté de la presse, que les autorités constituées de ce temps tolérèrent et encouragèrent même, et qui a été suivie, durant le cours de la révolution, des excès les plus affreux. Par une justice que l'on aimerait à voir toujours aussi constante, ceux (1) qui prêchèrent et applaudirent alors à cette violation des droits de l'homme et de la propriété, ont péri, dans la suite, victimes des violences qu'ils avaient commises les premiers.

Les citoyens morts dans la journée du 10 août, furent enterrés le 12, et conduits à leur dernière demeure dans une pompe militaire et funèbre que leurs concitoyens et les magistrats se firent un devoir d'accompagner. On prodigua des secours de toute espèce aux fédérés blessés; ceux qui avaient combattu le 10 août furent honorés, accueillis; on fit des collectes dans toutes les sections pour tous ceux qui se trouvaient dans le besoin; et les enfans de ceux qui avaient été blessés ou tués dans cette affaire furent adoptés par des citoyens généreux qui s'engagèrent à leur tenir lieu de pères.

Cependant on publia nombre de pièces qui avaient été trouvées dans le secrétaire du roi, et qui prouvaient évidemment les efforts que ses amis ne cessaient de faire pour rétablir le pouvoir royale dans son intégrité primitive. Les ci-devant gardes-du-corps avaient été soldés jusqu'après le premier janvier 1792, au mépris des lois qui le défendaient; et leur correspondance avec ceux de leurs chefs qui étaient restés en France prouva qu'ils comptaient reprendre dans peu leurs anciennes fonctions. L'invasion des Prussiens sur notre territoire leur donnait cette espérance : et en effet, sans la vigueur que déploya la nation française, cet instant eût été aussi favorable pour la royauté qu'il devint décisif pour la république.

L'assemblée législative, cédant à l'impulsion de l'esprit public et à la force des circonstances, avait rendu le 10 même un décret qui invitait le peuple à former une

(1) Gorsas et autres journalistes.

convention nationale : c'était le seul moyen de concilier ce qu'elle devait au salut du peuple et à ses propres sermens : cet acte libre et spontané, qui, en rendant à la nation tous les pouvoirs qu'elle avait délégués, lui donnait le moyen de placer sa confiance de manière à éviter les divisions qui avaient régné dans les deux premiers corps législatifs, concilia à celui qui le rendit l'estime et l'admiration des amis de la liberté. Il est à regretter seulement que pendant le reste de sa session, et dès le jour même du 10 août, il se soit prêté aux vues ambitieuses des gens qui préparaient dès-lors leur domination, et que, par une trop grande condescendance, il ait mérité le reproche d'avoir été, sans le vouloir, l'instrument de leurs crimes. Différentes mesures furent adoptées ; et dans ce nombre on doit compter le décret qui déclarait que les six ministres nommés par le roi avaient perdu la confiance de la nation ; celui qui ordonnait que tous les décrets rendus jusqu'à ce jour, et tous ceux qui auraient été rendus depuis la suspension, quoique non sanctionnés, auraient force de loi ; enfin celui qui rappelait au ministère les citoyens généreux qui en avaient été exclus à cause de leur austère franchise. Mais c'est ici le lieu d'examiner si l'assemblée agit avec autant de prudence quand elle prit dans son sein des commissaires pour les armées, et si, en les investissant de tous les pouvoirs, elle ne donna pas à ses successeurs un exemple funeste dont ils ont trop abusé. Quelque grand que fût le danger, quelque nécessaire qu'il pût être d'envoyer aux armées des commissaires dont on fût bien assuré, le corps législatif ne devait point se permettre de confondre ainsi les deux pouvoirs dans la même personne ; et en témoignant de la méfiance au conseil exécutif, en empiétant sur son autorité, il prépara son avilissement, et les usurpations que se permirent ensuite les ambitieux qui entrèrent dans la convention nationale.

Nous le jugerons avec la même rigueur, quant au pouvoir énorme qu'il laissa prendre au conseil général de la commune de Paris, à qui les résultats du 10 avaient déjà donné la plus grande influence. C'est dans la facilité qu'elle éprouva pour s'agrandir à l'époque dont nous parlons, qu'il faut chercher la source de l'audace qu'elle manifesta, non seulement alors, mais encore depuis, lorsque, rivale de l'autorité légitime, elle conspira contre la représentation nationale, et tenta de s'élever sur ses débris. Que devait-on penser d'une autorité, qui, loin de calmer le peuple et de lui enseigner la clémence, venait annoncer au corps législatif que les citoyens craignaient l'évasion des Suisses qui s'étaient réfugiés dans son enceinte, qu'elle ne pouvait consentir non plus qu'on les transférât à l'Abbaye, qu'ils avaient mérité la mort, et qu'il n'était pas nécessaire qu'on les jugeât ? Parler ainsi, n'était-ce pas préluder au 2 septembre ? La commune signifiait en même temps à l'assemblée que le maire de Paris était encore consigné pour trois jours : et cette notification, aussi singulière par sa forme que par l'acte qu'elle nommait, ne fit pas naître la moindre discussion. Quoi qu'il en soit, cette arrestation de Pétion serait la meilleure réponse que l'on pût faire à ses détracteurs, si l'on ne savait qu'elle avait été concertée avec lui-même, et s'il n'avait depuis laissé faire *les égorgemens de septembre.* Vainement Pétion a changé ensuite ; vainement a-t-il été proscrit le 31 mai ; vainement a-t-il mené depuis une vie errante et misérable, qui a fini par une mort affreuse : rien ne peut l'absoudre de tant de forfaits ; rien ne peut lui concilier l'estime : il n'a de droits qu'à cette pitié que l'on ne refuse pas même aux grands coupables.

La commune ayant été autorisée par un décret à prendre toutes les mesures convenables pour la sûreté générale, on vit naître de là le système affreux des arrestations arbitraires, qui a pesé depuis pendant si long-temps sur la France, et qu'on a eu tant de peine à faire disparaître de notre législation. Sous le prétexte de complicité avec la cour, on jeta dans les prisons une grande quantité de citoyens, qui, pour la plupart, n'avaient que des torts d'opinions. La commune prit sur elle de fermer

les barrières de Paris, afin de pouvoir arrêter plus facilement ceux qui lui semblaient suspects. Un décret lui remit en outre le soin de délivrer des passe-ports. Alors, sûre de ses moyens, et pouvant choisir ses victimes, elle prépara les horribles journées du mois suivant. Non contente d'avoir ainsi étendu son pouvoir, elle entreprit de détruire à son profit l'ordre hiérarchique qui la subordonnait à l'administration du département de Paris, et Robespierre, alors un de ses membres, ayant paru à la barre du corps législatif, eut le crédit de faire décréter que cette autorité ne serait plus chargée que du recouvrement des contributions publiques, et que toutes ses fonctions administratives seraient attribuées au conseil général de la commune. Doit-on s'étonner que cette commune ait été, dans la suite, le vil instrument des passions haineuses et du despotisme de celui qui avait en quelque sorte fait légitimer son usurpation?

Les ambitieux prévirent le rôle important auquel était appelée la nouvelle convention, et tout fut mis en œuvre par eux pour s'y introduire. Ce fut alors que parut cette liste vraiment *fameuse* où *Marat* osa proposer comme représentans du peuple des gens presque tous réprouvés par l'opinion publique, pour leur ignorance ou leurs bassesses. Pour mieux faire connaître ces dignes représentans, il suffirait de dire que Marat s'était mis dans le nombre, si cette liste n'avait pas formé presque en entier la députation de Paris. C'est à elle qu'on peut attribuer avec assurance une grande partie des erreurs et des crimes de la convention nationale; et la suite de ces discours nous fera voir que c'est elle surtout qui a entretenu les orages qui ont retardé si long-temps le bonheur de la France.

